PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

ATLAS 2 - Zone Est

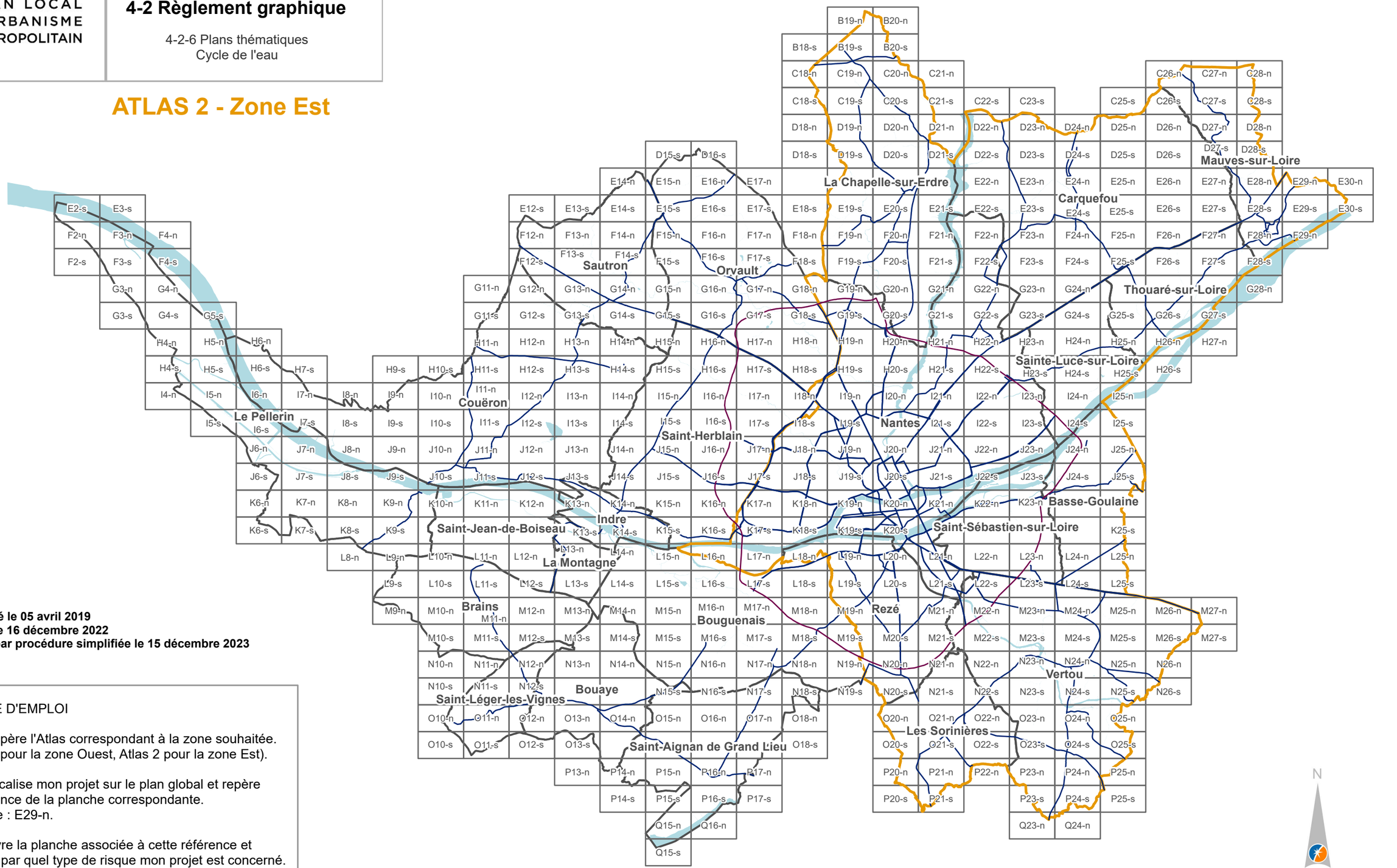

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

BASSE-GOULAINE

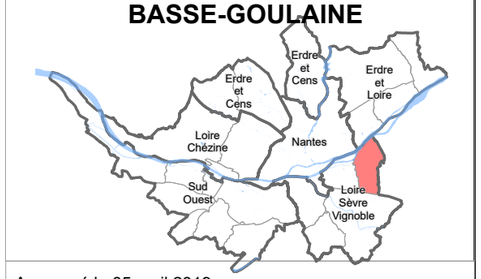

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

N

Echelle : 1:29 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques Cycle de l'eau

CARQUEFOU

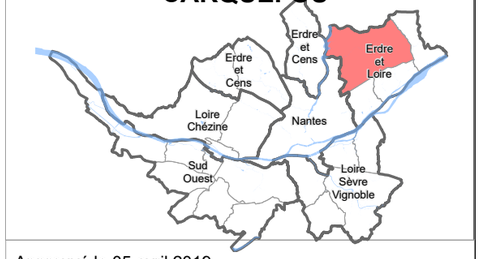

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:39 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

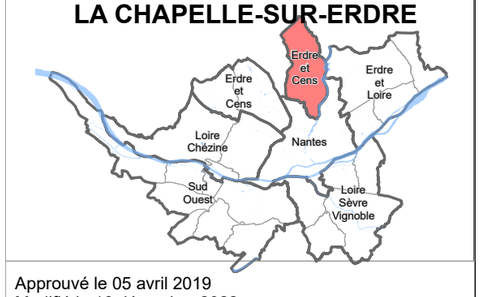

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:50 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

LES SORINIERES



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:24 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

MAUVES-SUR-LOIRE

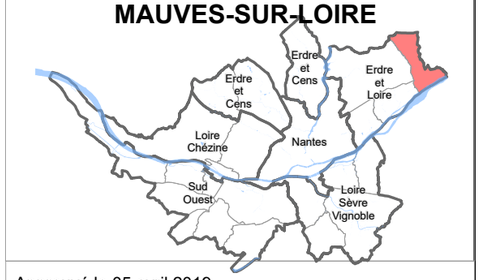

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023



Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:30 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques Cycle de l'eau

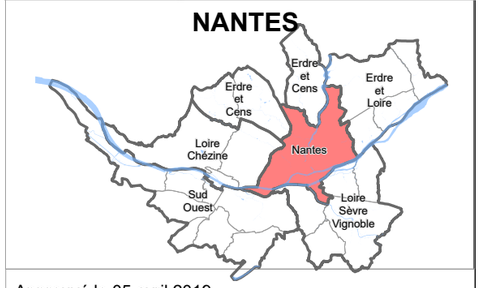

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

Echelle : 1:58 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

REZE



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:25 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

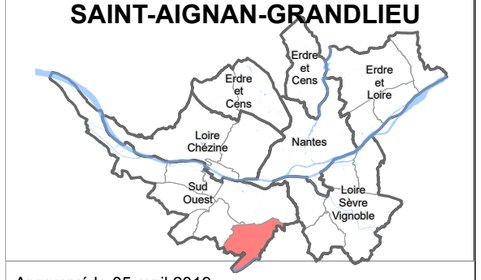

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:27 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

SAINT-HERBLAIN

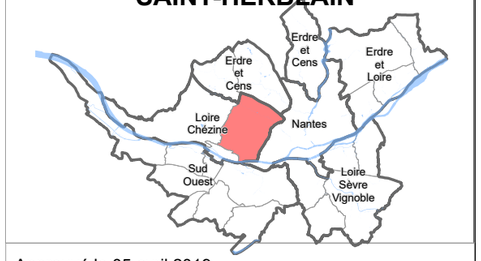

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:34 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

SAINT-LEGER-LES-VIGNES

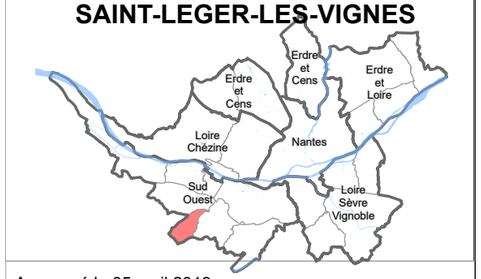

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

M10-n M11-n M12-n M13-n
M10-s M11-s M12-s M13-s
N10-n N11-n N12-n N13-n
N10-s N11-s N12-s N13-s
O10-n O11-n O12-n O13-n
O10-s O11-s O12-s O13-s
P13-n

Le Moulin de Breuil
La Robrie
Le Grand Pelé
Le Port Hamoneau
Les Houssais
Le Moulin Cassé
Les Touches
Les Bauches
Les Ormeaux
Bellestre
La Chausserie
Le Tour
La Mévellière
La Magendrie
SAINT-LEGER-LES-VIGNES
L'Ennerie
La Haute Galerie
La Ville en Bois
Le Bourg
Herbauges
La Sénaigerie
Valliers
La Crémaillère
Maison Guerlain

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:18 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

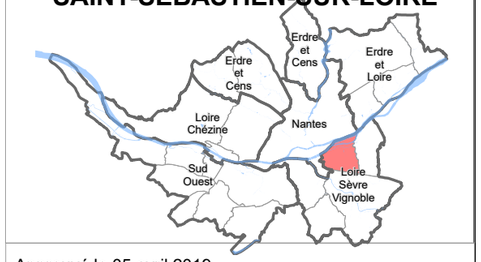

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

Echelle : 1:20 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée. (Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

THOUARE-SUR-LOIRE

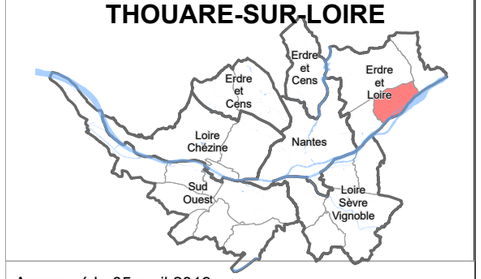

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:21 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLU m
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

VERTOU

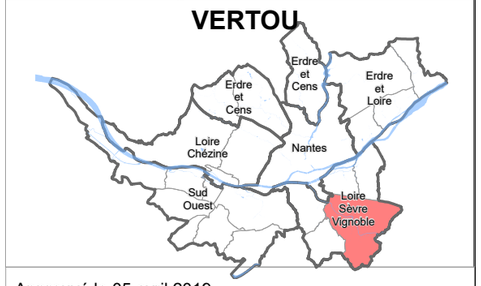

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

N

Echelle : 1:37 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

Partie Non opposable voir planche B18-n

Partie Non opposable voir planche B17-s

Partie Non opposable voir planche B19-s

Partie Non opposable voir planche C18-n

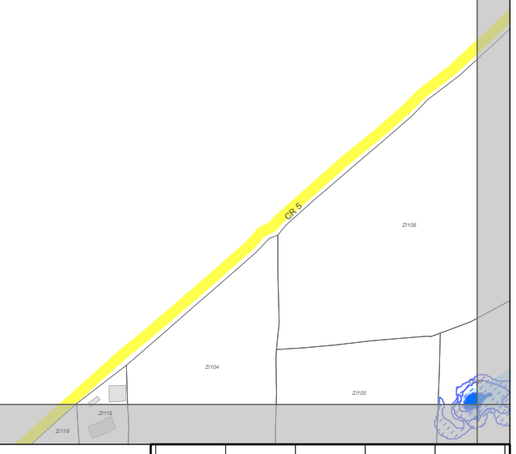

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *	
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)	Cours d'eau Limite communale
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)	* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

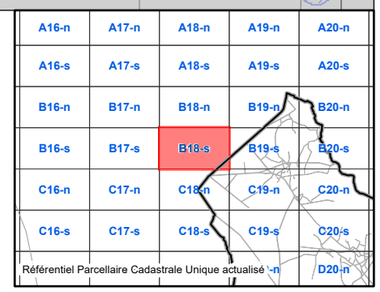

Partie Non opposable voir planche **A19-s**

Partie Non opposable voir planche **B18-n**

Partie Non opposable voir planche **B20-n**

Partie Non opposable voir planche **B19-s**

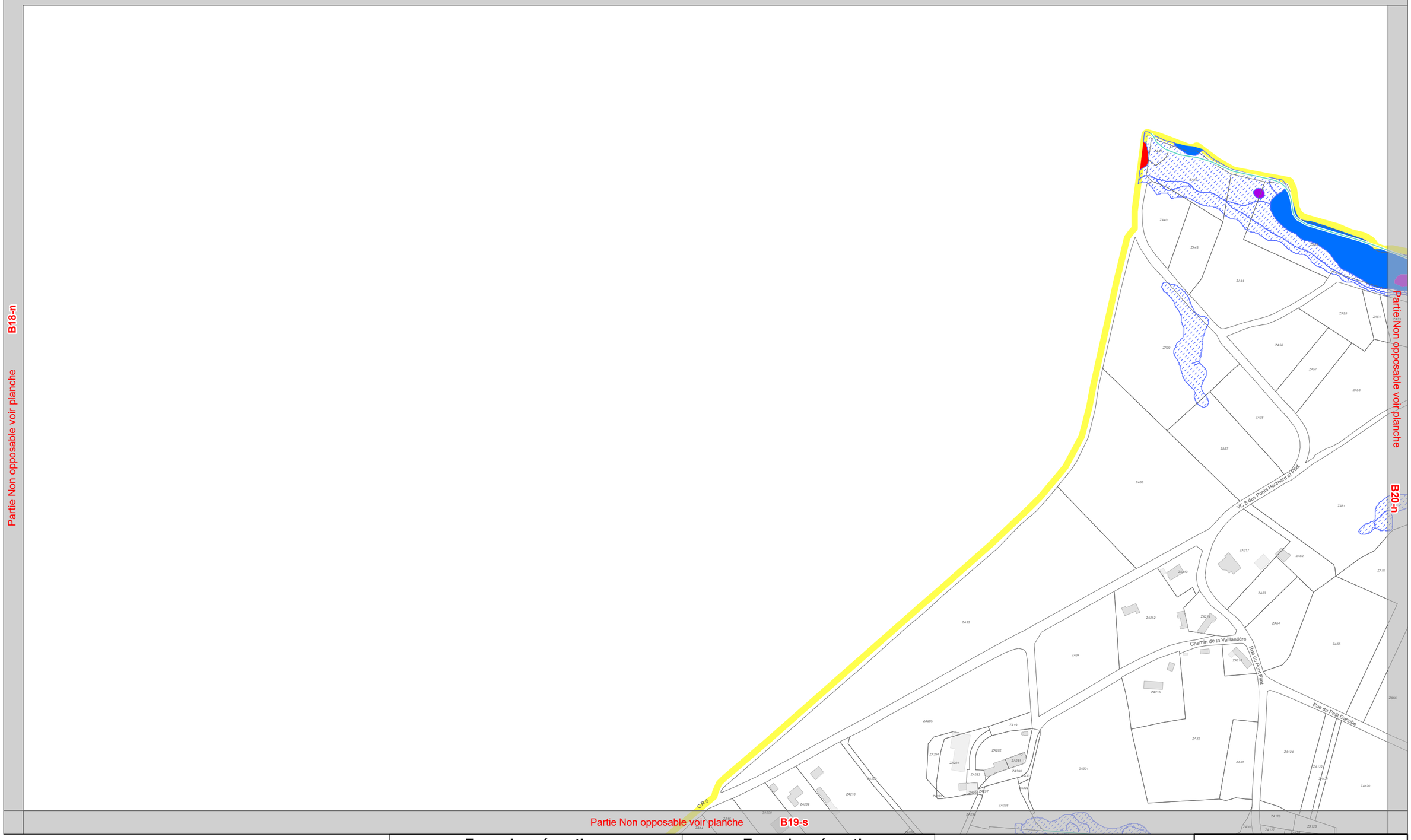

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	**Zone de précaution** Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A17-n	A18-n	A19-n	A20-n	A21-n
A17-s	A18-s	A19-s	A20-s	A21-s
B17-n	B18-n	B19-n	B20-n	B21-n
B17-s	B18-s	B19-s	B20-s	B21-s
C17-n	C18-n	C19-n	C20-n	C21-n
				C21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **B19-s**

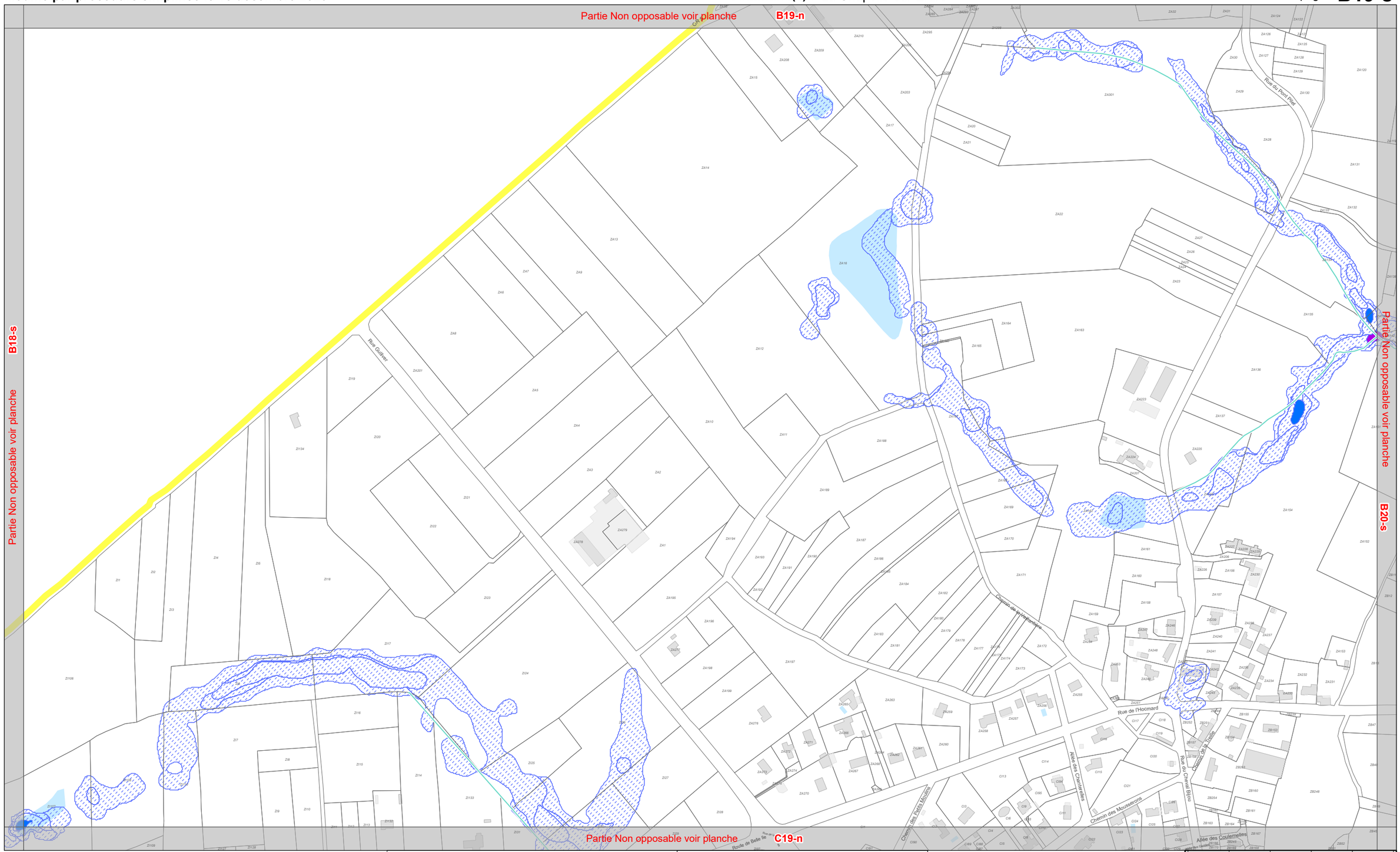

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum — Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
Nantes Métropole

A17-n	A18-n	A19-n	A20-n	A21-n
A17-s	A18-s	A19-s	A20-s	A21-s
B17-n	B18-n	B19-n	B20-n	B21-n
B17-s	B18-s	B19-s	B20-s	B21-s
C17-n	C18-n	C19-n	C20-n	C21-n
C17-s	C18-s	C19-s	C20-s	C21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé : n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **B20-n**

Partie Non opposable voir planche **A20-s**

Partie Non opposable voir planche **B19-n**

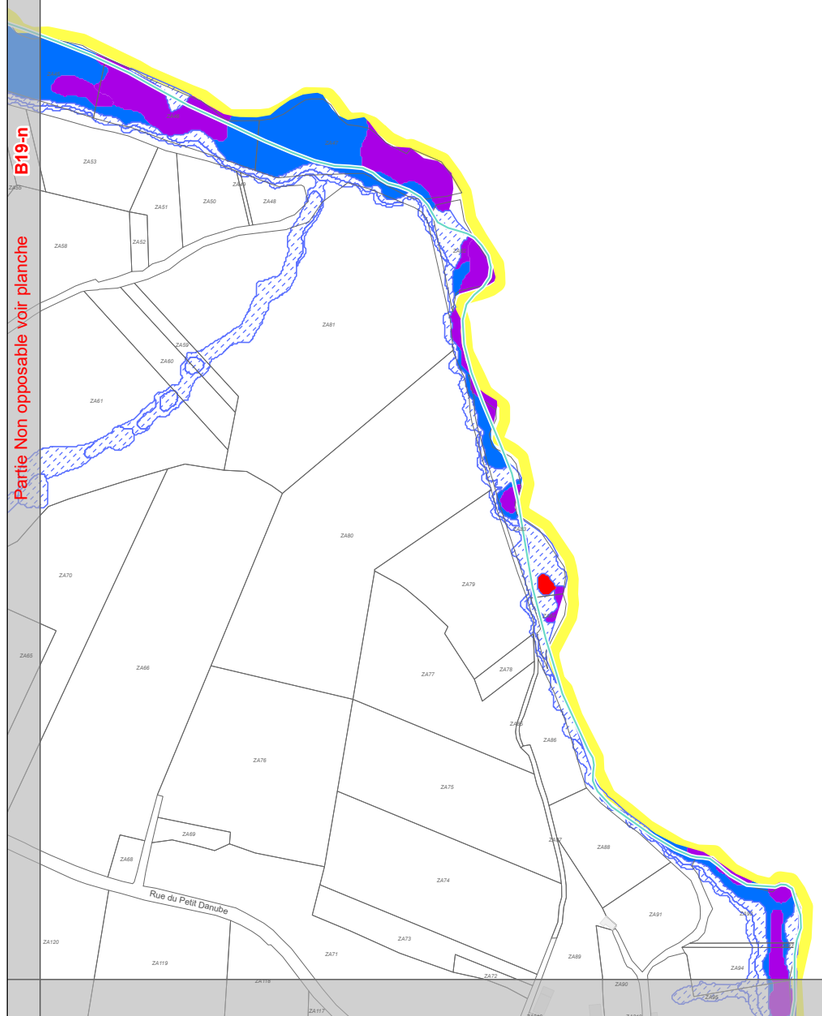

Partie Non opposable voir planche **B21-n**

Partie Non opposable voir planche **B20-s**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A18-n	A19-n	A20-n	A21-n	A22-n
A18-s	A19-s	A20-s	A21-s	A22-s
B18-n	B19-n	B20-n	B21-n	B22-n
B18-s	B19-s	B20-s	B21-s	B22-s
C18-n	C19-n	C20-n	C21-n	C22-n
				C22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **B20-s**

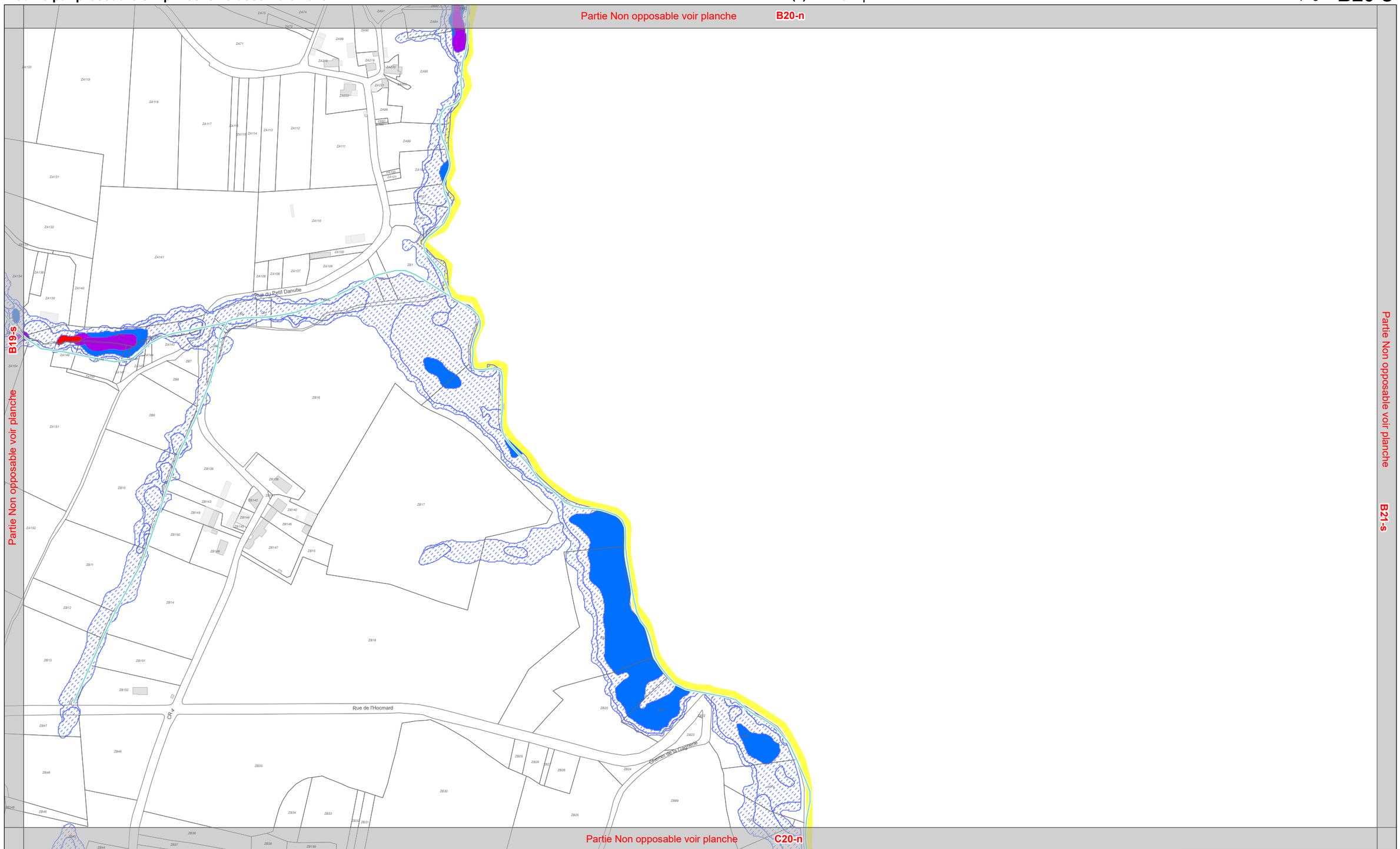

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A18-n	A19-n	A20-n	A21-n	A22-n
A18-s	A19-s	A20-s	A21-s	A22-s
B18-n	B19-n	B20-n	B21-n	B22-n
B18-s	B19-s	B20-s	B21-s	B22-s
C18-n	C19-n	C20-n	C21-n	C22-n
C18-s	C19-s	C20-s	C21-s	C22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n D22-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C18-n**

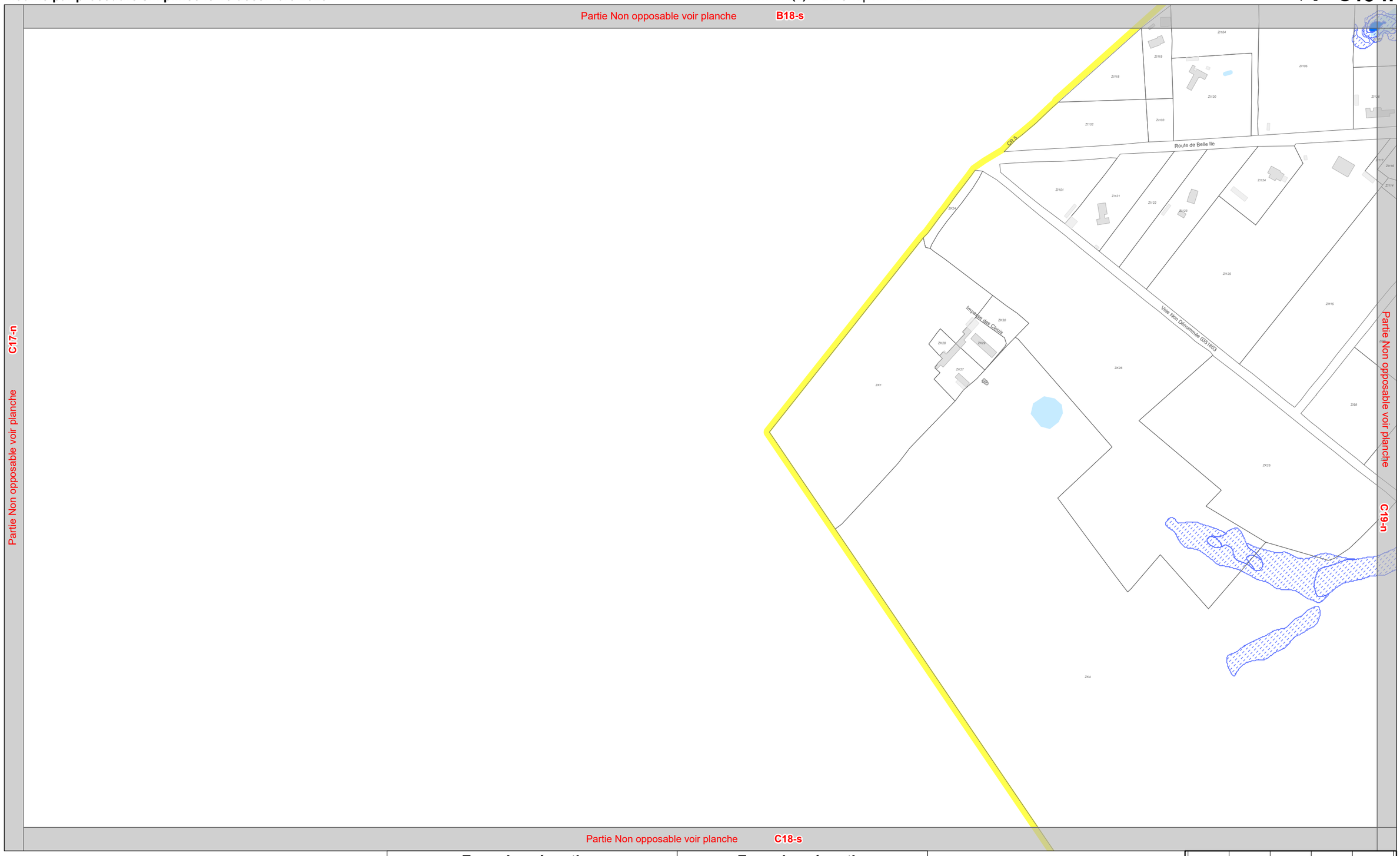

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A16-s	A17-s	A18-s	A19-s	A20-s
B16-n	B17-n	B18-n	B19-n	B20-n
B16-s	B17-s	B18-s	B19-s	B20-s
C16-n	C17-n	C18-n	C19-n	C20-n
C16-s	C17-s	C18-s	C19-s	C20-s
D16-n	D17-n	D18-n	D19-n	D20-n
				D20-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C18-s**

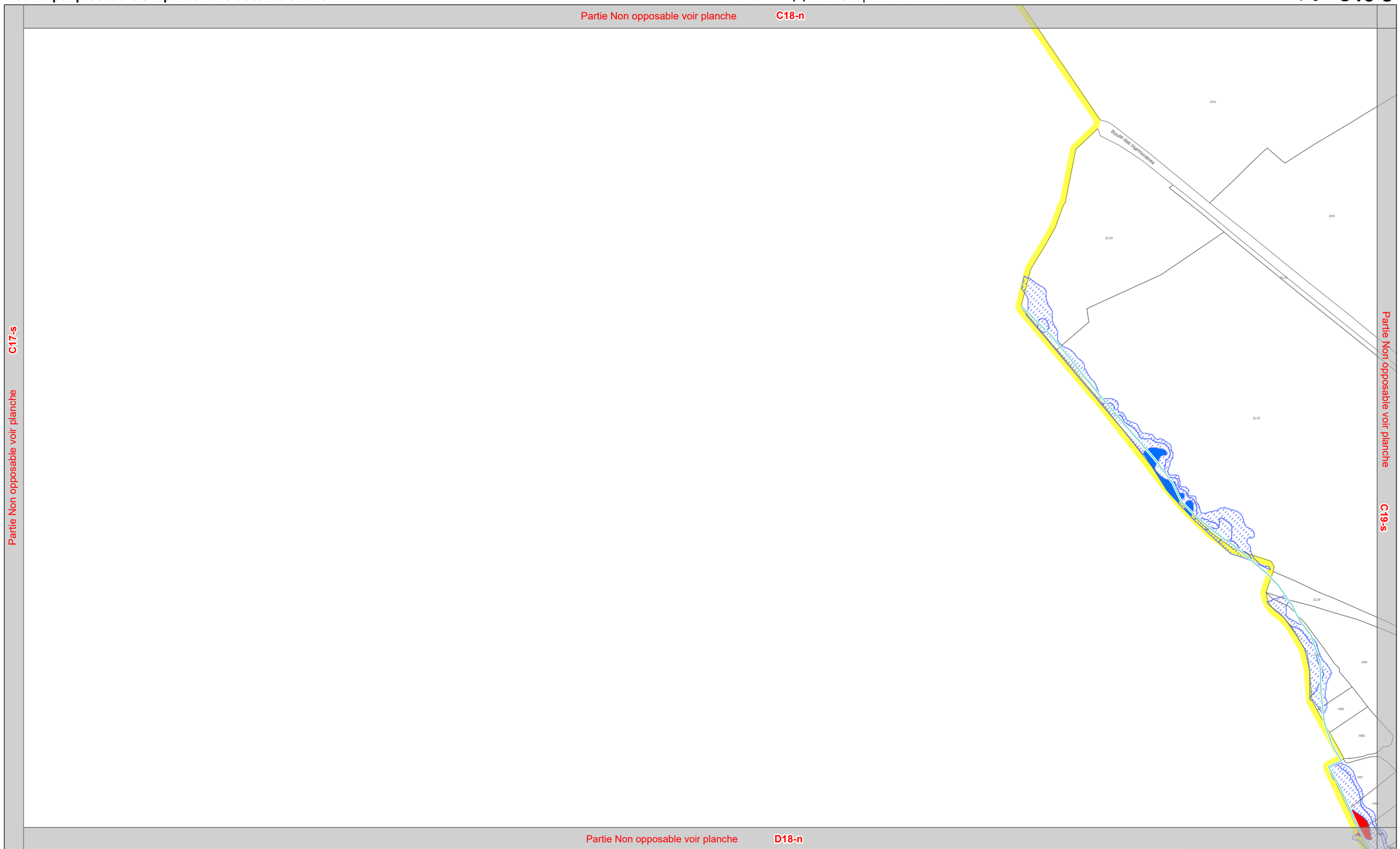

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B16-n	B17-n	B18-n	B19-n	B20-n
B16-s	B17-s	B18-s	B19-s	B20-s
C16-n	C17-n	C18-n	C19-n	C20-n
C16-s	C17-s	C18-s	C19-s	C20-s
D16-n	D17-n	D18-n	D19-n	D20-n
D16-s	D17-s	D18-s	D19-s	D20-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n E20-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C19-n**

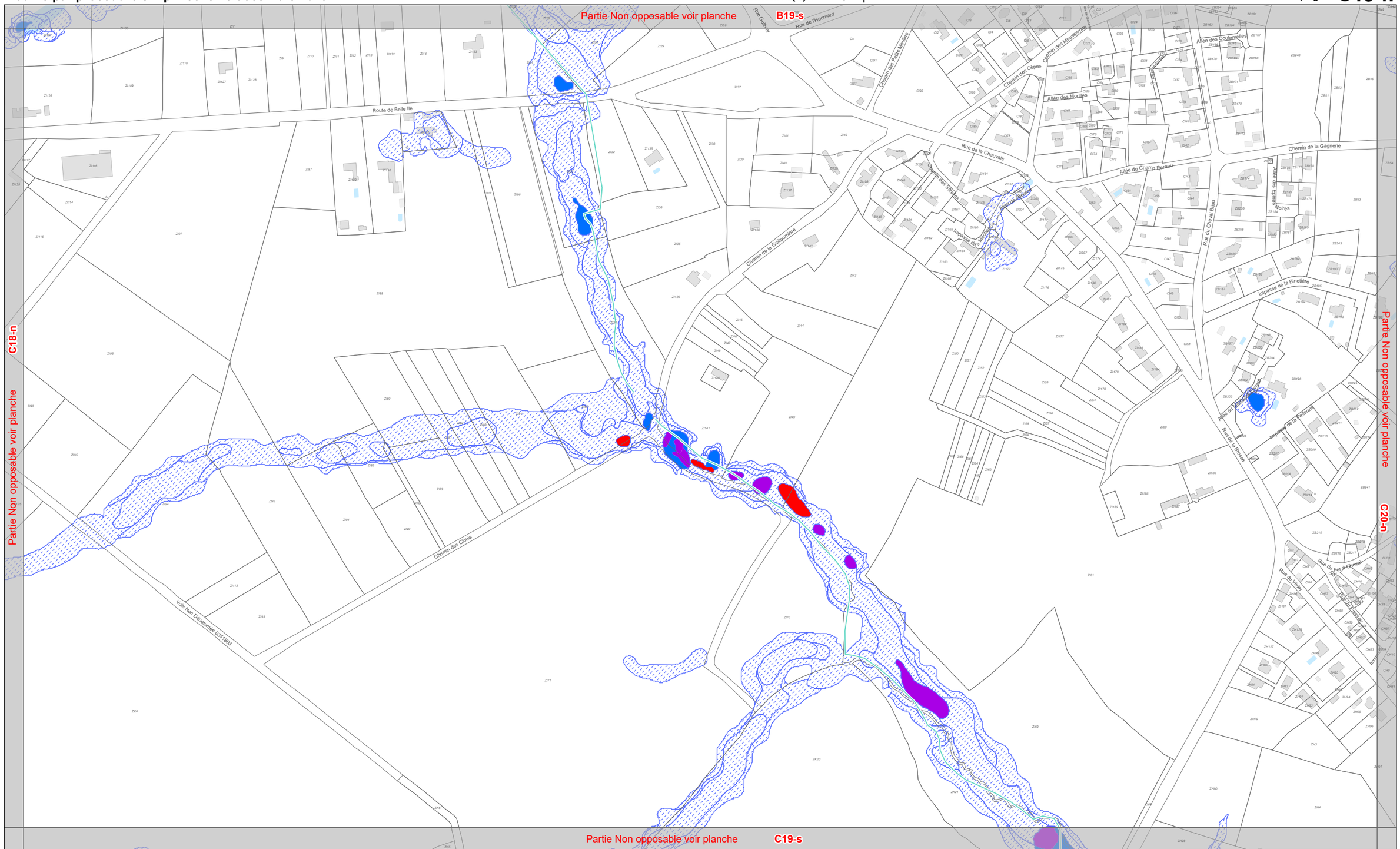

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A17-s	A18-s	A19-s	A20-s	A21-s
B17-n	B18-n	B19-n	B20-n	B21-n
B17-s	B18-s	B19-s	B20-s	B21-s
C17-n	C18-n	C19-n	C20-n	C21-n
C17-s	C18-s	C19-s	C20-s	C21-s
D17-n	D18-n	D19-n	D20-n	D21-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé				D21-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C19-s**

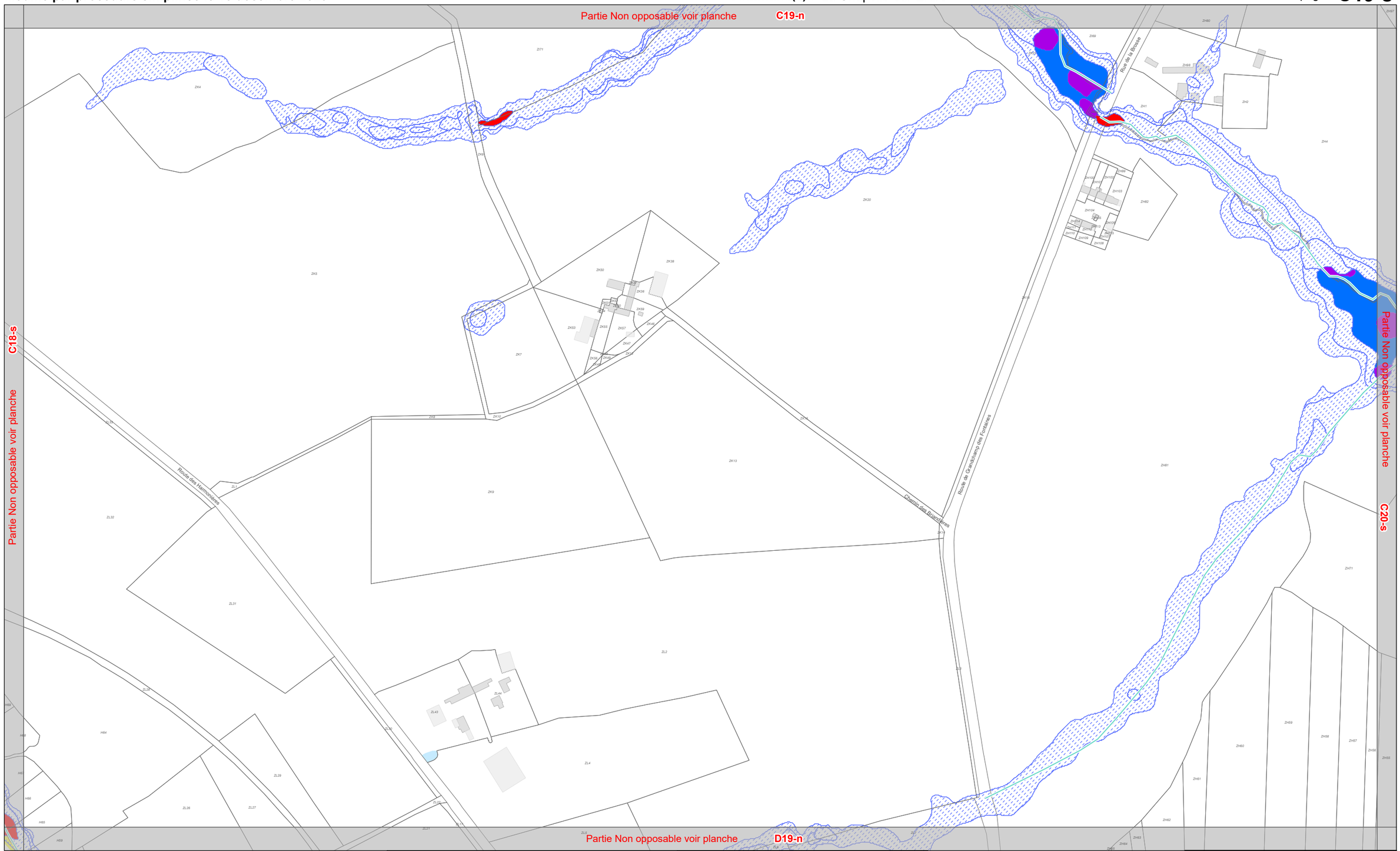

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

B17-n	B18-n	B19-n	B20-n	B21-n
B17-s	B18-s	B19-s	B20-s	B21-s
C17-n	C18-n	C19-n	C20-n	C21-n
C17-s	C18-s	C19-s	C20-s	C21-s
D17-n	D18-n	D19-n	D20-n	D21-n
D17-s	D18-s	D19-s	D20-s	D21-s
				E21-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C20-n**

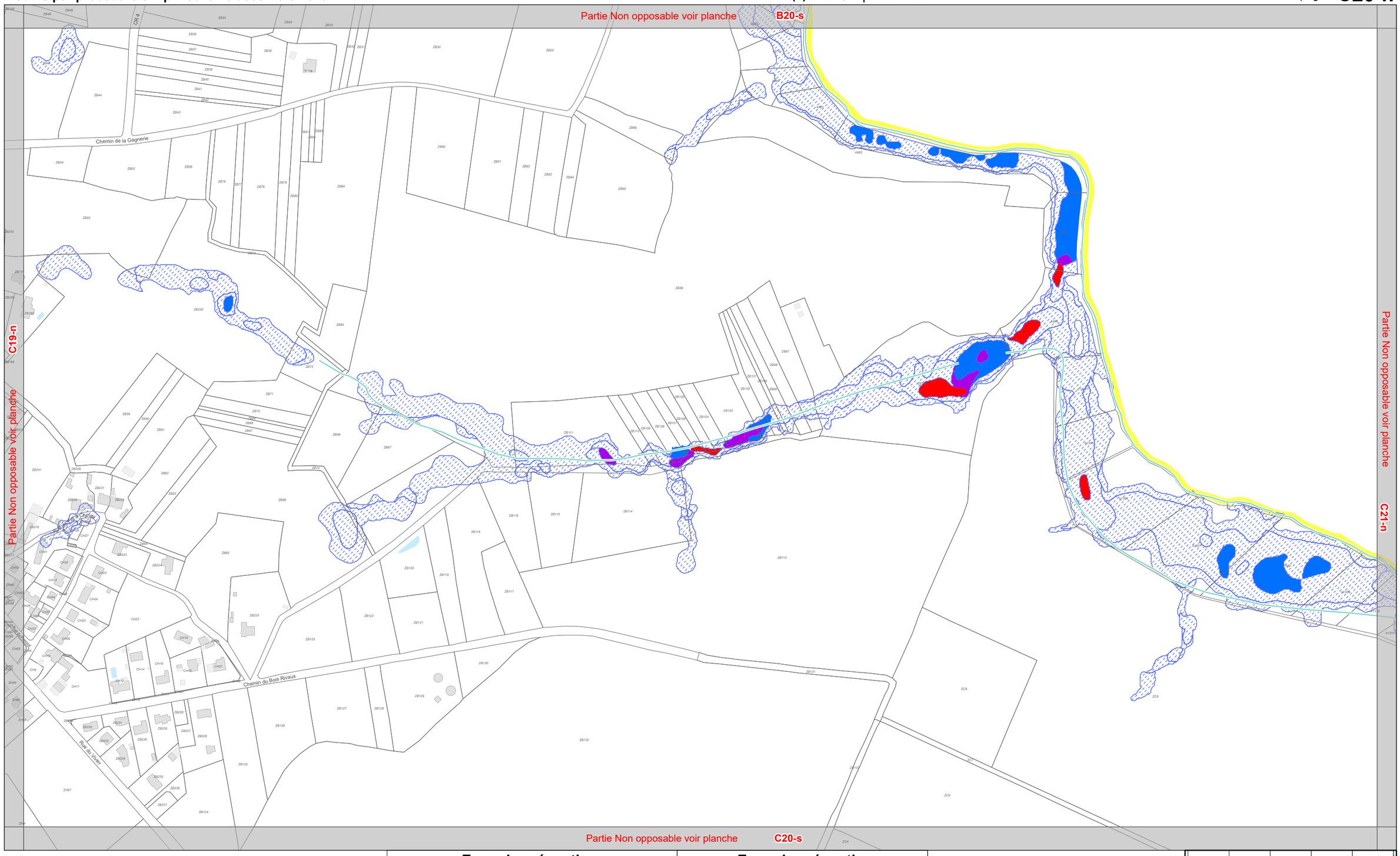

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

A18-s	A19-s	A20-s	A21-s	A22-s
B18-n	B19-n	B20-n	B21-n	B22-n
B18-s	B19-s	B20-s	B21-s	B22-s
C18-n	C19-n	C20-n	C21-n	C22-n
C18-s	C19-s	C20-s	C21-s	C22-s
D18-n	D19-n	D20-n	D21-n	D22-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé				D22-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C20-s**

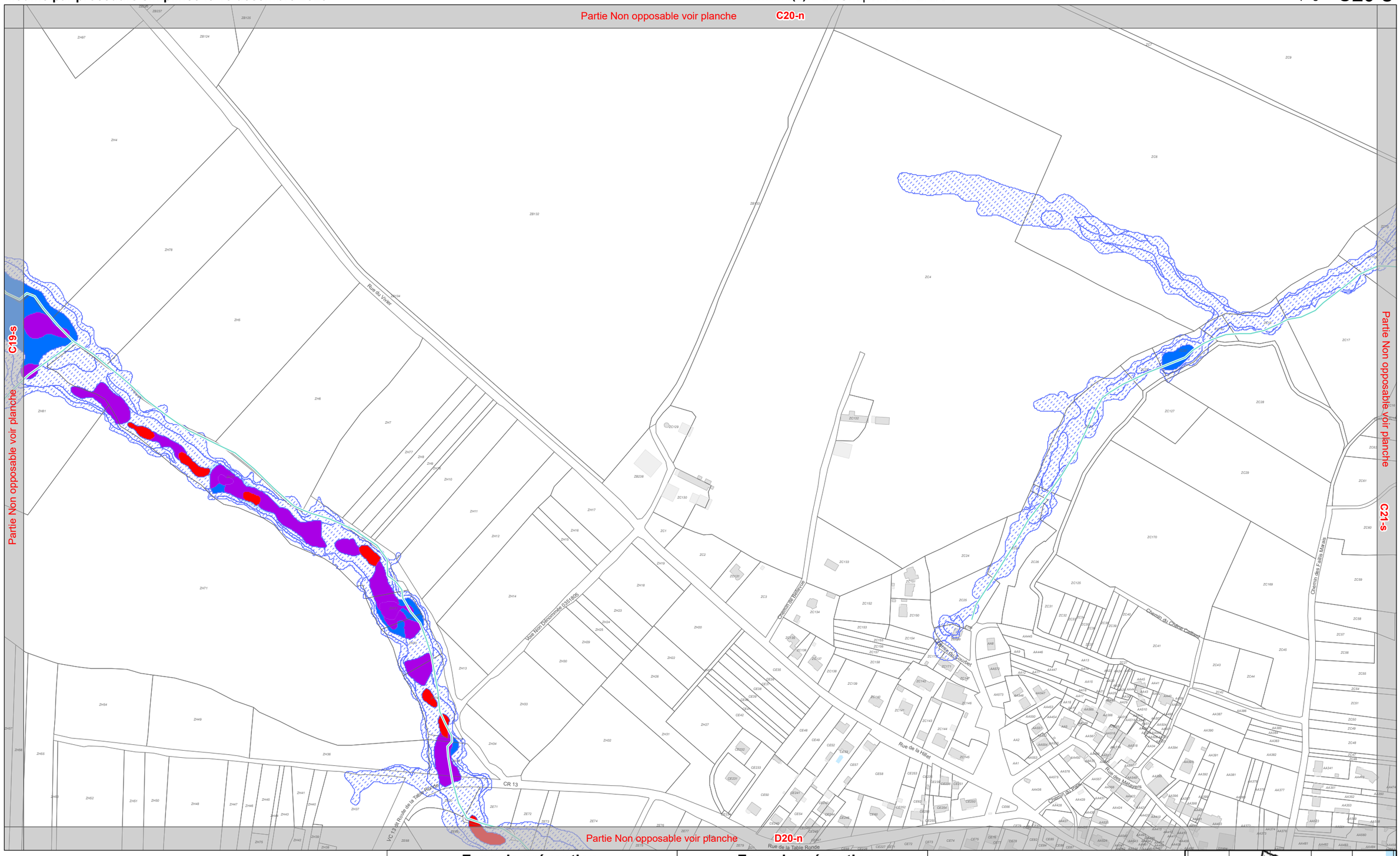

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

B18-n	B19-n	B20-n	B21-n	B22-n
B18-s	B19-s	B20-s	B21-s	B22-s
C18-n	C19-n	C20-n	C21-n	C22-n
C18-s	C19-s	C20-s	C21-s	C22-s
D18-n	D19-n	D20-n	D21-n	D22-n
D18-s	D19-s	D20-s	D21-s	D22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n E22-n

Partie Non opposable voir planche B21-s

Partie Non opposable voir planche C20-n

Partie Non opposable voir planche C22-n

Partie Non opposable voir planche C21-s

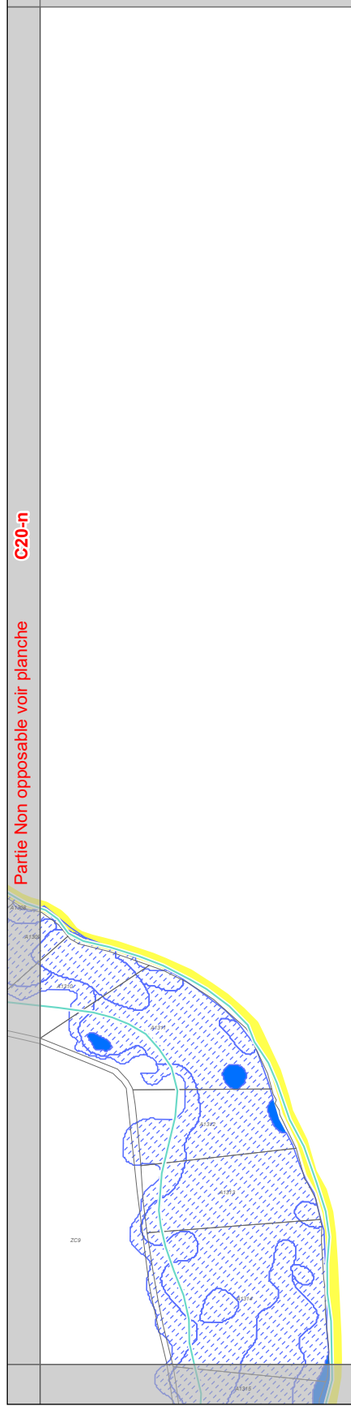

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

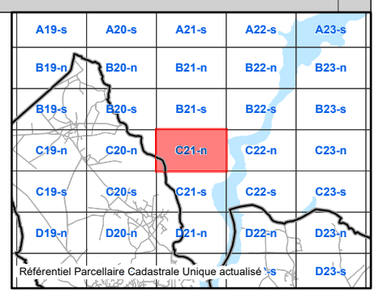

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **C21-s**

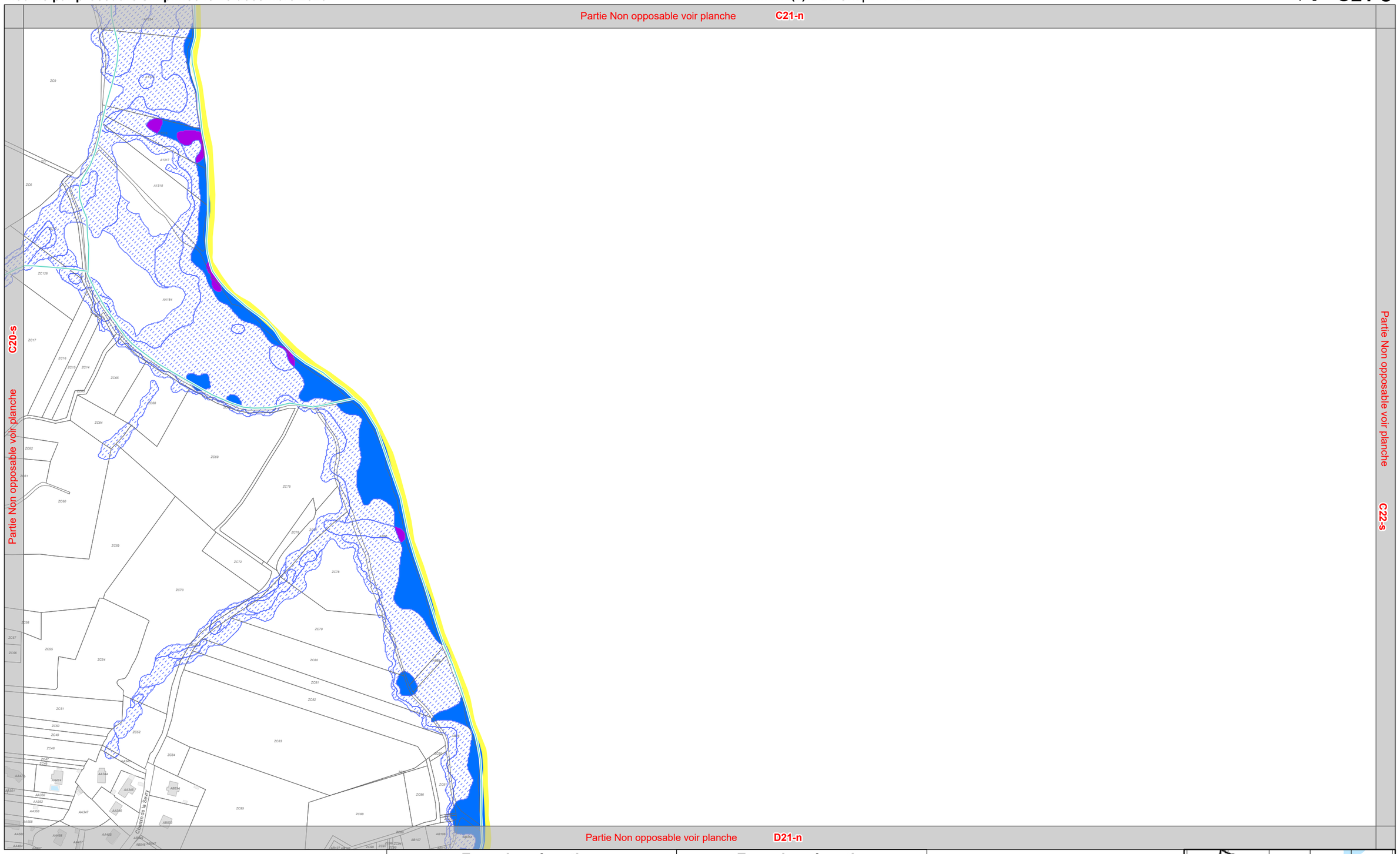

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *	
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)	Cours d'eau Limite communale
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)	

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

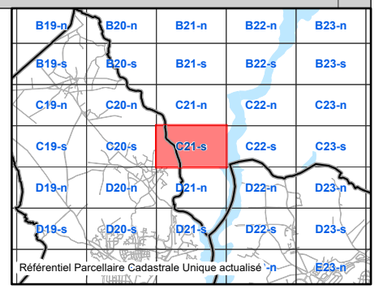

Partie Non opposable voir planche C22-n

Partie Non opposable voir planche C21-s

Partie Non opposable voir planche C23-s

Partie Non opposable voir planche D22-n

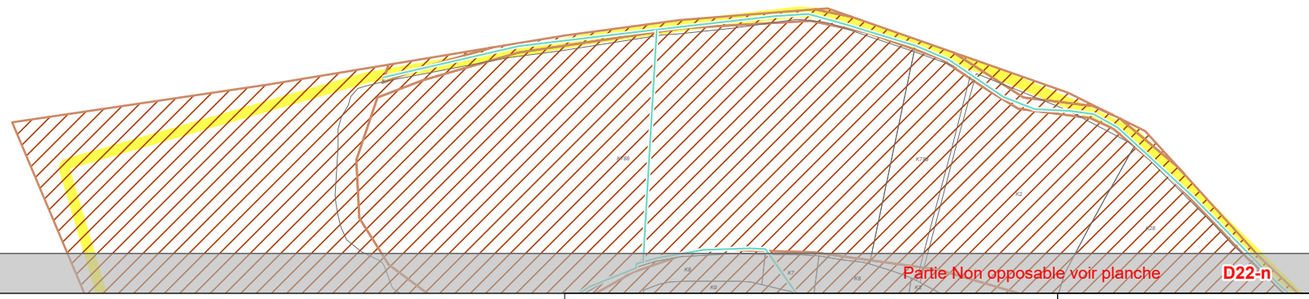

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

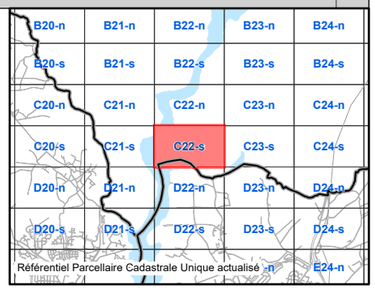

Partie Non opposable voir planche C23-n

Partie Non opposable voir planche C22-s

Partie Non opposable voir planche C24-s

Partie Non opposable voir planche D23-n

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

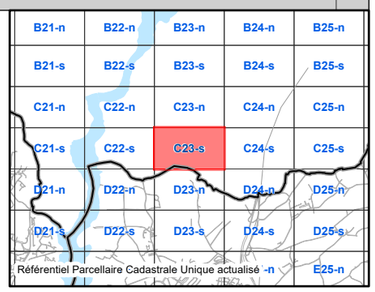

Partie Non opposable voir planche C25-n

Partie Non opposable voir planche C24-s

Partie Non opposable voir planche C26-s

Partie Non opposable voir planche D25-n

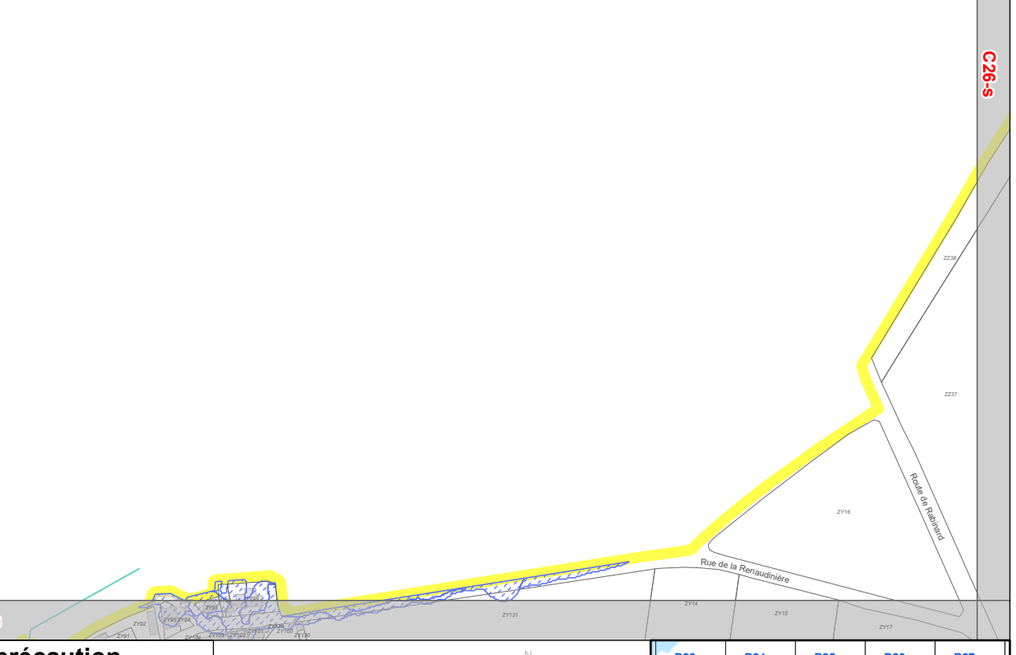

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B23-n	B24-n	B25-n	B26-n	B27-n
B23-s	B24-s	B25-s	B26-s	B27-s
C23-n	C24-n	C25-n	C26-n	C27-n
C23-s	C24-s	C25-s	C26-s	C27-s
D23-n	D24-n	D25-n	D26-n	D27-n
D23-s	D24-s	D25-s	D26-s	D27-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n E27-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **C26-n**

Partie Non opposable voir planche **B26-s**

Partie Non opposable voir planche **C25-n**

Partie Non opposable voir planche **C27-n**

Partie Non opposable voir planche **C26-s**

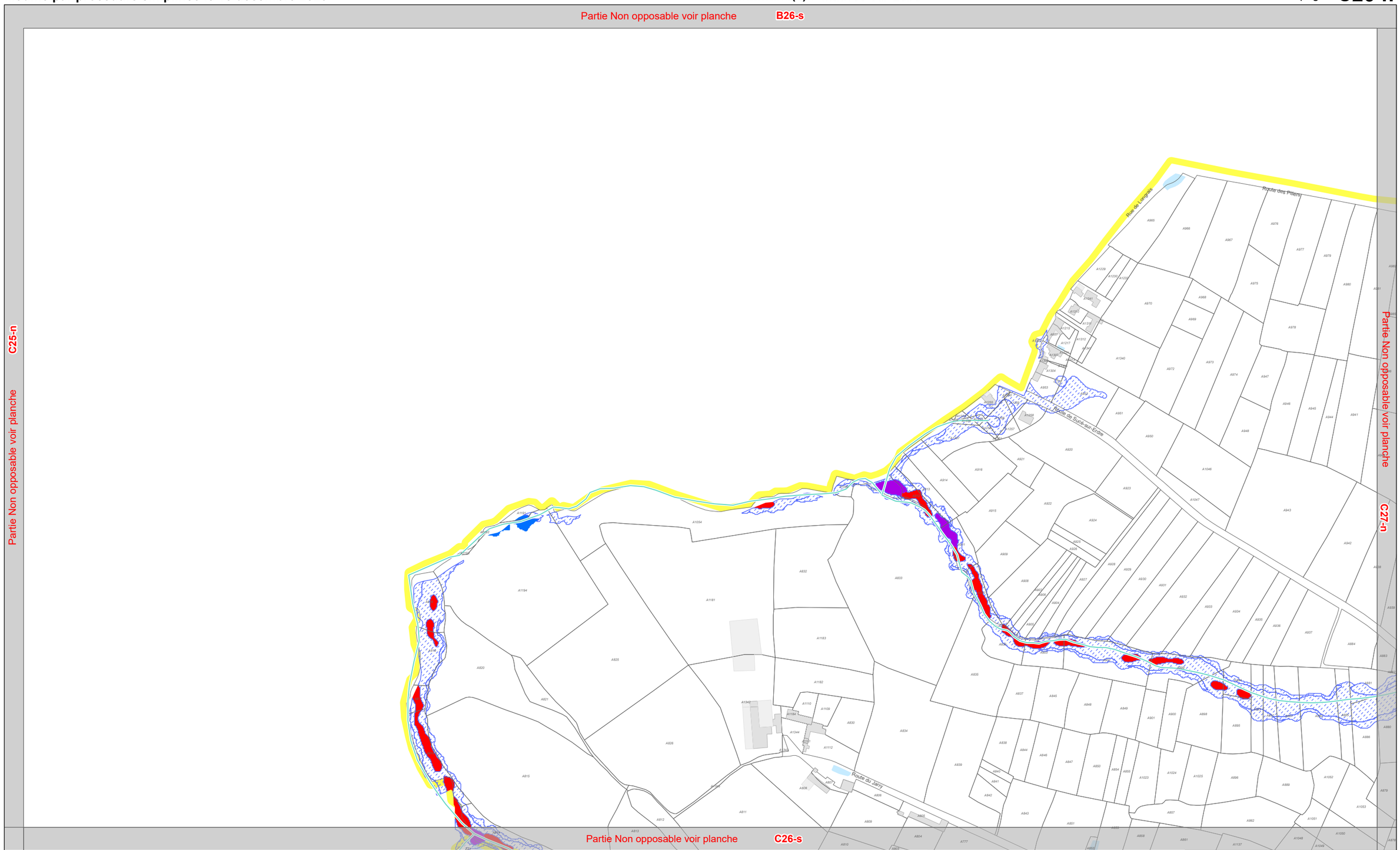

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A24-s	A25-s	A26-s	A27-s	A28-s
B24-n	B25-n	B26-n	B27-n	B28-n
B24-s	B25-s	B26-s	B27-s	B28-s
C24-n	C25-n	C26-n	C27-n	C28-n
C24-s	C25-s	C26-s	C27-s	C28-s
D24-n	D25-n	D26-n	D27-n	D28-n
				D28-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé le

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **C26-s**

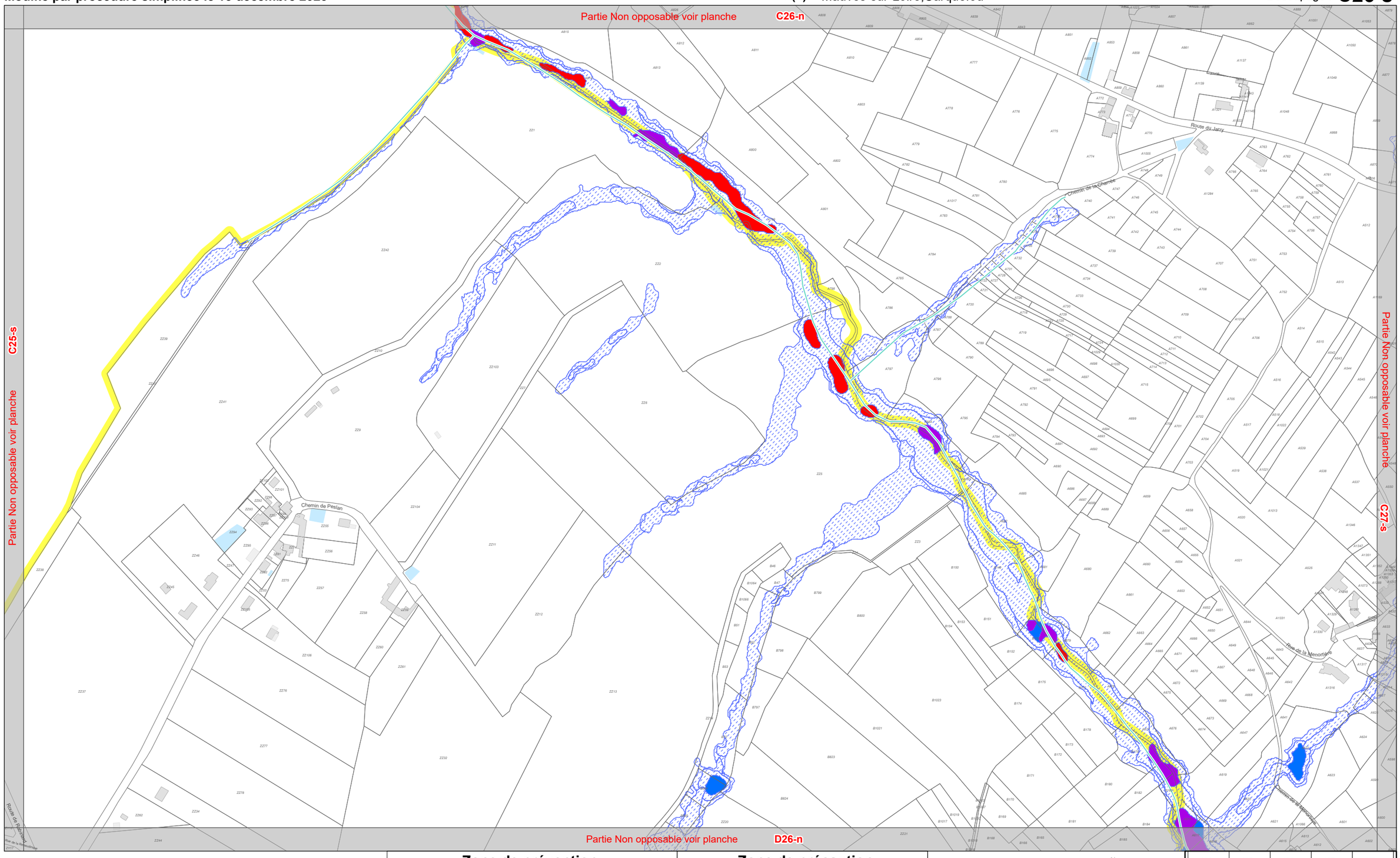

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B24-n	B25-n	B26-n	B27-n	B28-n
B24-s	B25-s	B26-s	B27-s	B28-s
C24-n	C25-n	C26-n	C27-n	C28-n
C24-s	C25-s	C26-s	C27-s	C28-s
D24-n	D25-n	D26-n	D27-n	D28-n
D24-s	D25-s	D26-s	D27-s	D28-s
				E28-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **C27-n**

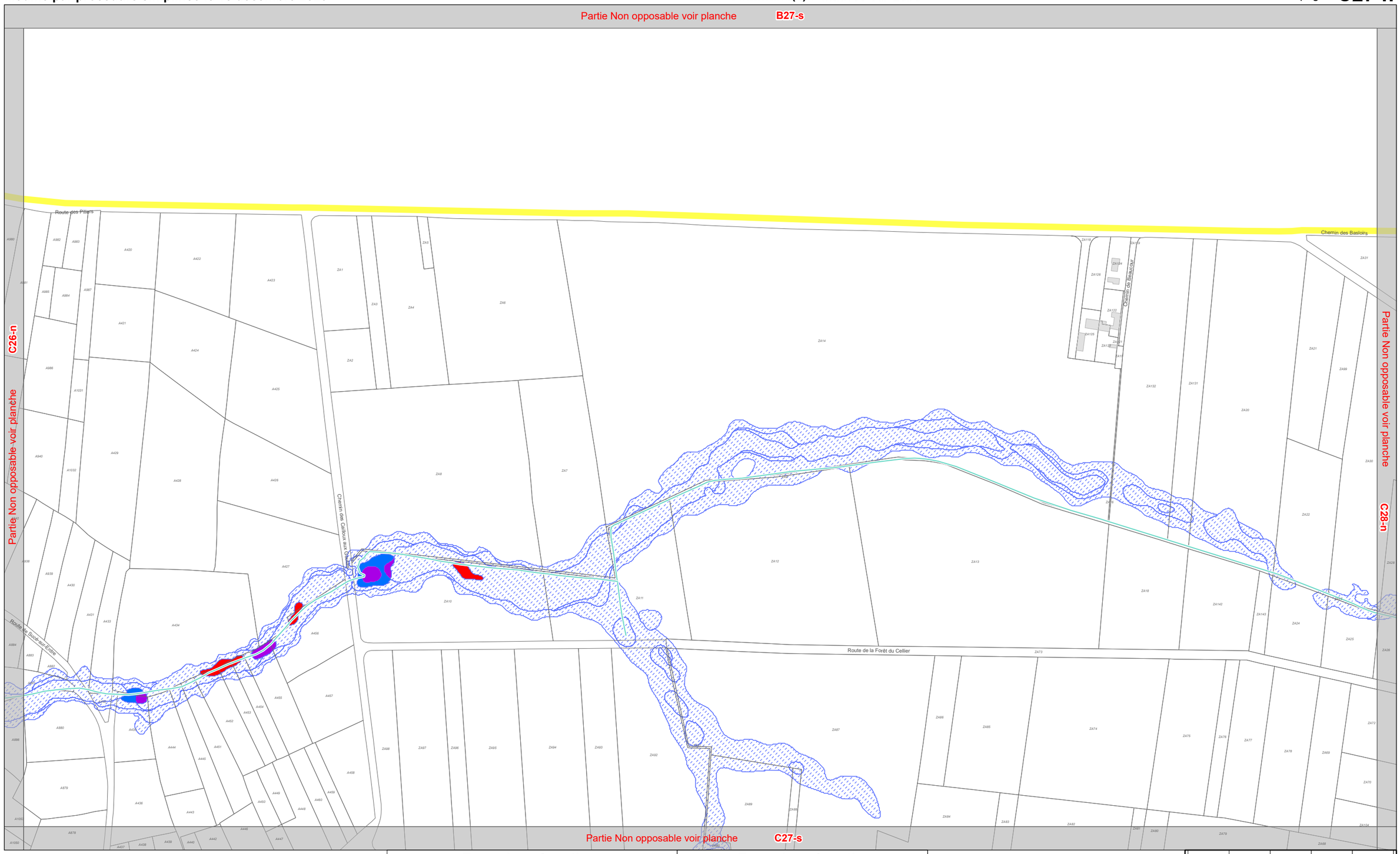

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A25-s	A26-s	A27-s	A28-s	A29-s
B25-n	B26-n	B27-n	B28-n	B29-n
B25-s	B26-s	B27-s	B28-s	B29-s
C25-n	C26-n	C27-n	C28-n	C29-n
C25-s	C26-s	C27-s	C28-s	C29-s
D25-n	D26-n	D27-n	D28-n	D29-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				D29-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **C27-s**

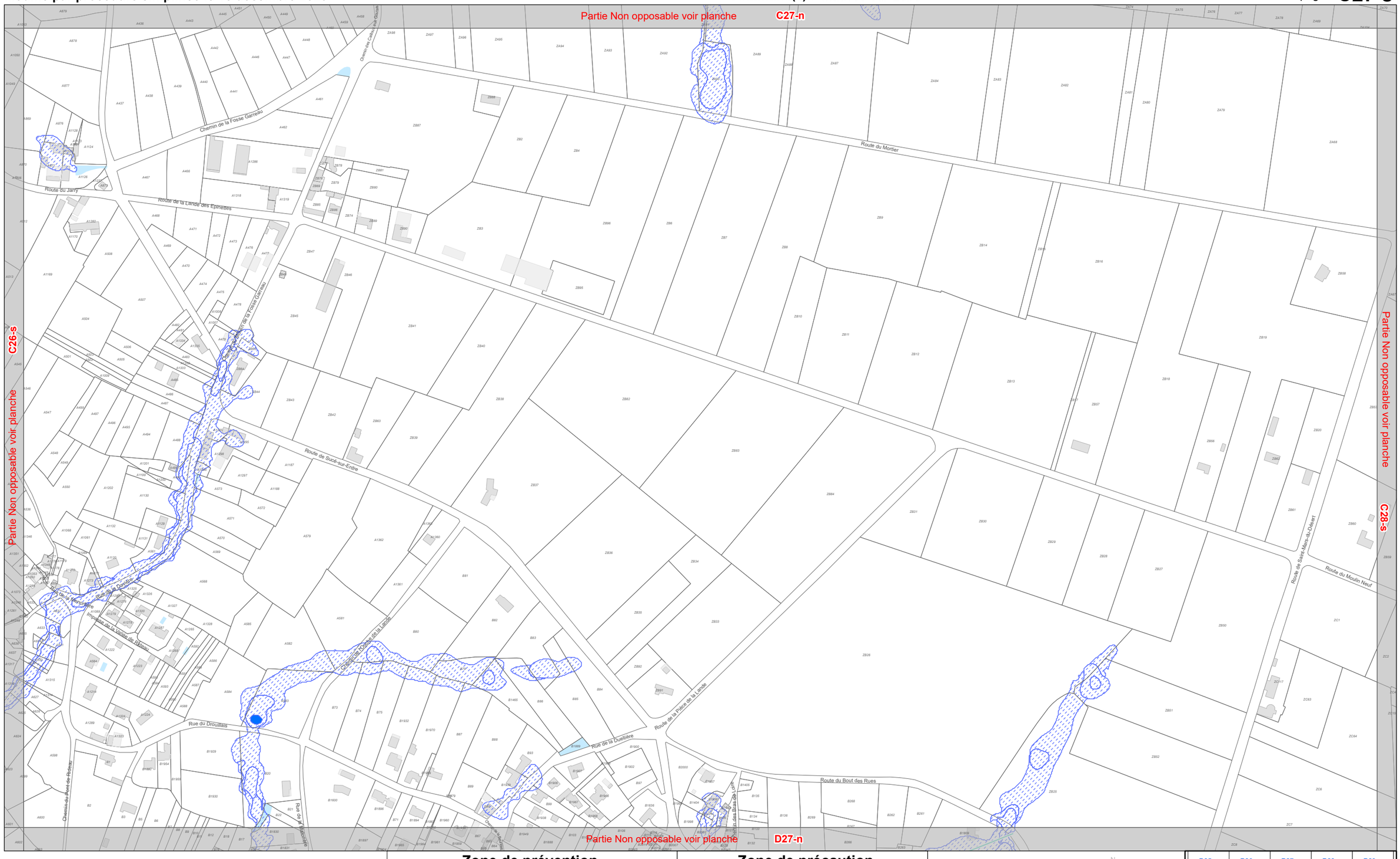

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

B25-n	B26-n	B27-n	B28-n	B29-n
B25-s	B26-s	B27-s	B28-s	B29-s
C25-n	C26-n	C27-n	C28-n	C29-n
C25-s	C26-s	C27-s	C28-s	C29-s
D25-n	D26-n	D27-n	D28-n	D29-n
D25-s	D26-s	D27-s	D28-s	D29-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n E29-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **C28-n**

Partie Non opposable voir planche **B28-s**

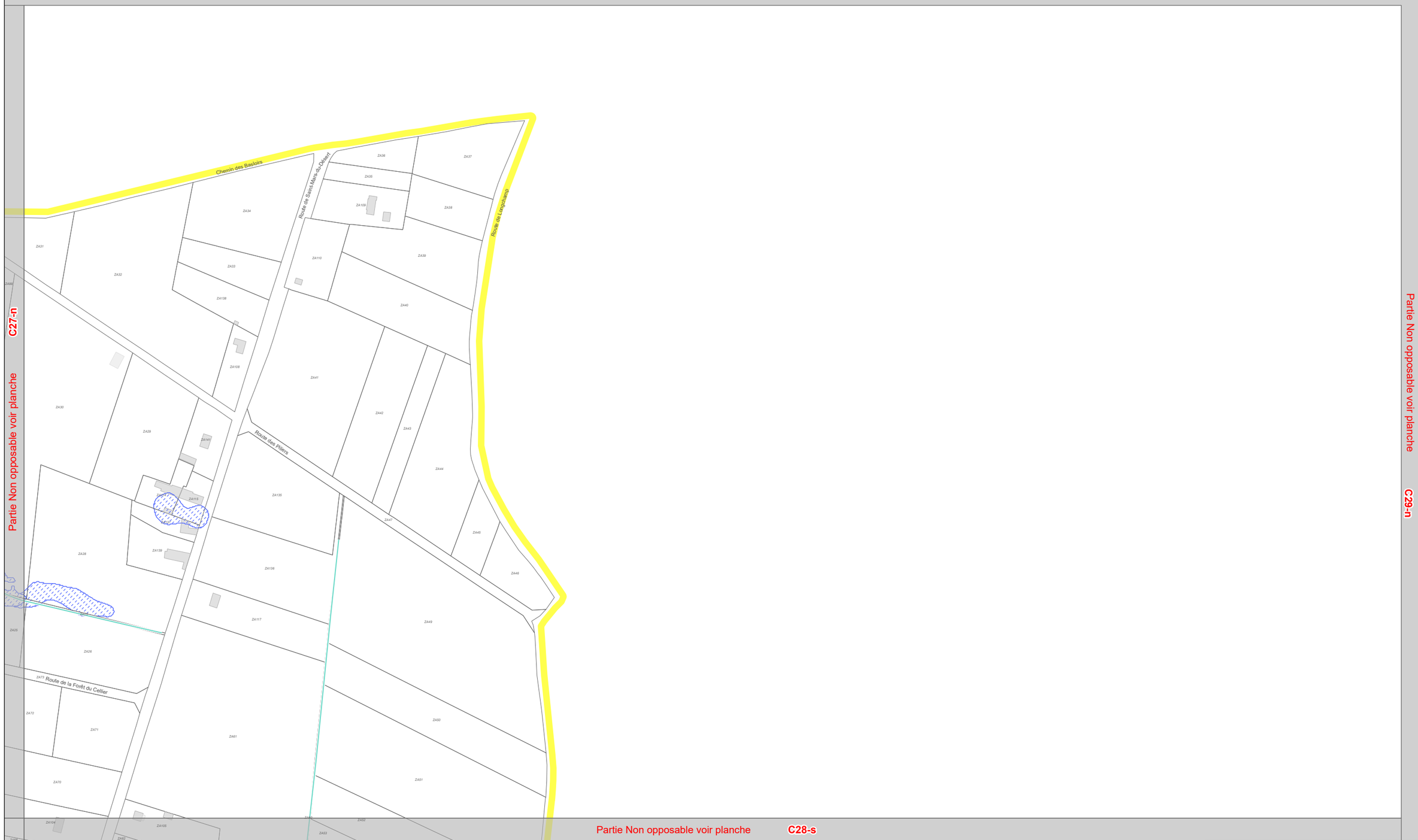

Partie Non opposable voir planche **C27-n**

Partie Non opposable voir planche **C29-n**

Partie Non opposable voir planche **C28-s**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

A26-s	A27-s	A28-s	A29-s	A30-s
B26-n	B27-n	B28-n	B29-s	B30-s
B26-s	B27-s	B28-s	B29-s	B30-s
C26-n	C27-n	C28-n	C29-n	C30-n
C26-s	C27-s	C28-s	C29-s	C30-s
D26-n	D27-n	D28-n	D29-n	D30-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé		D28-s		D30-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **C28-s**

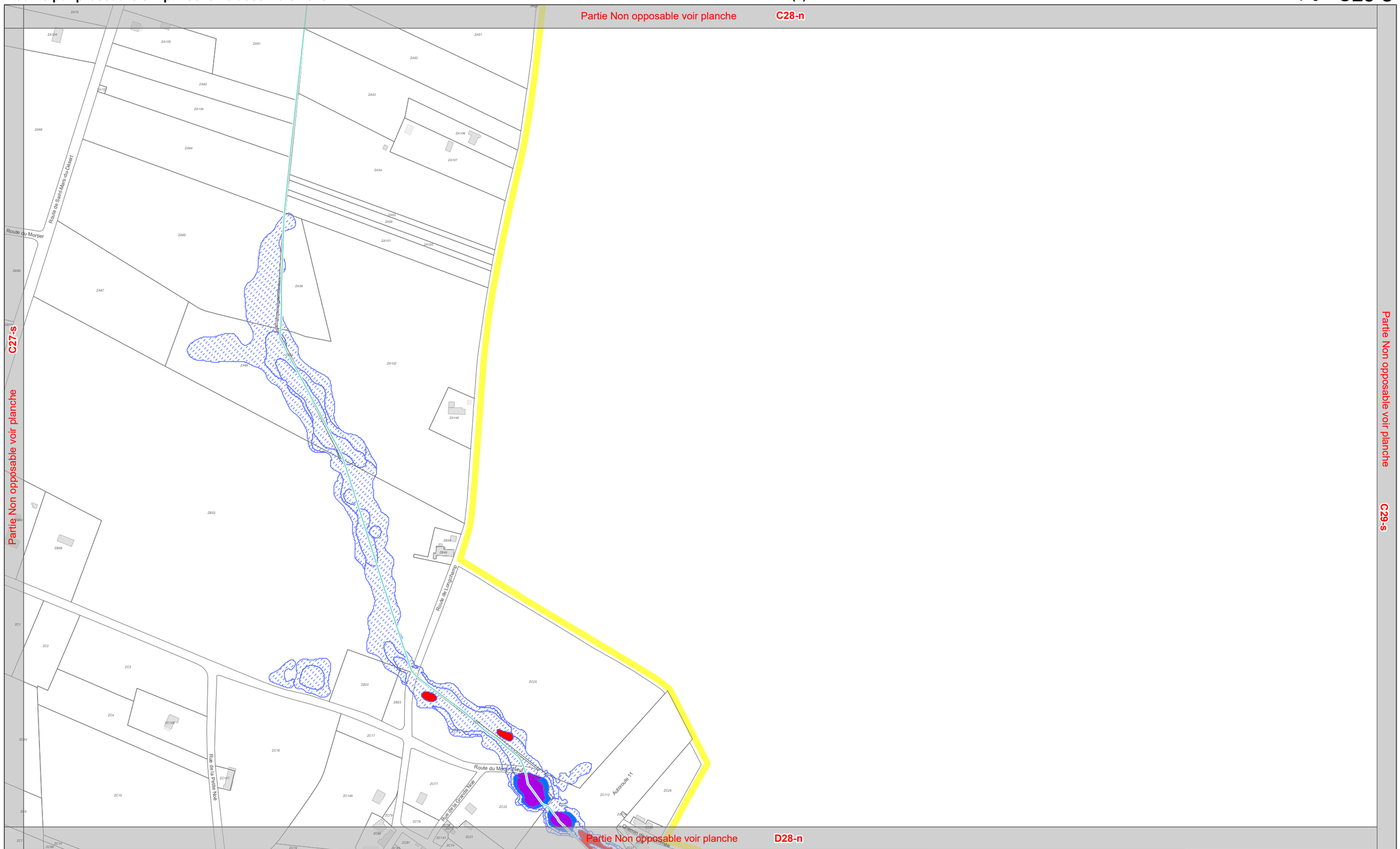

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

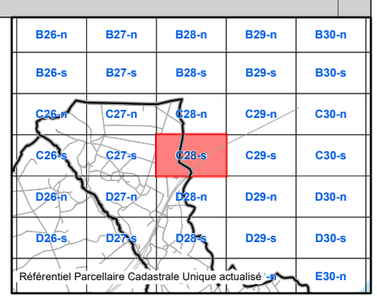

Partie Non opposable voir planche C18-s

Partie Non opposable voir planche D17-n

Partie Non opposable voir planche D19-n

Partie Non opposable voir planche D18-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

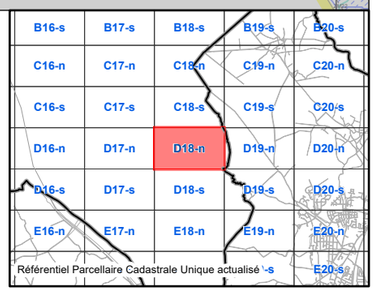

Partie Non opposable voir planche D18-n

Partie Non opposable voir planche D17-s

Partie Non opposable voir planche D19-s

Partie Non opposable voir planche E18-n

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

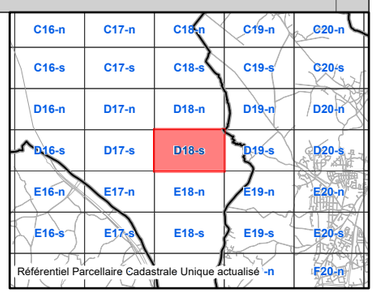

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **D19-n**

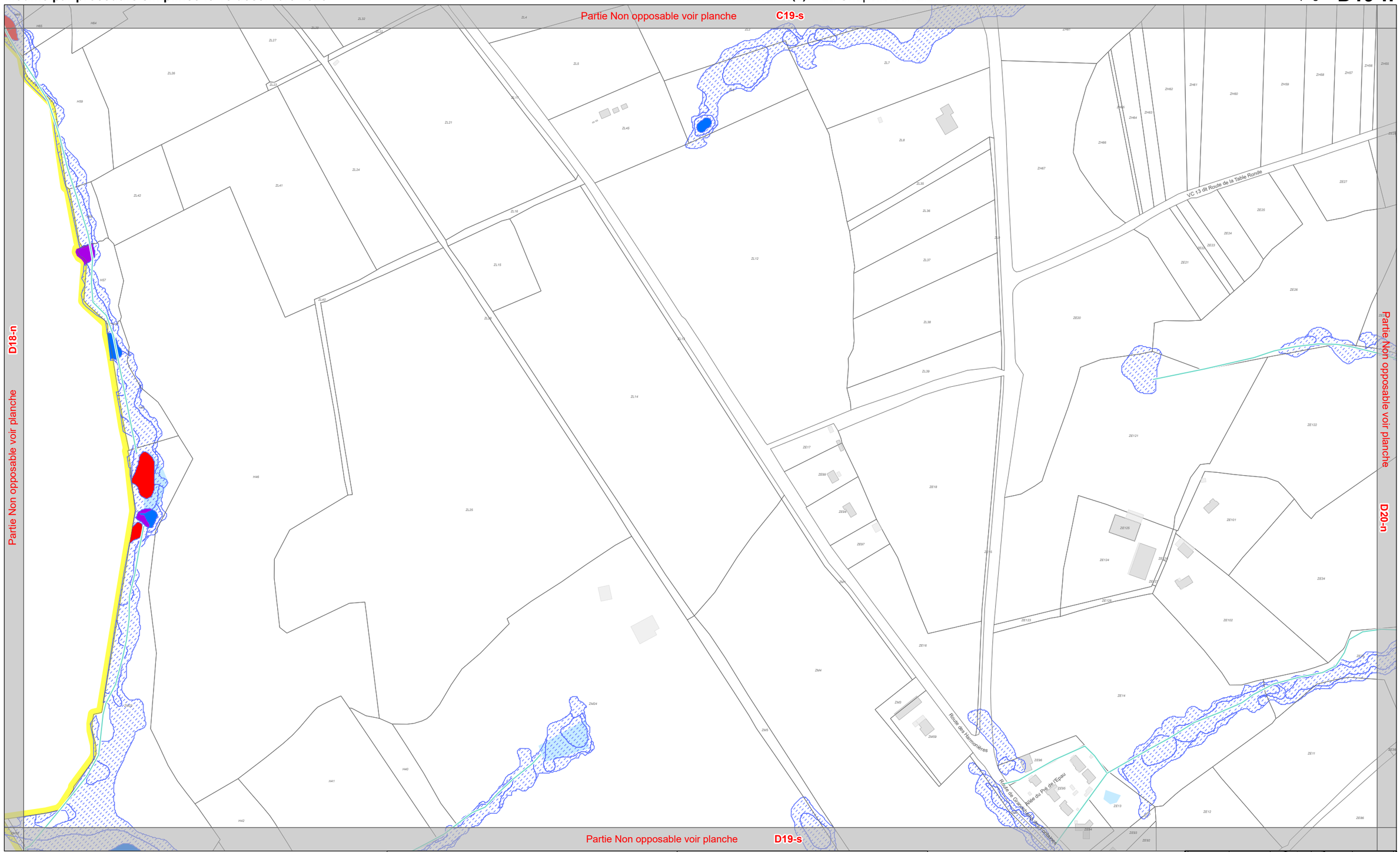

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B17-s	B18-s	B19-s	B20-s	B21-s
C17-n	C18-n	C19-n	C20-n	C21-n
C17-s	C18-s	C19-s	C20-s	C21-s
D17-n	D18-n	D19-n	D20-n	D21-n
D17-s	D18-s	D19-s	D20-s	D21-s
E17-n	E18-n	E19-n	E20-n	E21-n
				E21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **D19-s**

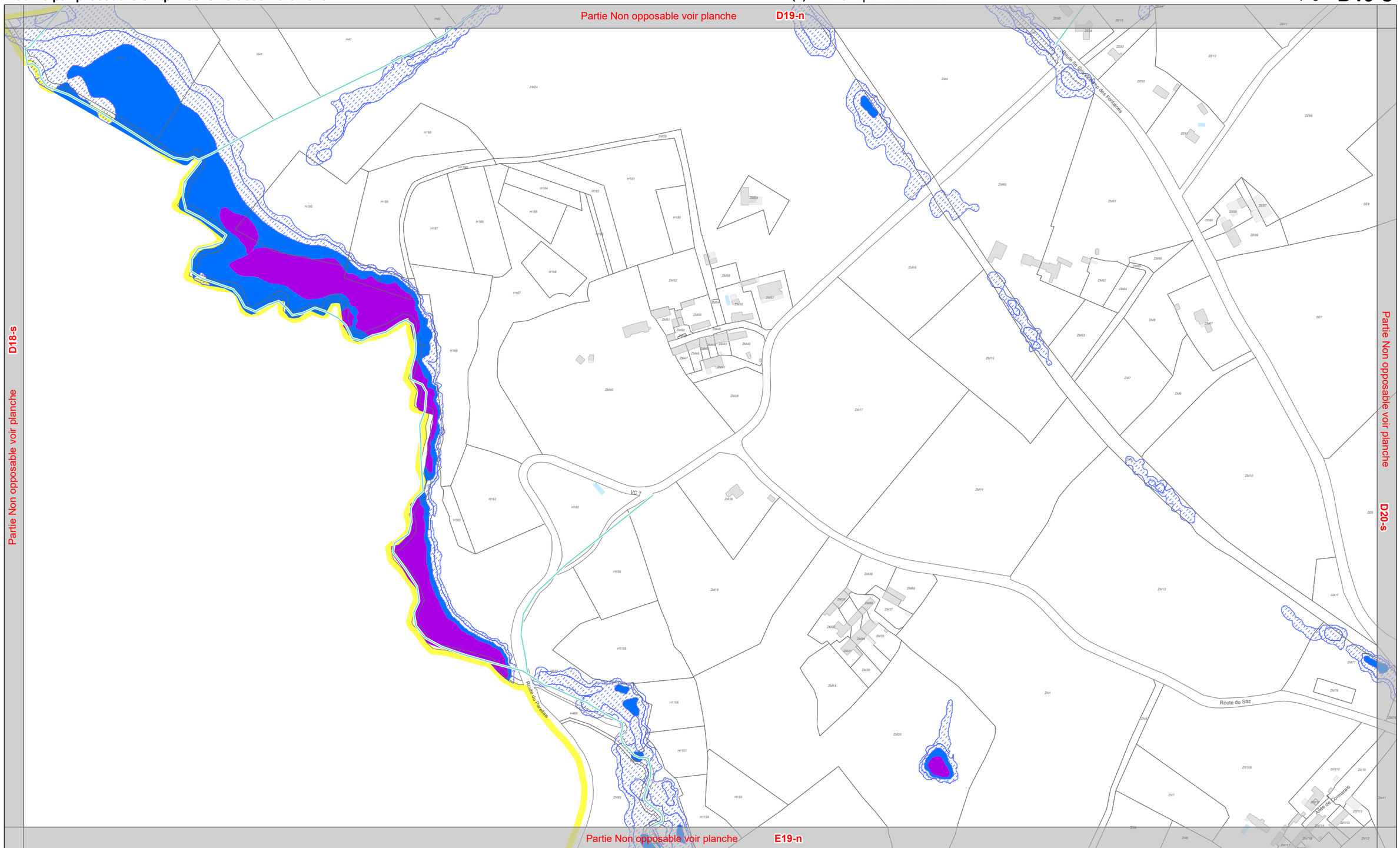

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

C17-n	C18-n	C19-n	C20-n	C21-n
C17-s	C18-s	C19-s	C20-s	C21-s
D17-n	D18-n	D19-n	D20-n	D21-n
D17-s	D18-s	D19-s	D20-s	D21-s
E17-n	E18-n	E19-n	E20-n	E21-n
E17-s	E18-s	E19-s	E20-s	E21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **D20-n**

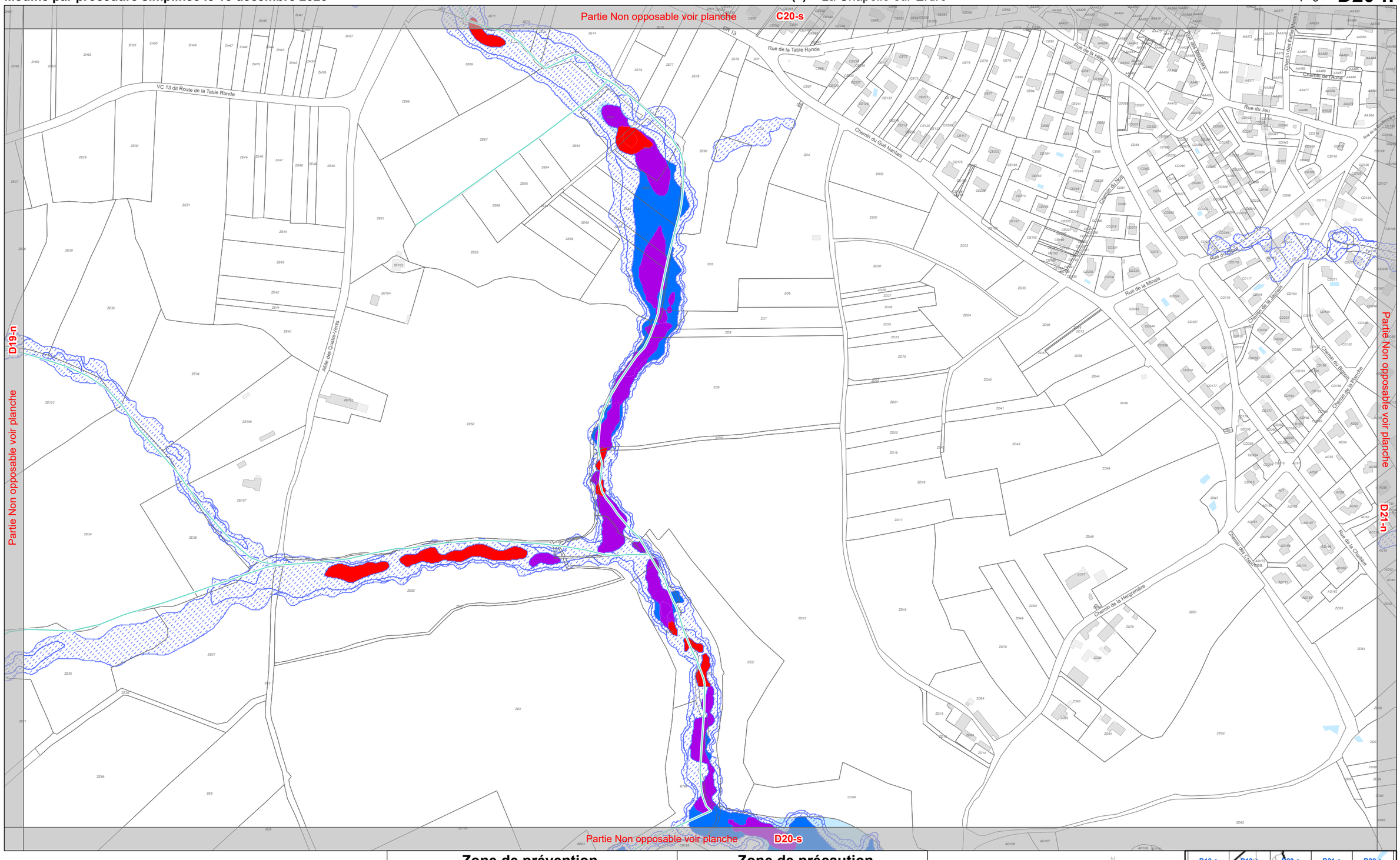

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B18-s	B19-s	B20-s	B21-s	B22-s
C18-n	C19-n	C20-n	C21-n	C22-n
C18-s	C19-s	C20-s	C21-s	C22-s
D18-n	D19-n	D20-n	D21-n	D22-n
D18-s	D19-s	D20-s	D21-s	D22-s
E18-n	E19-n	E20-n	E21-n	E22-n
		E20-s		E22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **D20-s**

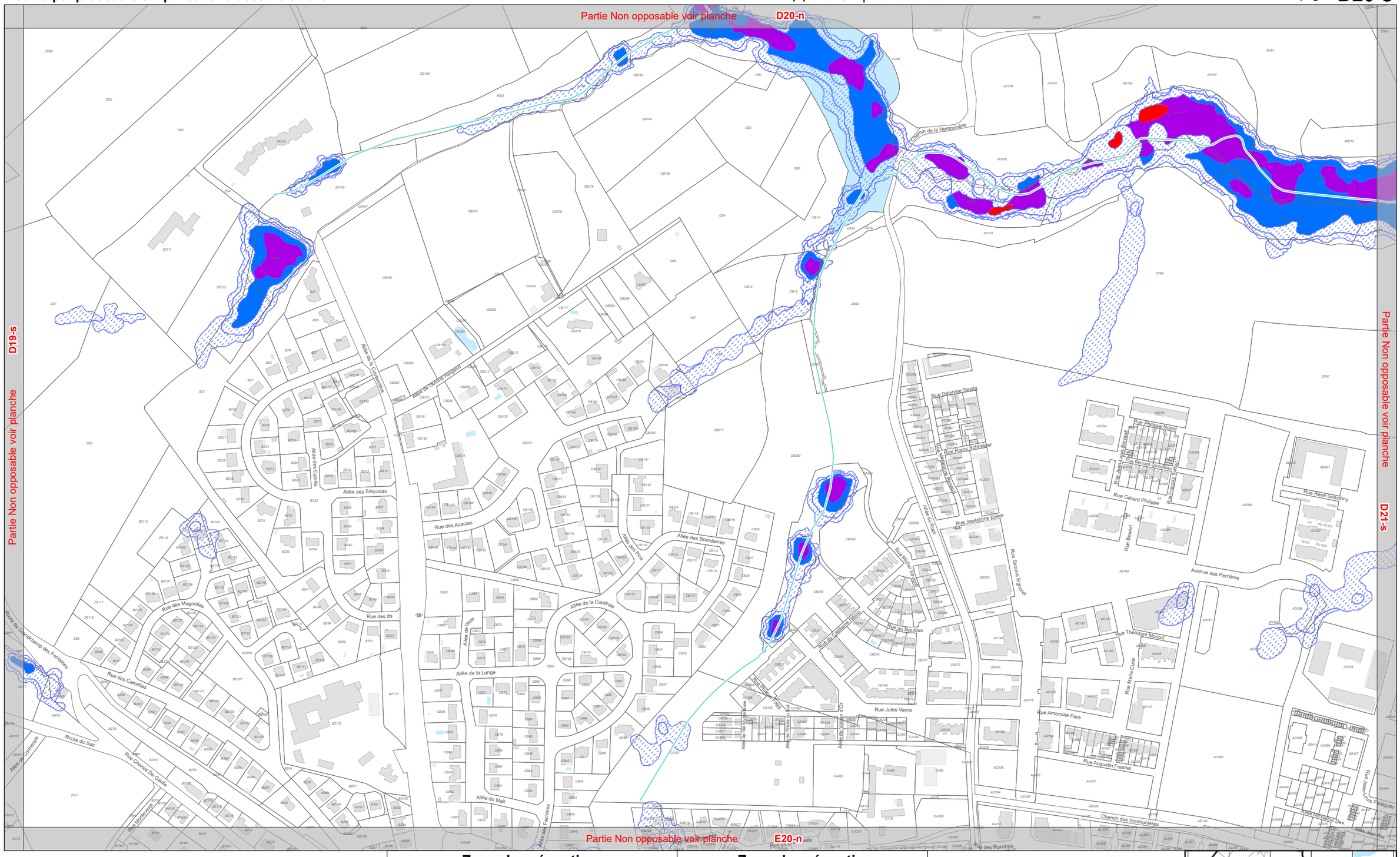

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

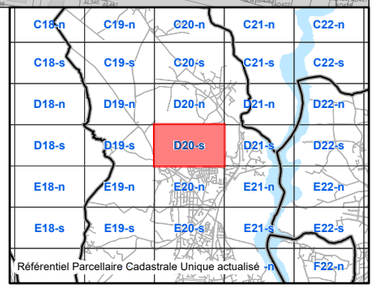

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **D21-n**

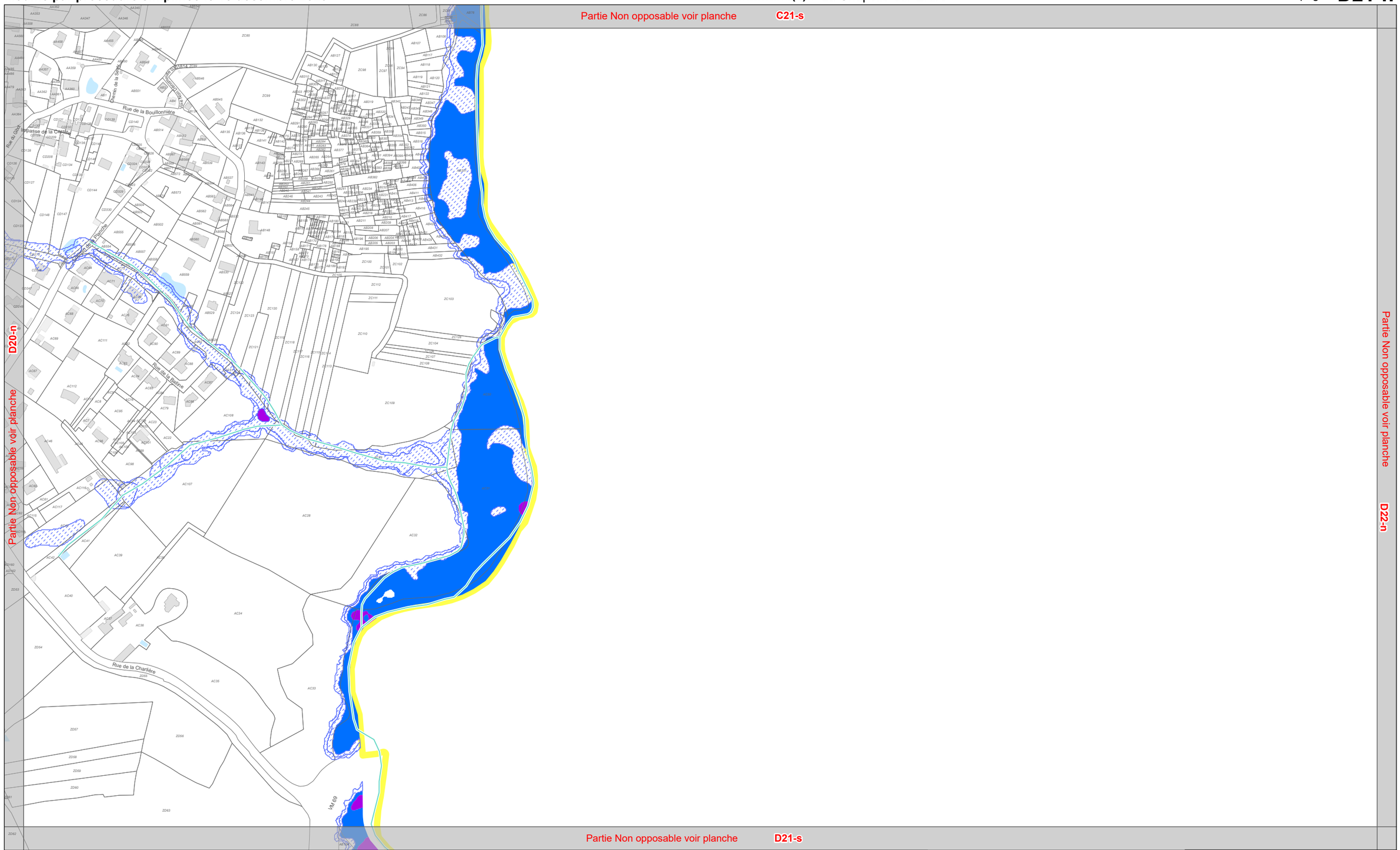

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

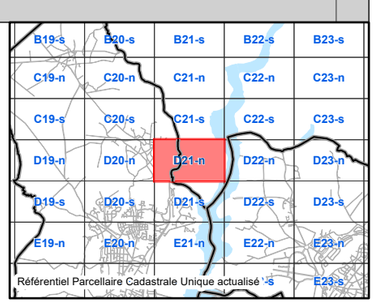

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre,Carquefou

Découpage : **D21-s**

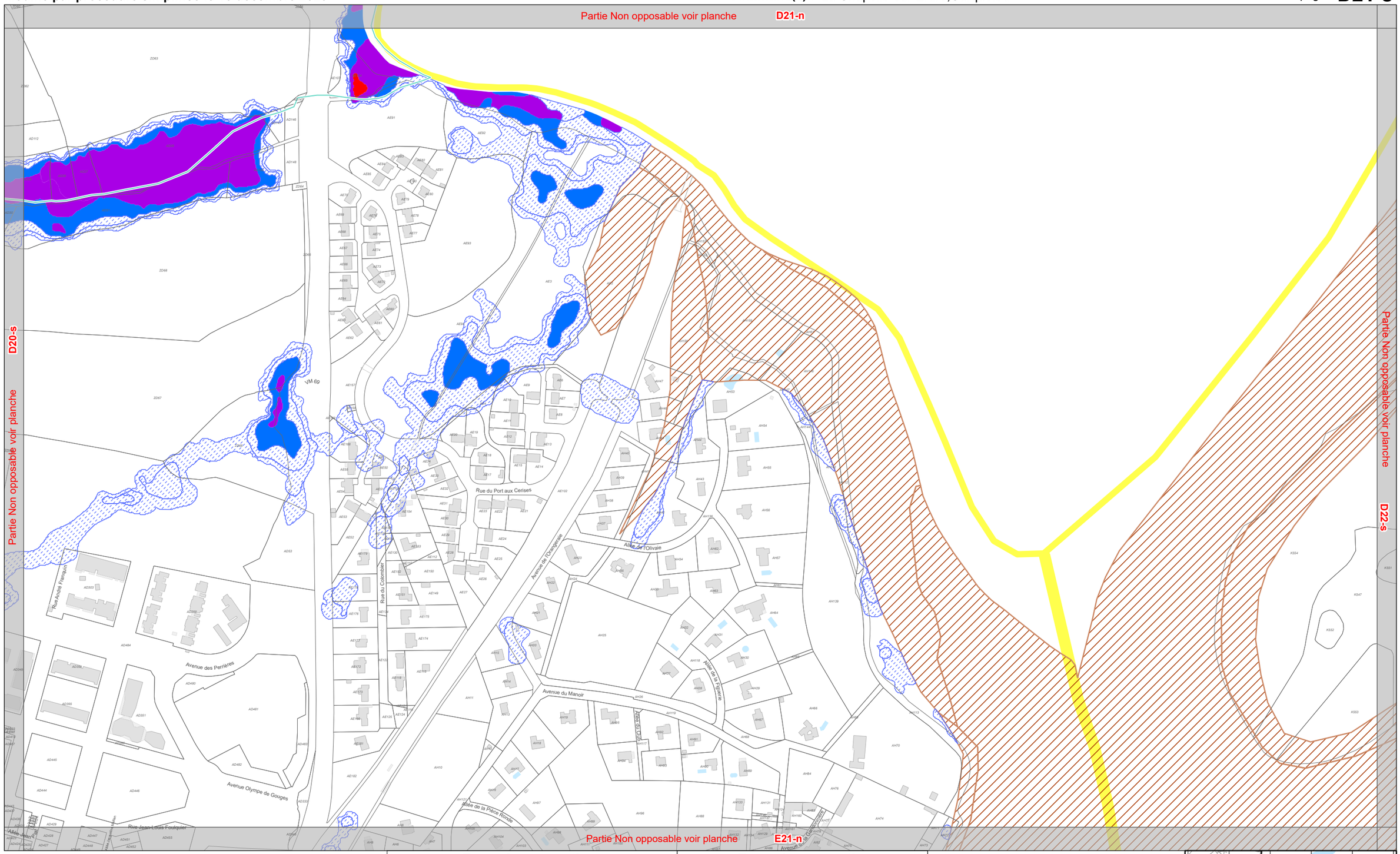

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

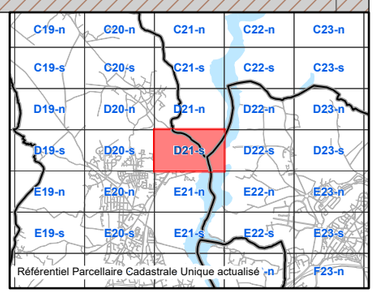

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D22-n**

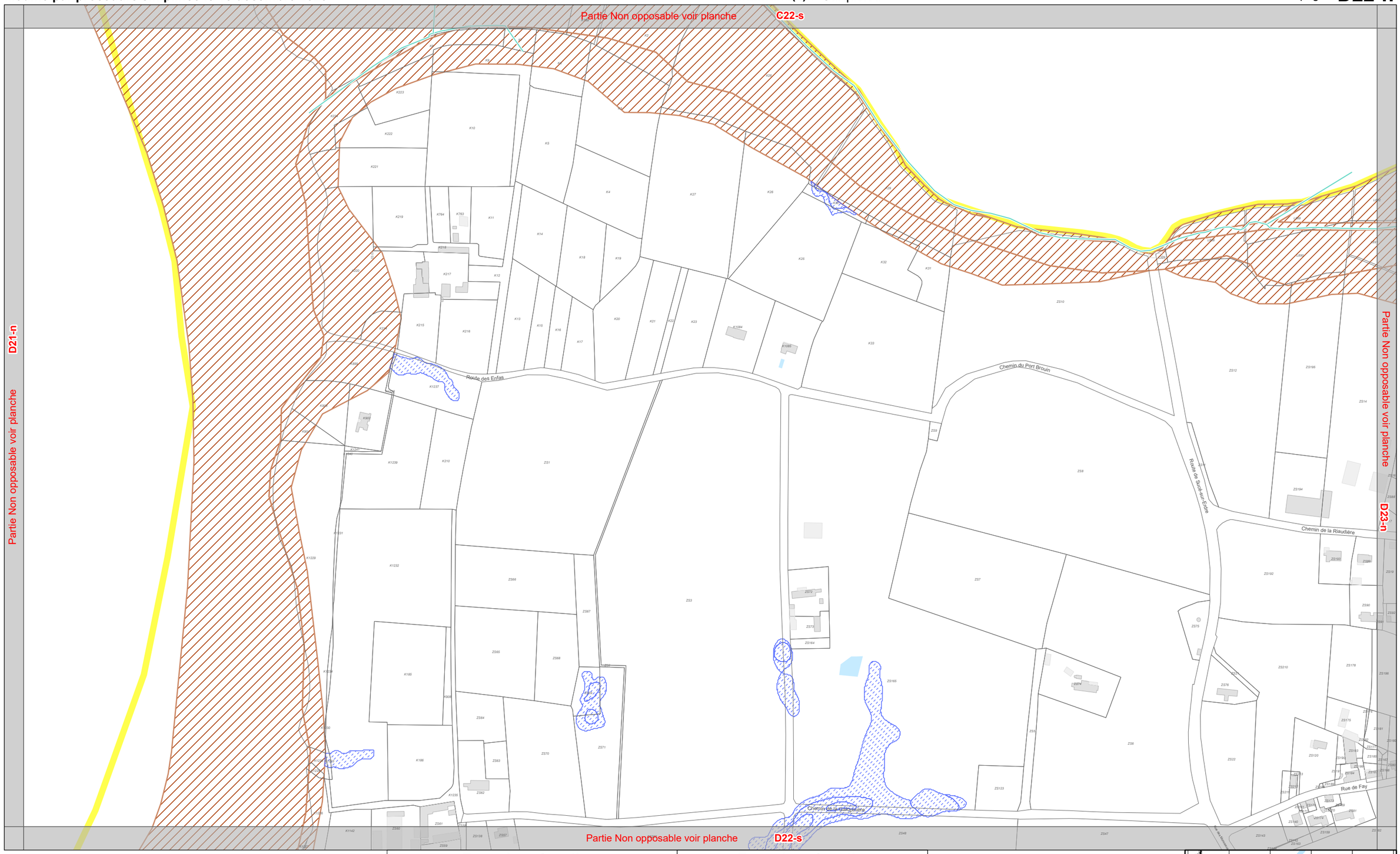

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B20-s	B21-s	B22-s	B23-s	B24-s
C20-n	C21-n	C22-n	C23-n	C24-n
C20-s	C21-s	C22-s	C23-s	C24-s
D20-n	D21-n	D22-n	D23-n	D24-n
D20-s	D21-s	D22-s	D23-s	D24-s
E20-n	E21-n	E22-n	E23-n	E24-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé - s				E24-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D22-s**

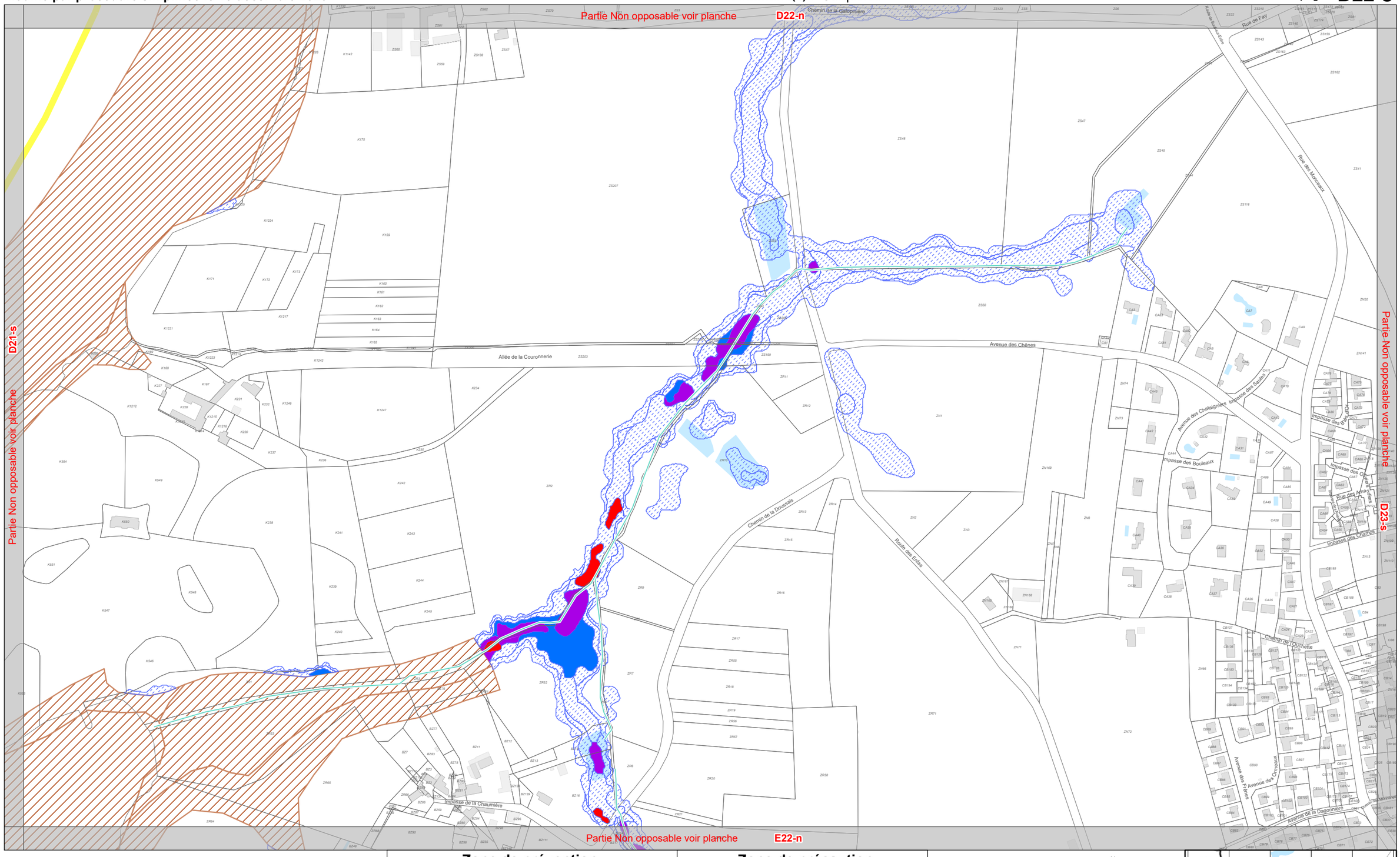

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

C20-n	C21-n	C22-n	C23-n	C24-n
C20-s	C21-s	C22-s	C23-s	C24-s
D20-n	D21-n	D22-n	D23-n	D24-n
D20-s	D21-s	D22-s	D23-s	D24-s
E20-n	E21-n	E22-n	E23-n	E24-n
E20-s	E21-s	E22-s	E23-s	E24-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D23-n**

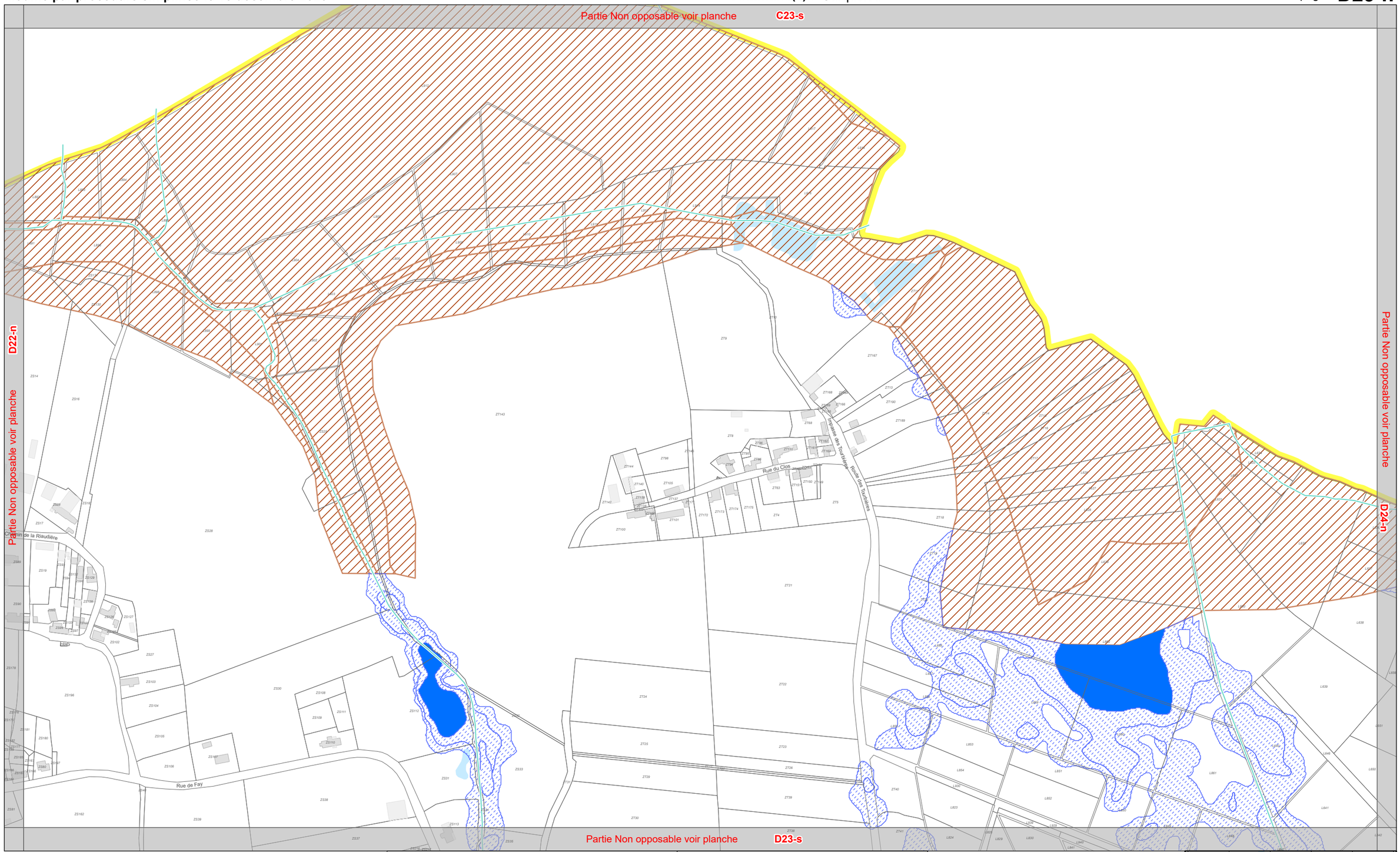

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

B21-s	B22-s	B23-s	B24-s	B25-s
C21-n	C22-n	C23-n	C24-n	C25-n
C21-s	C22-s	C23-s	C24-s	C25-s
D21-n	D22-n	D23-n	D24-n	D25-n
D21-s	D22-s	D23-s	D24-s	D25-s
E21-n	E22-n	E23-n	E24-n	E25-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				E25-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D23-s**

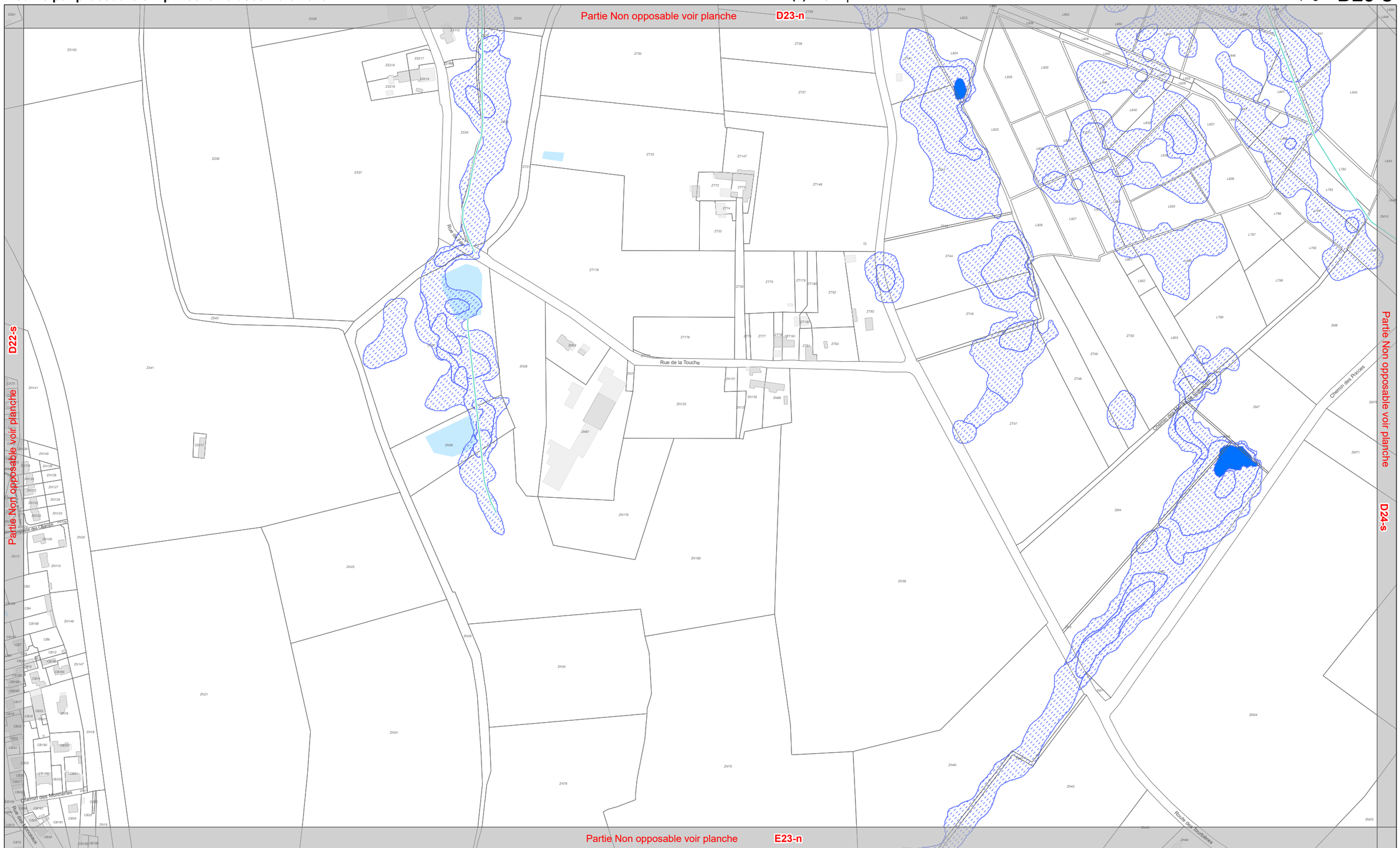

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

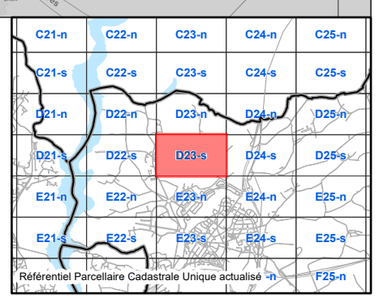

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D24-n**

Partie Non opposable voir planche **C24-s**

Partie Non opposable voir planche **D23-n**

Partie Non opposable voir planche **D25-n**

Partie Non opposable voir planche **D24-s**

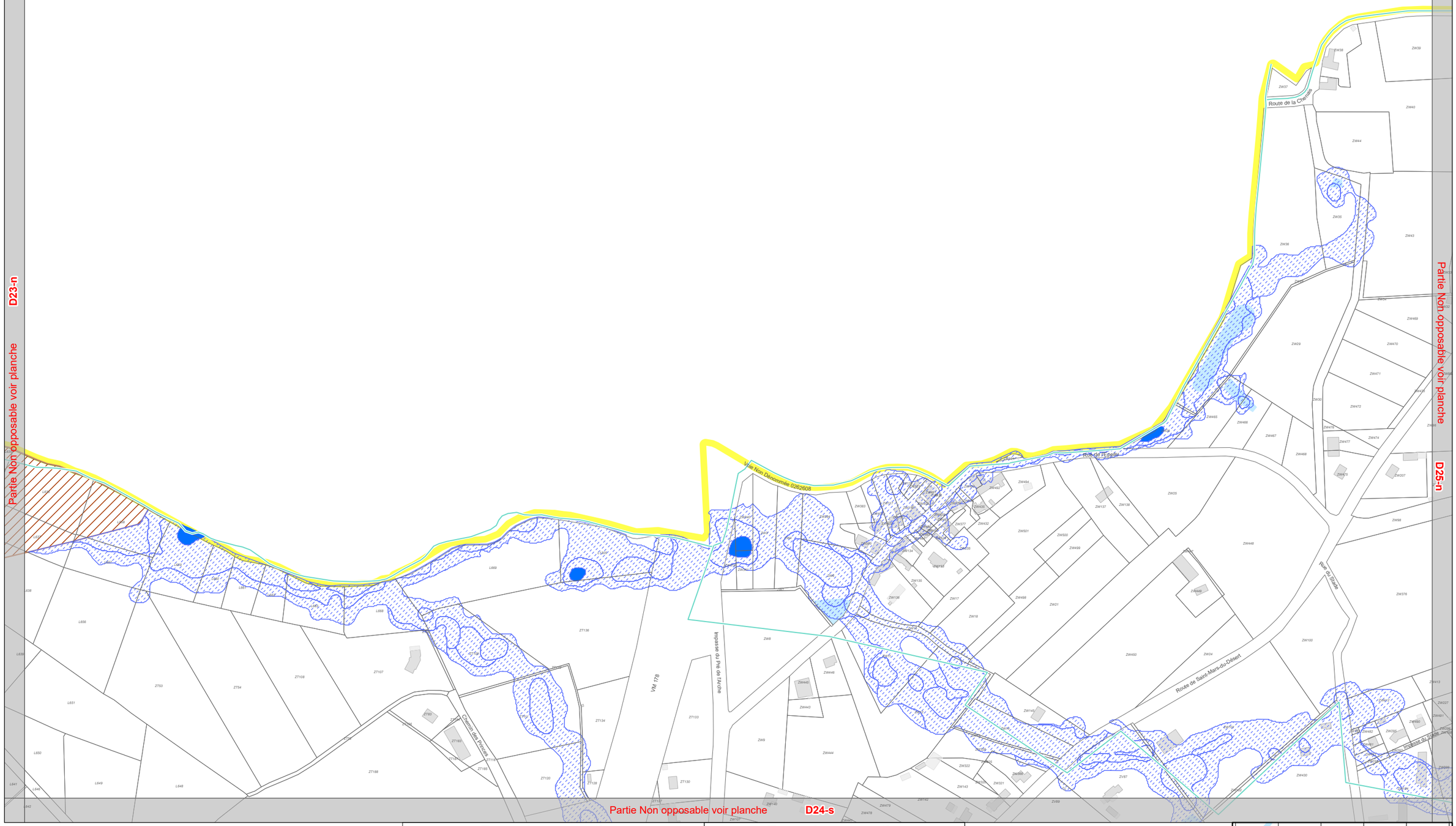

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B22-s	B23-s	B24-s	B25-s	B26-s
C22-n	C23-n	C24-n	C25-n	C26-n
C22-s	C23-s	C24-s	C25-s	C26-s
D22-n	D23-n	D24-n	D25-n	D26-n
D22-s	D23-s	D24-s	D25-s	D26-s
E22-n	E23-n	E24-n	E25-n	E26-n
				E26-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D24-s**

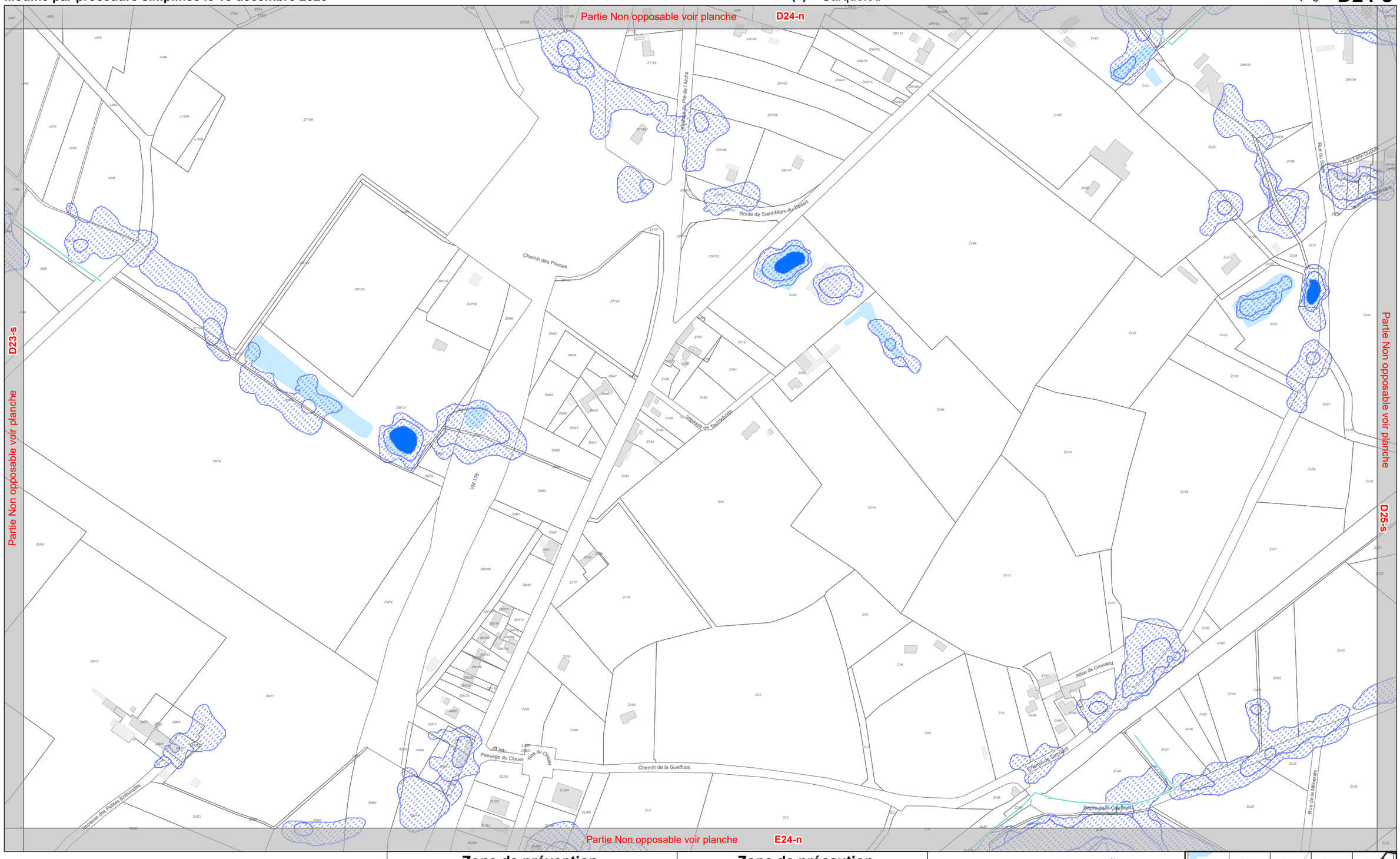

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

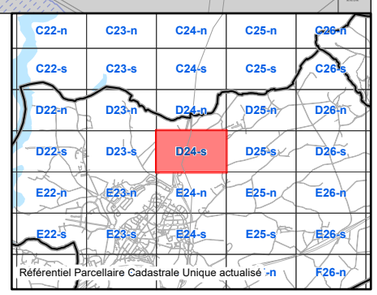

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D25-n**

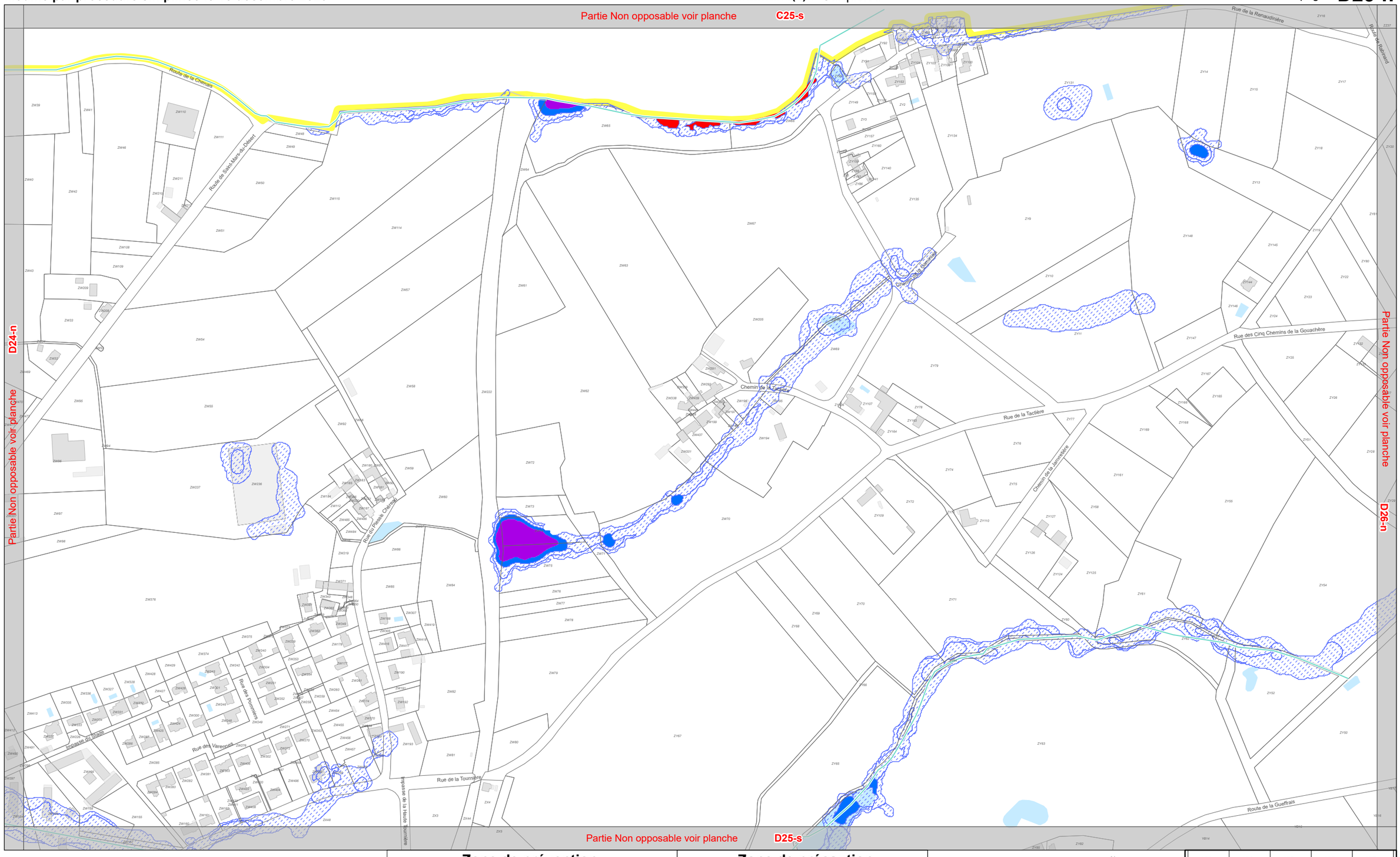

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

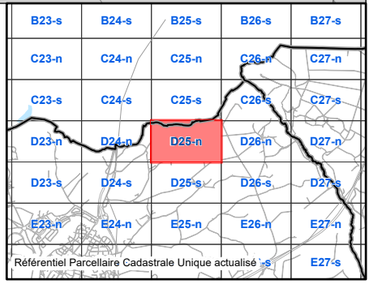

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D25-s**

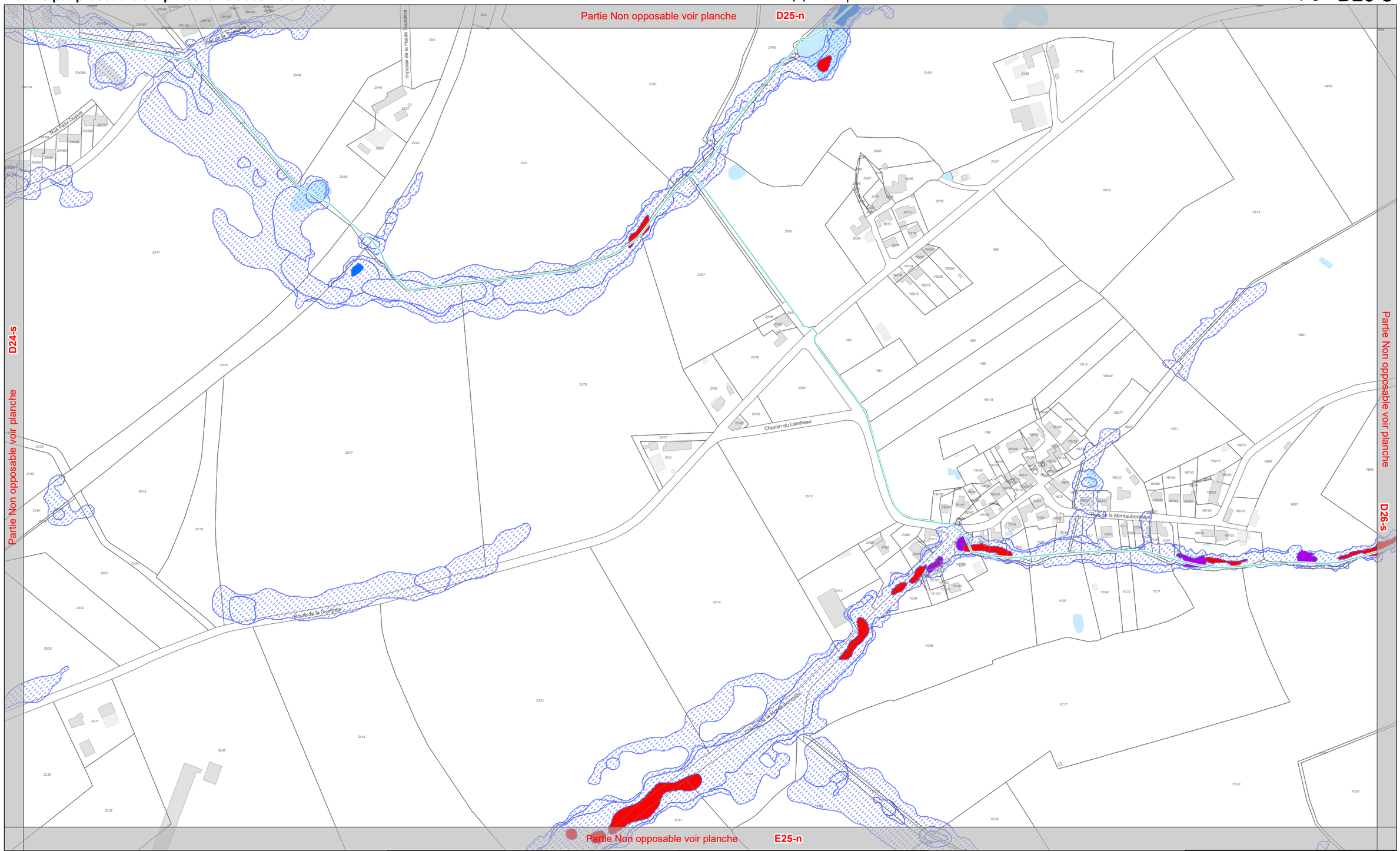

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

C23-n	C24-n	C25-n	C26-n	C27-n
C23-s	C24-s	C25-s	C26-s	C27-s
D23-n	D24-n	D25-n	D26-n	D27-n
D23-s	D24-s	D25-s	D26-s	D27-s
E23-n	E24-n	E25-n	E26-n	E27-n
E23-s	E24-s	E25-s	E26-s	E27-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **D26-n**

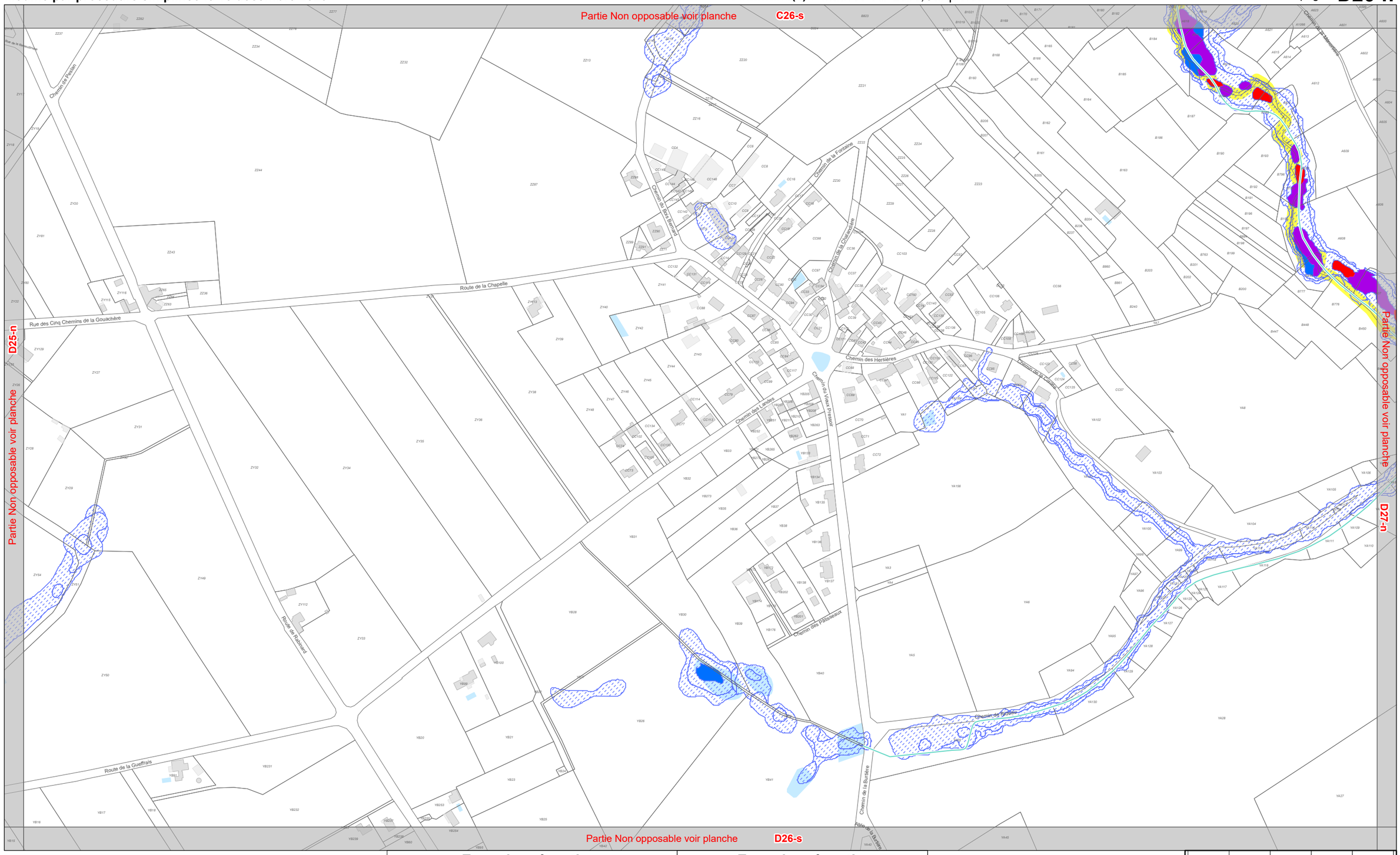

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B24-s	B25-s	B26-s	B27-s	B28-s
C24-n	C25-n	C26-n	C27-n	C28-n
C24-s	C25-s	C26-s	C27-s	C28-s
D24-n	D25-n	D26-n	D27-n	D28-n
D24-s	D25-s	D26-s	D27-s	D28-s
E24-n	E25-n	E26-n	E27-n	E28-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				E28-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **D26-s**

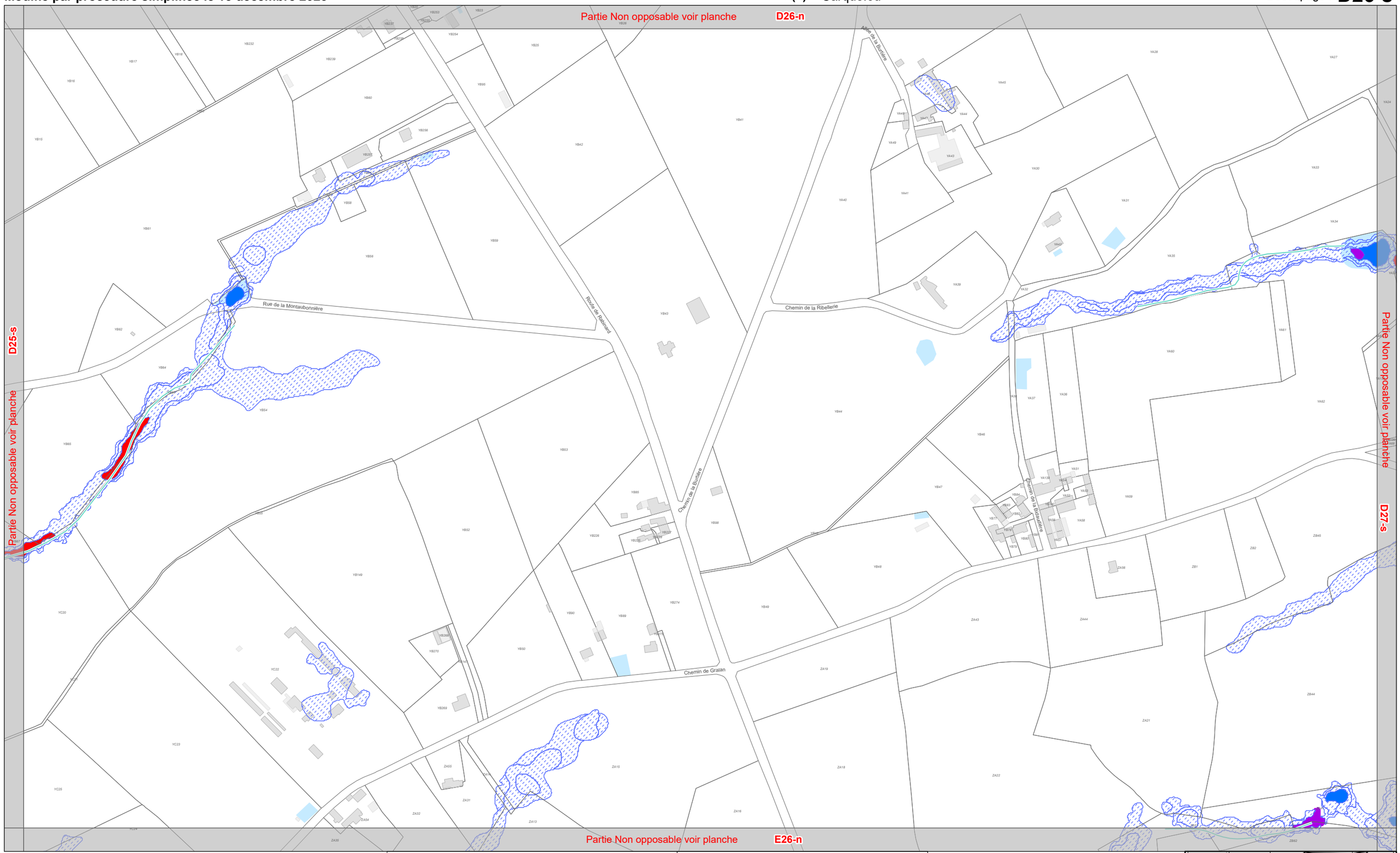

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

C24-n	C25-n	C26-n	C27-n	C28-n
C24-s	C25-s	C26-s	C27-s	C28-s
D24-n	D25-n	D26-n	D27-n	D28-n
D24-s	D25-s	D26-s	D27-s	D28-s
E24-n	E25-n	E26-n	E27-n	E28-n
E24-s	E25-s	E26-s	E27-s	E28-s
				F28-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé *n*

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **D27-n**

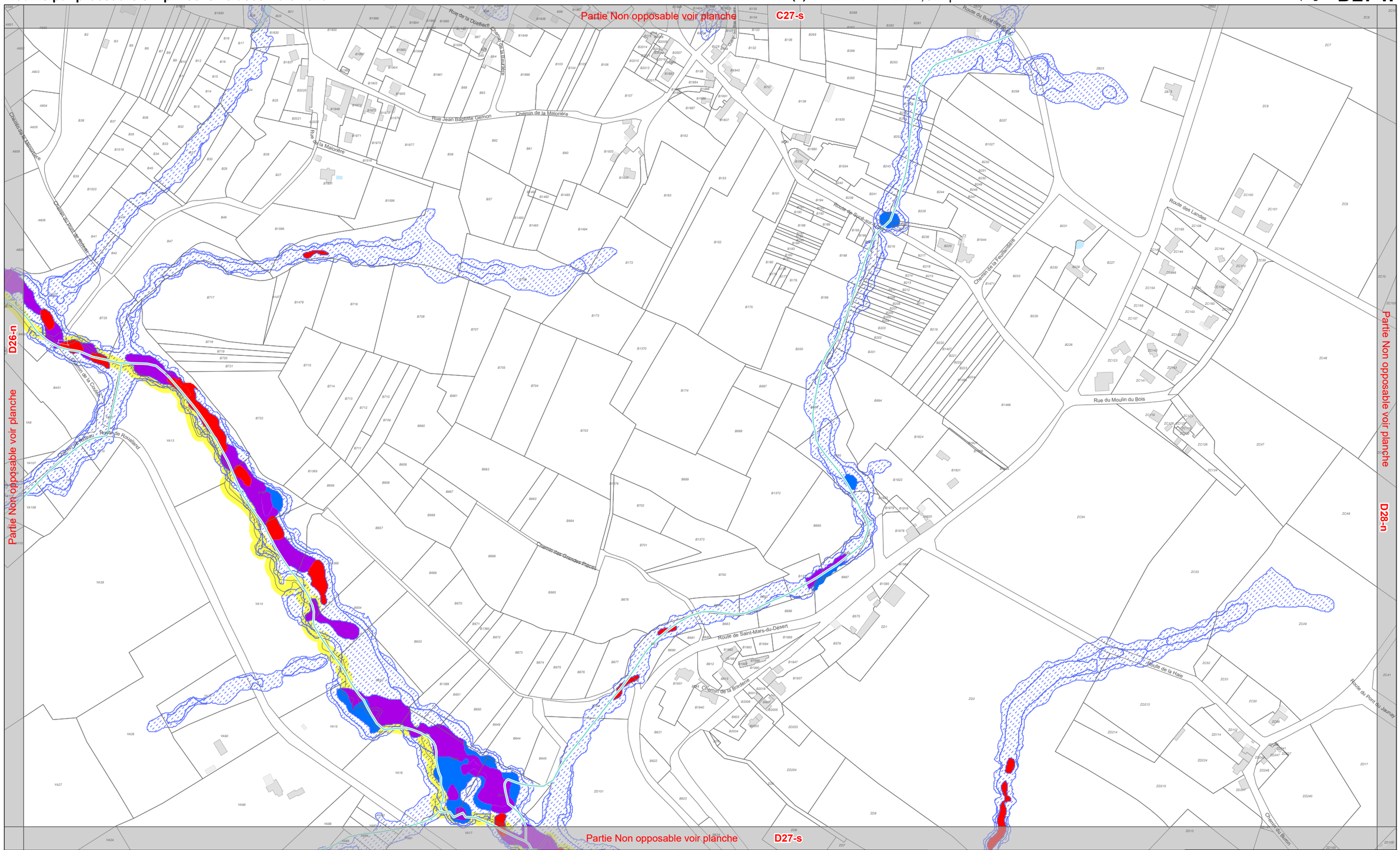

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B25-s	B26-s	B27-s	B28-s	B29-s
C25-n	C26-n	C27-n	C28-n	C29-n
C25-s	C26-s	C27-s	C28-s	C29-s
D25-n	D26-n	D27-n	D28-n	D29-n
D25-s	D26-s	D27-s	D28-s	D29-s
E25-n	E26-n	E27-n	E28-n	E29-n
				E29-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **D27-s**

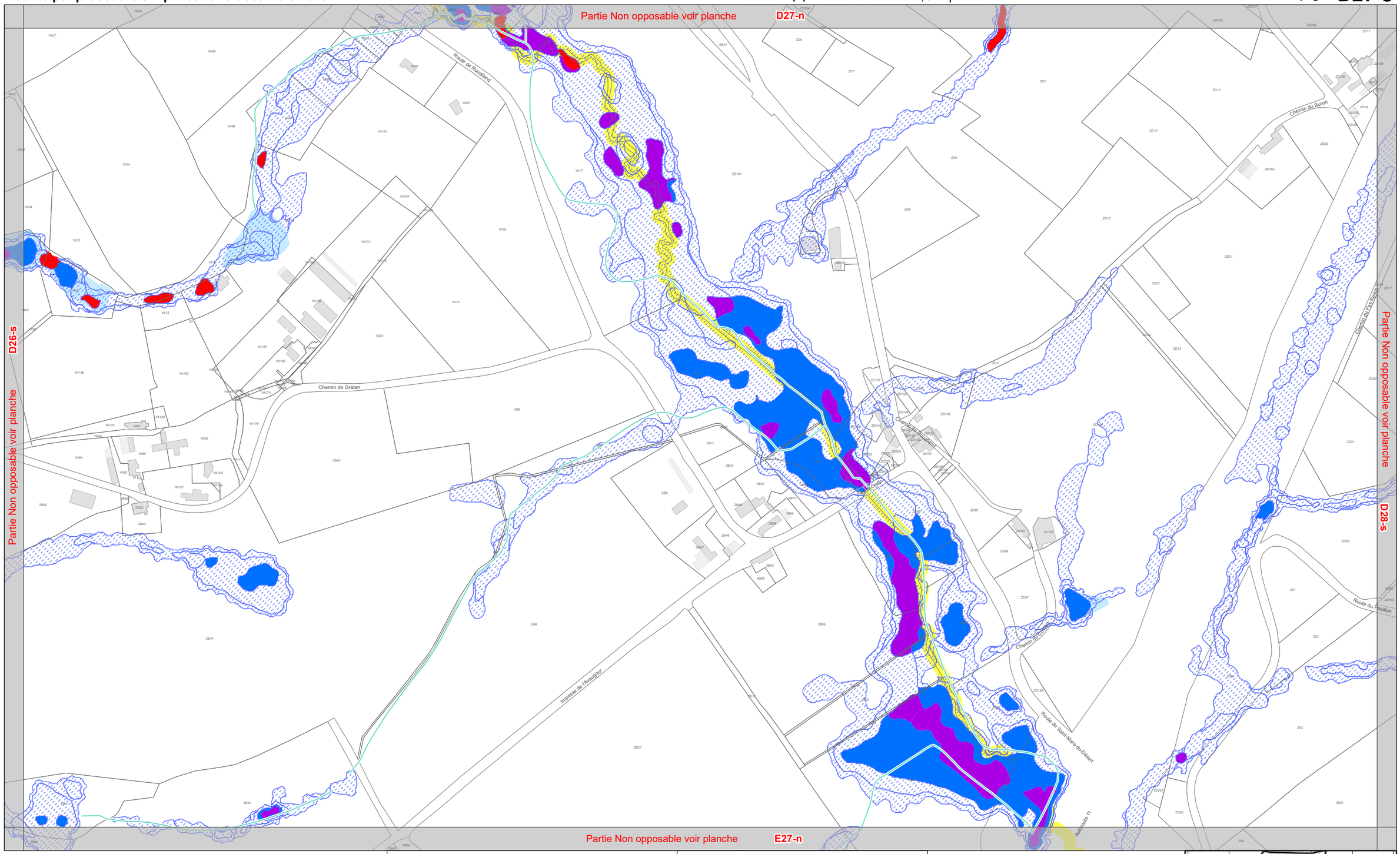

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

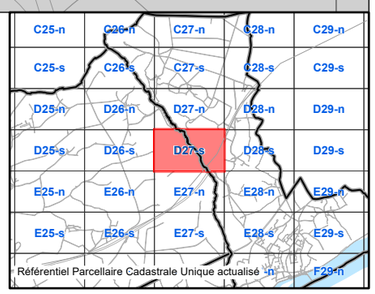

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **D28-n**

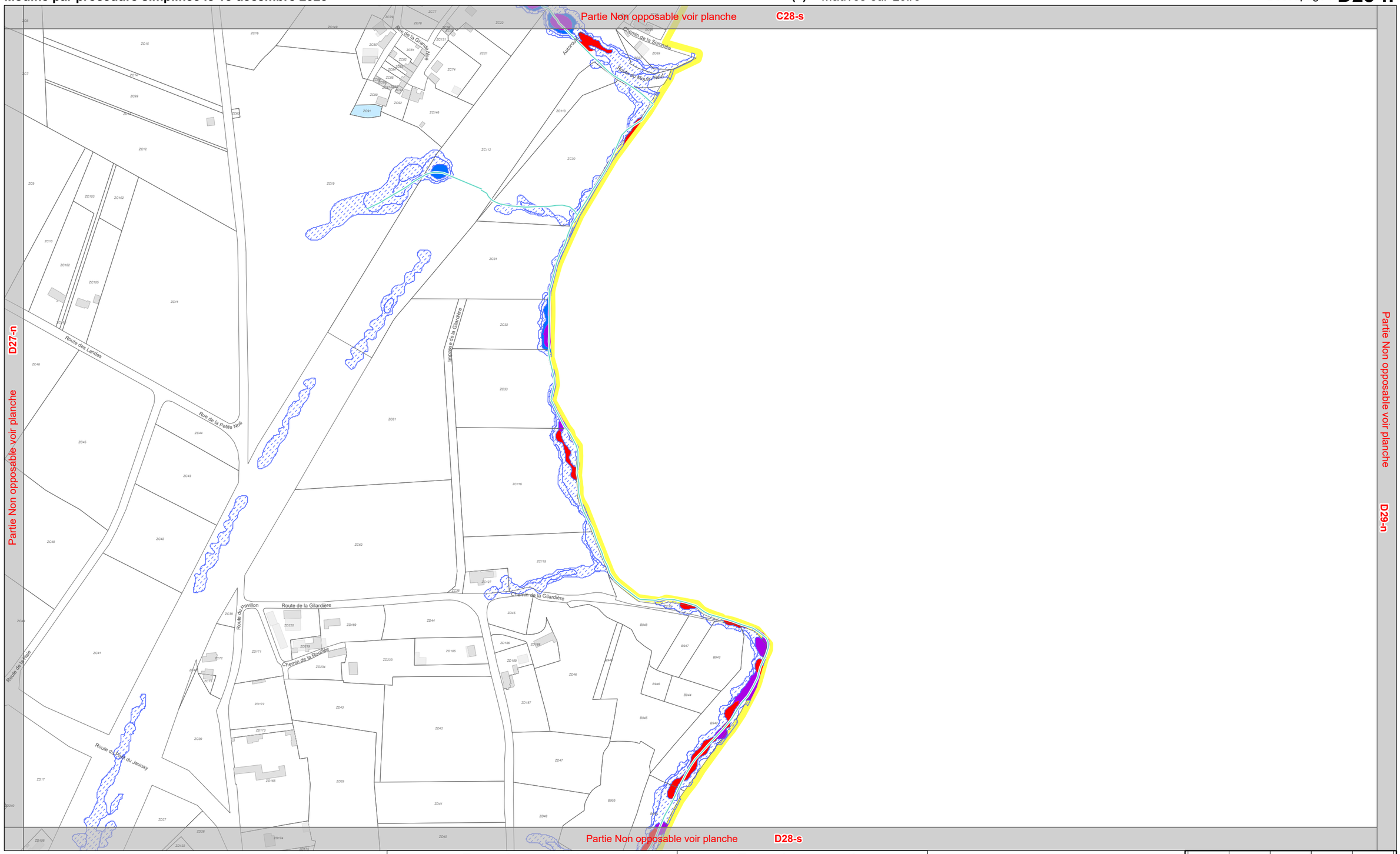

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

B26-s	B27-s	B28-s	B29-s	B30-s
C26-n	C27-n	C28-n	C29-n	C30-n
C26-s	C27-s	C28-s	C29-s	C30-s
D26-n	D27-n	D28-n	D29-n	D30-n
D26-s	D27-s	D28-s	D29-s	D30-s
E26-n	E27-n	E28-n	E29-n	E30-n
			E29-s	E30-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **D28-s**

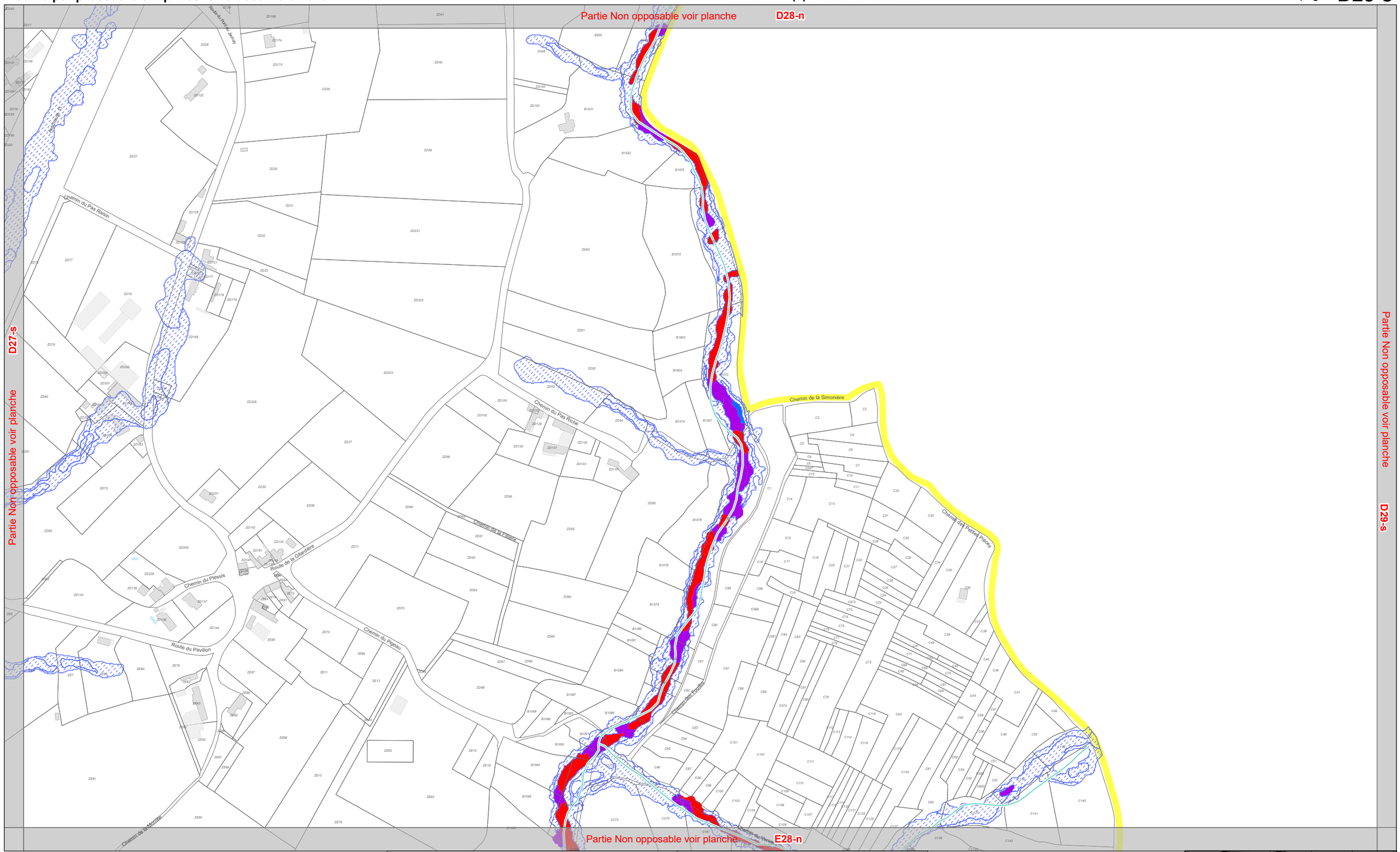

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

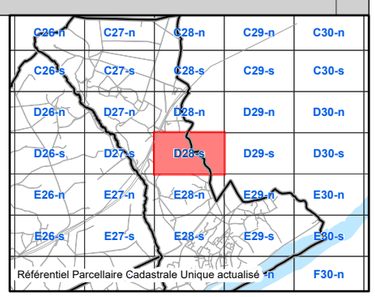

Partie Non opposable voir planche E18-n

Partie Non opposable voir planche E17-s

Partie Non opposable voir planche E19-s

Partie Non opposable voir planche F18-n

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

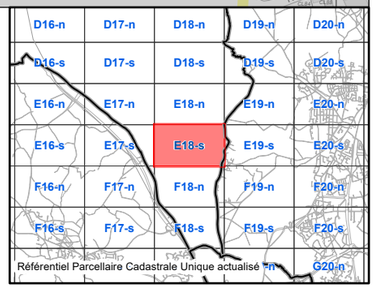

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **E19-n**

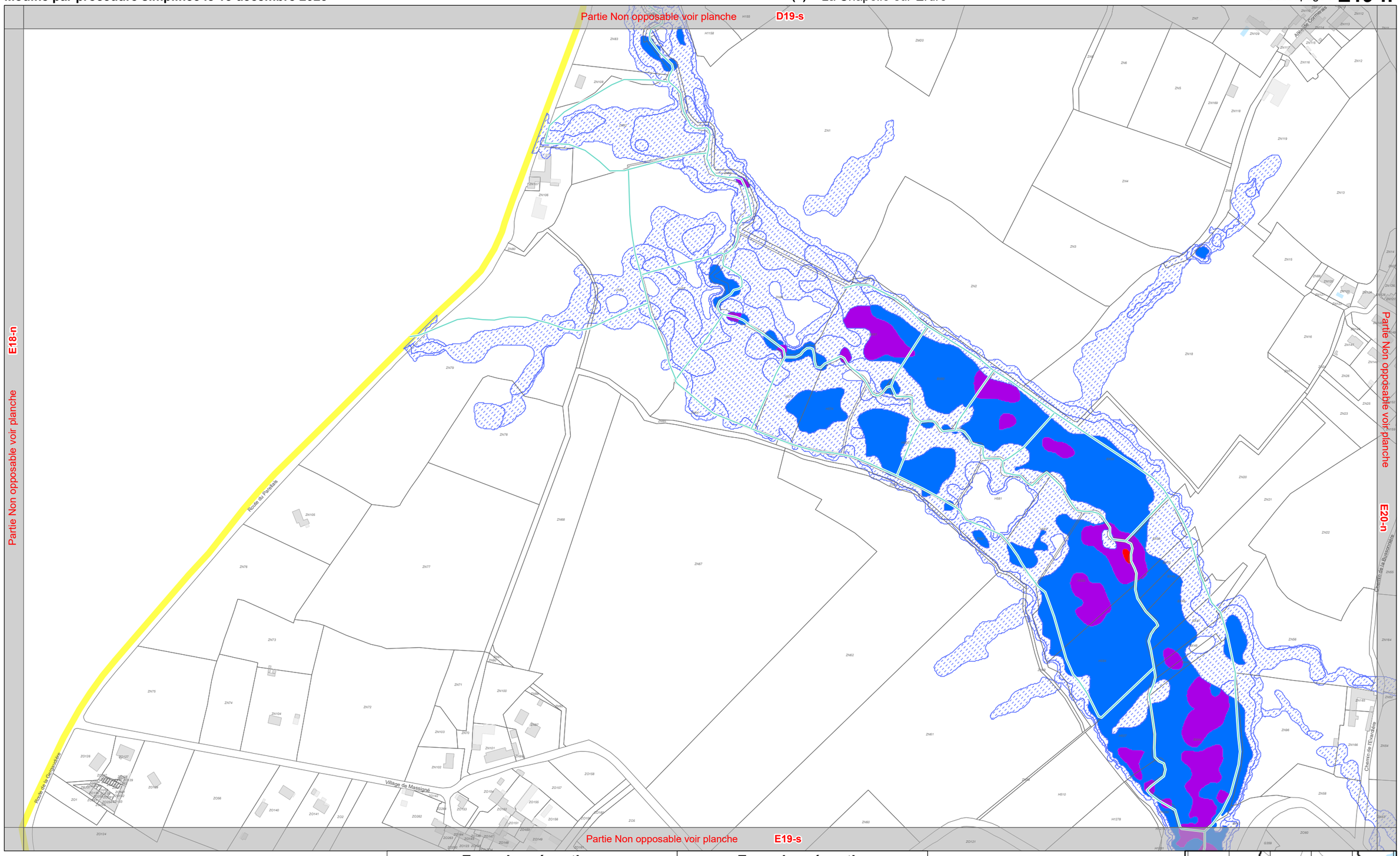

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

C17-s	C18-s	C19-s	C20-s	C21-s
D17-n	D18-n	D19-n	D20-n	D21-n
D17-s	D18-s	D19-s	D20-s	D21-s
E17-n	E18-n	E19-n	E20-n	E21-n
E17-s	E18-s	E19-s	E20-s	E21-s
F17-n	F18-n	F19-n	F20-n	F21-n
				F21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **E19-s**

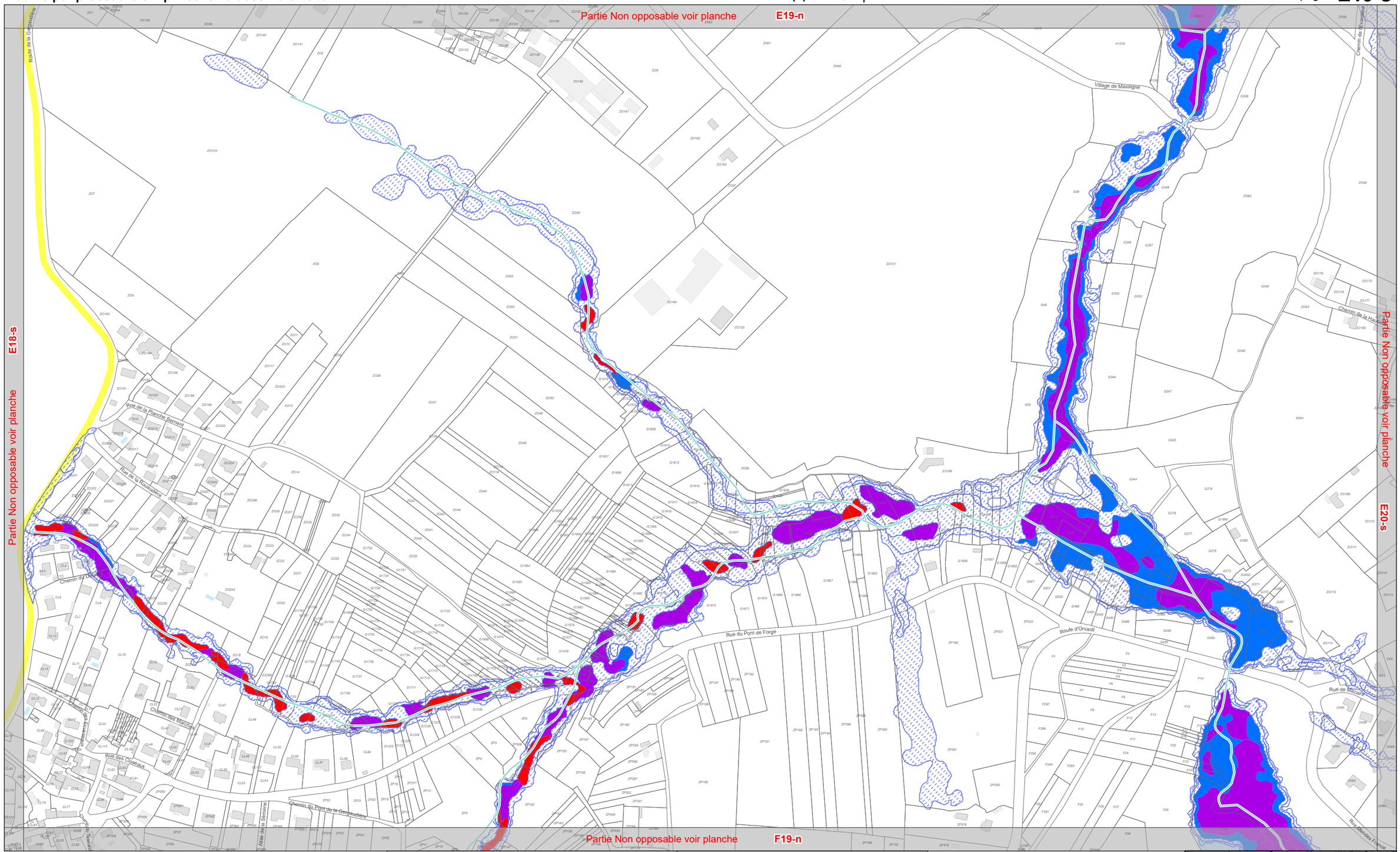

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

D17-n	D18-n	D19-n	D20-n	D21-n
D17-s	D18-s	D19-s	D20-s	D21-s
E17-n	E18-n	E19-n	E20-n	E21-n
E17-s	E18-s	E19-s	E20-s	E21-s
F17-n	F18-n	F19-n	F20-n	F21-n
F17-s	F18-s	F19-s	F20-s	F21-s
				G21-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **E20-n**



4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	**Zone de précaution** Recommandation *	
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen; Aléa fort; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)	Cours d'eau; Limite communale
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)	* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

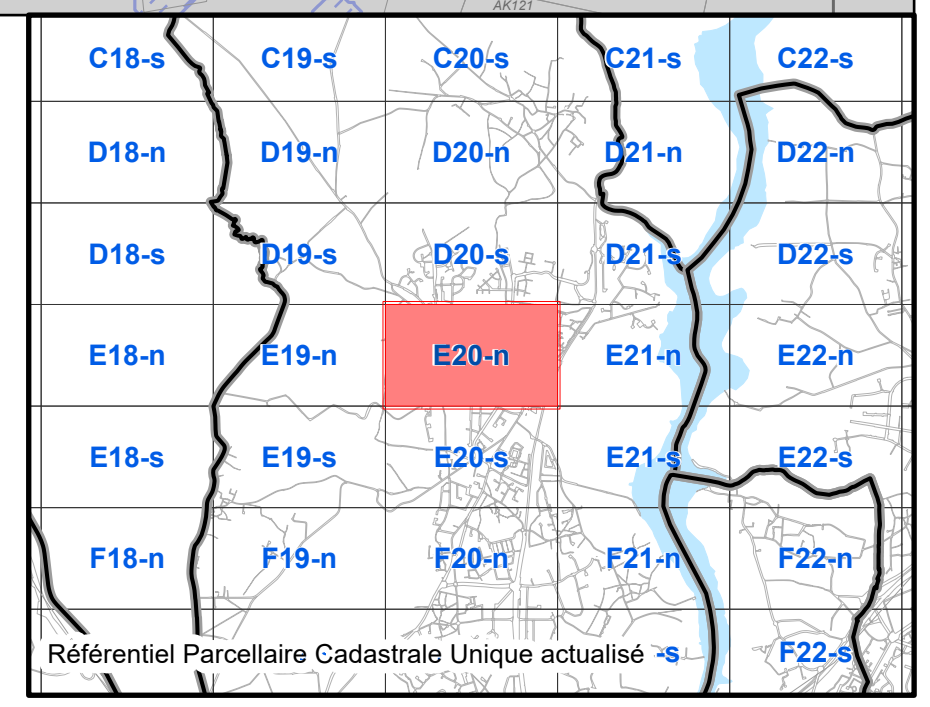

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **E20-s**

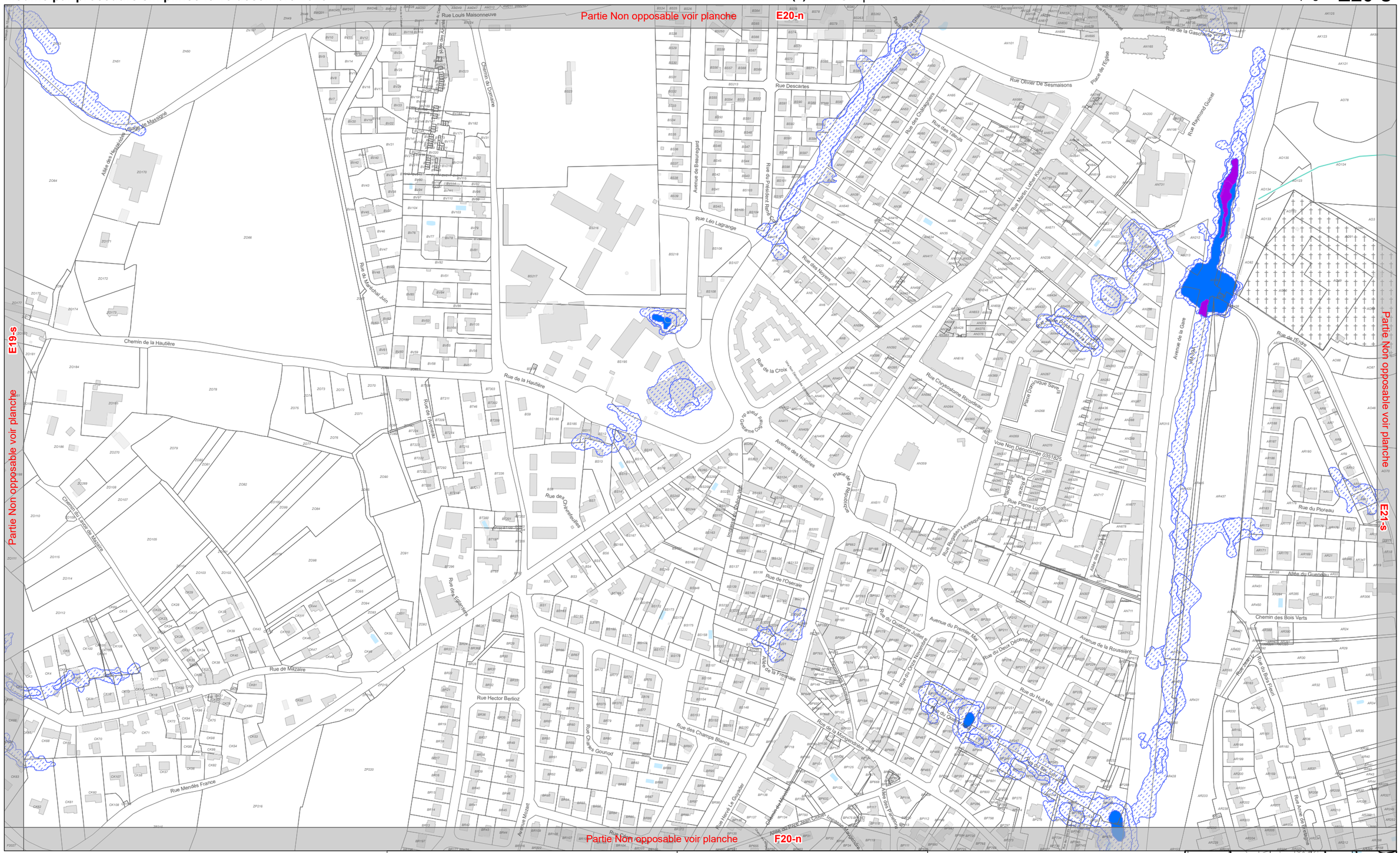
Partie Non opposable voir planche
E20-n
E19-s
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
E21-s
Partie Non opposable voir planche
F20-n
Rue Louis Maisonneuve
Rue Olivier De Sesmaisons
Rue Descartes
Rue Léo Lagrange
Rue des Moyens
Rue de la Croix
Rue de la Hautière
Chemin de la Hautière
Rue du Maréchal Juin
Rue de la Gaschalle
Rue Raymond Guinel
Rue de l'Erdre
Avenue de la Gare
Rue Chrysostome Ricordeau
Rue Dominique Savio
Voie Non Dénommée 0351825
Rue Pierre Lucas
Rue du Ploreau
Allée du Guerdeau
Chemin des Bois Verts
Avenue de la Roussière
Rue du Huit Mai
Rue du Deux Décembre
Avenue du Premier Mai
Rue du Quatorze Juillet
Rue de l'Oseraie
Rue des Champs Blancs
Rue Charles Gounod
Rue Hector Berlioz
Rue de Mézaire
Rue Mendès France
Chemin de la Vallée des Mazures
Rue des Chevreaufeuilles
Rue des Eglantiers
Avenue Mozart
Rue Henri Le Guilloux
Avenue des Notaires
Rue du Président Roger Salengro
Avenue de Beauregard
Rue des Chataigniers
Rue des Tilleuls
Rue Martin Luther King
Rue du Bois Fleuri
Rue Henri Matisse
Allée des Hauts Marais
Allée des Mésanges
Allée des Pierres Blanches
Allée des Aubépines
Allée des Hêtres
Allée des Pins
Allée des Peupliers
Allée des Bouleaux
Allée des Chênes
Allée des Ormes
Allée des Tilleuls
Allée des Châtaigniers
Allée des Noisetiers
Allée des Saules
Allée des Frênes
Allée des Platanes
Allée des Cèdres
Allée des Sapins
Allée des Pommiers
Allée des Poiriers
Allée des Cerisiers
Allée des Abricotiers
Allée des Pêchers
Allée des Figuiers
Allée des Vignes
Allée des Oliviers
Allée des Amandiers
Allée des Noyers
Allée des Châtaigniers
Allée des Châtaigniers
Allée des Châtaigni

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre,Carquefou

Découpage : **E21-n**

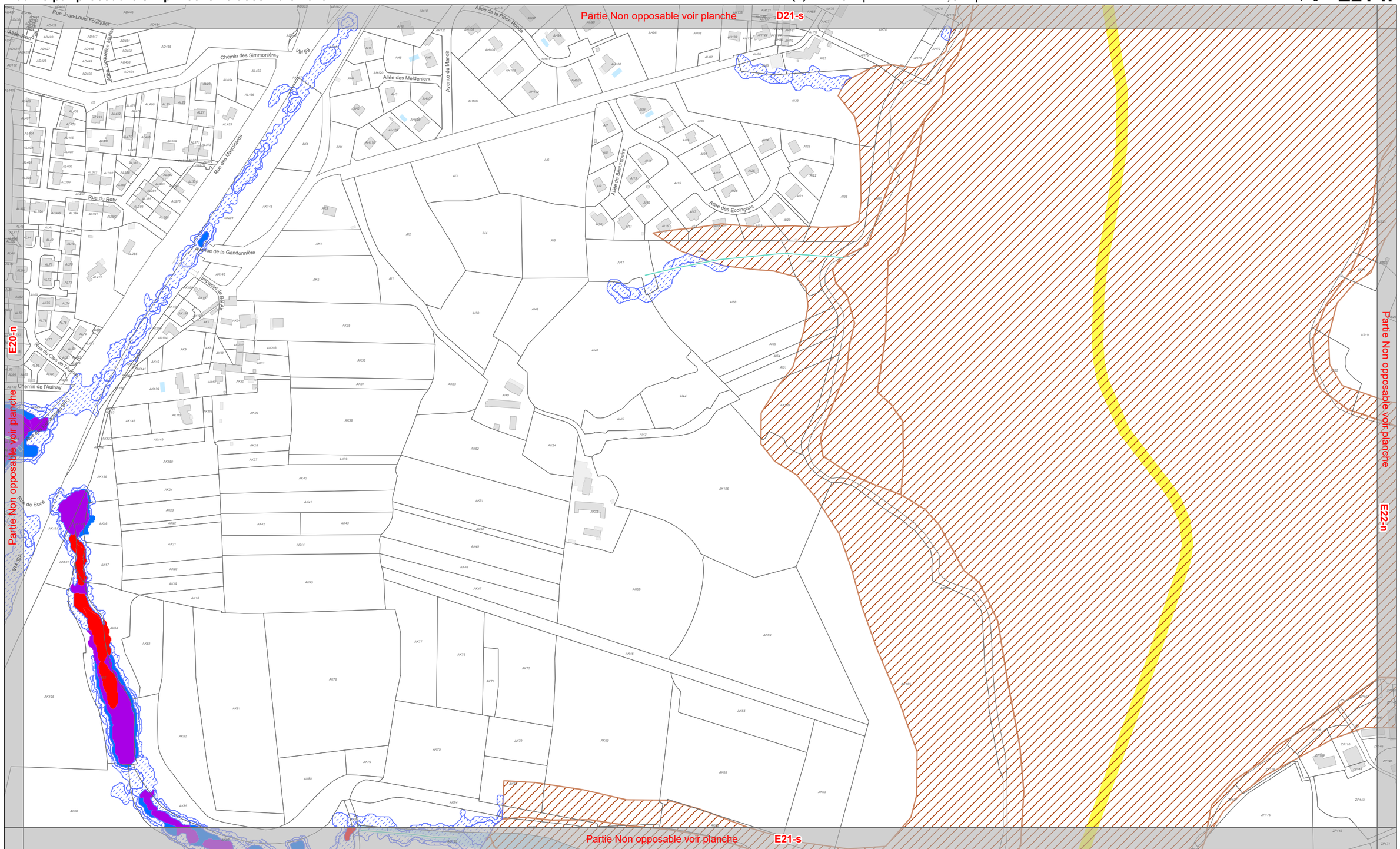

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

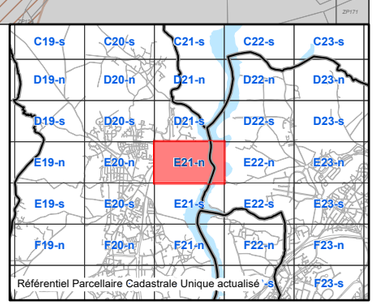

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre,Carquefou

Découpage : **E21-s**

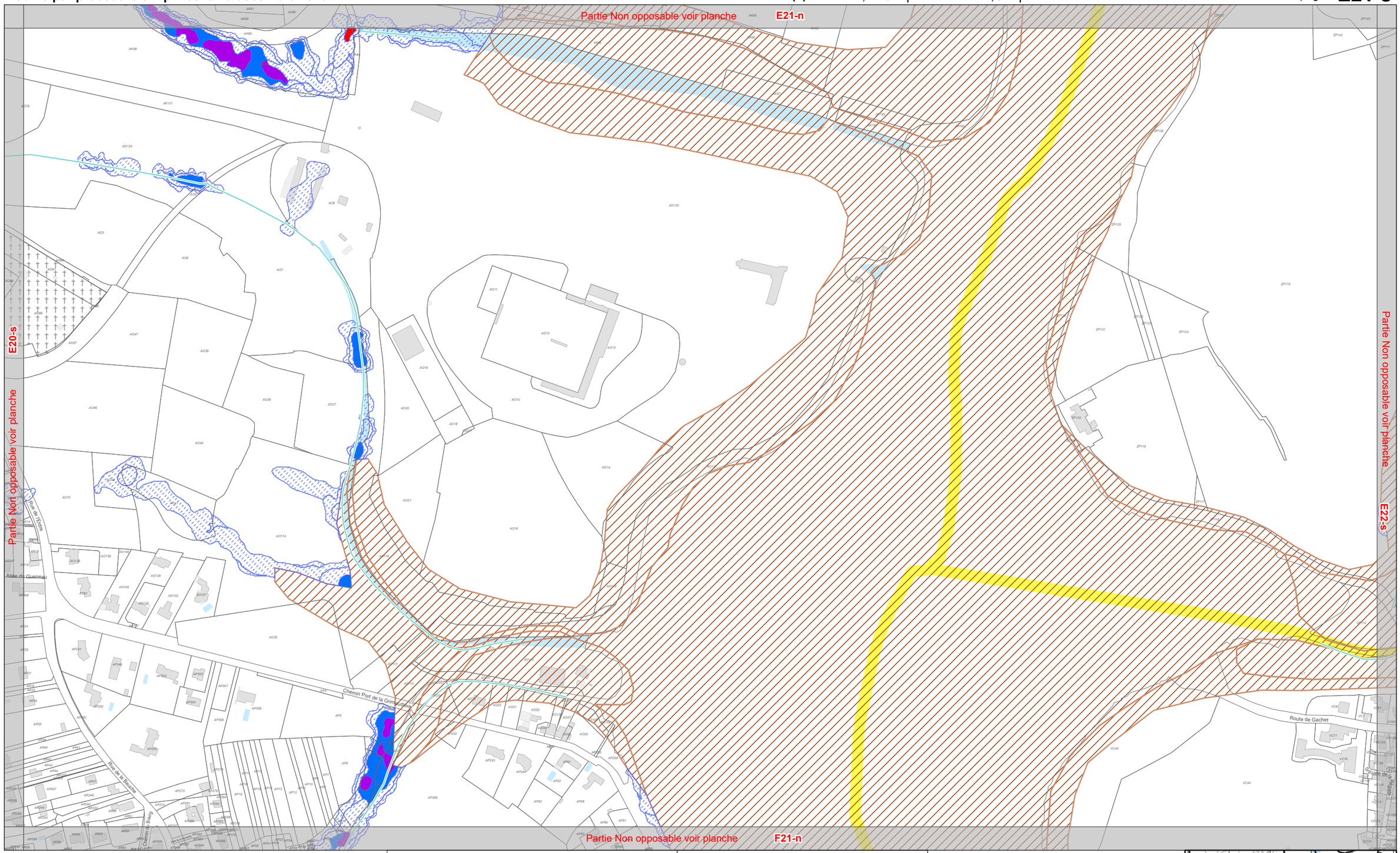

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

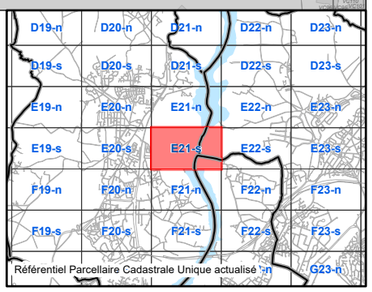

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E22-n**

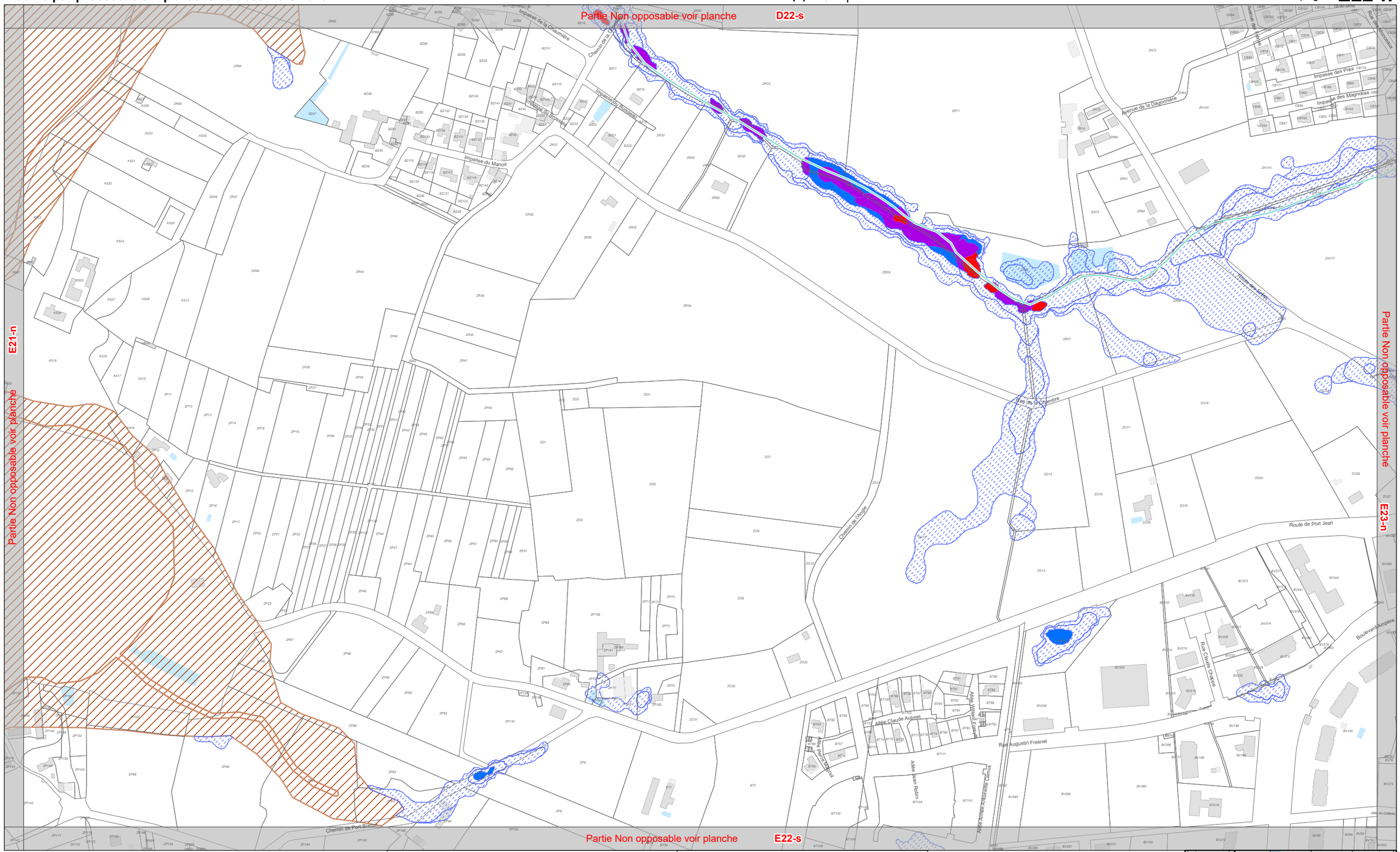

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

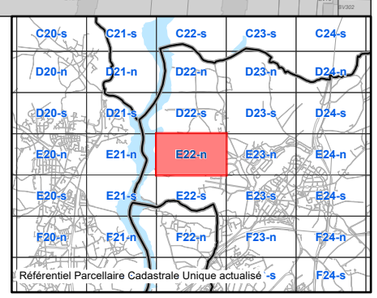

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **E22-s**

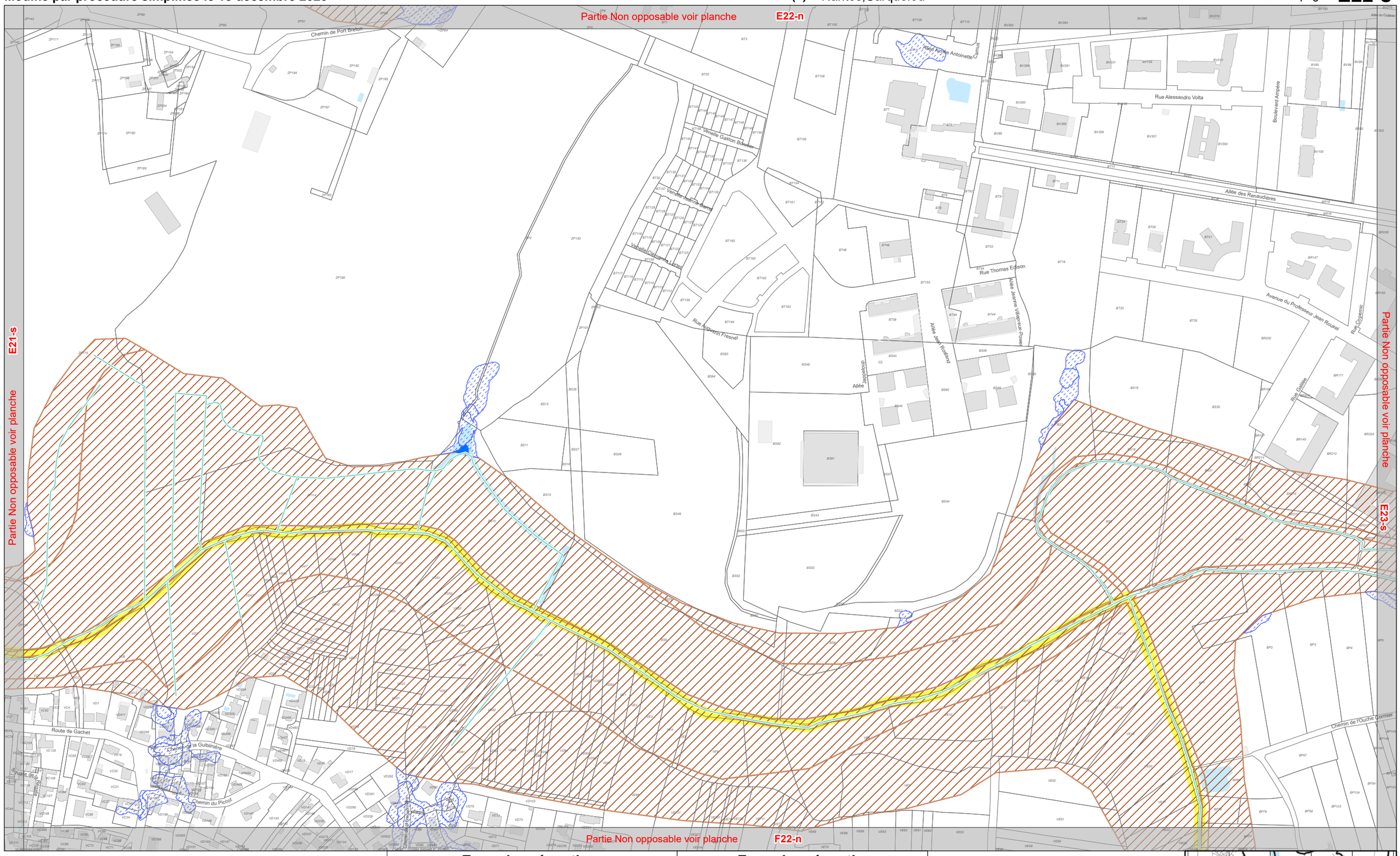

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

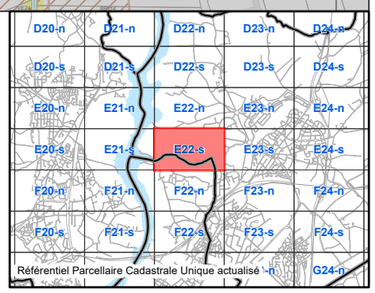

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E23-n**

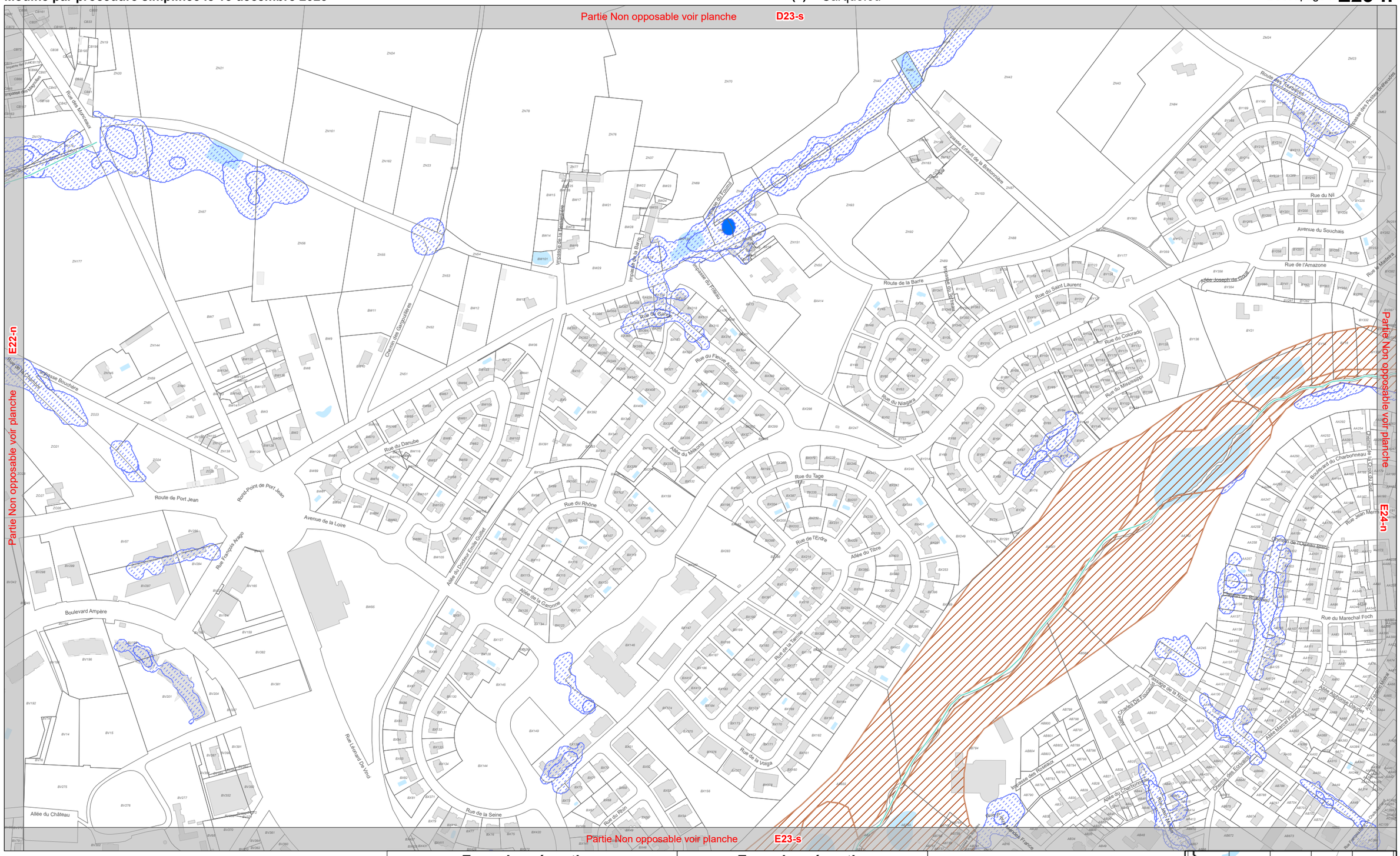
Partie Non opposable voir planche D23-s
Partie Non opposable voir planche E22-n
Partie Non opposable voir planche E24-n
Partie Non opposable voir planche E23-s
Route de la Barre
Rue du Saint Laurent
Rue du Colorado
Rue du Mississipi
Rue du Niagara
Rue du Fleuve Amour
Rue du Danube
Rue du Rhône
Rue du Tage
Rue de l'Erdre
Allée du Mékong
Allée du Tibre
Rue de la Volga
Rue de la Seine
Rue du Rhin
Rue de la Tamise
Avenue de la Loire
Route de Port Jean
Rond-Point de Port Jean
Rue des Mouleaux
Rue de la Chevrière
Impasse Boucherie
Rue Frompois Arago
Boulevard Ampère
Allée du Château
Rue Léonard De Vinci
Allée du Docteur Emile Gaillet
Allée de la Garonne
Chemin des Carpinelles
Impasse de la Barre
Impasse de la Sentinelle
Impasse du Moulin
Impasse du Tilleul
Impasse de la Grande Ourse
Impasse Enault de la Bretonnière
Route de la Chevalerie
Rue du Nil
Avenue du Souchais
Rue de l'Amazone
Allée Joseph de Cuzy
Rue le Madrera
Boulevard du Charbonneau
Chemin du Croix du Nord
Rue Jean Mermoz
Rue du Marechal Foch
Allée Marcel Paganol
Allée Alphonse Daudet
Allée Henri Matisse
Chemin des Ecureuils
Allée du Chartronnais
Rue Henri Farman
Rue Clément Ader
Rue Louis Blériot
Rue Roland Garros
Rue Jean Mermoz
Rue Antoine de Saint Exupéry
Rue Jean Dabry
Rue Maryse Bastié
Rue Hélène Boucher
Rue Jean Bart
Rue Amelia Earhart
Rue Jean Baptiste Marie Bernard
Rue Jean Baptiste Marie Bernard
Rue Jean Baptiste Marie Bernard

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E23-s**

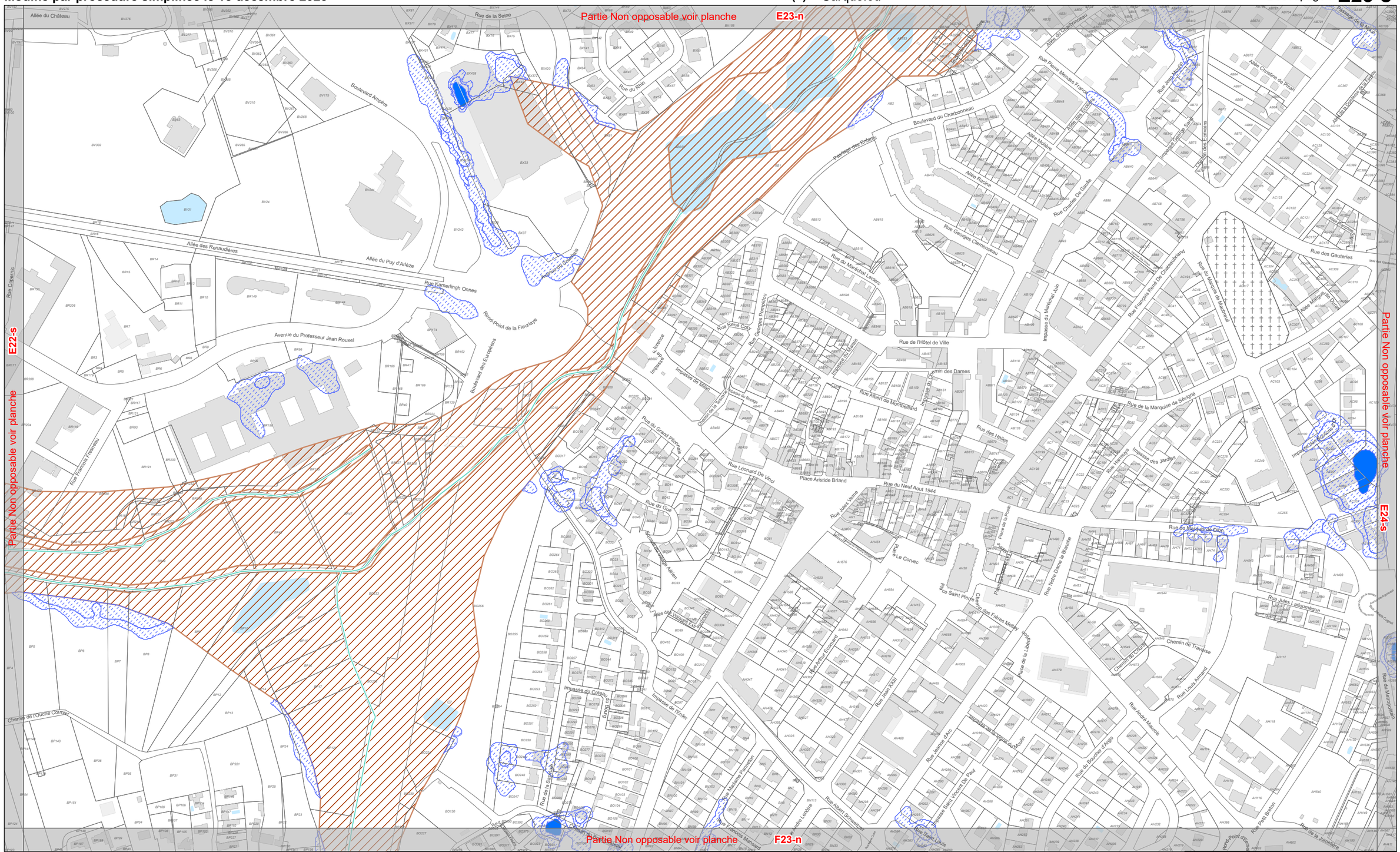

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

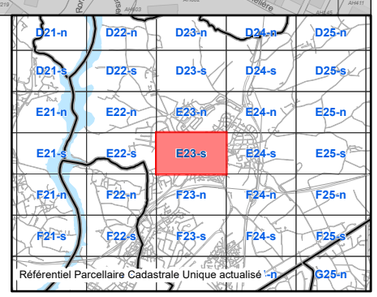

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E24-n**

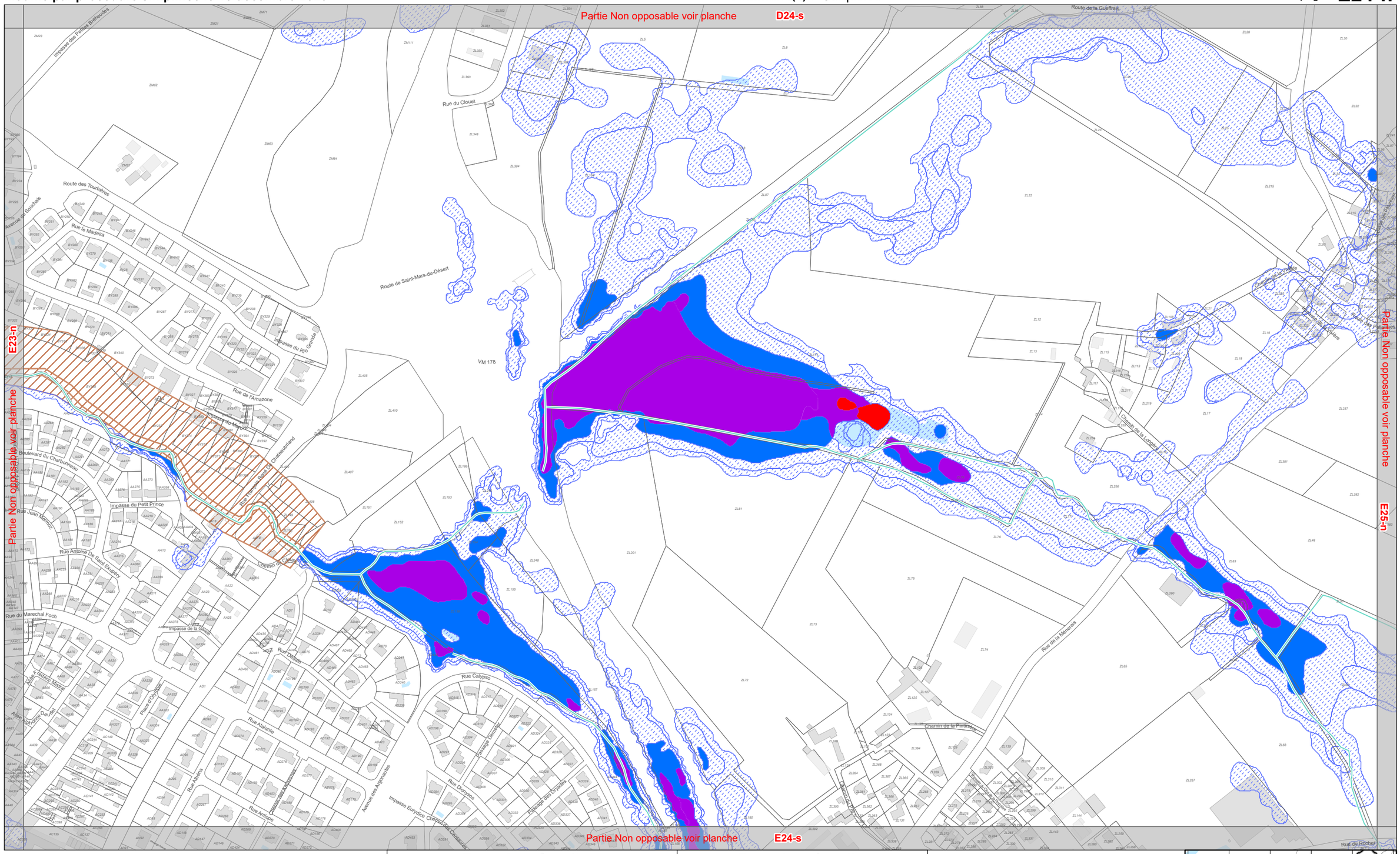

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

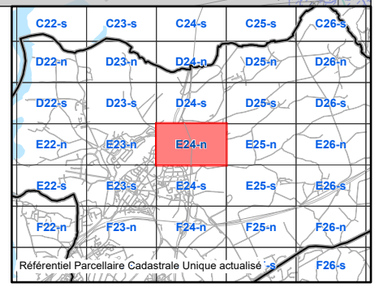

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E24-s**

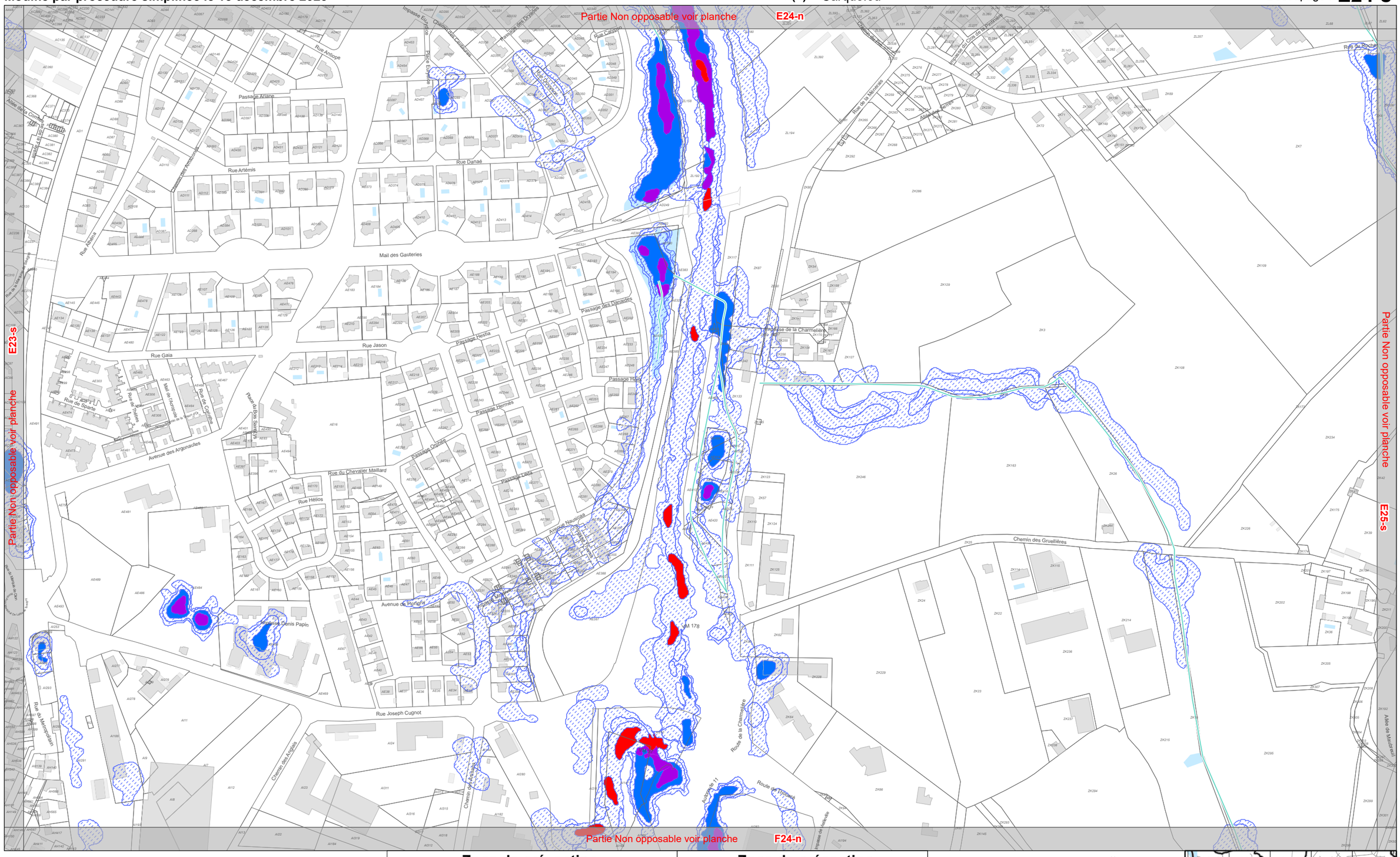
Partie Non opposable voir planche
E24-n
E23-s
E25-s
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
F24-n
Rue Calypso
Rue Antiope
Passage Ariane
Rue Artémis
Rue Danaé
Rue Ashtara
Mail des Gauteries
Rue Jason
Passage Hestia
Passage des Danaïdes
Passage Hermès
Passage Hora
Rue Gaia
Rue de Sparte
Rue de Corinthe
Avenue des Argonautes
Rue du Chevalier Maillard
Rue Hélios
Avenue de Portofin
Rue Joseph Cugnot
Rue du Rocher
Chemin des Gruellières
Route de la Chermolière
Route de l'Epinais
Chemin des Anglais
Allée de Nauzellou
Rue du Métropolitain
Impasse Denis Papin
Impasse de la Charmeliere
Allée de la Cornaline
Rue de la Mirandole
Allée de la Topaze
Allée de la Turquoise
Allée des Emeraudes
Chemin des Ambrunes
Impasse Eurydice
Place Eurydice
Chemin des Cerisiers
Passage Orphée
Passage Leda
Allée Nausicaa
Rue Pénélope
Impasse Ulysse
Impasse Circé
Impasse Nestor
Impasse Ithaque
Impasse Télémaque
Impasse Calypso
Impasse Ariane
Impasse Thésée
Impasse Minos
Impasse Phèdre
Impasse Dédale
Impasse Icare
Impasse Pasiphaé
Impasse Ariadne
Impasse Minotaure
Impasse Hélène
Impasse Pâris
Impasse Ménélas
Impasse Hector
Impasse Achille
Impasse Agamemnon
Impasse Ulysse
Impasse Nestor
Impasse Ithaque
Impasse Télémaque
Impasse Calypso
Impasse Ariane
Impasse Thésée
Impasse Minos
Impasse Phèdre
Impasse Dédale
Impasse Icare
Impasse Pasiphaé
Impasse Ariadne
Impasse Minotaure
Impasse Hélène
Impasse Pâris
Impasse Ménélas
Impasse Hector
Impasse Achille
Impasse Agamemnon
Place du Bois Saint-Jean
Allée de la Mirandole
Allée de la Cornaline
Allée de la Topaze
Allée de la Turquoise
Allée des Emeraudes
Chemin des Ambrunes
Chemin des Cerisiers
Allée de la Mirandole
Allée de la Cornaline
Allée de la Topaze
Allée de la Turquoise
Allée des Emeraudes
Chemin des Ambrunes
Chemin des Cerisiers
Rue du Métropolitain
Rue de la Mirandole
Rue du Rocher
Allée de Nauzellou
Chemin des Gruellières
Route de la Chermolière
Route de l'Epinais
Chemin des Anglais
Impasse de la Charmeliere
Impasse de la Charmeliere
Impasse de la Charmeliere

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E25-n**

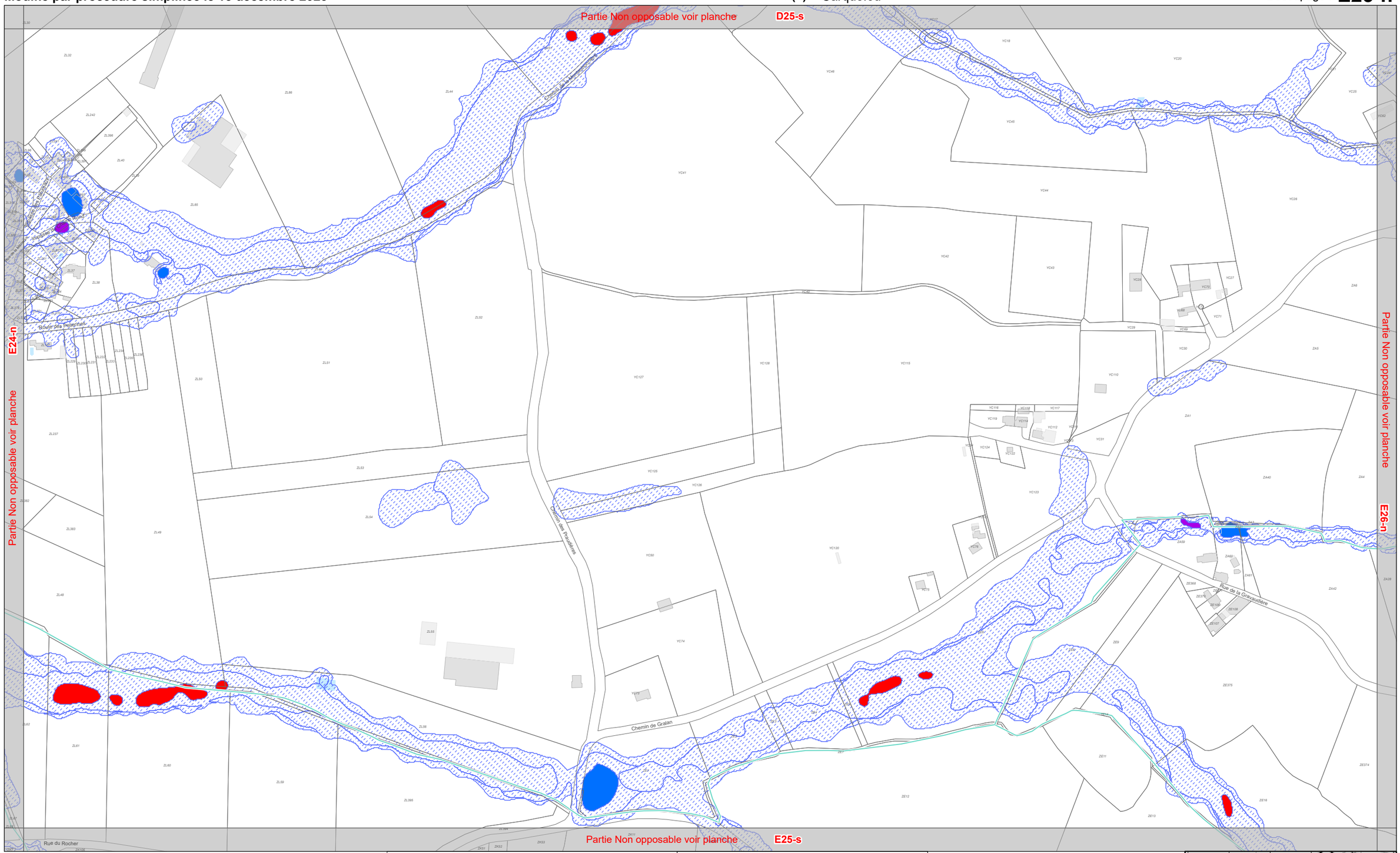

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

C23-s	C24-s	C25-s	C26-s	C27-s
D23-n	D24-n	D25-n	D26-n	D27-n
D23-s	D24-s	D25-s	D26-s	D27-s
E23-n	E24-n	E25-n	E26-n	E27-n
E23-s	E24-s	E25-s	E26-s	E27-s
F23-n	F24-n	F25-n	F26-n	F27-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				F27-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E25-s**

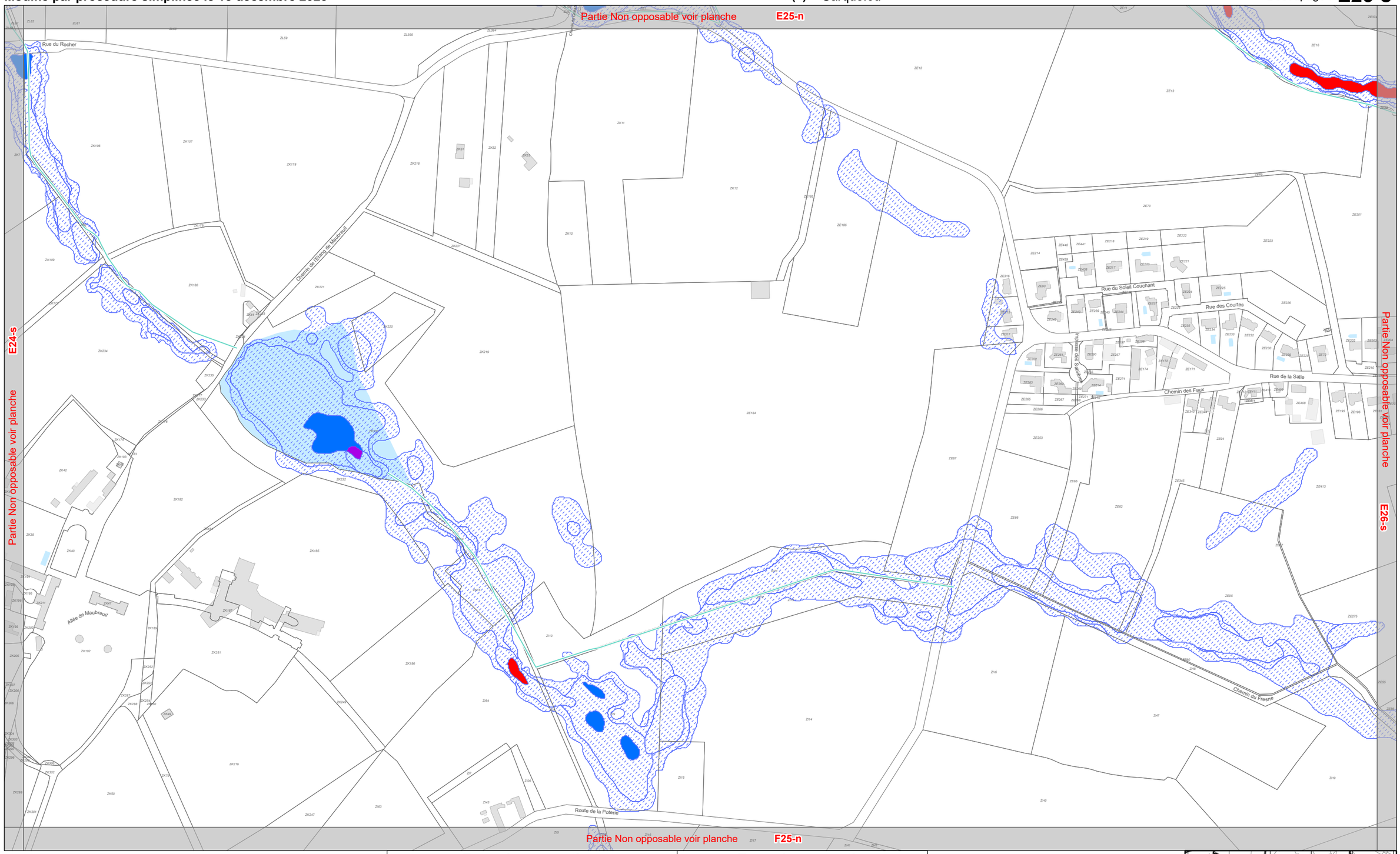

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

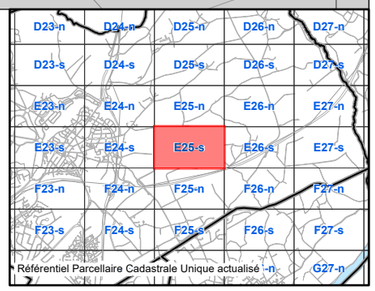

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E26-n**

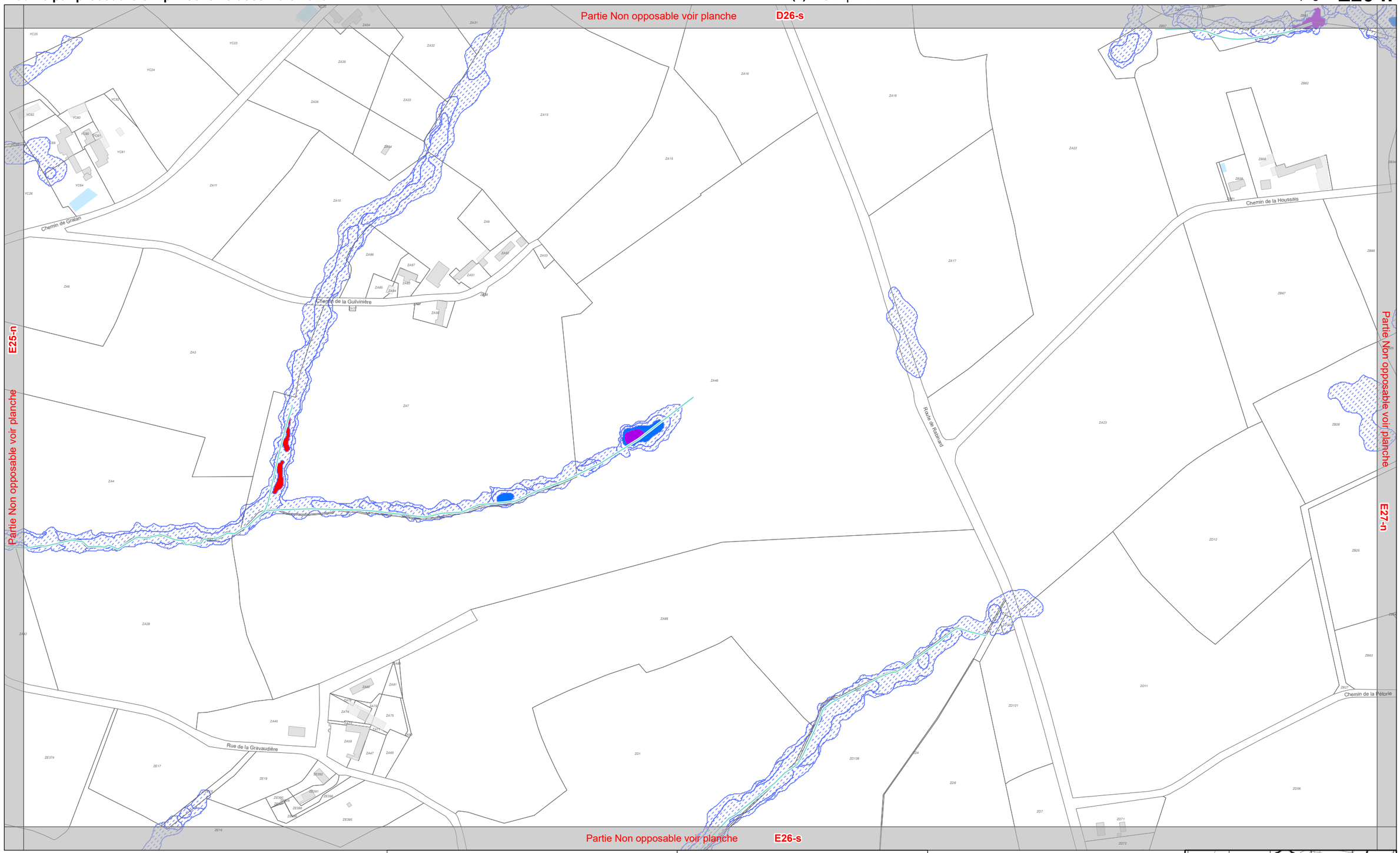

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

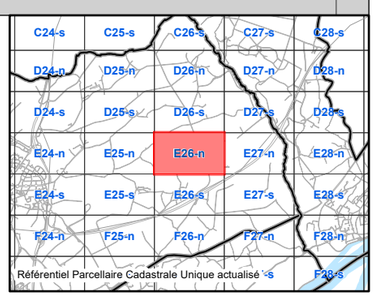

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **E26-s**

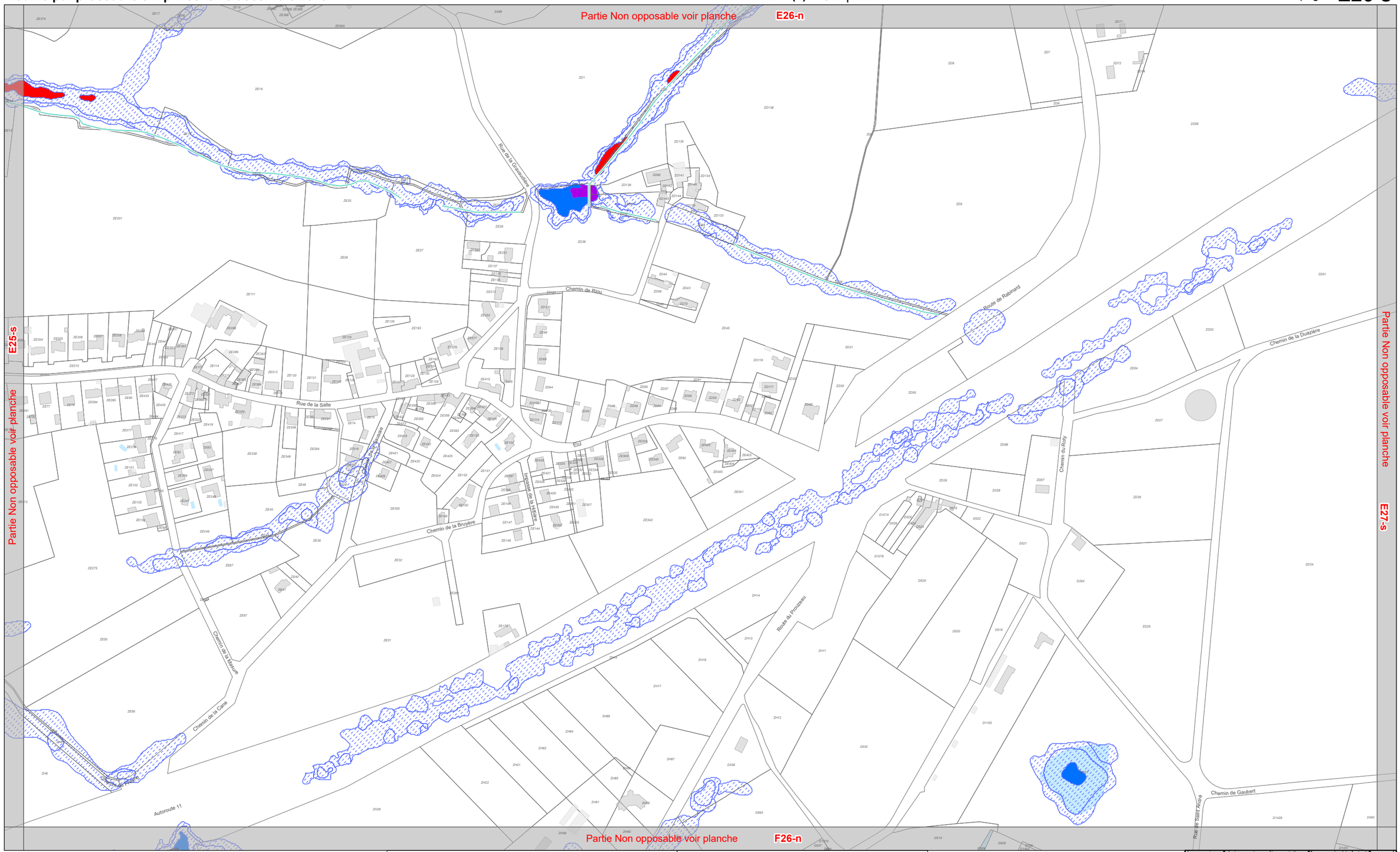

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

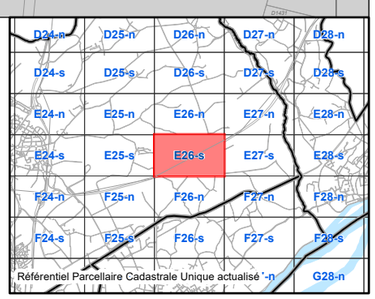

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **E27-n**

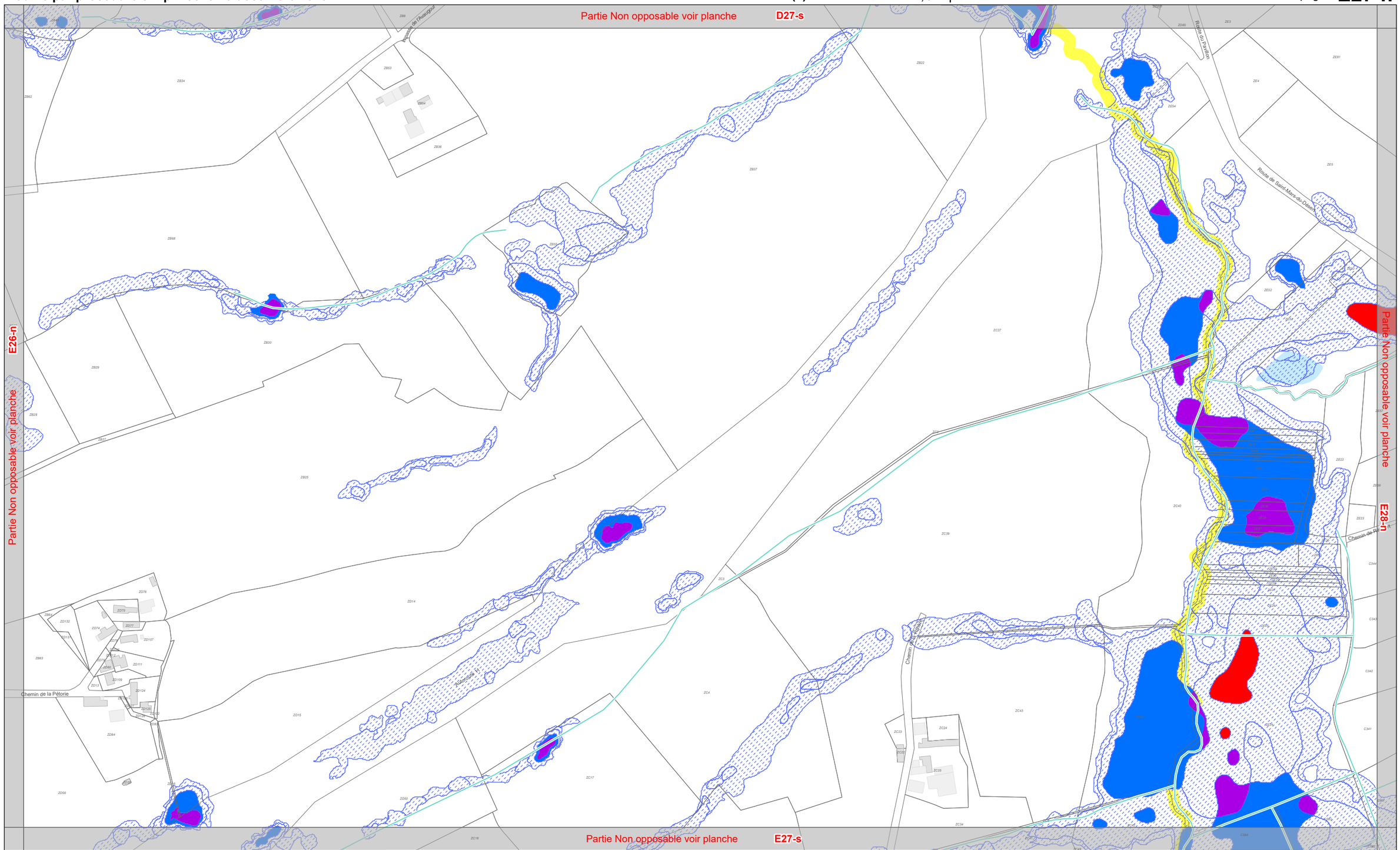

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

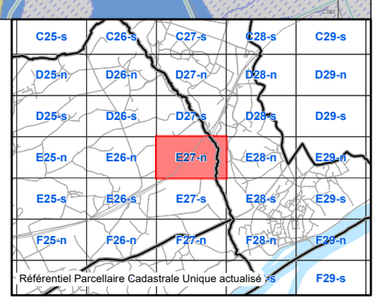

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **E27-s**



4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

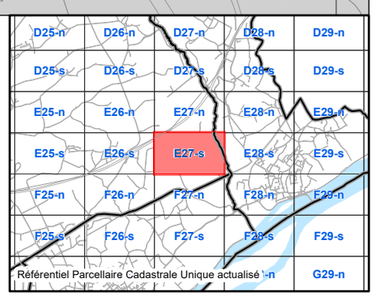

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **E28-n**

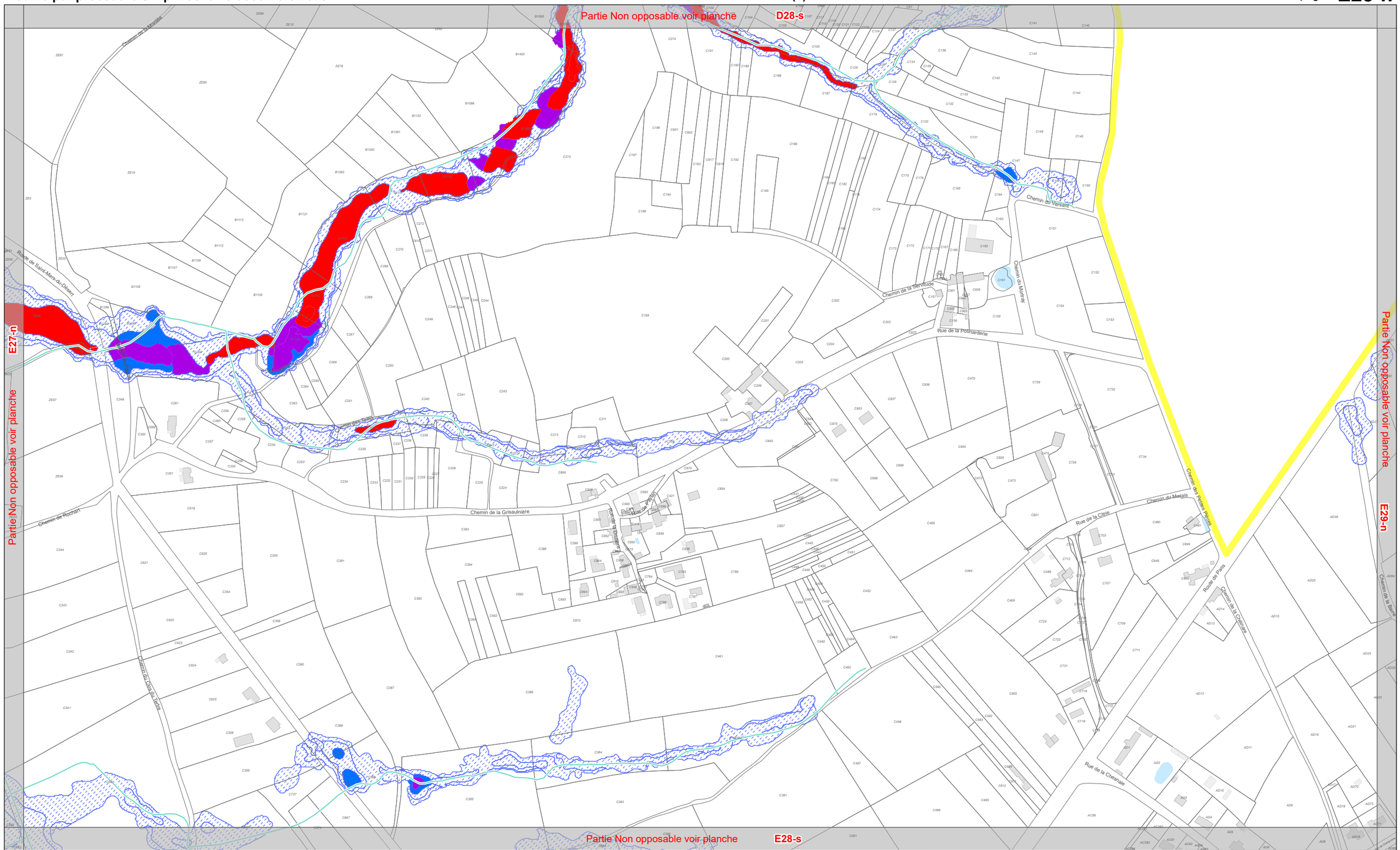

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

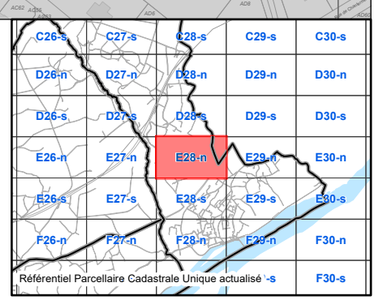

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **E28-s**

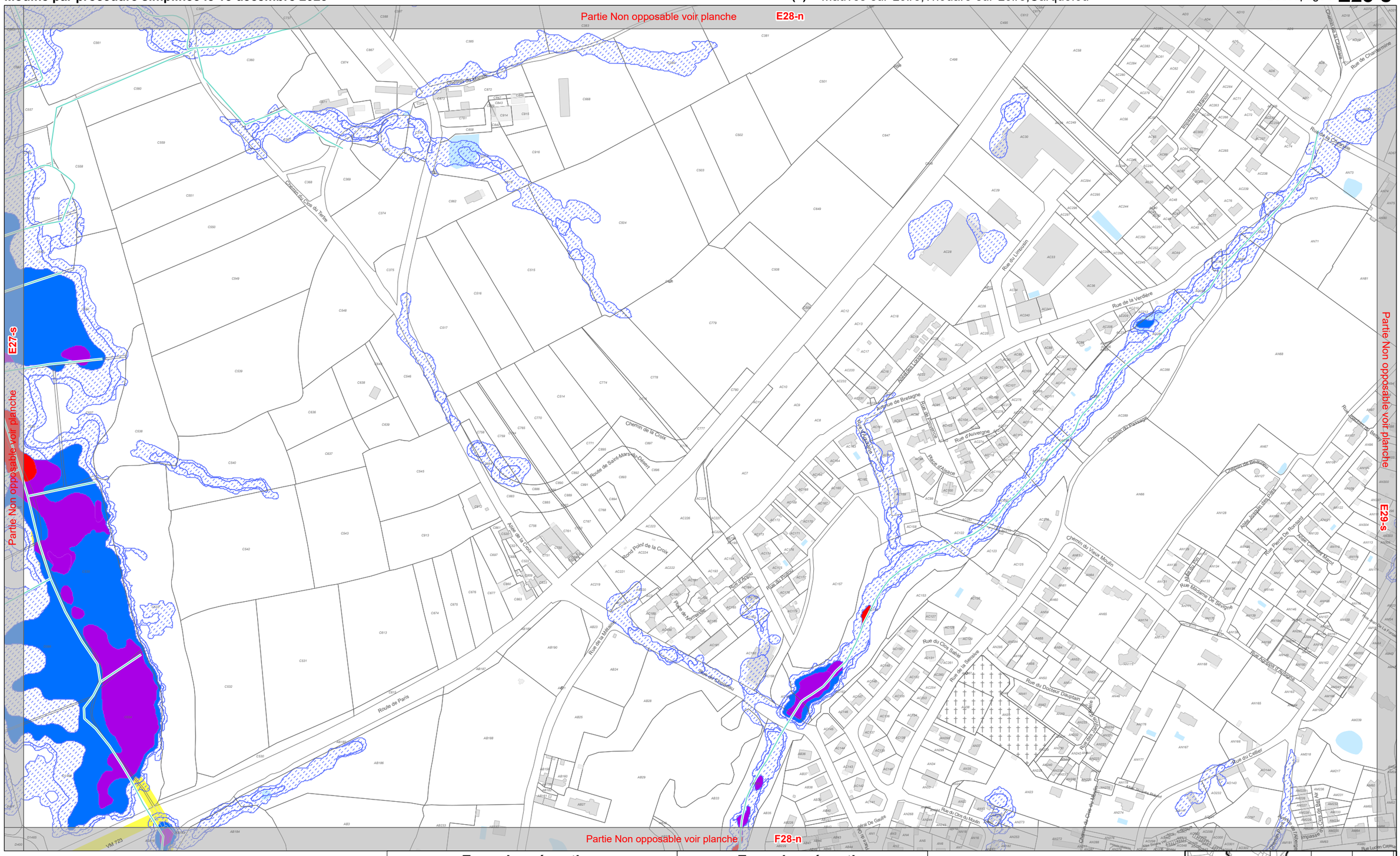

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

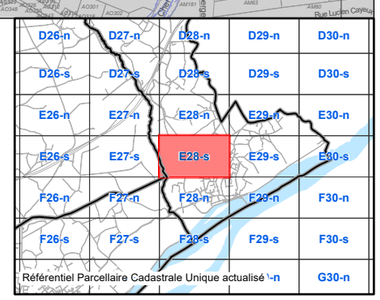

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **E29-n**

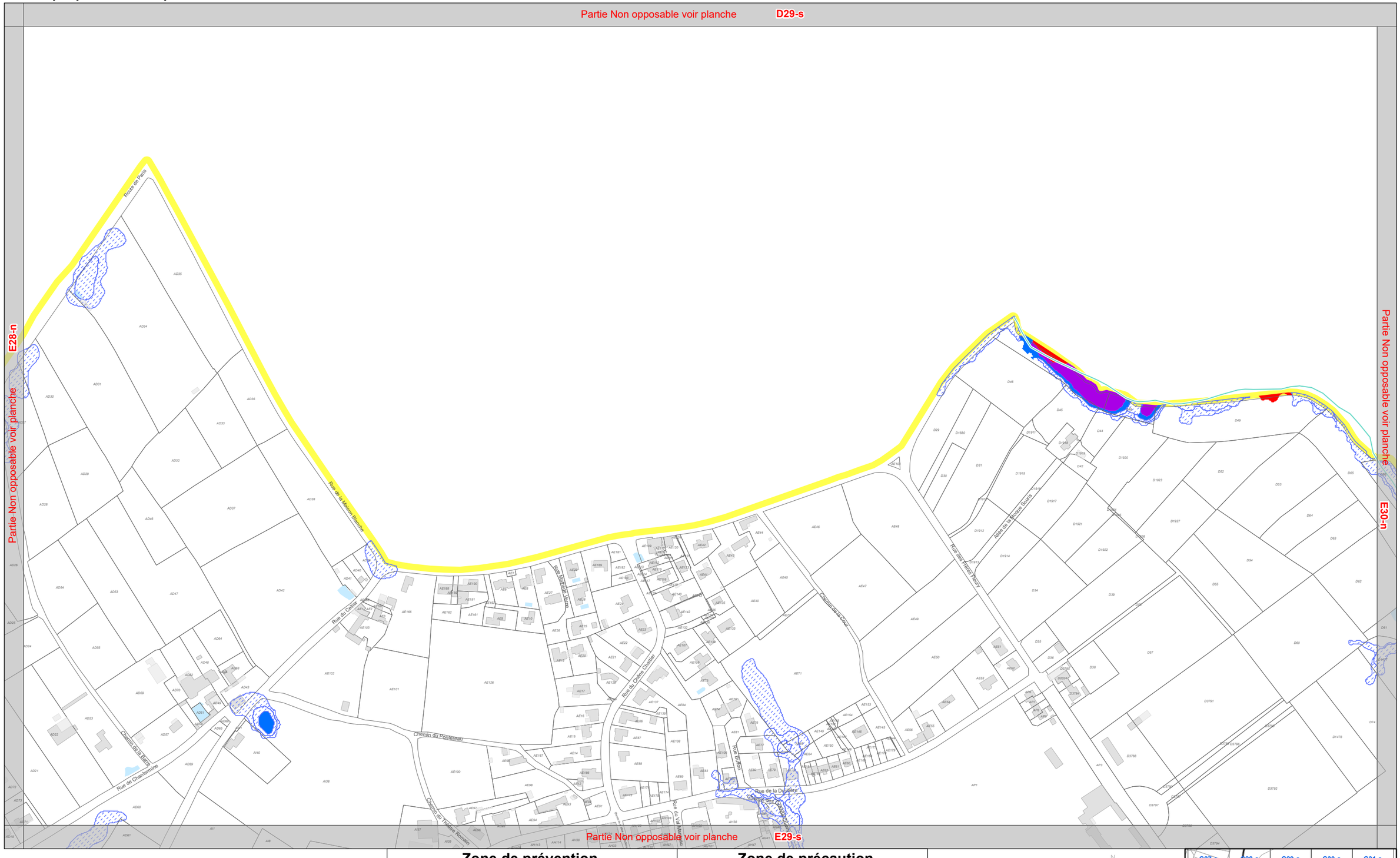

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

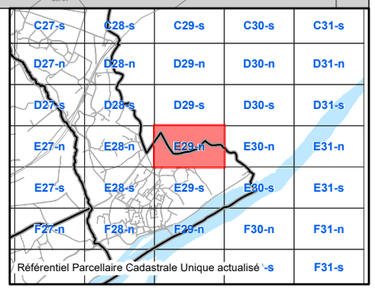

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **E29-s**

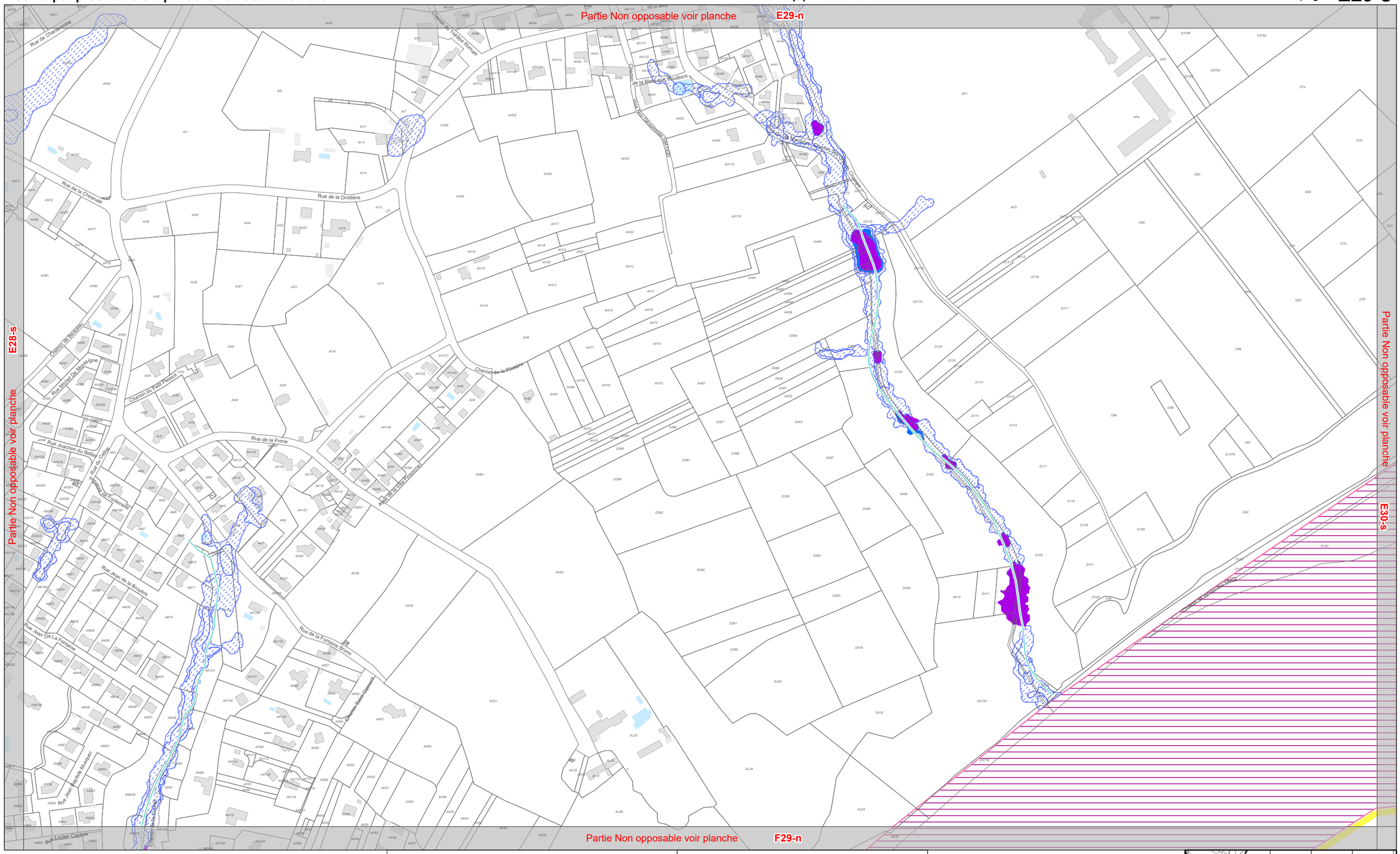

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

D27-n	D28-n	D29-n	D30-n	D31-n
D27-s	D28-s	D29-s	D30-s	D31-s
E27-n	E28-n	E29-n	E30-n	E31-n
E27-s	E28-s	E29-s	E30-s	E31-s
F27-n	F28-n	F29-n	F30-n	F31-n
F27-s	F28-s	F29-s	F30-s	F31-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				G31-n

Partie Non opposable voir planche D30-s

Partie Non opposable voir planche E29-n

Partie Non opposable voir planche E31-n



Partie Non opposable voir planche E30-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

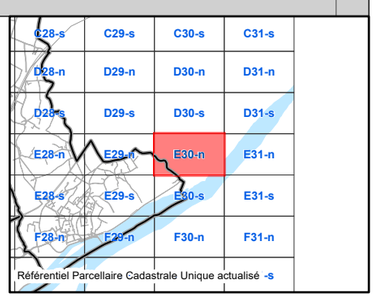

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **E30-s**



4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	**Zone de précaution** Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen; Aléa fort; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

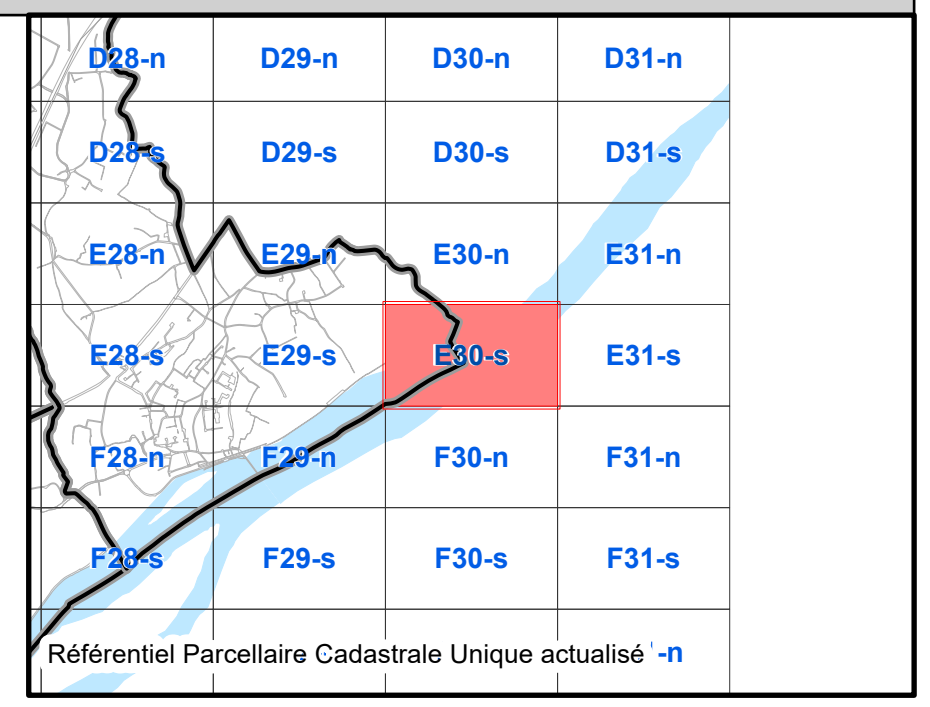

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **F19-n**

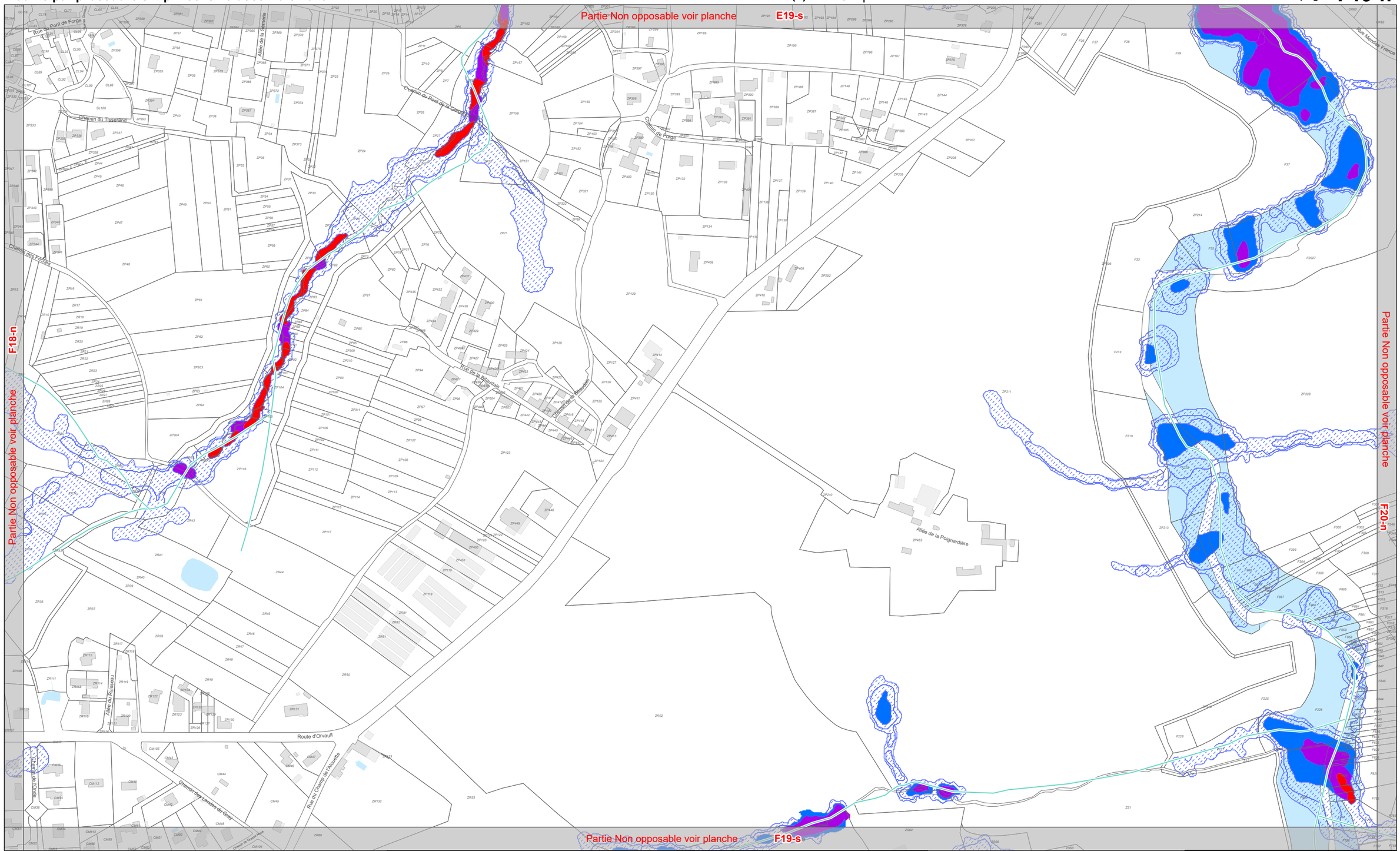

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

D17-s	D18-s	D19-s	D20-s	D21-s
E17-n	E18-n	E19-n	E20-n	E21-n
E17-s	E18-s	E19-s	E20-s	E21-s
F17-n	F18-n	F19-n	F20-n	F21-n
F17-s	F18-s	F19-s	F20-s	F21-s
G17-n	G18-n	G19-n	G20-n	G21-n
				G21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **F19-s**

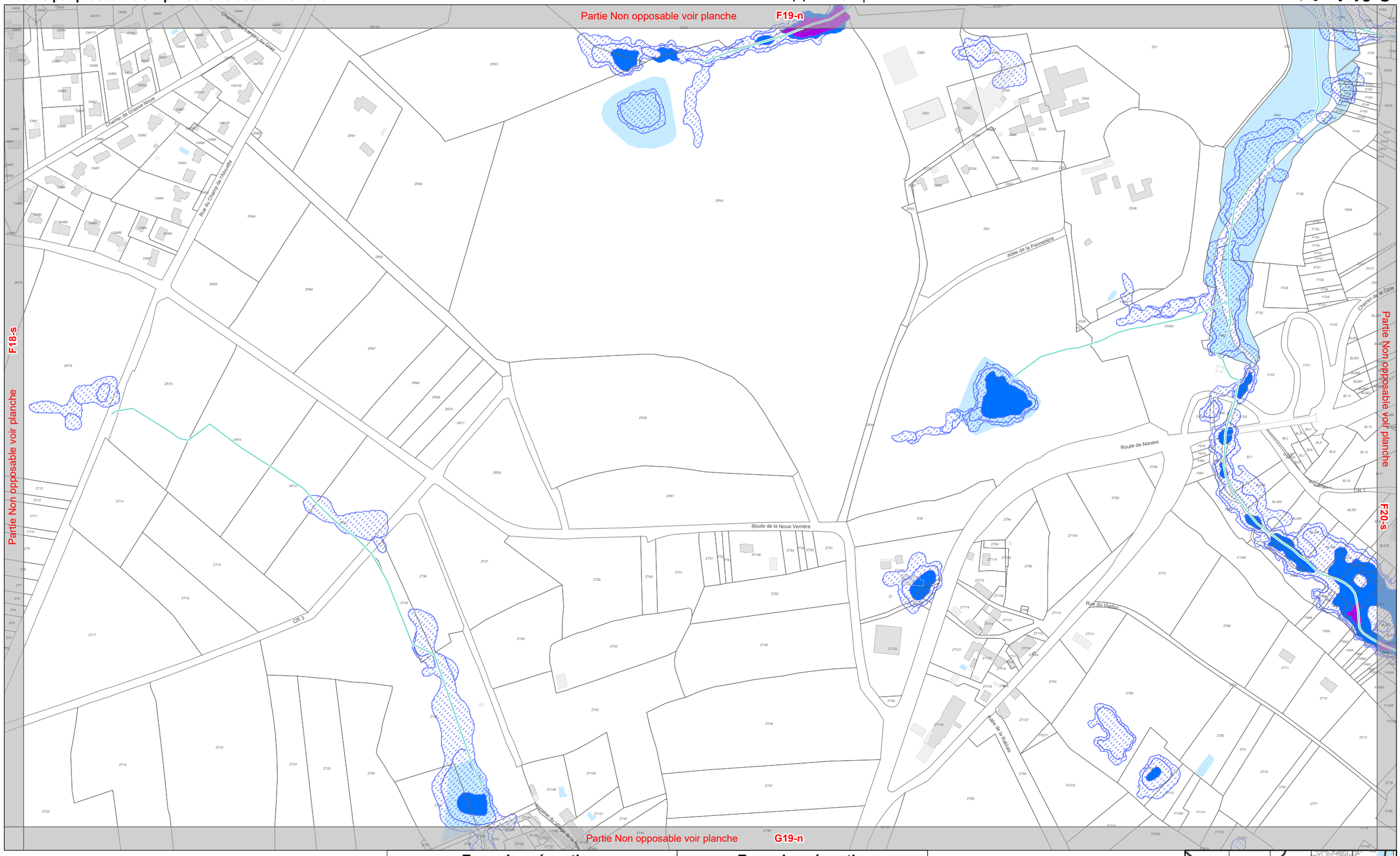

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

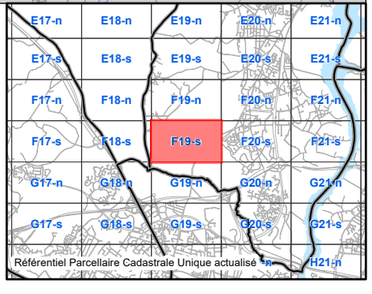

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **F20-n**

Partie Non opposable voir planche E20-s

Partie Non opposable voir planche F19-n

Partie Non opposable voir planche F21-n

Partie Non opposable voir planche F20-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

D18-s	D19-s	D20-s	D21-s	D22-s
E18-n	E19-n	E20-n	E21-n	E22-n
E18-s	E19-s	E20-s	E21-s	E22-s
F18-n	F19-n	F20-n	F21-n	F22-n
F18-s	F19-s	F20-s	F21-s	F22-s
G18-n	G19-n	G20-n	G21-n	G22-n
				G22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **F20-s**

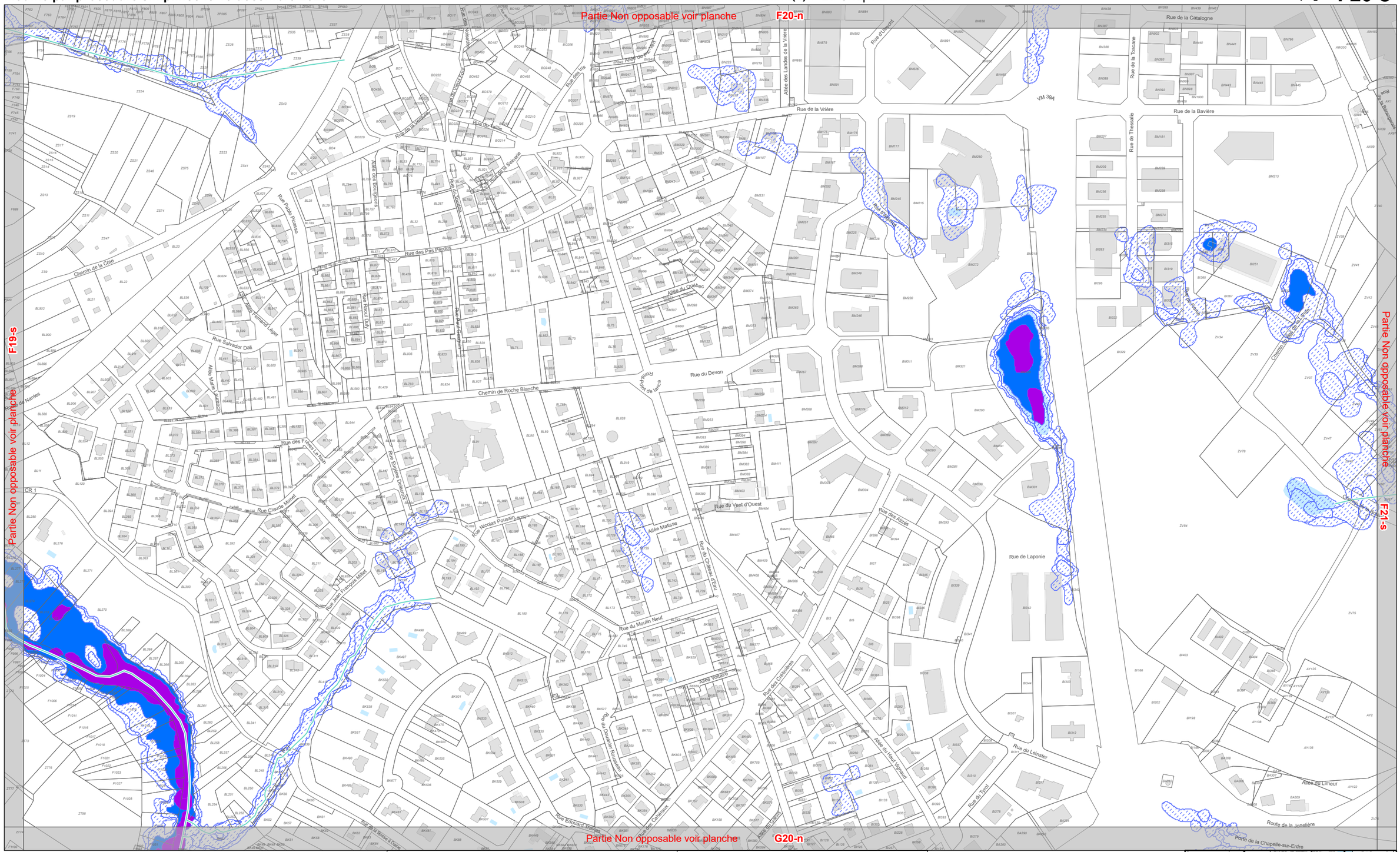
Partie Non opposable voir planche
F20-n
F19-s
F21-s
G20-n
Rue de la Vrière
Rue de la Catalogne
Rue de la Toscane
Rue de la Bavière
Rue de Thessalie
Rue de la Laponie
Rue du Devon
Rue du Vent d'Ouest
Chemin de Roche Blanche
Rue des Pas Perdus
Chemin de la Côte
Rue Salvador Dali
Rue Pablo Picasso
Rue Claude Monet
Rue Jean François Millet
Rue Nicolas Poussin
Allée Matisse
Rue du Moulin Neuf
Rue du Tertre
Rue du Leinster
Allée du Limeur
Route de la Jonelière
Porte de la Chapelle-sur-Erdre
Rue de la Rivière à l'Orne
Rue Edouard Traviès
Rue des Alizés
Allée du Québec
Allée des Landes de la Vrière
Rue d'Utrecht
Rue du Taillis
Rue des Vignes
Rue de la Tranchée
Rue des Fauvettes de la Noë
Rue Eugène Delacroix
Rue du Château d'Eau
Allée du Haut Vignaud
Rue des Carbonnières
Allée Notaire
Rue du Pont de Jarca
Rue du Pont Rond
Rue du Bois Rondeau
Rue du Vieux Pont
Rue du Bois Rondeau

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **F21-n**

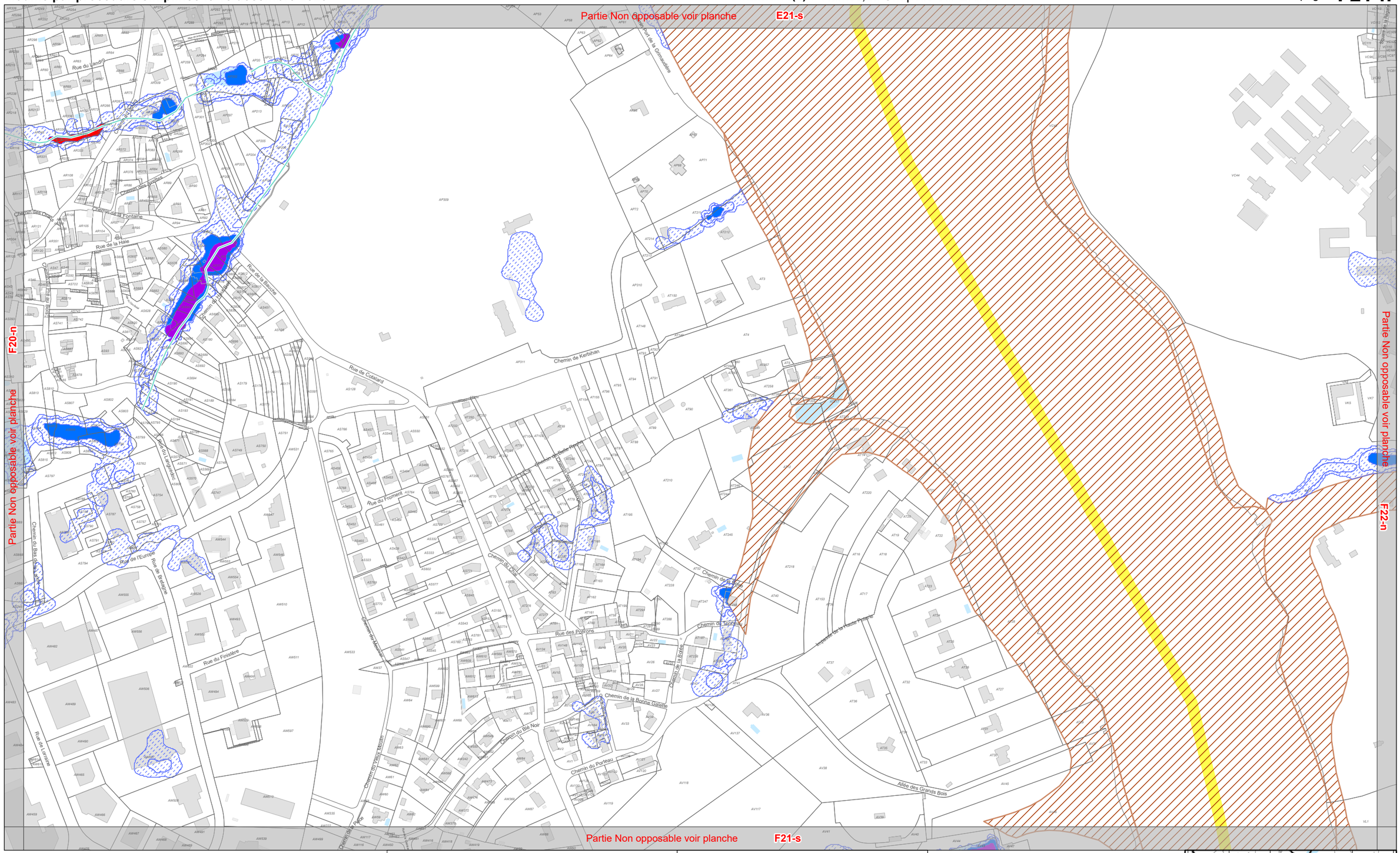

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

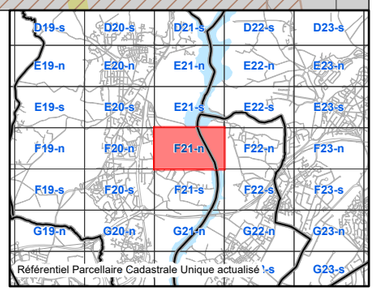

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **F21-s**

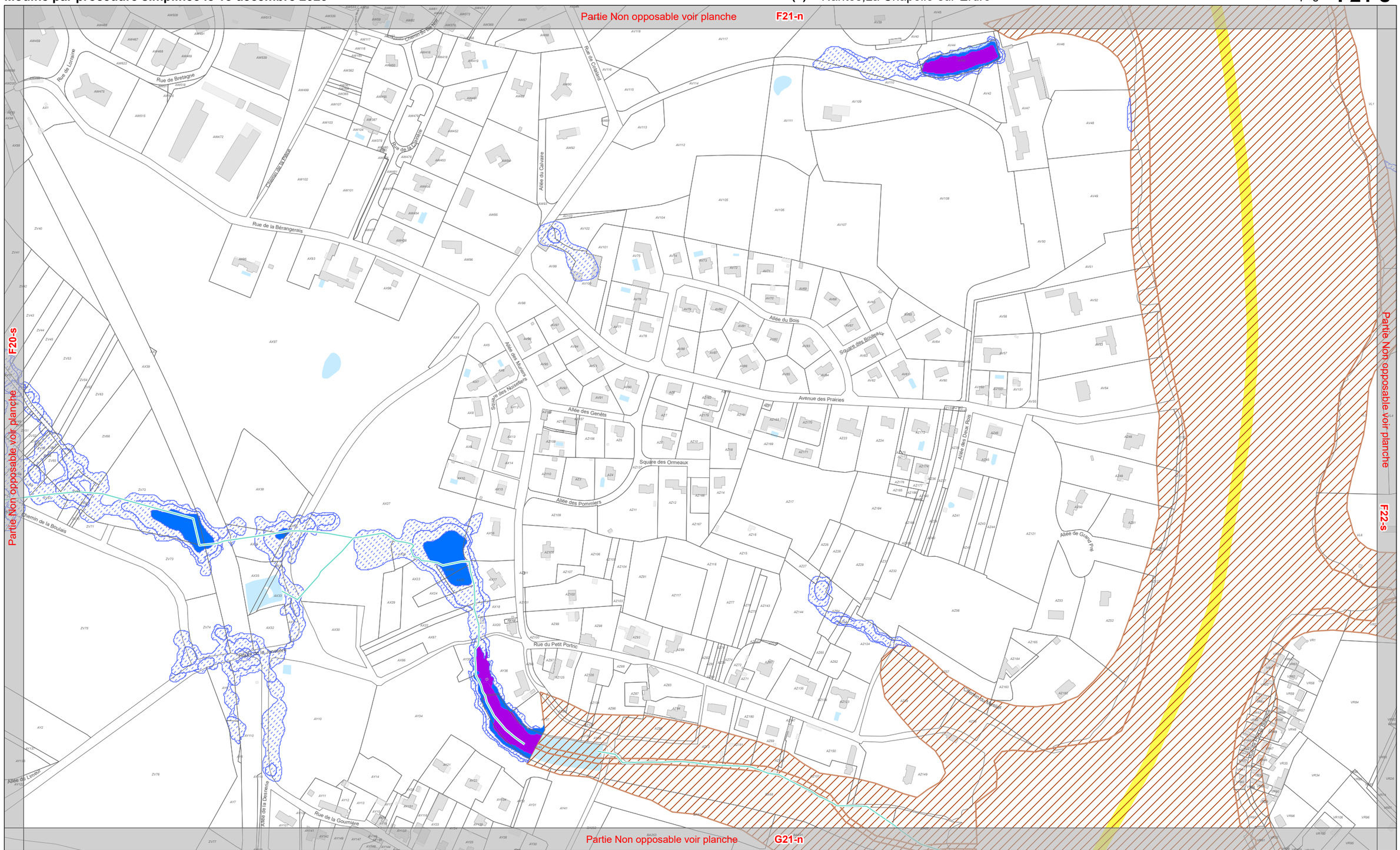

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

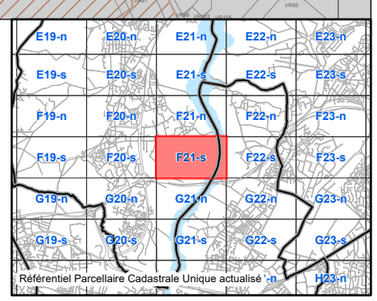

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **F22-n**

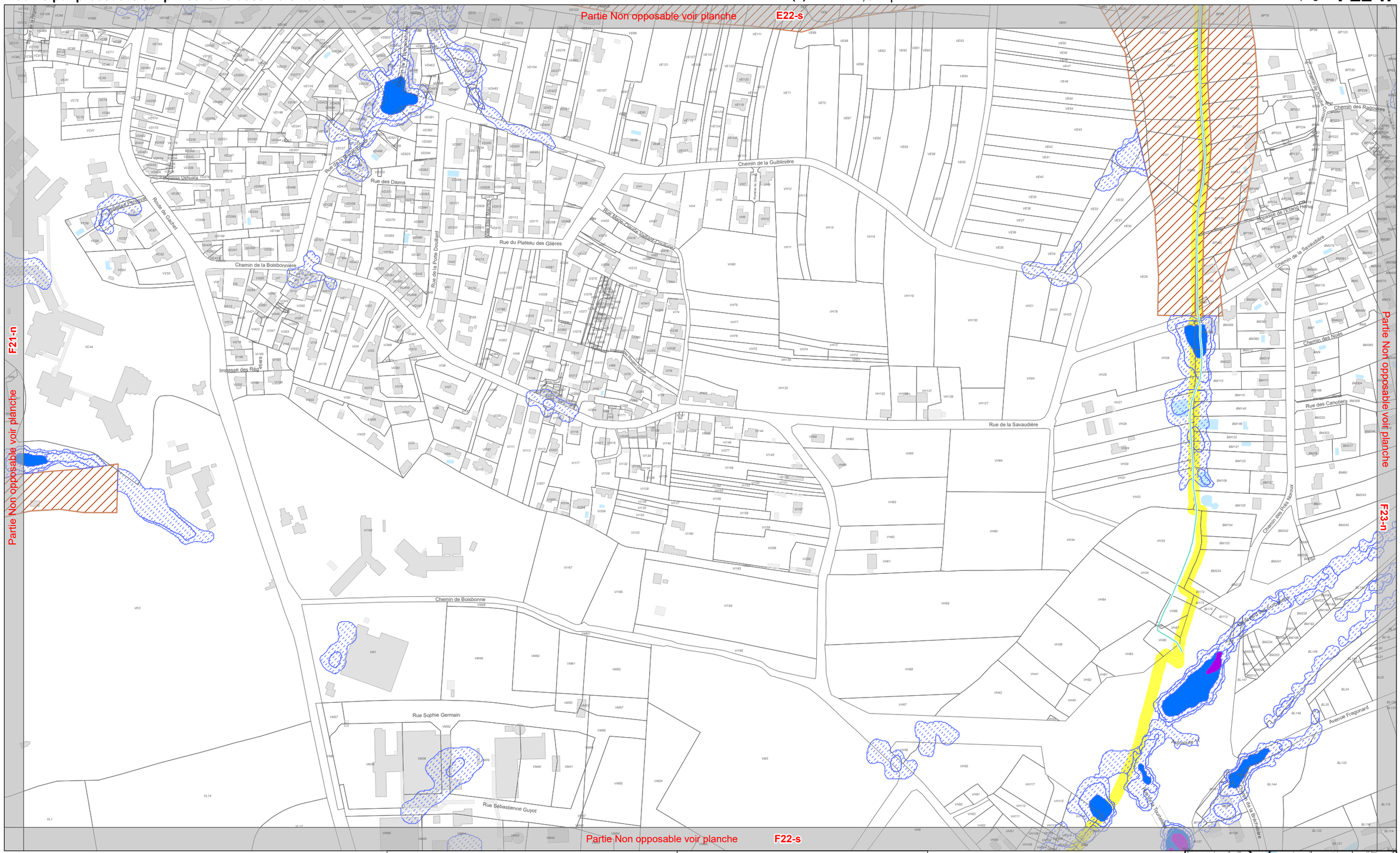

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

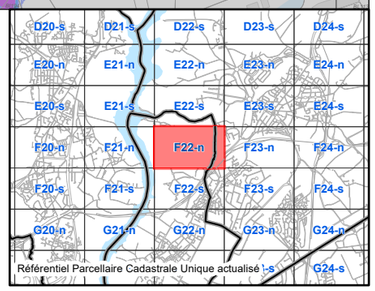

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **F22-s**

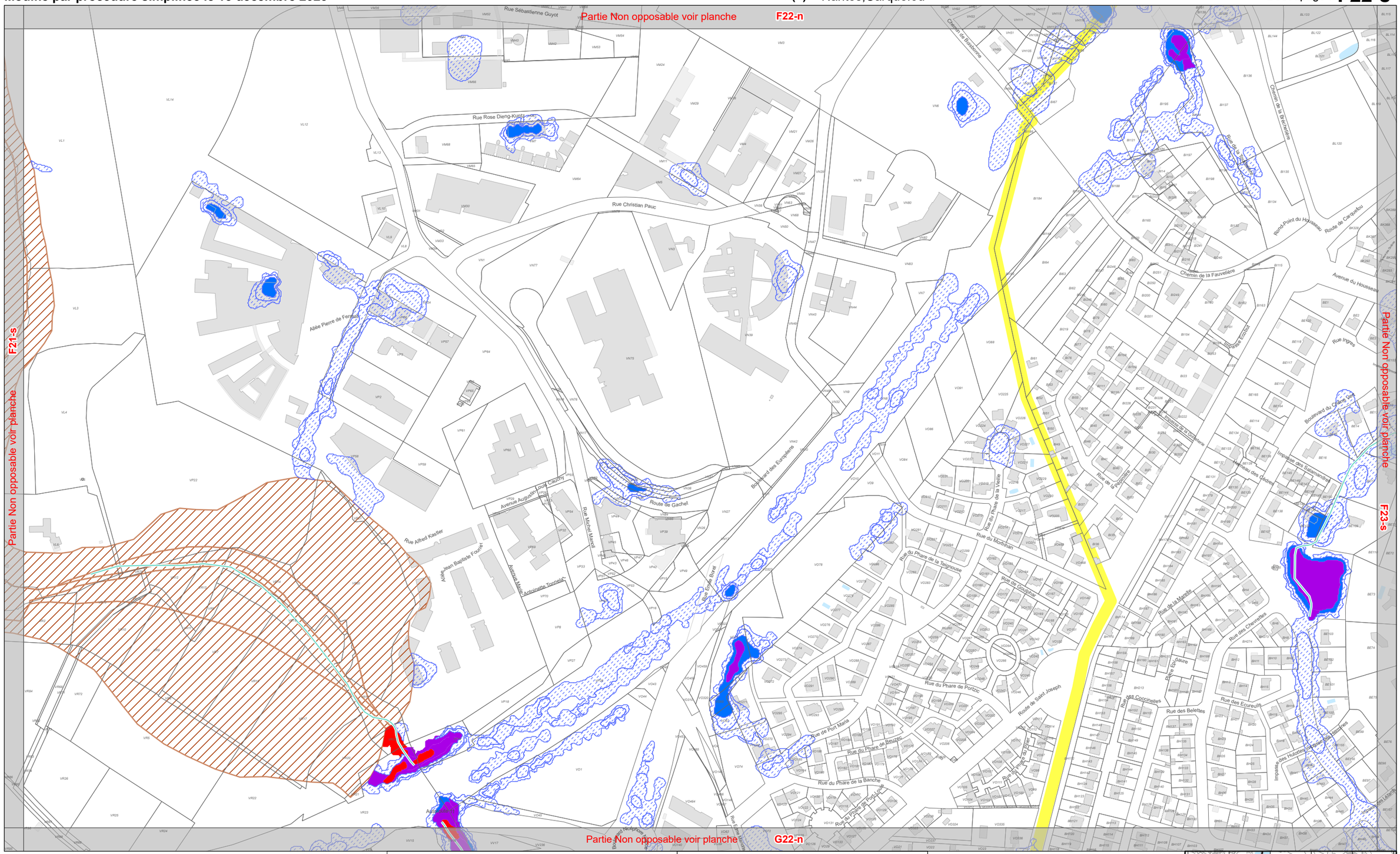
Partie Non opposable voir planche
F22-n
F21-s
F23-s
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
G22-n
Rue Sébastienne Guyot
Rue Rose Dieng-Kuntz
Rue Christian Pâuc
Allée Pierre de Fermat
Avenue Augustin Louis Cauchy
Route de Gachet
Rue Alfred Kastler
Allée Jean Baptiste Fourier
Avenue Marie Antoinette Tonnelat
Rue Michel Marot
Boulevard des Européens
Rue Sophie Rivet
Rue Emile Mathieu
Rue du Phare de la Vieille
Rue du Morbihan
Rue du Phare de la Teignouse
Rue de Goulphar
Rue du Phare de Portzic
Rue de Port Maria
Rue du Phare de Beurnisse
Rue du Phare de la Banche
Rue du Phare de Port-Louis
Route de Saint Joseph
Rue de la Marotte
Rue des Chevrefeuilles
Rue Emile Gaure
Rue des Cocciniselles
Rue des Belettes
Rue des Ecureuils
Chemin de la Bachelière
Route de Carquefou
Rond-Point du Housseau
Chemin de la Fauvelière
Avenue du Housseau
Rue Ingres
Boulevard du Cdmt Jacky Goron
Impasse des Salamandres
Rue de Fréminville
Rue des Hauteurs
Impasse des Ecureuils
Rue des Noisetiers
Rue des Bruyères
Rue des Genêts
Rue des Ajoncs
Rue des Fougères
Rue des Bouleaux
Rue des Hêtres
Rue des Ormes
Rue des Tilleuls
Rue des Peupliers
Rue des Sapins
Rue des Pins
Rue des Cèdres
Rue des Mélèzes
Rue des Saules
Rue des Trembles
Rue des Charmes
Rue des Frênes
Rue des Platanes
Rue des Marronniers
Rue des Châtaigniers
Rue des Noyers
Rue des Pommiers
Rue des Poiriers
Rue des Cerisiers
Rue des Pruniers
Rue des Abricotiers
Rue des Pêchers
Rue des Vignes
Rue des Oliviers
Rue des Figuiers
Rue des Orangers
Rue des Citronniers
Rue des Bananiers
Rue des Ananas
Rue des Mangues
Rue des Papayes
Rue des Goyaves
Rue des Litchis
Rue des Ramboutans
Rue des Durians
Rue des Jacquiers
Rue des Manguiers
Rue des Avocatiers
Rue des Corossols
Rue des Cachimans
Rue des Sapotilles
Rue des Zapotes
Rue des Nèfles
Rue des Kakis
Rue des Grenadilles
Rue des Fruits de la Passion
Rue des Kiwis
Rue des Ananas
Rue des Bananes
Rue des Dattes
Rue des Figues
Rue des Raisins
Rue des Pommes
Rue des Poires
Rue des Cerises
Rue des Prunes
Rue des Abricots
Rue des Pêches

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **F23-n**

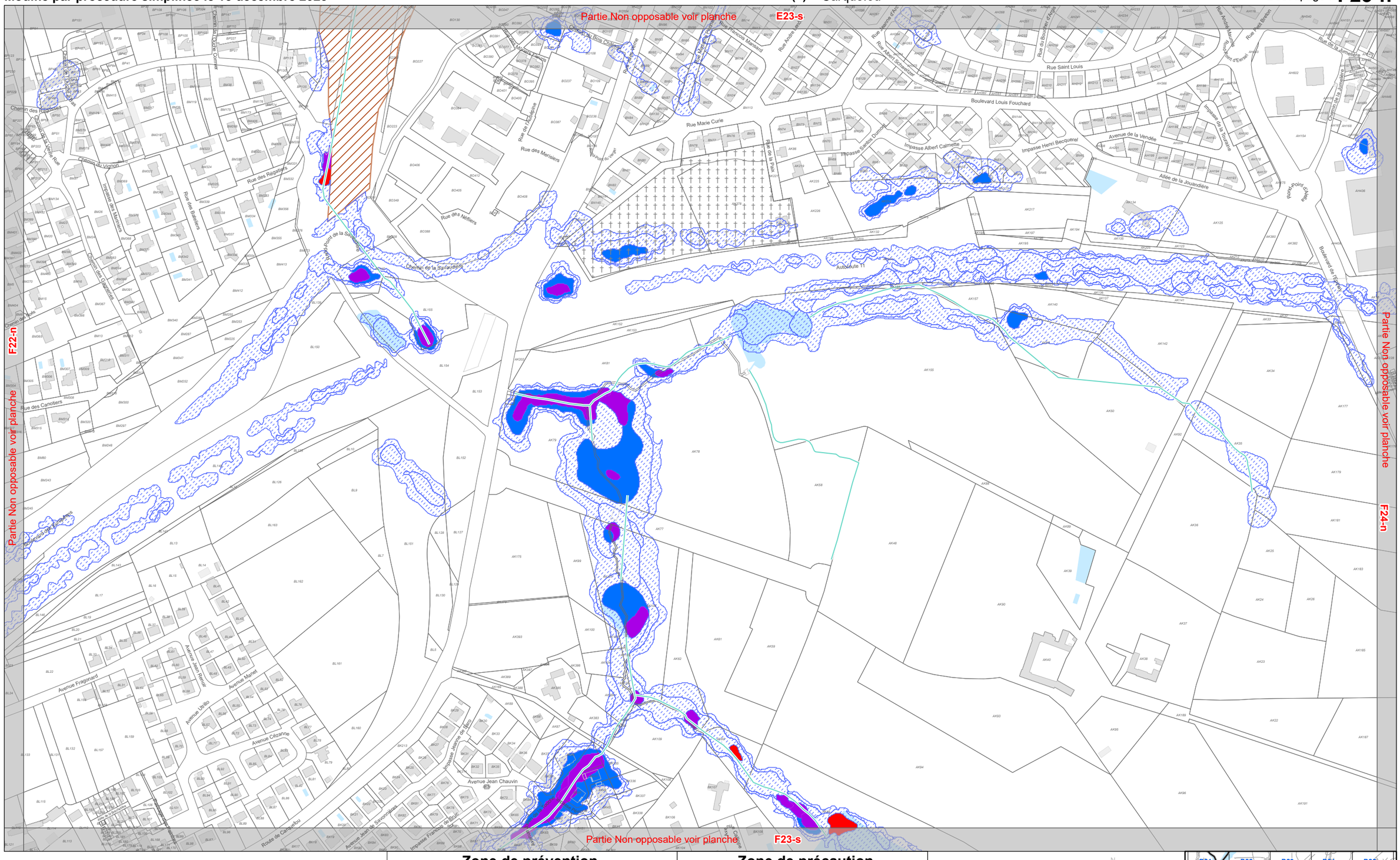

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

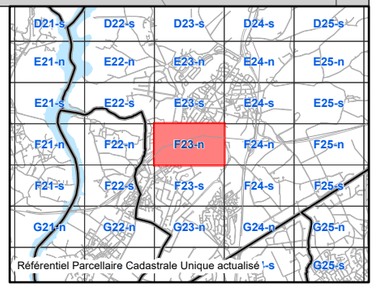

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **F23-s**

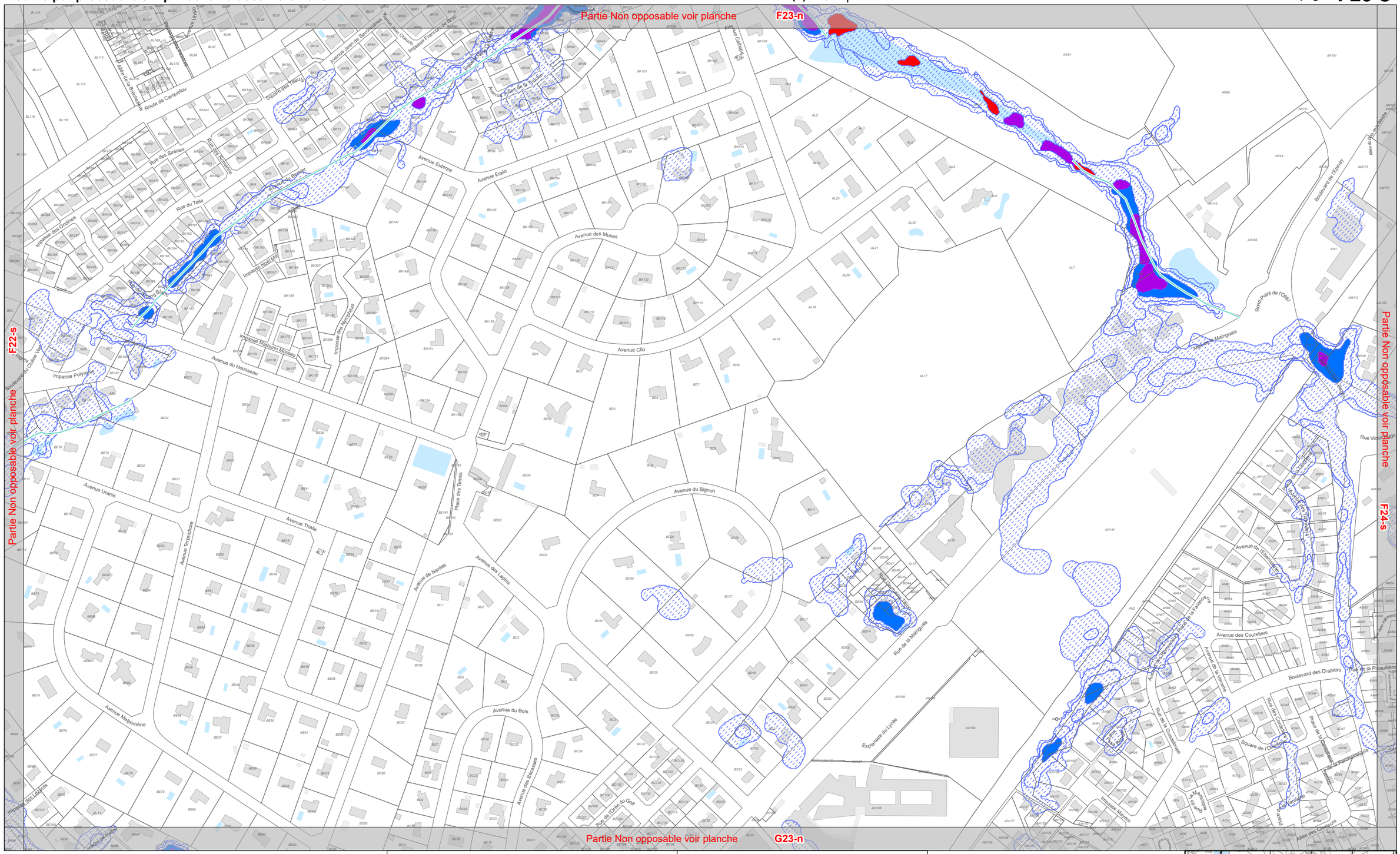

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

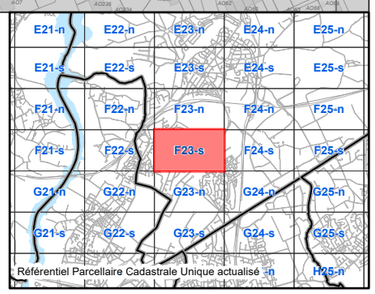

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **F24-n**

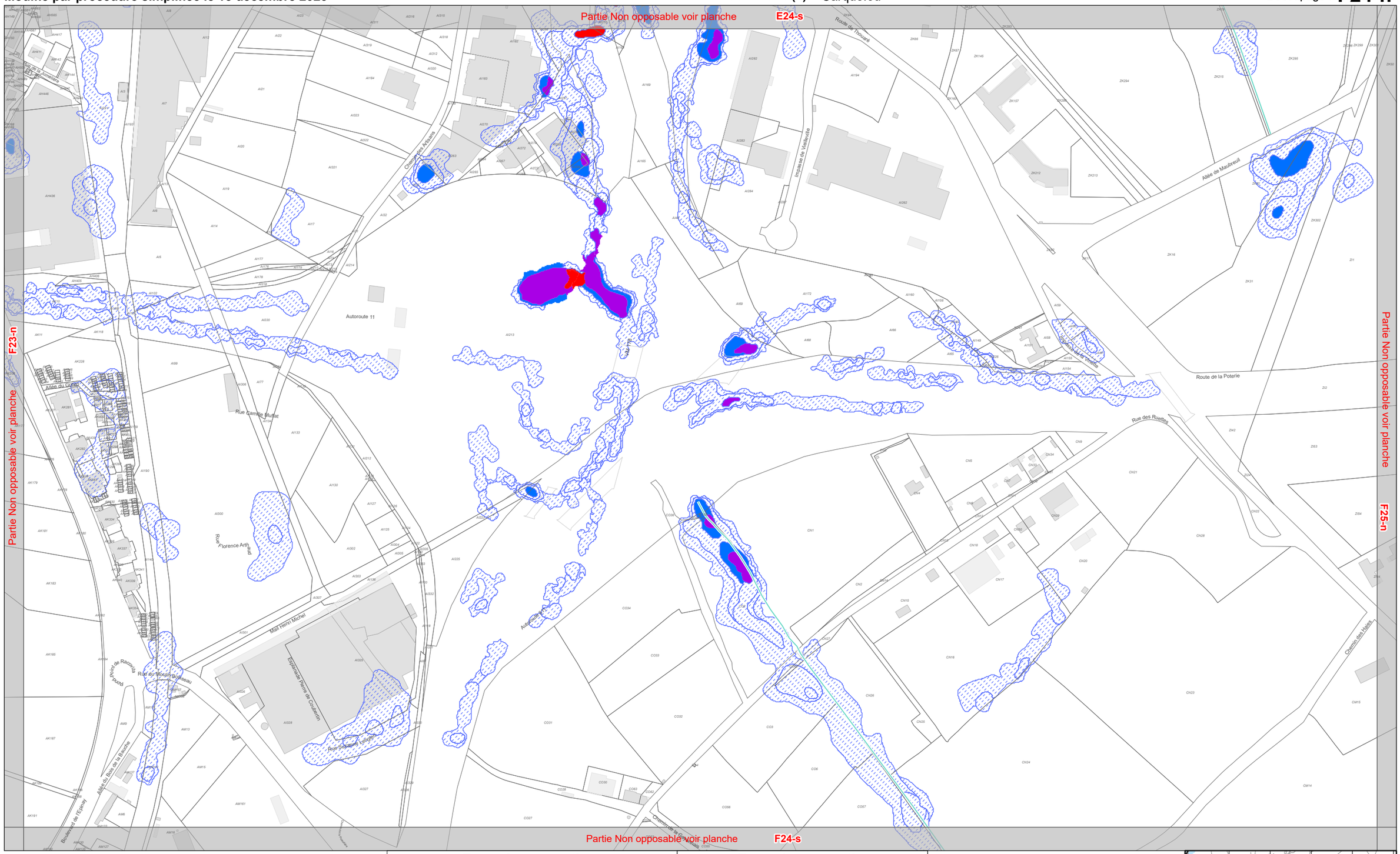

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

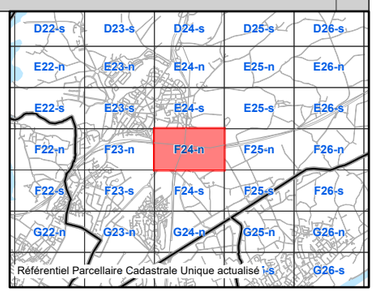

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **F24-s**

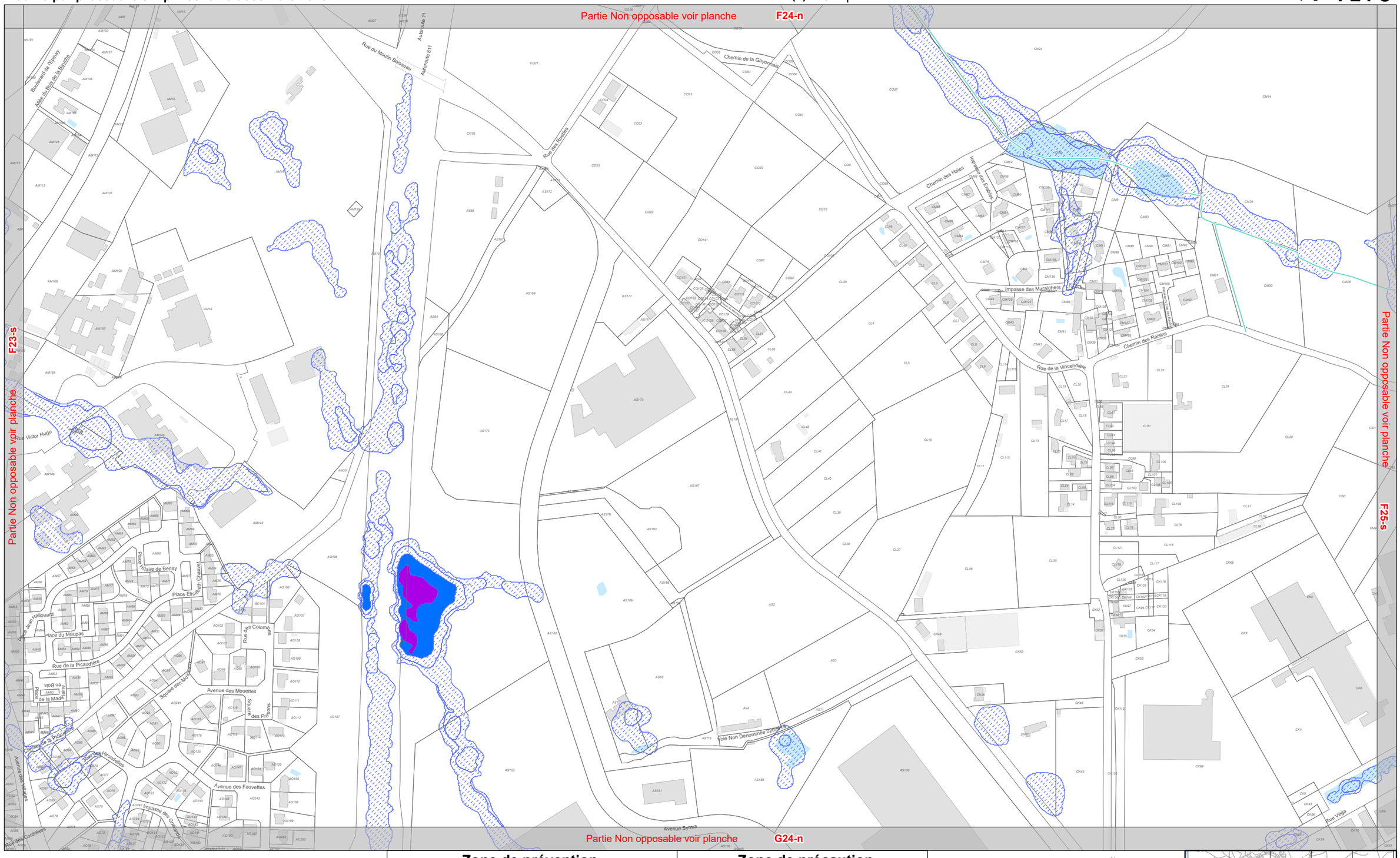

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

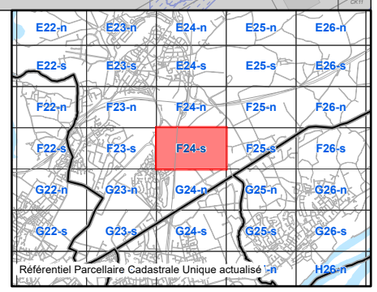

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou

Découpage : **F25-n**

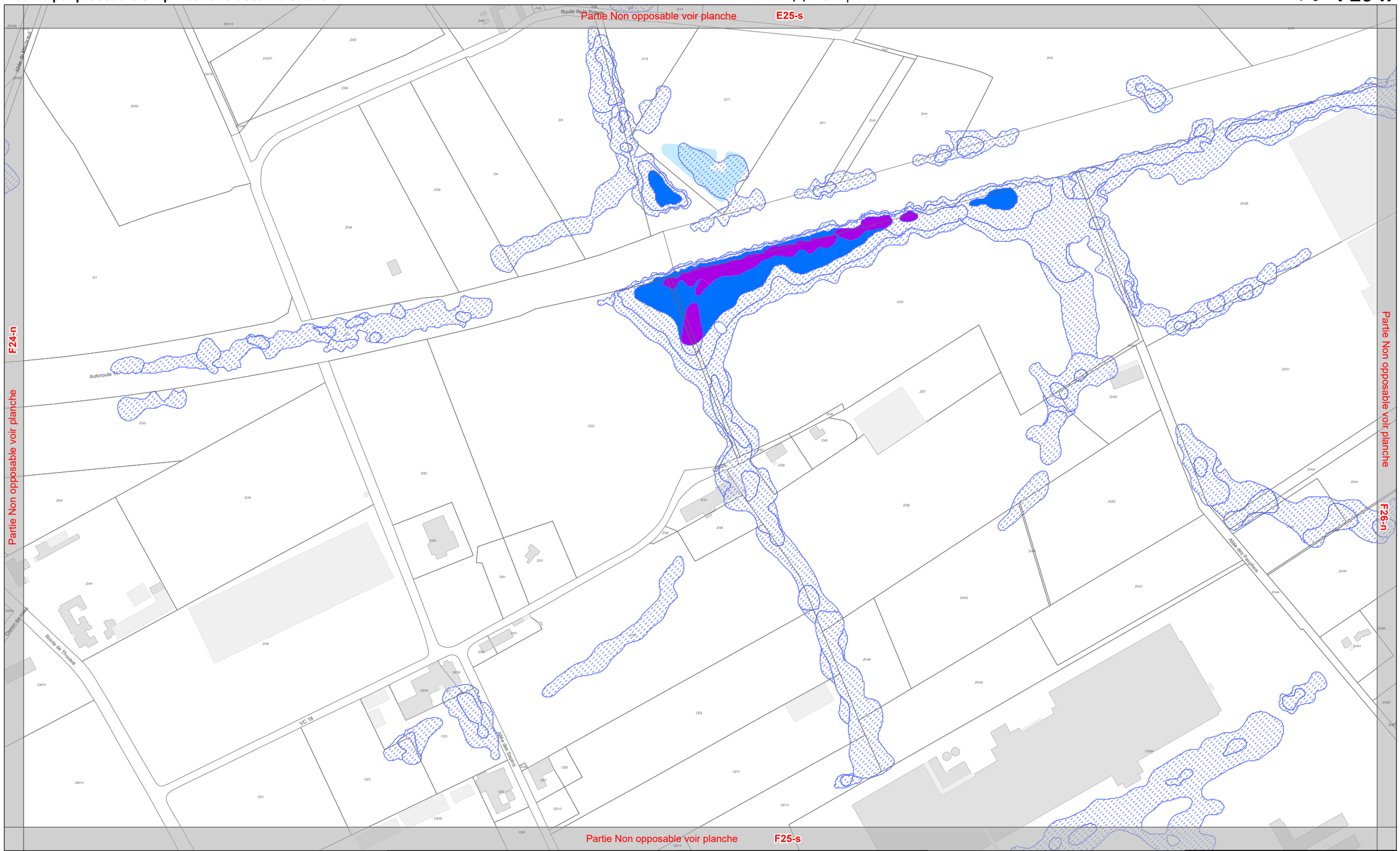

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

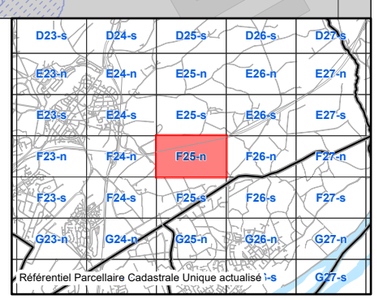

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **F25-s**

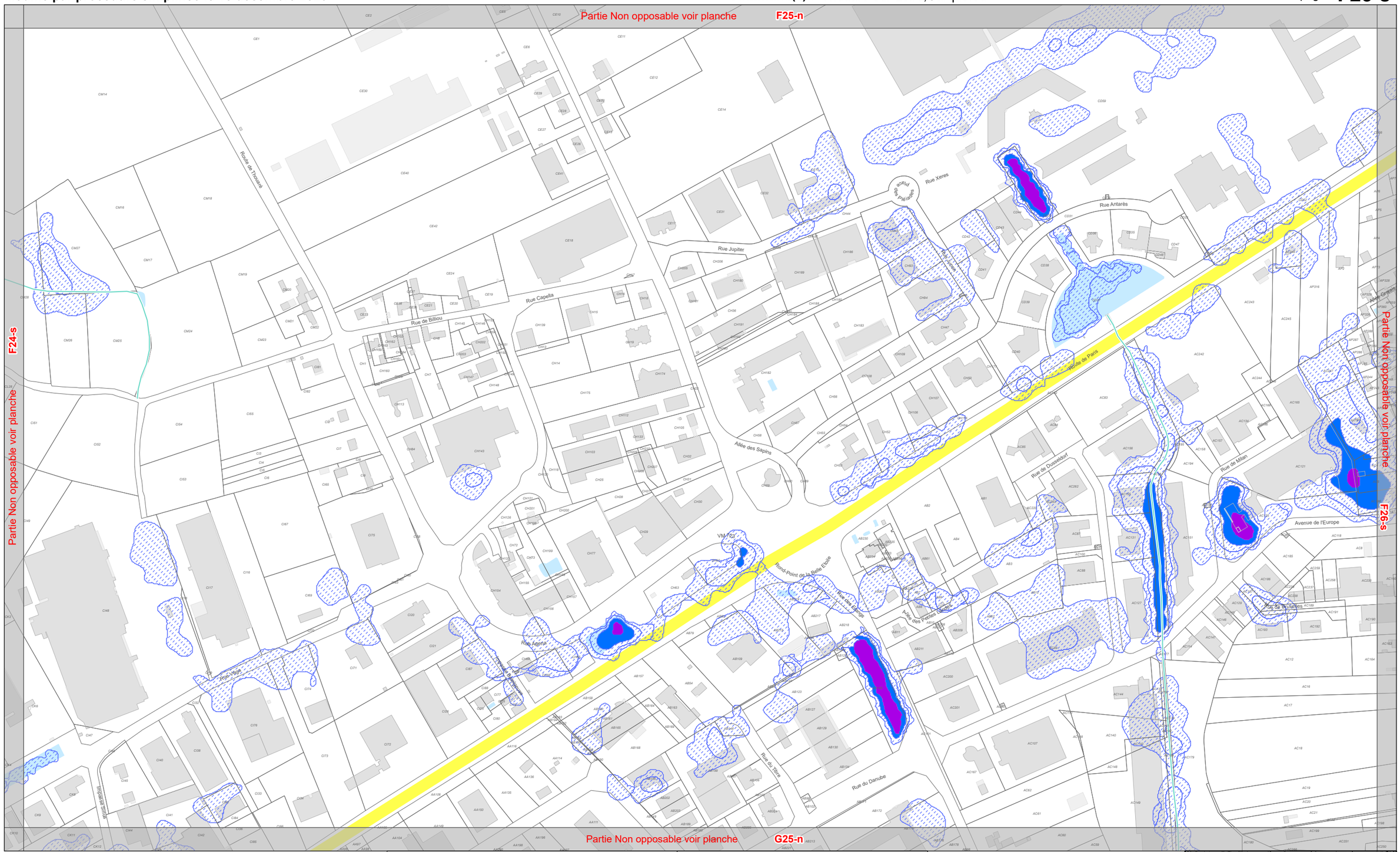

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

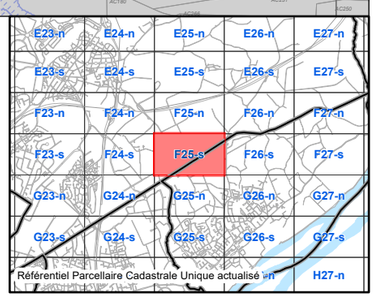

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **F26-n**

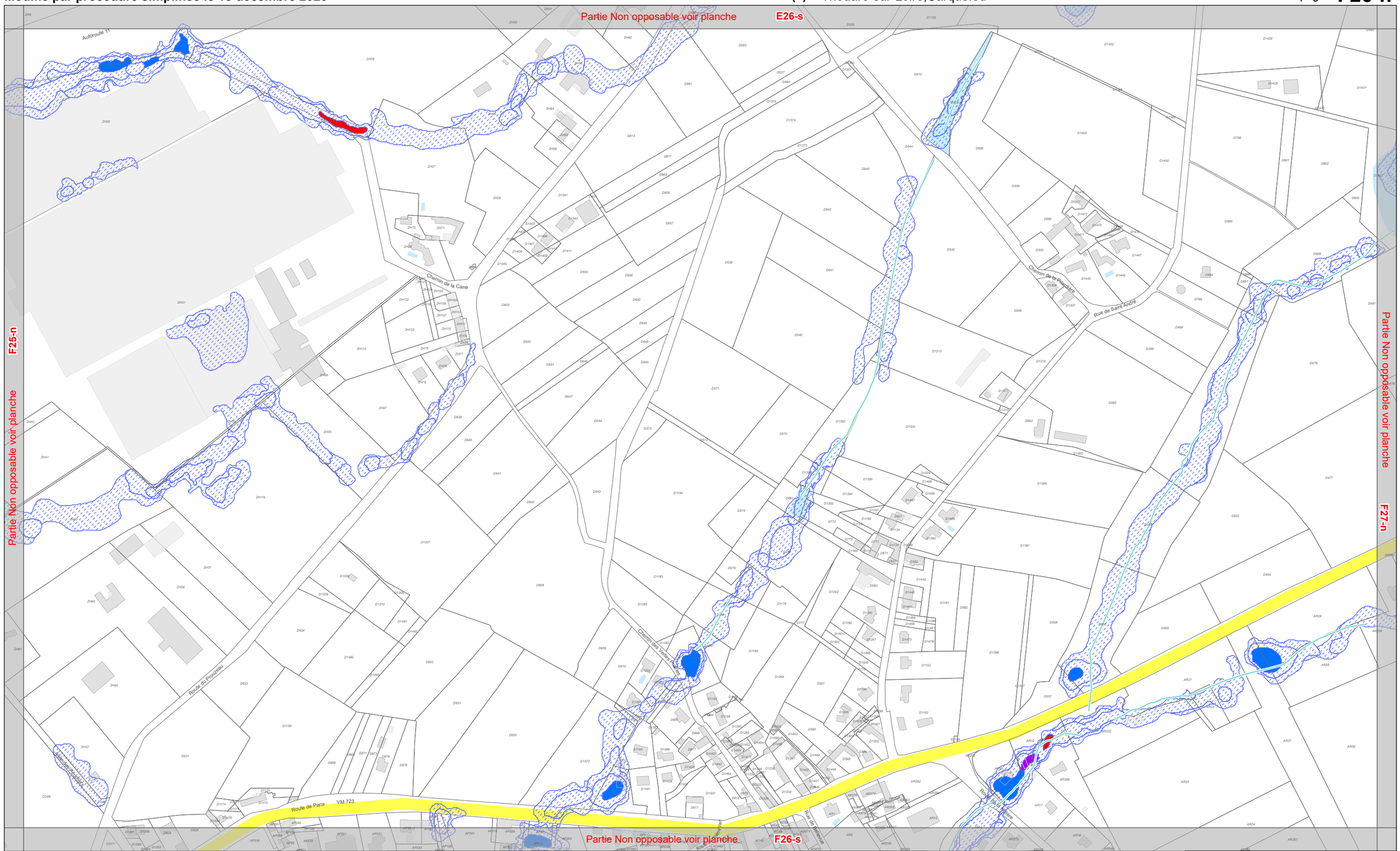

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

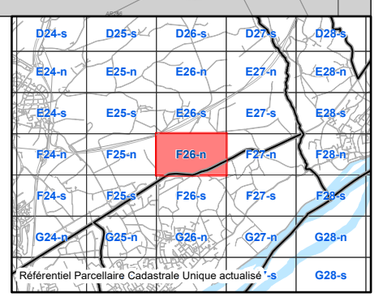

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **F26-s**

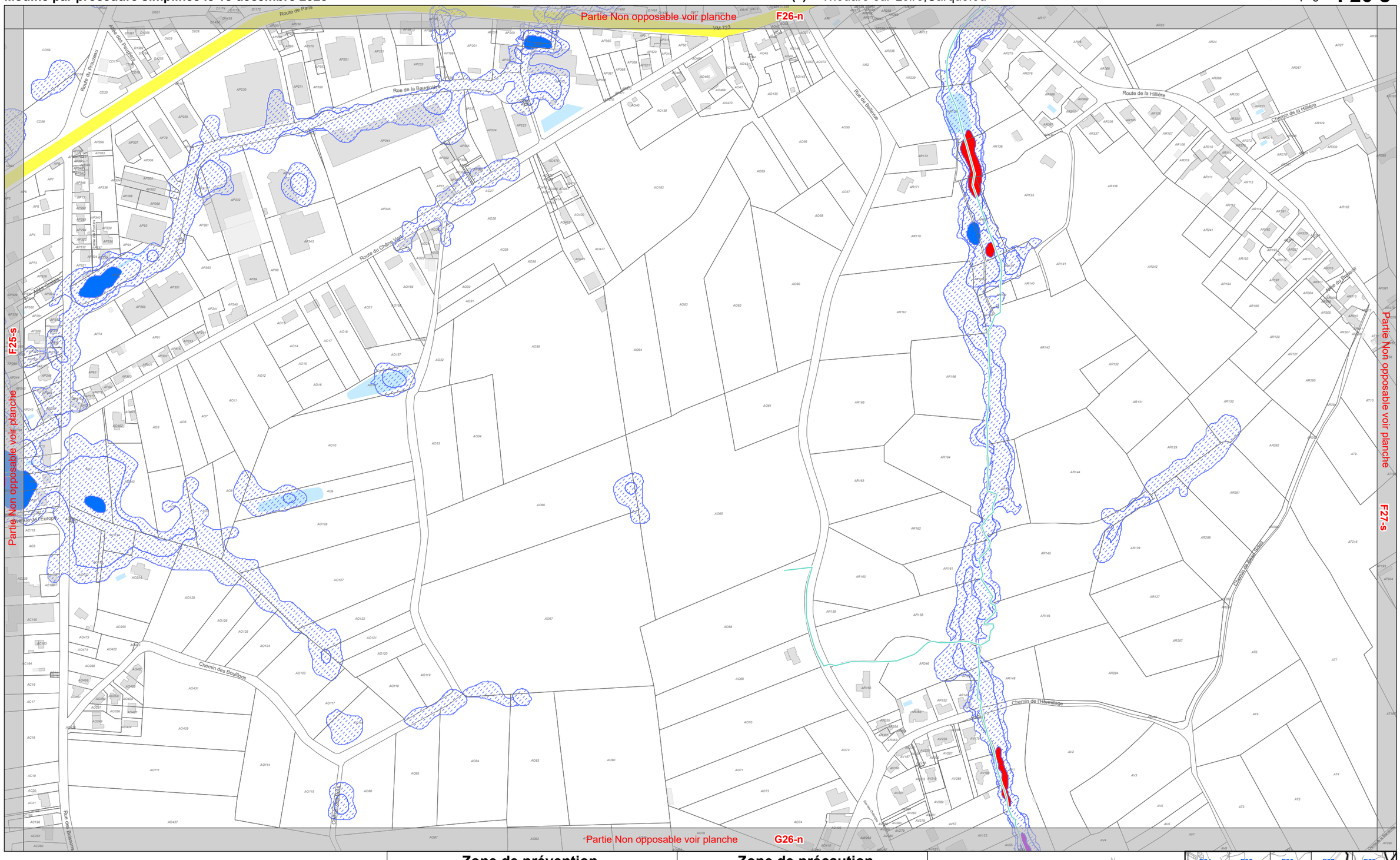

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

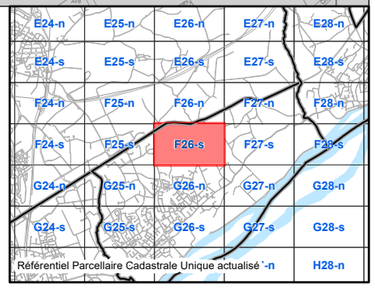

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **F27-n**

Partie Non opposable voir planche E27-s

F26-n Partie Non opposable voir planche

Partie Non opposable voir planche F28-n

Partie Non opposable voir planche F27-s

Route de la Planterie
Route de Paris
VM 223
Voie Non Dénommée 2041127
Rue du Coteau de la Robinette
Impasse de la Robinette
Rue de la Robinière
Impasse de la Longue Rue de la Pommeraie
Chemin de la Rivière
Route d'Auray

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

D25-s	D26-s	D27-s	D28-s	D29-s
E25-n	E26-n	E27-n	E28-n	E29-n
E25-s	E26-s	E27-s	E28-s	E29-s
F25-n	F26-n	F27-n	F28-n	F29-n
F25-s	F26-s	F27-s	F28-s	F29-s
G25-n	G26-n	G27-n	G28-n	G29-n
				G29-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **F27-s**

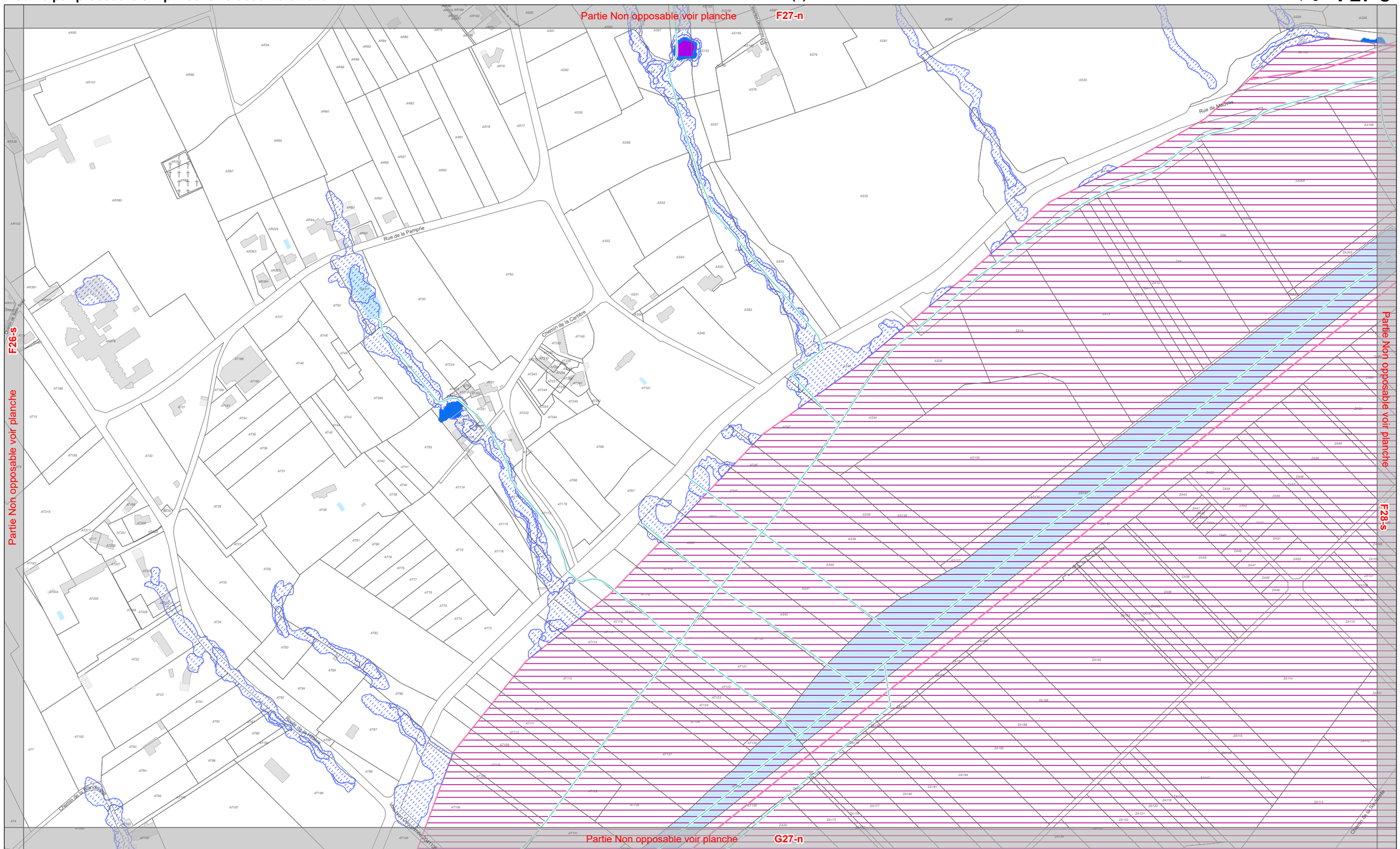

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

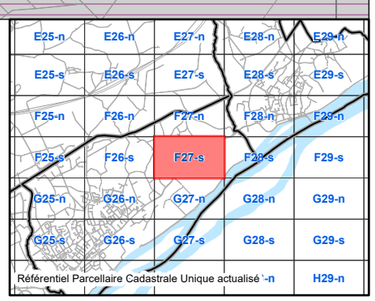

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé `-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **F28-n**

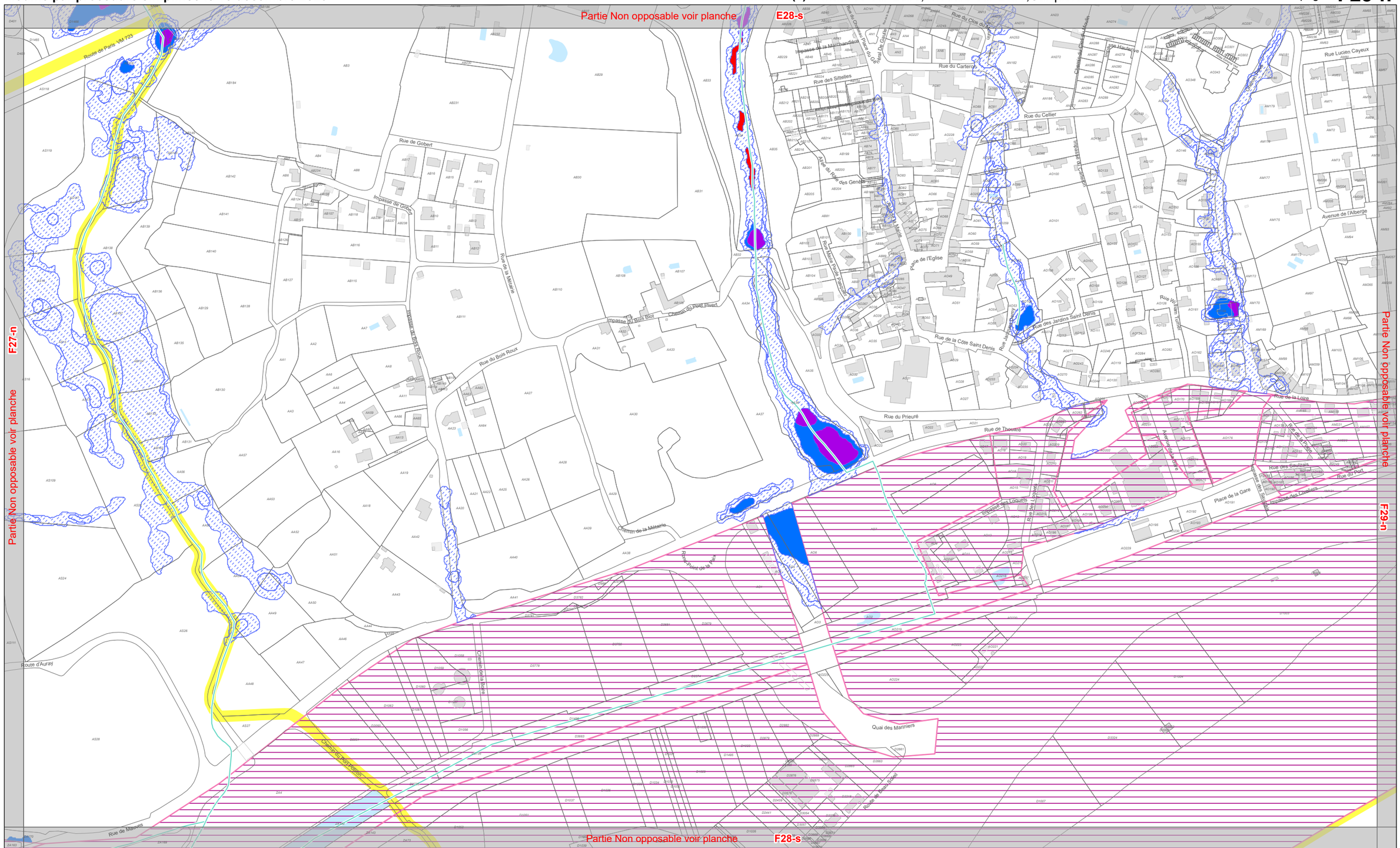

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

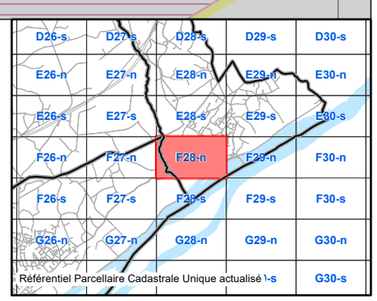

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire

Découpage : **F28-s**

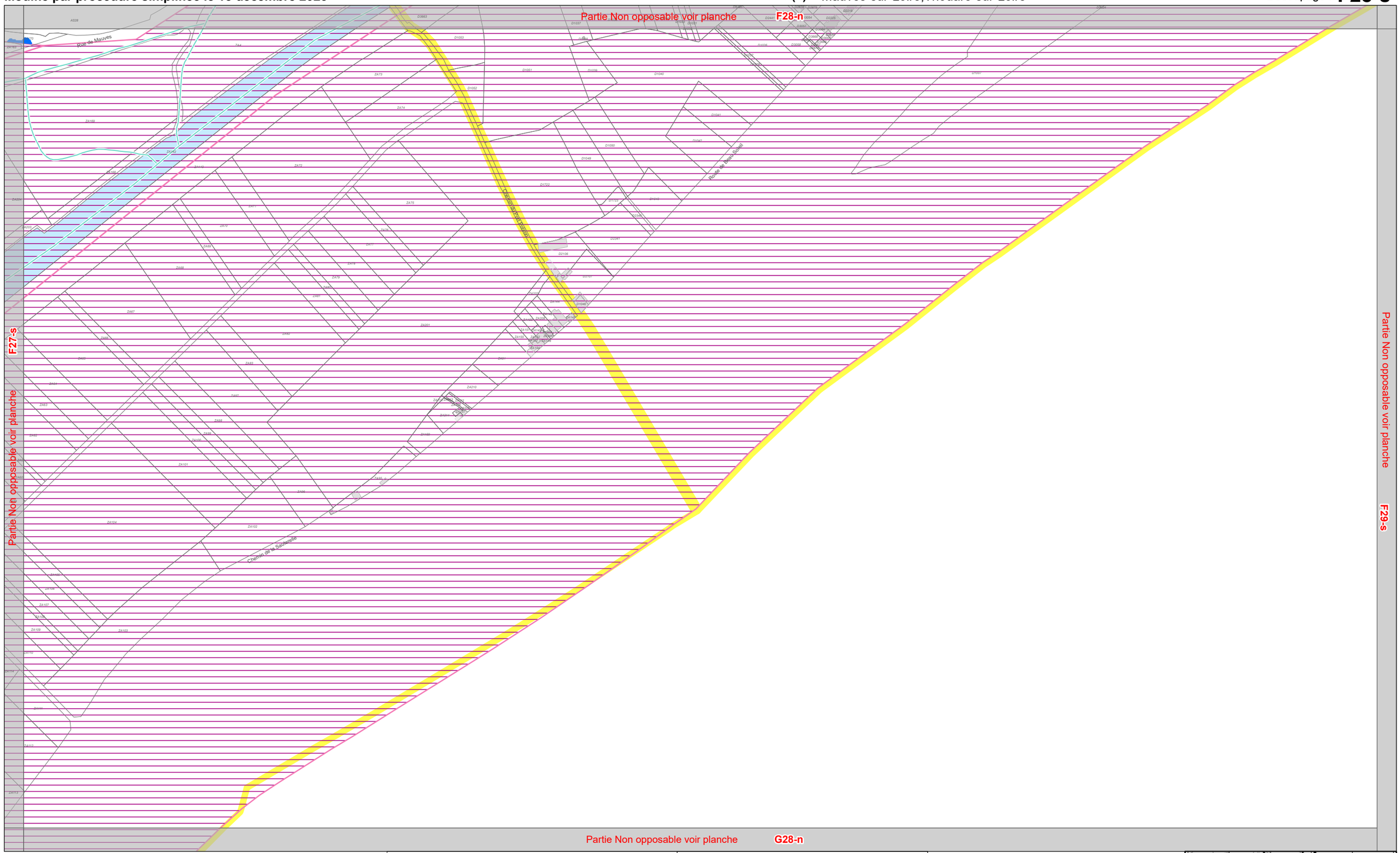

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

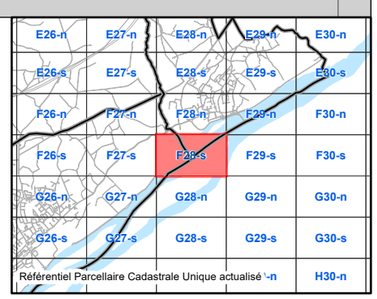

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Découpage : **F29-n**

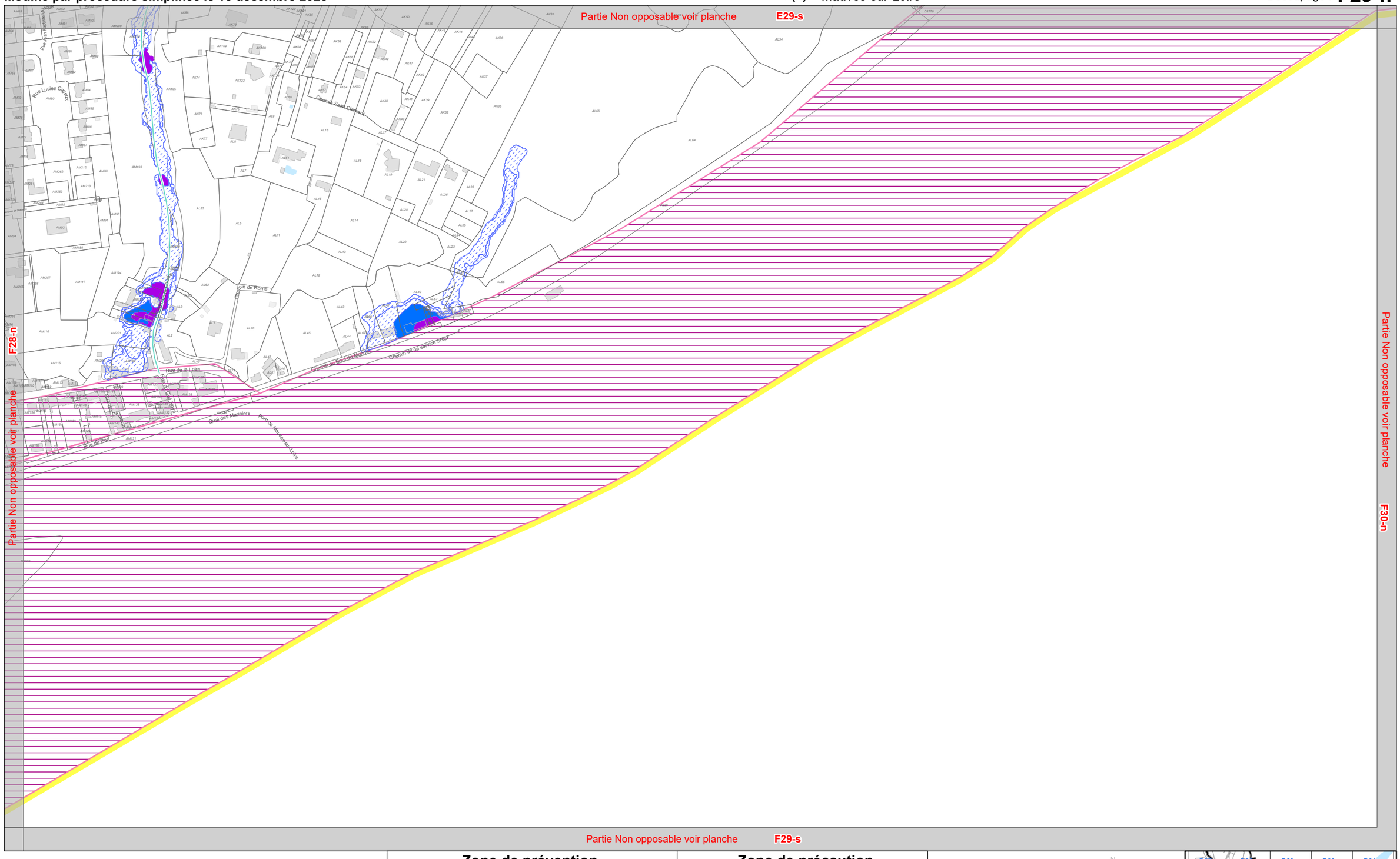

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

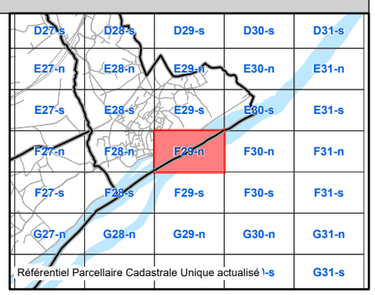

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **G19-n**

Partie Non opposable voir planche F19-s

G18-n

Partie Non opposable voir planche

Partie Non opposable voir planche

G20-n

Partie Non opposable voir planche G19-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

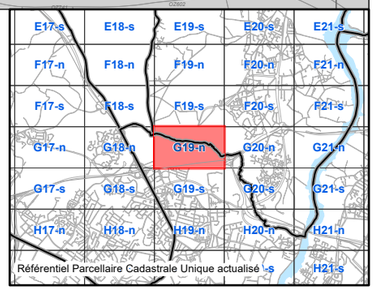

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **G20-n**

Partie Non opposable voir planche F20-s

Partie Non opposable voir planche G19-n

Partie Non opposable voir planche G21-n

Partie Non opposable voir planche G20-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

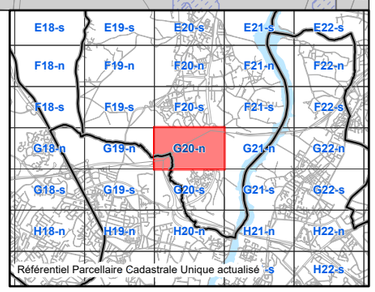

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **G20-s**

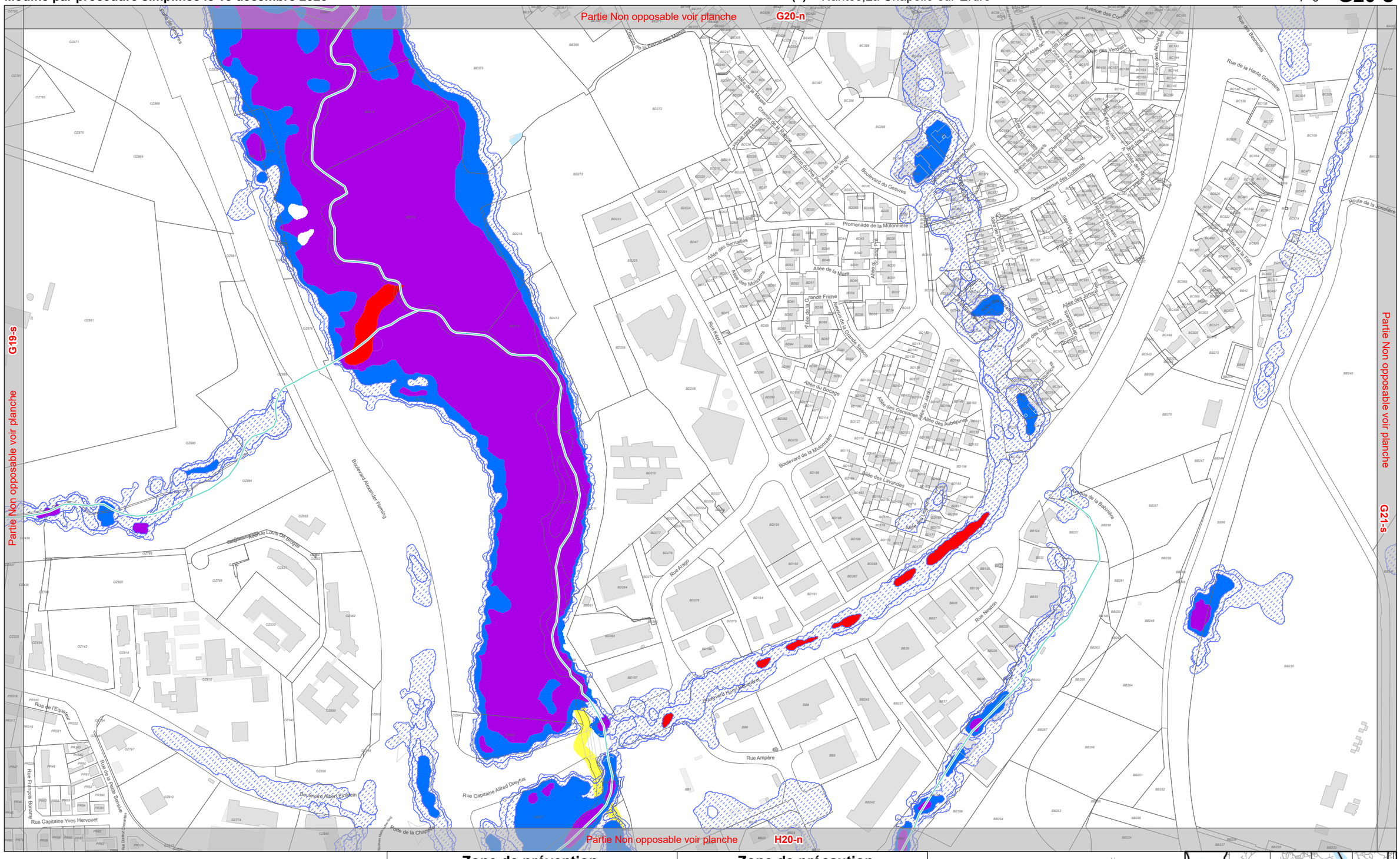

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

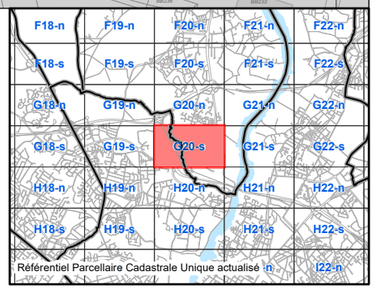

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **G21-n**

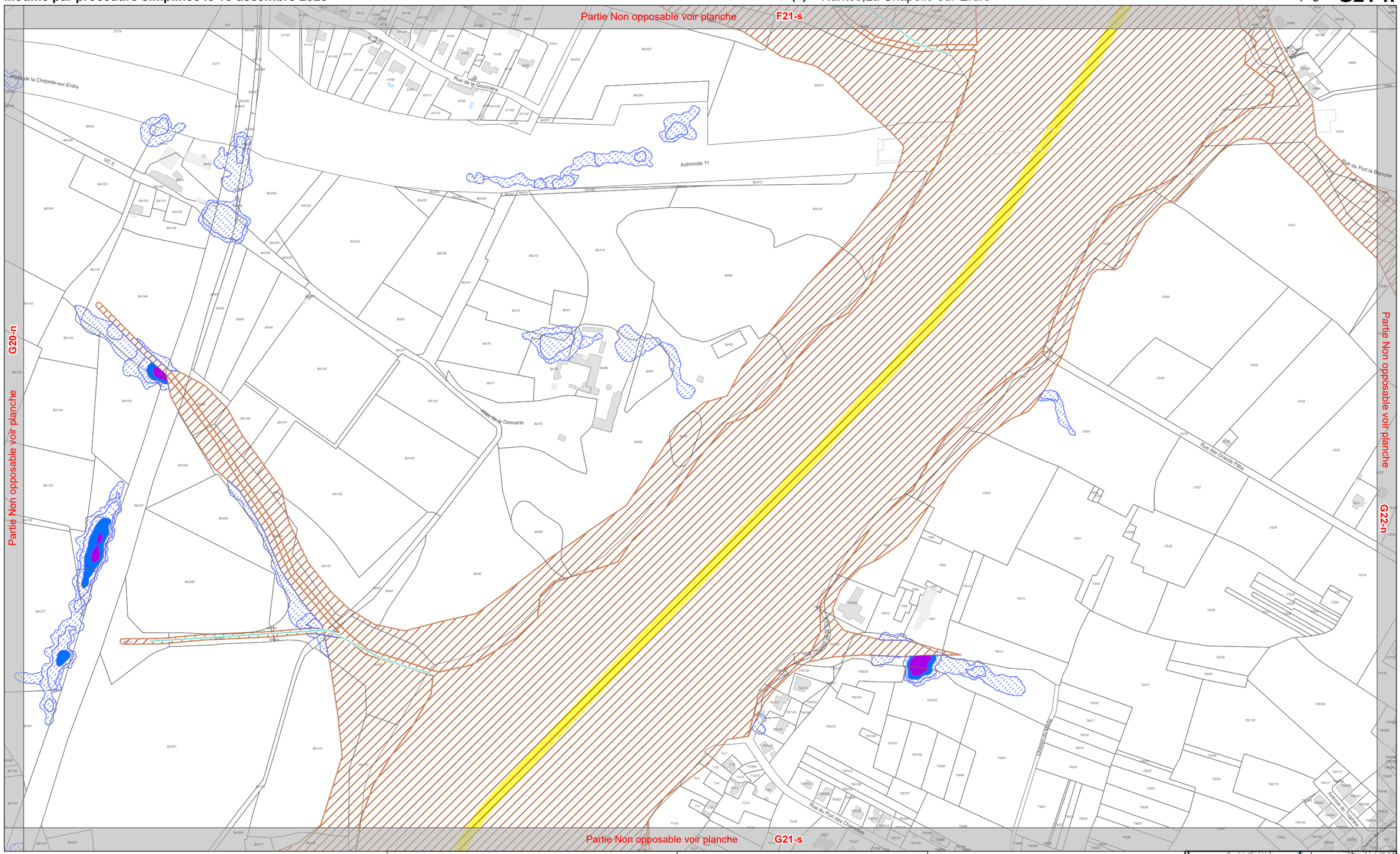

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

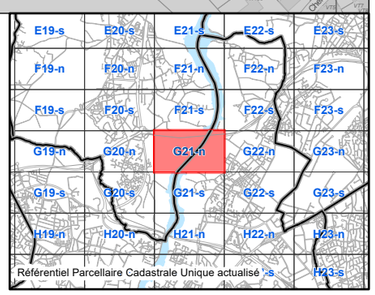

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **G21-s**

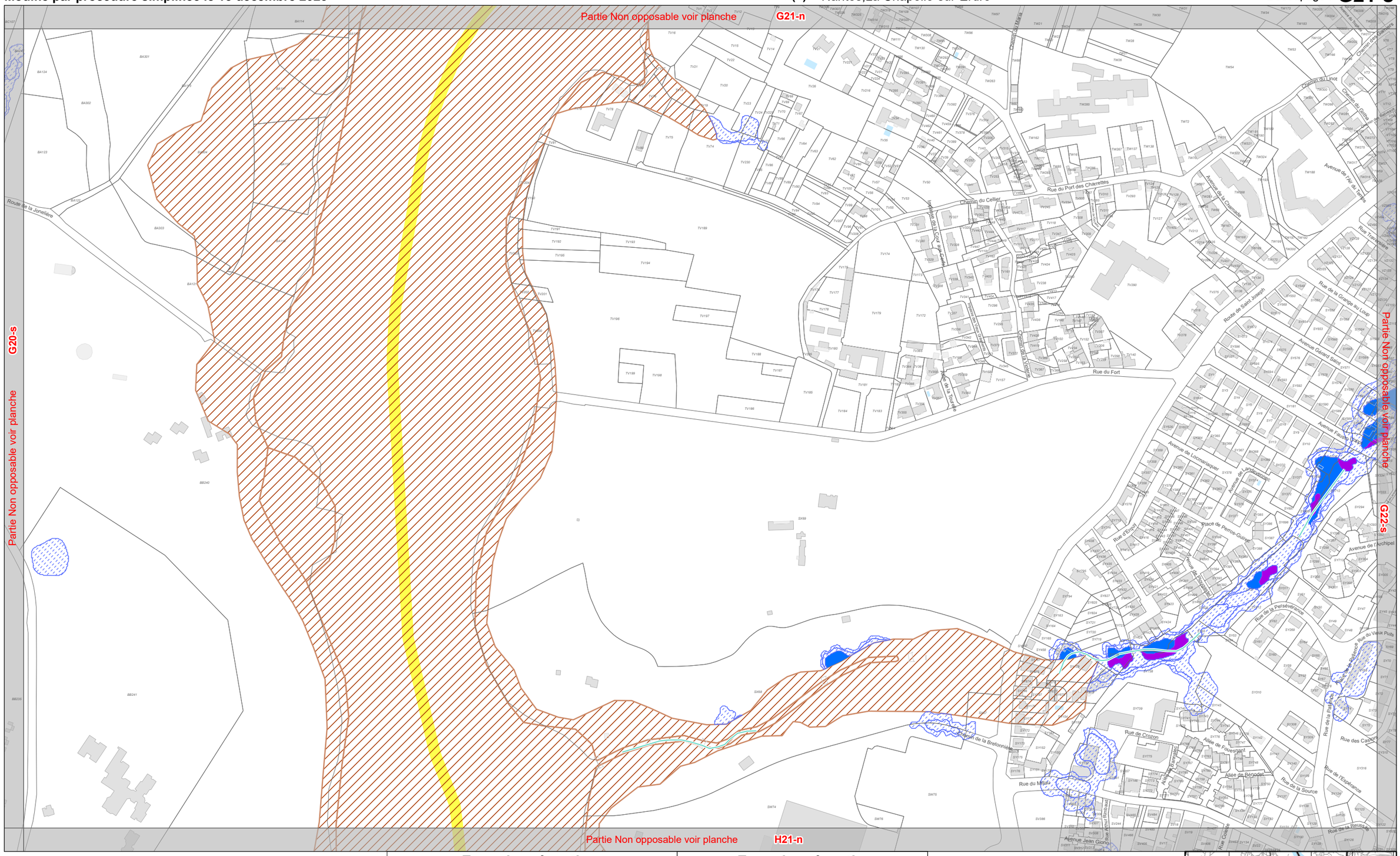

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

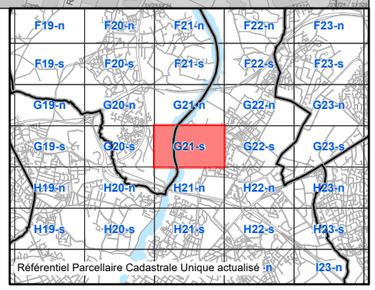

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **G22-n**

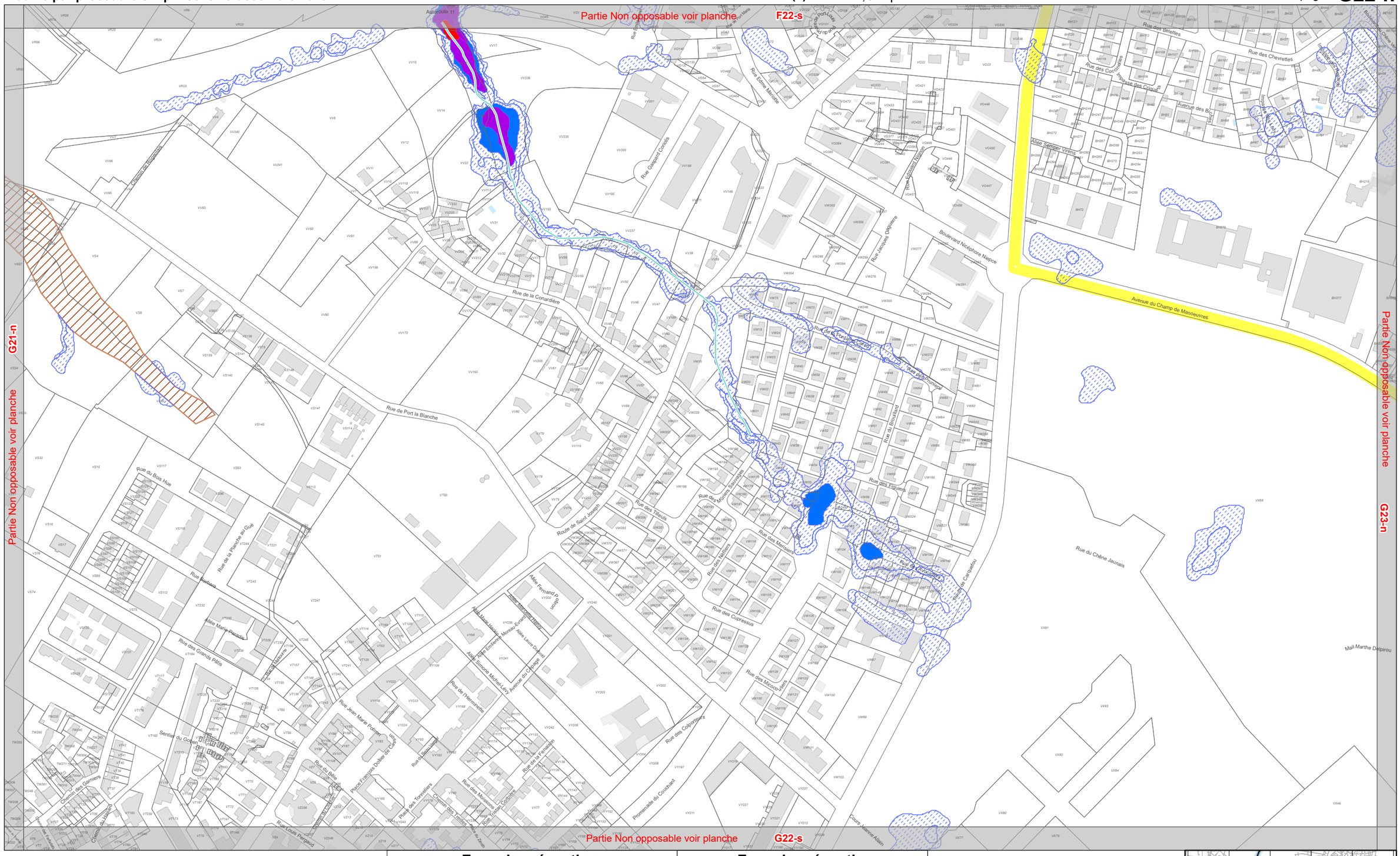

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

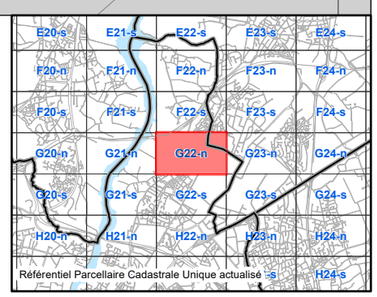

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **G22-s**

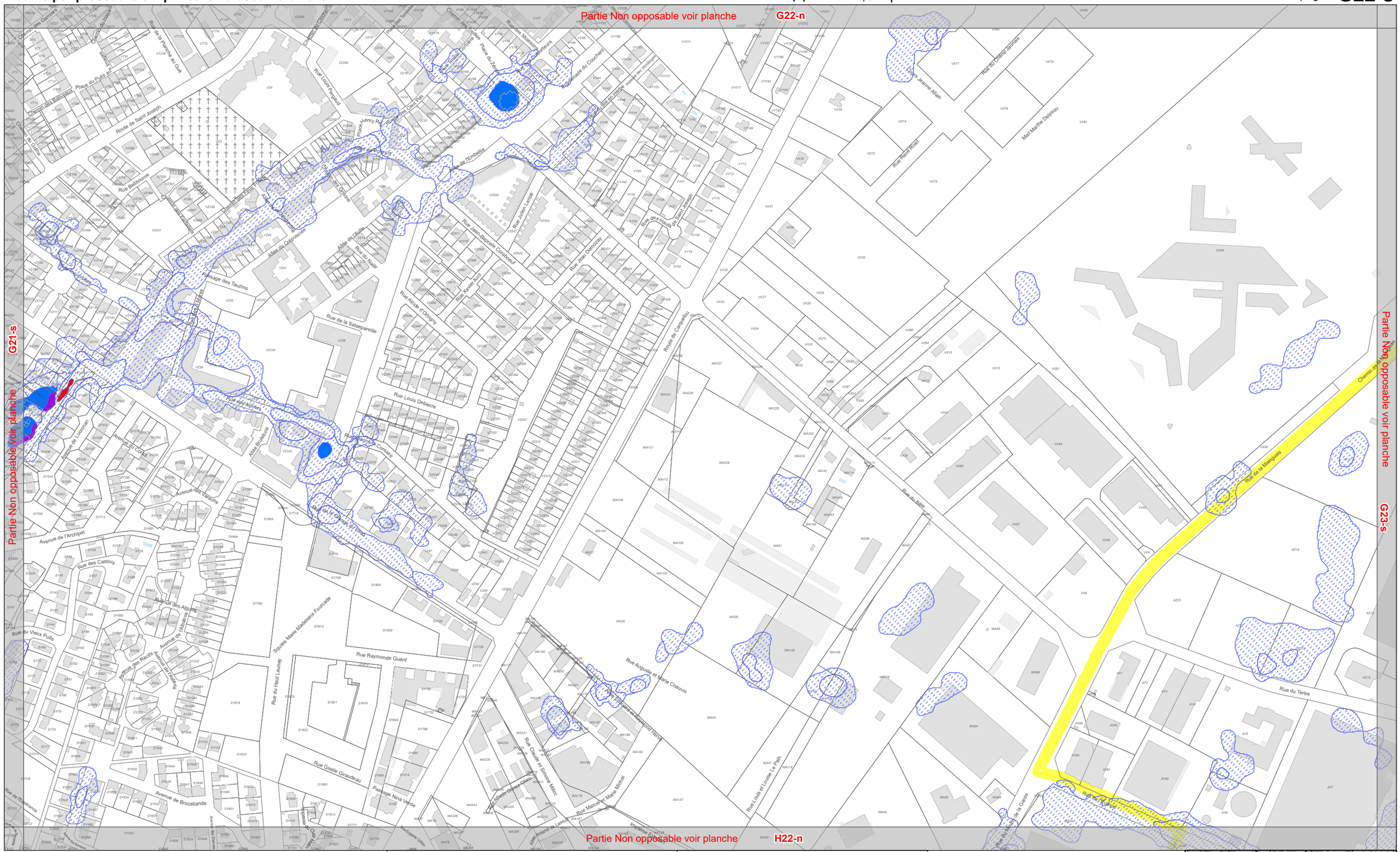
Partie Non opposable voir planche G22-n
Partie Non opposable voir planche G21-s
Partie Non opposable voir planche G23-s
Partie Non opposable voir planche H22-n
Route de Saint Joseph
Rue Bellefeuille
Rue Louis Pergaud
Rue Henry Regnault
Rue Louis Aveneau
Rue des Hautes Landes
Rue des Hautes Landes Court Pres
Rue du Pont Rolland
Rue du Pont Rolland Prolongée
Place du Zamenhof
Rue des Montagnes Blanches
Allée de l'Embellie
Allée de l'Aube
Allée du Crépuscule
Rue du Nadir
Rue Julien Lahaie
Rue Jean-Baptiste Constant
Rue Jean Dernoogy
Rue des Hautes de Saint Joseph
Rue Xavier Arnal
Rue Alcide d'Orbigny
Rue de la Salsepareille
Rue Louis Deblerre
Rue Auguste et Marie Chauvin
Rue Louis et Louise Le Pelh
Rue Marcel et Marie Michel
Rue Claude et Simone Milleti
Rue Jean-Marie Gustave Le Clézio
Route de Carquefou
Rue du Bâtiment de la Loire
Rue du Terre
Rue de la Mangrune
Rue de la Rivière
Rue du Chêne Jaunais
Rue René Rivain
Mail Marthe Delpirou
Allée Jeanne Allain
Avenue de l'Archipel
Rue des Castors
Avenue des Algues
Rue du Vieux Puits
Square Marie Madeleine Fourcade
Rue Raymonde Guérif
Rue du Haut Launay
Rue Gisèle Giraudeau
Avenue de Broceliande
Avenue de Lacanau
Avenue du Cap Ferret
Avenue des Tranches
Allée Brulésoir
Allée des Récifs
Avenue de l'Atlantique
Avenue de la Falaise
Passage des Tauzins
Passage Nina Verde
Impasse Eugène Gibon
Rue de l'Endurance
Rue de la Plaine au Gué
Chemin des Gamines
Chemin des Barbarins
Chemin du Grand Launay
Chemin du Petit Launay
Chemin du Pont Rolland
Chemin des Cinq Chênes
Chemin des Fiefs Fleuris
Chemin des Ramiers
Chemin des Gaillons
Chemin du Pont Rolland
Place du Puits Rolland
Allée du Parvis
Allée des Vertugadins
Allée des Hautes Landes
Allée des Hautes Landes Court Pres
Allée des Hautes Landes
Allée des Hautes Landes Court Pres
Allée des Hautes Landes
Allée des Hautes Landes Court Pres

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **G23-n**

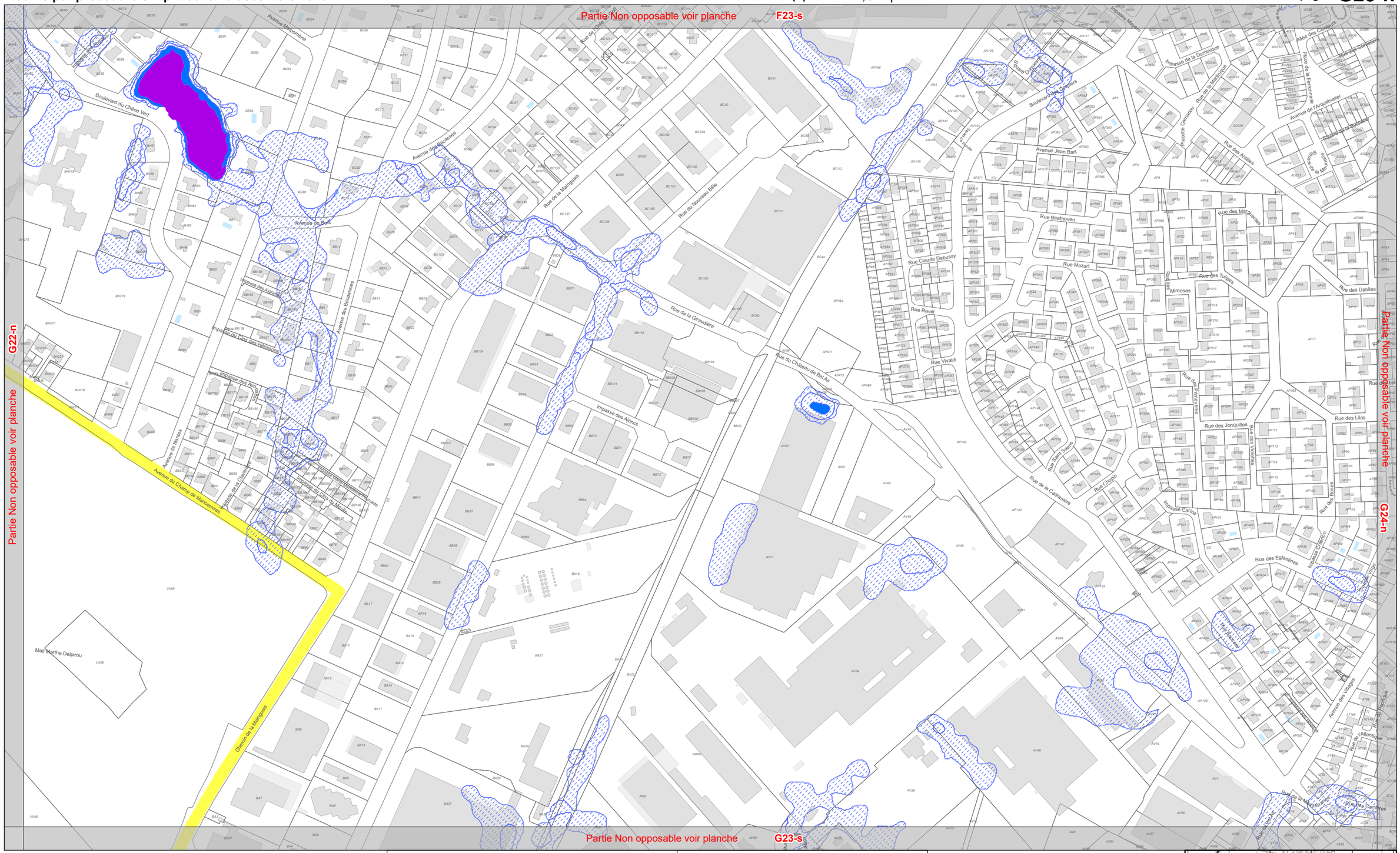

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

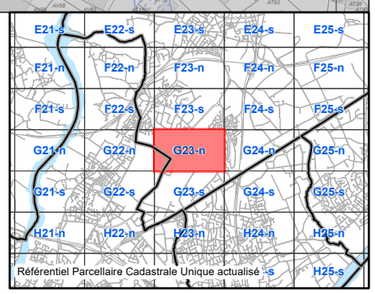

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **G23-s**

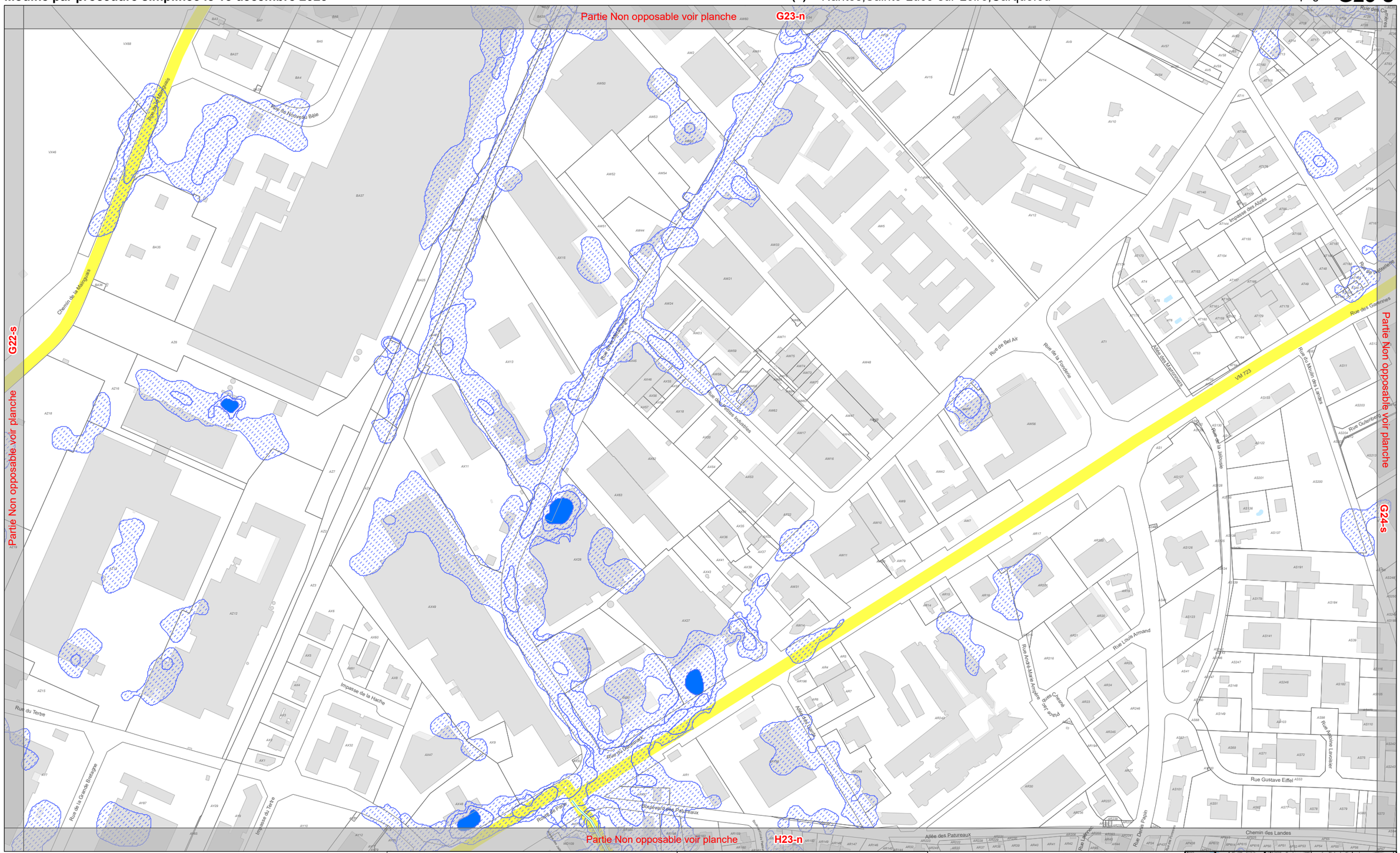

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

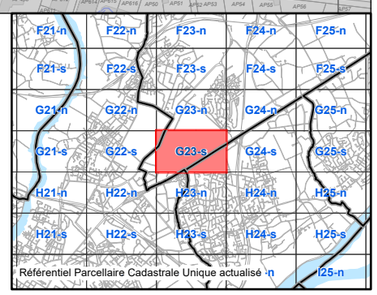

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **G24-n**

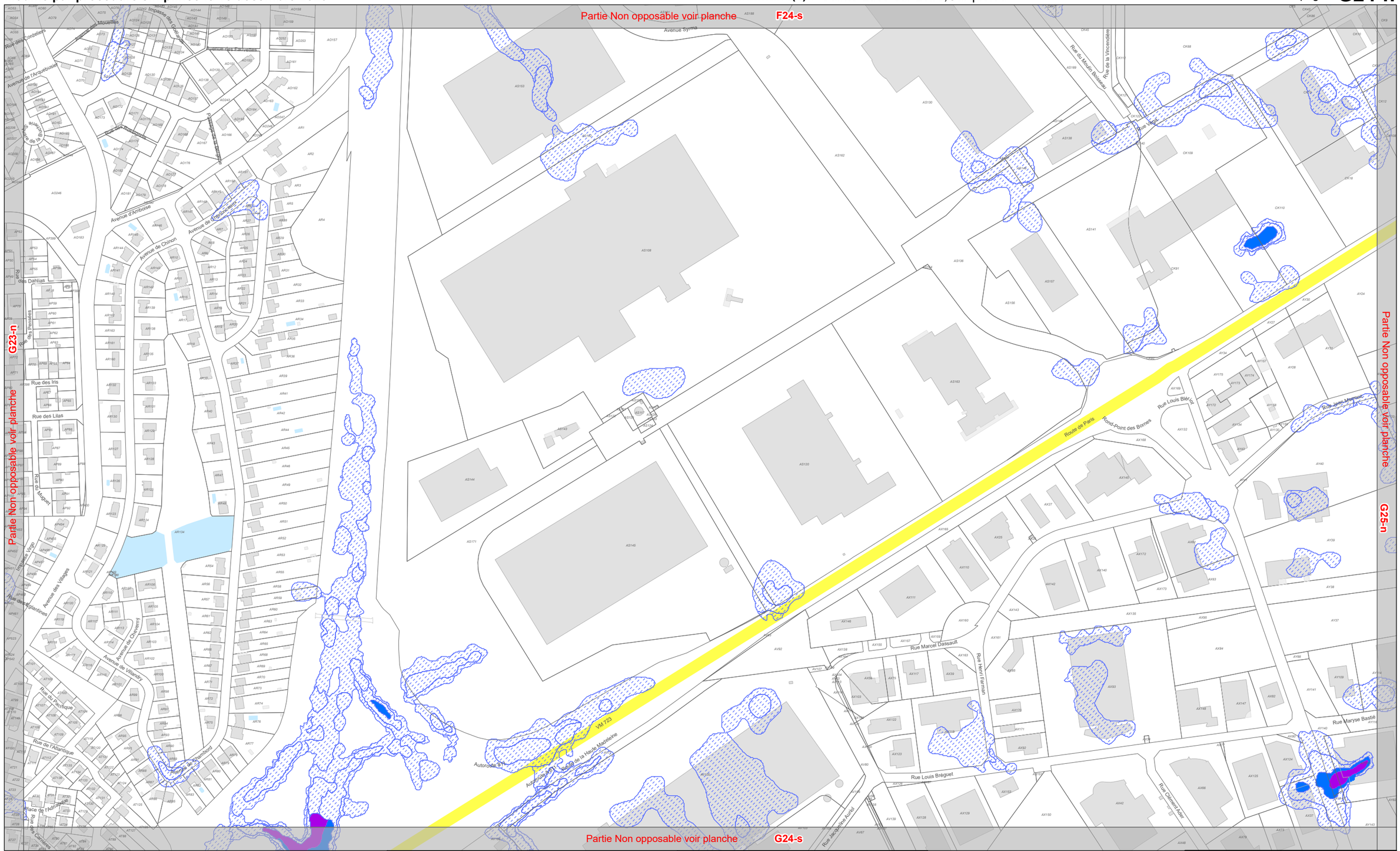

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

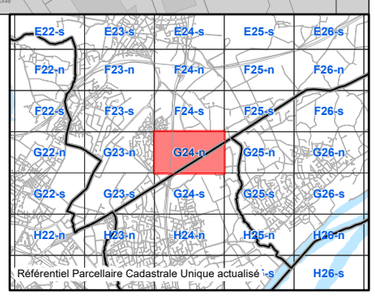

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **G24-s**

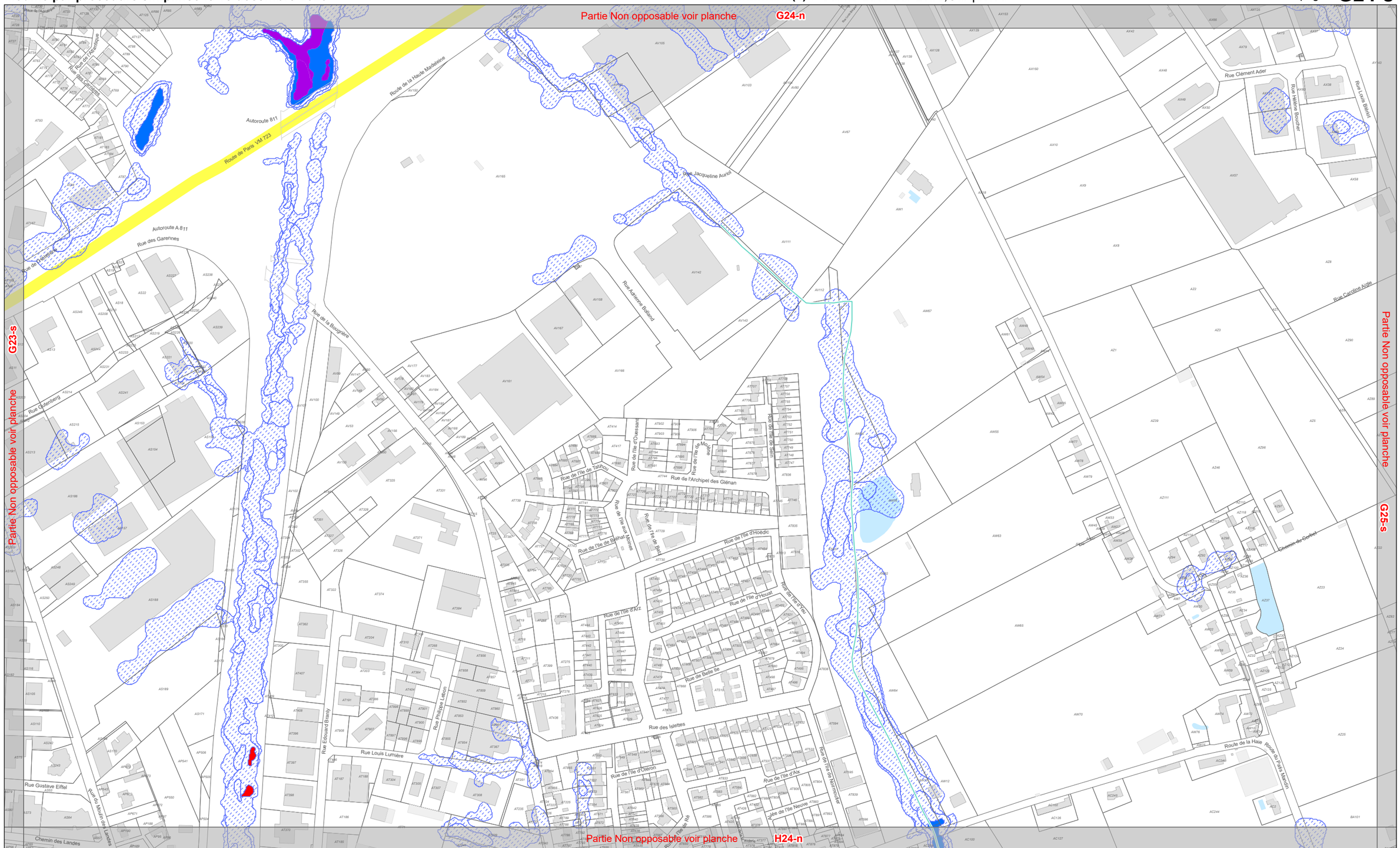

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

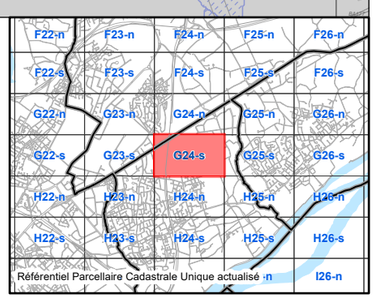

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **G25-n**

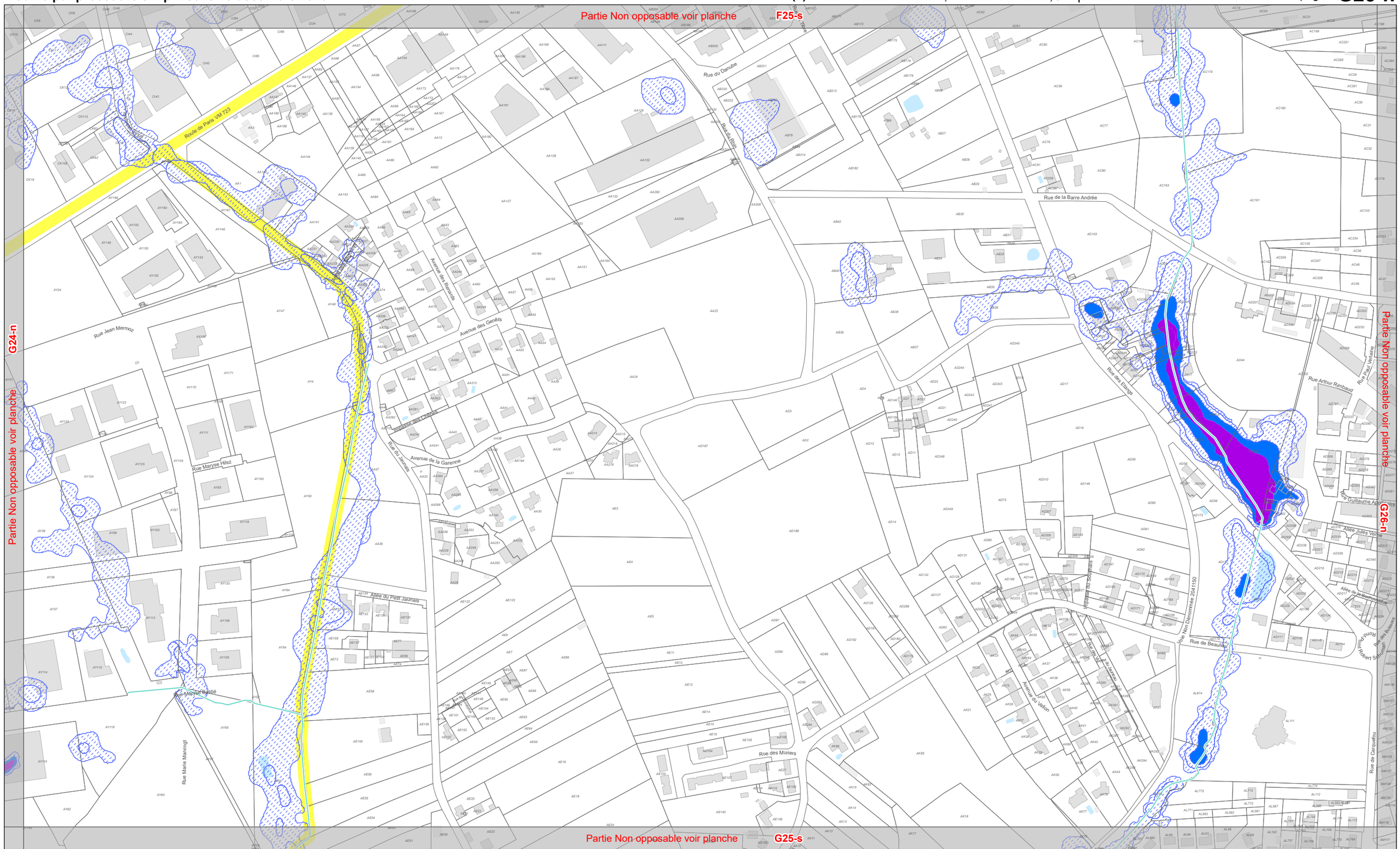

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

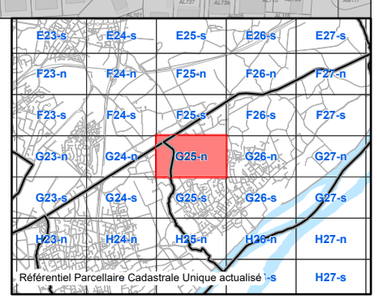

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire

Découpage : **G25-s**

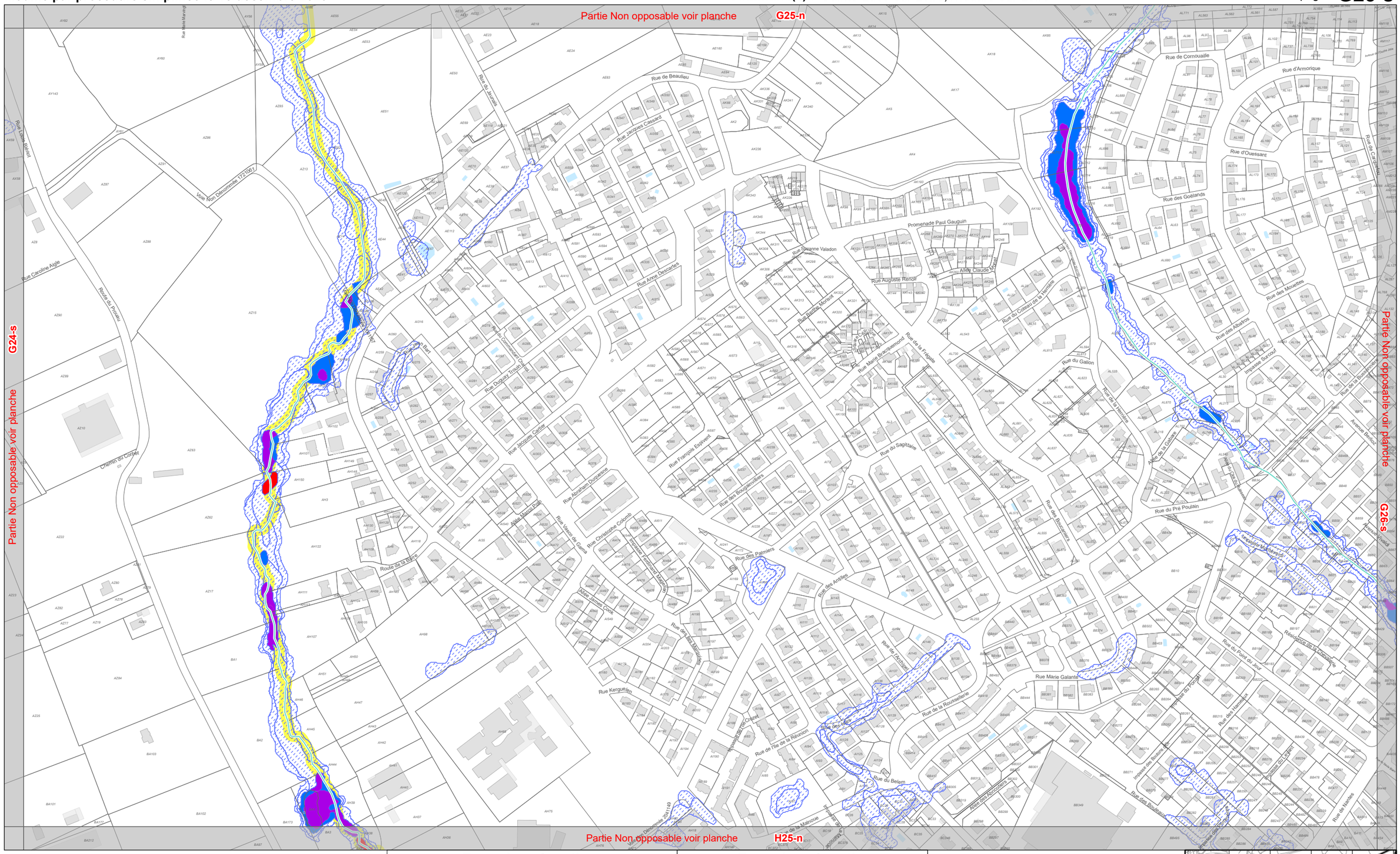
Partie Non opposable voir planche
G25-n
G24-s
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
G26-s
Partie Non opposable voir planche
H25-n
Rue Marie Manivet
Rue Louis Rialan
Rue Caroline Aigle
Rue du Prunier
Chemin du Corbet
Voie Non Dénommée 172/1061
Rue de Beaulieu
Rue du Moulin
Rue Jacques Cassard
Rue Arnes Descartes
Rue Suzanne Valadon
Promenade Paul Gauguin
Allée Claude Monet
Rue Auguste Renoir
Rue Berthe Morisot
Rue Marie Bracquemond
Rue du Cotentin de la Hermitais
Rue de la Frégate
Rue du Galion
Rue de la Hermitais
Rue de Cornouaille
Rue d'Armorique
Rue d'Ouessant
Rue des Goélands
Rue des Mouettes
Rue des Albatros
Impasse Surcouf
Rue de la Bretonnière
Allée de la Corderie
Rue du Pré Poulain
Rue de Cordemais
Avenue Baviera
Rue du Point du Jour
Rue Marie Galante
Rue des Hermelles
Rue des Nantes
Rue du Sagittaire
Rue des Bouzinnières
Rue des Boutardières
Rue des Palmiers
Rue des Antilles
Rue de l'Archipel
Rue de la Rousselière
Rue de l'Ile de la Réunion
Rue du Belem
Allée des Abricotiers
Rue Kerguelen
Rue Abraham Duquesne
Rue Vasco de Gama
Rue Christophe Colomb
Allée Tanneguy Duchâtel
Allée Hasco Pahl
Route de la Ferrière
Rue Duguay Trouin
Rue Jacques Cartier
Rue Frampas Espivent
Rue du Commandant Charcot
Rue Bart
Rue Jean Bart
Allée James Cook
Rue des Iles Malouines
Impasse Pierrick Mahéas
Impasse de la Mainvue
Impasse du Clos Gaillard
Impasse du Clos Gaillard
Impasse du Clos Gaillard

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **G26-n**

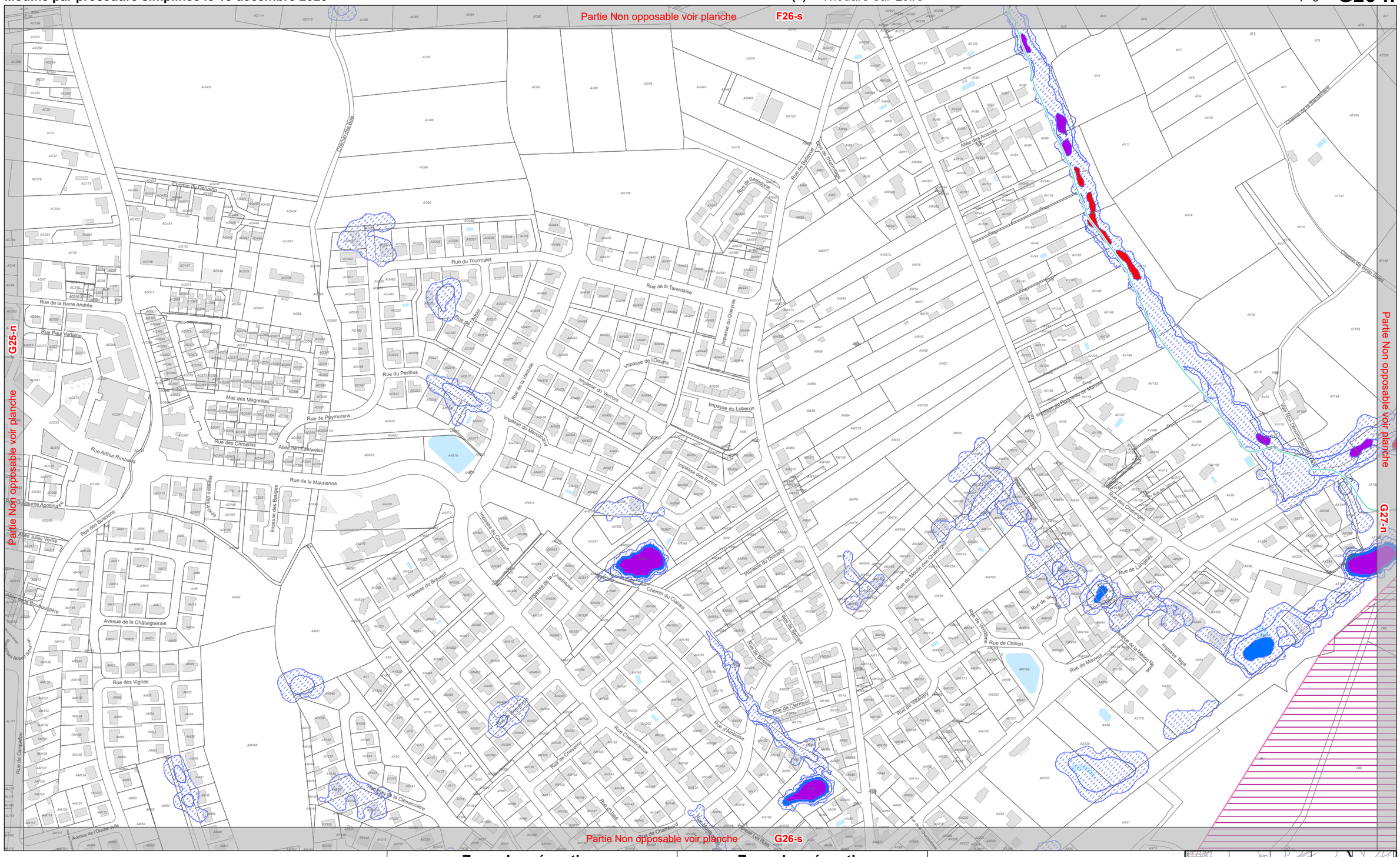

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

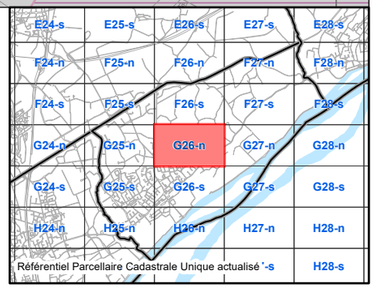

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **G26-s**

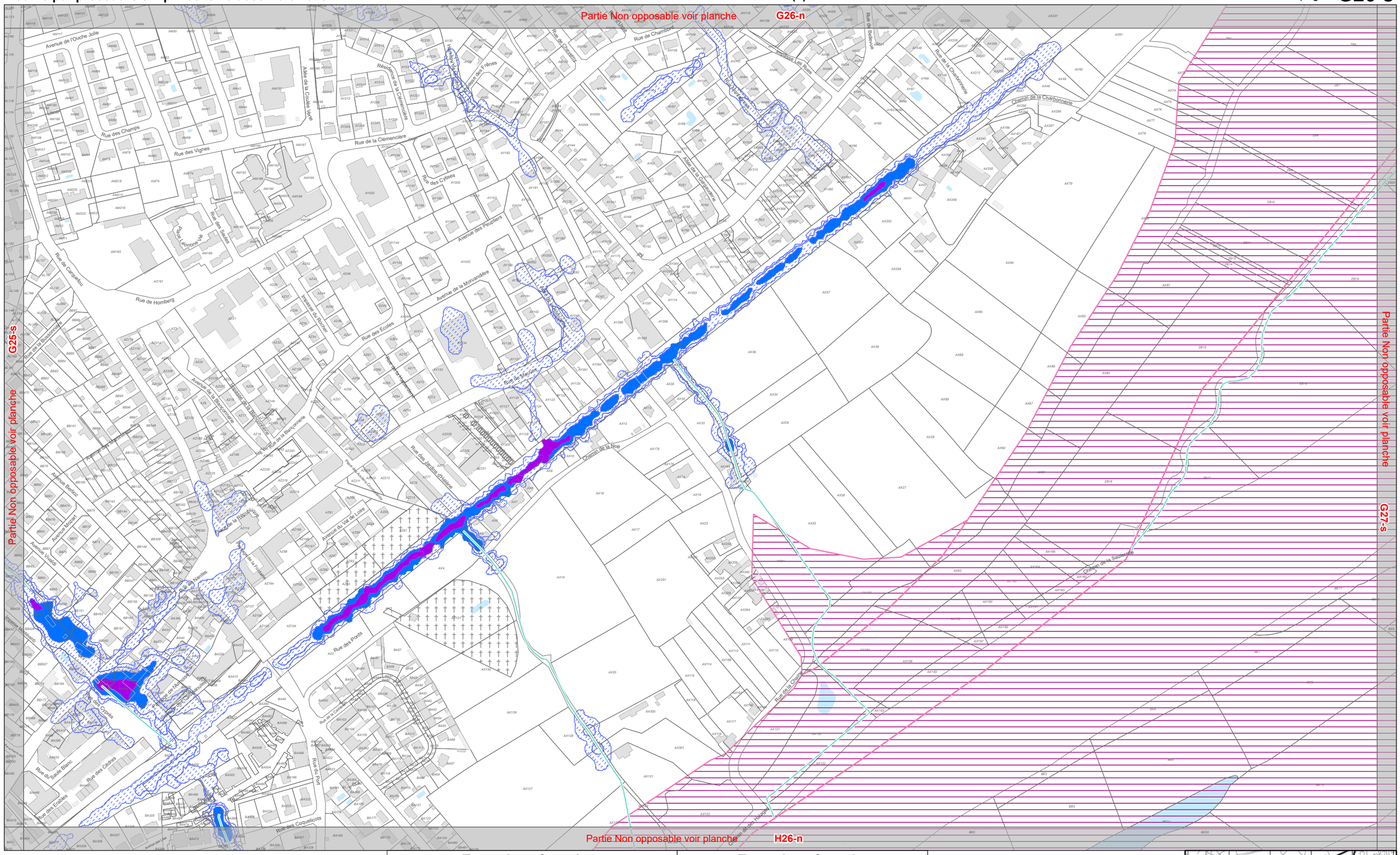

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

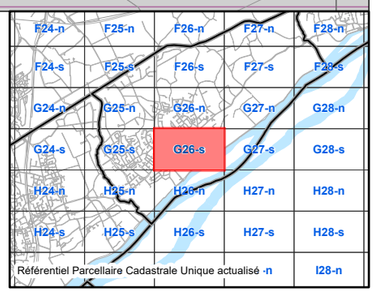

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **G27-n**

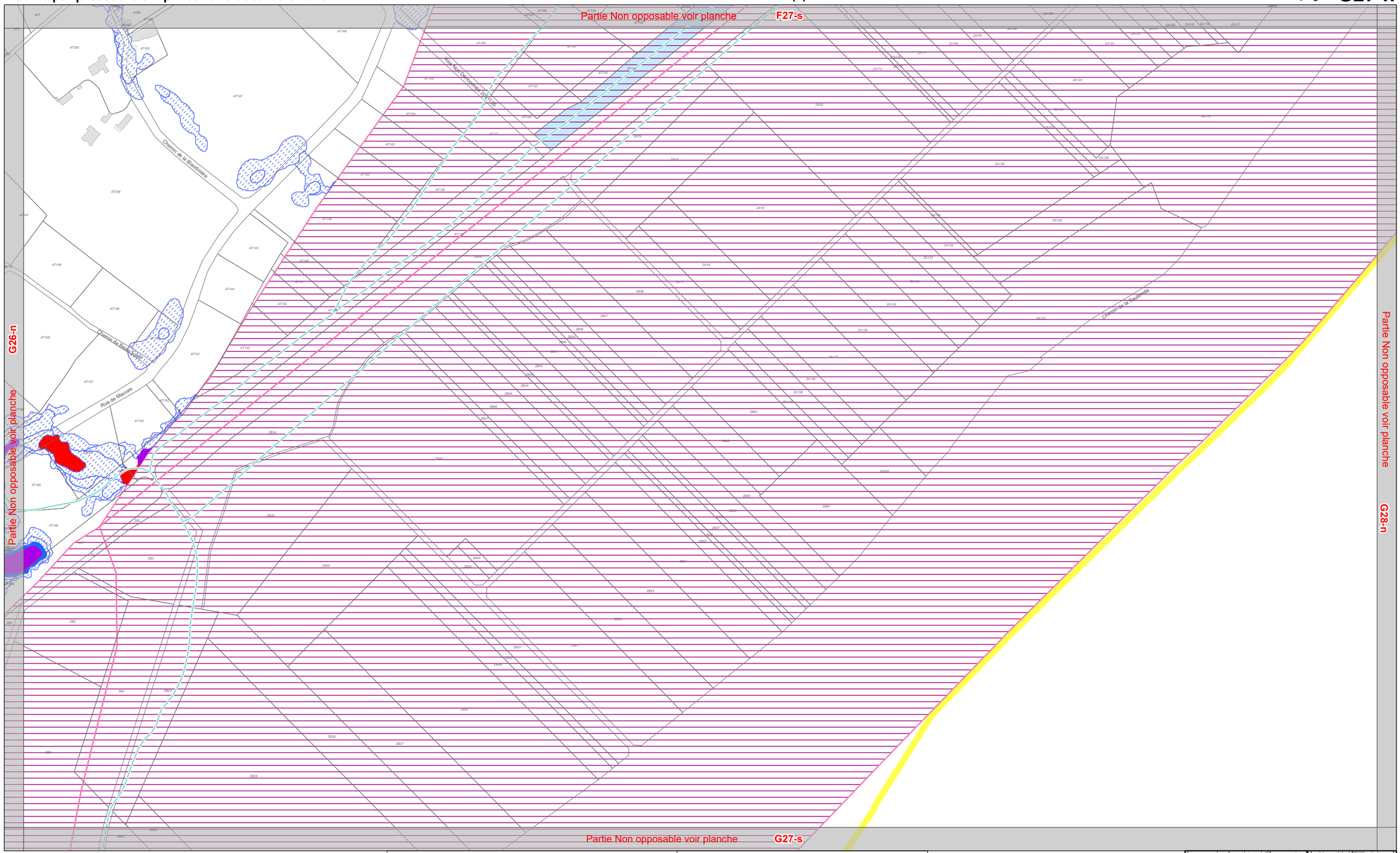

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

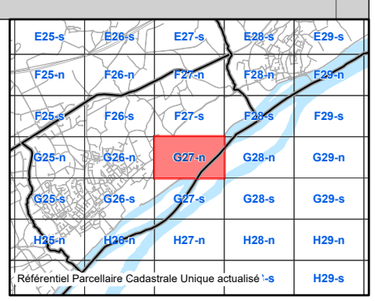

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **G27-s**

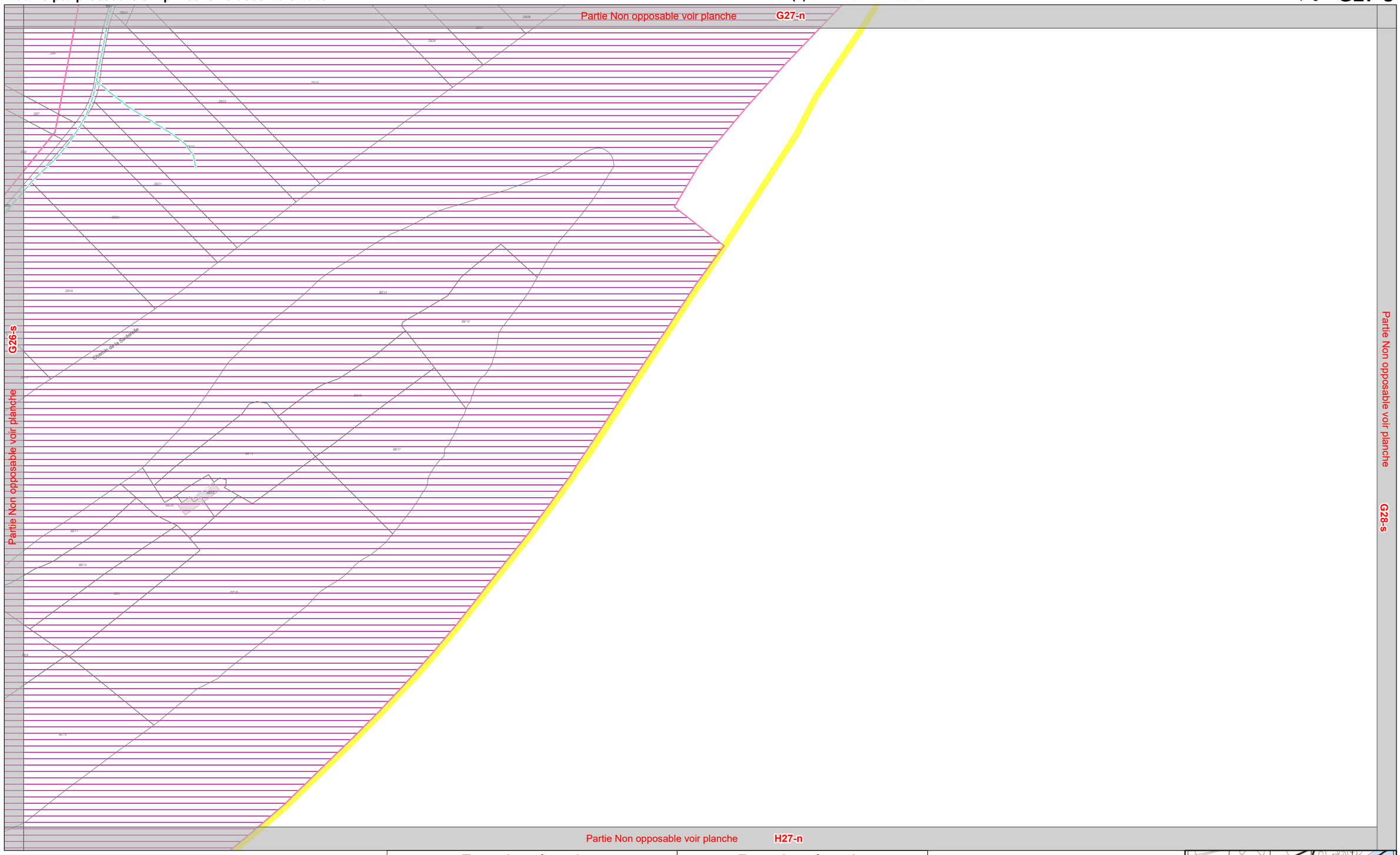

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

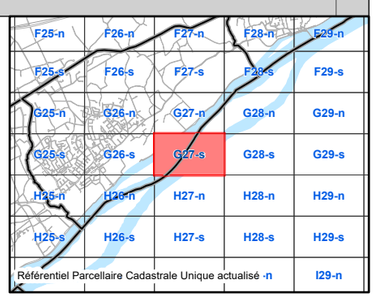

Partie Non opposable voir planche F28-s

Partie Non opposable voir planche G27-n

Partie Non opposable voir planche G29-n

Partie Non opposable voir planche G28-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

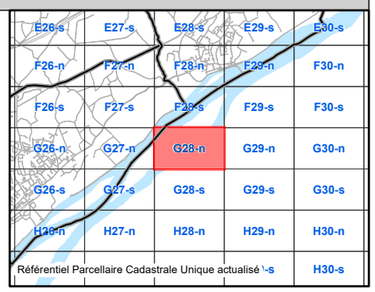

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **H20-n**

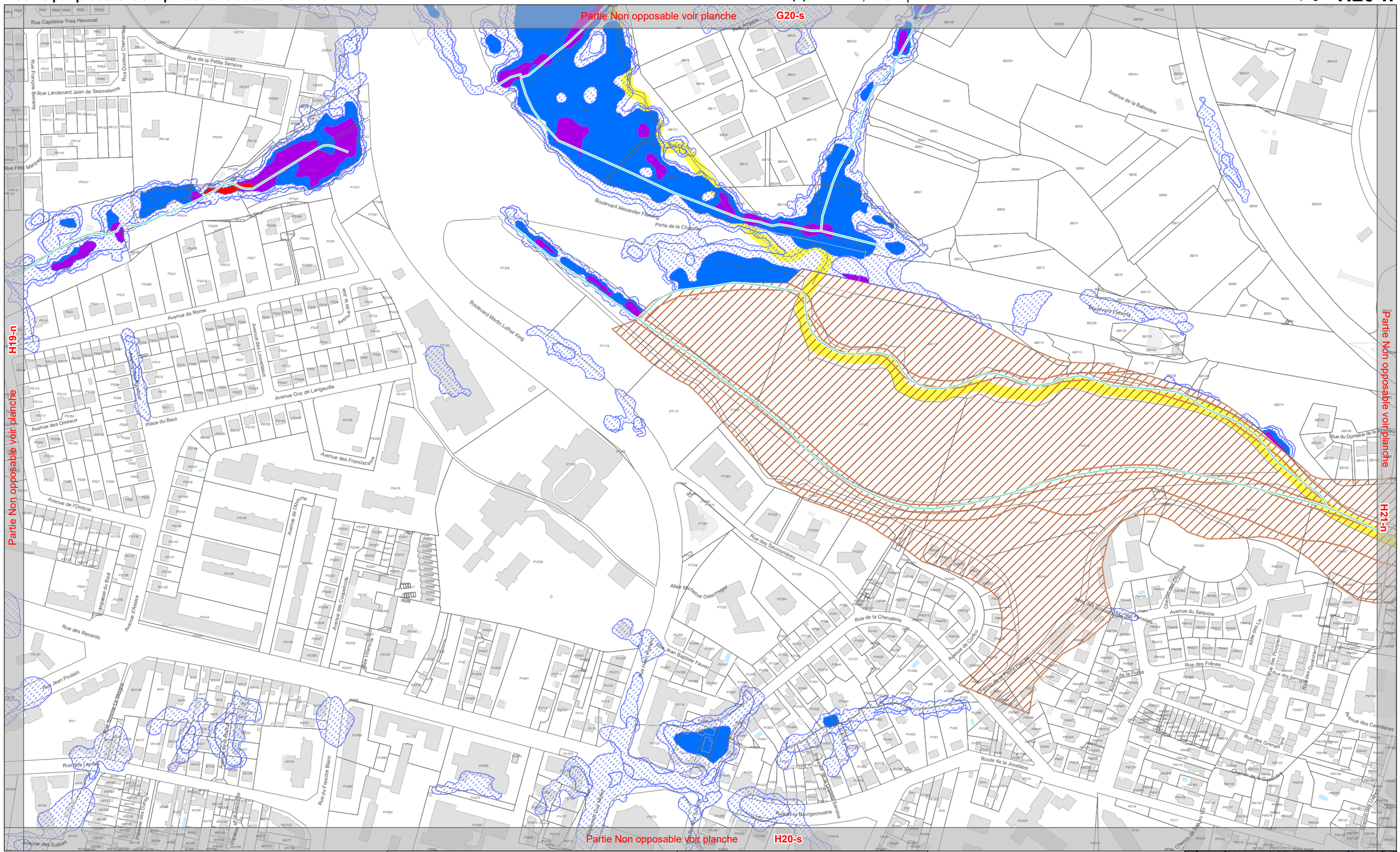

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

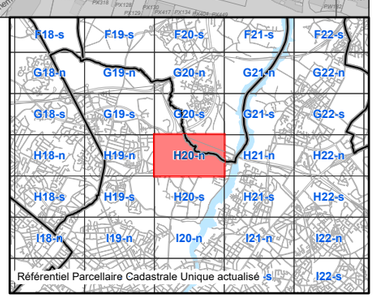

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **H20-s**

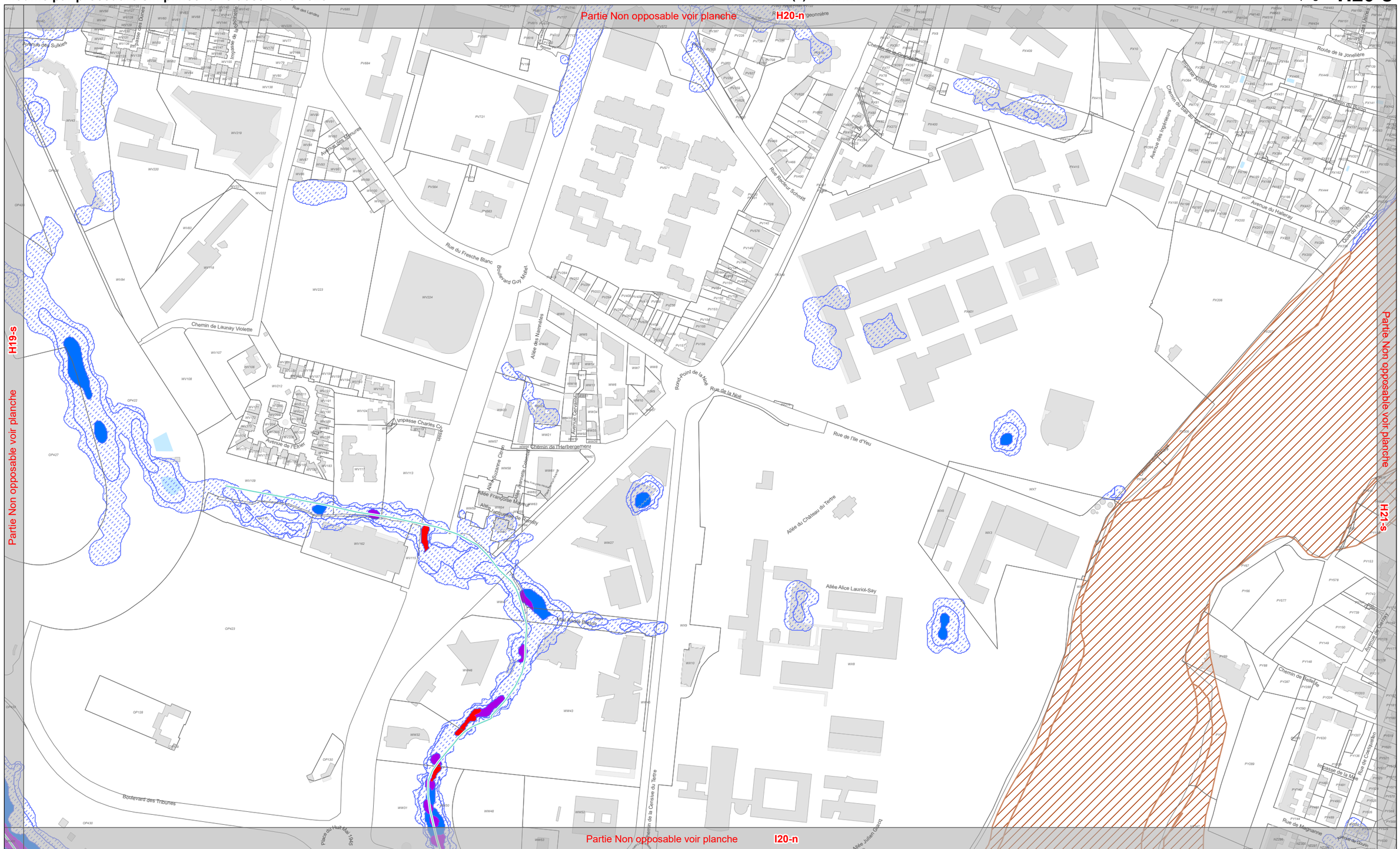

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *	
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)	Cours d'eau Limite communale
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)	* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

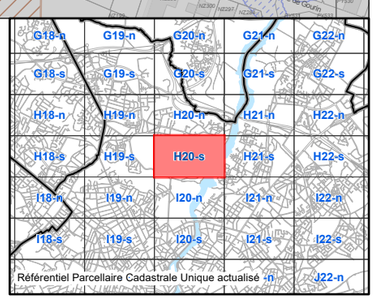

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **H21-n**

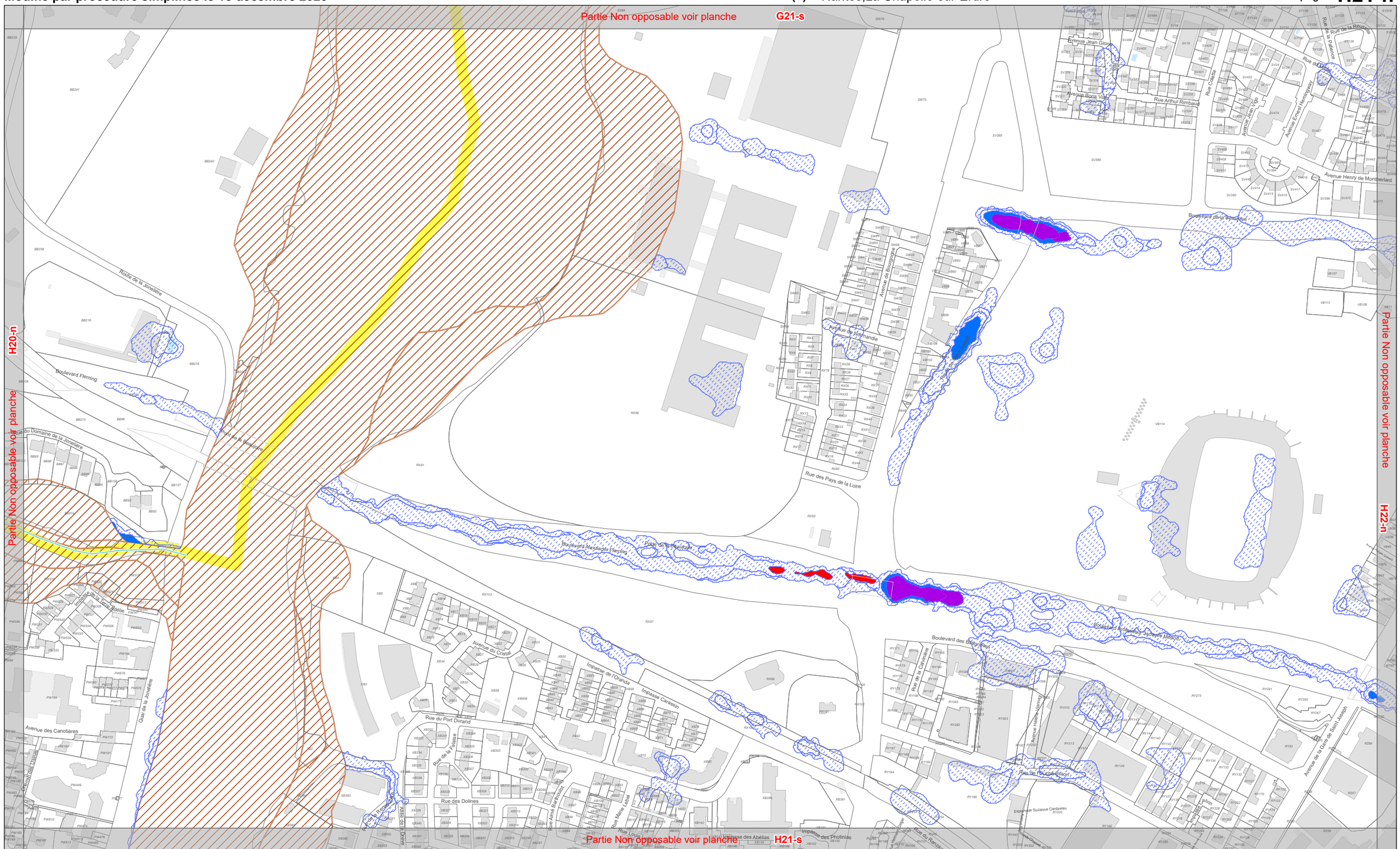
Partie Non opposable voir planche
G21-s
H20-n
Partie Non opposable voir planche
H22-n
Partie Non opposable voir planche
H21-s
Route de la Jonelière
Boulevard Fleming
Rue du Domaine de la Jonelière
Quai de la Jonelière
Avenue des Canotières
Rue du Port Durand
Rue de la Paisse
Rue des Dolines
Avenue du Cristal
Impasse de l'Oranda
Impasse Carassin
Rue des Pays de la Loire
Avenue de Bourgogne
Avenue de Normandie
Rue de la Cavinière
Boulevard Alexandre Fleming
Route de la Basinière
Boulevard Professeur Jacques Monod
Boulevard des Batignolles
Rue de l'Aucle Edon
Avenue de la Gare de Saint-Joseph
Avenue Jean Giono
Avenue Boris Vian
Rue Arthur Rimbaud
Rue Colette
Avenue Ernest Hemingway
Avenue Henry de Montherlant
Boulevard de la Beaujoire
Rue de la Prairie aux Ducs
Rue de la Jalousie
Rue de la Résistance
Rue de la Patience
Rue de la Rêverie
Impasse des Abélias
Impasse des Photinias
Rue de Rennes
Rue de Ranzay
Rue Marie Laforêt
Rue Louis Calvin
Rue Anne Bellamy
Allée des Dunes
Impasse de la Sérénité
Impasse de la Tendresse
Square Hélène Vagnon
Esplanade Suzanne Cardinaud
Rue Alain Colas
Rue Jean Bart
Rue Jean Gabin
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Monnet
Rue Jean Moulin
Rue Jean Rostand
Rue Jean Sébastien Bach
Rue Jean Sibelius
Rue Jean Vilar
Rue Jean Zay
Rue Jean-Baptiste Lully
Rue Jean-Baptiste Marcadet
Rue Jean-Baptiste Say
Rue Jean-Baptiste Vuillaume
Rue Jean-Claude Bonnaud
Rue Jean-Claude Combaldieu
Rue Jean-Claude Killy
Rue Jean-Claude Lauriol
Rue Jean-Claude Nicolier
Rue Jean-Claude Perrin
Rue Jean-Claude Pilâtre de Rozier
Rue Jean-Claude Vannier
Rue Jean-Claude Vimont
Rue Jean-Claude Vollet
Rue Jean-Claude Weber
Rue Jean-Claude Wolf
Rue Jean-Claude Xavier
Rue Jean-Claude Yon
Rue Jean-Claude Zay
Rue Jean-Claude Zeller
Rue Jean-Claude Zimmermann
Rue Jean-Claude Zoller
Rue Jean-Claude Zumbiehl
Rue Jean-Claude Zurcher
Rue Jean-Claude Zwahlen
Rue Jean-Claude Zweifel
Rue Jean-Claude Zwicky
Rue Jean-Claude Zwingli
Rue Jean-Claude Zwinglius
Rue Jean-Claude Zwirner
Rue Jean-Claude Zwischenberger
Rue Jean-Claude Zwolinski
Rue Jean-Claude Zwyssig
Rue Jean-Claude Zyss
Rue Jean-Claude Zyss
Rue Jean-Claude Zyss

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **H21-s**

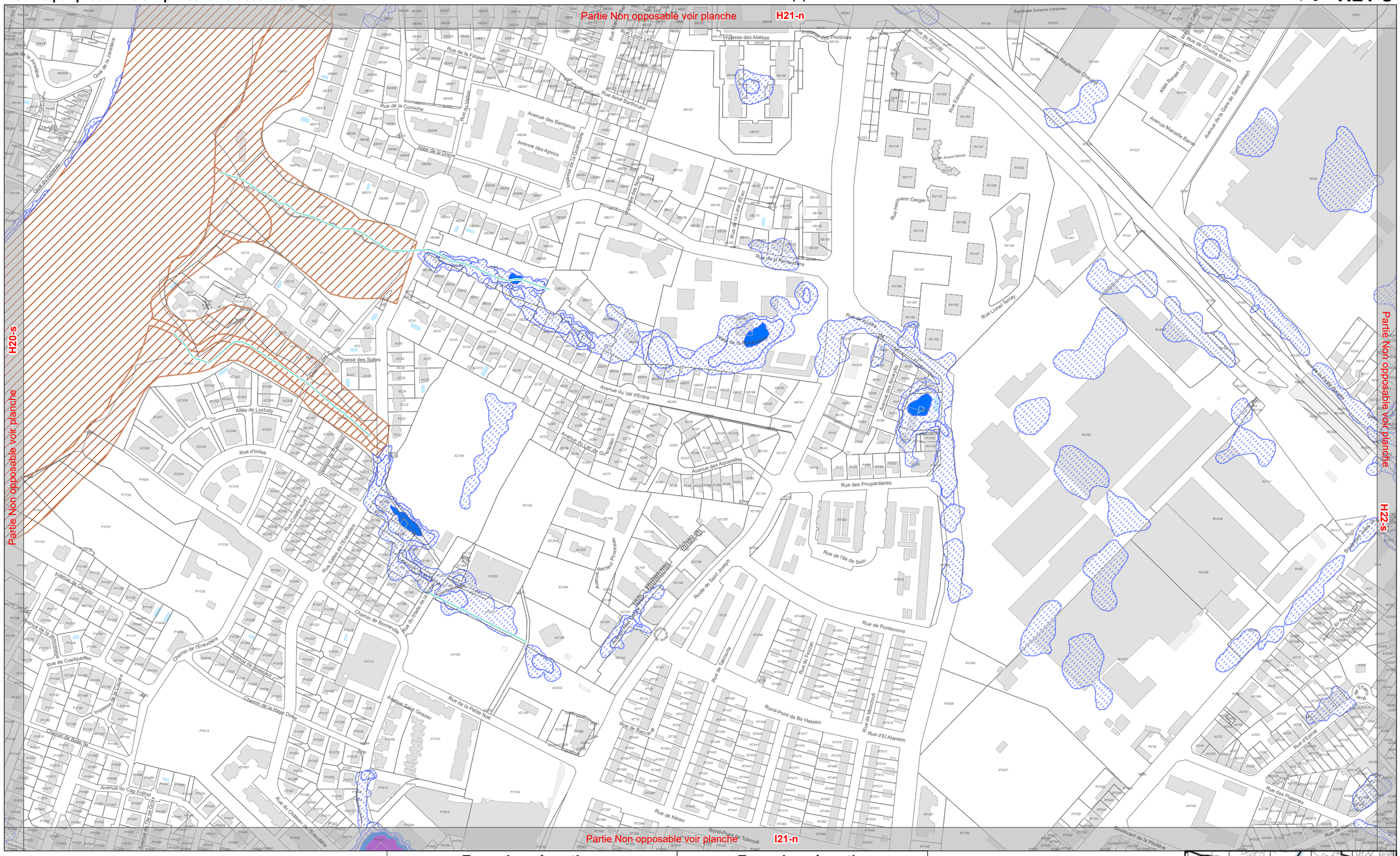

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

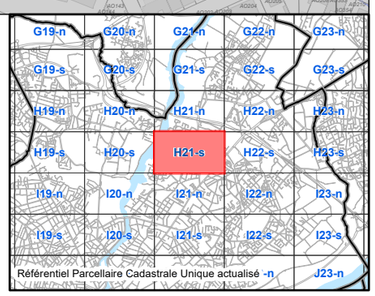

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **H22-n**

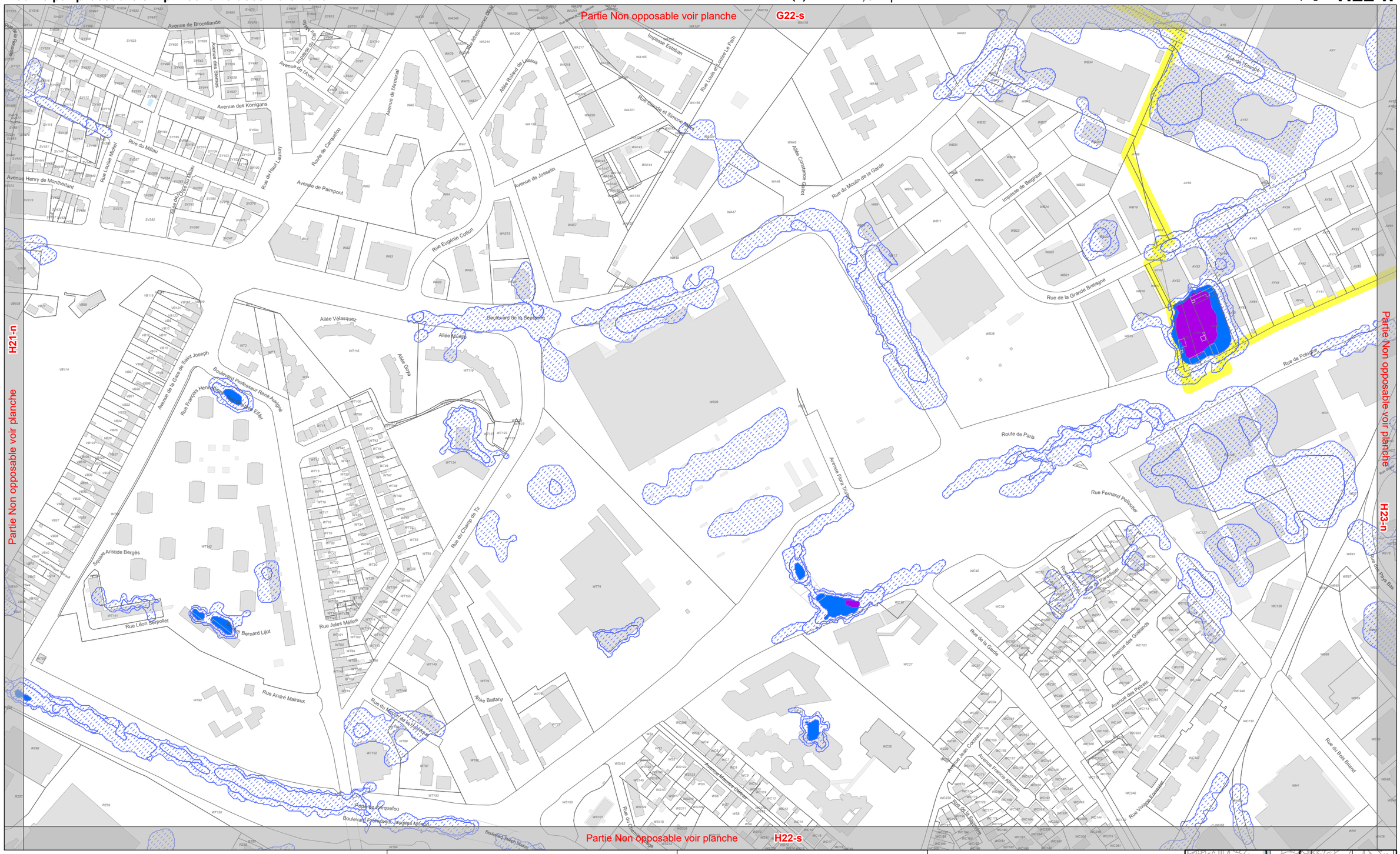

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

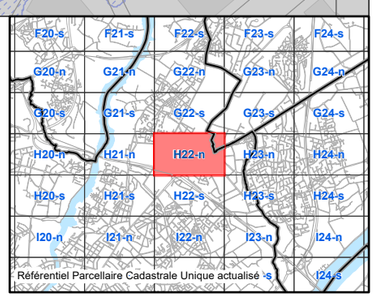

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **H22-s**

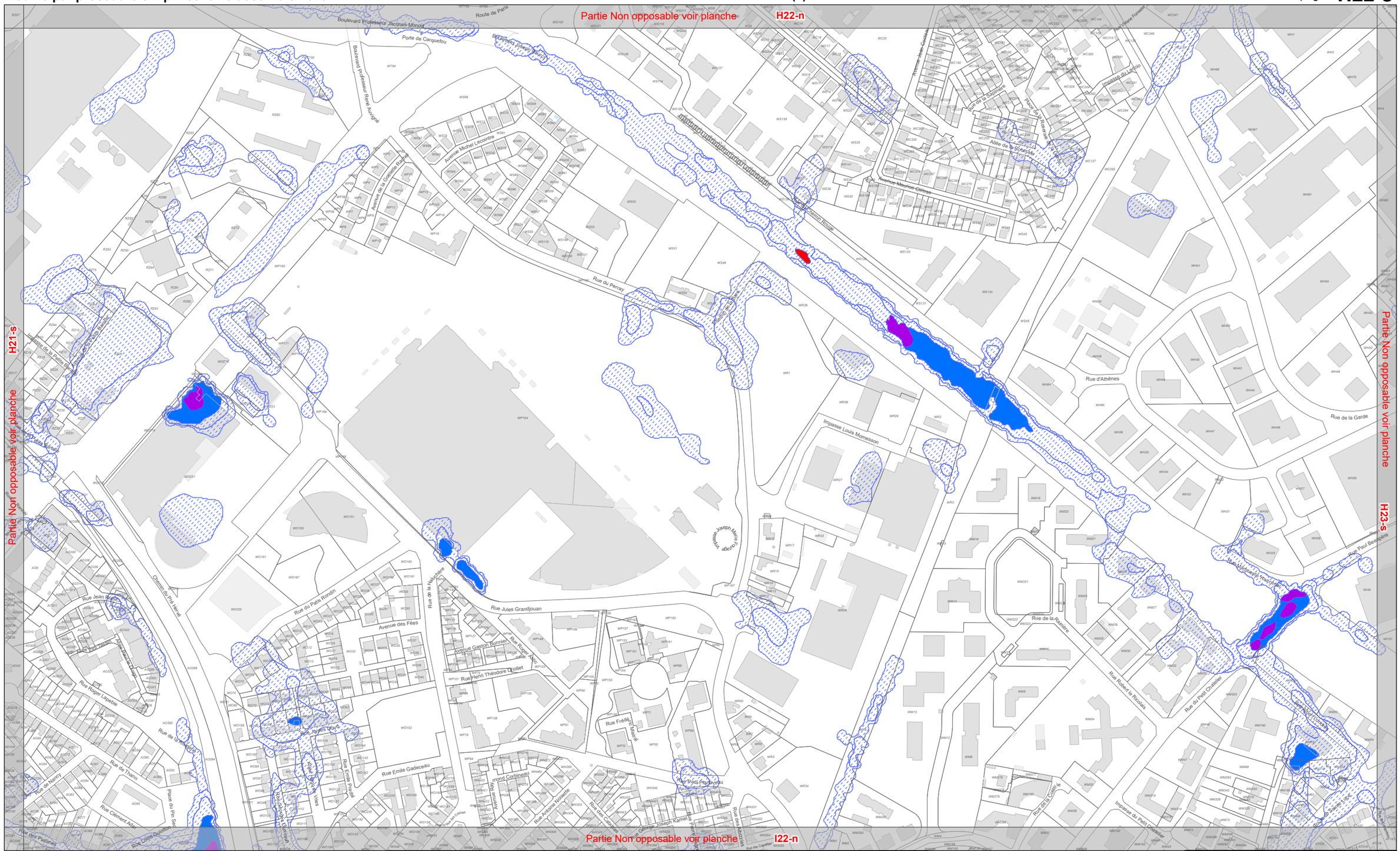

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

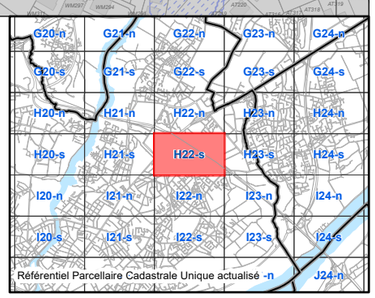

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **H23-n**

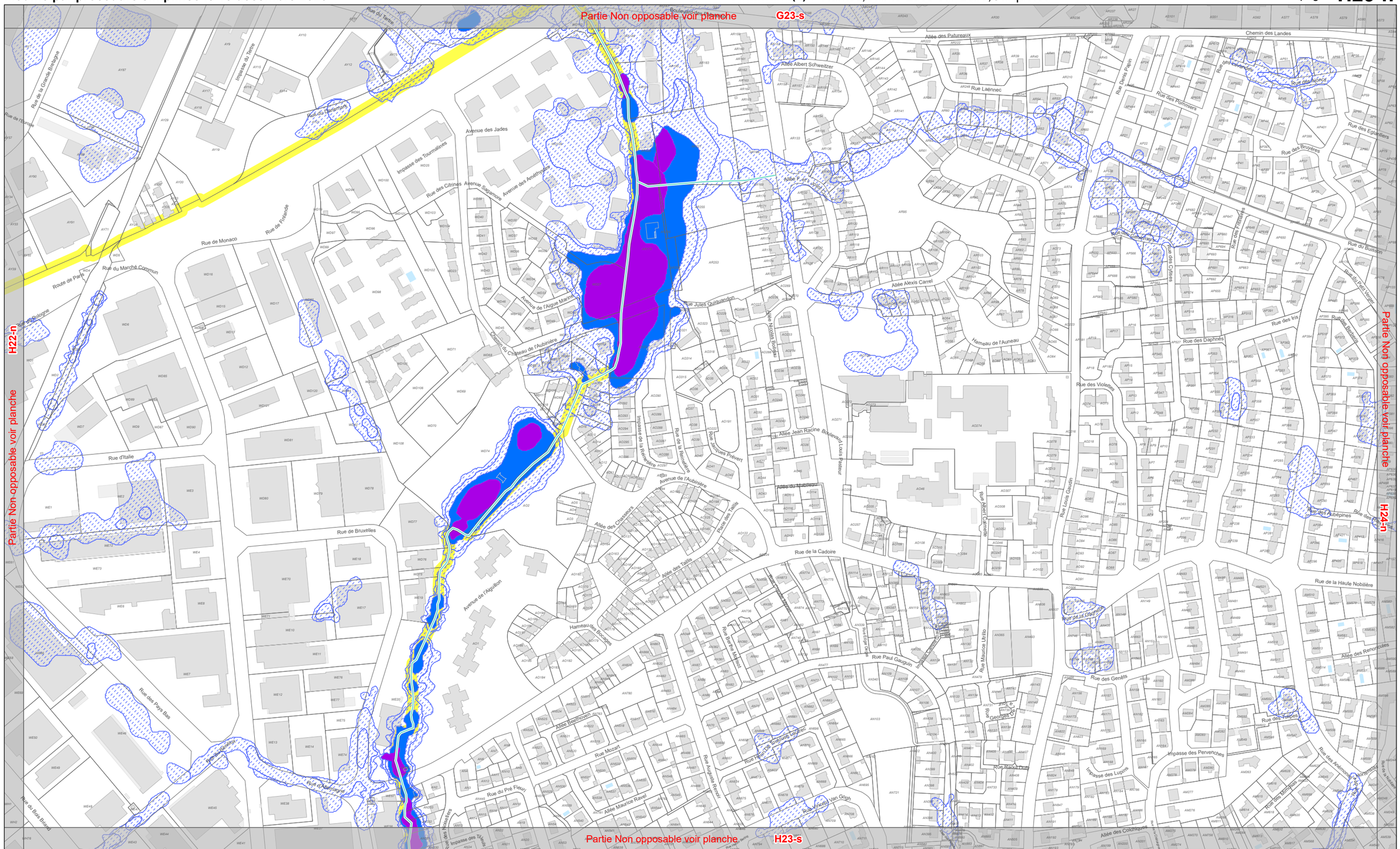

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

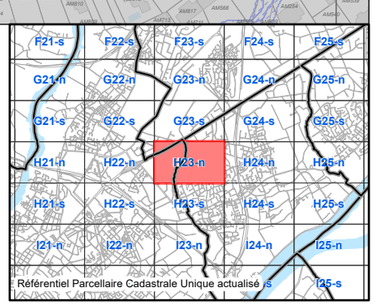

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **H23-s**

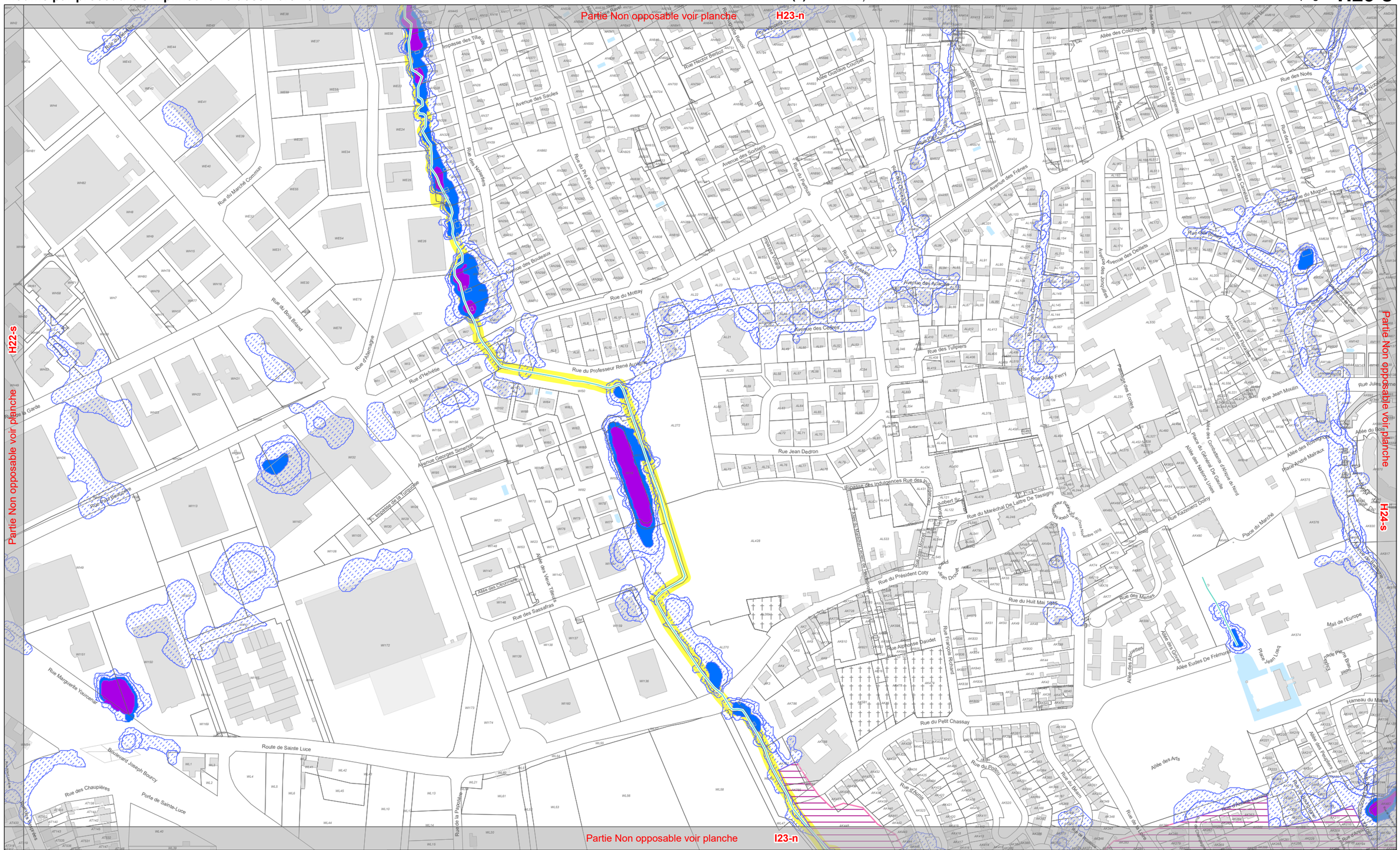

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

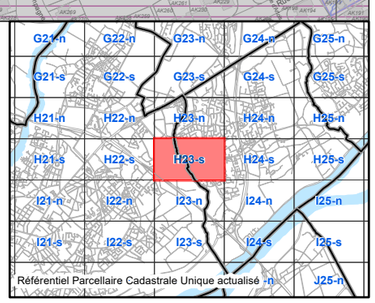

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **H24-n**

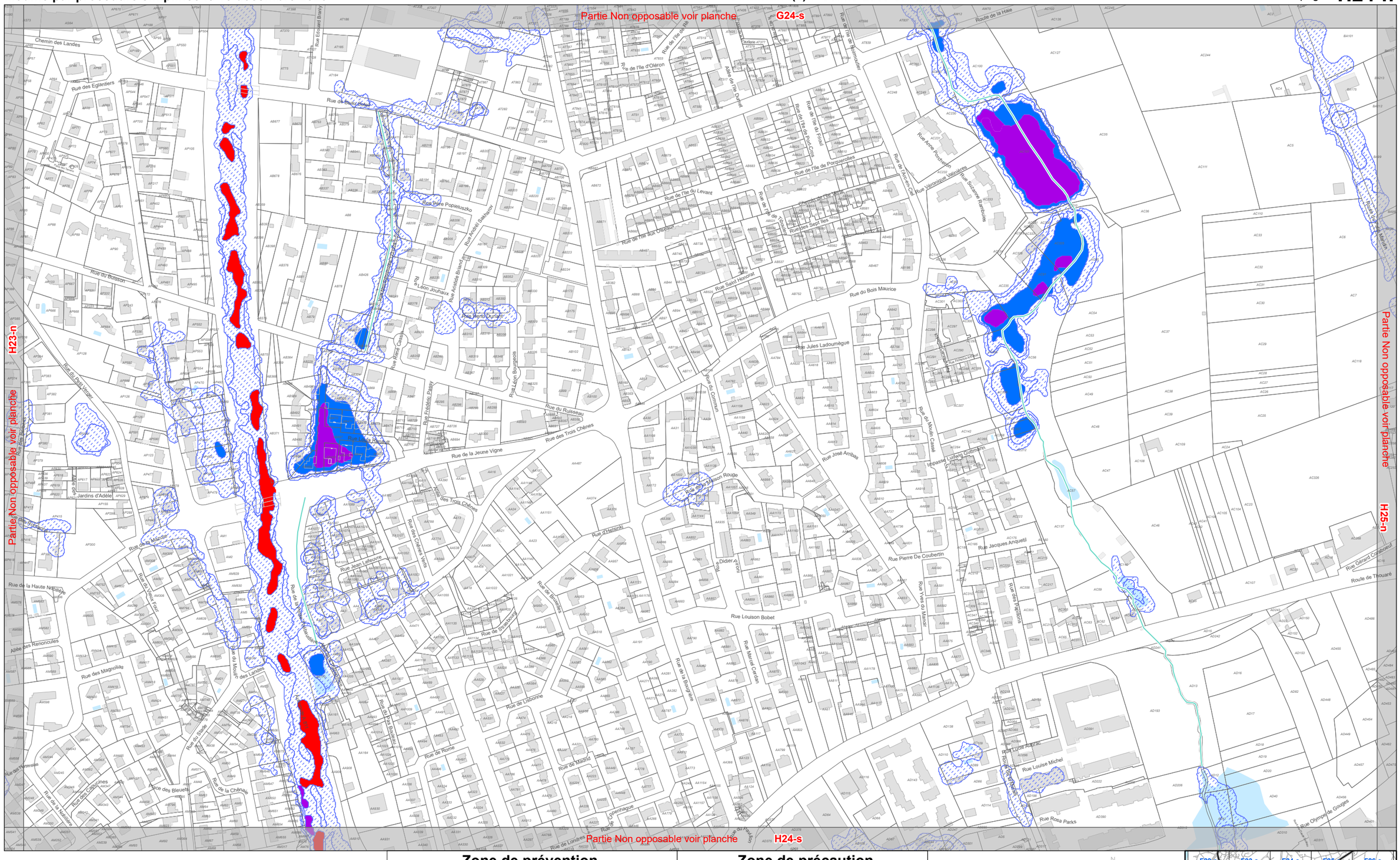
Partie Non opposable voir planche G24-s
Partie Non opposable voir planche H23-n
Partie Non opposable voir planche H25-n
Partie Non opposable voir planche H24-s
Route de la Haie
Chemin des Landes
Rue des Eglantiers
Rue Edouard Branly
Rue de la Bruyère Rouge
Rue de l'Ile d'Oléron
Rue de l'Ile de Noirmoutier
Allée de l'Ile Dumet
Rue de l'Ile du Frioul
Rue de l'Ile de Porquerolles
Rue de l'Ile du Levant
Rue de l'Ile aux Oiseaux
Rue des Sept Iles
Rue de l'Ancienne Cure
Rue Anne Porchelon
Rue Véronique Véronières
Rue Suzanne Rambaldi
Rue Yves Montand
Rue Boris Popielauszko
Rue Annick Salmanon
Rue Aristide Briand
Rue Léon Jouhaux
Rue Rémi Gasnier
Rue Léon Bourgeois
Rue Frédéric Passy
Rue Henri Durand
Rue du Buisson
Rue du Bois Maurice
Rue Saint Honorat
Rue Jules Ladoumègue
Rue du Commun
Rue du Moulin Cassé
Impasse Ludwig Guttmann
Rue du Ruisseau
Rue des Trois Chênes
Rue de la Jeune Vigne
Rue Saint Hilaire
Maison Rouge
Rue José Arribas
Rue Didier Morin
Rue Pierre De Coubertin
Rue Jacques Anquetil
Rue Gérard Calabrotti
Route de Trouaré
Rue Louison Bobet
Rue Yves du Manoir
Rue Marcel Cerdan
Rue de la Bruyère
Rue de Lisbonne
Rue de Rome
Rue de Madrid
Rue de Londres
Rue de Stockholm
Rue de Bruxelles
Rue Hélène Boucher
Rue Lucie Aubrac
Rue Louise Michel
Rue Rosa Parks
Rue Olympe de Gouges
Rue Gaston Monnerville
Rue de la Haute Noëllière
Rue du Vieux Fours
Rue de la Mésangère
Rue de la Chênaie
Rue des Hirondelles
Rue des Coteaux
Rue de la Mésangère
Rue des Magnolias
Allée des Renoncules
Rue du Stade
Rue du Moulin des Landes
Rue du Pré Bouteau
Rue du Bois Joly
Rue du Bois Joly
Rue du Petit Verger
Rue des Pâquerettes
Rue de la Mésangère
Jardins d'Adèle
Allée des Bleuets
Rue des Coteaux
Rue de la Mésangère
Rue des Hirondelles
Rue des Chênes Verts
Rue Jean Lefeuvre
Rue de la Mésangère
Rue de la Haute Noëllière
Rue de la Jeune Vigne
Rue de la Bruyère Rouge
Rue de Stockholm
Rue de Londres
Rue de Rome
Rue de Madrid
Rue de Lisbonne
Rue de la Bruyère
Rue de Bruxelles
Rue de Stockholm
Rue Hélène Boucher
Rue Didier Morin
Rue Louison Bobet
Rue Yves du Manoir
Rue Marcel Cerdan
Rue Lucie Aubrac
Rue Louise Michel
Rue Rosa Parks
Rue Olympe de Gouges
Rue Gaston Monnerville
Rue Gérard Calabrotti
Route de Trouaré
Rue Jacques Anquetil
Rue Pierre De Coubertin
Rue José Arribas
Rue du Moulin Cassé
Impasse Ludwig Guttmann
Rue du Commun
Rue du Bois Maurice
Rue Saint Honorat
Rue Jules Ladoumègue
Rue Boris Popielauszko
Rue Annick Salmanon
Rue Aristide Briand
Rue Léon Jouhaux
Rue Rémi Gasnier
Rue Léon Bourgeois
Rue Frédéric Passy
Rue Henri Durand
Rue du Ruisseau
Rue des Trois Chênes
Rue de la Jeune Vigne
Rue de la Bruyère Rouge
Rue Saint Hilaire
Rue Anne Porchelon
Rue Véronique Véronières
Rue Suzanne Rambaldi
Rue de l'Ancienne Cure
Rue de l'Ile de Porquerolles
Rue de l'Ile du Frioul
Rue de l'Ile de Noirmoutier
Rue de l'Ile d'Oléron
Allée de l'Ile Dumet
Rue des Sept Iles
Rue de l'Ile aux Oiseaux
Rue de l'Ile du Levant
Rue de l'Ile de Porquerolles
Rue de l'Ile du Frioul
Rue de l'Ile de Noirmoutier
Rue de l'Ile d'Oléron
Rue Edouard Branly
Rue de la Bruyère Rouge
Rue Yves Montand

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **H24-s**

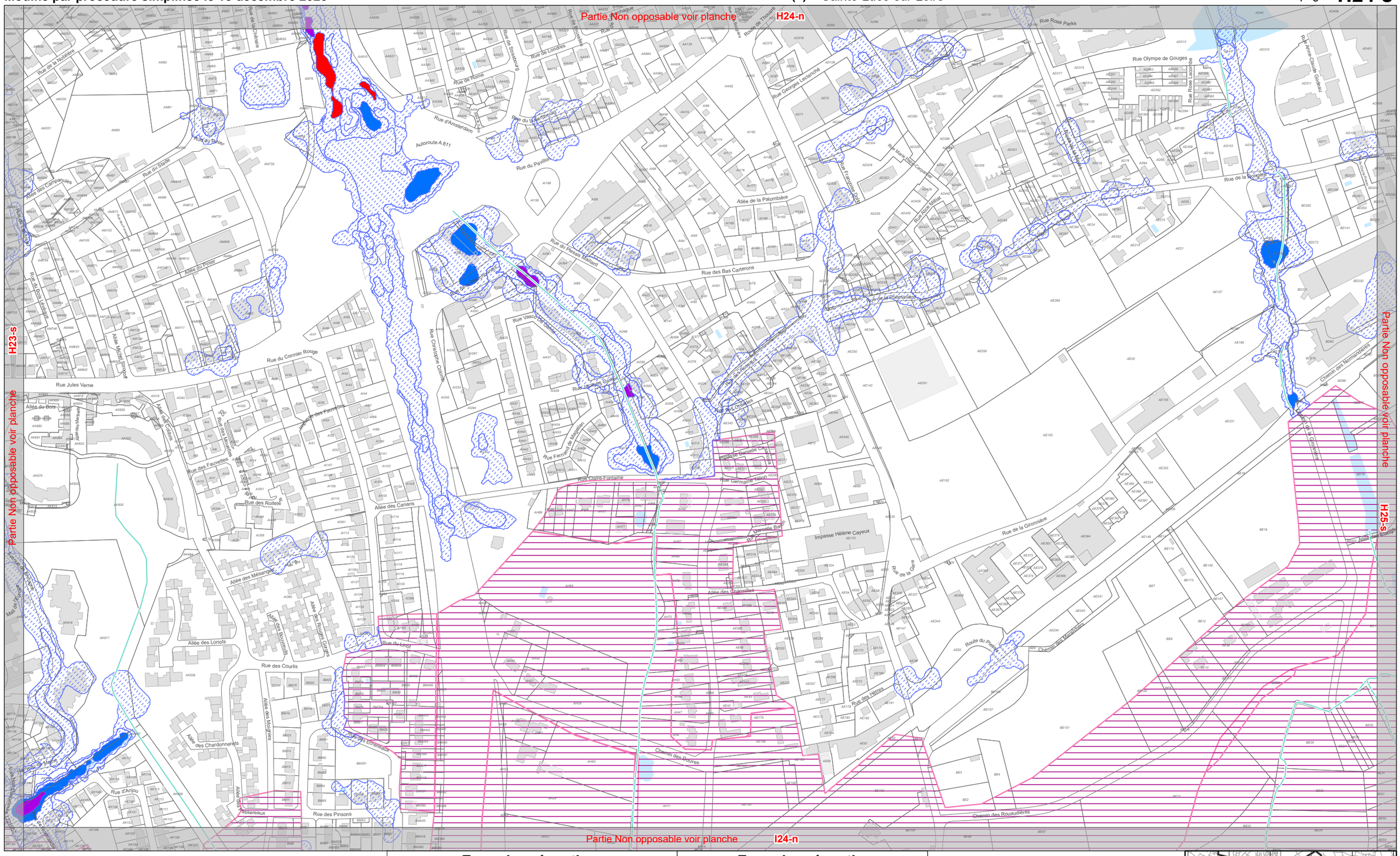

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

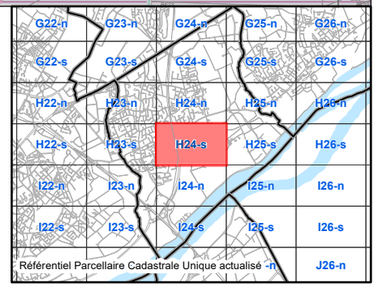

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire

Découpage : **H25-n**

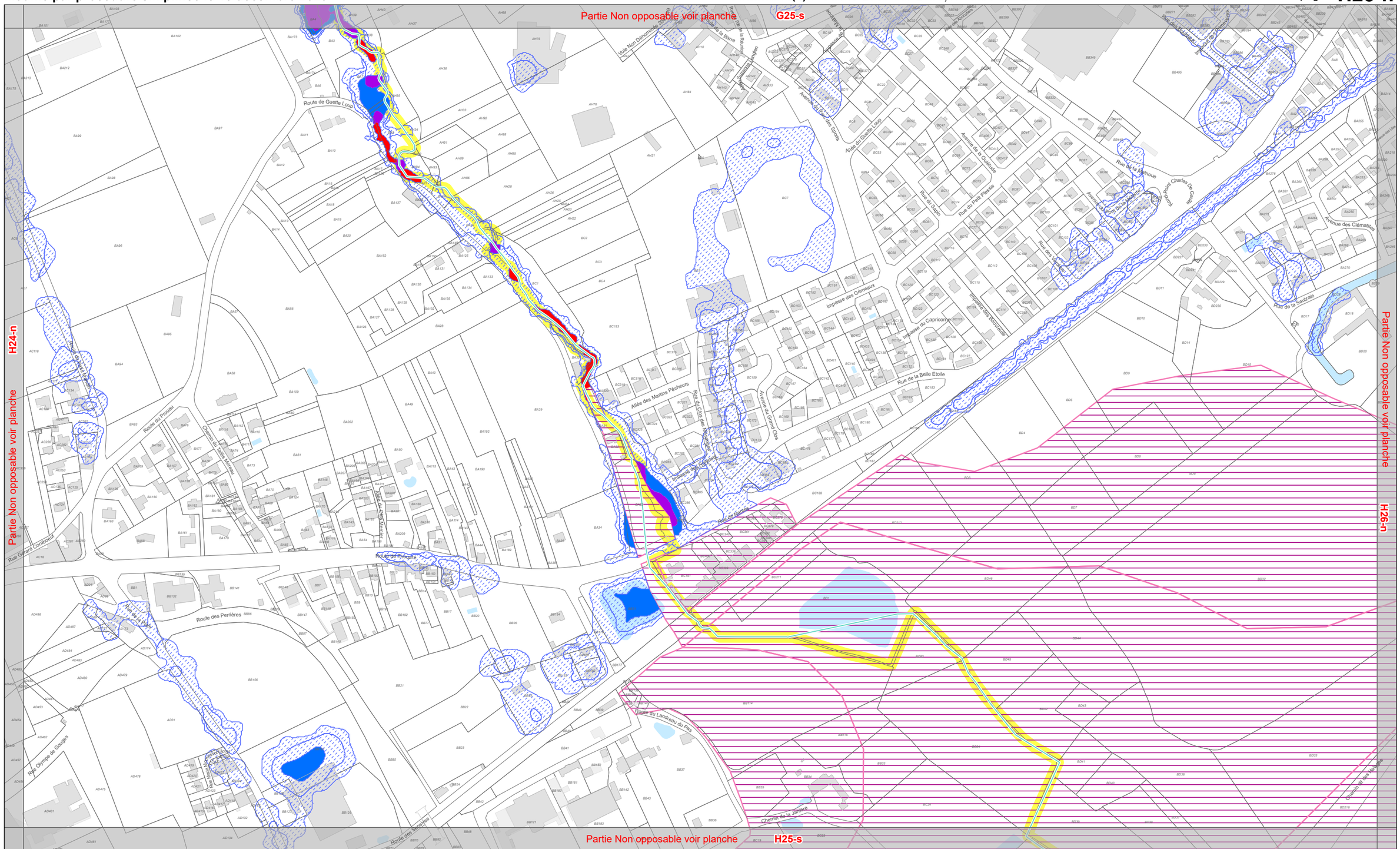

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

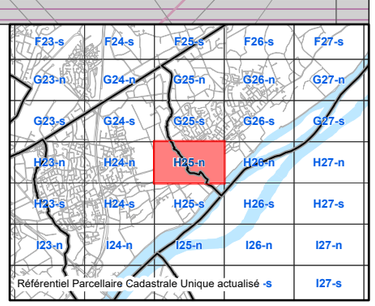

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire

Découpage : **H25-s**

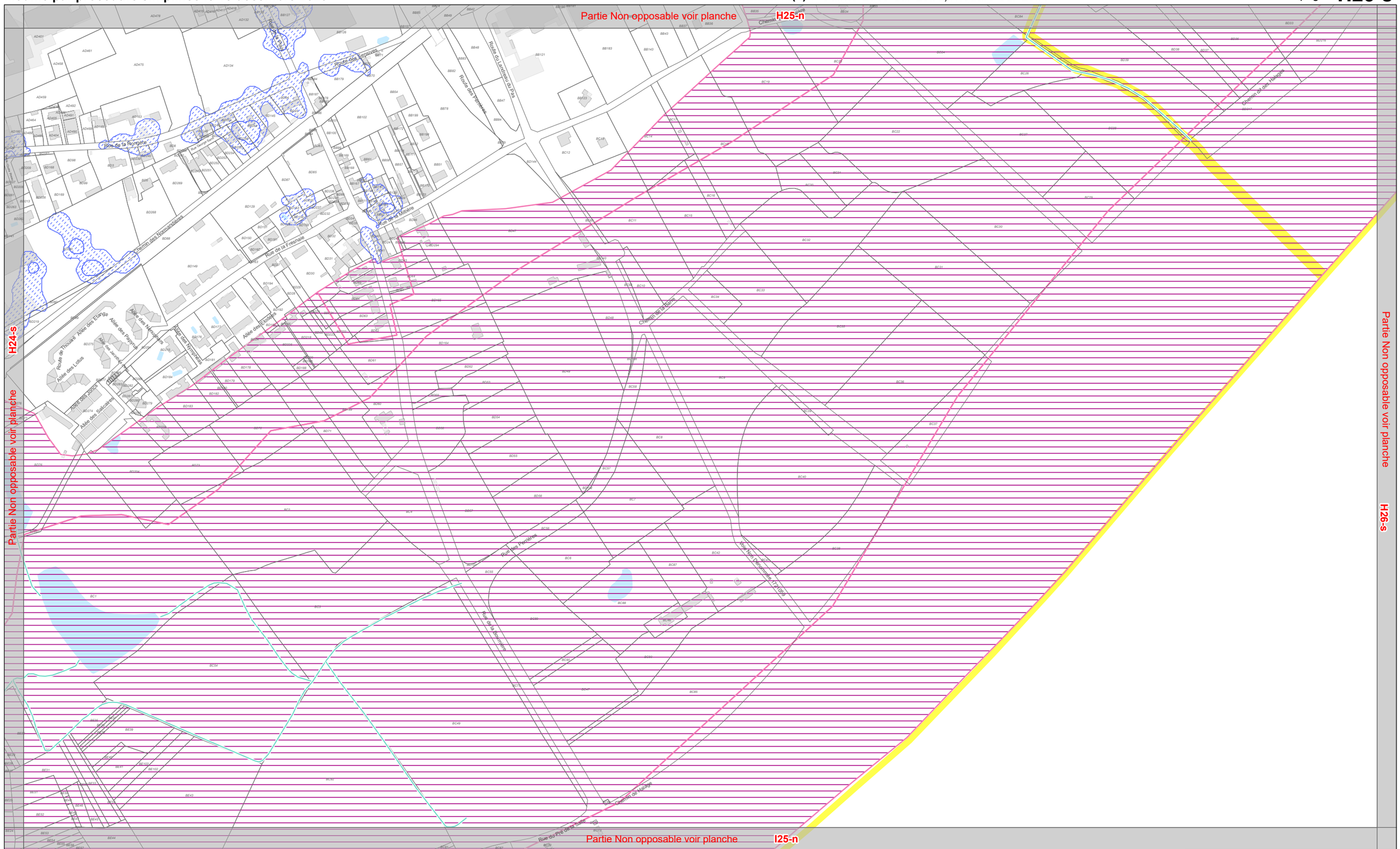

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

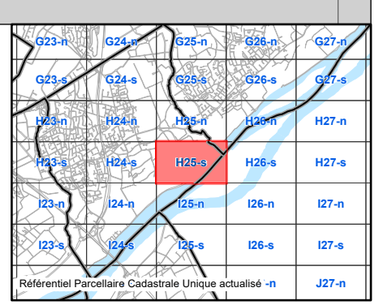

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **H26-n**

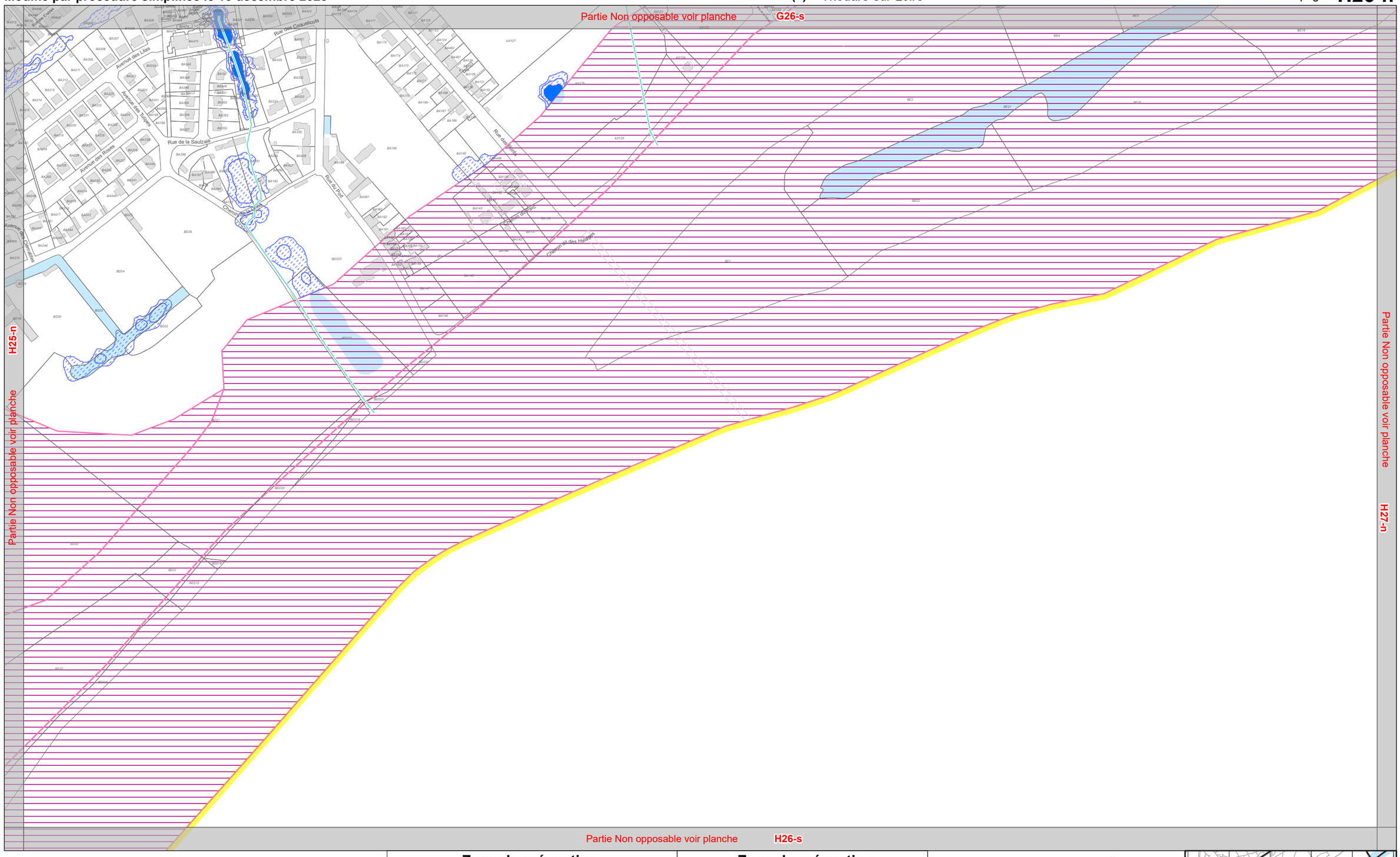

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

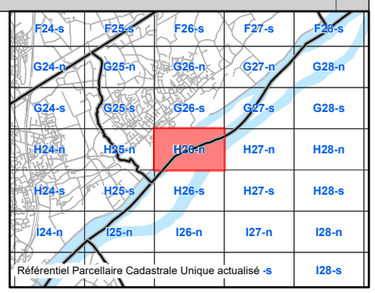

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **H26-s**

Partie Non opposable voir planche **H26-n**

Partie Non opposable voir planche **H25-s**

Partie Non opposable voir planche **H27-s**

Partie Non opposable voir planche **I26-n**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

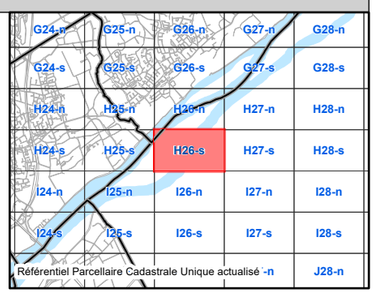

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Thouaré-sur-Loire

Découpage : **H27-n**

Partie Non opposable voir planche **G27-s**

Partie Non opposable voir planche **H26-n**

Partie Non opposable voir planche **H28-n**

Partie Non opposable voir planche **H27-s**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

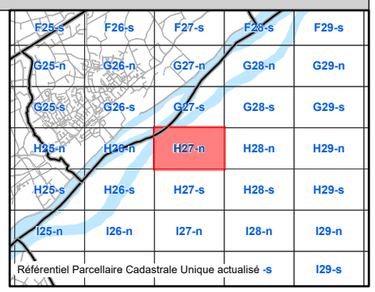

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I19-n**

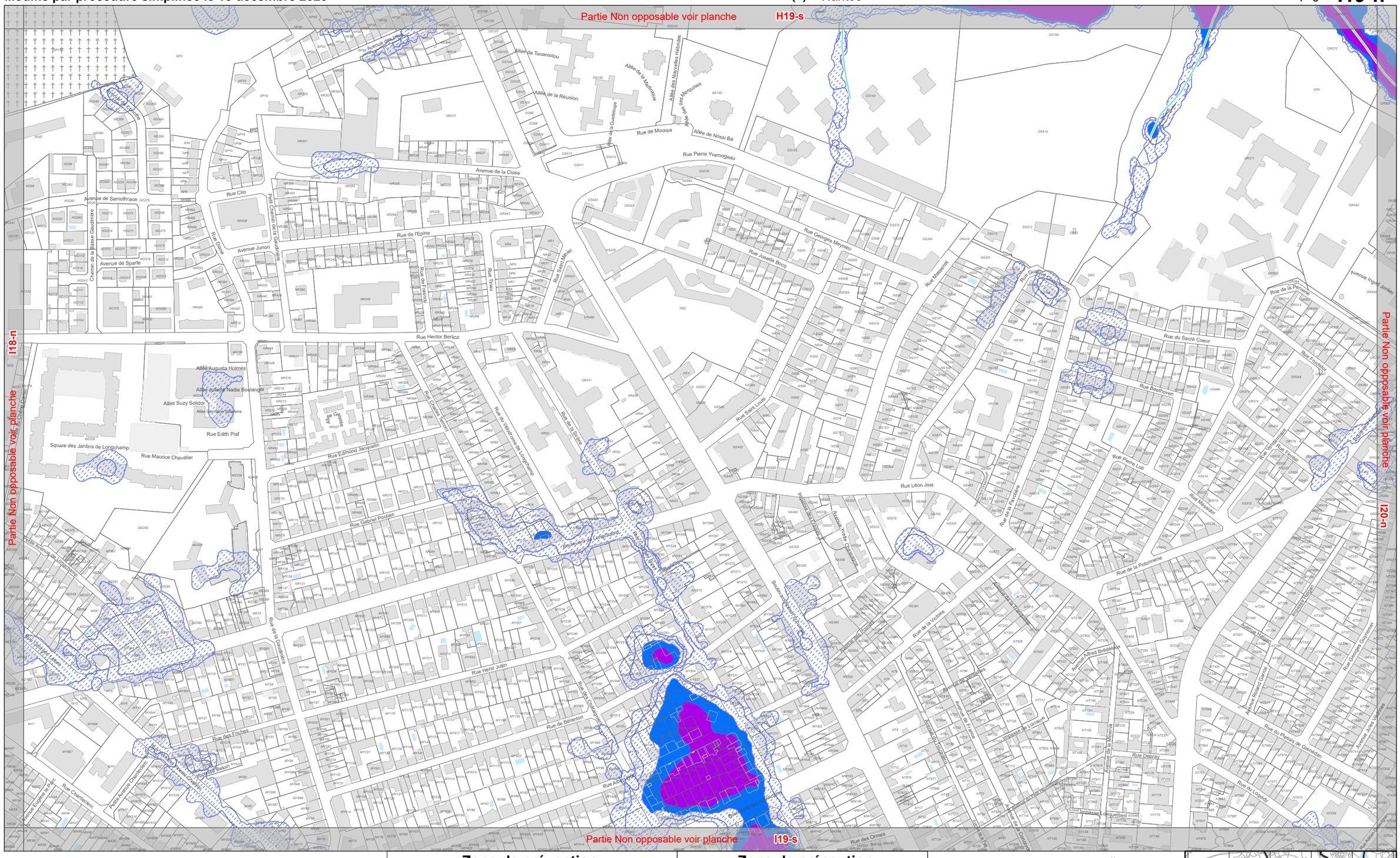
Partie Non opposable voir planche
H19-s
I18-n
Partie Non opposable voir planche
I20-n
Partie Non opposable voir planche
I19-s
Avenue de la Close
Rue Clio
Avenue de Samothrace
Avenue de Sparte
Rue Diane
Avenue Junon
Rue de l'Epine
Rue Hector Berlioz
Allée Augusta Holmès
Allée Juliette Nadia Boulanger
Allée Suzy Solidor
Allée Germaine Tailleferre
Rue Edith Piaf
Square des Jardins de Longchamp
Rue Maurice Chevalier
Rue Edmond Jacquelin
Rue Gabriel Poulain
Boulevard de Longchamp
Rue Henri Julien
Rue de Bélanton
Rue des Friches
Rue de la Gaudinière
Rue Chanteclerc
Rue Georges Meynieu
Rue Josette Bocq
Rue Pierre Yvernogeau
Rue de Moorea
Allée de Nossi Bé
Allée de Touamotou
Allée de la Réunion
Allée de la Martinique
Allée de la Guadeloupe
Allée des Nouvelles Hébrides
Allée des Iles Marquises
Rue Saint Louis
Rue Léon Jost
Rue Beethoven
Rue du Sacré Coeur
Rue de la Paix
Rue de la Paivrière
Rue de la Polonnerie
Rue de la Victoire
Avenue Alfred Brédeloux
Avenue Ingres Jonker
Rue Fondeyre
Rue Verdunisienne
Rue Pierre Loti
Rue Massenet
Rue Debray
Rue du Plessis de Grenedan
Rue du Loquidy
Rue Georges Gershwin
Avenue Jules Verrines
Boulevard Général Leclerc
Avenue Hellain
Avenue Rhonda Garros
Avenue de la Marseillaise
Avenue de France
Rue des Ormes
Rue Albert Roussel
Rue Saint Mihiel
Rue Tristan
Rue de la Gaudinière
Rue Henri Julien
Rue de la Basse Gaudinière
Chemin de la Basse Gaudinière
Petit Chemin de la Gaudinière
Rue de la Bastille
Rue Charles Lenoir
Rue Charles Lenoir
Rue du Vieux Four
Rue du Vieux Four
Rue de la Sirène
Rue du Vieux Four des Longchamps
Rue Belvin Krupa
Rue Albert Roussel
Rue Alfred Chanteclerc
Rue Eugène et Paul Lefèvre
Rue Eugène et Paul Lefèvre
Rue Eugène et Paul Lefèvre

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I19-s**

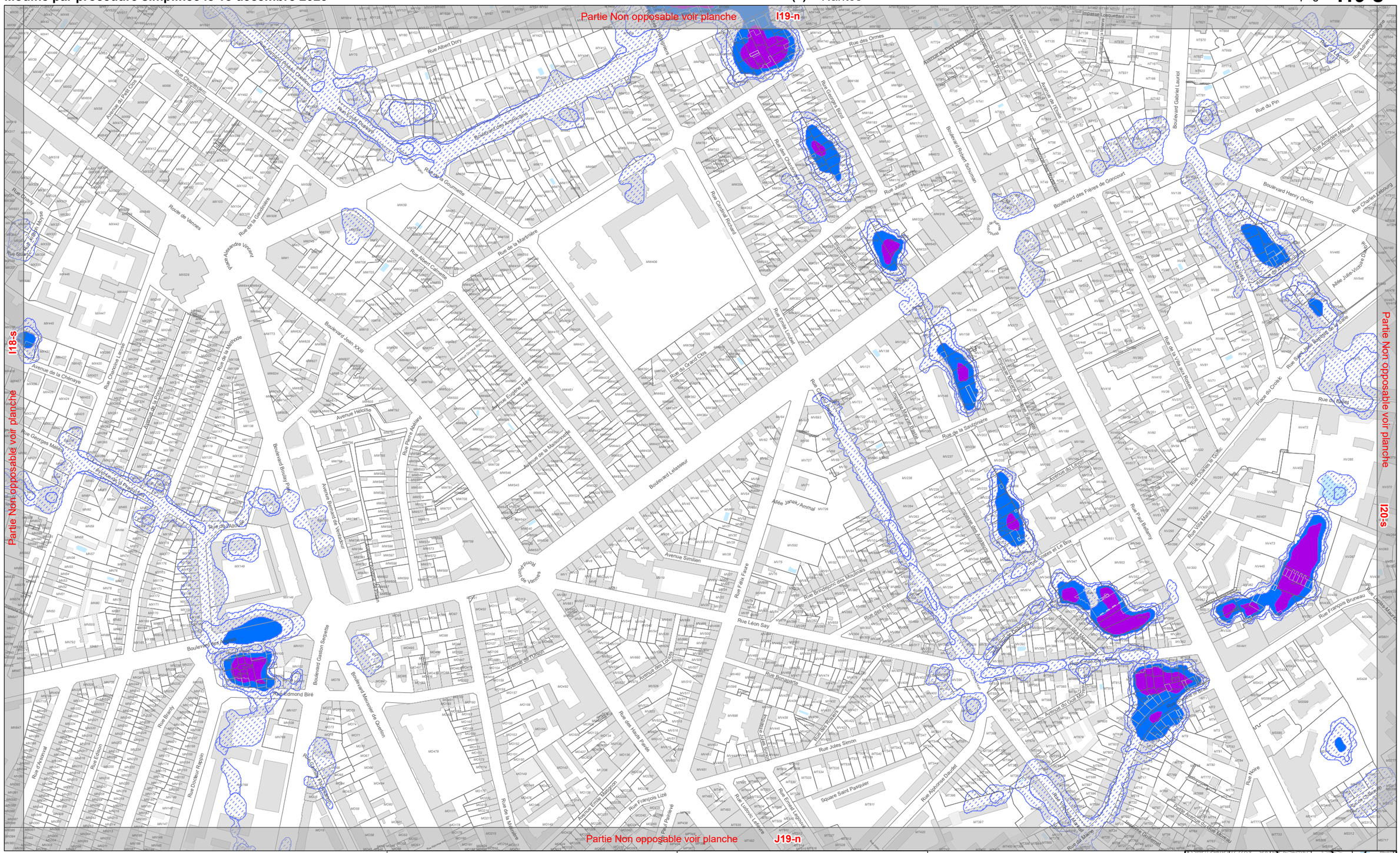
Partie Non opposable voir planche
I19-n
I18-s
I20-s
J19-n
Boulevard des Américains
Rue Albert Dory
Rue Charles Lindbergh
Rue Emile Dubois
Rue de la Gaumette
Route de Vannes
Rue de la Gaudinière
Rue de la Martinière
Rue Albert Camatte
Rue Clément Richard
Rue Georges Bizet
Rue des Ormes
Rue des Chardonnerets
Rue Julien
Boulevard Robert Schuman
Boulevard des Frères de Goncourt
Boulevard Gabriel Lauriol
Rue du Pin
Rue Amédée Ménard
Boulevard Henry Orrion
Rue Charles Lebourg
Rue Ashley Daniels
Rue Alexandre Vincent
Boulevard Jean XXIII
Rue de la Malnoue
Avenue de la Chénaye
Rue Chevalier Lenoble
Rue Georges Méliès
Avenue de la Prairie Fleurie
Avenue Héloïse
Rue Pierre Abélard
Avenue de la Manoumelle
Avenue Guynemer Hallé
Rue Emile Loubet
Rue du Grand Clos
Boulevard Lelasseur
Allée Yanaik Ammal
Avenue Simlien
Rue Félix Faure
Rue Léon Say
Rue Bonaparte
Rue Jules Simon
Rue des Hauts Pavés
Rue François Luzé
Rue Paul Painlevé
Rue Ludovic Halévy
Square Saint Pakquier
Rue Alphonse Daudet
Rue Ernest Lacoste
Rue Bernard Palissy
Rue Edmond Biré
Boulevard Gaston Serpette
Boulevard Meusnier de Querlon
Rue Bernard de Ventadour
Rue de Vannes
Rue de la Sauzinière
Rue de la Vue aux Roses
Rue du Bêle
Rue Saint-Louis Baptiste de la Salle
Allée Jules-Victor Genevoix
Rue Charles le Goffic
Rue Paul Ballanger
Rue Villa Maria
Rue François Bruneau
Rue Noire
Rue du Maine
Rue des Etats et Le Bris
Rue Bindsonic des Moutiers
Rue des Prés
Rue Carnot
Rue Paul Bellamy
Rue du Calvaire
Rue du Croisic
Rue du Gué Gris
Rue du Gué Bizet
Rue du Gravier
Rue de la Bastille
Rue de la Fontaine
Rue de la Bastille
Rue de la Moyne
Rue Stanley
Rue Bianly
Rue d'Arconval
Rue Edison
Rue Docteur Raguin
Rue de la Mairie
Rue de la Mairie
Rue de la Mairie

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I20-n**

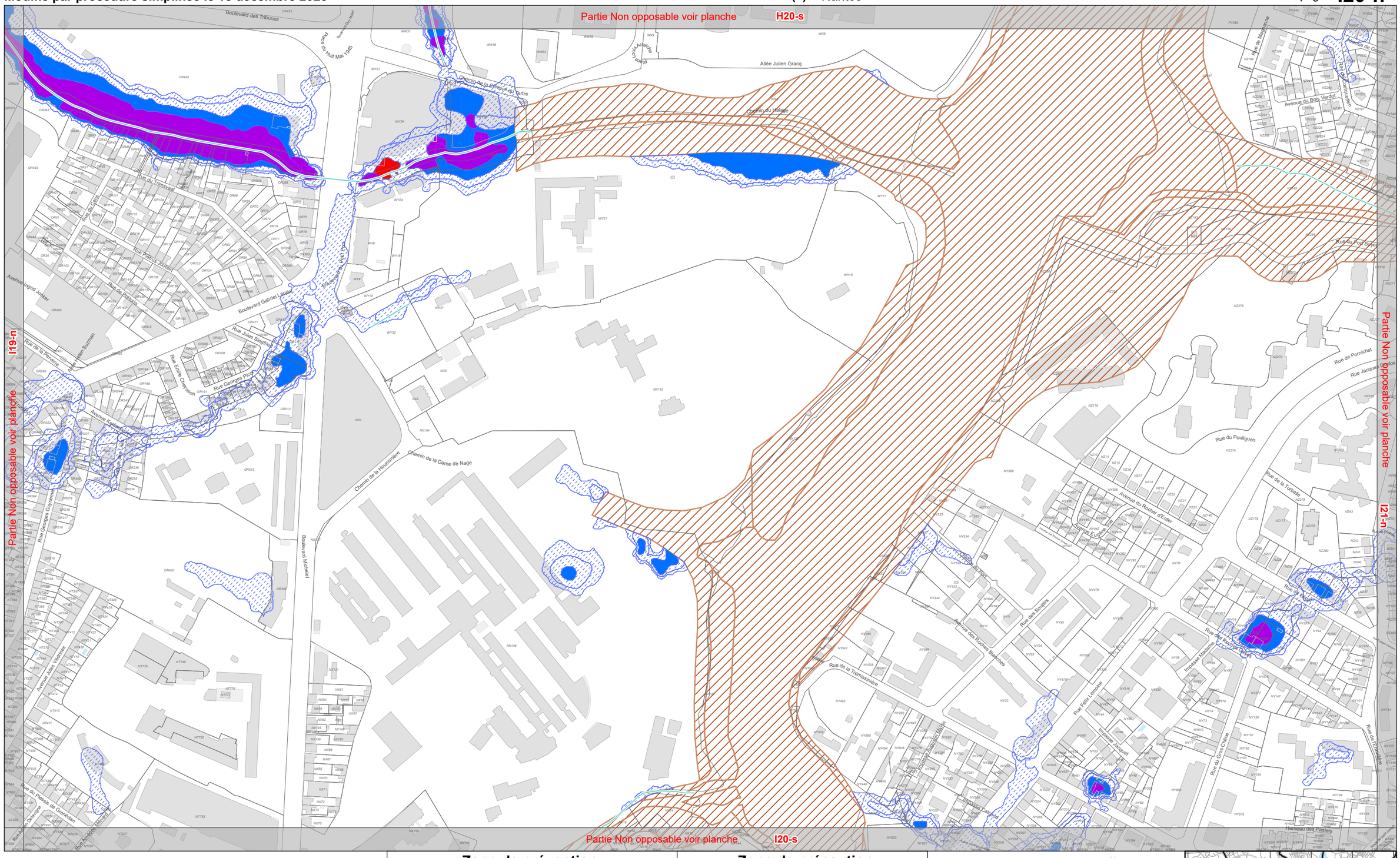

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

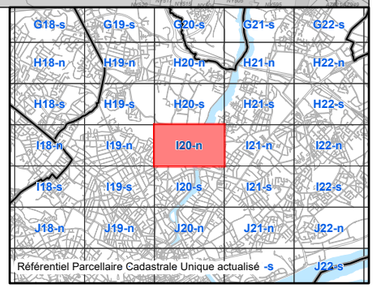

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I20-s**

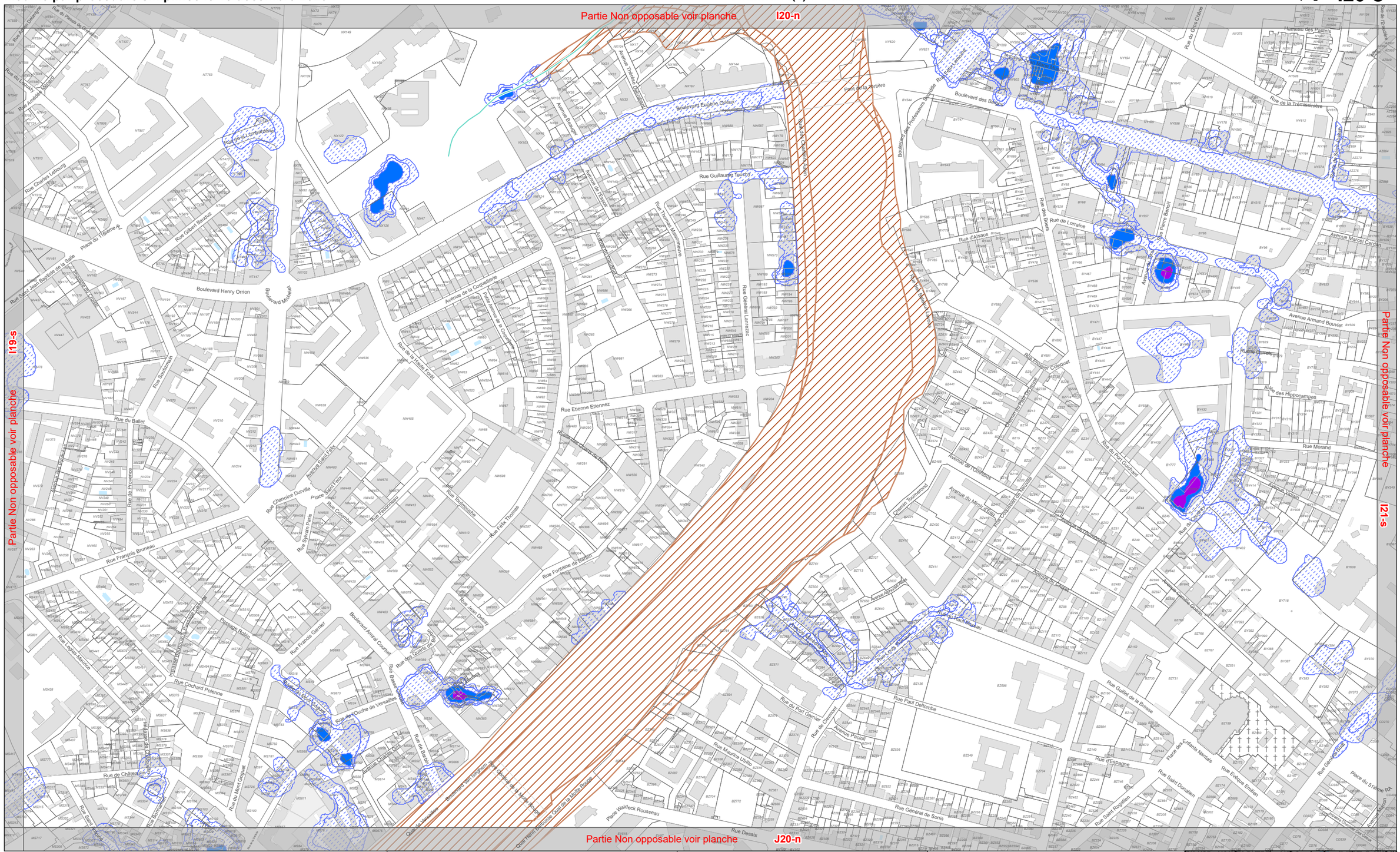
Partie Non opposable voir planche
I20-n
I19-s
I21-s
J20-n
Boulevard Henry Orrion
Boulevard Michelet
Rue Guillaume Tauzeby
Avenue de la Couperie
Rue Etienne Etiennez
Rue de la Haute Forêt
Rue Gabriel Lamarque
Rue Jeanne Maisonneuve
Avenue de l'Ecrivain
Avenue Baudouin
Avenue Thérèse Eustachie
Boulevard Eugène Orieux
Rue de la Prairie
Rue Charles Lebourg
Rue Gilbert Baudus
Place du 11 Novembre
Rue Saint Jean Baptiste de la Salle
Rue Souturan
Rue du Ballet
Rue de la Province
Rue Chanoine Durville
Avenue Saint Félix
Place Saint Félix
Rue Colombel
Rue Félonneau
Rue Sylvain Pinès
Rue Toulmouche
Rue Félix Thomas
Rue Fontaine de Barbin
Rue Jean Dubay
Rue François Bruneau
Boulevard Amiral Courbet
Rue Francis Garnier
Rue Cochard Poterne
Rue de Versailles
Rue de la Bastille
Rue de Bel Air
Rue du Mont Goublet
Rue de Châteaulin
Rue Bonnamain
Rue Saint Mihiel
Rue Jean Jaurès
Rue Paul Langevin
Rue Jean Monnet
Rue Jean Moulin
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Bart
Rue Jean Rostand
Rue Jean Perrin
Rue Jean Macé
Rue Jean Sébastien Bach
Rue Jean Racine
Rue Jean Lurçat
Rue Jean Lamour
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Gabin
Rue Jean Bouin
Rue Jean Bart
Rue Jean Baptiste Clément
Rue Jean Baptiste Berlier
Rue Jean Baptiste Berlier
Rue Jean Baptiste Berlier

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I21-n**

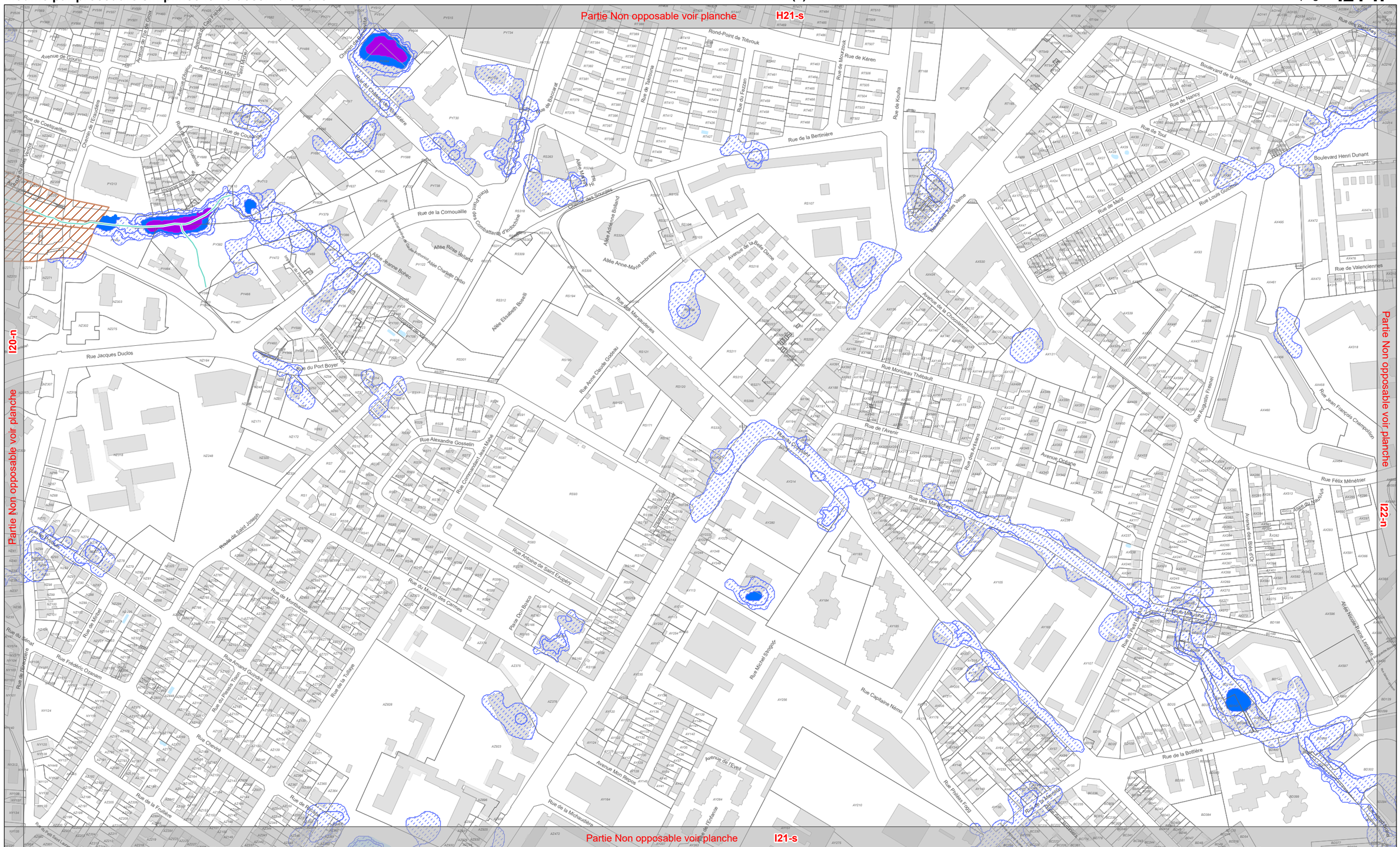
Partie Non opposable voir planche
H21-s
I20-n
Partie Non opposable voir planche
I22-n
Partie Non opposable voir planche
I21-s
Rond-Point de Tobrouk
Rue de la Bertinière
Rue de Kéren
Rue de Mourouzi
Rue de Kourfa
Rue de Nancy
Rue de Metz
Rue de Toul
Boulevard de la Pilotière
Boulevard Henri Dunant
Rue Louis Guesnel
Rue de Valenciennes
Rue Jean François Champollion
Rue Félix Ménétrier
Rue Auguste Fresnel
Avenue Océane
Avenue de la Chocolaterie
Rue Moriceau Thébault
Rue de l'Avenir
Rue des Artisans
Rue des Marchoirs
Avenue de la Belle Dame
Rue des Manufactures
Allée Anne-Marie Imbrecq
Allée Adrienne Boland
Allée Rose Vertard
Allée Jeanne Bohec
Allée Elisabeth Boselli
Rue Anne Claude Godeau
Rue Alexandre Gosselin
Rue Antoine de Saint Exupéry
Rue Michel Strogoff
Rue Capitaine Némo
Rue Philéas Fogg
Rue de la Bottière
Avenue Mon Repos
Avenue de l'Ecnil
Rue de la Michaudais
Rue Jacques Duclos
Rue du Port Boyer
Rue Frédéric Ozanam
Rue de la Tuilerie
Rue Chevré
Rue de Saint Joseph
Rue de Coatquellen
Rue de Couëdic
Rue de la Cornouaille
Rue de la Bascanel
Rue de la Mourinière
Rue du Faizan
Rue de la Rivière
Rue de la Rivière
Rue de la Rivière

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I21-s**

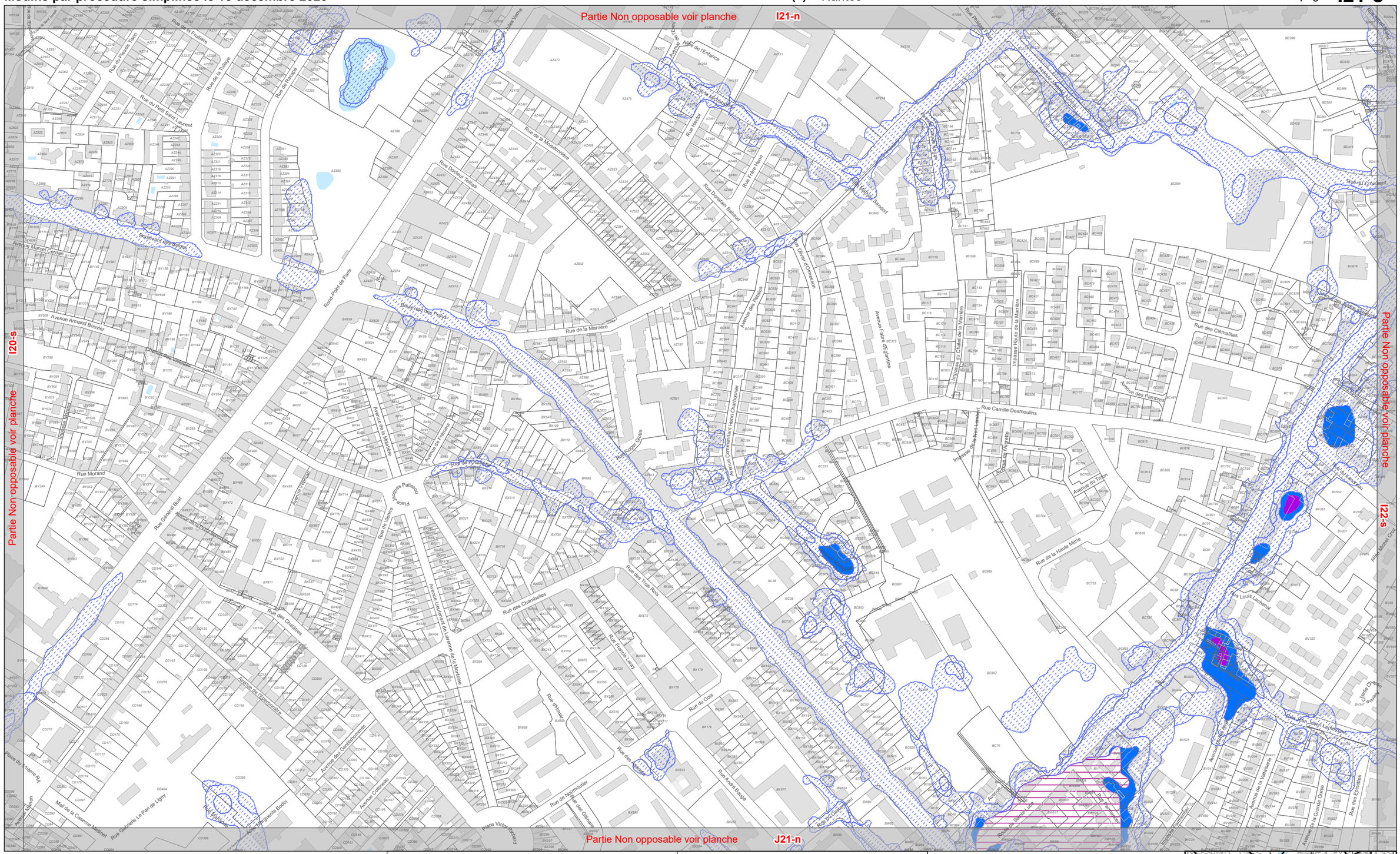
Partie Non opposable voir planche
I21-n
I20-s
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
I22-s
Partie Non opposable voir planche
J21-n
Boulevard des Poilus
Boulevard des Bolgers
Rue de la Marnière
Rue Camille Desmoulins
Rue des Clématites
Rue du Croissant
Rue du Houssay
Rue de la Haute Mitrie
Rue des Chambelles
Rue des Trois Rois
Rue du Gois
Rue André Bauguil
Rue de Normandie
Rue Roger Grolin
Rue Donatien Bahaud
Rue Frédéric Henry
Rue Hector
Rue Dorothée Pantaléon
Rue Dorothée Sandorf
Rue Olivier d'Ormesan
Avenue Commandant Henri Charbonnier
Avenue de la Méloderaie
Avenue de la Métairie
Avenue des Pampres
Avenue Eiffel Eiffantine
Avenue Armand Bouvier
Avenue Marcel Cerdan
Avenue Mimon
Avenue Colineau
Avenue des Gentilshommes
Avenue de l'Ecrivain
Avenue Louis Lachenal
Avenue de la Vaillasserie
Avenue Michel Crozon
Rue Gabrielle Le Pan de Ligny
Rue Morand
Rue Général Buat
Rue de la Fruitière
Rue du Petit Saint Laurent
Rue du Plessis Tison
Rue de la Tuilerie
Rue de Rezé
Rue de la Méloderaie
Rue de la Moissonnière
Rue Dorothée Pantaléon
Rue Dorothée Sandorf
Rue Frédéric Henry
Rue Hector
Rue Donatien Bahaud
Rue Olivier d'Ormesan
Rue de la Marnière
Rue Roger Grolin
Rue des Chambelles
Rue des Trois Rois
Rue du Gois
Rue André Bauguil
Rue de Normandie
Rue des Clématites
Rue du Croissant
Rue du Houssay
Rue de la Haute Mitrie
Rue Camille Desmoulins
Rond-Point de Paris
Place Victor Richard
Place Viarme
Allée Michel Crozon
Allée Louis Lachenal
Allée Jean-Joseph Lenormand
Allée de l'Enfance
Allée des Jardinets
Allée des Pétales
Allée des Pétunias
Allée des Pivoines
Allée des Tulipes
Allée des Tulipiers
Allée des Glycines
Allée des Glycines
Allée des Pétales
Allée des Pétunias
Allée des Pivoines
Allée des Tulipes
Allée des Tulipiers
Allée des Glycines
Allée des Glycines
Impasse du Chalet de la Marnière
Impasse Haute de la Marnière
Impasse de la Haute Landelle
Impasse de la Haute Mitrie
Impasse Grimaldi
Impasse Grimaldi
Impasse Grimaldi

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I22-n**

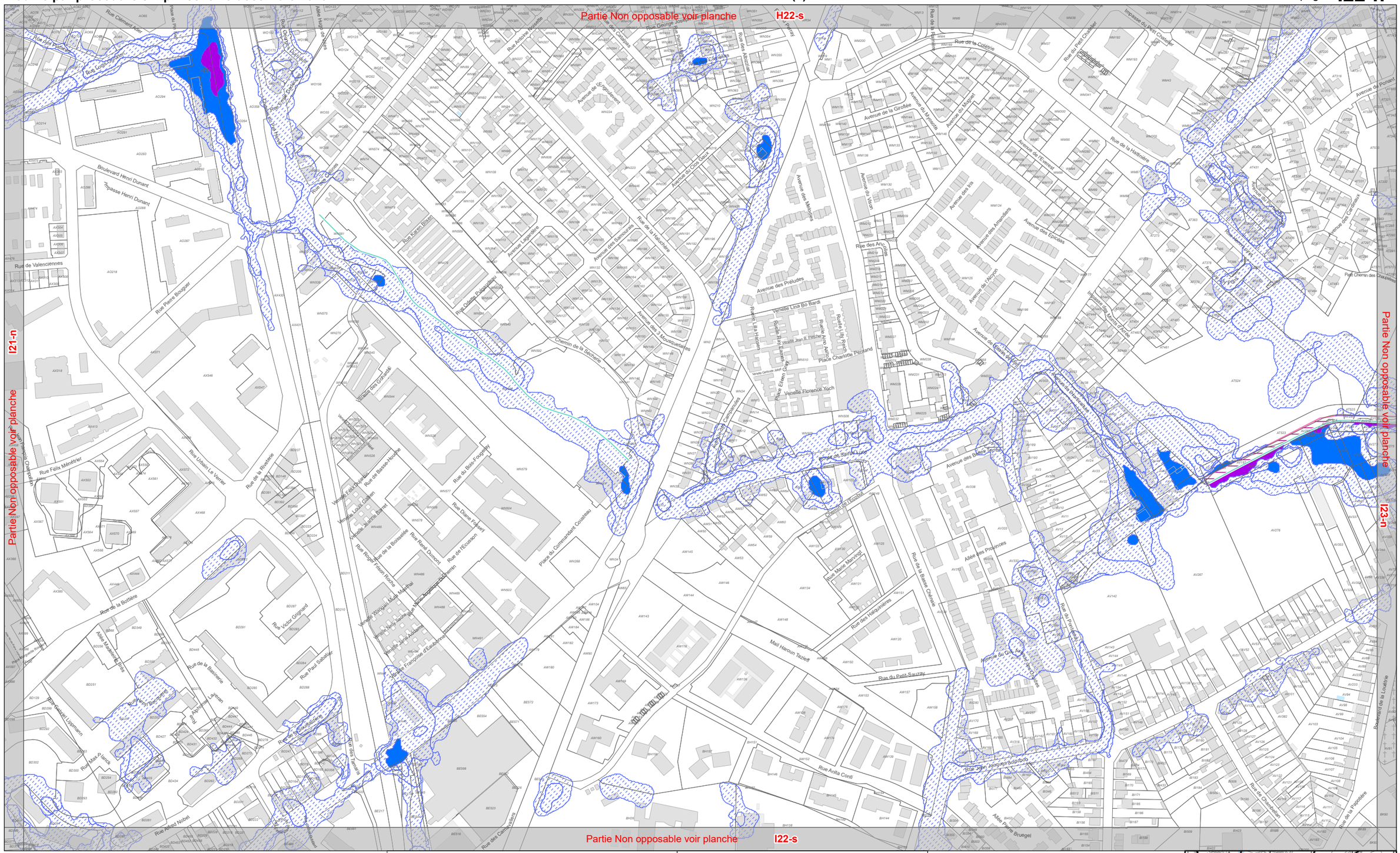

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

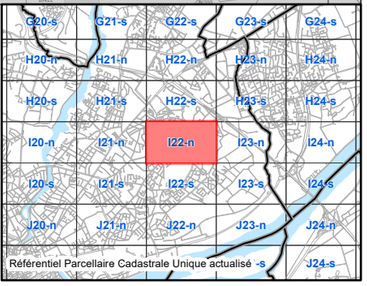

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I22-s**

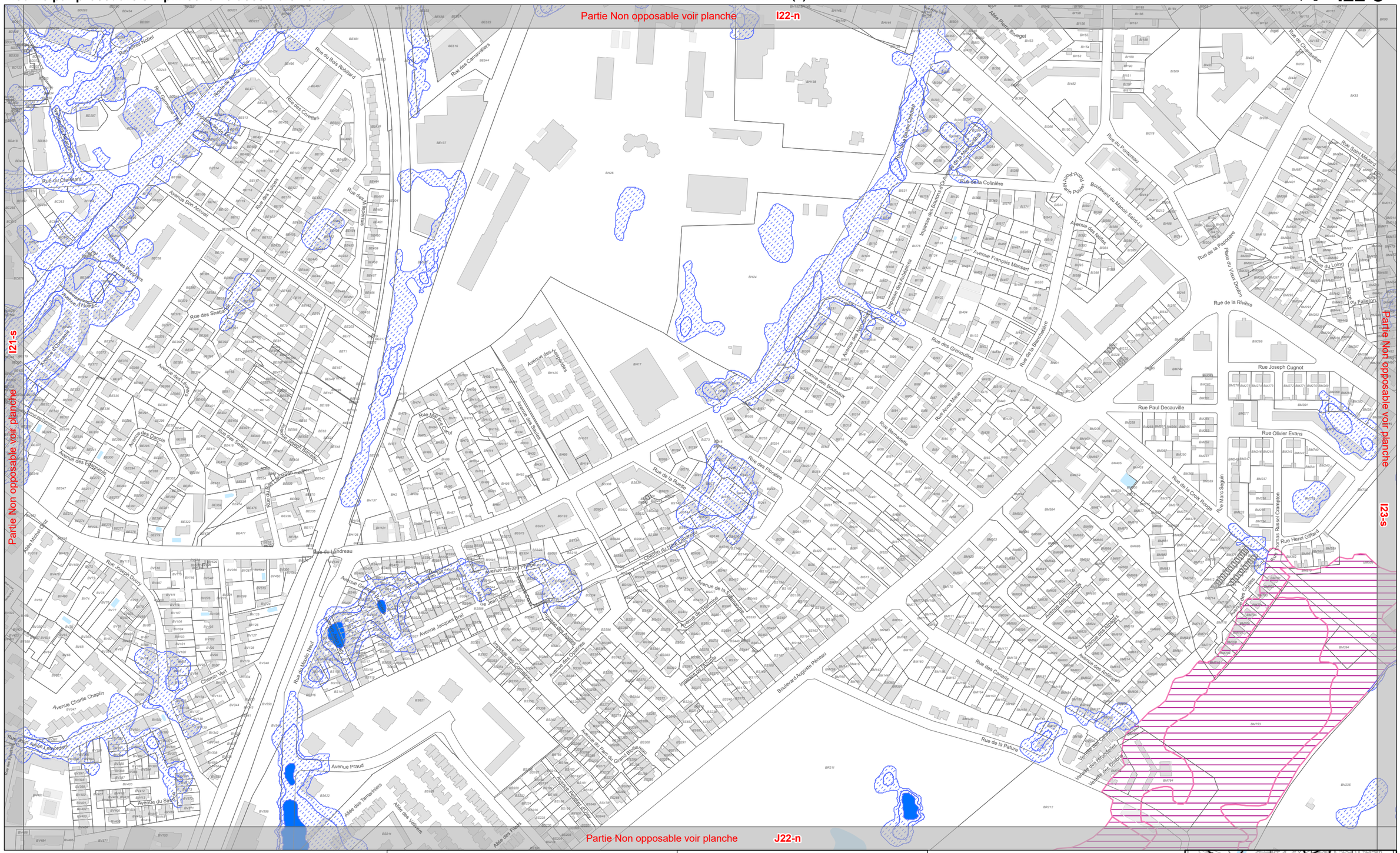

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

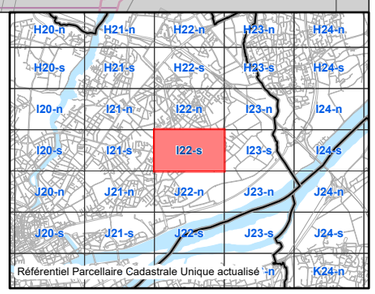

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **I23-n**

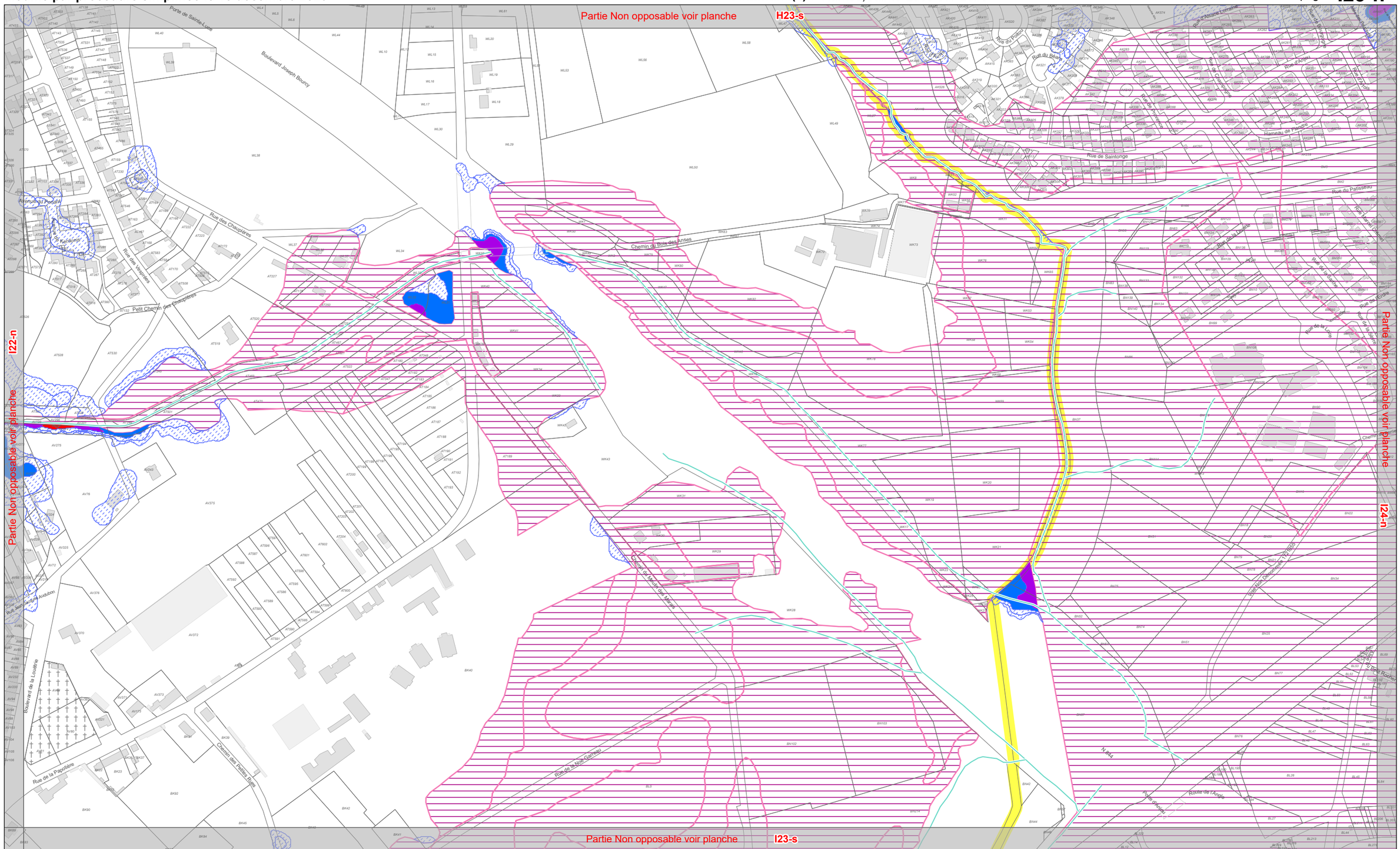

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

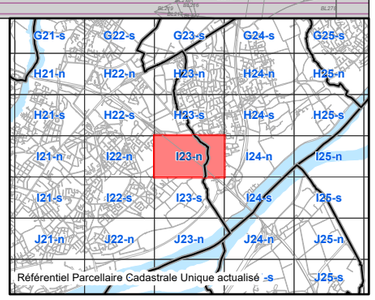

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **I23-s**

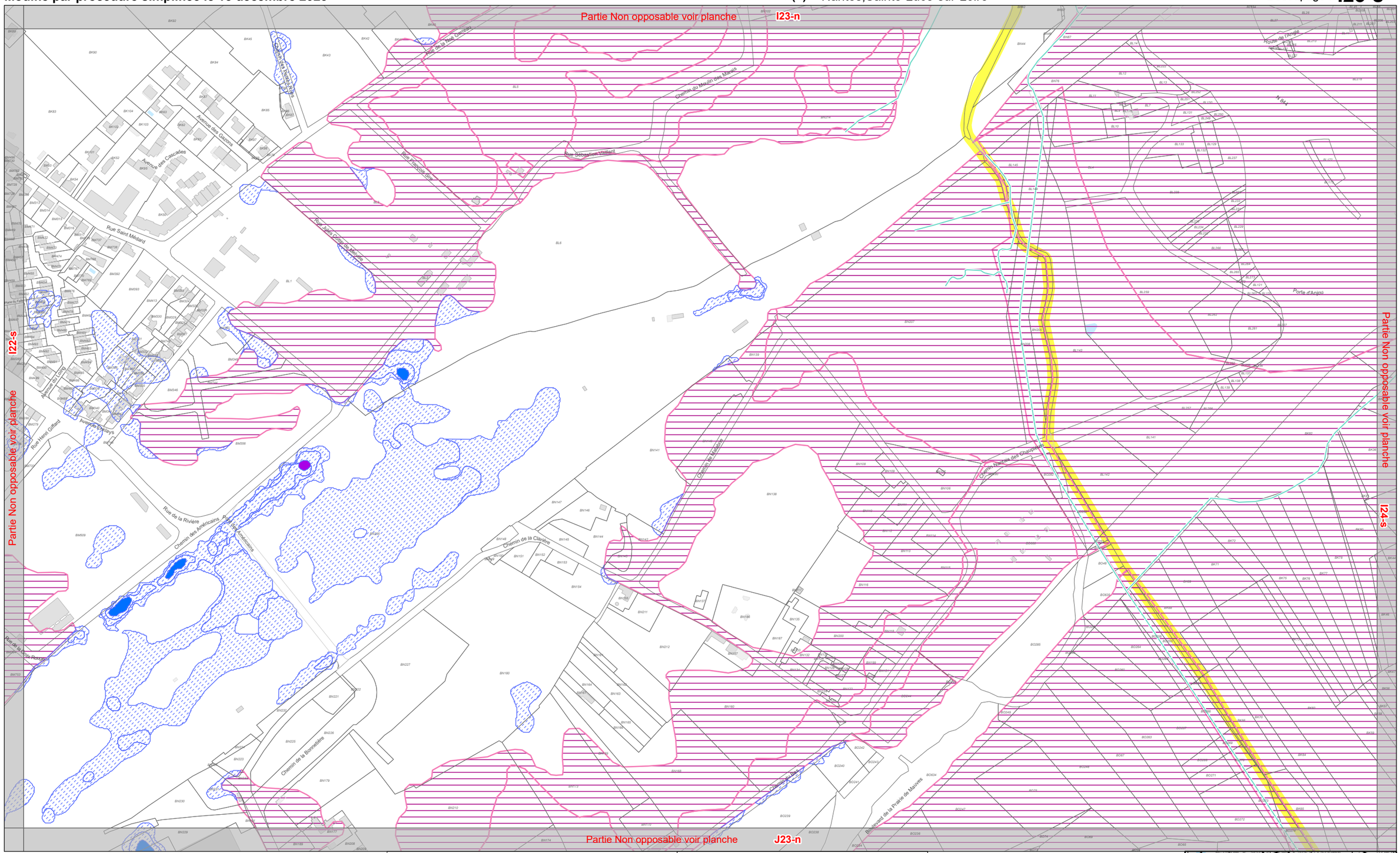

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

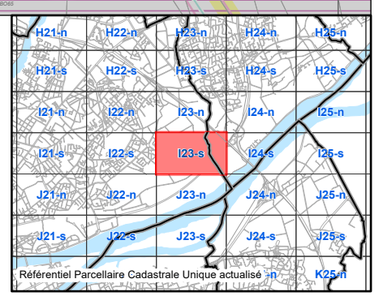

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Basse-Goulaine

Découpage : **I24-n**

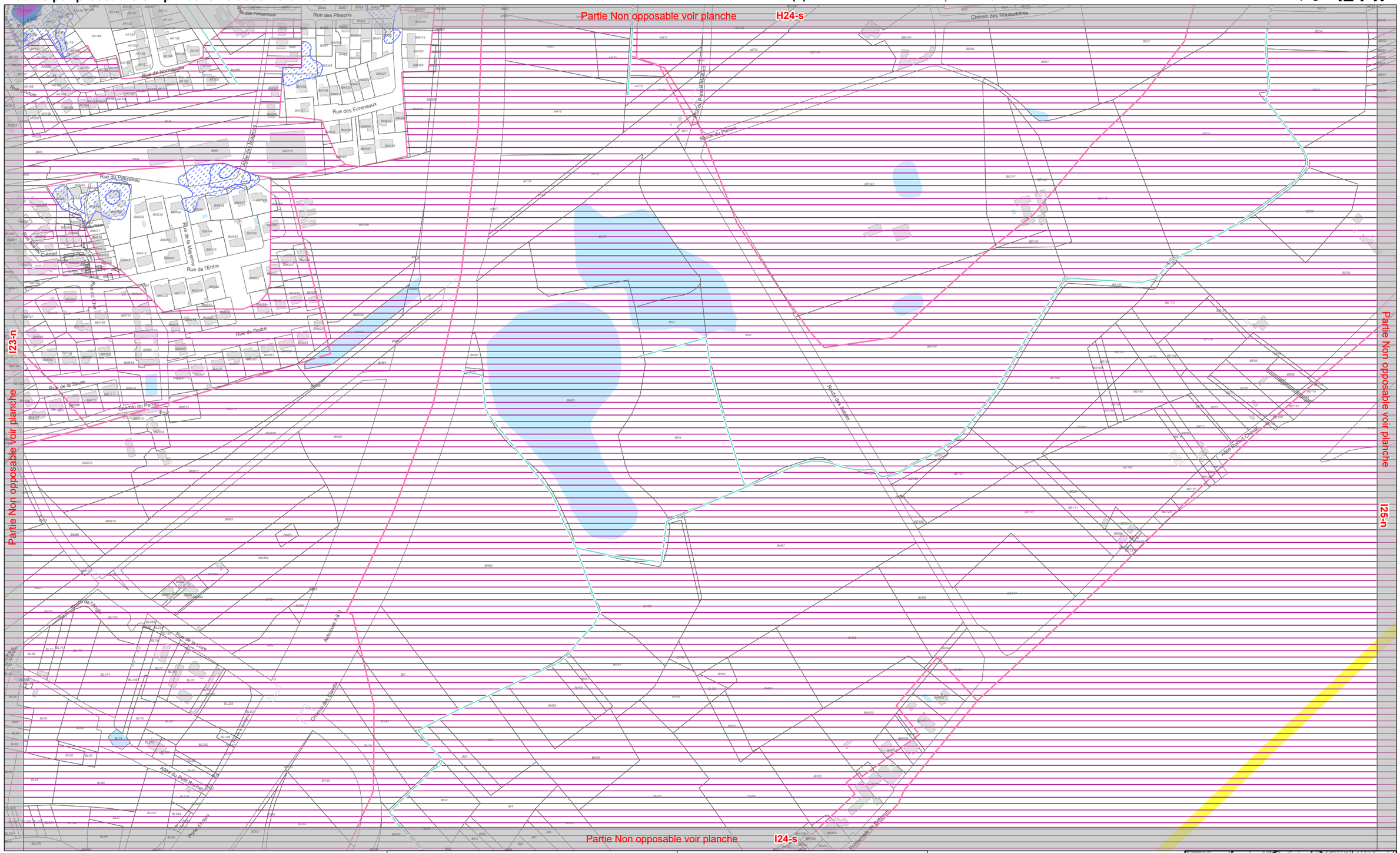

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

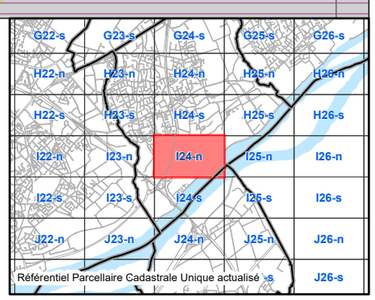

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Basse-Goulaine

Découpage : **I24-s**

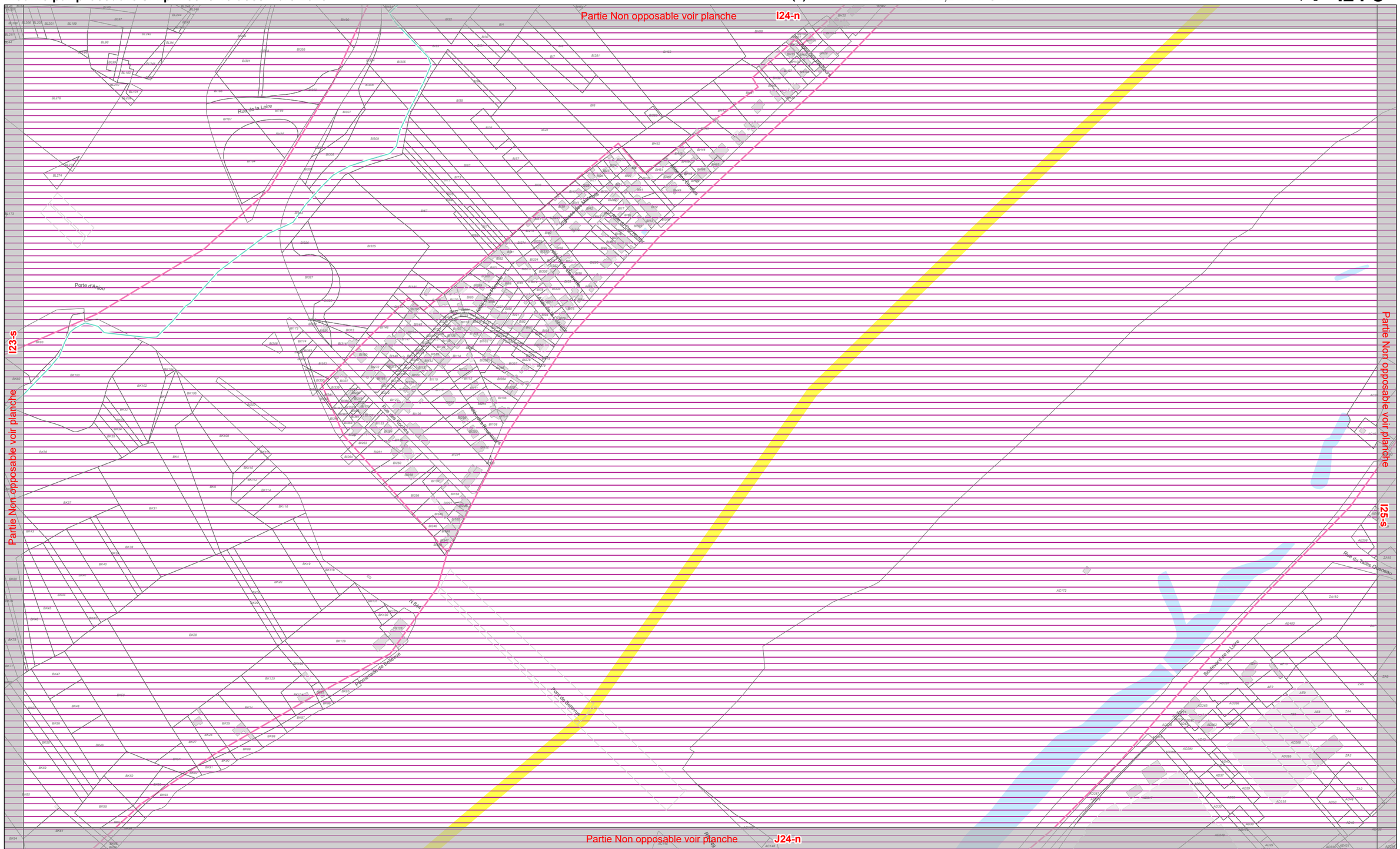
Partie Non opposable voir planche
I24-n
I23-s
Partie Non opposable voir planche
I25-s
Partie Non opposable voir planche
J24-n
Rue de la Loire
Porte d'Anjou
Promenade de Bellevue
Port de Bellevue
Rue du Port de Bellevue
Rue du Port Boyer
Rue du Port Lavigne
Rue du Port Mulon
Rue du Port Rallier
Rue du Port Saint-Pierre
Rue du Port Saint-Vincent
Rue du Port Vert
Rue du Petit Port
Rue du Port Maillard

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire,Basse-Goulaine

Découpage : **I25-n**

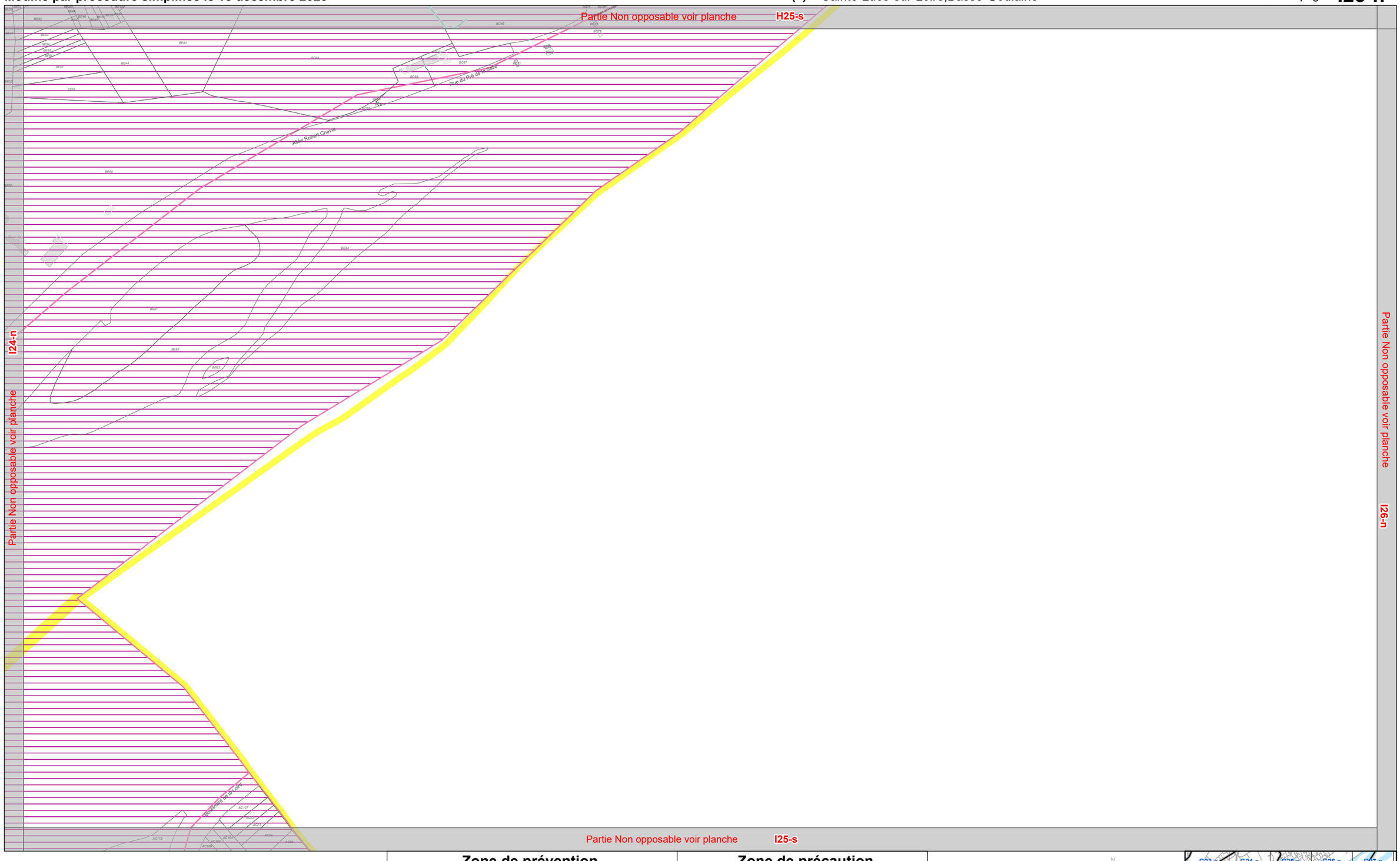

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

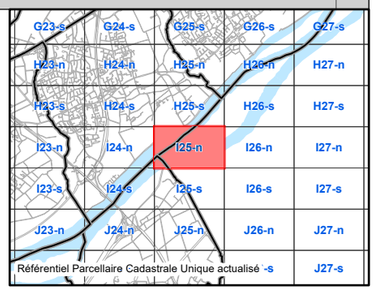

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **I25-s**

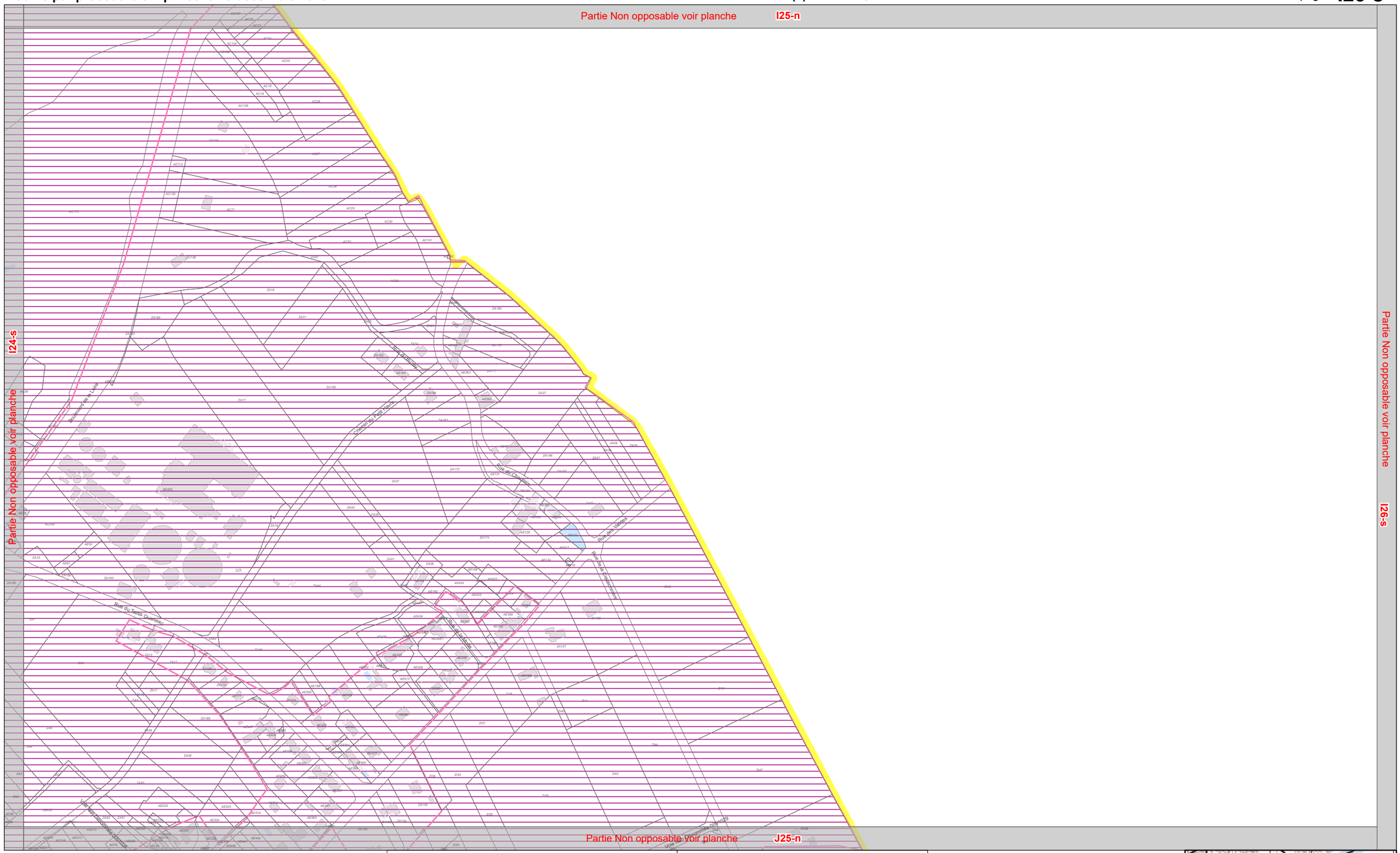

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

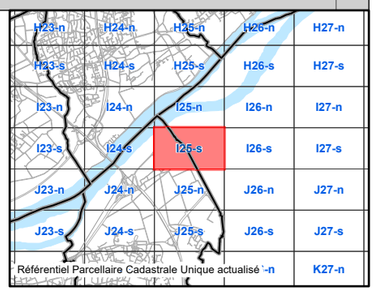

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J18-n**

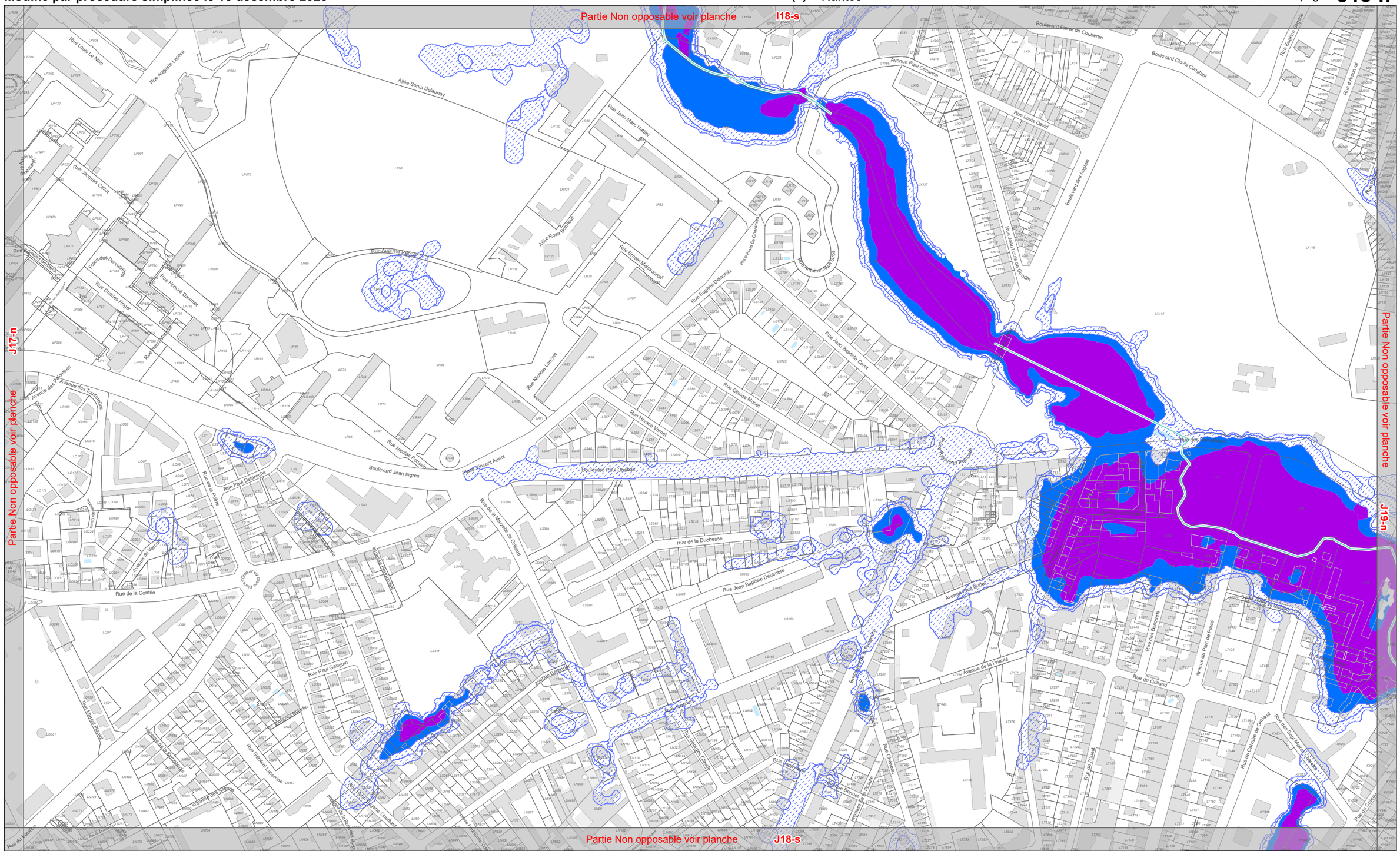
Partie Non opposable voir planche
I18-s
J17-n
J19-n
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
J18-s
Boulevard Pierre de Coubertin
Boulevard Clovis Constant
Avenue Paul Cézanne
Rue Louis David
Boulevard des Anglais
Rue Jean Louis de Grodet
Rue Eugène Gabriac
Rue d'Arconville
Allée Sonia Delaunay
Rue Jean Marc Nattier
Allée Rosa Bonheur
Rue Auguste Renoir
Rue Ernest Meissonnier
Rue Louis Le Nain
Rue Auguste Lepère
Rue Jacques Callot
Rue Antoine Watteau
Rue Eugène Delacroix
Place Pont de Chevarieux
Rue Antoine Jean Gros
Rue Jean Baptiste Corot
Rue Claude Monet
Rue Horace Vernet
Rue Raymond Poincaré
Rue des Déchargeurs
Rue Nicolas Lancret
Rue Nicolas Poussin
Place Vincent Auriol
Boulevard Jean Ingres
Boulevard Paul Chabas
Rue de la Duchesse
Rue Jean Baptiste Delambre
Avenue Paul Sédan
Avenue de la Prairie
Rue de la Contrie
Rue Paul Gauguin
Rue Paul Delaroche
Rue de la Prairie
Rue de la Manzelle de Grillaud
Avenue Rémond
Rue Gaétan Lapointe
Rue Gustave Roulin
Rue Gaston Serpette
Rue Gaston Couteaux
Rue Gaston Leroux
Rue Gaston Chaissac
Rue Gaston Veuquelin
Rue Gaston Turpin
Rue Gaston Planté
Rue Gaston Boissier
Rue Gaston Bonnet
Rue Gaston Cahen
Rue Gaston Darboux
Rue Gaston Tessier
Rue Gaston Ramon
Rue Gaston Julia
Rue Gaston Bachelard
Rue Gaston Bonnier
Rue Gaston Bonnefoy
Rue Gaston Bonnet
Rue Gaston Bonnefoy
Rue Gaston Bonnet
Rue Gaston Bonnefoy
Rue Gaston Bonnet

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J18-s**

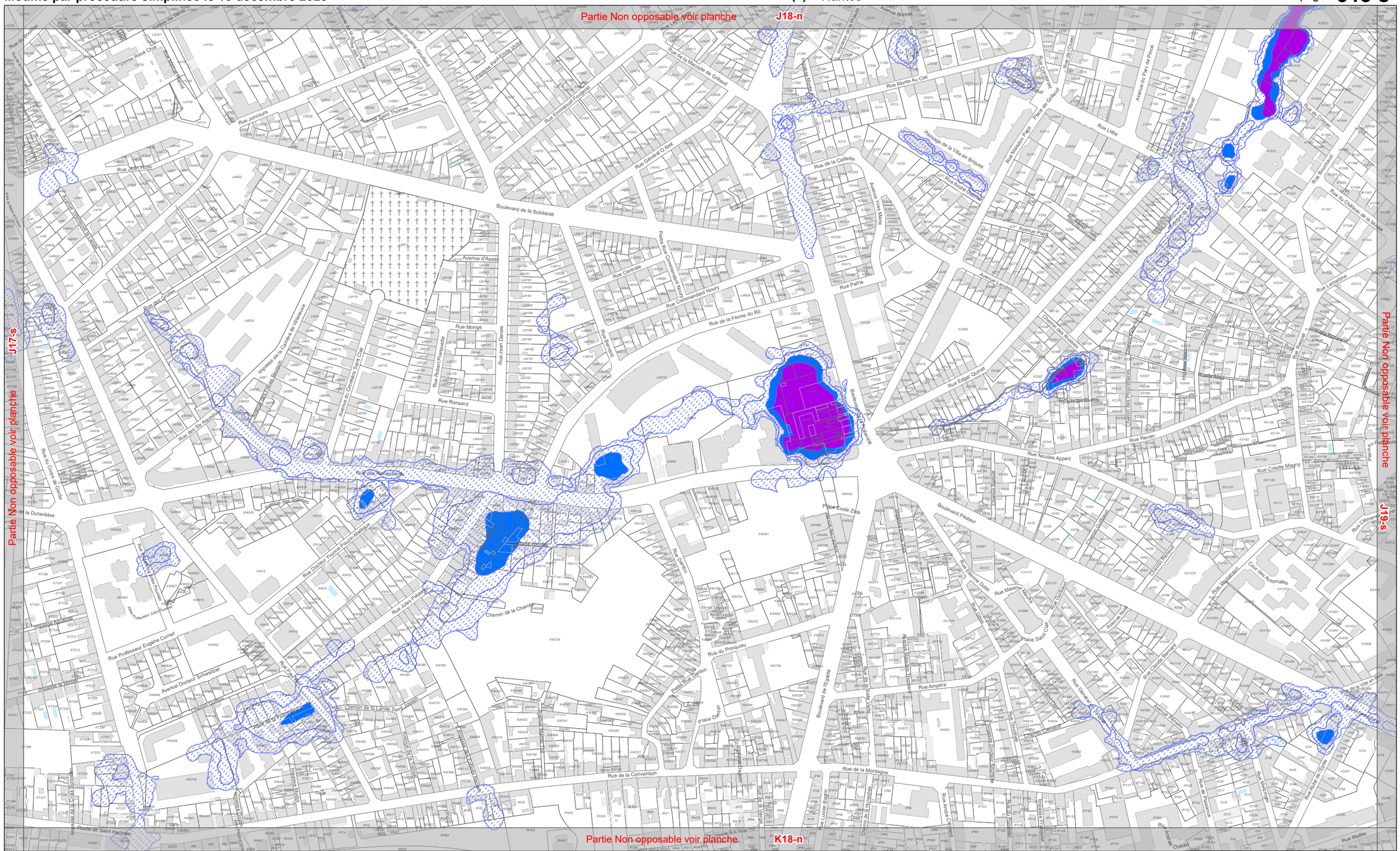
Partie Non opposable voir planche
J18-n
Partie Non opposable voir planche
J17-s
Partie Non opposable voir planche
J19-s
Partie Non opposable voir planche
K18-n
Boulevard de la Solidarité
Rue Monge
Rue Ronsard
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Huss
Rue Joncours
Avenue Saint Thomas
Rue Emmanuel Fougeron
Rue Général O Neil
Rue de la Marseille de Grillaud
Rue de la Caillette
Rue Monte Au Ciel
Rue Littré
Avenue Paich
Avenue Landais
Rue Patria
Rue Commandant Noury
Rue de la Ferme du Rû
Rue Edgar Quinet
Rue Renan
Rue Nicolas Appert
Rue Colette Magny
Boulevard Pasteur
Rue Lamartine
Rue Boulmard
Rue du Château de la Motte
Rue du Colonel Fabien
Rue Clémenceau
Rue Meillier
Rue Docteur Yvonne Fours-Maringe
Rue Jules Pelvetier
Chemin de la Charrée
Rue du Prinquiau
Rue de la Convention
Rue de la Montagne
Rue Ampère
Rue Darwin
Rue Lucien Bagrin
Rue André Chénier
Rue André Chédid
Rue Auguste de Forges
Rue Mermoz
Rue de Saint Herblain
Rue Professeur Eugène Cornet
Avenue Docteur Schweitzer
Rue Pasteur
Rue de la Durantière
Rue du Comte de Garde
Rue des Six Arpents
Rue des Remparts
Rue des Ecoles
Rue Robert Pleyneville
Rue Bernard
Rue Centrale
Petite Rue Commandant Noury
Avenue d'Assas
Avenue du Cimetière Saint Clair
Impasse de la Cornice et Villeneuve
Impasse de Petite Bauduère
Impasse de la Tour
Impasse de la Rue de Vienne
Impasse Paul Emile Victor
Impasse René Cloix
Impasse Rose Dion Lavaud
Impasse Jean Eugène Goudard
Impasse Jean Bart
Impasse de la Vigne
Impasse de la Jole
Impasse Monet
Impasse Jean Moulin
Impasse Jean Rostand
Impasse Jean Perrin
Impasse Jean Mermoz
Impasse Jean Jaurès
Impasse Jean Bart
Impasse Jean Jaurès
Impasse Jean Jaurès
Impasse Jean Jaurès

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J19-n**

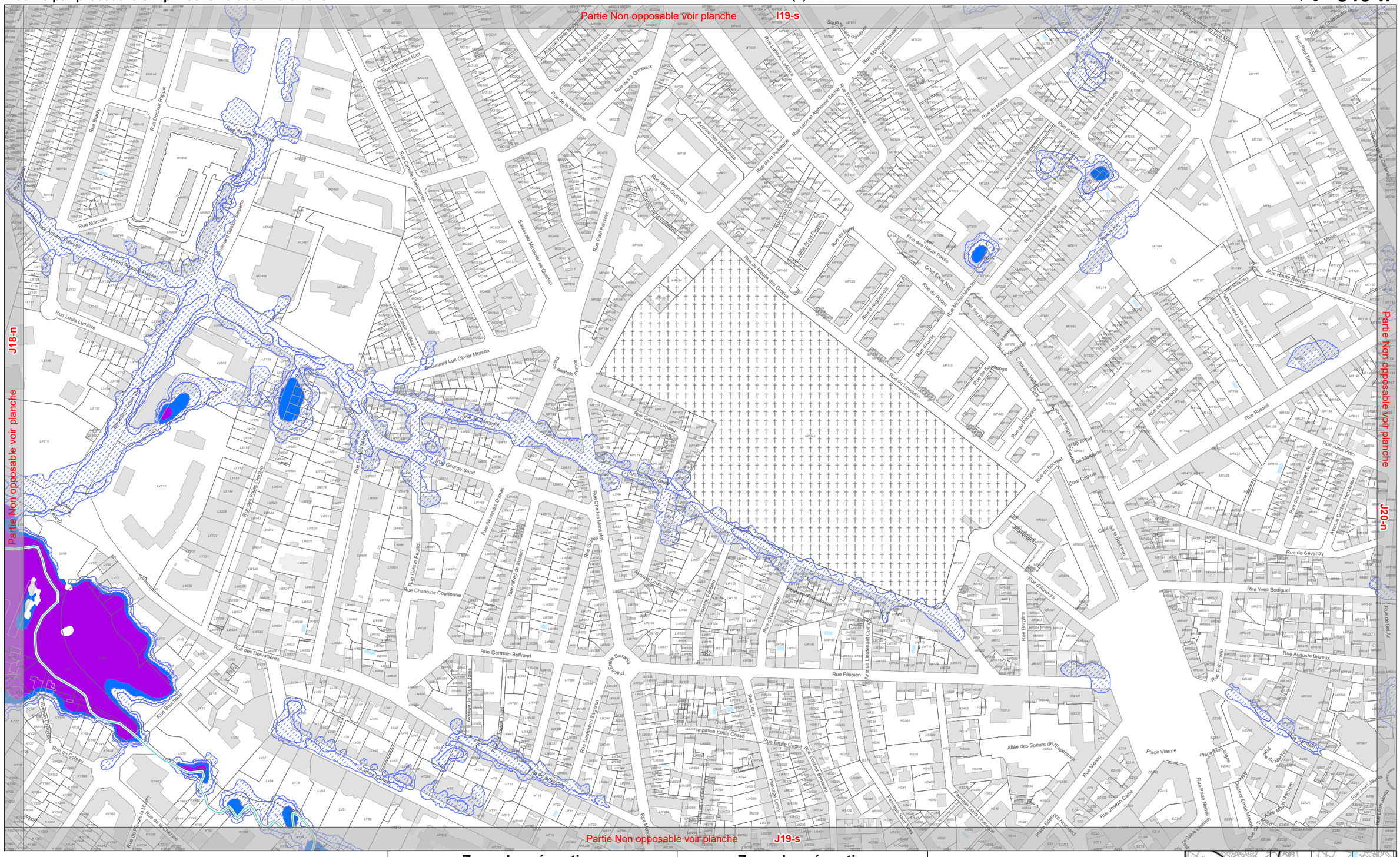
Partie Non opposable voir planche
I19-s
J18-n
Partie Non opposable voir planche
J20-n
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
J19-s
Rue Alphonse Karr
Rue Docteur Pappin
Rue Barony
Rue Marconi
Rue Louis Lumière
Boulevard Gaston Serpette
Boulevard Alfred Daniel
Rue Camille Flammarion
Rue Henri Guichard
Rue Paul Painlevé
Boulevard Maurice de Queux
Rue de la Mélinaire
Rue des 3 Ormeaux
Rue de la Palestine
Avenue des Hortensias
Rue Léon et Alphonse Séchet
Rue Emmanuel Lapicque
Rue Ludovic Menne
Rue Alphonse Daudet
Rue Jouglu
Rue Francis Lub
Avenue Emile Masqueray
Rue Anatole France
Boulevard Luc Olivier Merson
Rue Gabriel Lunaud
Rue de Chanzy
Rue George Sand
Rue Alexandre Dumas
Rue Charles Monselet
Rue Alfred de Musset
Rue Octave Feuillet
Rue Chanoine Courtonne
Rue des Frères Chaboud
Rue Paul Mellon
Rue des Dervallières
Rue Germain Boffrand
Rue Emile Sarazin
Rue Félibien
Avenue Louis Vasseur
Avenue de Doulas-Jobin
Rue Lieutenant Sapone
Rue Leroy
Rue Emile Cossé
Impasse Emile Cossé
Rue Docteur Finot
Rue du Refuge
Rue du Coteau
Rue de la Chevrière
Rue du Pressoir la Musse
Rue Mondésir
Rue Auguste Brizeux
Rue Yves Bodiguel
Rue de Savenay
Rue Fleuriau
Rue Jules Polo
Rue Russell
Rue de Friedland
Rue d'Anjou
Rue de Touraine
Rue du Maine
Rue Général Berthaut
Avenue Jules Ladmirault
Rue Molac
Rue Haute Roche
Rue Nicolas Appert
Rue Joseph Cailliè
Rue Menou
Place Viarme
Place Mon Repos
Rue Porte Neuve
Rue Jean Jaurès
Rue Léon Jamin
Rue des Capitaines de Corvette
Avenue Docteur Heurteaux
Rue de Bel Air
Rue Paul Bellamy
Rue Châteaulin
Rue Ernest Renan
Rue Villebois Mareuil
Petite Avenue du Parc Mellet
Rue Alphonse Karr
Rue du Bourget
Rue du Fanpont
Rue d'Aquitaine
Rue du Poitou
Rue du Limousin
Rue de la Rhonne
Rue d'Arvor
Rue d'Auvers
Rue Berghre
Rue Michel Mermet
Rue des Hauts Pavés
Rue du Moulin des Grolles
Rue du Sevre
Rue d'Angoumois
Allée Anne Pajeaud
Cour Saint Nom
Cour Cathuis
Cour des Voyageurs
Cour de la Bodinière
Allée des Soeurs de l'Espérance
Passage Louis Lassalle
Passage Saint Yves
Passage Félibien
Passage Lavoisier
Allée Marcel Marceau
Allée Sophie des Fleurs
Allée des Fleurs Thieux
Allée des Lavandières
Allée des Sapins
Allée des Ajoncs
Allée des Bruyères
Allée des Genêts
Allée des Mimosas
Allée des Tilleuls
Allée des Tulipiers
Allée des Violettes
Allée des Vosges
Allée des Pervenches
Allée des Primevères
Allée des Roses
Allée des Sources
Allée des Tamaris

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J19-s**

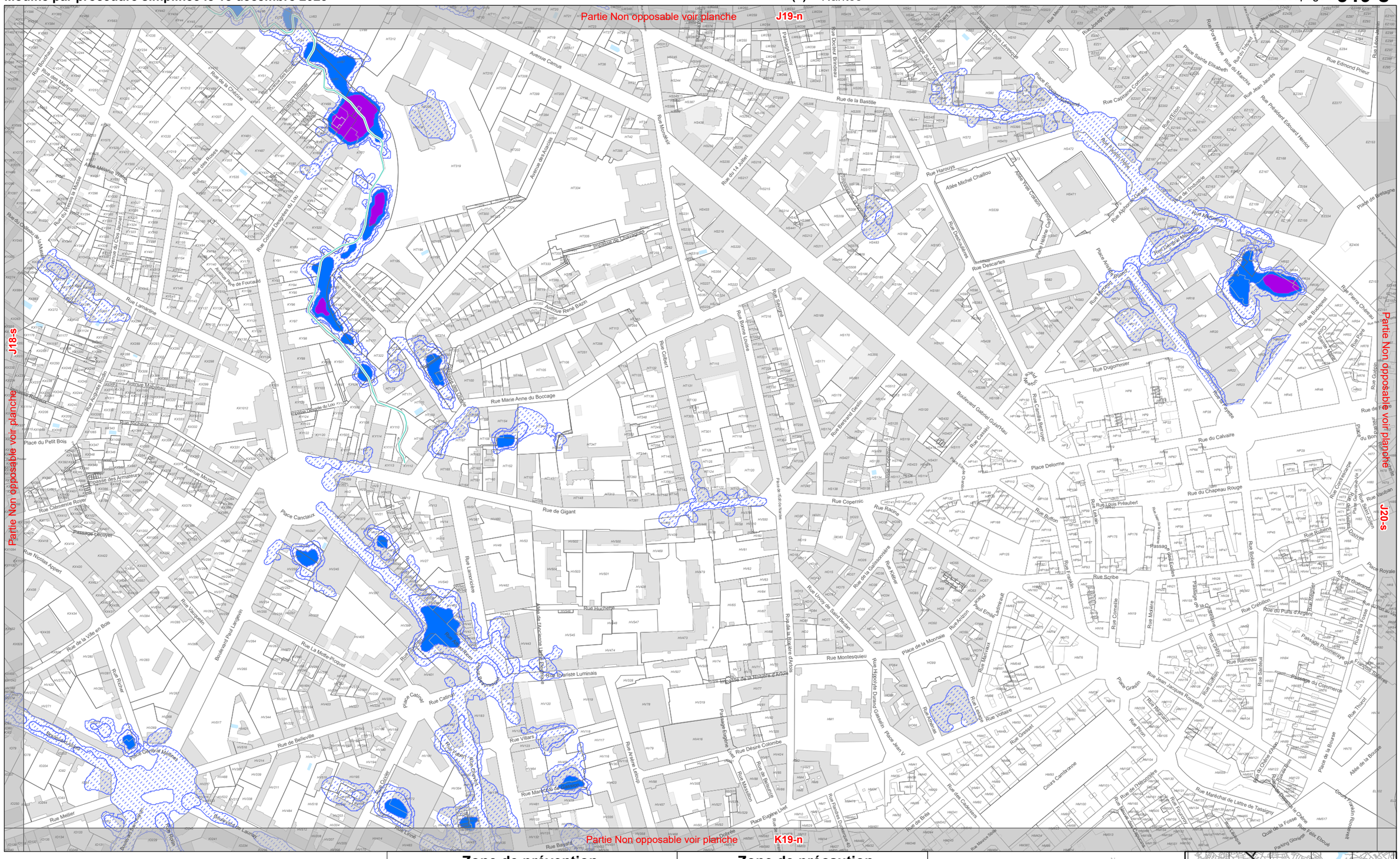
Partie Non opposable voir planche
J19-n
J18-s
J20-s
K19-n
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
Avenue Camus
Rue de la Bastille
Rue Marie Anne du Boccage
Rue de Gigant
Rue Huchette
Rue Scribe
Rue Harouys
Allée Michel Chaillou
Rue Descartes
Rue Dugommier
Rue du Calvaire
Rue du Chapeau Rouge
Rue Copernic
Rue Racine
Rue Crébillon
Rue du Puits d'Argent
Rue Rameau
Rue Voltaire
Rue Lamoricière
Rue de Bellevue
Rue Villars
Rue Désiré Colombe
Rue Mélanie Lebay
Rue Evariste Luminais
Rue Montesquieu
Place de la Monnaie
Place Graslin
Place Delorme
Place du Commerce
Rue Jean-Jacques Rousseau
Rue Crébillon
Rue Molière
Rue Corneille
Rue Boileau
Rue Rubens
Rue Racine
Rue Copernic
Rue Buffon
Rue Louis Préaubert
Rue Franklin
Rue Kléber
Rue Amyot d'Inville
Rue Caffarelli
Rue Bernard Gesvin
Rue Bonne Louise
Rue Sénéque
Rue Cabert
Rue Mondésir
Rue du 14 Juillet
Rue Docteur Blanchon
Rue Joseph Caillé
Rue Edmond Prieur
Rue Président Edouard Herriot
Rue Jean Jaurès
Rue du Marché
Rue Fosse Neuve
Rue Léon Jamin
Rue d'Orléans
Rue de l'Industrie
Rue Mazagran
Rue Général Meusnier
Rue Gaston Veuillot
Rue Alphonse Gardais
Rue Dumoustier
Rue Michel Colombier
Rue Arthur Meyer
Rue Jean Bart
Rue de Bretagne
Rue de Budapest
Rue Pierre Ollendorff
Rue Guépin
Rue Paul Bellamy
Rue Fouré
Rue de la Paix
Rue Piron
Rue Thiers
Rue Santeuil
Rue Stanislas
Rue Gresset
Rue Lekain
Rue Voltaire
Rue Lepage
Rue Amyot
Rue Mondenard
Rue Mercœur
Rue Kervégan
Rue Louis Levesque
Rue Joseph Caillé
Rue Léon Jamin
Rue Fosse Neuve
Rue du Marché
Rue Jean Jaurès
Rue Edmond Prieur
Rue Président Edouard Herriot

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J20-n**

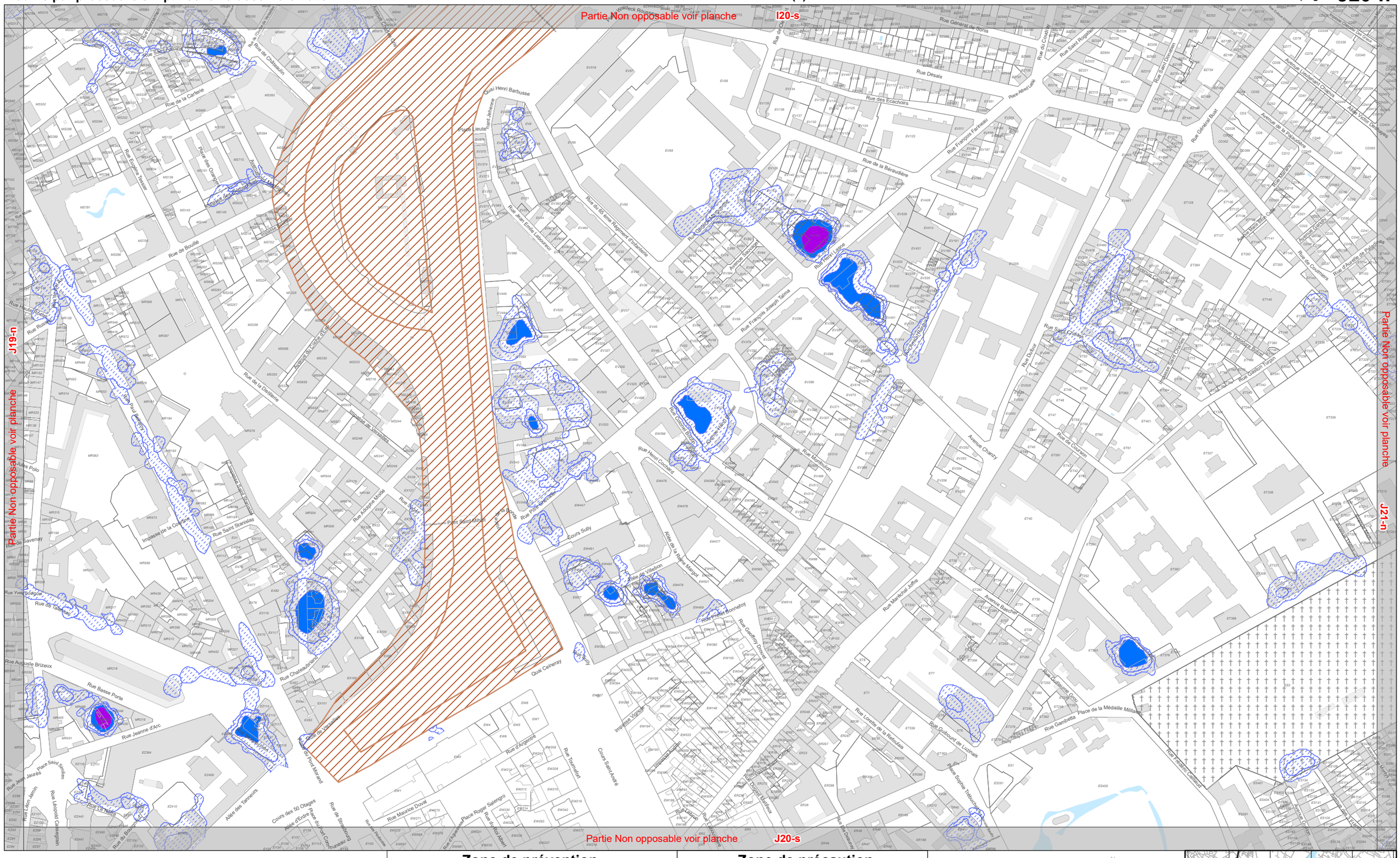
Partie Non opposable voir planche
I20-s
J19-n
Partie Non opposable voir planche
J21-n
Partie Non opposable voir planche
J20-s
Quai Henri Barbusse
Rue Desaix
Rue des Ecachoirs
Rue de la Baraudière
Rue Henri Lemoine
Rue François Farineau
Rue Général Buat
Rue Général Margueritte
Rue Gaston Turpin
Rue de la Carterie
Rue de Bouillé
Rue de la Distillerie
Rue Saint Stanislas
Rue Augustin Normand
Rue Eugène Thomas
Rue Auguste Brizeux
Rue Basse Porte
Rue Jeanne d'Arc
Rue Jean Jaurès
Rue Léon Jamin
Rue Léopold Casse
Rue de Strasbourg
Rue de Versailles
Rue du Pont Morand
Rue d'Argentré
Rue Tournefort
Rue Maurice Duval
Rue Roger Salengro
Rue du Roi Albert
Rue Fidelio Bonnefoy
Rue Geoffroy Drouet
Rue Marmoutier
Rue Marcellin Berthelot
Rue Marcel Paul
Rue Marcel Sembat
Rue Marcel Duchamp
Rue Marcel Cachin
Rue Marcel Hutin
Rue Marcel Wilson
Rue Marcel Proust
Rue Marcel Pagnol
Rue Marcel Achard
Rue Marcel Aymé
Rue Marcel Carné
Rue Marcel Dassault

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J20-s**

Partie Non opposable voir planche J20-n

Partie Non opposable voir planche J19-s

Partie Non opposable voir planche J21-s

Partie Non opposable voir planche K20-n

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes des Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

I18-n	I19-n	I20-n	I21-n	I22-n
I18-s	I19-s	I20-s	I21-s	I22-s
J18-n	J19-n	J20-n	J21-n	J22-n
J18-s	J19-s	J20-s	J21-s	J22-s
K18-n	K19-n	K20-n	K21-n	K22-n
K18-s	K19-s	K20-s	K21-s	K22-s
				L22-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J21-n**

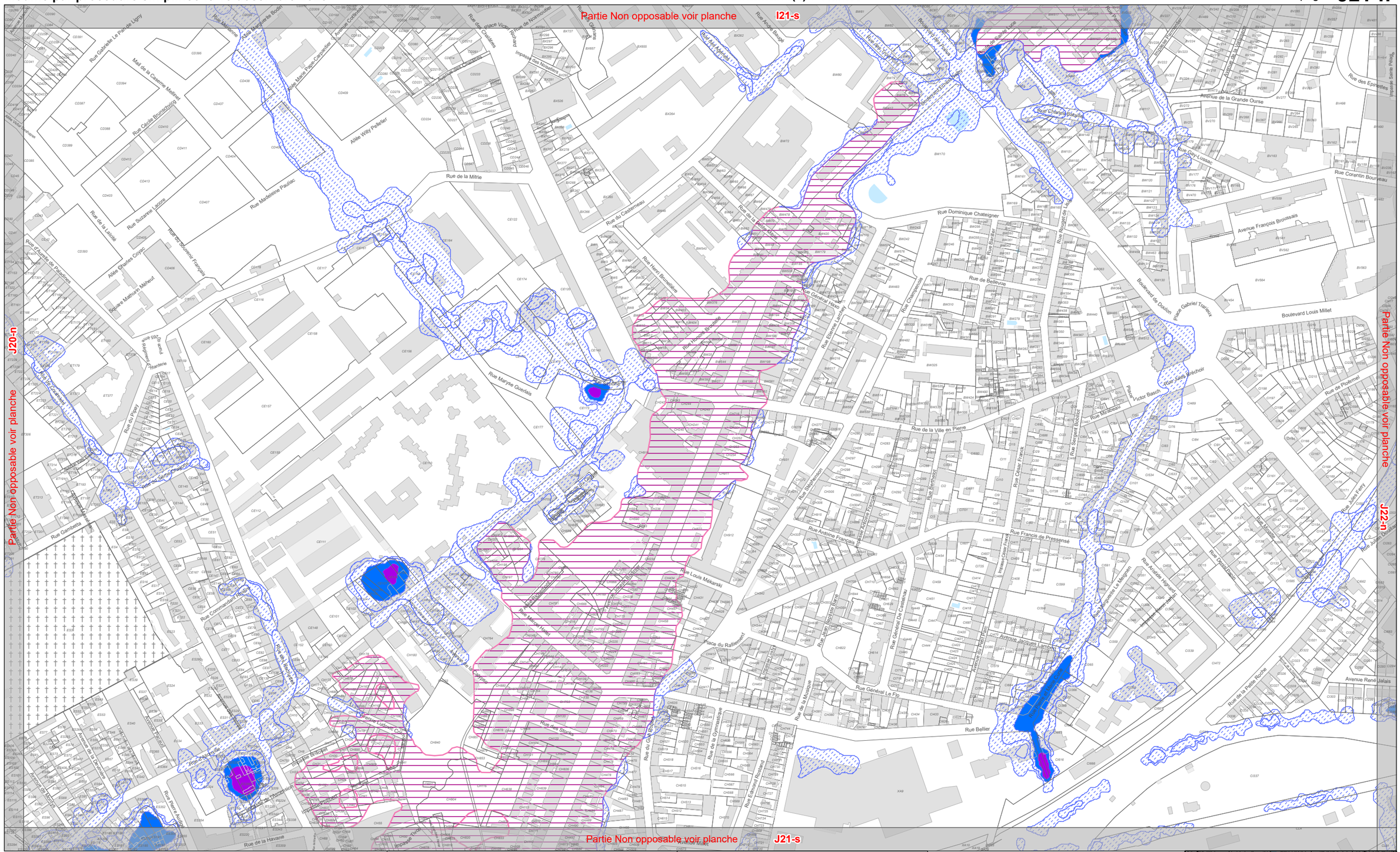

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

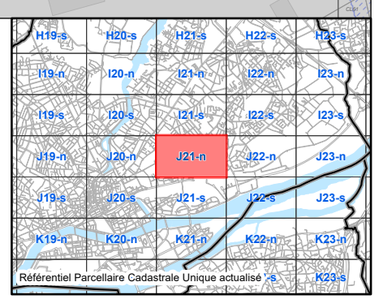

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J21-s**

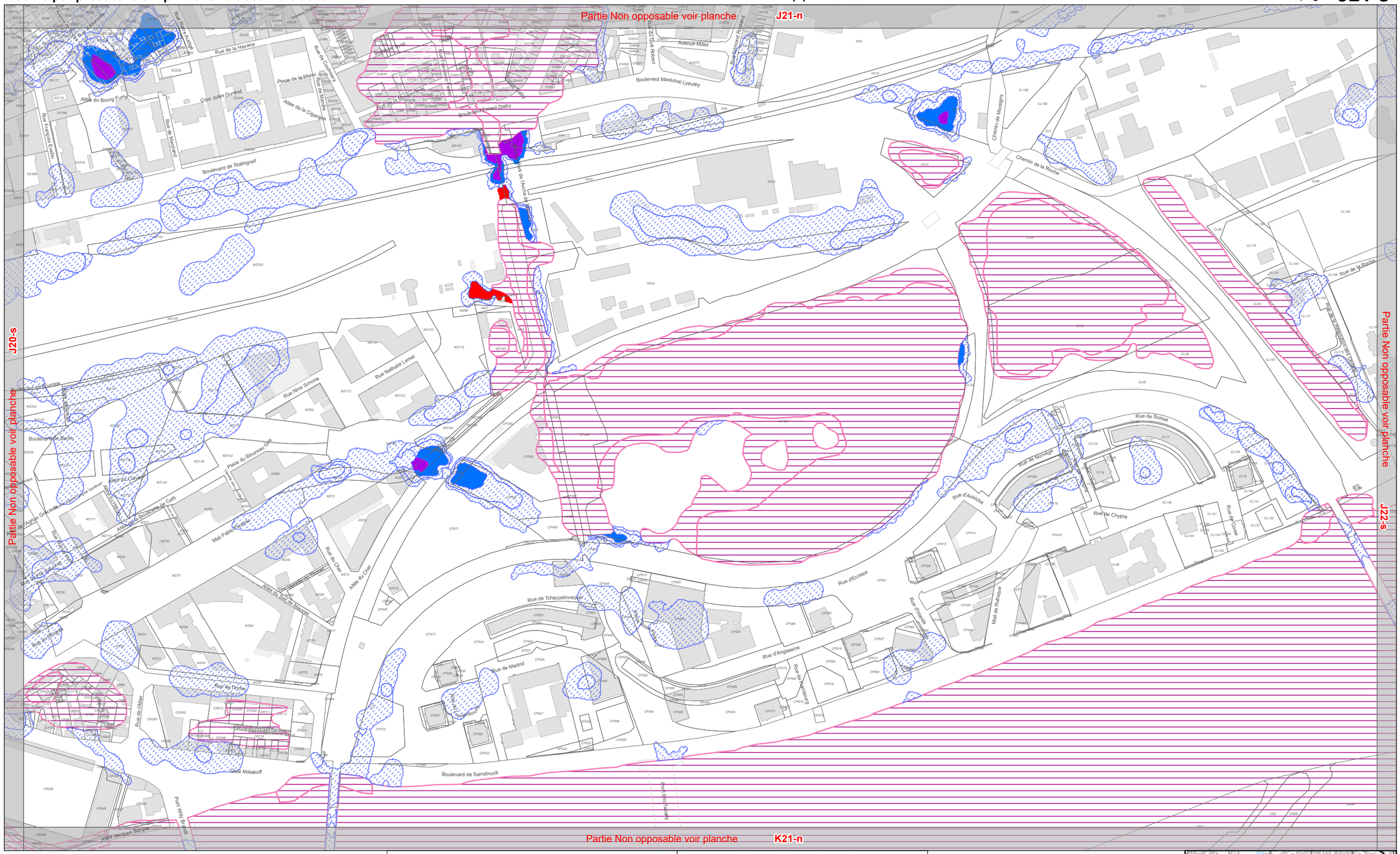

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

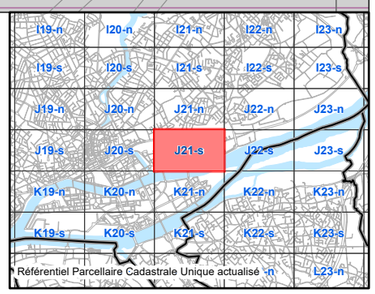

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J22-n**

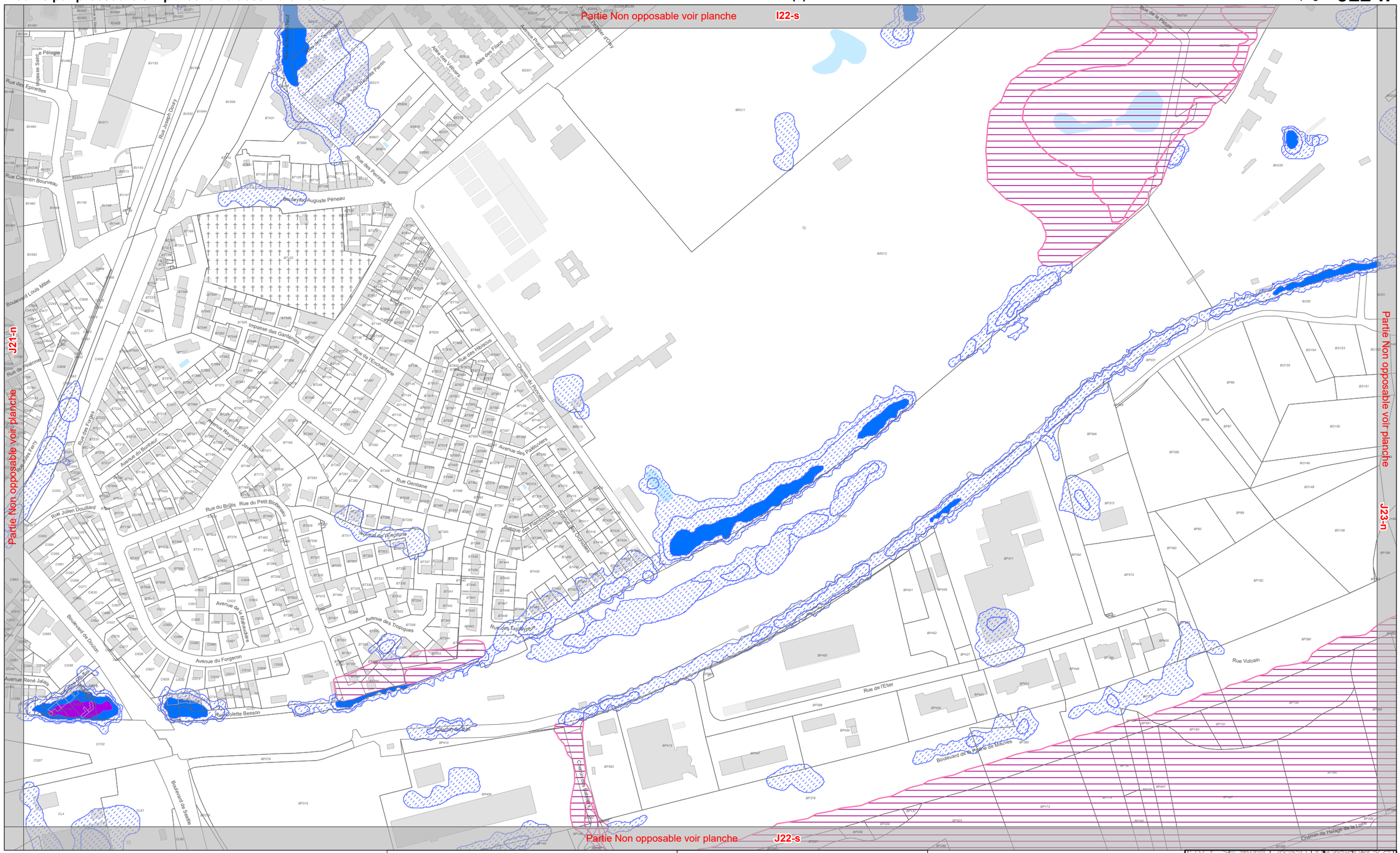

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

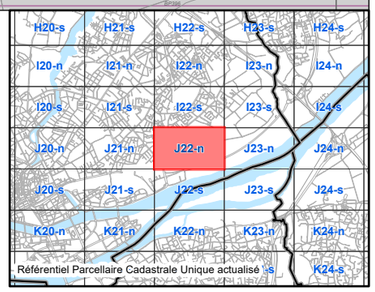

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **J22-s**

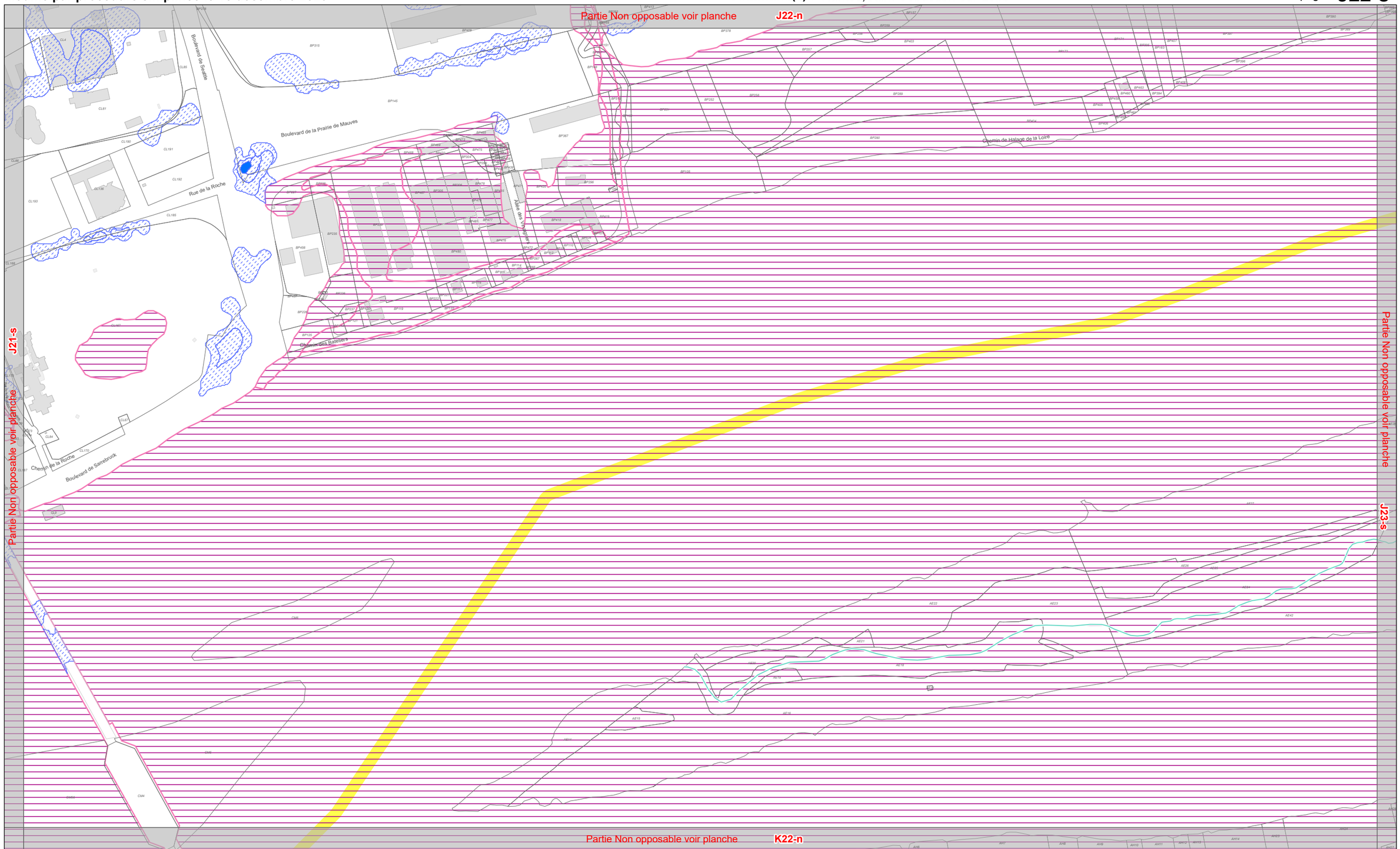

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

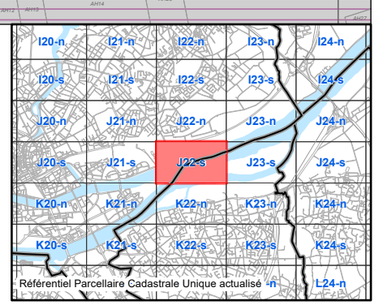

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire,Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **J23-n**

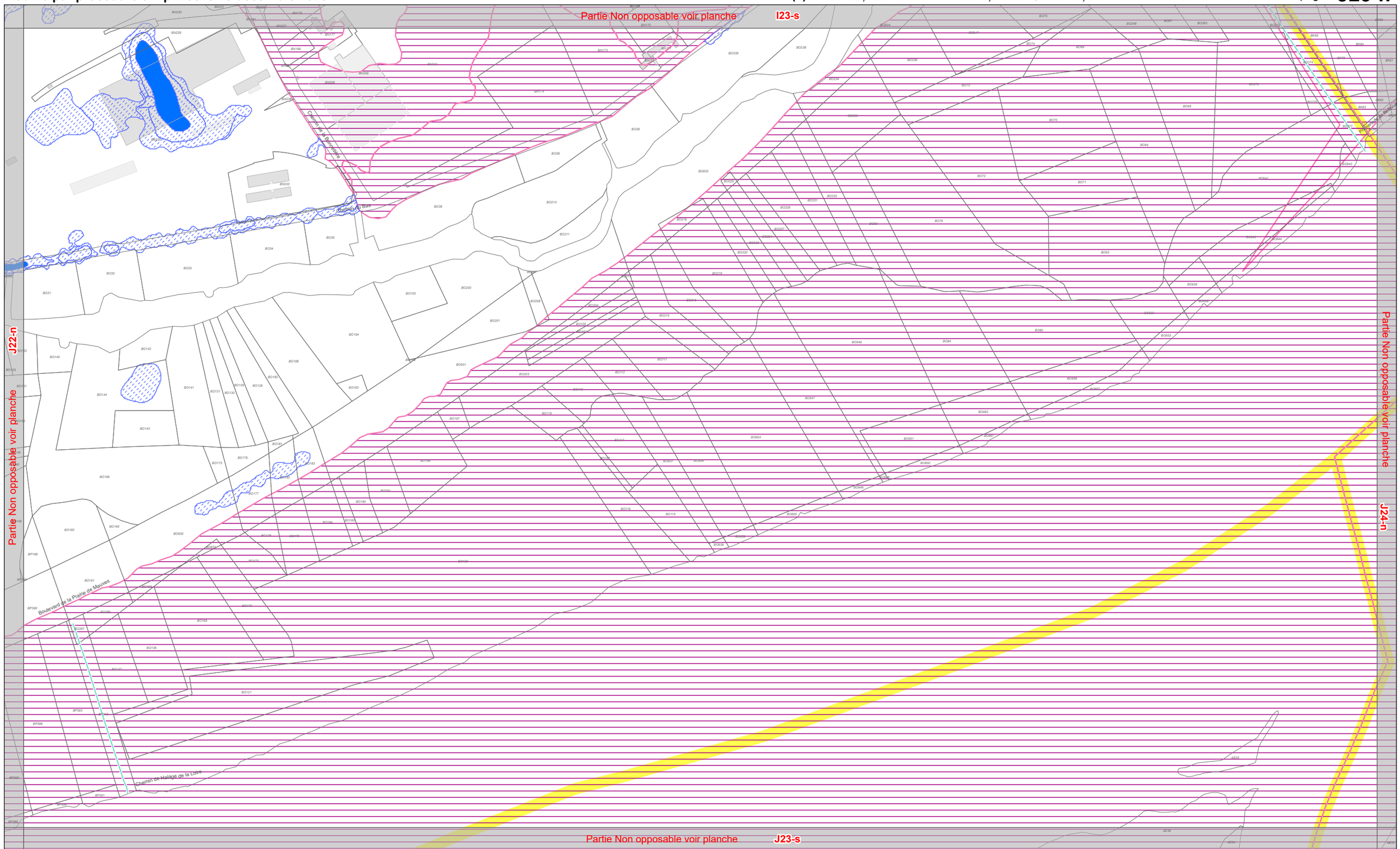

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

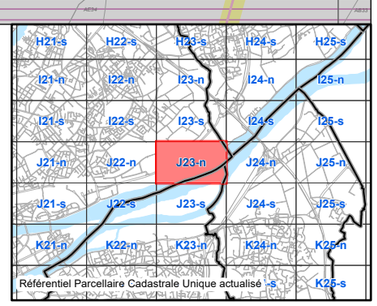

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **J23-s**

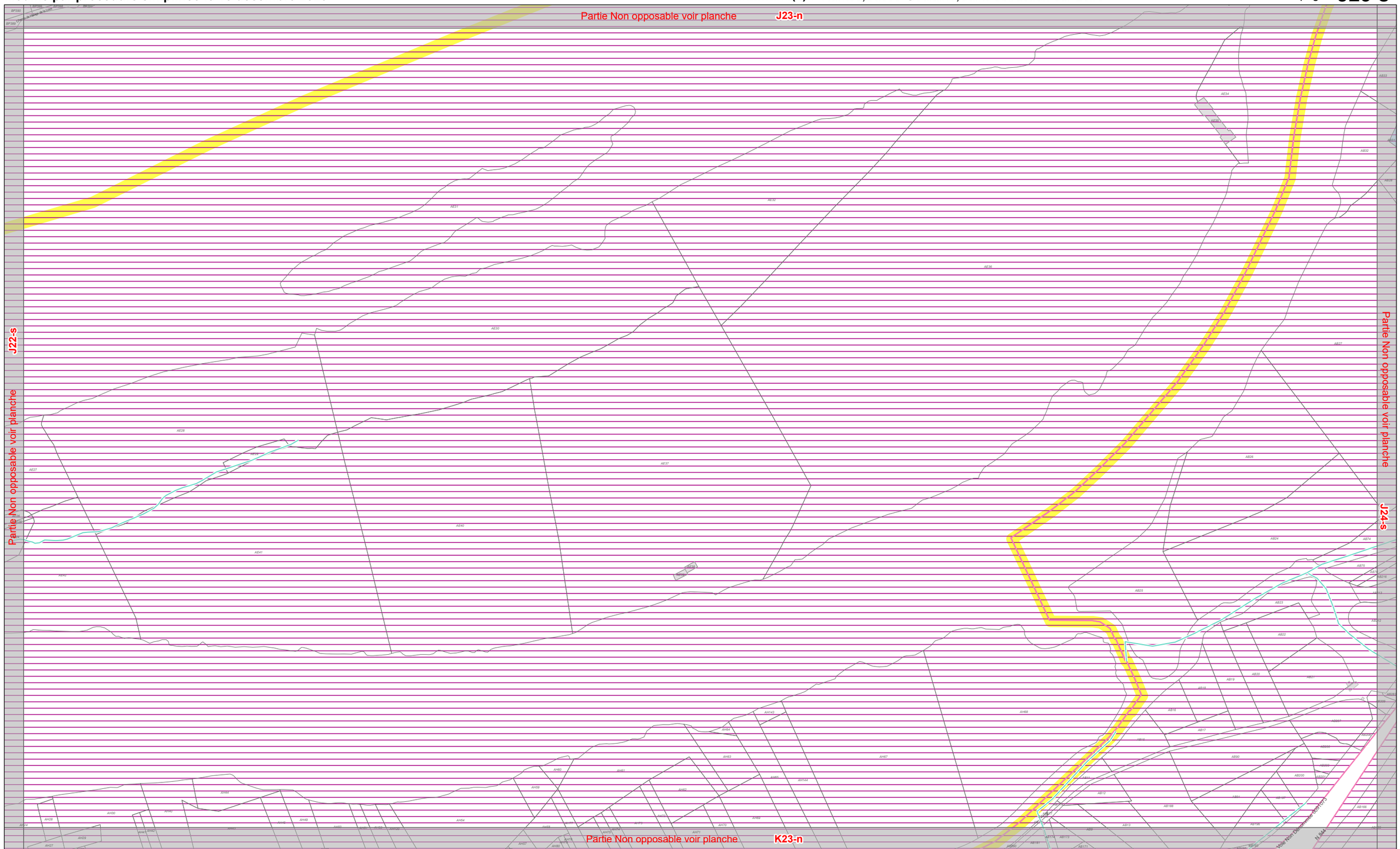

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

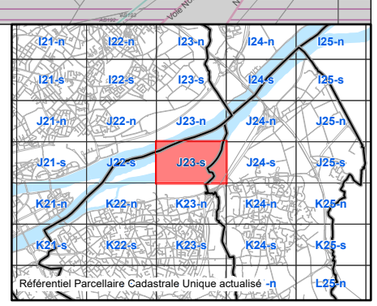

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire,Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **J24-n**

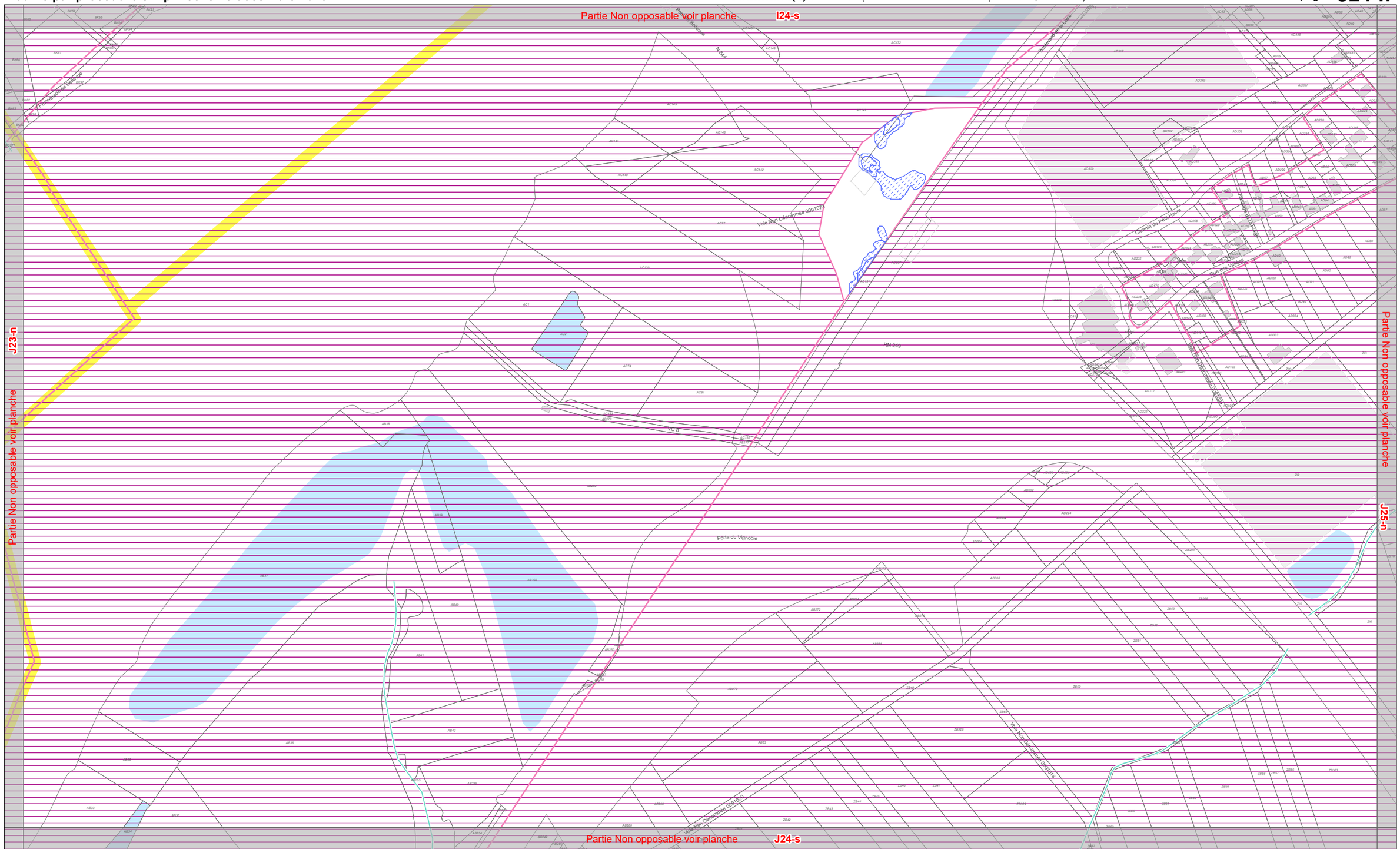

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

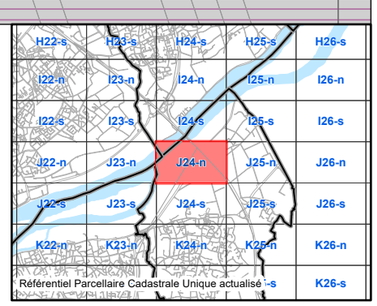

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **J24-s**

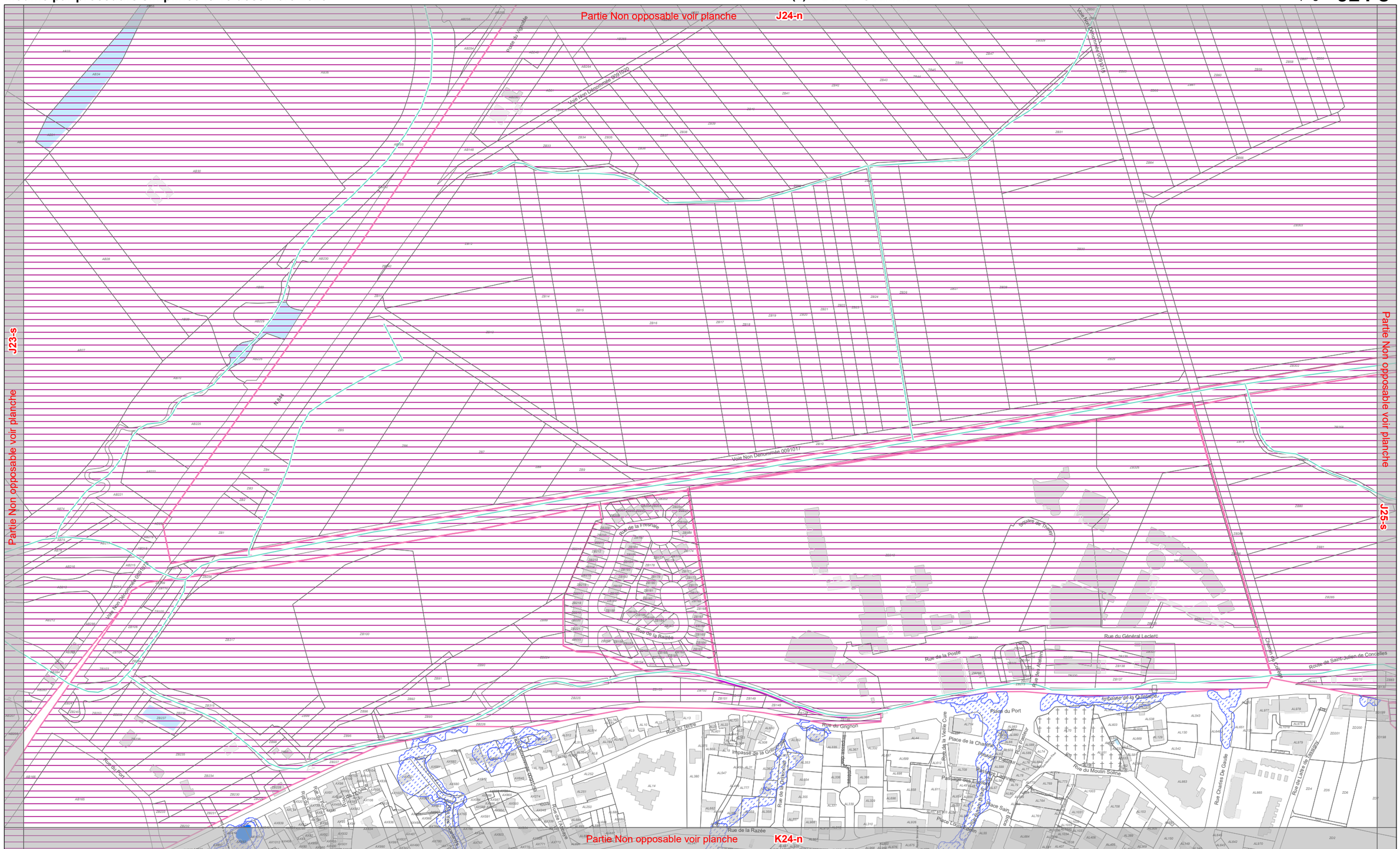

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

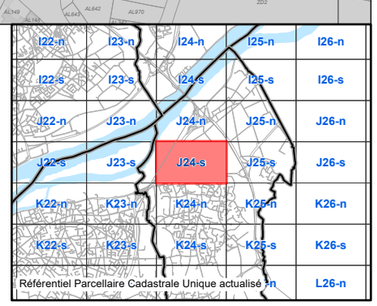

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **J25-n**

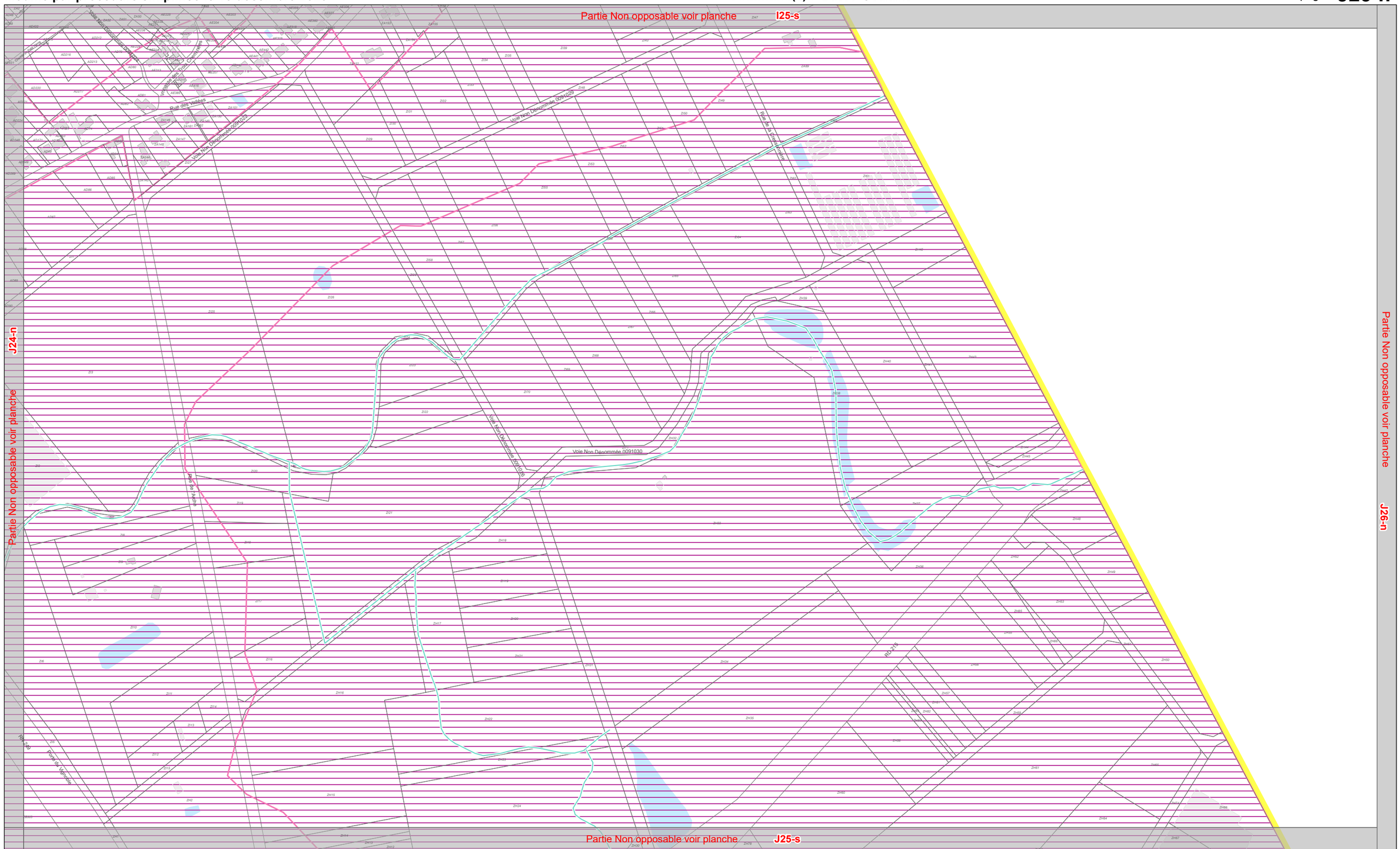

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

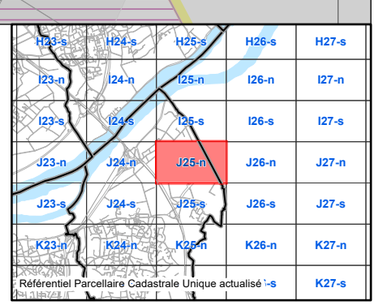

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **J25-s**

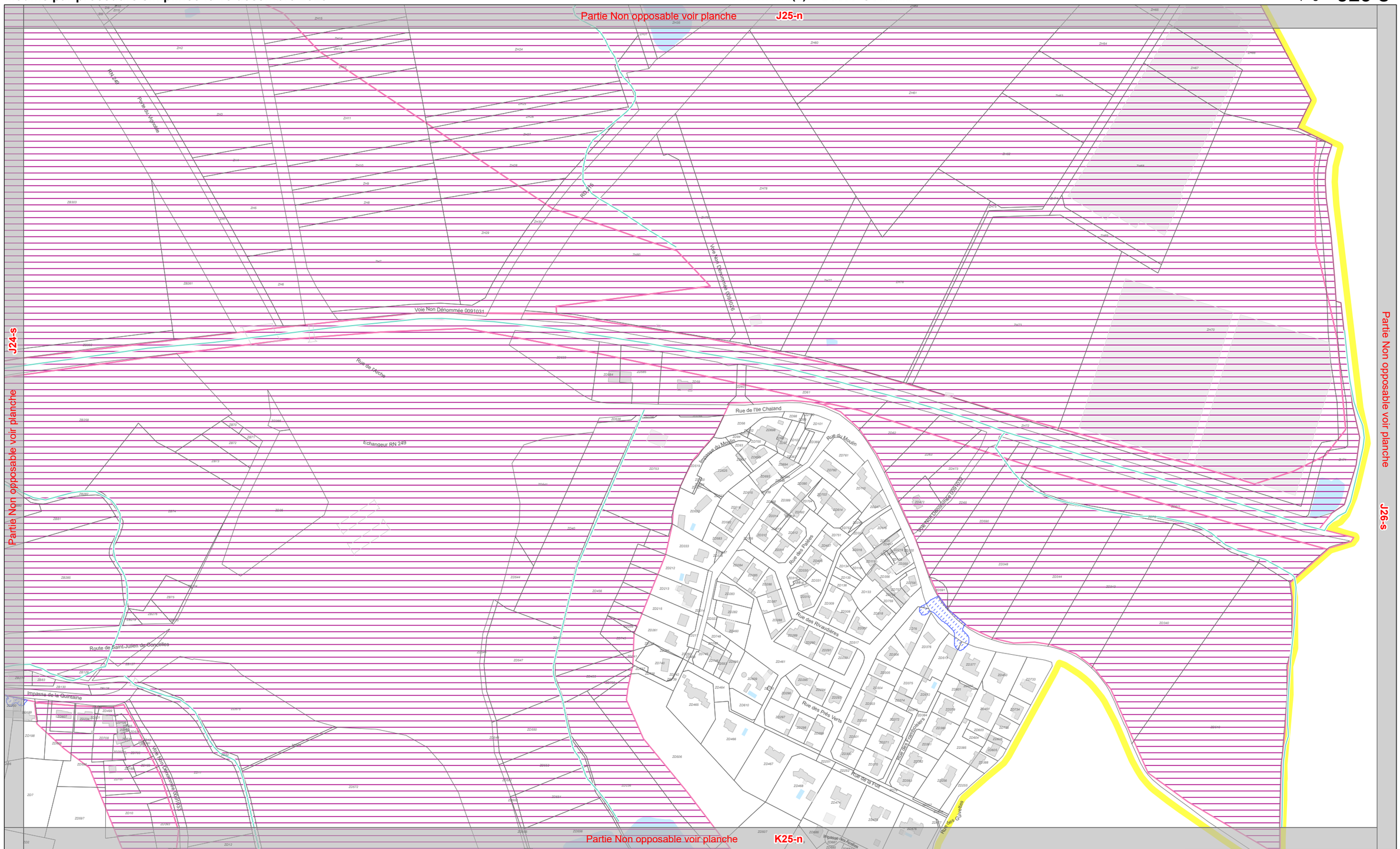

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

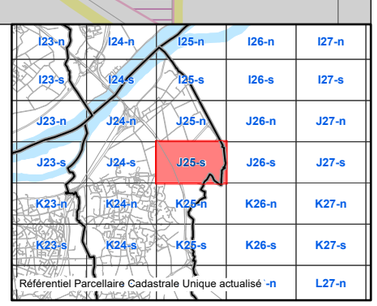

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **K18-n**

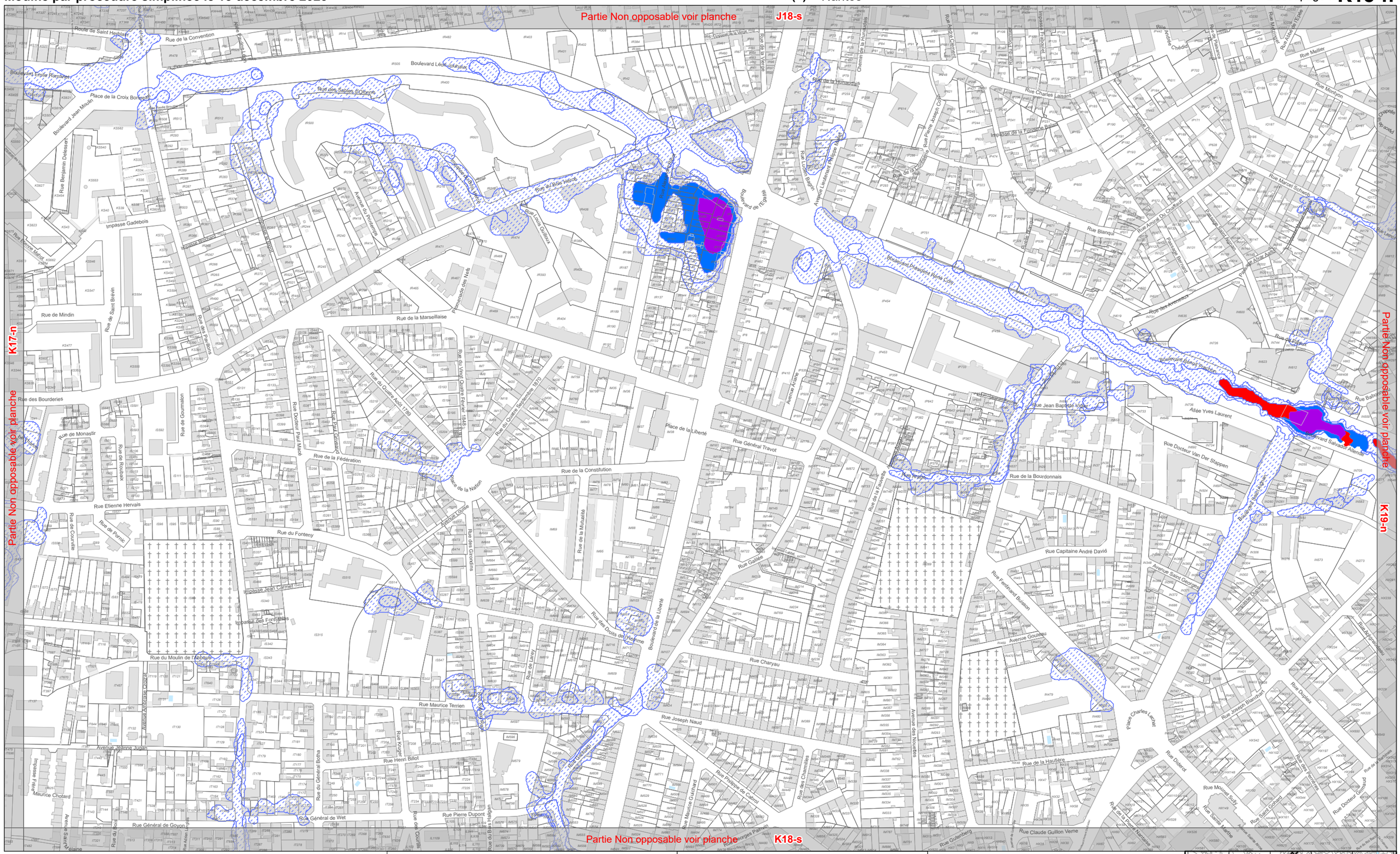
Partie Non opposable voir planche J18-s
Partie Non opposable voir planche K17-n
Partie Non opposable voir planche K19-n
Partie Non opposable voir planche K18-s
Boulevard Léon Jouhaux
Boulevard Emile Romanet
Route de Saint Herblain
Rue de la Convention
Place de la Croix Bonneau
Boulevard Jean Moulin
Rue Benjamin Delessert
Impasse Gadebois
Rue Jeanne Mélin
Rue de Mindin
Rue de Saint Brévin
Rue des Bourderies
Rue de Monastir
Rue de Roubaix
Rue de Goumalon
Rue Etienne Hervais
Rue de Panic
Rue de Courcelle
Rue du Fonteny
Impasse Jean Carmet
Impasse des Forsythias
Rue du Moulin de l'Abbaye
Avenue Jeanne Jugan
Impasse Fleyo
Maurice Chotard
Avenue Simone Veil
Rue du Bois
Rue du Général de Boissieu
Rue du Général de Gaulle
Rue du Général de Wet
Rue du Général de Goyon
Rue Docteur Paul Mellet
Rue Paul Gauvenet
Rue de la Fédération
Rue du Général Botha
Rue Kruger
Rue Henri Billot
Rue Maurice Terrien
Rue Joseph Naud
Rue Georges Pawlin
Rue Pierre Dupont
Rue du Docteur Hergott
Rue du Quatre Août 1789
Rue du Vingt Quatre Février 1848
Rue du Quatre Septembre 1870
Rue de la Marseillaise
Promenade des Nefs
Rue des Petromyzons
Rue Louis Guilloux
Rue des Bois Mélois
Avenue du Printemps
Rue des Sables d'Olonne
Rue Bonne Louise
Rue de la Nation
Rue de la Constitution
Rue des Girondins
Rue de la Mutualité
Rue des Droits de l'Homme
Rue de la Liberté
Place de la Liberté
Rue Général Travot
Rue Gaillet
Rue Charyau
Rue Maurice Gaudeau
Rue Philippe de Carroi
Rue des Chantelles
Avenue Andrée
Rue de la Bourdonnais
Rue de la Haubère
Avenue des Nouettes
Rue Gutenberg
Rue Claude Guillon Verne
Rue Jean Baptiste Vigier
Rue Capitaine André David
Rue Ferdinand Buisson
Avenue Goudeau
Rue Joseph Blanchart
Rue Duplex
Rue Docteur Gerhaud
Rue Mousses Sully
Rue Saint Gothard
Rue Santos Monthe
Rue de la Pierre Kerbiguet
Place Charles Lechat
Rue Duterot
Rue Marcel Schwob
Rue Armand Du Chaffaut
Rue Blanqui
Rue Auguste Blanqui
Rue des Mimosas
Boulevard Général Buat
Allée Yves Laurent
Rue Docteur Van Der Stappen
Boulevard Salvador Allende
Rue Babonneau
Rue Meilleraie
Rue Menthyon
Rue Charles Laisant
Impasse de la Fontaine Ballet
Rue de la Humaudais
Rue de la Bauvière
Rue Pierre Joseph Colin
Rue Arthur Chevalier
Rue Amédée Chédid
Rue Alexandre Fleming
Rue Marcel Paul
Rue Alexandre Ribot
Rue Lucien Bagein
Avenue Lieutenant Philippe Allain
Boulevard de l'Egalité
Rue Bonne Louise
Rue Sergent Hoff
Rue Kruger
Rue Gaillet
Rue Maurice Gaudeau
Rue des Chantelles
Avenue des Nouettes
Rue Duterot
Rue Joseph Blanchart
Rue Duplex
Rue Docteur Gerhaud
Rue Mousses Sully
Rue Saint Gothard
Rue Santos Monthe
Rue de la Pierre Kerbiguet
Rue Claude Guillon Verne
Rue Gutenberg
Rue Jean Baptiste Vigier
Rue Capitaine André David
Rue Ferdinand Buisson
Avenue Goudeau
Rue Docteur Van Der Stappen
Boulevard Salvador Allende
Allée Yves Laurent
Rue Babonneau
Rue Meilleraie
Rue Menthyon
Rue Charles Laisant
Rue Marcel Schwob
Rue Armand Du Chaffaut
Rue Blanqui
Rue des Mimosas
Boulevard Général Buat
Rue de la Haubère
Rue de la Bourdonnais
Rue Duplex
Rue Docteur Gerhaud
Rue Joseph Blanchart
Rue Mousses Sully
Rue Saint Gothard
Rue Santos Monthe
Rue de la Pierre Kerbiguet
Rue Claude Guillon Verne
Rue Gutenberg
Rue Georges Pawlin
Rue Pierre Dupont
Rue Henri Billot
Rue Maurice Terrien
Rue Joseph Naud
Rue Charyau
Rue Gaillet
Rue Général Travot
Rue de la Constitution
Rue de la Fédération
Rue Etienne Hervais
Rue du Fonteny
Rue de Panic
Rue de Courcelle
Rue de Goumalon
Rue des Bourderies
Rue de Monastir
Rue de Roubaix
Rue de Mindin
Rue de Saint Brévin
Rue Jeanne Mélin
Rue Benjamin Delessert
Impasse Gadebois
Rue du Moulin de l'Abbaye
Impasse des Forsythias
Impasse Jean Carmet
Rue Maurice Terrien
Rue Joseph Naud
Rue Henri Billot
Rue Pierre Dupont
Rue Général de Wet
Rue Général de Goyon
Avenue Jeanne Jugan
Avenue Simone Veil
Rue du Bois
Rue du Général de Boissieu
Rue du Général de Gaulle
Rue du Général Botha
Rue Docteur Paul Mellet
Rue Paul Gauvenet
Rue de la Fédération
Rue de la Constitution
Rue de la Nation
Rue des Girondins
Rue de la Mutualité
Rue des Droits de l'Homme
Rue de la Liberté
Place de la Liberté
Rue Général Travot
Rue Gaillet
Rue Charyau
Rue Maurice Gaudeau
Rue Philippe de Carroi
Rue des Chantelles
Avenue Andrée
Rue de la Bourdonnais
Rue de la Haubère
Avenue des Nouettes
Rue Gutenberg
Rue Claude Guillon Verne
Rue Jean Baptiste Vigier
Rue Capitaine André David
Rue Ferdinand Buisson
Avenue Goudeau
Rue Joseph Blanchart
Rue Duplex
Rue Docteur Gerhaud
Rue Mousses Sully
Rue Saint Gothard
Rue Santos Monthe
Rue de la Pierre Kerbiguet
Place Charles Lechat
Rue Duterot
Rue Marcel Schwob
Rue Armand Du Chaffaut
Rue Blanqui
Rue des Mimosas
Boulevard Général Buat
Allée Yves Laurent
Rue Docteur Van Der Stappen
Boulevard Salvador Allende

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé

Découpage : **K18-s**

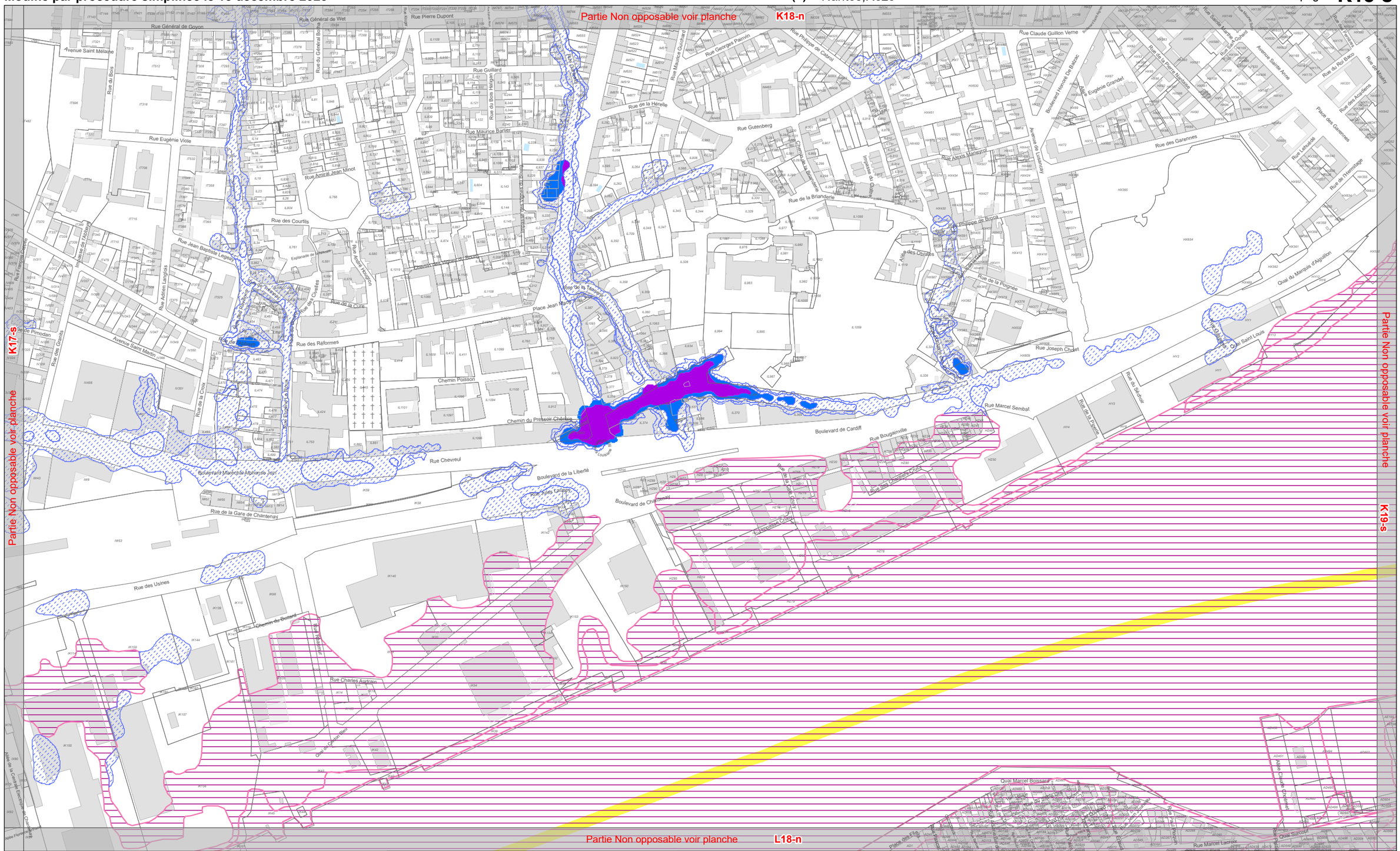

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

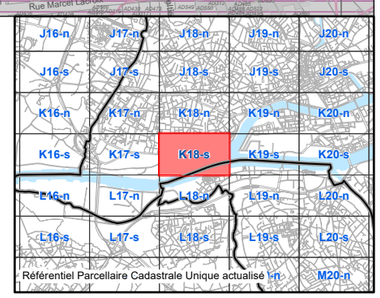

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **K19-n**

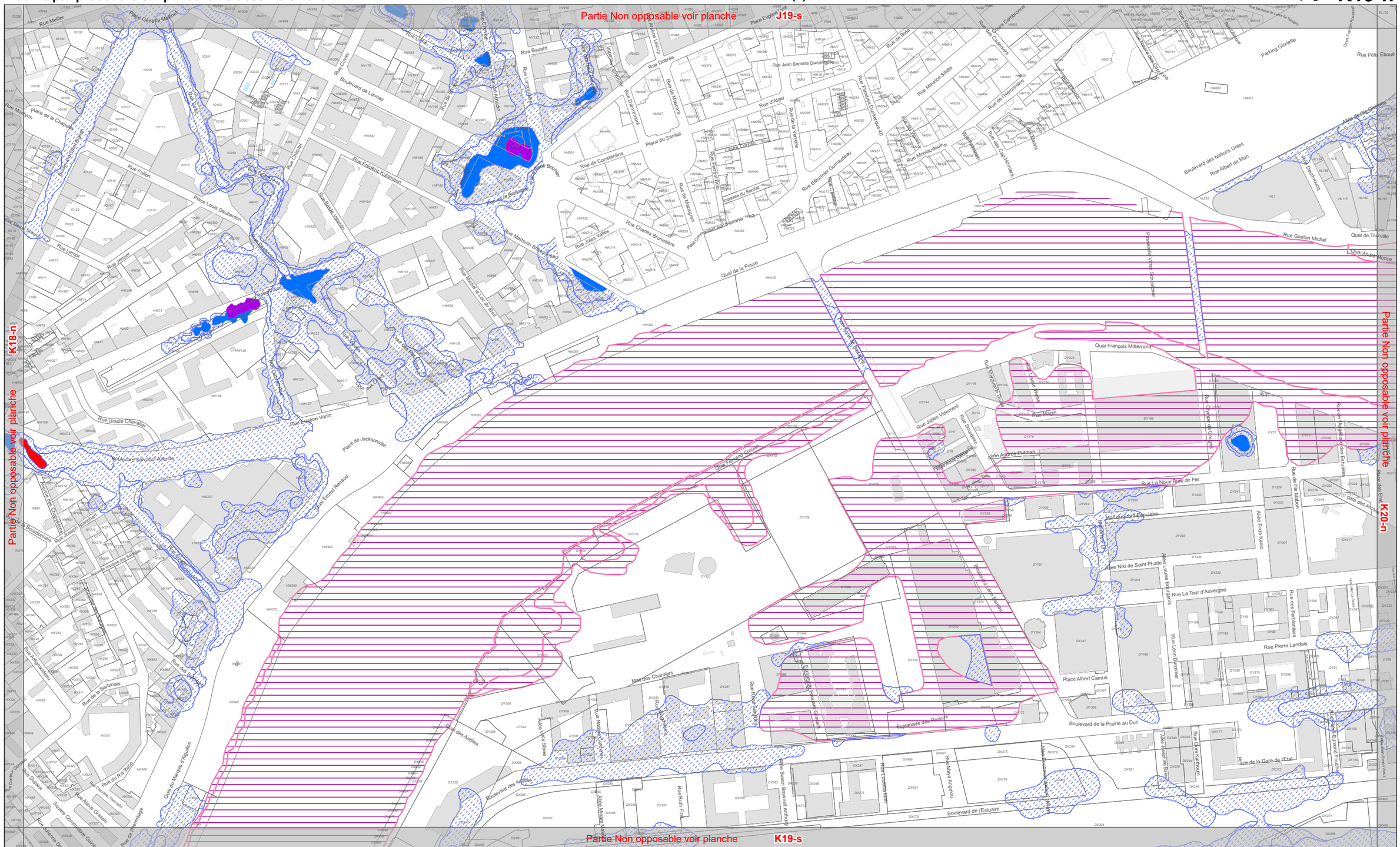

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

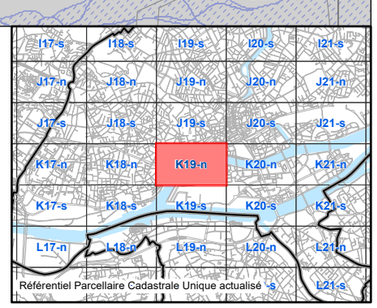

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé

Découpage : **K19-s**

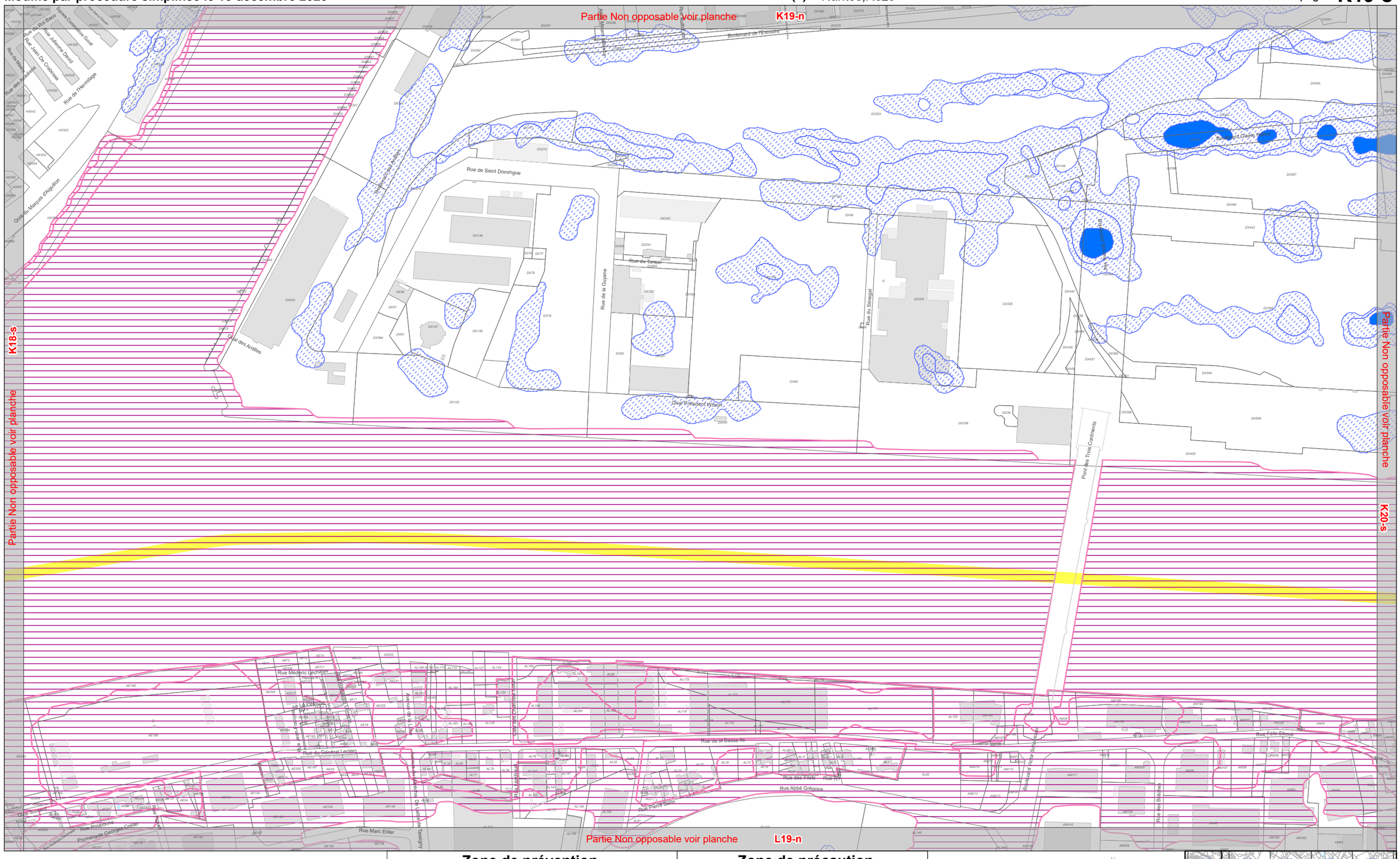

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

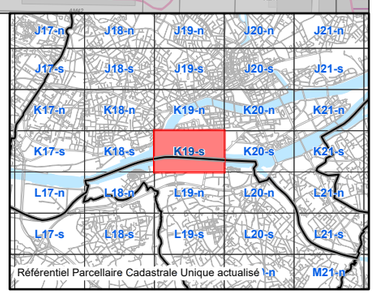

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **K20-n**

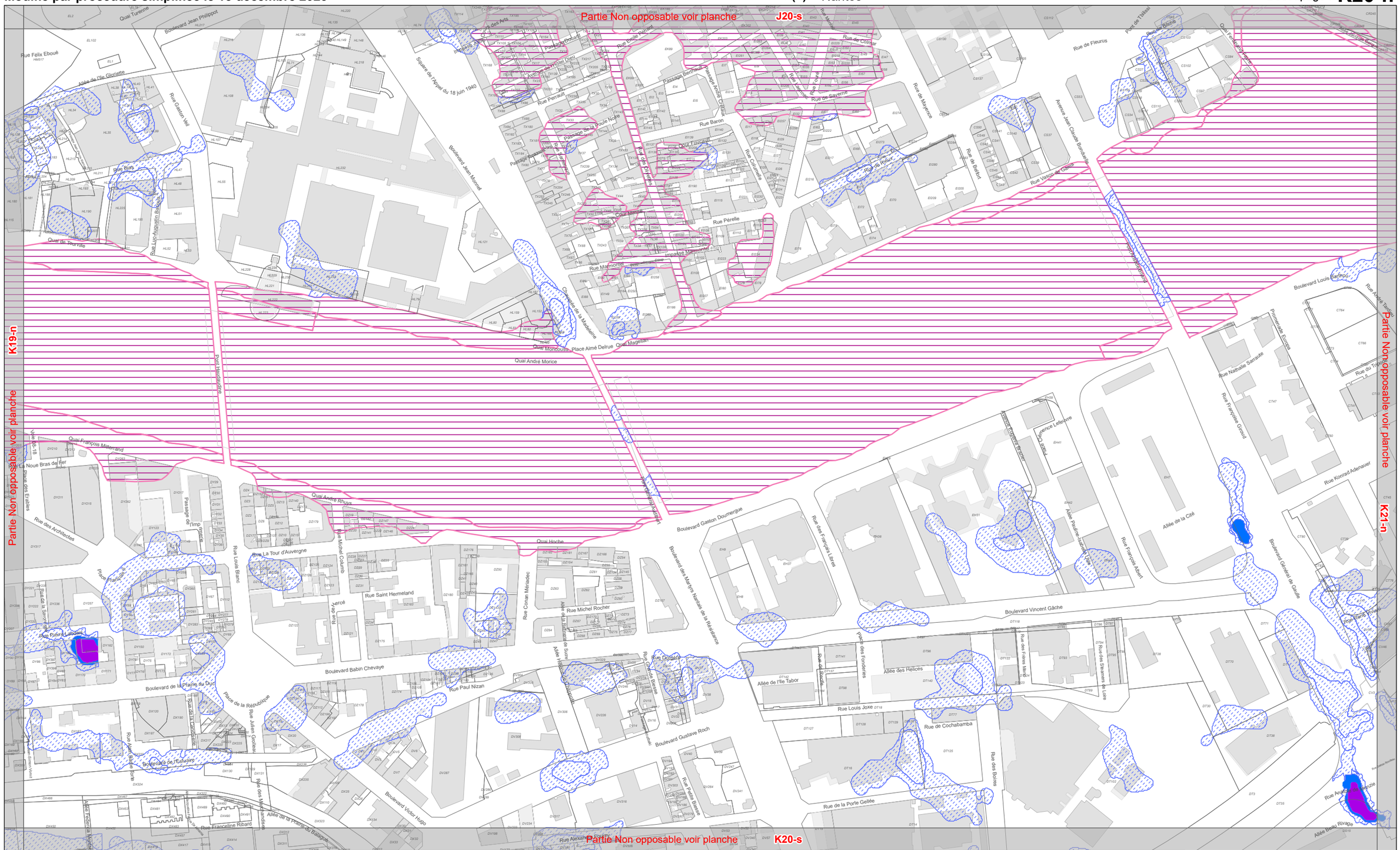

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

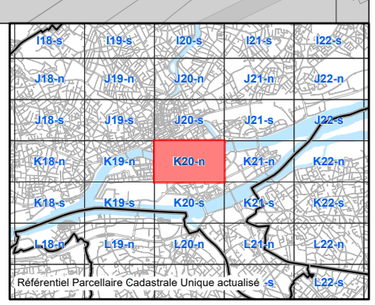

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé

Découpage : **K20-s**

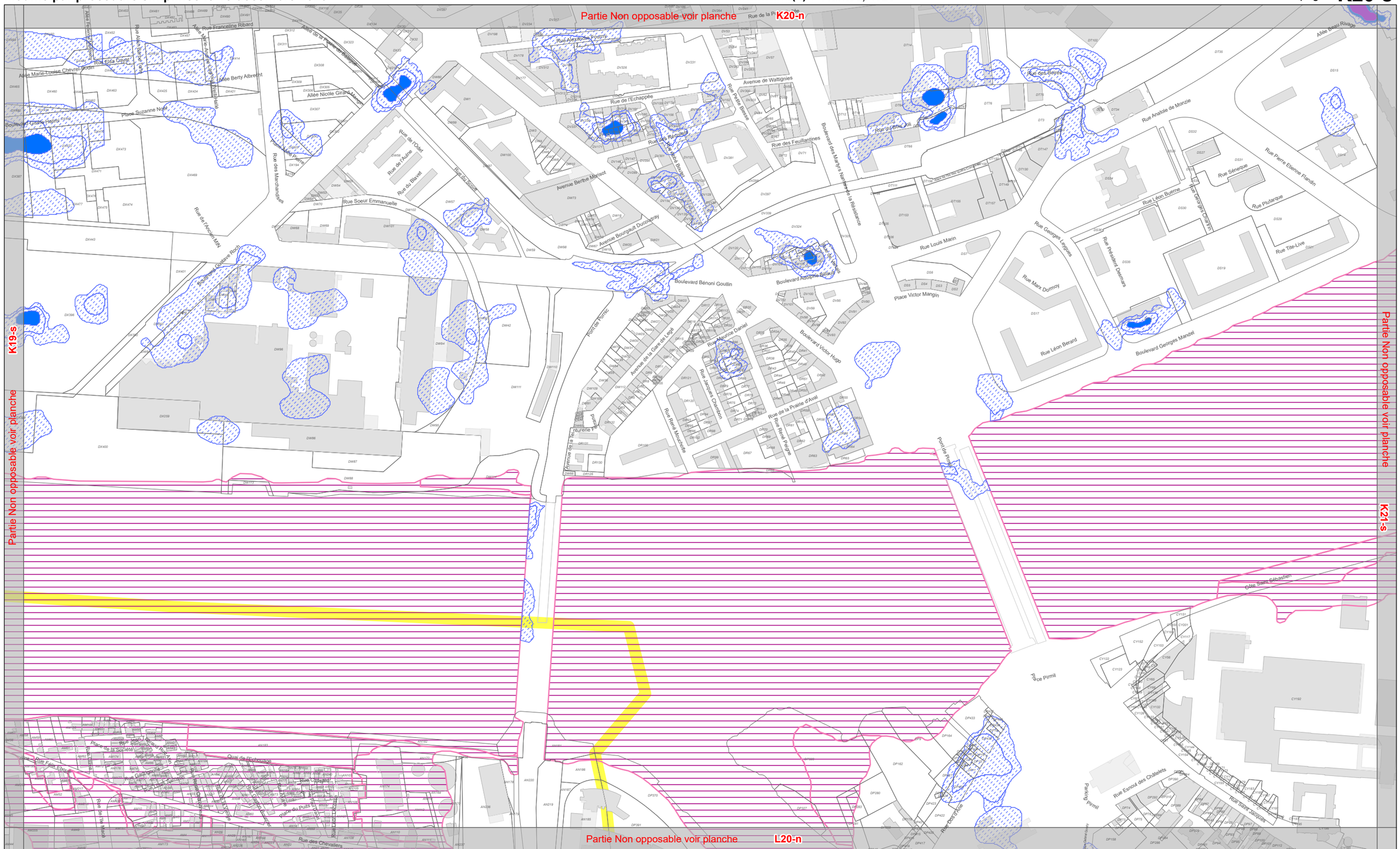
Partie Non opposable voir planche
K20-n
K19-s
K21-s
L20-n
Rue Franceline Ribard
Allée Marie-Louise Cheyrel-Bodin
Rue Elsa Gaye
Allée Alain Barbe-Tenn
Allée Berty Albrecht
Allée Nicole Girard-Mangin
Place Suzanne Noël
Boulevard Charles Hernu
Rue des Marchandises
Rue de l'Aulne
Rue du Blavet
Rue du Socle
Rue Soeur Emmanuelle
Rue de l'Amélan-MAN
Boulevard Gustave Roch
Avenue Berthe Morisot
Avenue Bourgault Ducoudray
Rue de l'Echappée
Rue des Récollets
Rue Petite Baratte
Rue des Feuillantines
Avenue de Wattignies
Rue Alexandre Fourny
Rue de la Prairie
Boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance
Rue du Bois Joli
Rue des Bayes
Allée Beau Rivage
Rue Anatole de Monzie
Rue Pierre Etienne Flandin
Rue Sénèque
Rue Léon Blum
Rue Plutarque
Rue Titeux
Rue Louis Marin
Place Victor Mangin
Rue Georges Leygues
Rue Mark Dormoy
Rue Léon Berard
Rue Président Dennas
Boulevard Georges Mandel
Boulevard Bénoni Goullin
Boulevard Alexandre Bataille
Boulevard Victor Hugo
Rue Maurice Daniel
Rue Jacques Chardon
Rue René Mouchotte
Rue de la Prairie d'Aval
Rue René Payne
Avenue de la Gare de Legé
Pont de Pornic
Pont de Pirmil
Place Pirmil
Parking Pirmil
Rue des Olonnes
Rue Saint-Jacques
Rue Esprit des Chalets
Cour Saint-Sébastien
Quai de Versailles
Rue Fée Etoupe
Rue Caffarelli
Rue du Puits Richer
Rue du Port Boyer
Rue des Chevaliers
Rue de la Société
Rue du Maréchal Joffre
Rue de la Fosse
Rue du Port Maillard
Rue du Marché
Rue du Bois Tiffrais
Rue du Bois Hardy
Rue du Bois Briand
Rue du Bois Raguenet
Rue du Bois Gautier
Rue du Bois Rondeau
Rue du Bois Rondeau
Rue du Bois Rondeau

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K21-n**

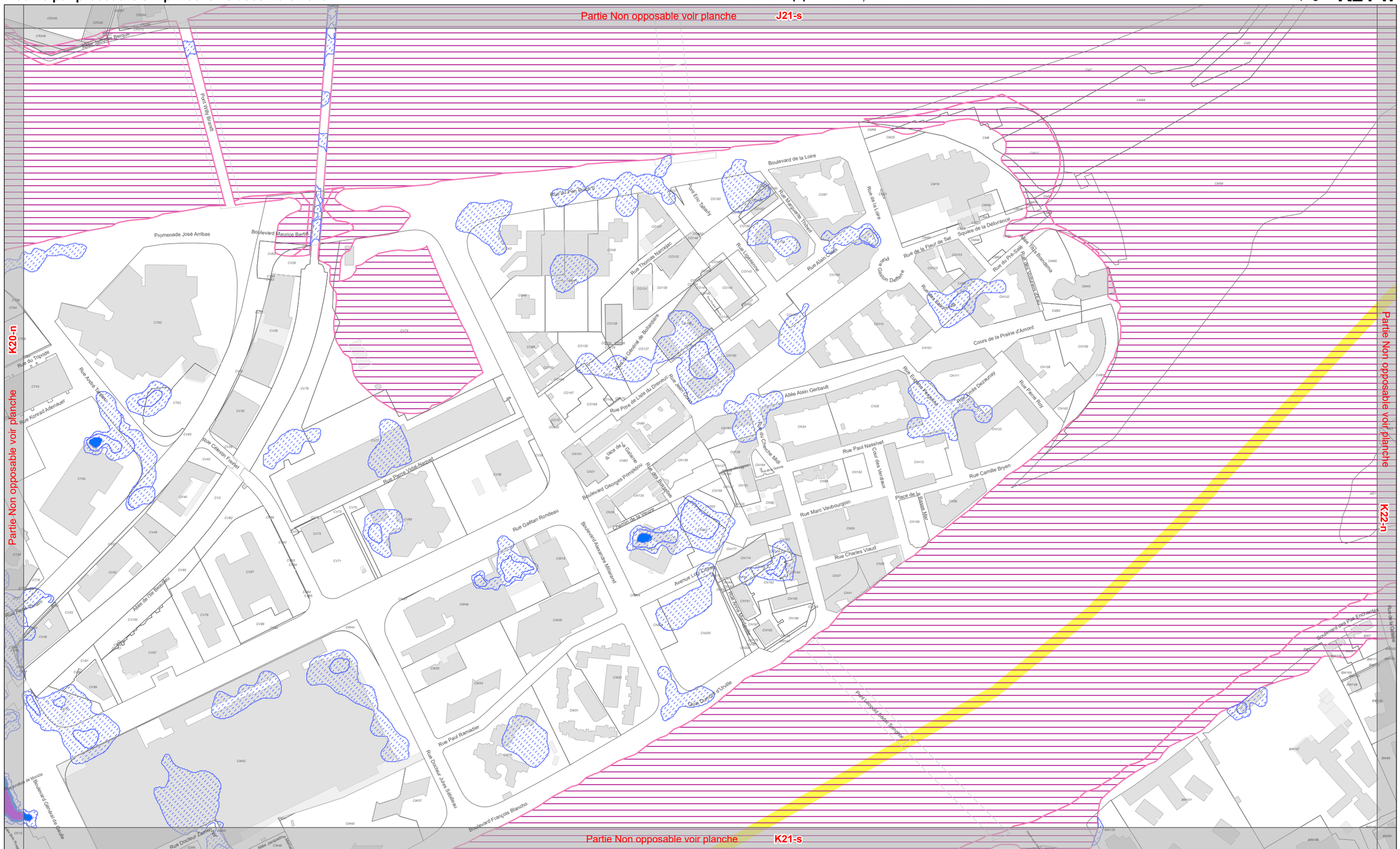

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUM PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

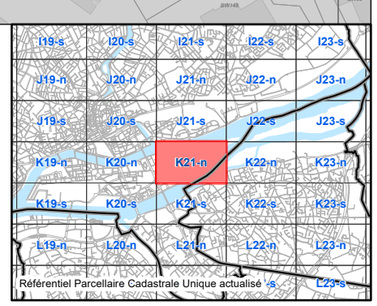

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K21-s**

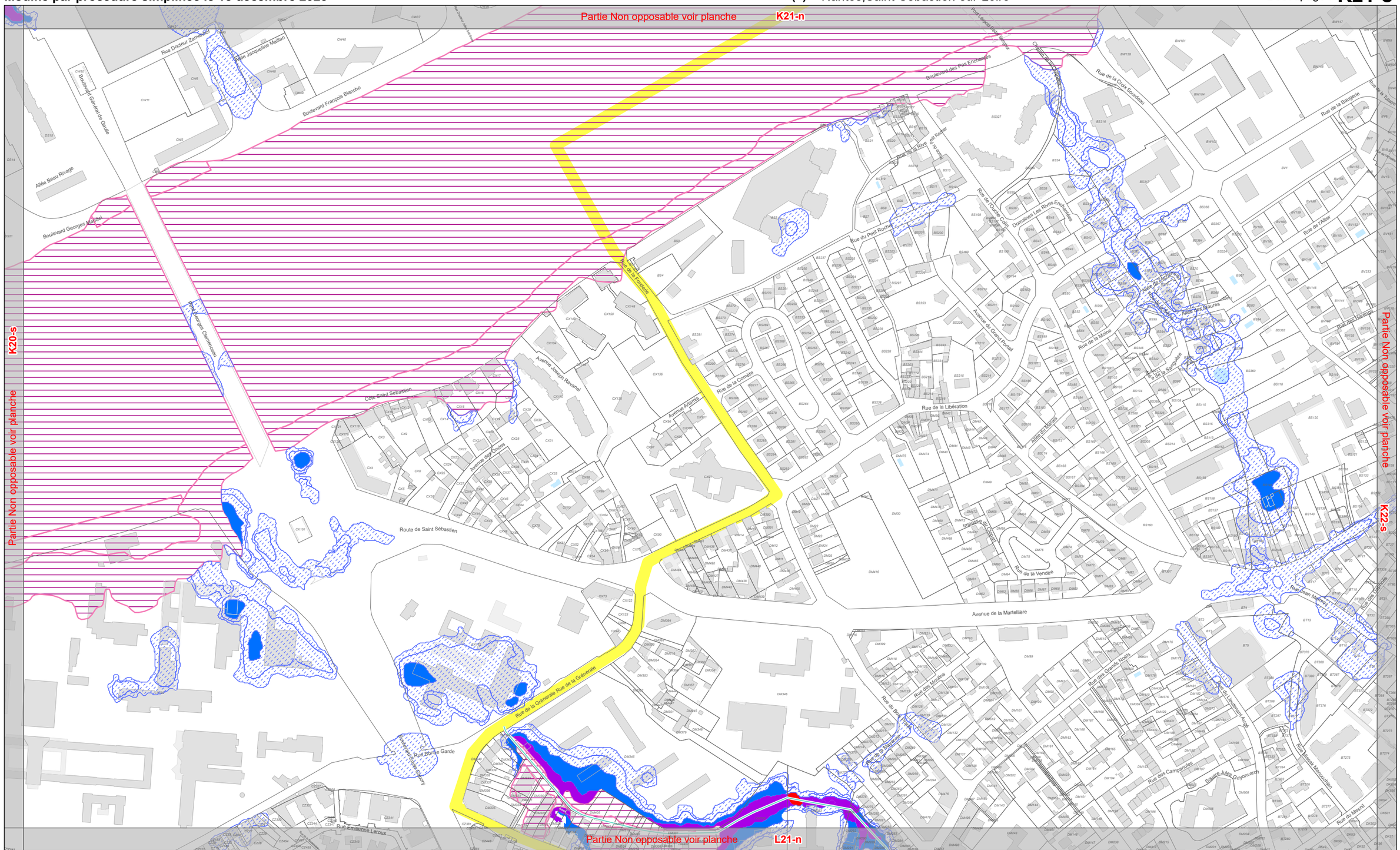

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

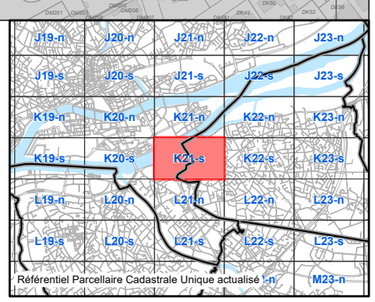

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K22-n**

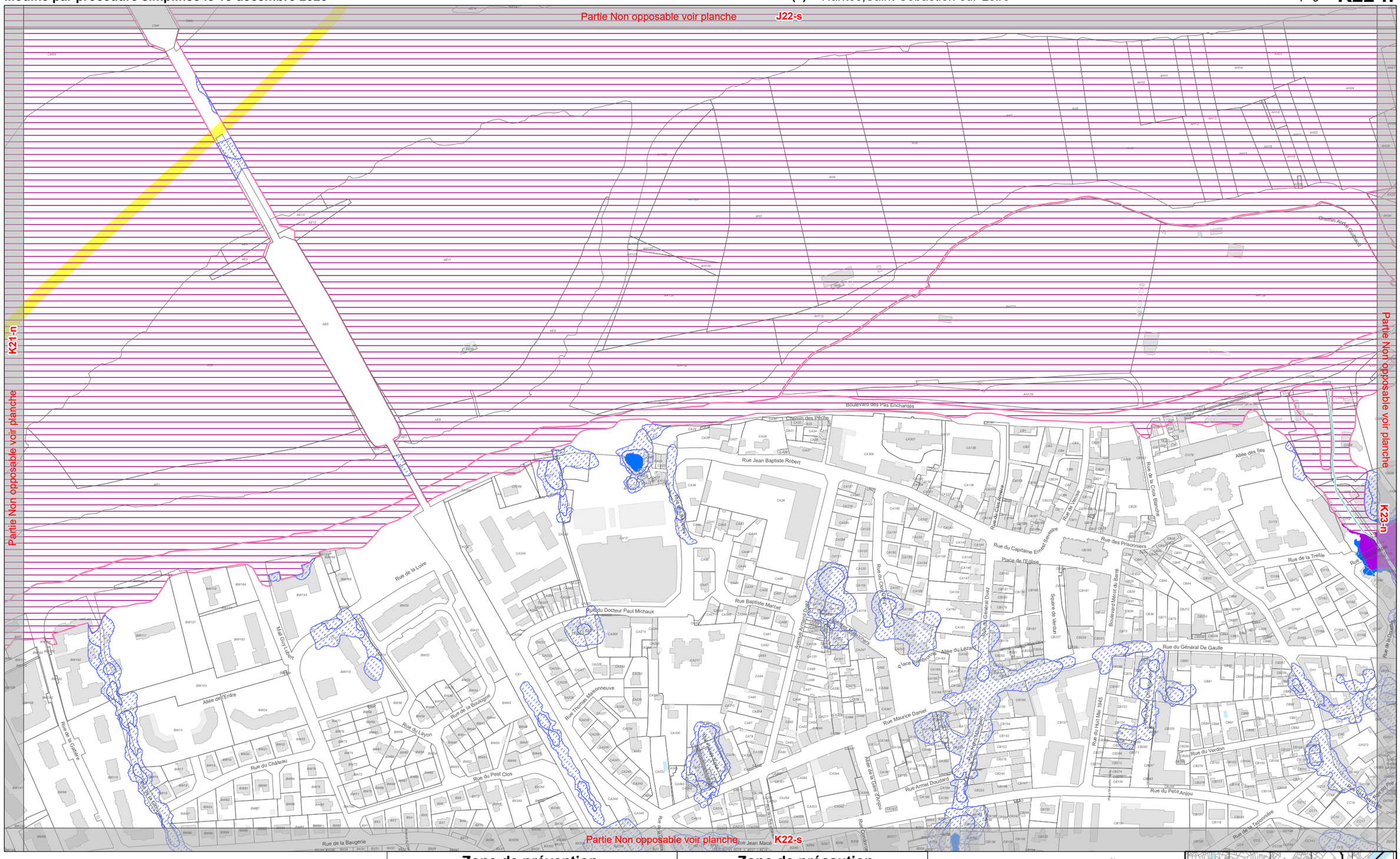

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

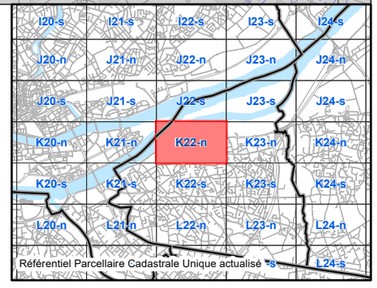

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K22-s**

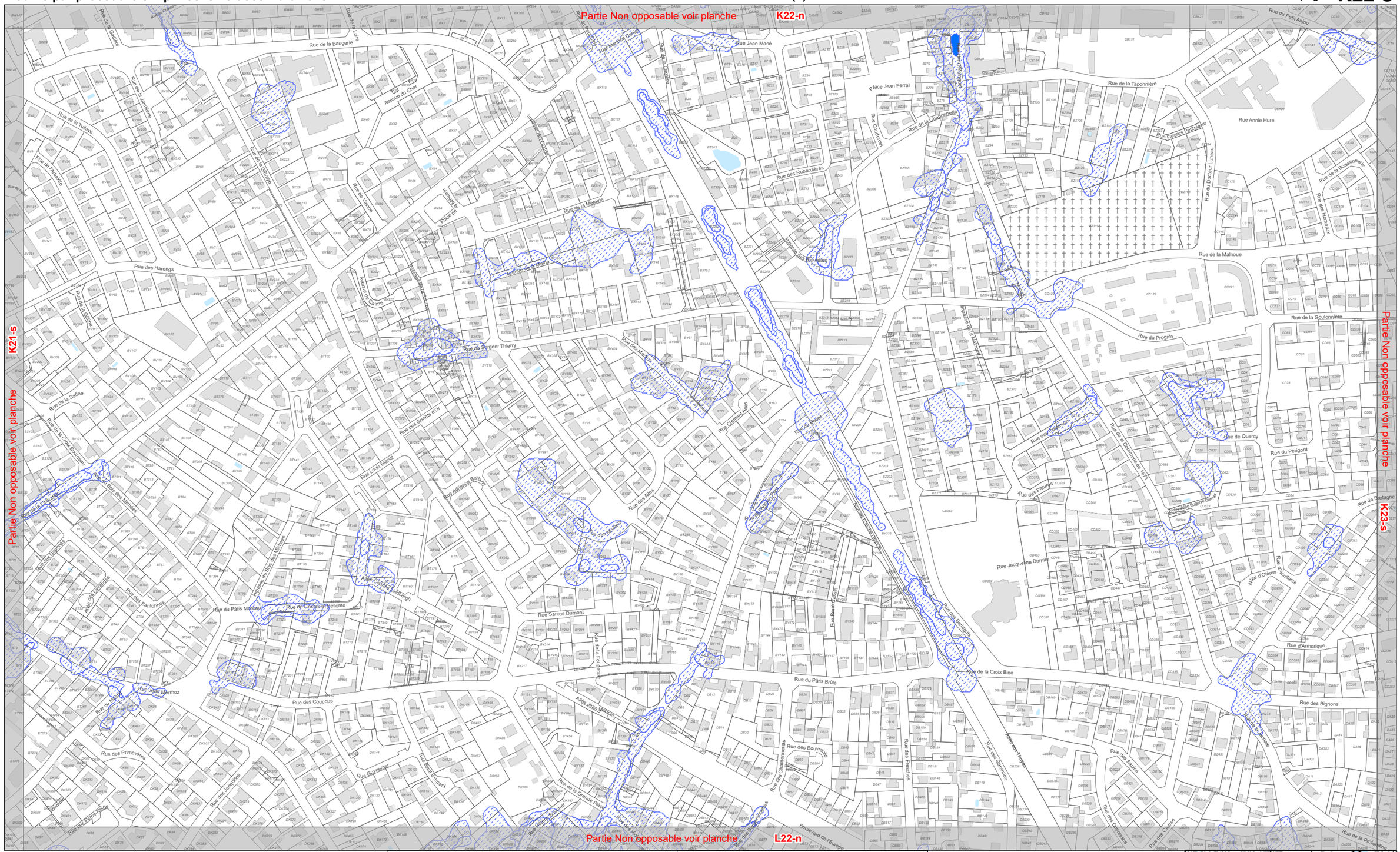

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

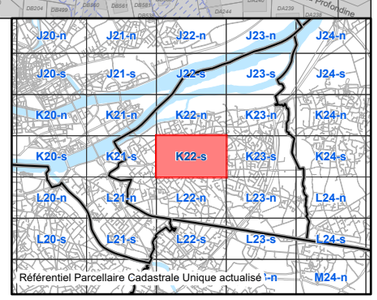

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K23-n**

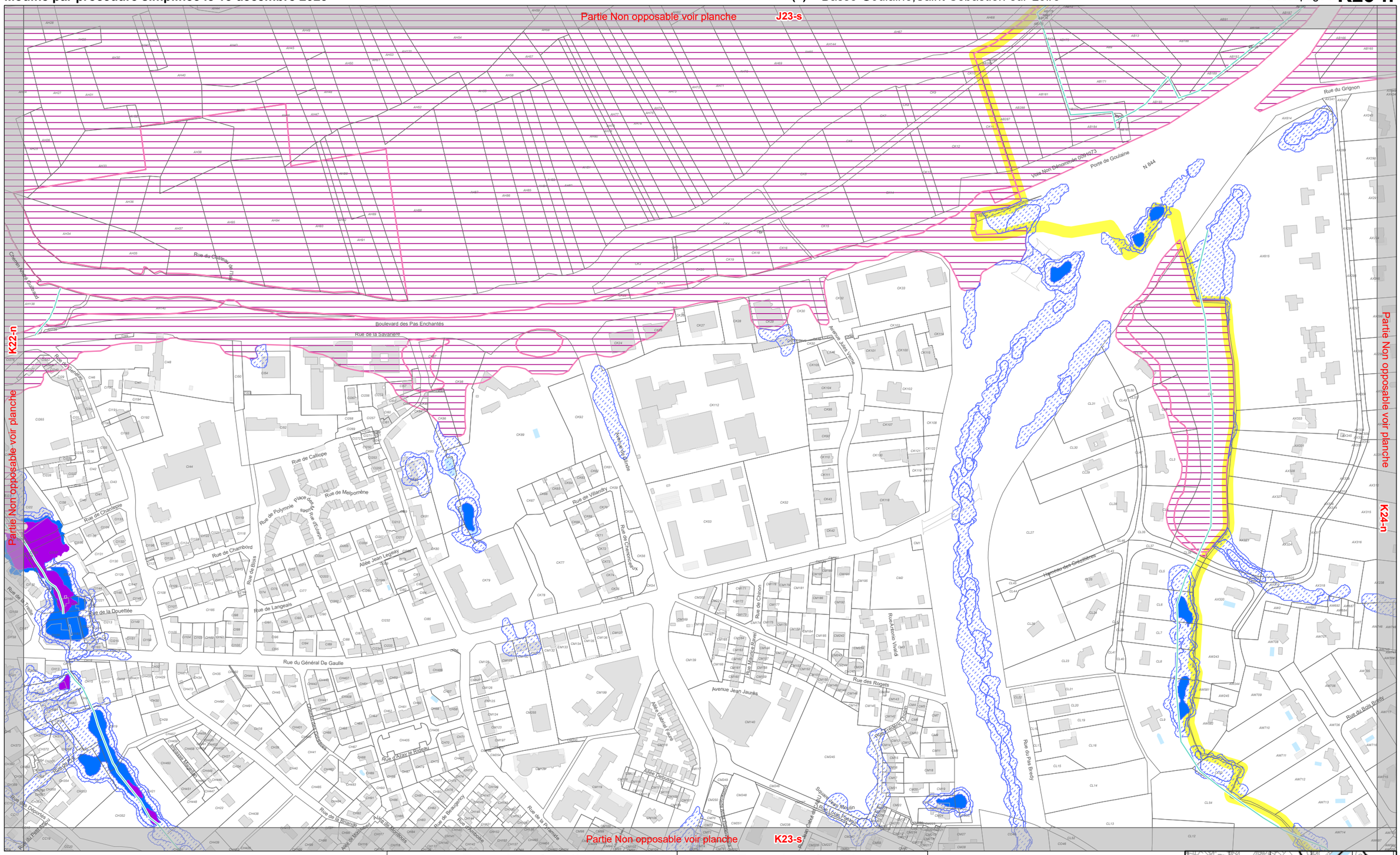

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

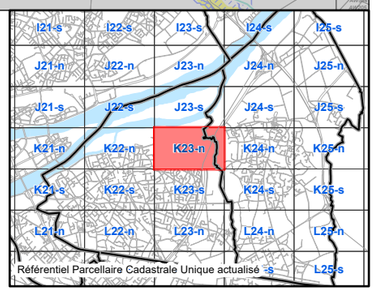

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K23-s**

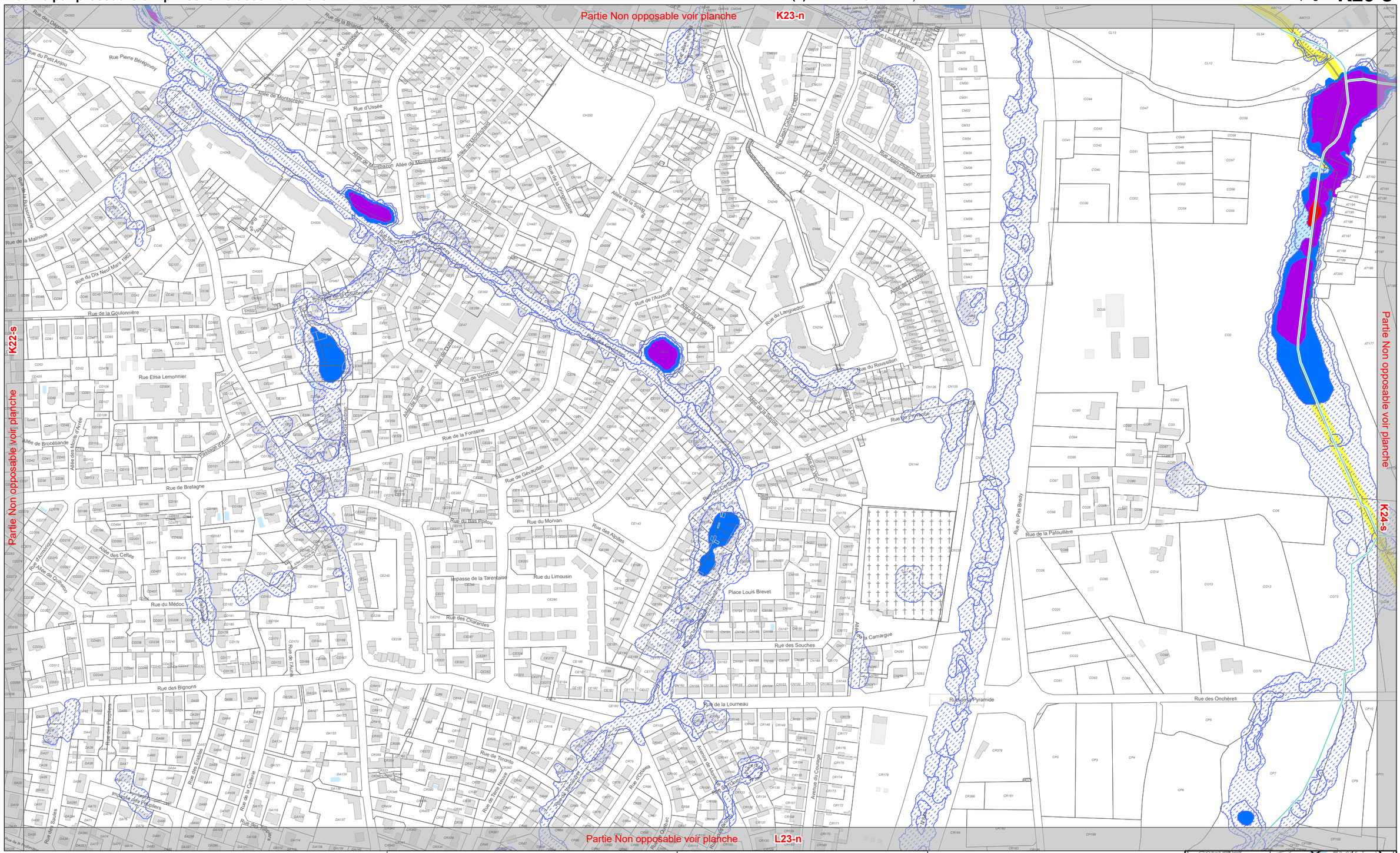

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

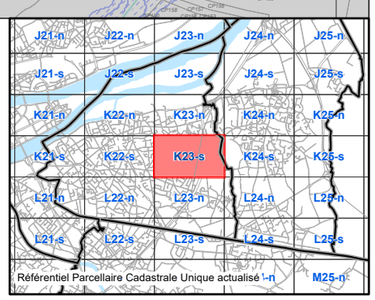

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **K24-n**

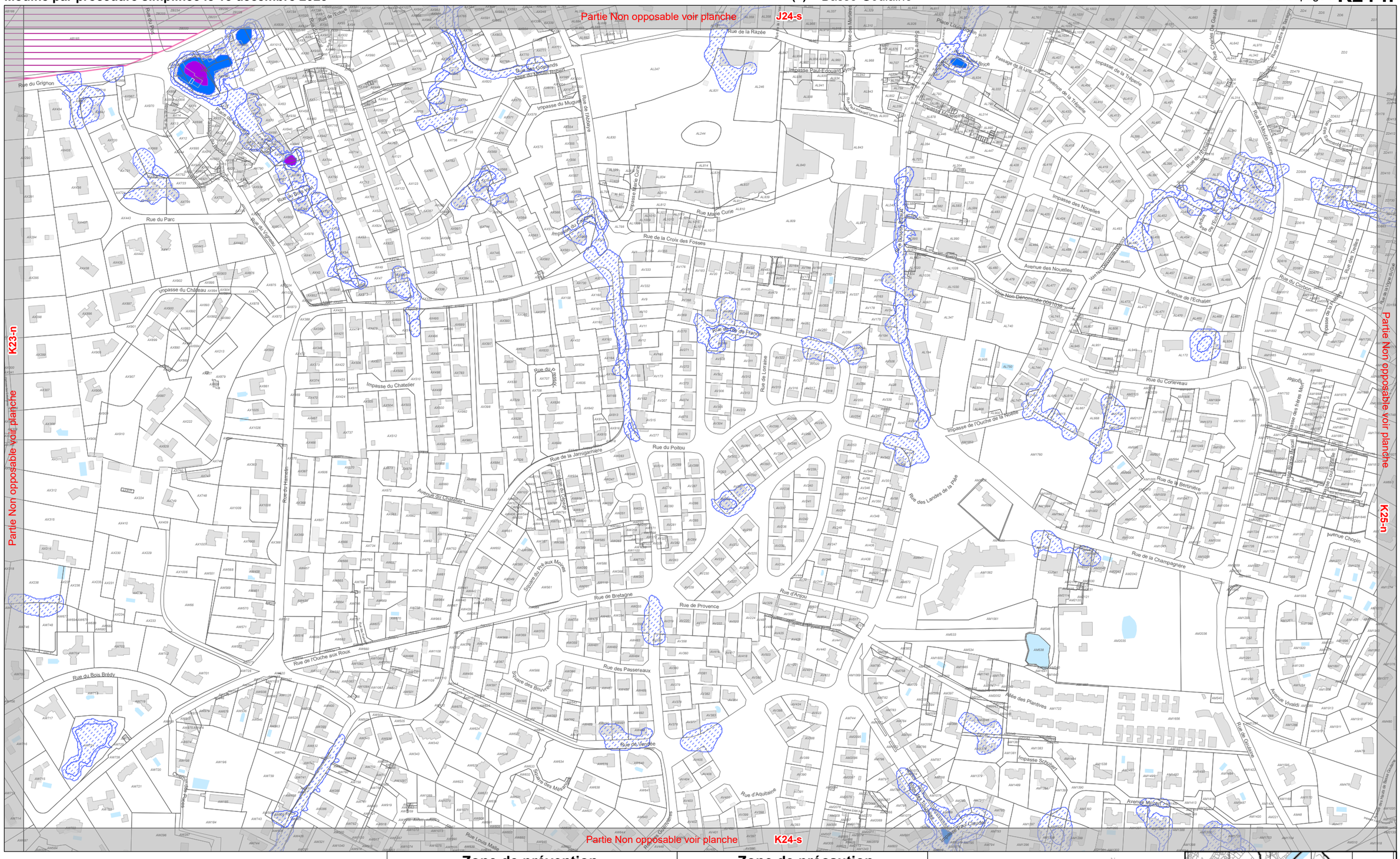
Partie Non opposable voir planche J24-s
Partie Non opposable voir planche K23-n
Partie Non opposable voir planche K25-n
Partie Non opposable voir planche K24-s
Rue du Grignon
Rue du Parc
Rue du Vignoble
Impasse du Château
Rue du Bois Brédy
Rue de l'Ouche aux Roux
Impasse du Chatelier
Avenue du Chatelier
Rue du Hamelin
Rue de la Jamigambère
Rue du Poitou
Rue de la Croix des Fosses
Rue Marie Curie
Impasse Marie Curie
Impasse du Fouteau
Rue de la Razée
Rue de la Gohardais
Impasse du Mugue
Rue de la Noue
Rue de la Gaudinière
Rue de Bretagne
Rue de Provence
Rue d'Anjou
Rue des Passereaux
Rue de Vendée
Rue d'Aquitaine
Rue de Normandie
Rue Louis Malle
Rue de France
Rue de Lorraine
Impasse Paul-Edouard Lynch
Impasse Edouard Lynch
Impasse des Mandières
Place Louis Braille
Rue Louis Braille
Impasse Jean Moulin
Rue Jean Moulin
Rue Jean Monnet
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Rostand
Rue Jean Perrin
Rue Jean Bart
Rue Jean Bouin
Rue Jean Lurçat
Rue Jean Sibelius
Rue Jean Sébastien Bach
Rue Jean Baptiste Lully
Rue Jean Baptiste Colbert
Rue Jean Baptiste Corot
Rue Jean Baptiste Camille Corot
Rue Jean Baptiste Clément
Rue Jean Baptiste Carpeaux
Rue Jean Baptiste Carpeaux
Rue Jean Baptiste Carpeaux

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K24-s**

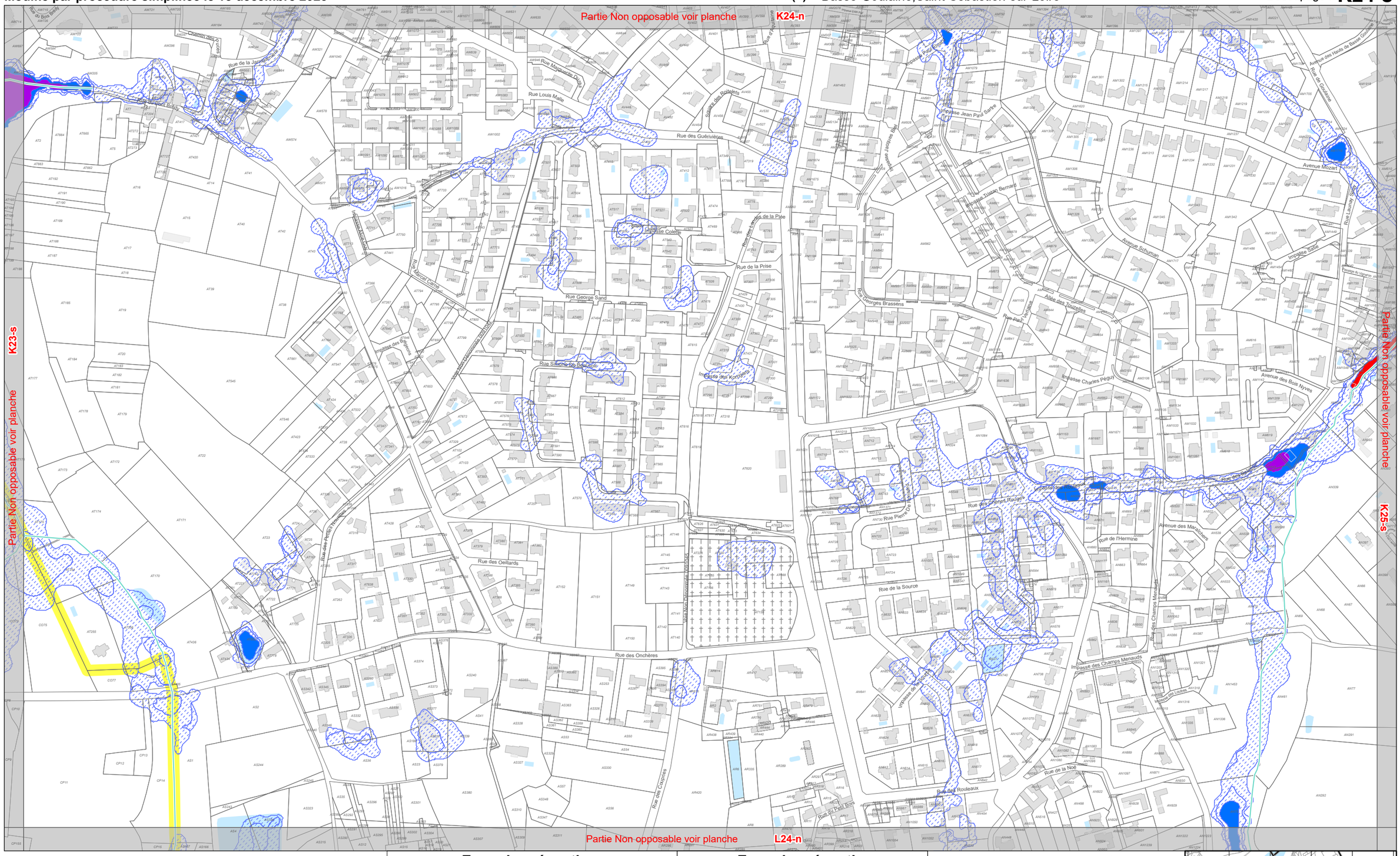
Partie Non opposable voir planche
K24-n
K23-s
K25-s
L24-n
Rue de la Jannelière
Rue Louis Malle
Rue des Guérivières
Rue de la Prise
Rue George Sand
Rue Simone de Beauvoir
Rue des Oeillards
Rue des Onchères
Rue des Cauchies
Rue Marcel Carné
Impasse Colette
Impasse des Kontiens
Impasse Jean Paul Sartre
Avenue Mozart
Avenue Schuman
Impasse Charles Péguy
Avenue des Bois Nyves
Rue des Grandes Rouges
Rue de la Source
Impasse des Champs Menauds
Rue de la Noé
Rue des Rouleaux
Rue de l'Hermine
Avenue des Marronniers
Rue des Champs Mendiers
Rue de Goulaine
Avenue des Hauts de Basse Goulaine
Rue Laurent Sibuet
Impasse Sallé
Allée des Tourelles
Rue Georges Brassens
Rue Pierre Dupont
Rue Pierre Di Benedetto
Impasse Paul Eluard
Impasse Tristan Bernard
Impasse des Roitelets
Impasse des Fauvettes
Impasse des Rouges Gorges
Impasse des Mésanges
Impasse des Pinsons
Impasse des Bouvreuils
Impasse des Laures
Impasse des Pipits
Impasse des Bécassines
Impasse des Bécassines
Impasse des Pinsons
Impasse des Mésanges
Impasse des Rouges Gorges
Impasse des Fauvettes
Impasse des Roitelets
Impasse des Bouvreuils
Impasse des Laures
Impasse des Pipits

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **K25-n**

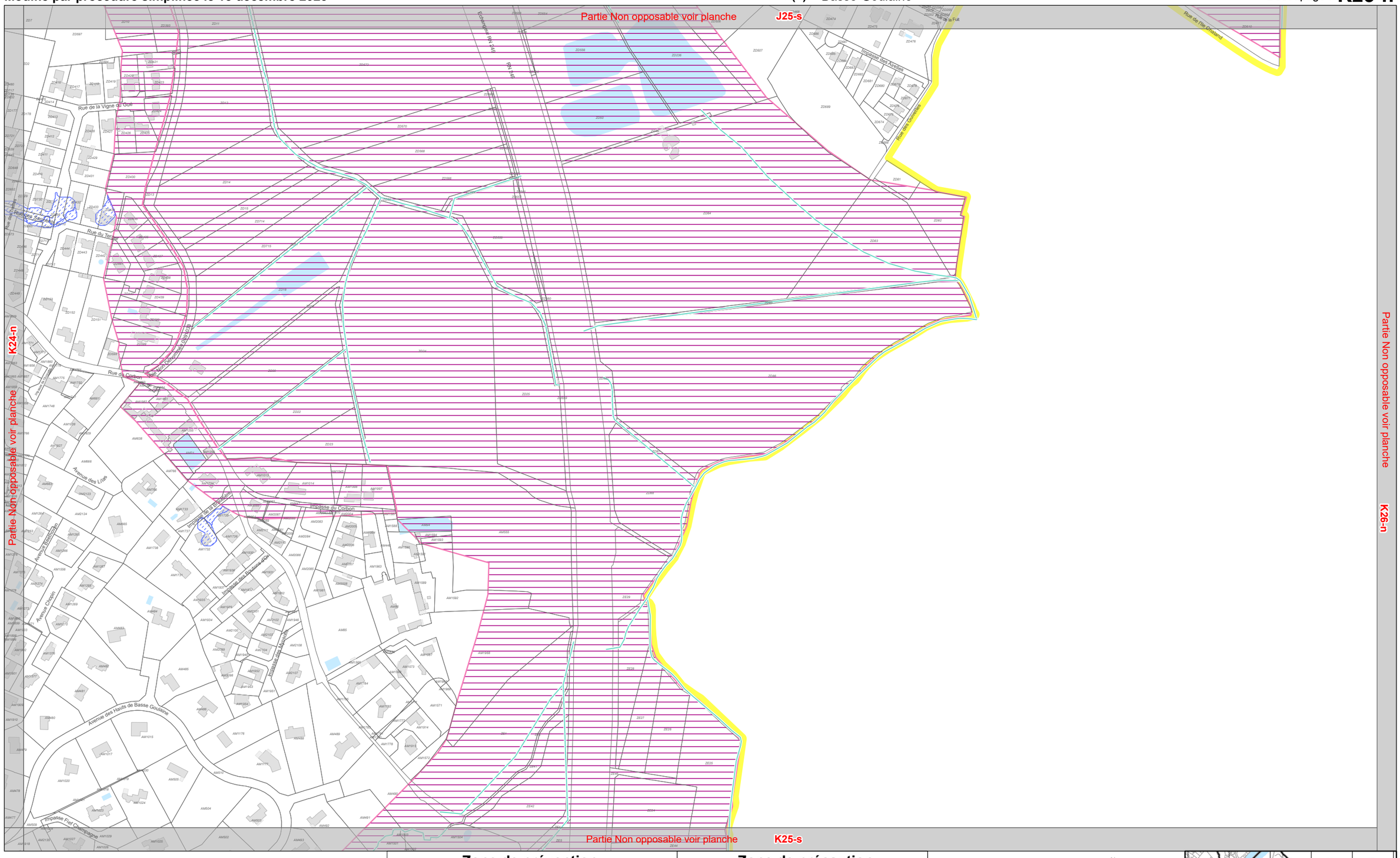

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

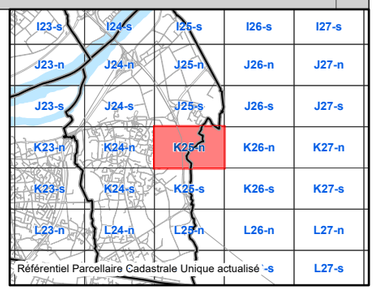

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **K25-s**

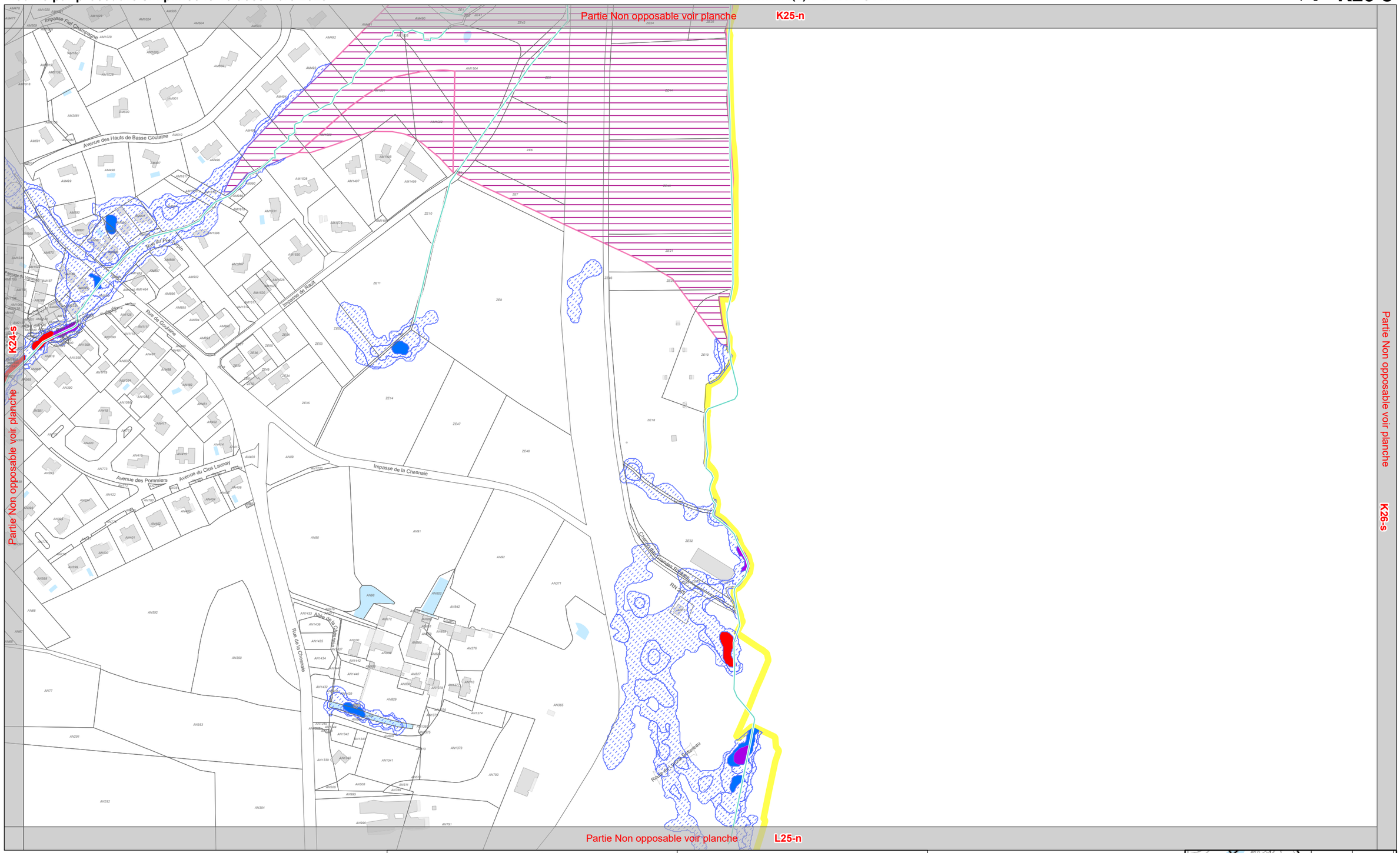

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

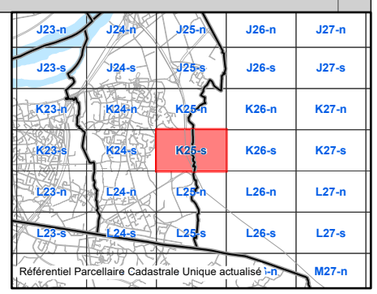

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé

Découpage : **L20-n**

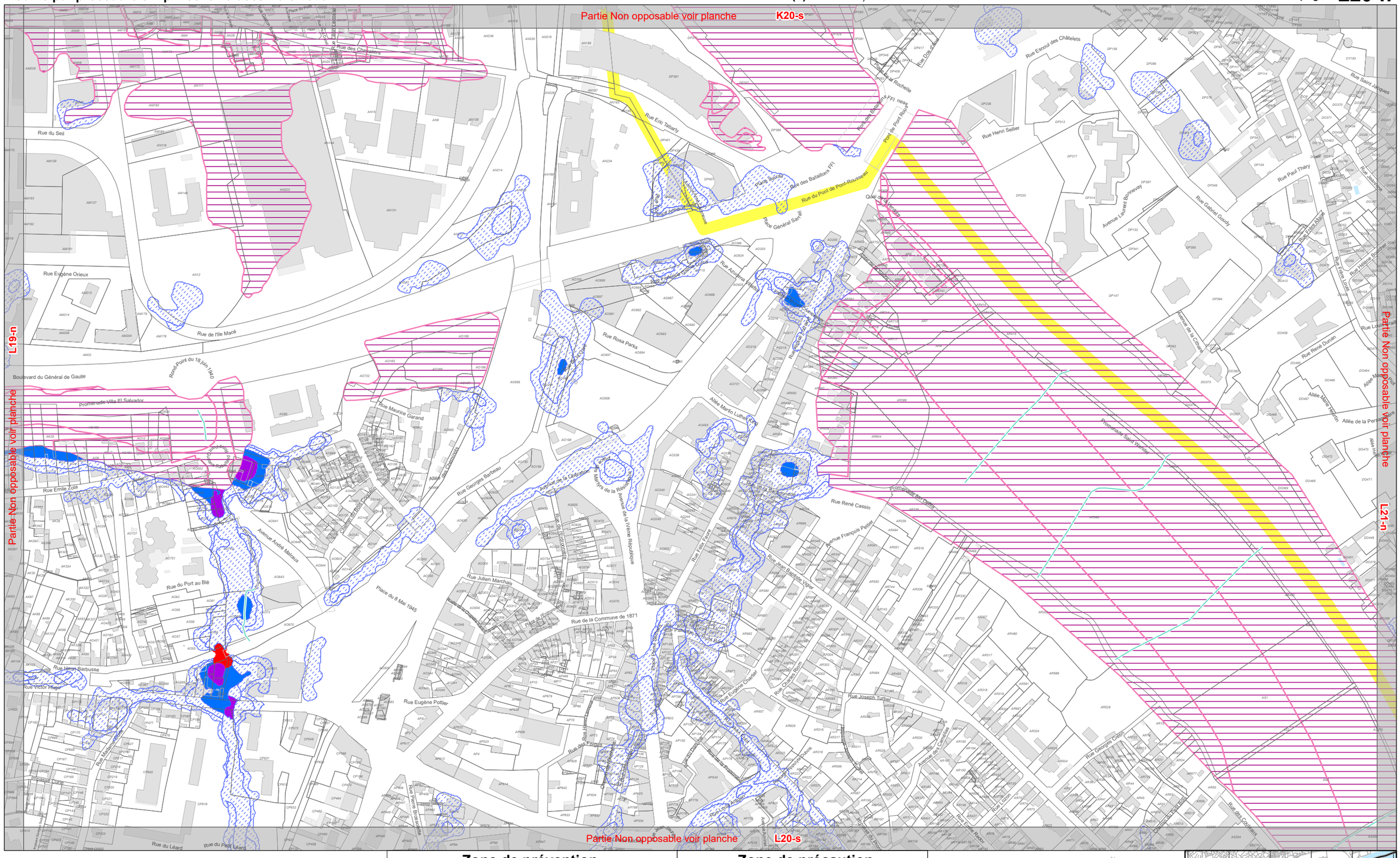

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

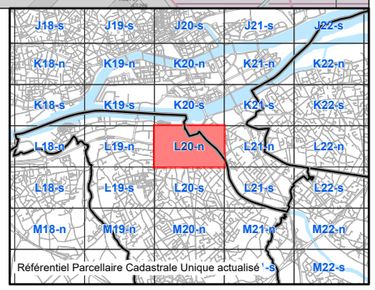

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **L20-s**

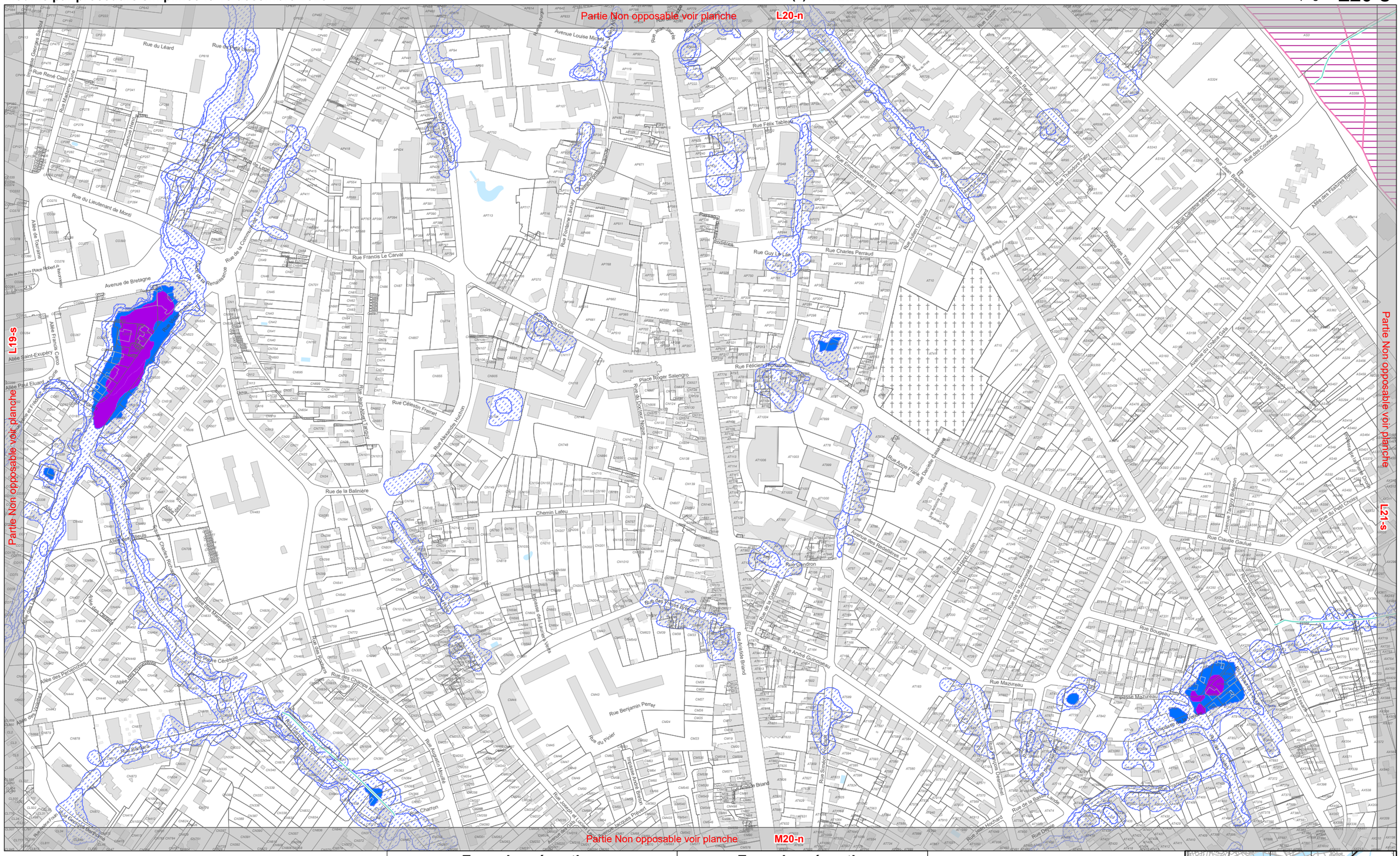

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

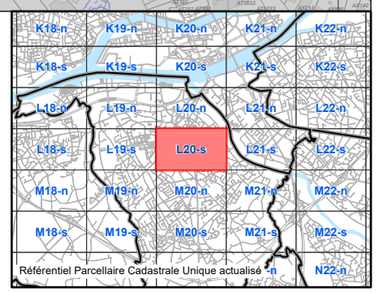

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L21-n**

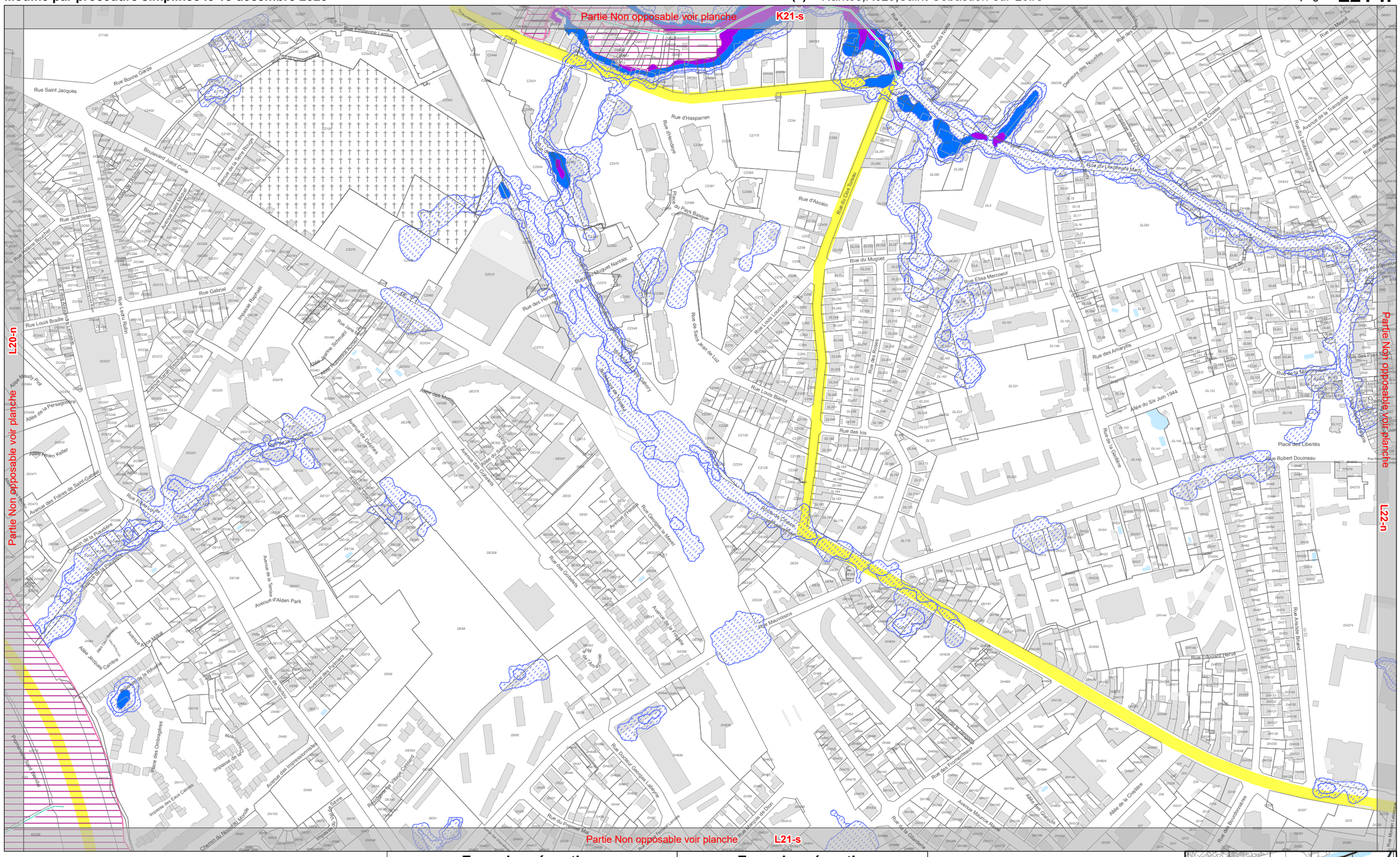
Partie Non opposable voir planche
K21-s
L20-n
Partie Non opposable voir planche
L22-n
Partie Non opposable voir planche
L21-s
Rue Saint Jacques
Rue Bonne Garde
Rue Emilienne Lemoux
Boulevard Joliot Curie
Rue Jeannine
Rue Gabriel
Rue Louis Braille
Rue d'Hasparren
Rue d'Heandye
Rue d'Ascain
Rue du Muguet
Rue Elisa Mercoeur
Rue des Amaryllis
Allée du Six Juin 1944
Place des Libertés
Rue Robert Douineau
Rue des Iris
Rue Louis Bilriot
Rue des Roses
Rue Louis Loucheur
Rue de Saint Jean de Luz
Rue du Cap Ferret
Rue des Grands Moulins
Rue de la Mayronne
Rue du Mesnil
Rue du Lieutenant Marin
Rue de la Chalse
Avenue de la Tranquille
Rue des Bleuets
Rue Anatole Briand
Rue Ferdinand Hervé
Rue des Frères Lumière
Rue de la Mairie de Rezé
Rue de la Gaillarie
Rue des Bourdonnières
Rue Maurice Lemonnier
Allée Jean Gabolde
Allée de la Chesnaie
Avenue Maurice Ravel
Rue des Frémentieux
Rue des Maurouins
Rue du Pré Long
Rue du Pré Louis
Rue du Pré Mahé
Rue Docteur Georges Lafarque
Rue Docteur Villaret Gaillard
Rue Georges Le Moyec
Avenue d'Hesdin
Avenue de la Frégate
Avenue d'Alden Park
Avenue de la Tamise
Avenue des Dolchins
Avenue des Gobelets
Avenue des Peintres
Avenue des Impressionnistes
Avenue Alice Milliat
Allée Jacques Carrère
Allée Jacques Anquetil
Allée Jean Bouin
Allée Marcel Cerdan
Allée Jean Behra
Allée Jean Jaurès
Allée Jeanne Schmaltz
Allée Florence Arthaud
Allée Marcel Bonthonneau
Allée Maud'y Riot
Allée de la Persagotière
Allée Helen Keller
Allée des Mésanges
Allée des Ombrages
Allée des Eaux Carrées
Allée du Nouvel Air
Allée du Pré Mahé
Allée du Pré Long
Allée du Pré Louis
Allée du Pré Gallard
Allée du Pré Gallard
Allée du Pré Gallard

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé,Vertou

Découpage : **L21-s**

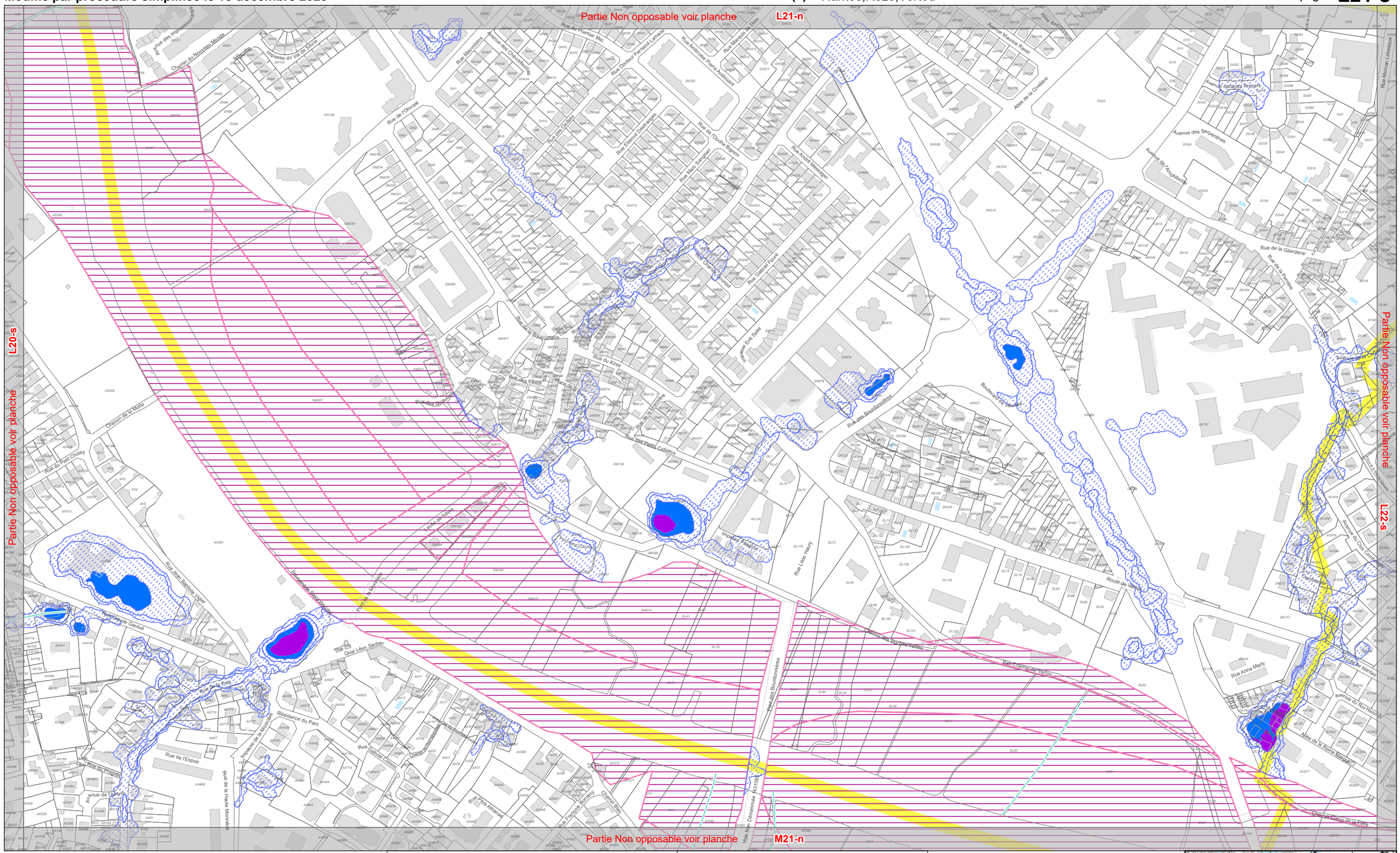

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

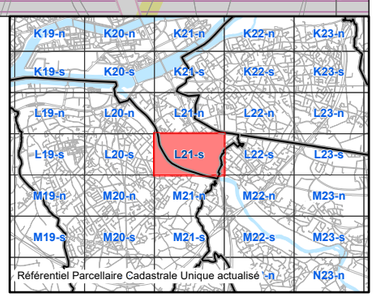

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L22-n**

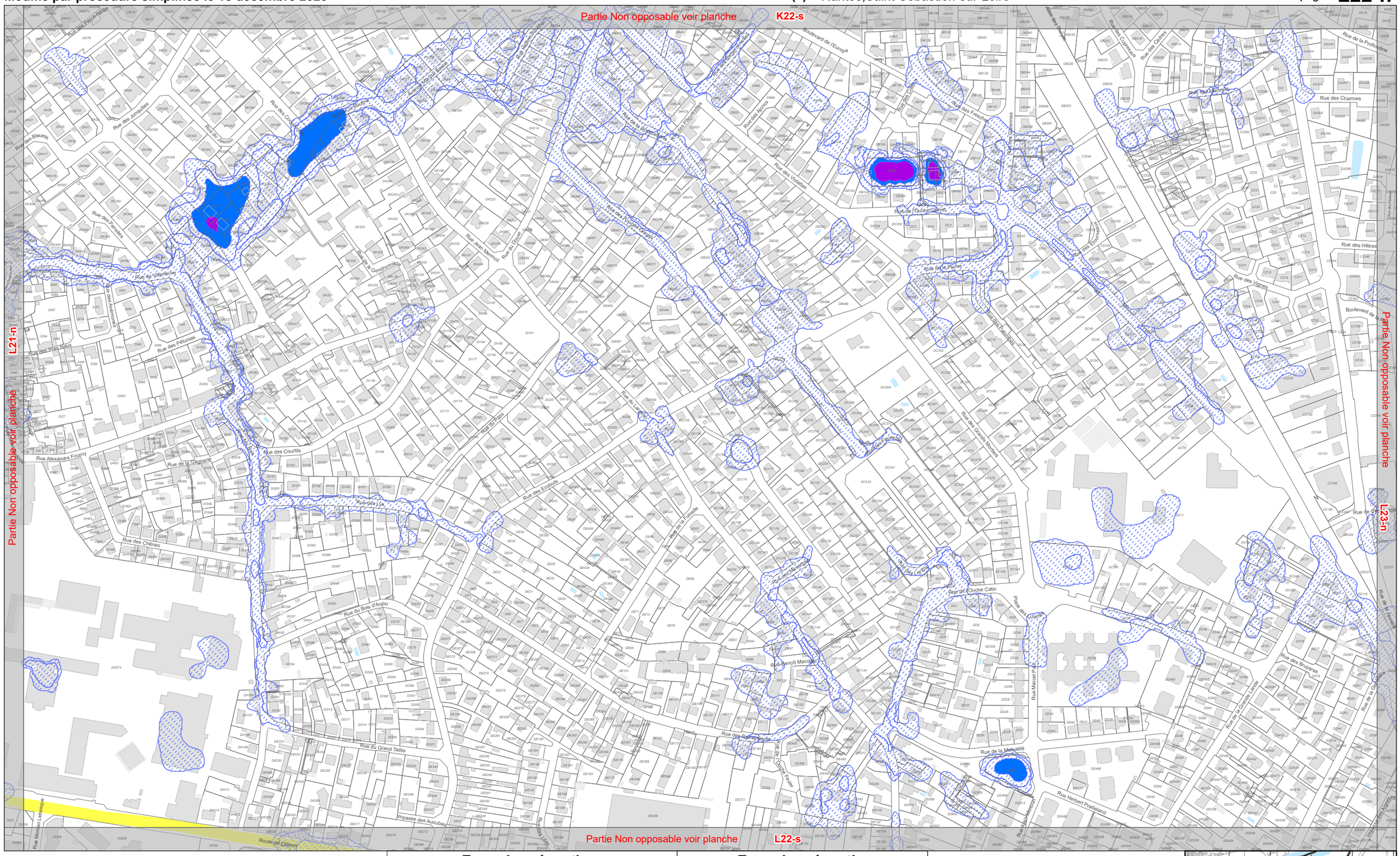

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

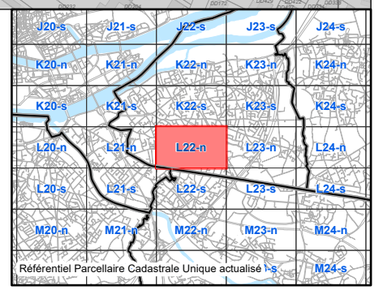

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Vertou,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L22-s**

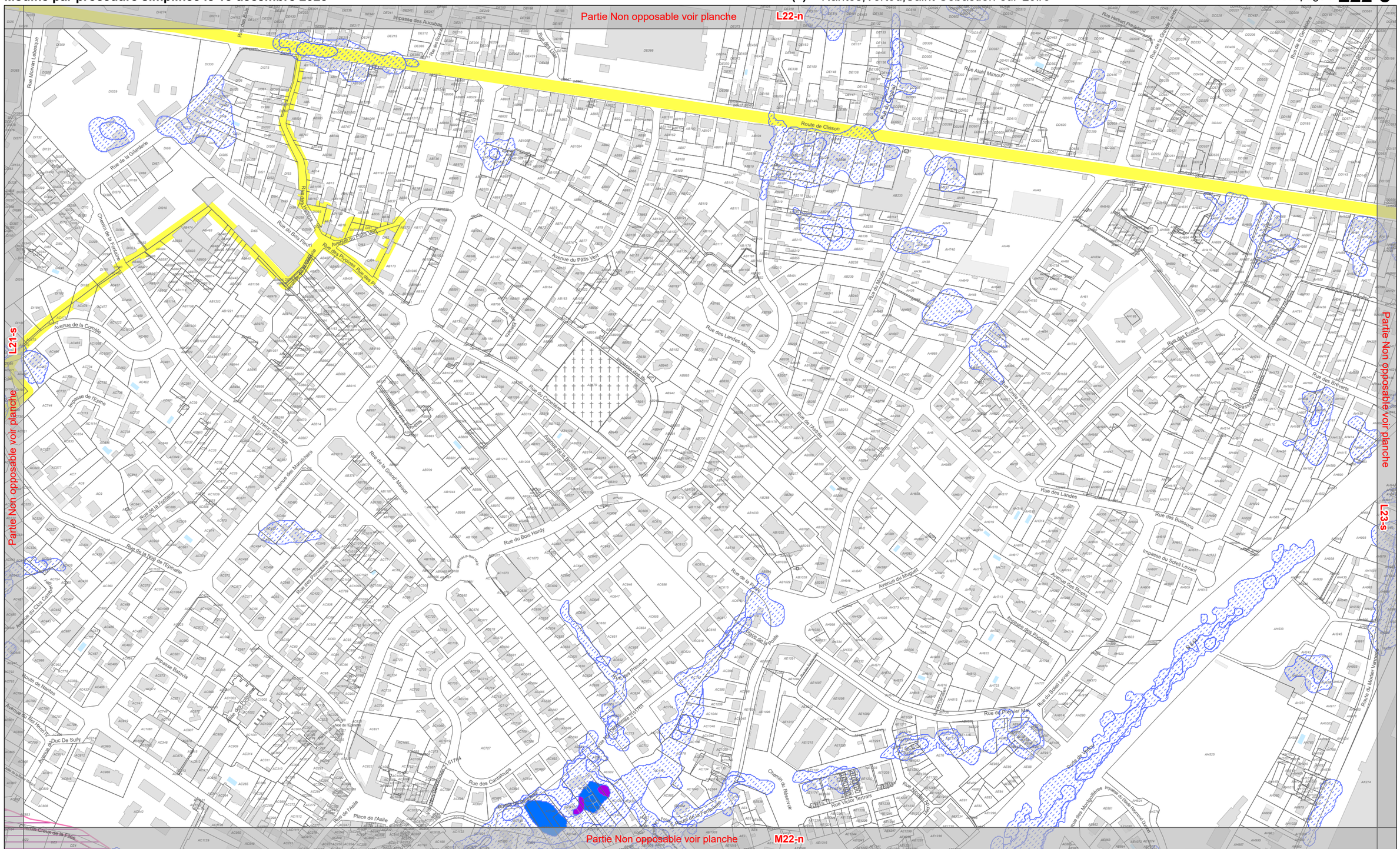

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

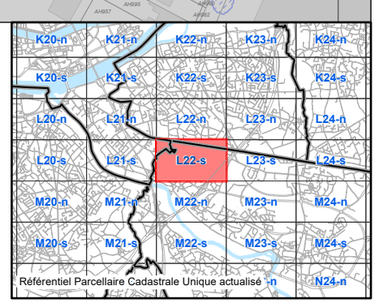

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L23-n**

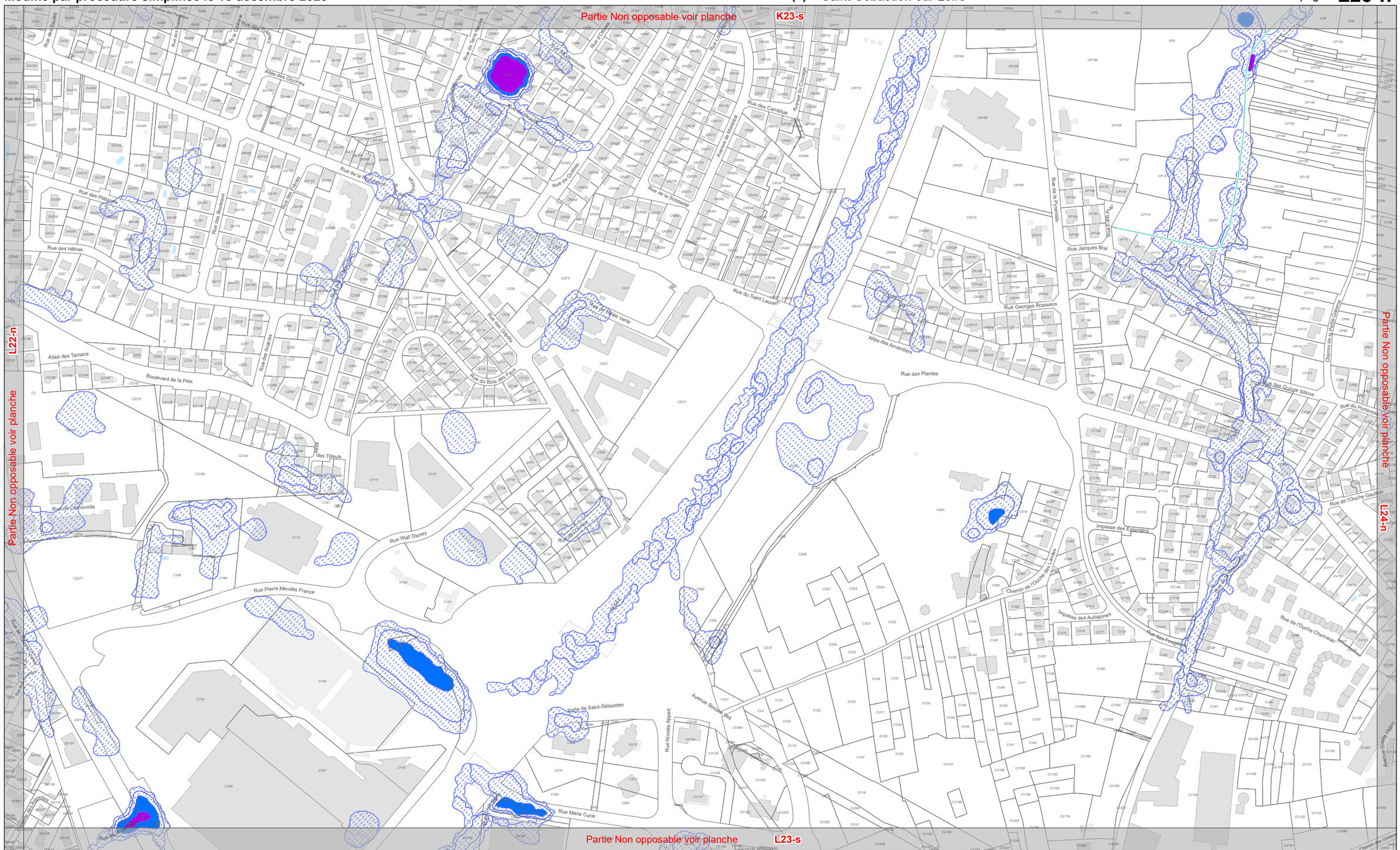

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

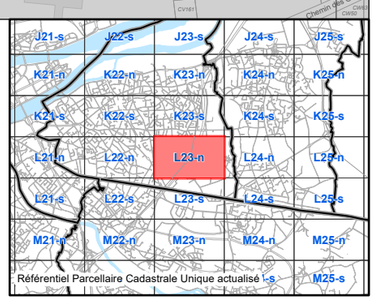

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L23-s**

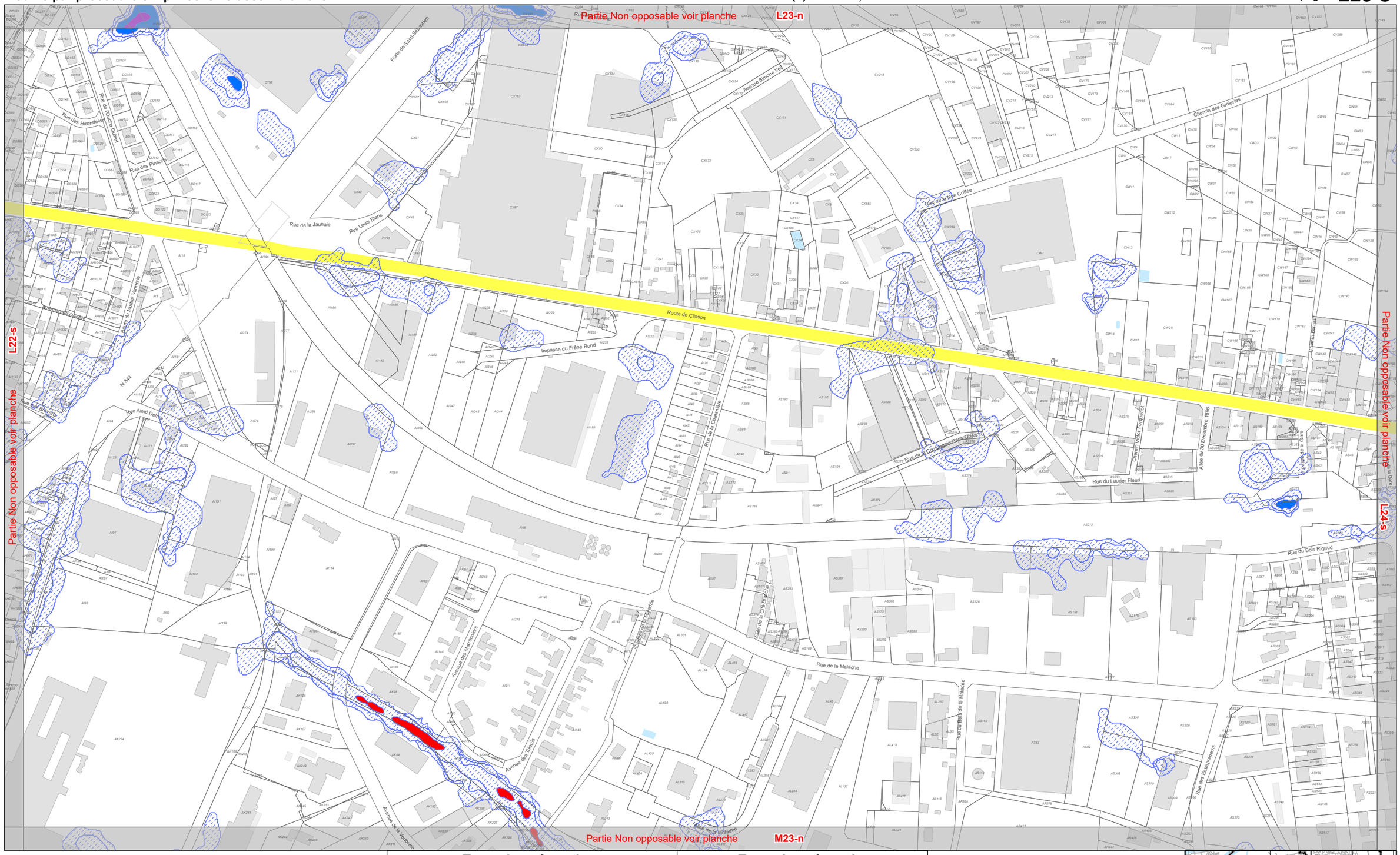

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

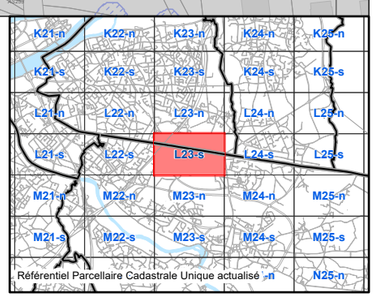

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L24-n**

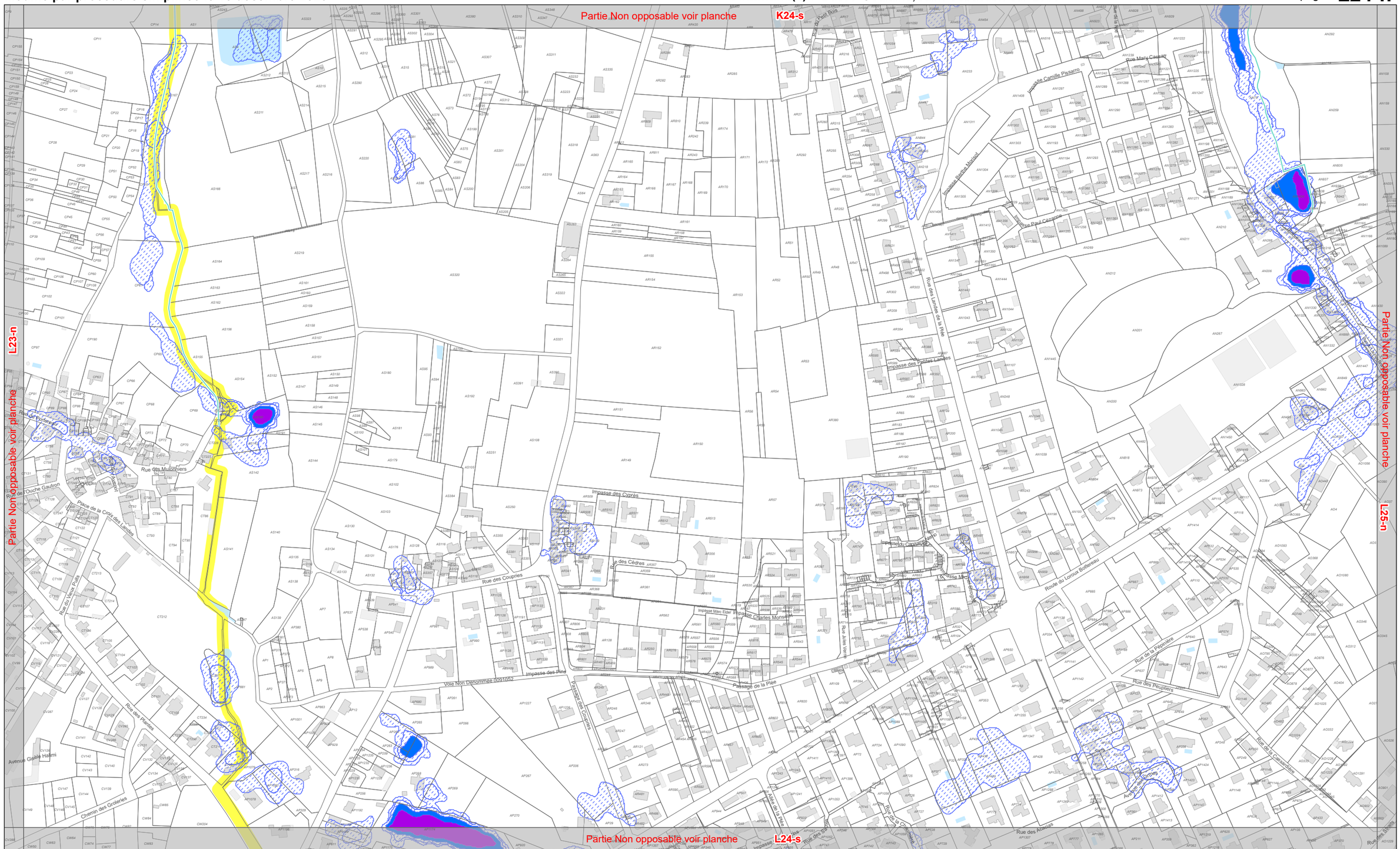

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

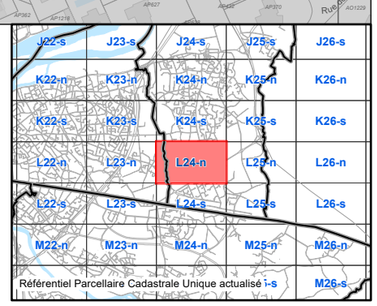

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Vertou,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L24-s**

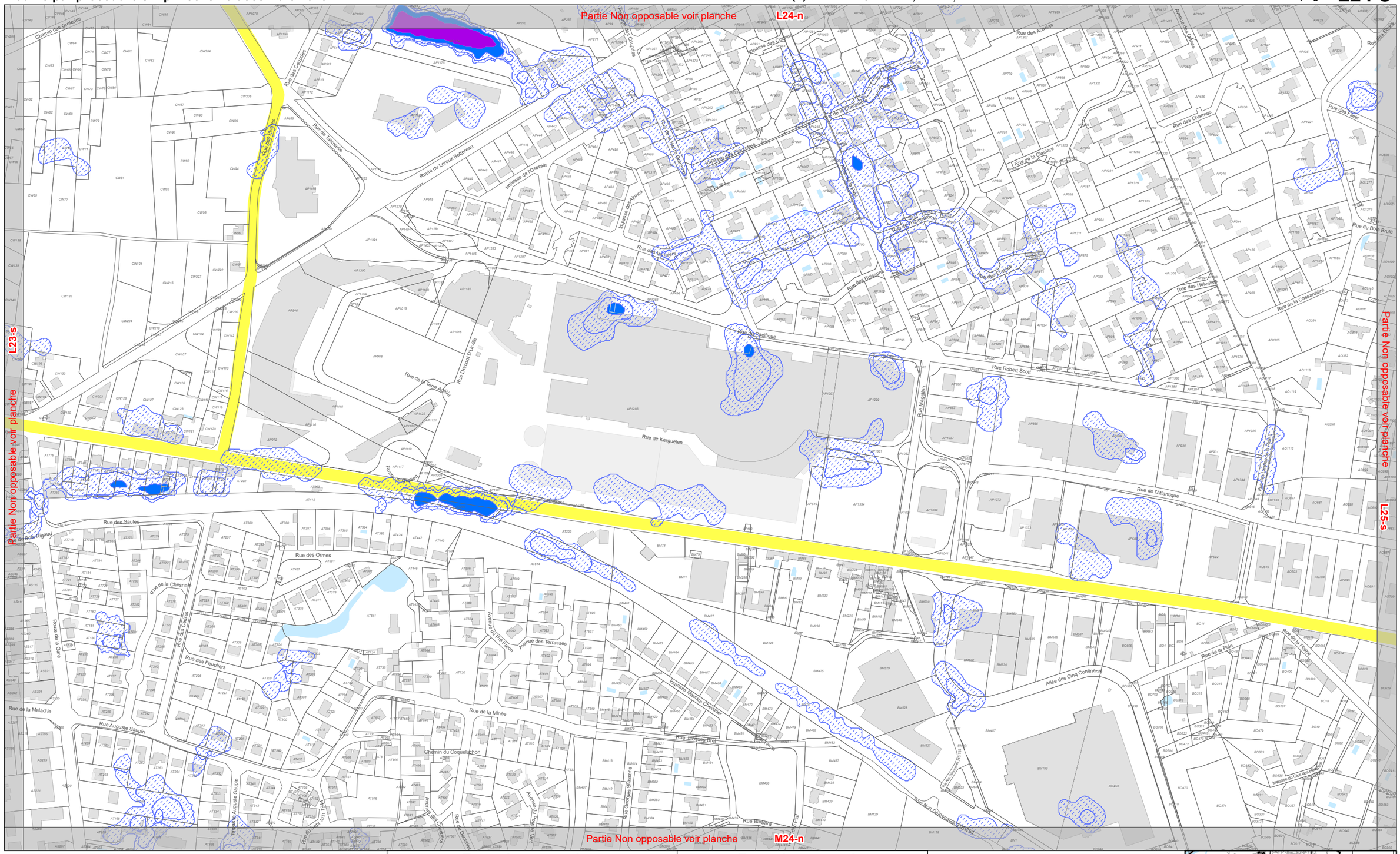
Partie Non opposable voir planche
L24-n
Partie Non opposable voir planche
L23-s
Partie Non opposable voir planche
L25-s
Partie Non opposable voir planche
M24-n
Chemin des Grolleries
Rue de Courtais
Rue de la Chaussée
Rue de Tasmanie
Route du Loroux Botterau
Impasse de l'Oseraie
Impasse des Apricots
Rue des Mésanges
Rue du Pacifique
Rue de la Terre Adélie
Rue Dumont D'Urville
Rue de Kerguelen
Rue Magellan
Rue Robert Scott
Rue de l'Atlantique
Rue des Acacias
Rue des Chênes
Rue des Ormes
Rue des Peupliers
Rue de la Chesnaie
Route de la Gare
Rue de la Maladrie
Rue Auguste Saupin
Rue de la Minée
Chemin du Coquelichon
Rue Jacques Brel
Rue Georges Brassens
Rue Barbara
Rue du Bois Brulé
Rue de la Plaine
Allée des Cinq Continents
Rue de la Cabinière
Rue des Charmes
Rue des Hêtres
Rue des Saules
Rue des Sapins
Rue de la Pinière
Rue des Hêlvelles
Rue de la Calsaudière
Rue des Buissons
Rue des Ecoles
Rue de la Pinière
Rue de la Plée
Rue de la Cabinière
Rue de la Chaussée
Rue de la Chaussée
Rue de la Chaussée

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine

Découpage : **L25-n**

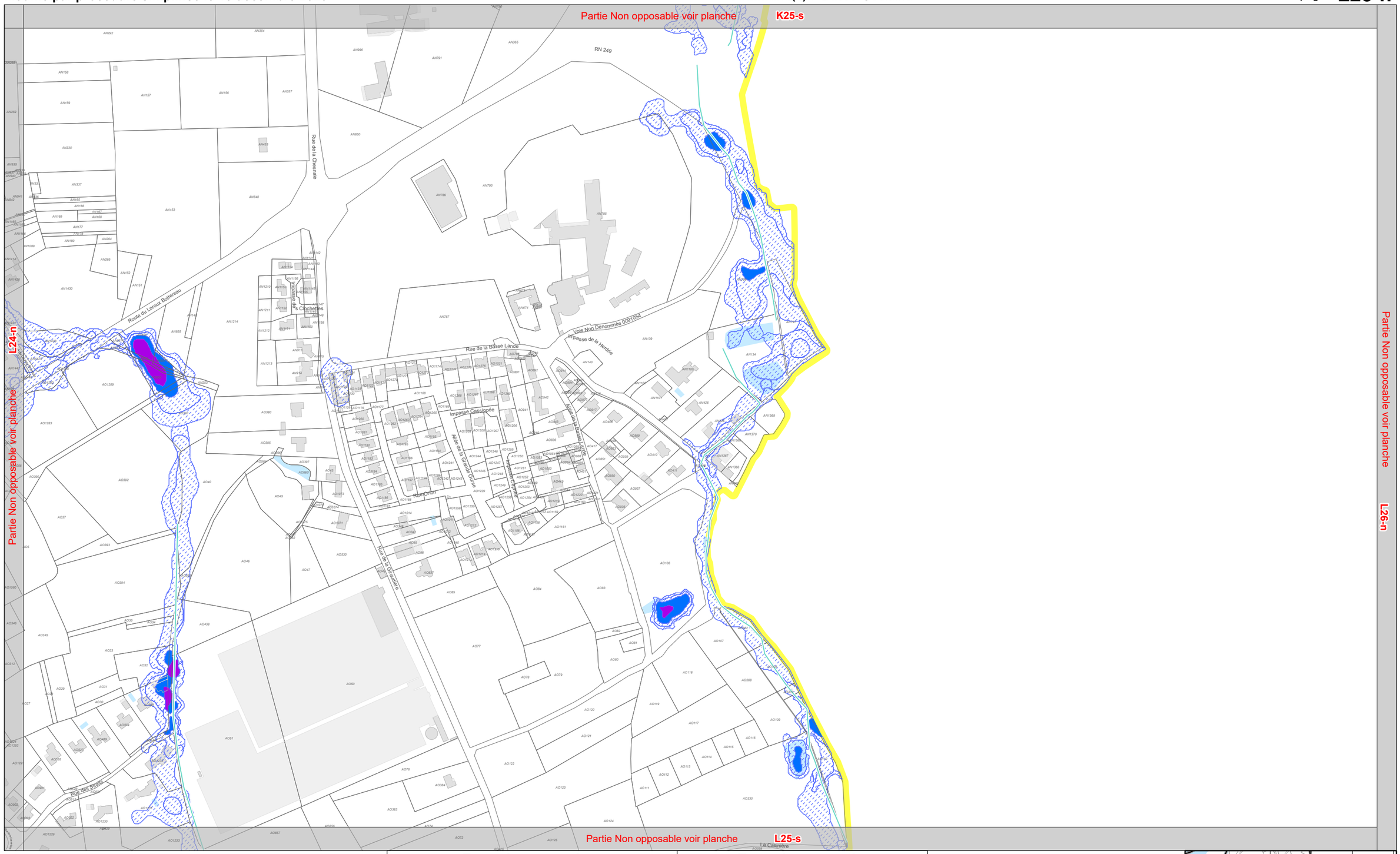

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

J23-s	J24-s	J25-s	J26-s	J27-s
K23-n	K24-n	K25-n	K26-n	K27-n
K23-s	K24-s	K25-s	K26-s	K27-s
L23-n	L24-n	L25-n	L26-n	L27-n
L23-s	L24-s	L25-s	L26-s	L27-s
M23-n	M24-n	M25-n	M26-n	M27-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé 1-s				M27-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Vertou

Découpage : **L25-s**

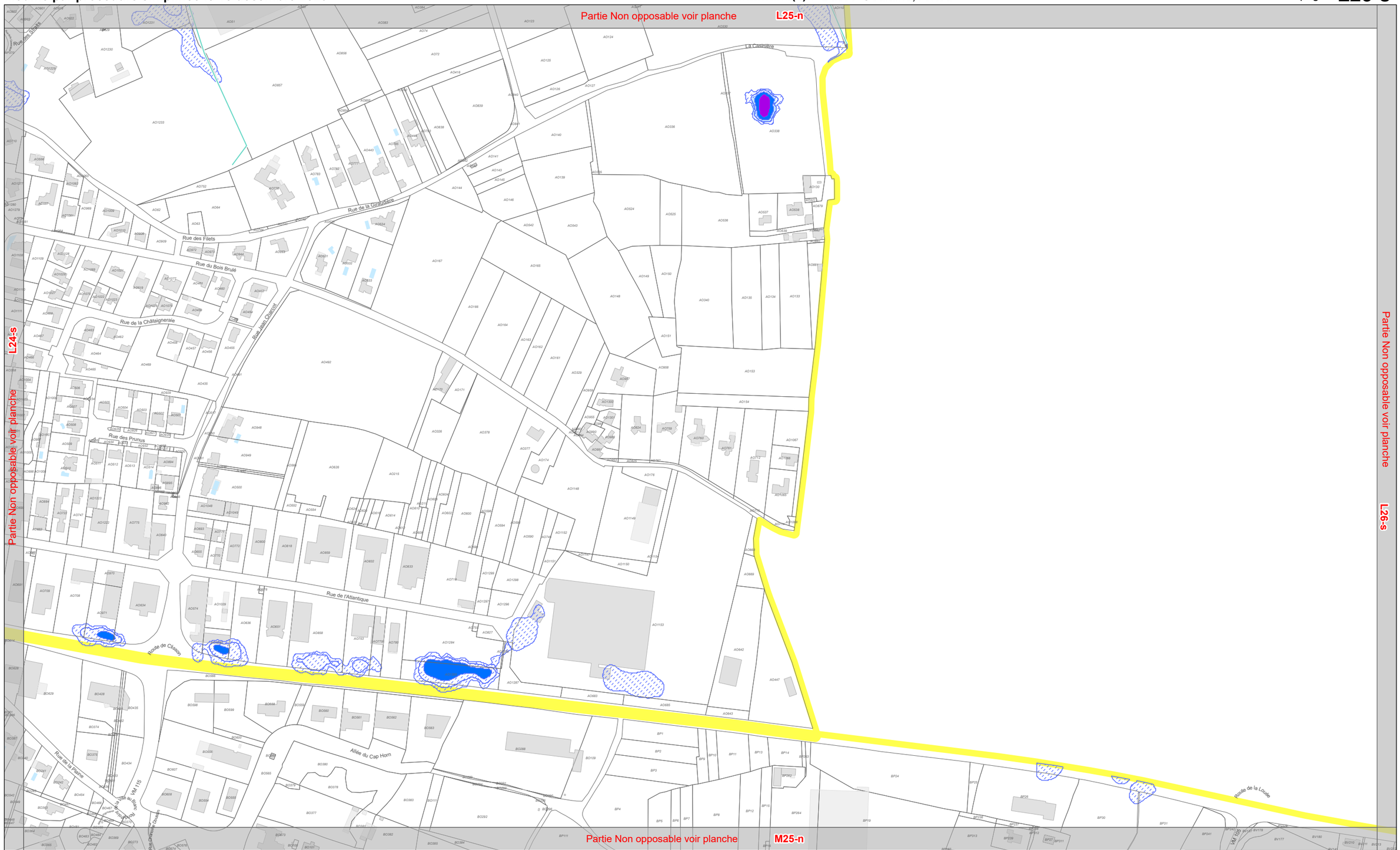

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

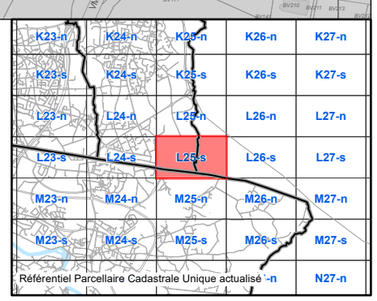

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **M20-n**

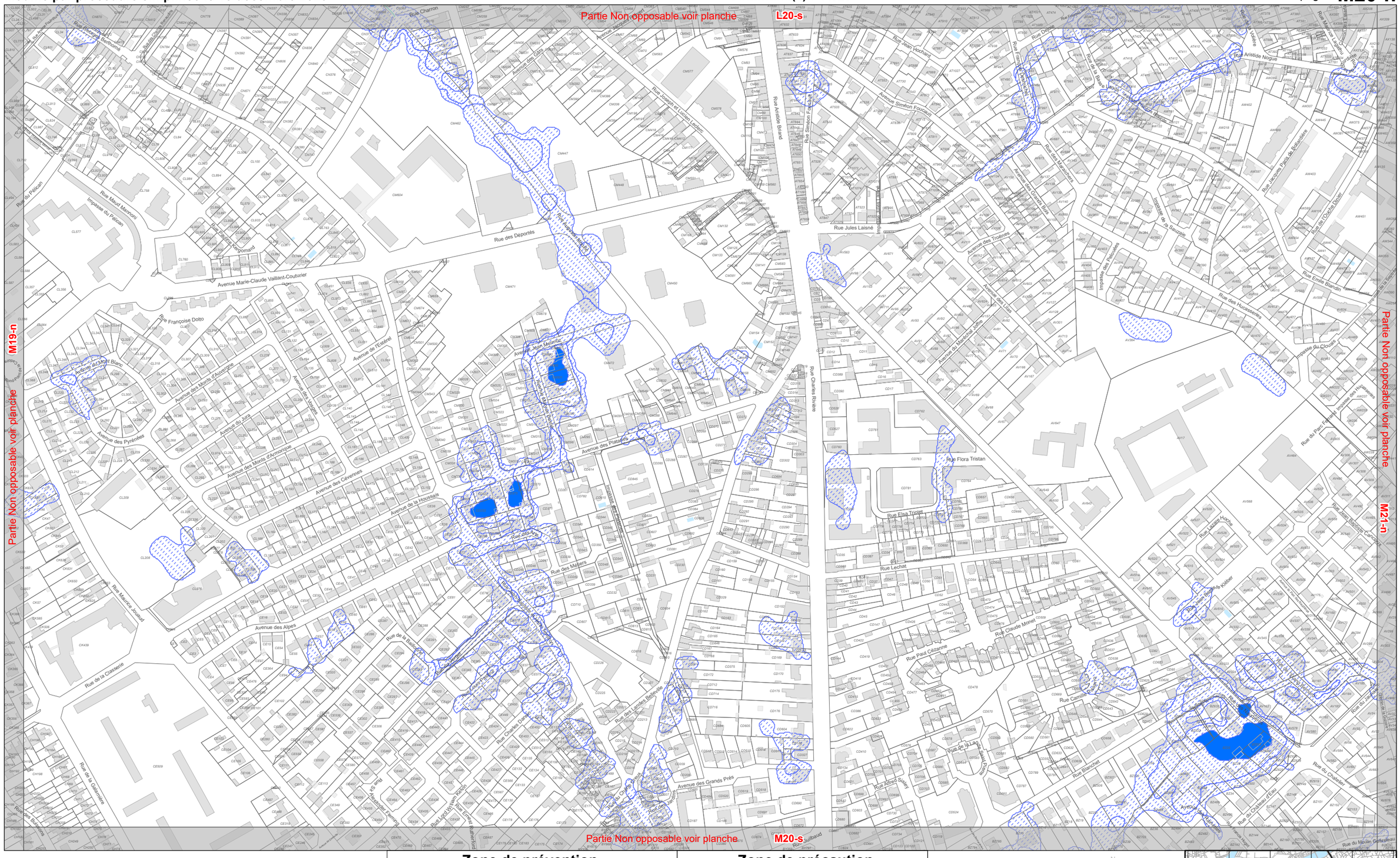
Partie Non opposable voir planche
L20-s
M19-n
M21-n
M20-s
Rue Charron
Rue du Pélican
Rue Maud Mannoni
Impasse du Pélican
Rue Pierre Normand
Avenue Marie-Claude Vaillant-Couturier
Rue Françoise Dolto
Avenue de l'Eglantier
Avenue Jean Monnet
Avenue Marie Curie
Avenue des Platanes
Rue des Déportés
Rue Joseph et Lucien Leclerc
Rue Aristide Briand
Rue Simon Fokkink
Rue Jules Laisné
Rue Charles Rivière
Avenue des Troènes
Avenue du Maréchal Joffre
Rue Flora Tristan
Rue Elsa Triolet
Rue Lechat
Rue Claude Monet
Rue Paul Cézanne
Rue Camille Renault
Rue Alfred Sisley
Rue Blanchet
Rue Aristide Nogue
Rue Jacques Prassinos
Rue Jean Sébastien Cornaud
Rue du Parc Fairway
Rue du Château d'Eau
Rue du Moulin Gottereau
Rue du Clos Toulouse
Rue Ernest Blandin
Rue des Huissauderies
Rue des Marronniers
Avenue des Grands Prés
Rue Lord Durham
Rue Edgar Ruherford
Rue Alexander Fleming
Rue du Capitaine Bonnet
Rue Charles Darwin
Rue des Landes Belleville
Rue des Metiers
Rue des Arts
Rue de la Bastière
Rue de la Clouterie
Rue de la Gâtinière
Rue de la Bonnetière
Rue Maurice Mourot
Avenue des Alpes
Avenue des Cévennes
Avenue de la Houssais
Avenue des Monts d'Auvergne
Avenue des Pyrénées
Allées du Mont Blanc
Rue Sully Prudhomme
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Moulin
Rue Jean Monnet
Rue Jean Zay
Rue Jean Bart
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Rostand
Rue Jean Perrin
Rue Jean Lurçat
Rue Jean Bouin
Rue Jean Bleuzen
Rue Jean Bouhier
Rue Jean Sébastien Bach
Rue Jean Sébastien Cornaud

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **M20-s**

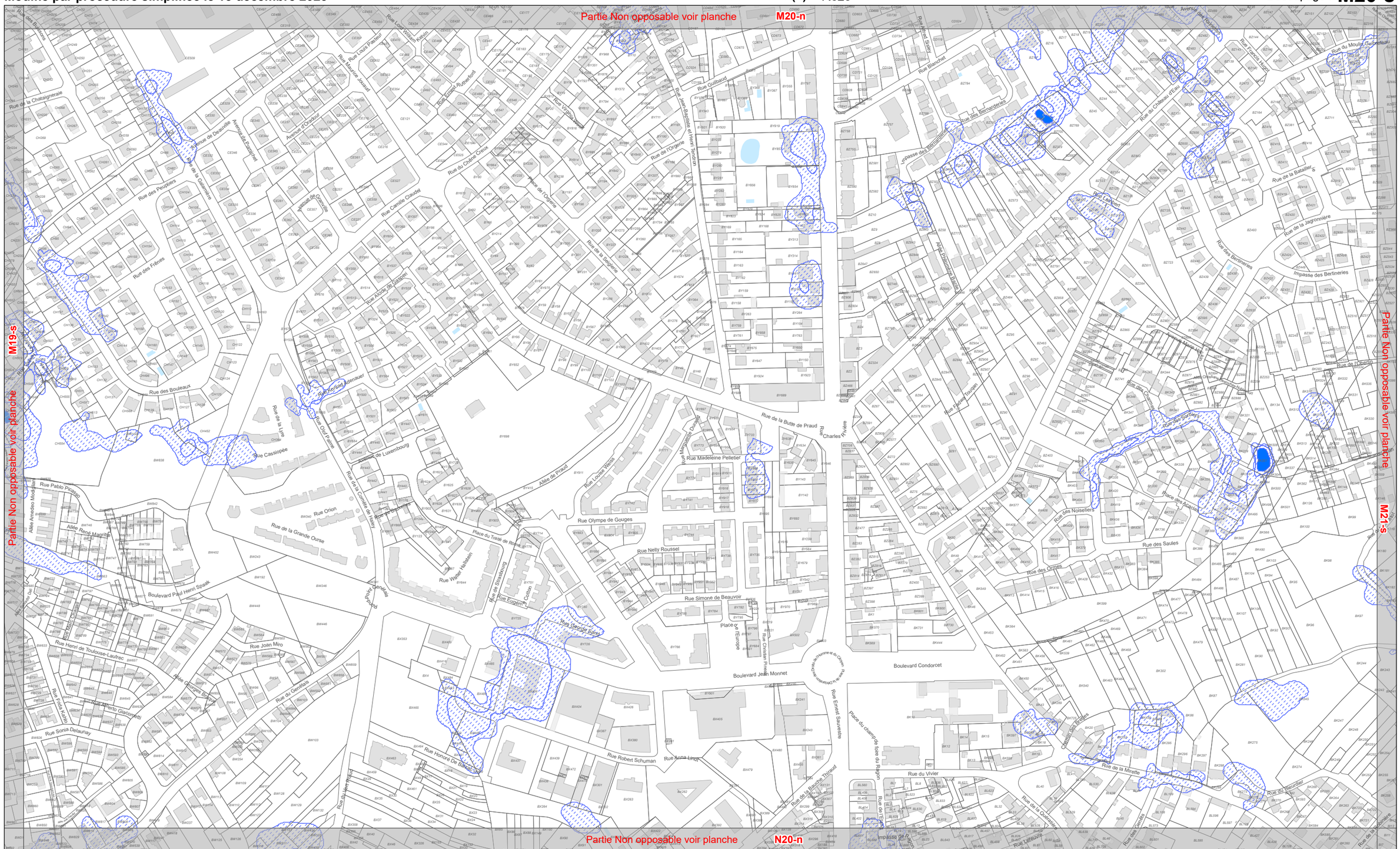
Partie Non opposable voir planche
M20-n
M19-s
M21-s
N20-n
Rue de la Chataigneraie
Rue Louis Pasteur
Rue William Kelvin
Rue Maurice Jouaud
Rue Ernest Rutherford
Rue Guilbaud
Rue Henri Bandelier et Henri Teudron
Rue Blanche
Rue Alfred Sisley
Avenue de Deauville
Avenue de Dauphiné
Avenue d'Paradour
Rue de la Gaudinière
Rue des Peupliers
Rue des Frênes
Rue Camille Claudel
Rue du Chêne Creux
Rue de l'Organie
Place de l'Organie
Rue de la Sangle
Rue Virginia Woolf
Rue des Bernardières
Rue du Château d'Eau
Rue du Moulin Gerbeau
Rue de la Bataillère
Rue de la Jagonnière
Rue des Bertineries
Impasse des Bertineries
Rue Francis Poulenc
Rue Jean Moulin
Rue Fleming
Rue des Bouleaux
Rue Cassiopée
Rue de la Lyre
Rue Orion
Rue de la Grande Ourse
Rue de la Comète de Halley
Rue de la Butte de Praud
Rue Charles Aylée
Rue Madeleine Pelletier
Allée de Praud
Rue Louise Weiss
Rue Olympe de Gouges
Rue Nelly Roussel
Rue Simone de Beauvoir
Place de l'Europe
Rue Christian Pineau
Boulevard Jean Monnet
Rue Ernest Sauvestre
Boulevard Condorcet
Rue Robert Schuman
Rue Anna Lindh
Rue Honoré De Balzac
Rue Victor Hugo
Rue Joan Miro
Rue Henri de Toulouse-Lautrec
Rue Frida Kahlo
Rue Sonia Delaunay
Rue Pablo Picasso
Allée Ameedeo Modigliani
Allée René Magritte
Boulevard Paul Henri Spaak
Rue Wasser Hallstein
Rue de Strasbourg
Rue Eugénie Cotton
Rue Gaston Defferre
Rue du Vivier
Rue de la Mirette
Rue du Rimaudier
Rue de la Couronnerie
Rue de la Tabarderie
Rue de la Bauche Thiraud
Rue de l'Epine
Rue Lafayette
Rue des Cormiers
Rue des Noiseliers
Rue des Saules
Rue des Sorbiers
Rue des Chênes
Rue Fleming Tourain
Place des Acacias
Allée Christophe Colomb
Allée Jacques Brel
Allée Germaine Richier
Rue du Gendarme
Rue Alberto Giacometti
Rue Jean Mermoz
Rue de la Comète de Halley
Rue de la Grande Ourse
Rue Orion
Rue Cassiopée
Rue de la Lyre
Rue Olivier Fallaire
Avenue de Luxembourg
Rue de la Tabarderie
Rue Gambetta
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Mermoz
Rue Alberto Giacometti
Rue Sonia Delaunay
Rue Frida Kahlo
Rue Henri de Toulouse-Lautrec
Boulevard Paul Henri Spaak
Rue Joan Miro
Rue Pablo Picasso
Allée Ameedeo Modigliani
Allée René Magritte
Rue Wasser Hallstein
Rue de Strasbourg
Rue Eugénie Cotton
Rue Gaston Defferre
Rue Olympe de Gouges
Rue Nelly Roussel
Rue Simone de Beauvoir
Place de l'Europe
Rue Christian Pineau
Boulevard Jean Monnet
Rue Ernest Sauvestre
Boulevard Condorcet
Rue Robert Schuman
Rue Anna Lindh
Rue Honoré De Balzac
Rue Victor Hugo
Rue du Vivier
Rue de la Mirette
Rue du Rimaudier
Rue de la Couronnerie
Rue de la Tabarderie
Rue de la Bauche Thiraud
Rue de l'Epine
Rue Lafayette
Rue des Cormiers
Rue des Noiseliers
Rue des Saules
Rue des Sorbiers
Rue des Chênes
Rue Fleming Tourain
Place des Acacias
Allée Christophe Colomb
Allée Jacques Brel
Allée Germaine Richier
Rue du Gendarme
Rue de la Butte de Praud
Rue de la Bauche Thiraud
Rue de la Tabarderie
Rue de la Couronnerie
Rue de la Mirette
Rue du Vivier
Rue du Rimaudier
Rue de la Jagonnière
Rue de la Bataillère
Rue du Moulin Gerbeau
Rue du Château d'Eau
Rue des Bernardières
Rue Blanche
Rue Alfred Sisley
Rue Francis Poulenc
Rue Jean Moulin
Rue Fleming
Rue des Bouleaux
Rue Cassiopée
Rue de la Lyre
Rue Orion
Rue de la Grande Ourse
Rue de la Comète de Halley
Rue Olivier Fallaire
Avenue de Luxembourg
Rue Gambetta
Rue Jean Mermoz
Rue Alberto Giacometti
Rue Sonia Delaunay
Rue Frida Kahlo
Rue Henri de Toulouse-Lautrec
Boulevard Paul Henri Spaak
Rue Joan Miro
Rue Pablo Picasso
Allée Ameedeo Modigliani
Allée René Magritte
Rue Wasser Hallstein
Rue de Strasbourg
Rue Eugénie Cotton
Rue Gaston Defferre
Rue Olympe de Gouges
Rue Nelly Roussel
Rue Simone de Beauvoir
Place de l'Europe
Rue Christian Pineau
Boulevard Jean Monnet
Rue Ernest Sauvestre
Boulevard Condorcet
Rue Robert Schuman
Rue Anna Lindh
Rue Honoré De Balzac
Rue Victor Hugo
Rue du Vivier
Rue de la Mirette

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé,Vertou

Découpage : **M21-n**

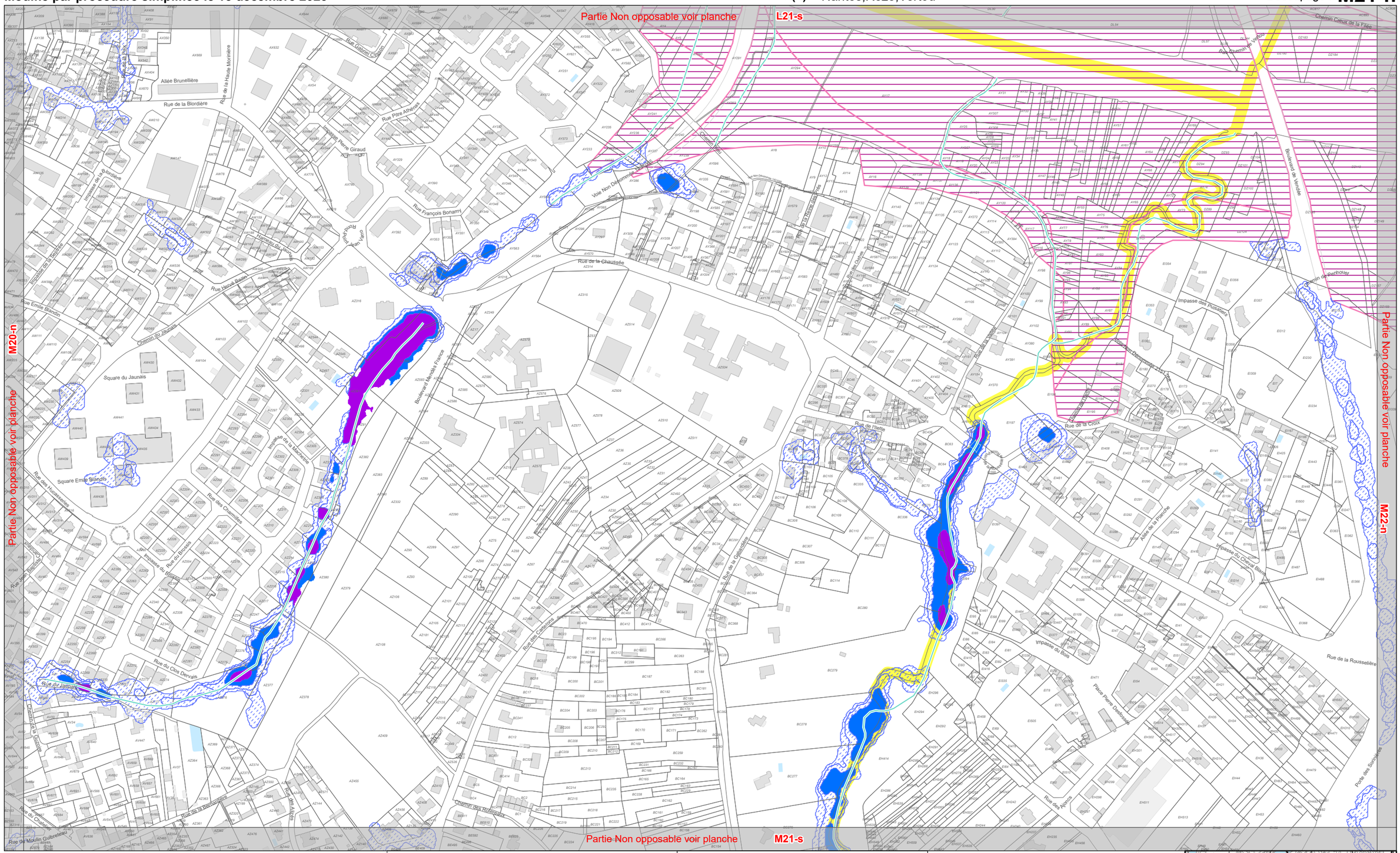

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	**Zone de précaution** Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

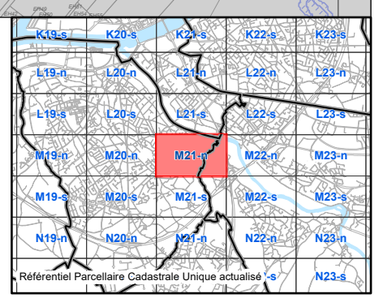

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Rezé,Vertou

Découpage : **M21-s**

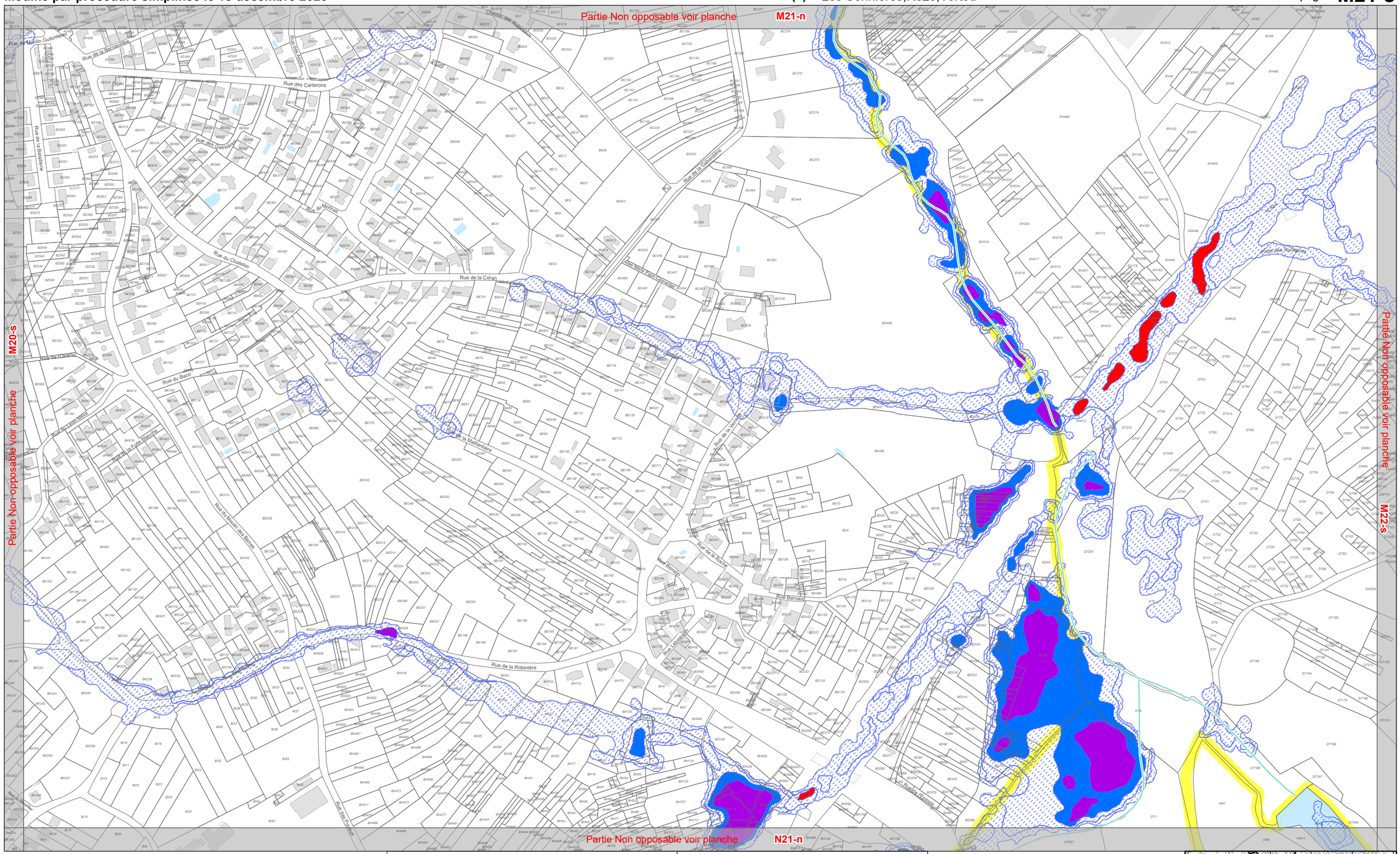

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

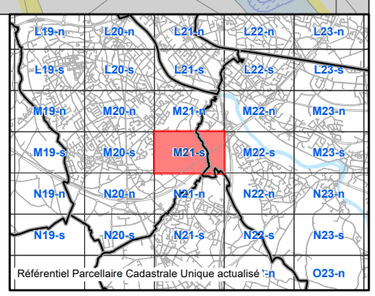

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M22-n**

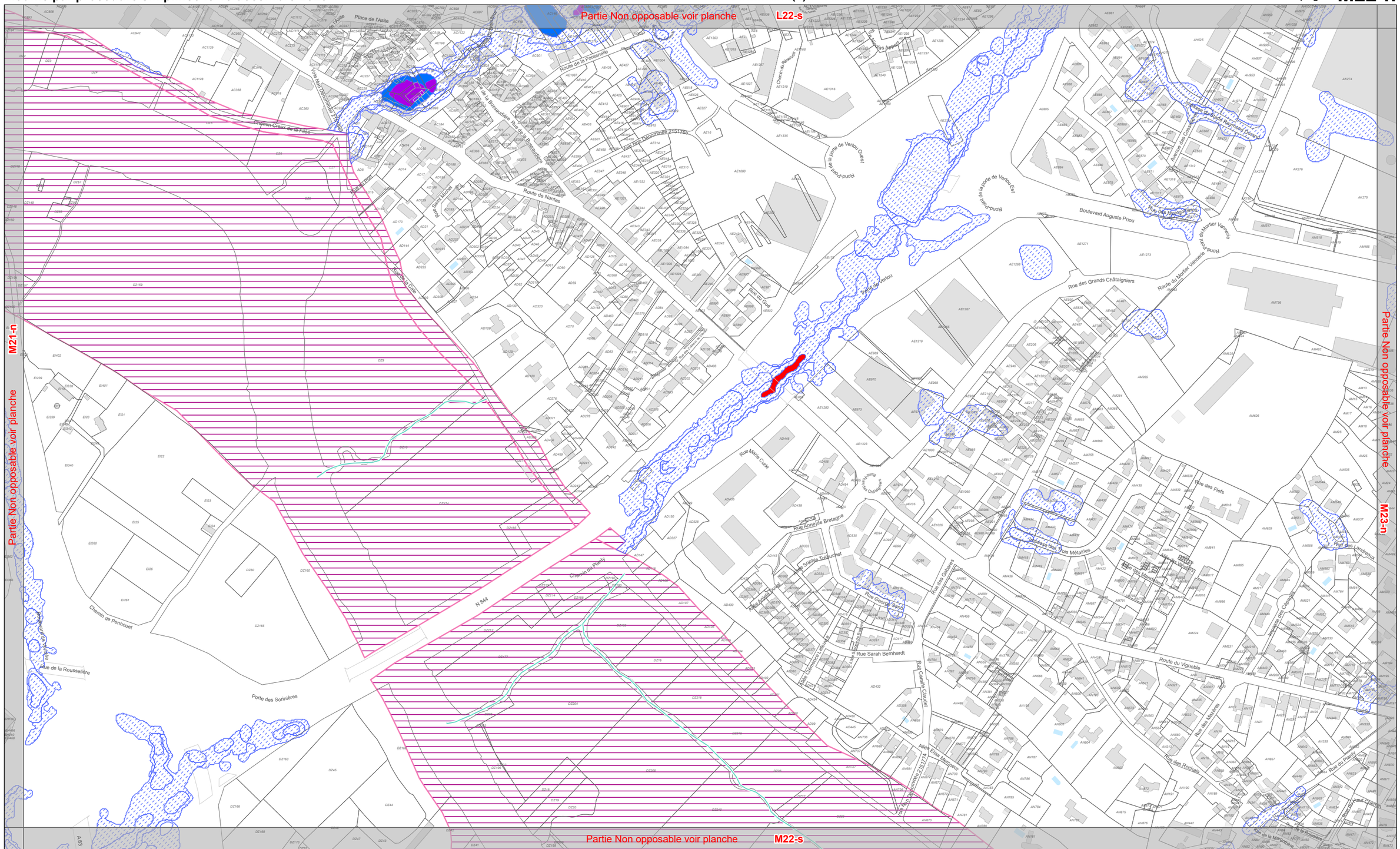

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *	
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)	Cours d'eau Limite communale
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)	

* sauf dispositions contraires du règlement

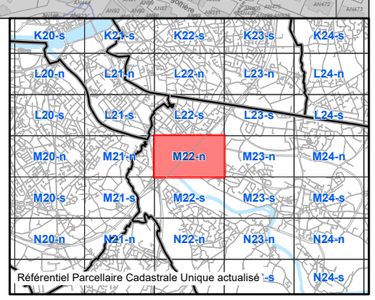

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M22-s**

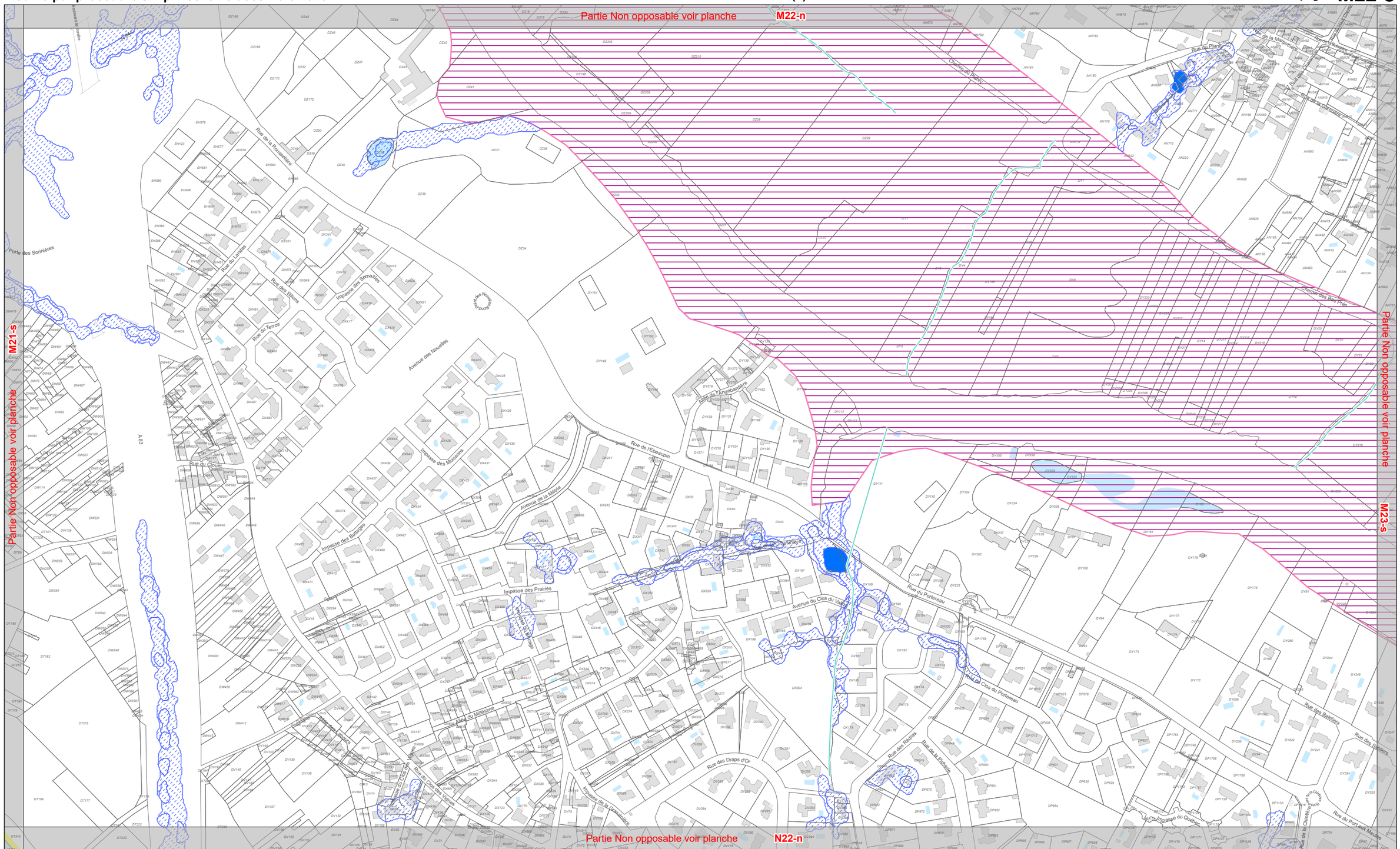

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

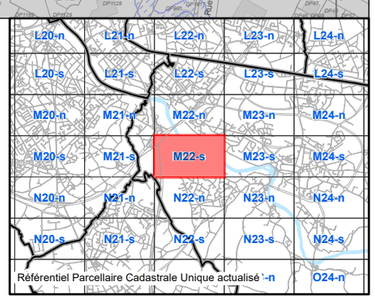

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M23-n**

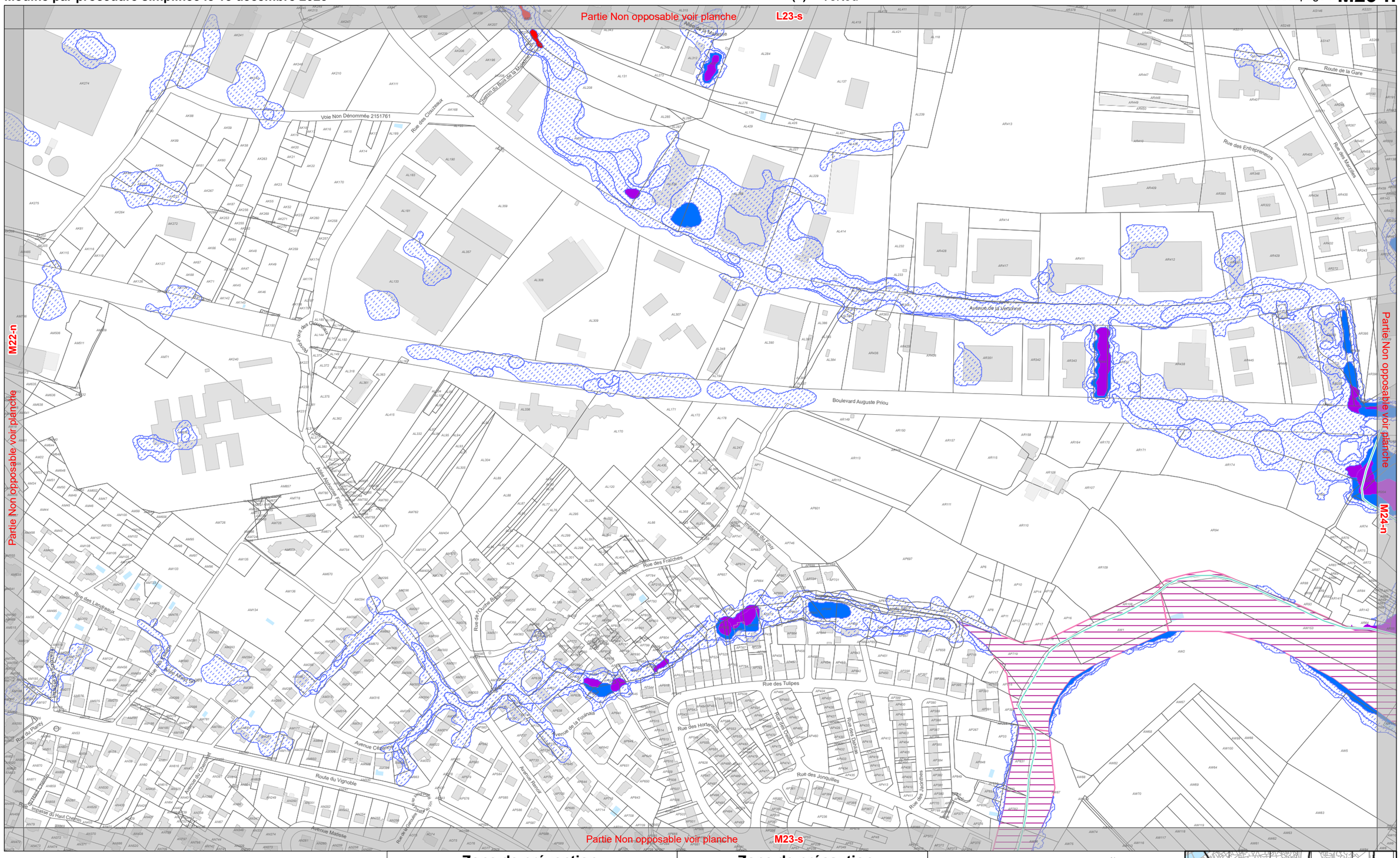

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

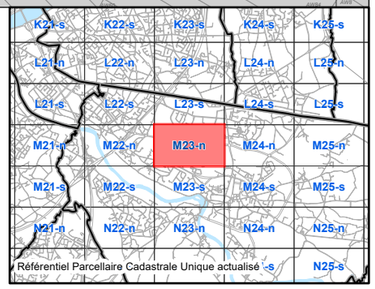

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M23-s**

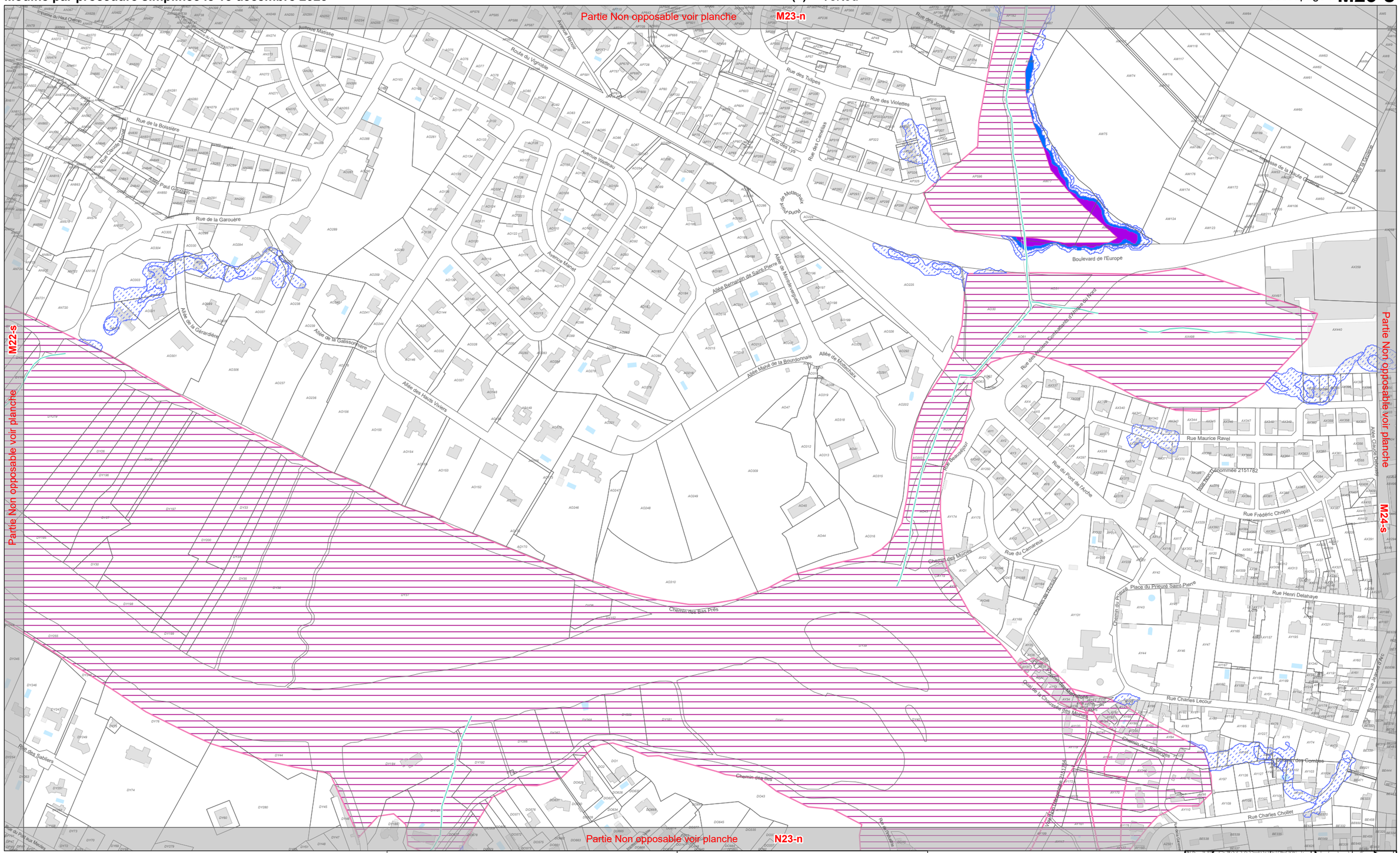

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

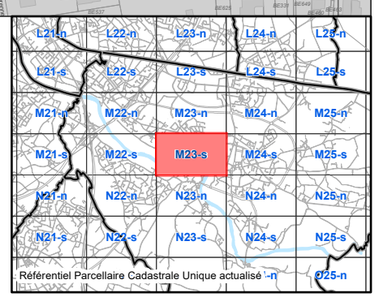

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M24-n**

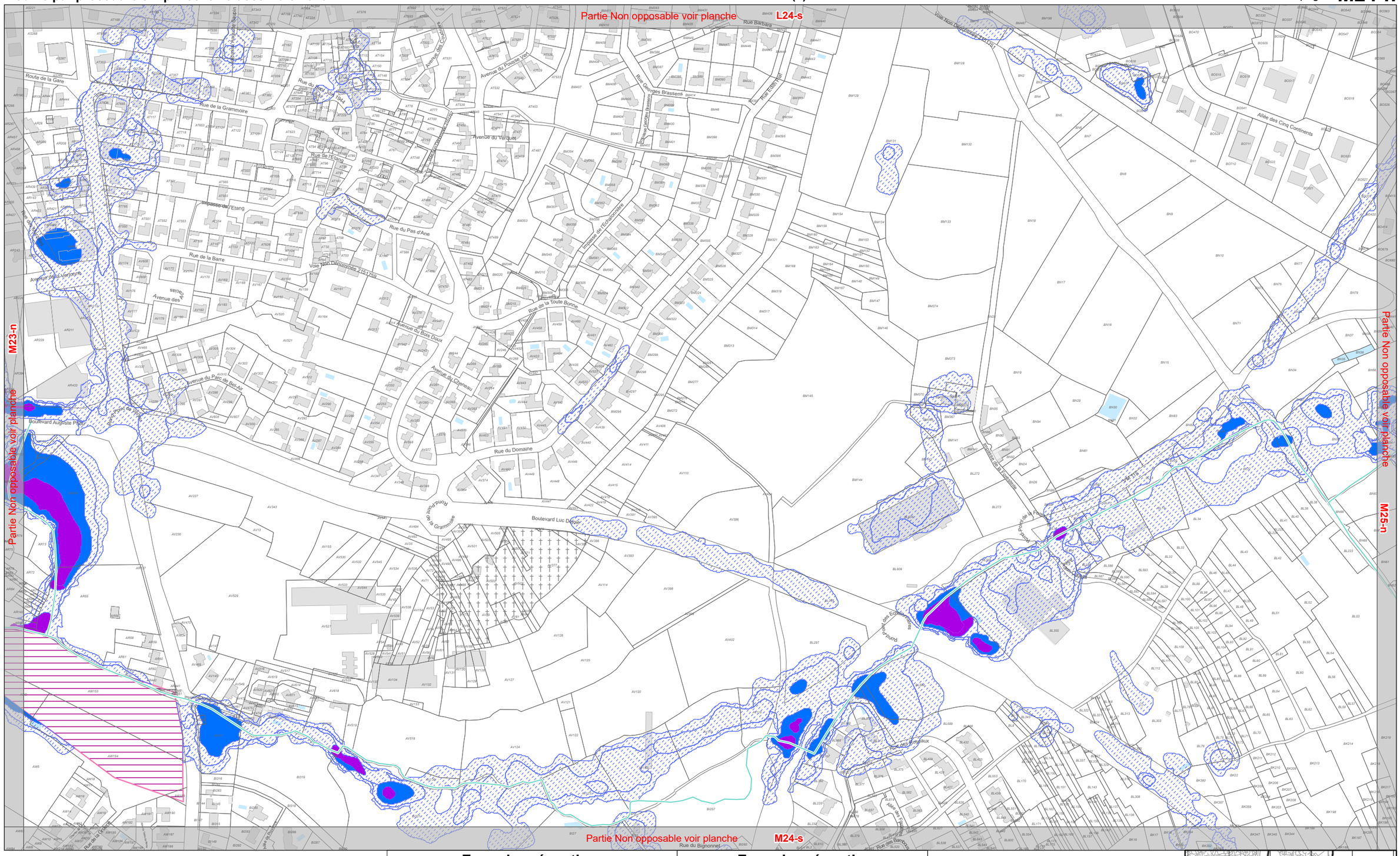

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

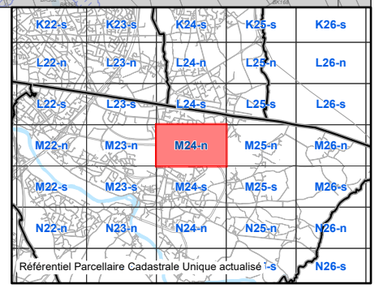

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M24-s**

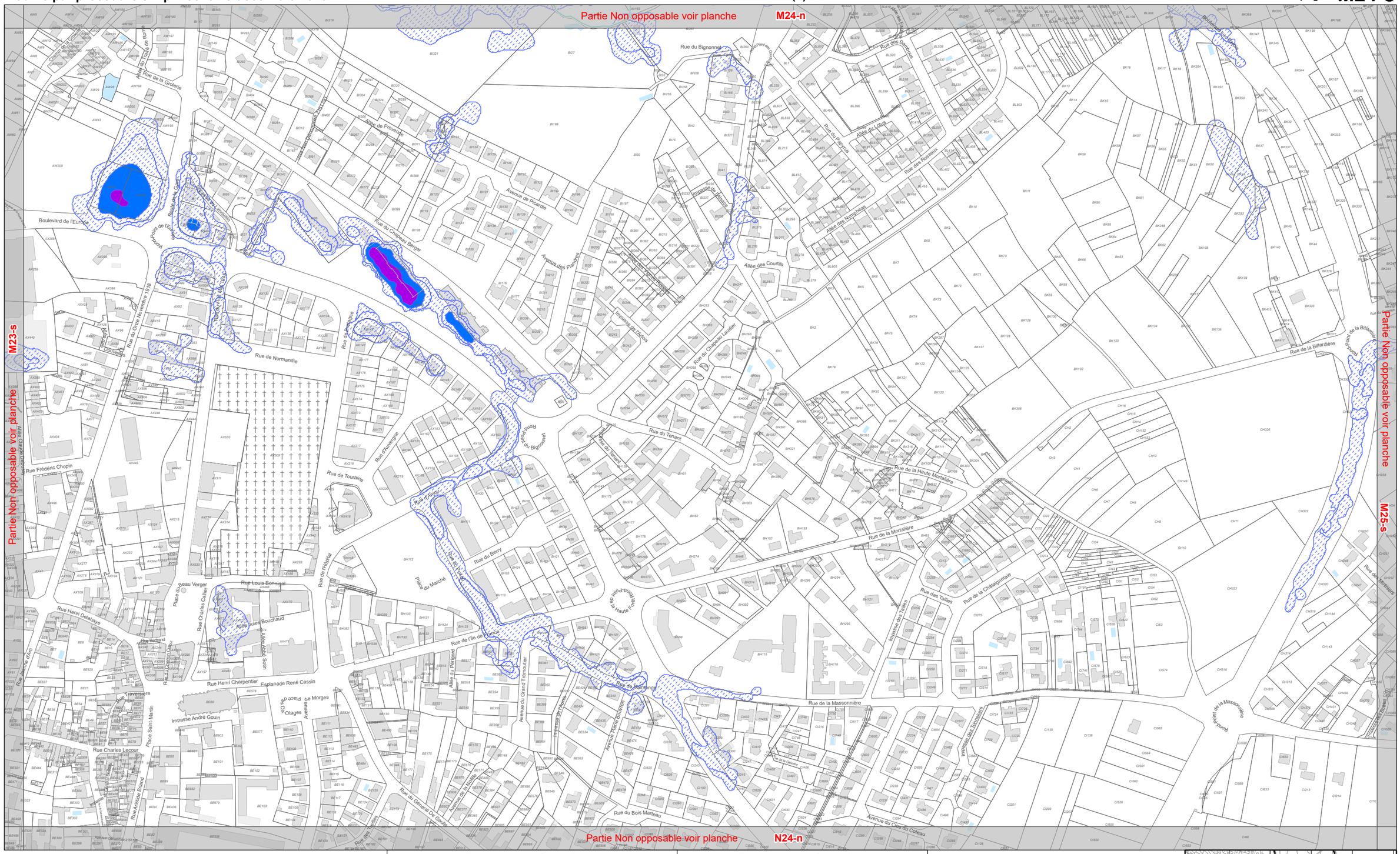

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes des Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

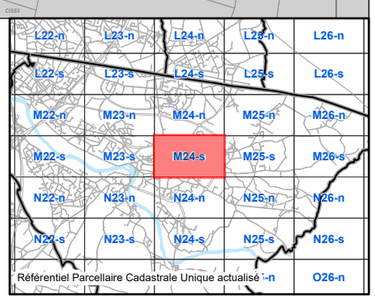

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M25-n**

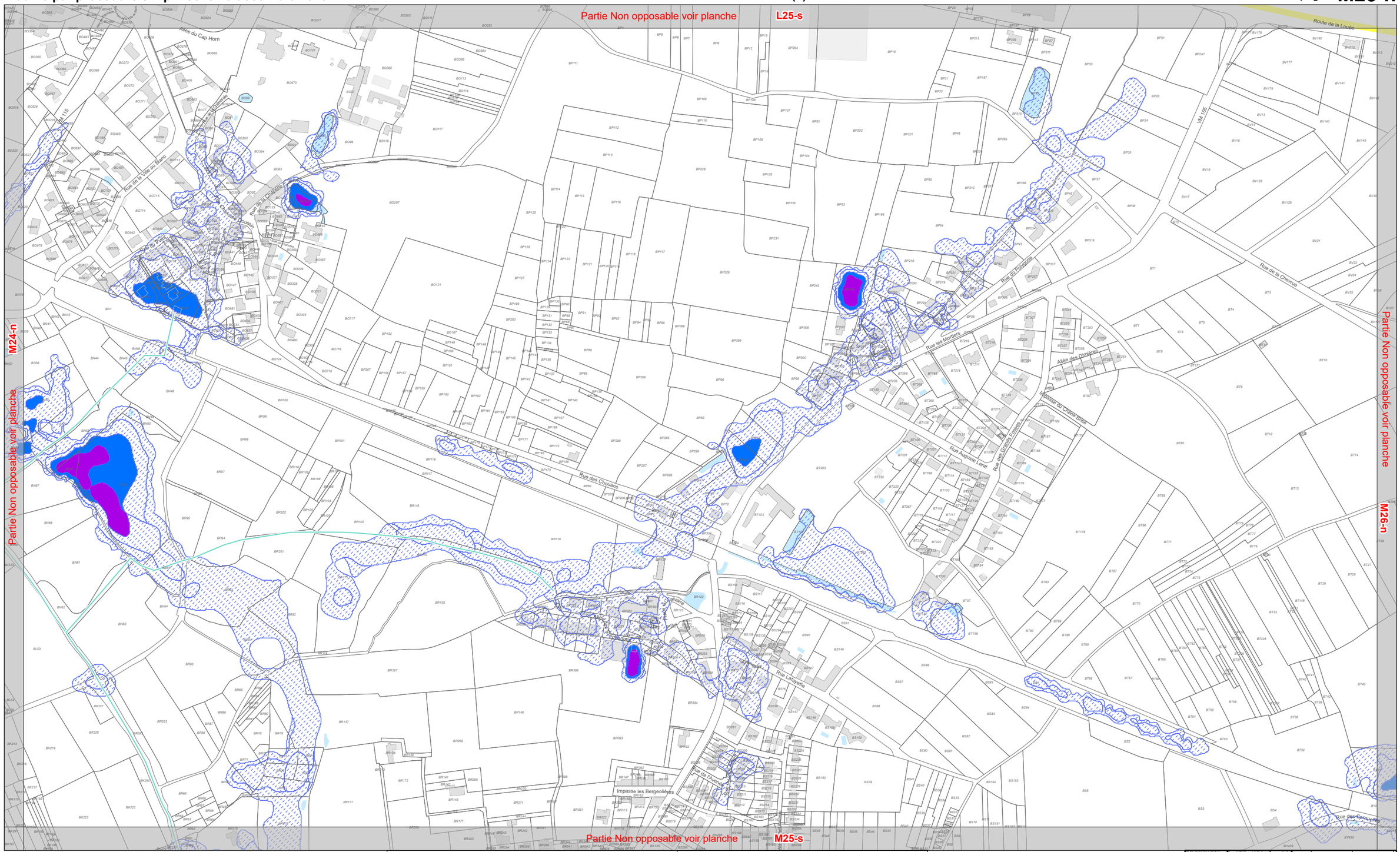

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

K23-s	K24-s	K25-s	K26-s	K27-s
L23-n	L24-n	L25-n	L26-n	L27-s
L23-s	L24-s	L25-s	L26-s	L27-s
M23-n	M24-n	M25-n	M26-n	M27-n
M23-s	M24-s	M25-s	M26-s	M27-s
N23-n	N24-n	N25-n	N26-n	N27-n
		N25-s		N27-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M25-s**

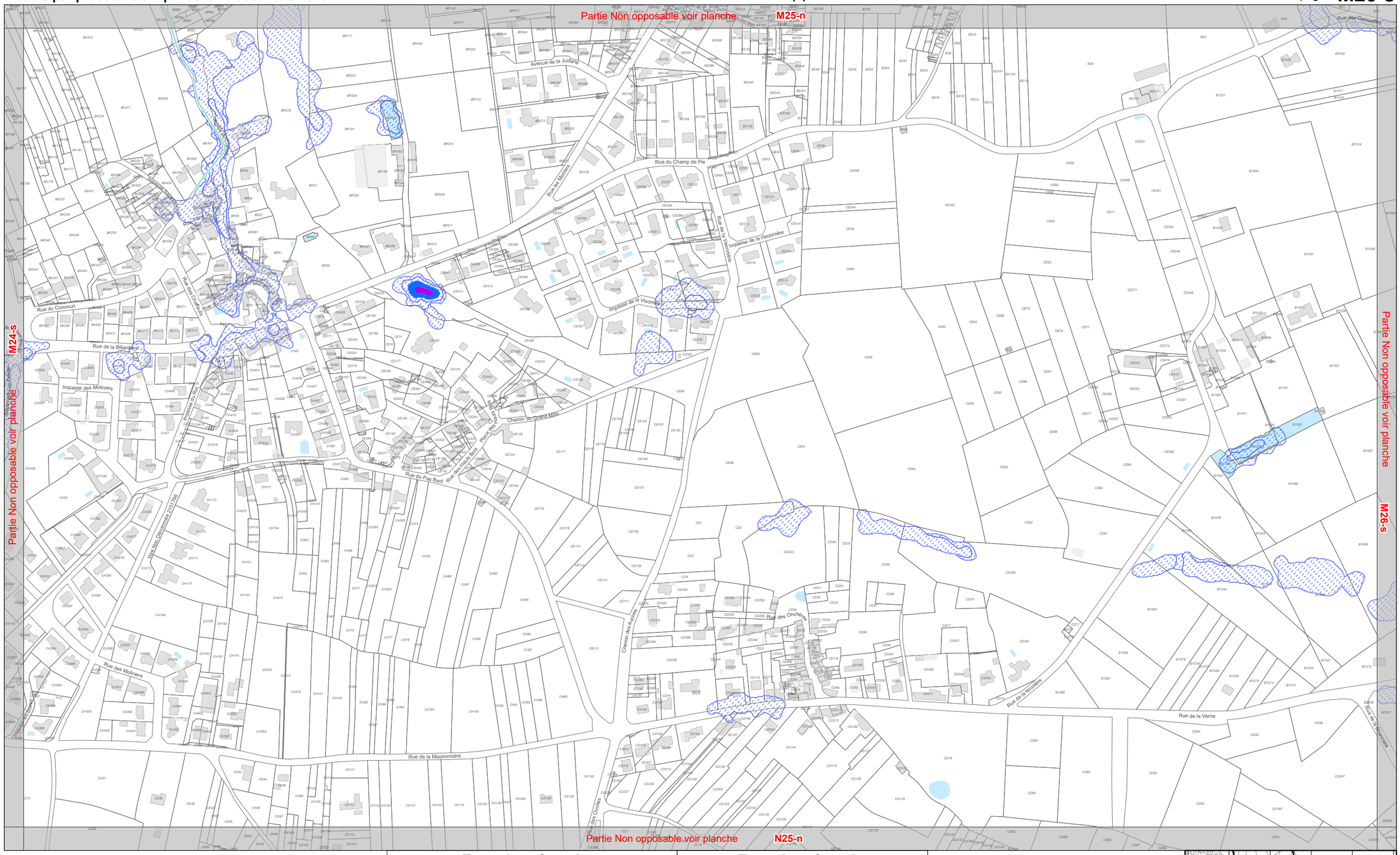

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

L23-n	L24-n	L25-n	L26-n	L27-n
L23-s	L24-s	L25-s	L26-s	L27-s
M23-n	M24-n	M25-n	M26-n	M27-n
M23-s	M24-s	M25-s	M26-s	M27-s
N23-n	N24-n	N25-n	N26-n	N27-n
N23-s	N24-s	N25-s	N26-s	N27-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				O27-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M26-n**

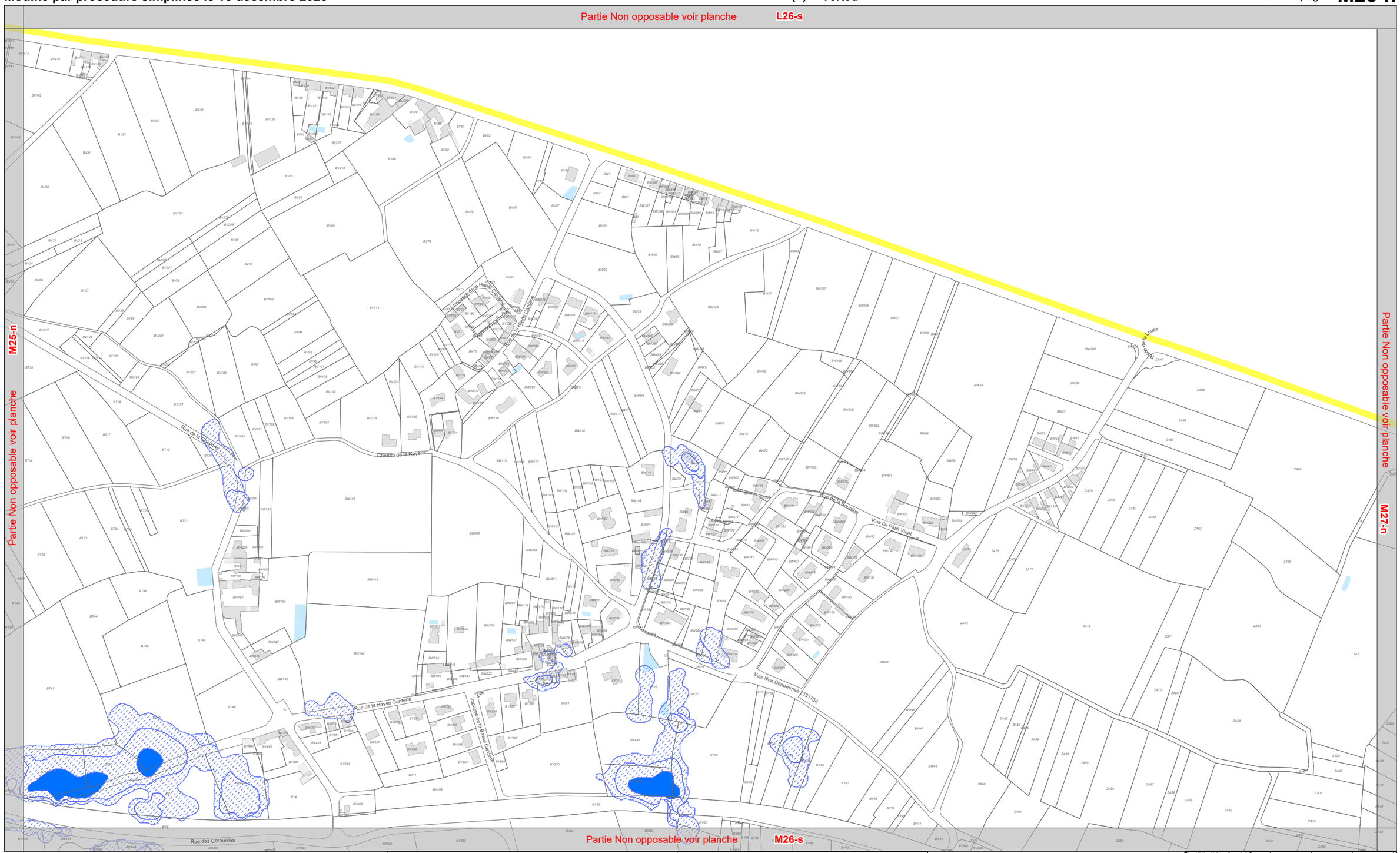

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

K24-s	K25-s	K26-s	K27-s	K28-s
L24-n	L25-n	L26-n	L27-n	L28-s
L24-s	L25-s	L26-s	L27-s	L28-s
M24-n	M25-n	M26-n	M27-n	M28-s
M24-s	M25-s	M26-s	M27-s	M28-s
N24-n	N25-n	N26-n	N27-n	N28-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé *-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M26-s**

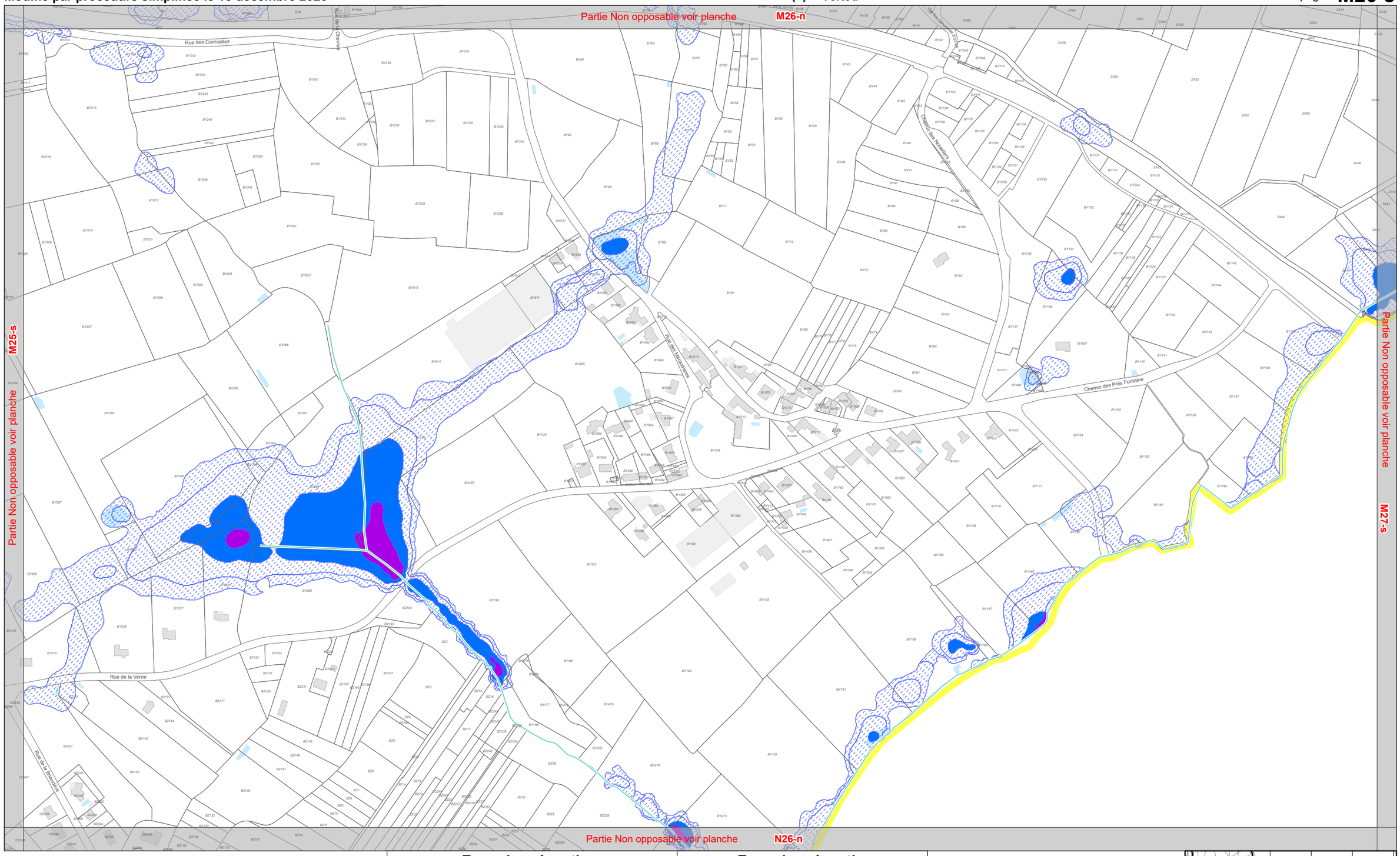

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

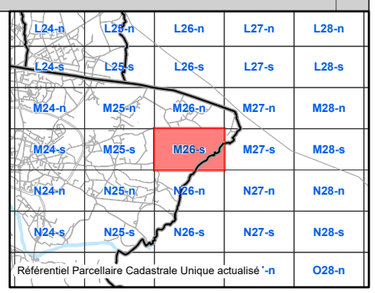

Partie Non opposable voir planche L27-s

Partie Non opposable voir planche M26-n

Partie Non opposable voir planche M28-n

Partie Non opposable voir planche M27-s

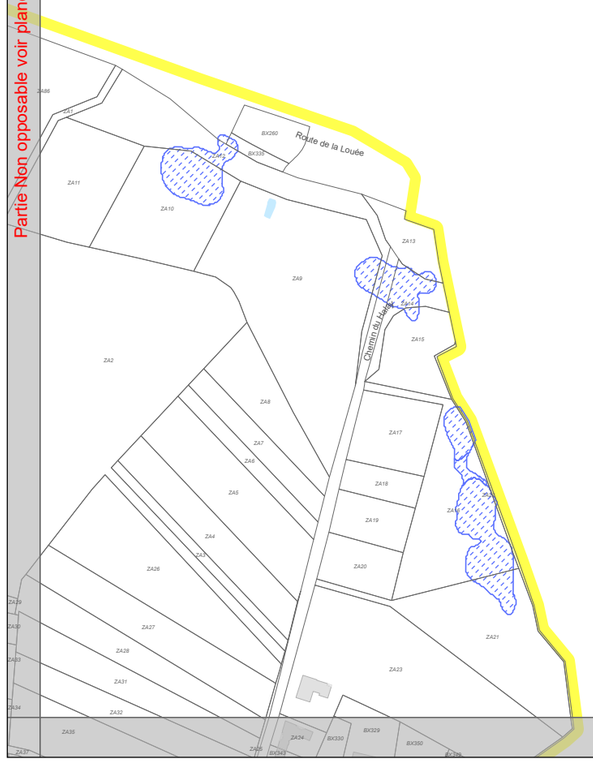

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

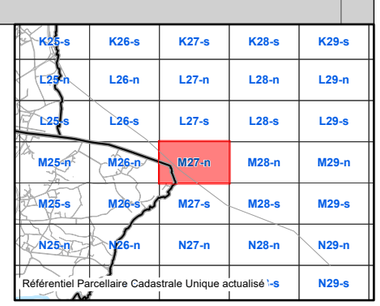

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M27-s**

Partie Non opposable voir planche **M27-n**

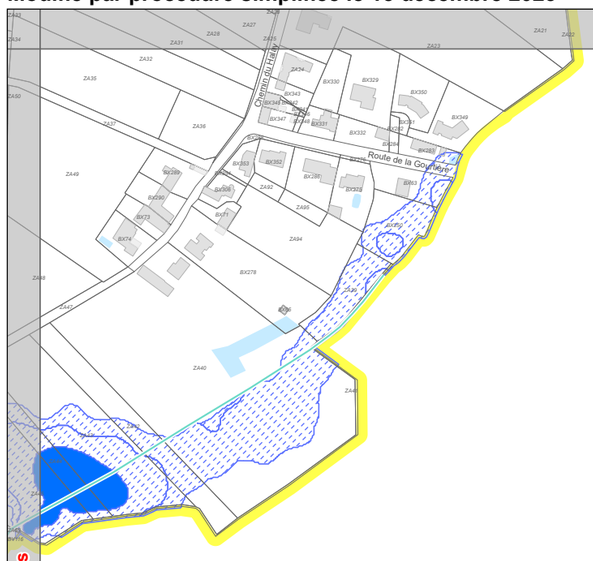

Partie Non opposable voir planche **M26-s**

Partie Non opposable voir planche **M28-s**

Partie Non opposable voir planche **N27-n**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention (Prescription)	Zone de précaution (Recommandation *)
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen ; Aléa fort ; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

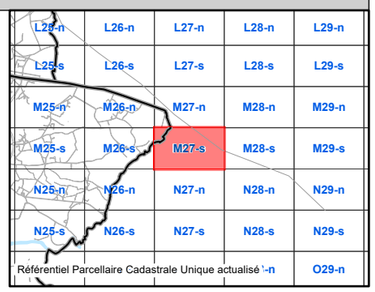

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **N20-n**

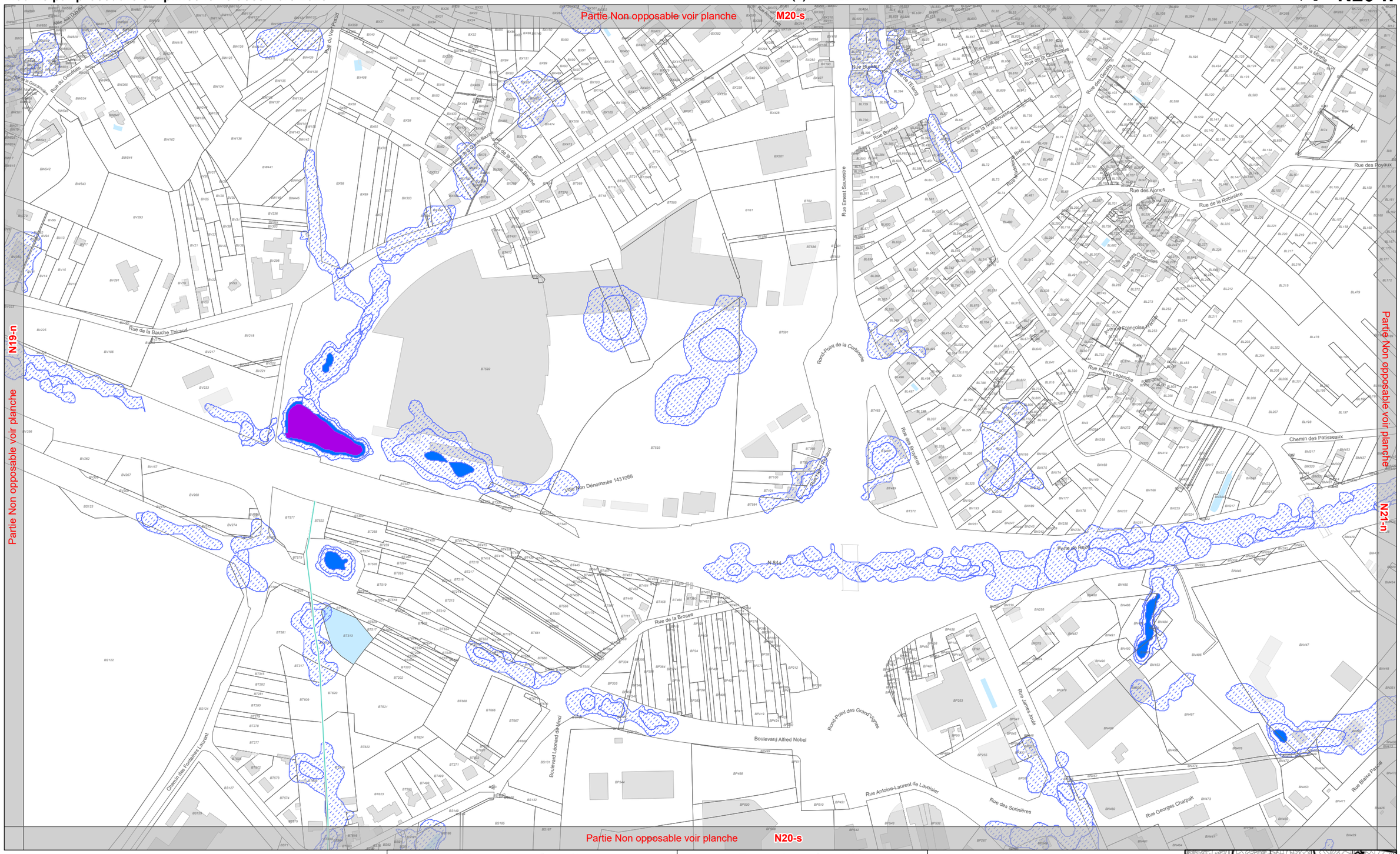

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

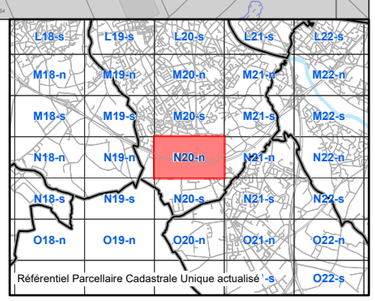

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Rezé

Découpage : **N20-s**

Partie Non opposable voir planche N20-n

Partie Non opposable voir planche N19-s

Partie Non opposable voir planche N21-s

Partie Non opposable voir planche O20-n

Rue des Brosses
Chemin des Fontaines Laurent
Rue Yvette Cauchois
Rue Suzanne Noël
Rue Rudolph Diesel
Rue Joseph Cugnot
Rue Antoine de Saint-Exupéry
Rue Georges Charpak
Rue Blaise Pascal
Promenade de la Fontaine du Lyonard
Rue Sonia Cotelle
Rue Nicolas Appert
Rue Gertrude Belle Elion
Rue Ada Lovelace
Rue Marie Anderson
Impasse des Métalliers
Rue des Orfèvres
Rue de la Petite Meilleraie
Rue de Nantes
Rue de la Fontaine
Rue de la Paix

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

M18-n	M19-n	M20-n	M21-n	M22-n
M18-s	M19-s	M20-s	M21-s	M22-s
N18-n	N19-n	N20-n	N21-n	N22-n
N18-s	N19-s	N20-s	N21-s	N22-s
O18-n	O19-n	O20-n	O21-n	O22-n
O18-s	O19-s	O20-s	O21-s	O22-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				P22-n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Rezé,Vertou

Découpage : **N21-n**

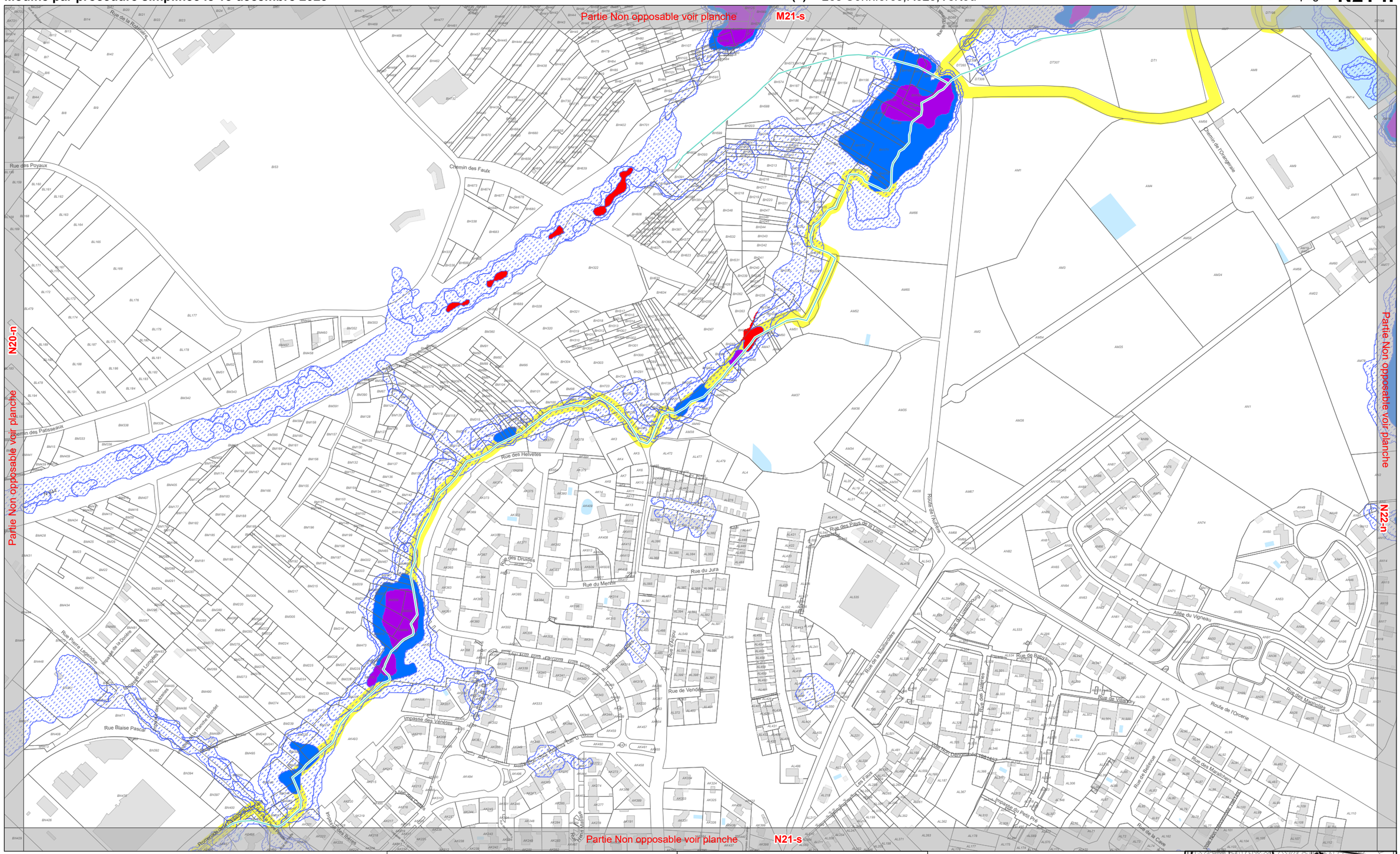

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

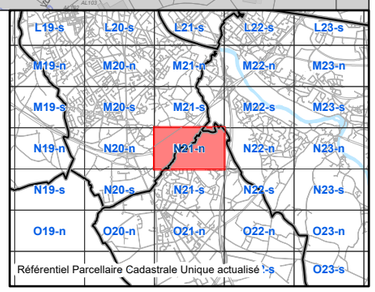

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Rezé

Découpage : **N21-s**

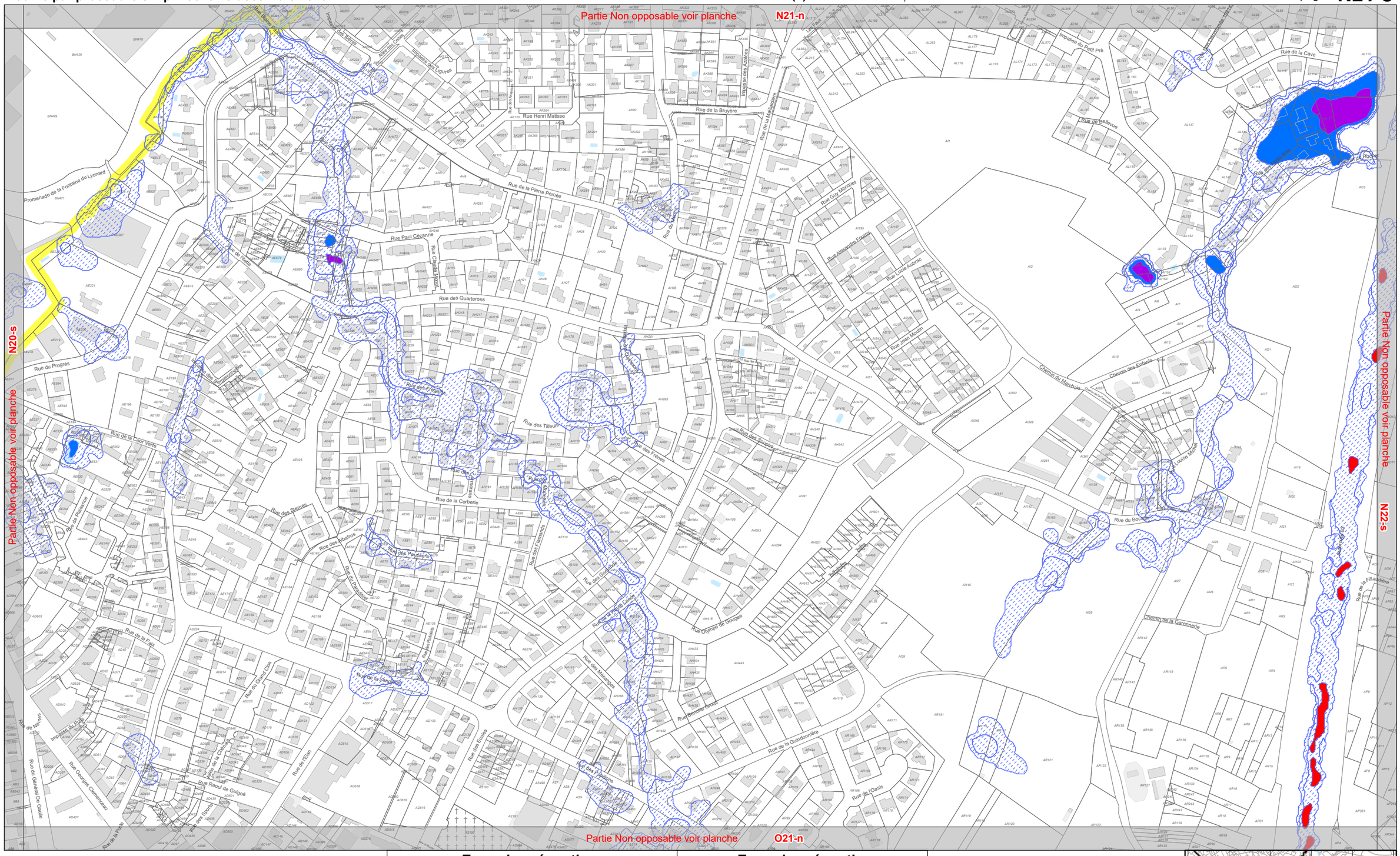

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

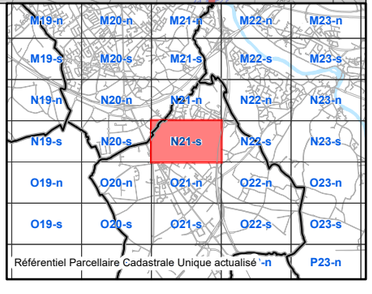

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **N22-n**

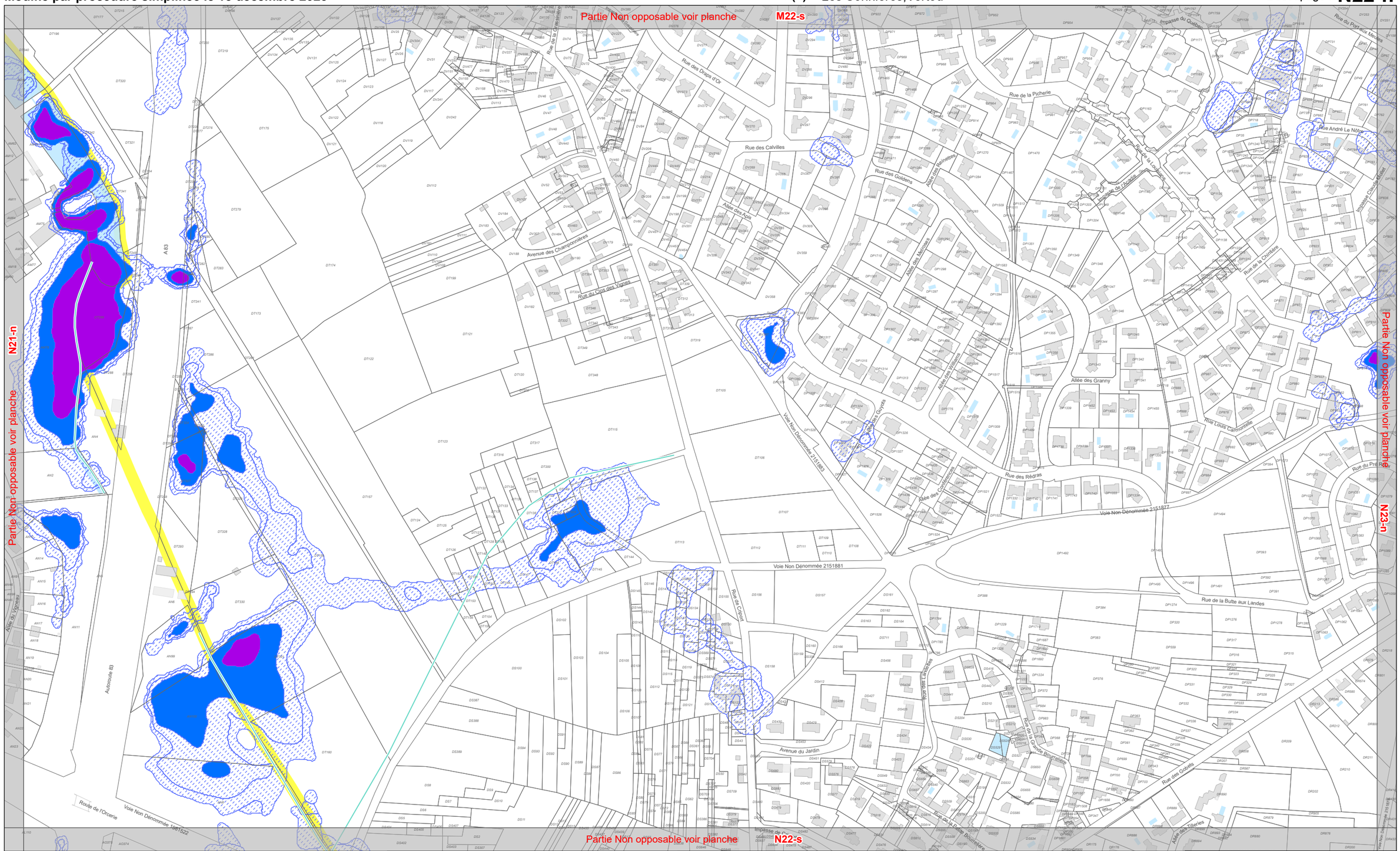

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

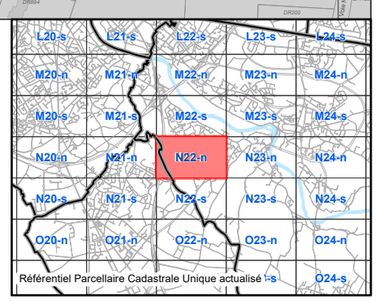

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **N22-s**

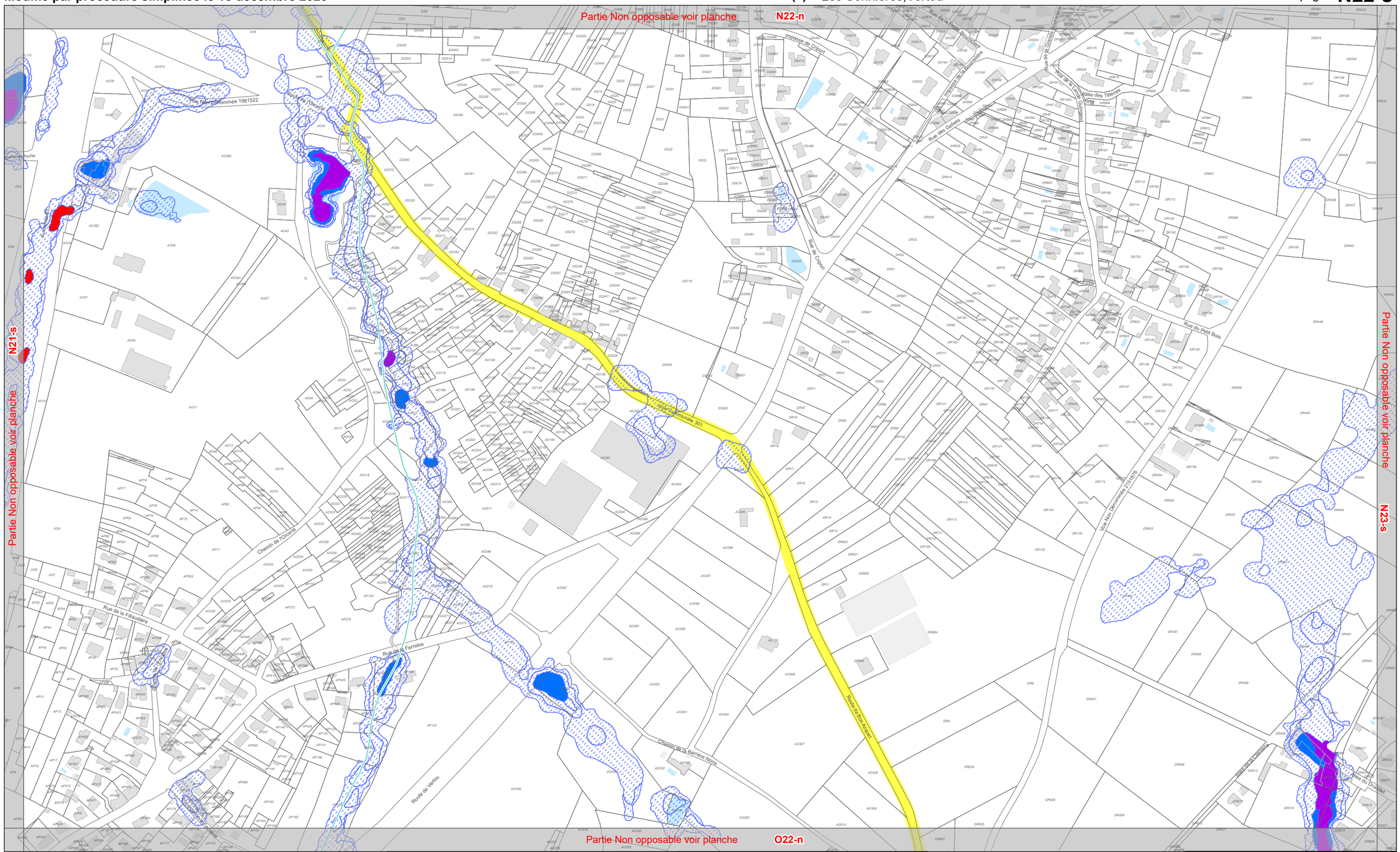

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

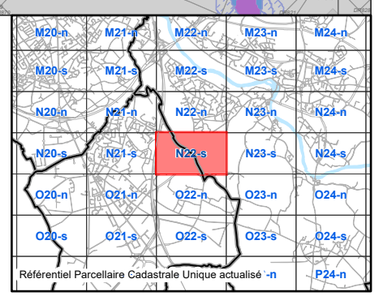

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N23-n**

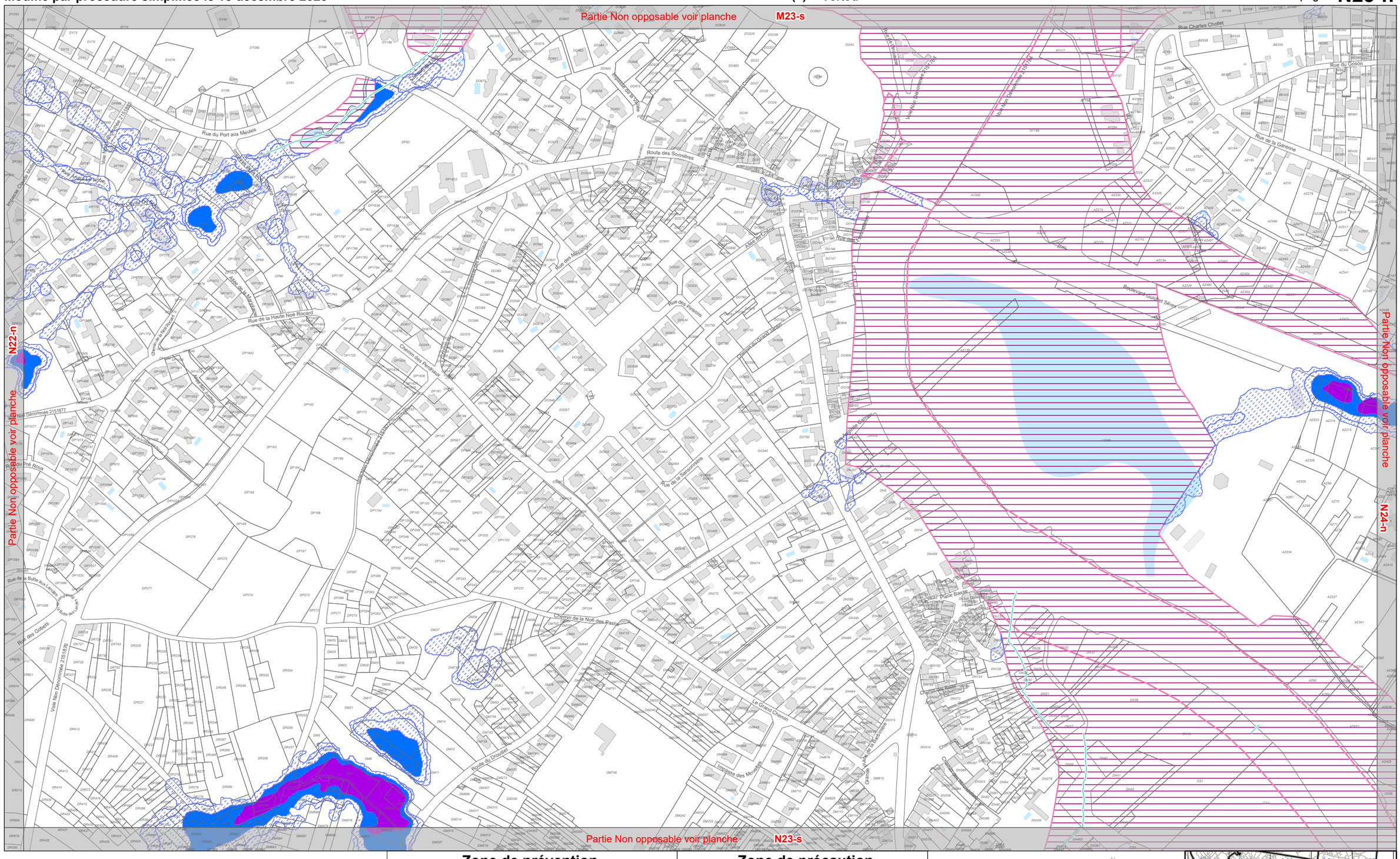
Partie Non opposable voir planche
M23-s
N22-n
N24-n
Partie Non opposable voir planche
Partie Non opposable voir planche
N23-s
Rue du Port aux Meules
Rue de la Haute Noë Ricard
Rue des Sonnières
Rue des Mésanges
Rue des Perisons
Rue de la Garenne
Rue Charles Chollet
Rue du Grison
Boulevard Guiollet Sèvre
Chemin de la Noë des Pastis
Route du Drouais
Le Grand Chemin
Rue de la Butte aux Lauriers
Rue des Gobets
Rue de la Sarronnière
Rue de la Basse Ile
Rue de la Petite Ile
Rue de la Grande Ile
Rue de la Moyenne

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N23-s**

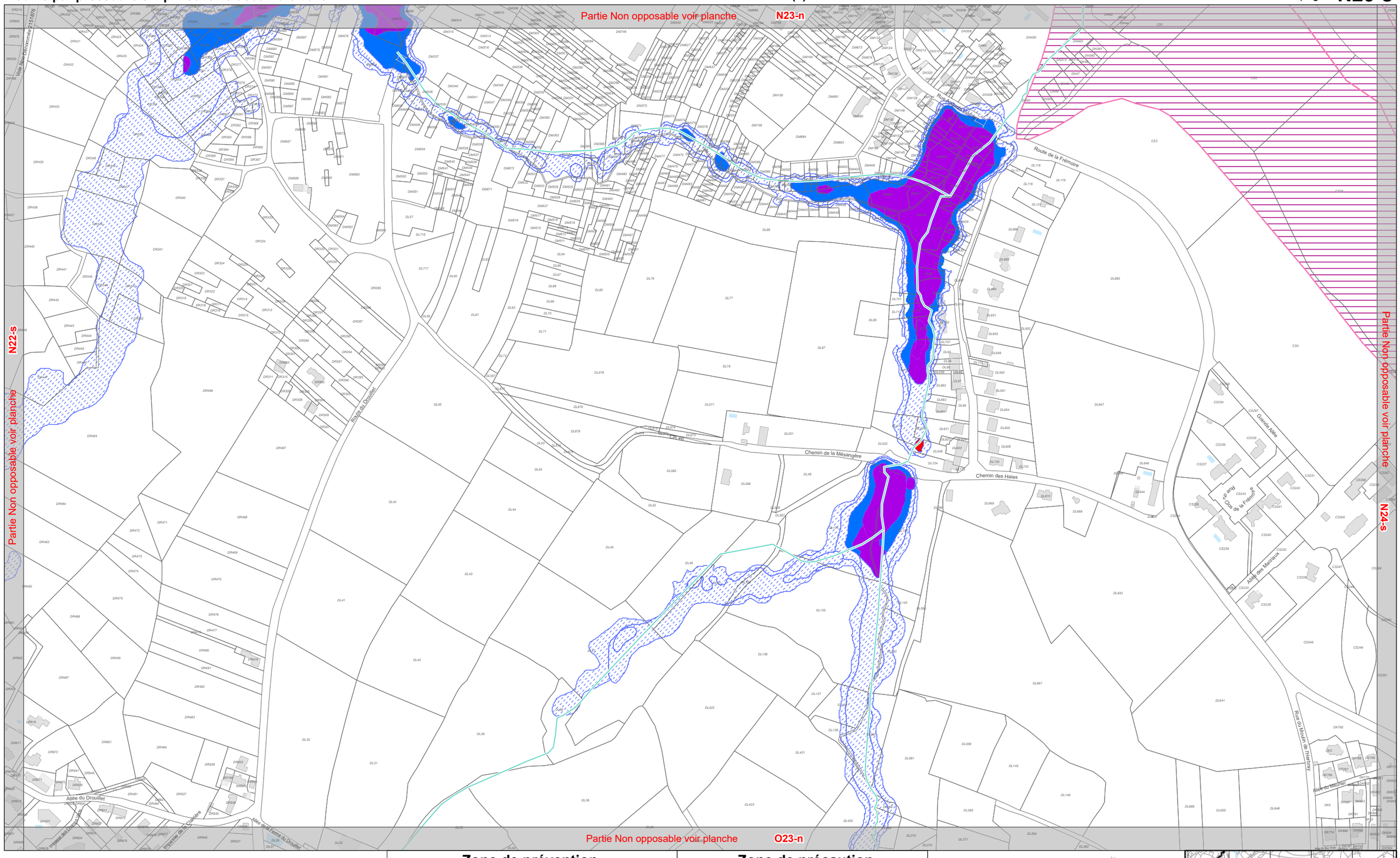

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

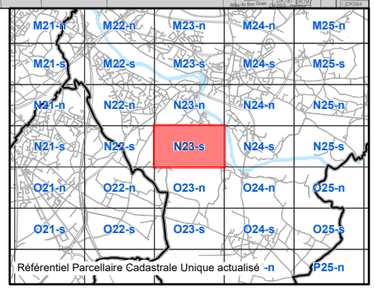

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N24-n**

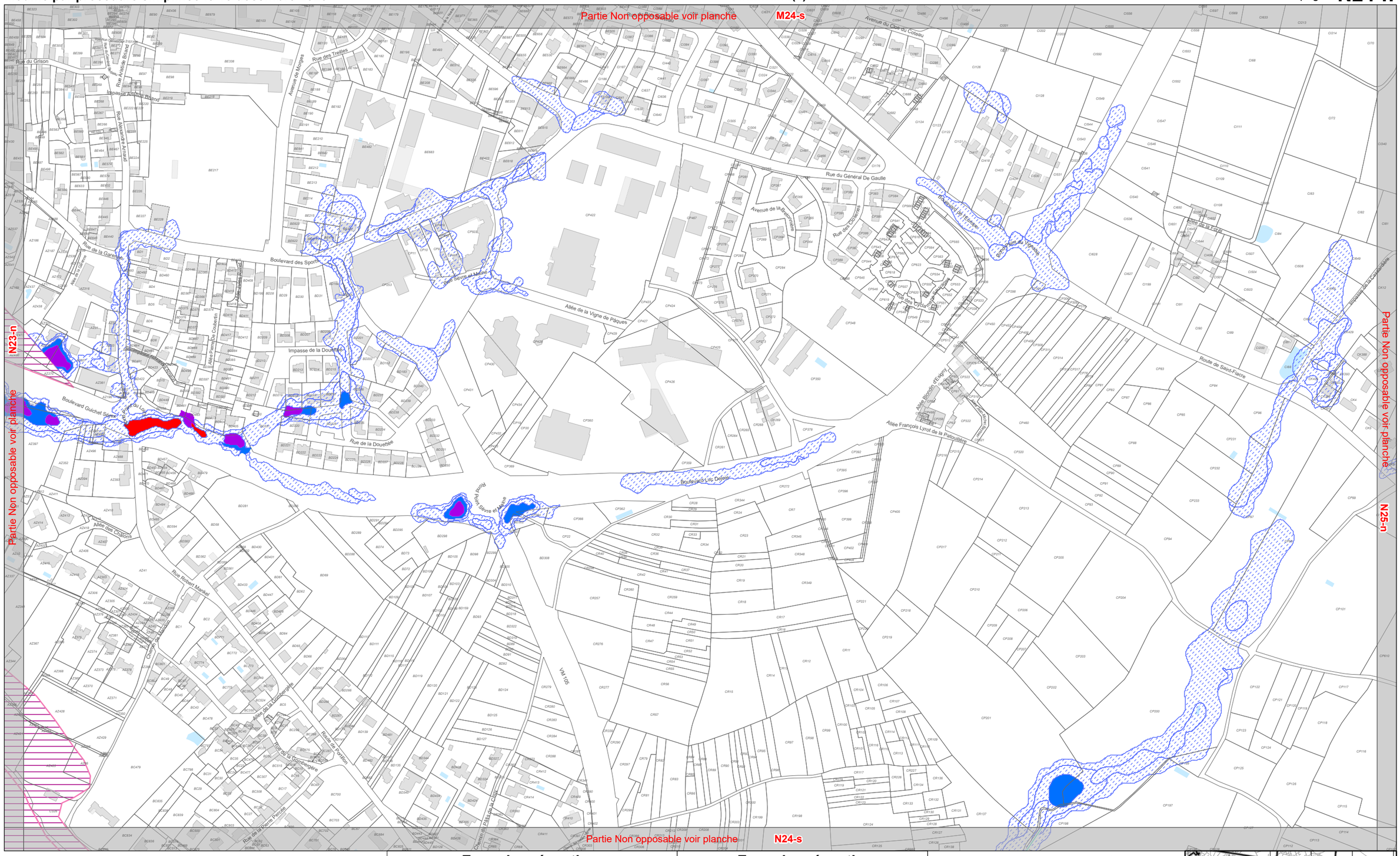

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

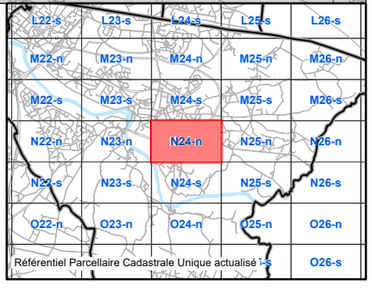

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N24-s**

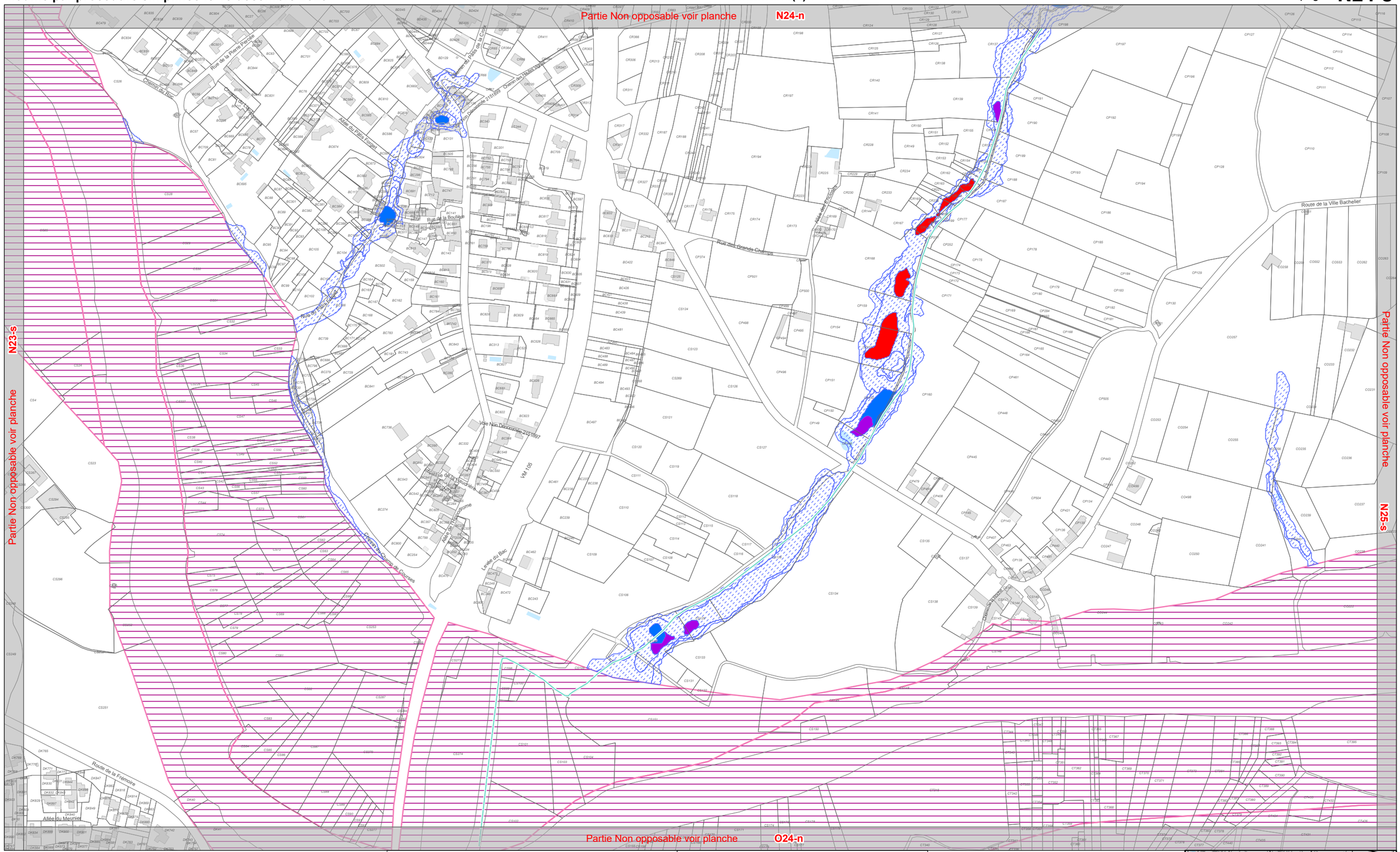

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

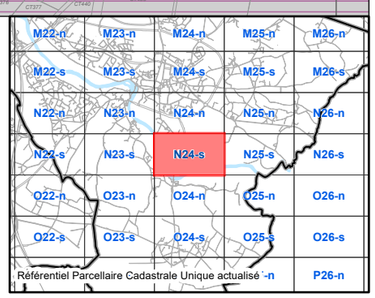

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N25-n**

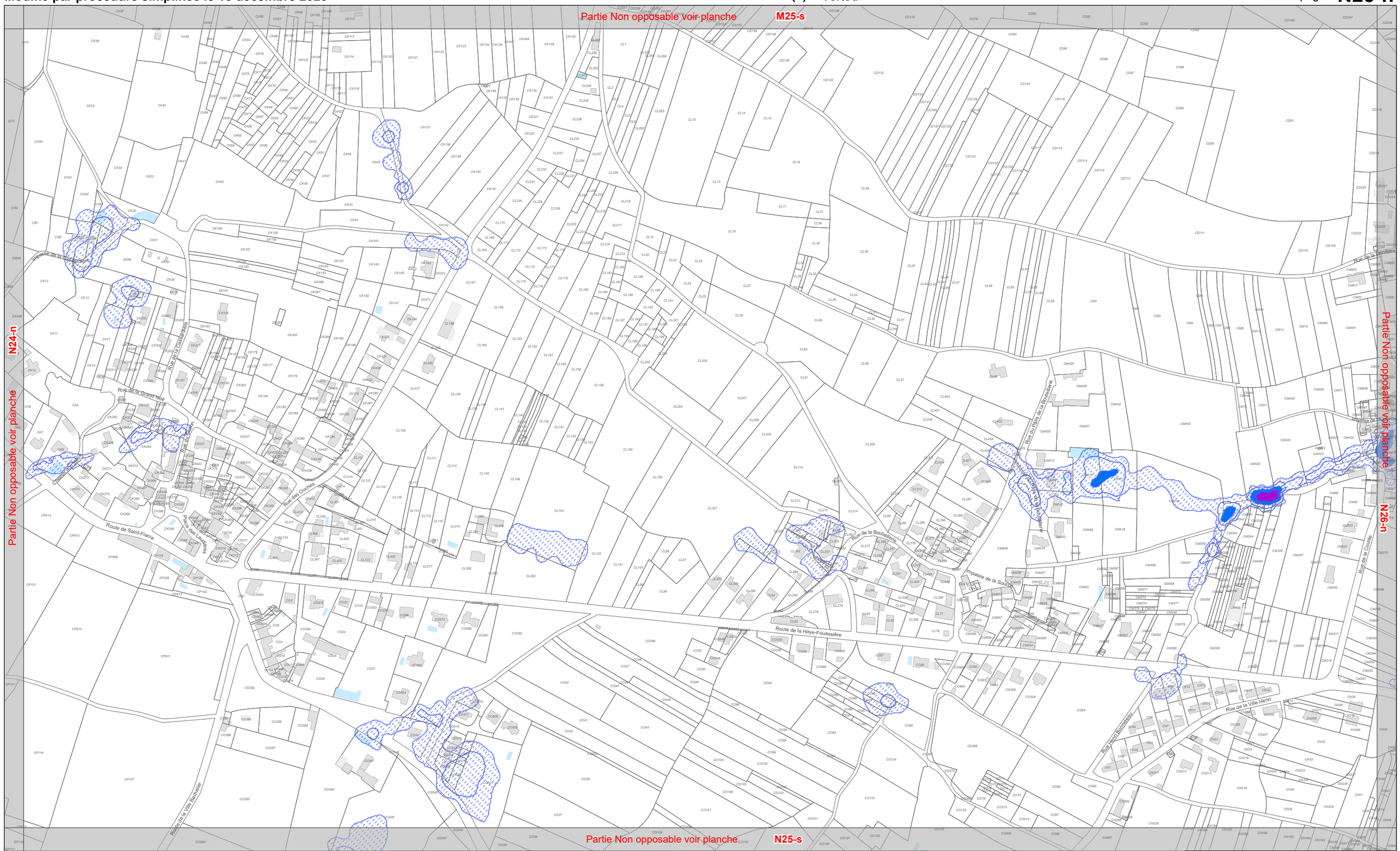

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

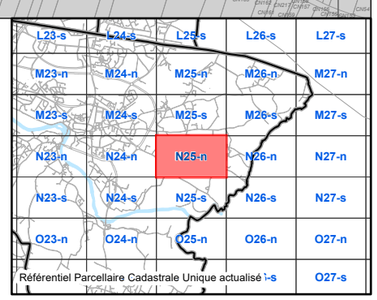

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N25-s**

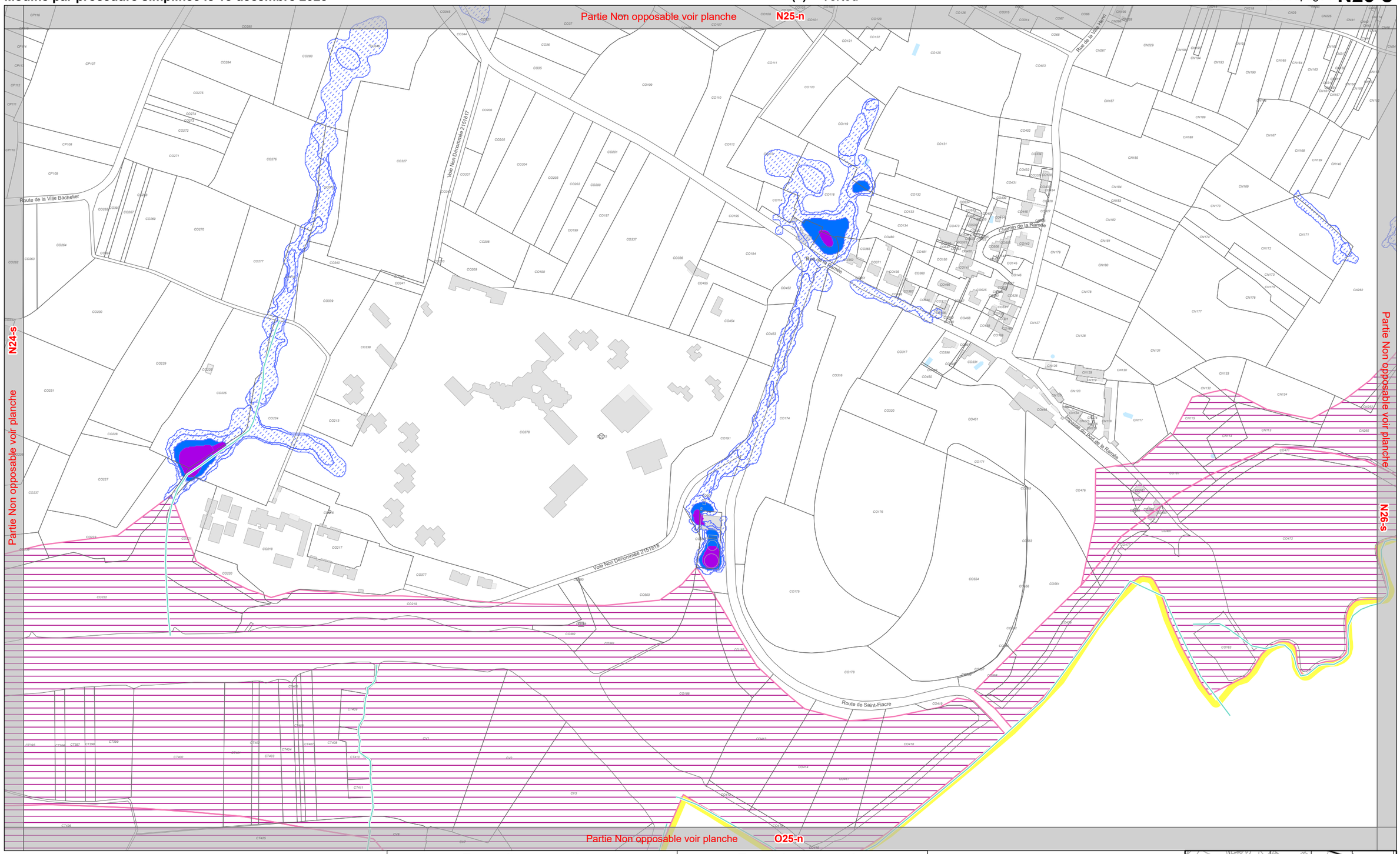

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

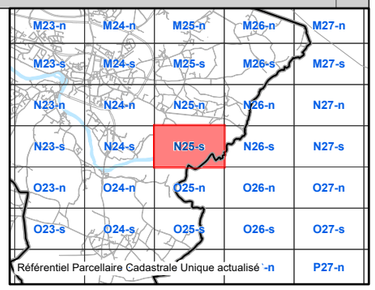

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N26-n**

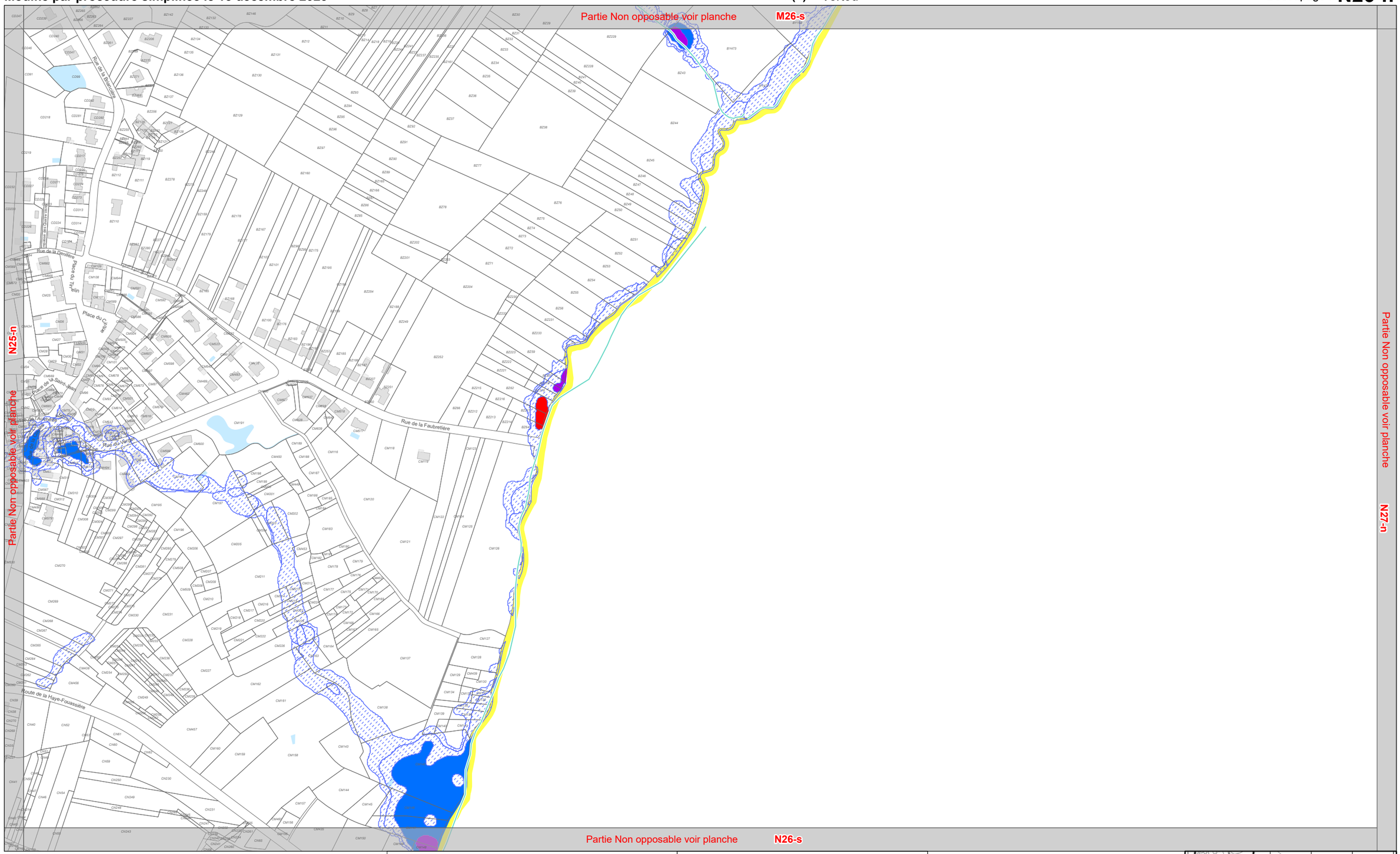

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

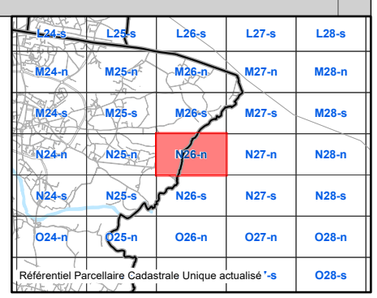

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **N26-s**

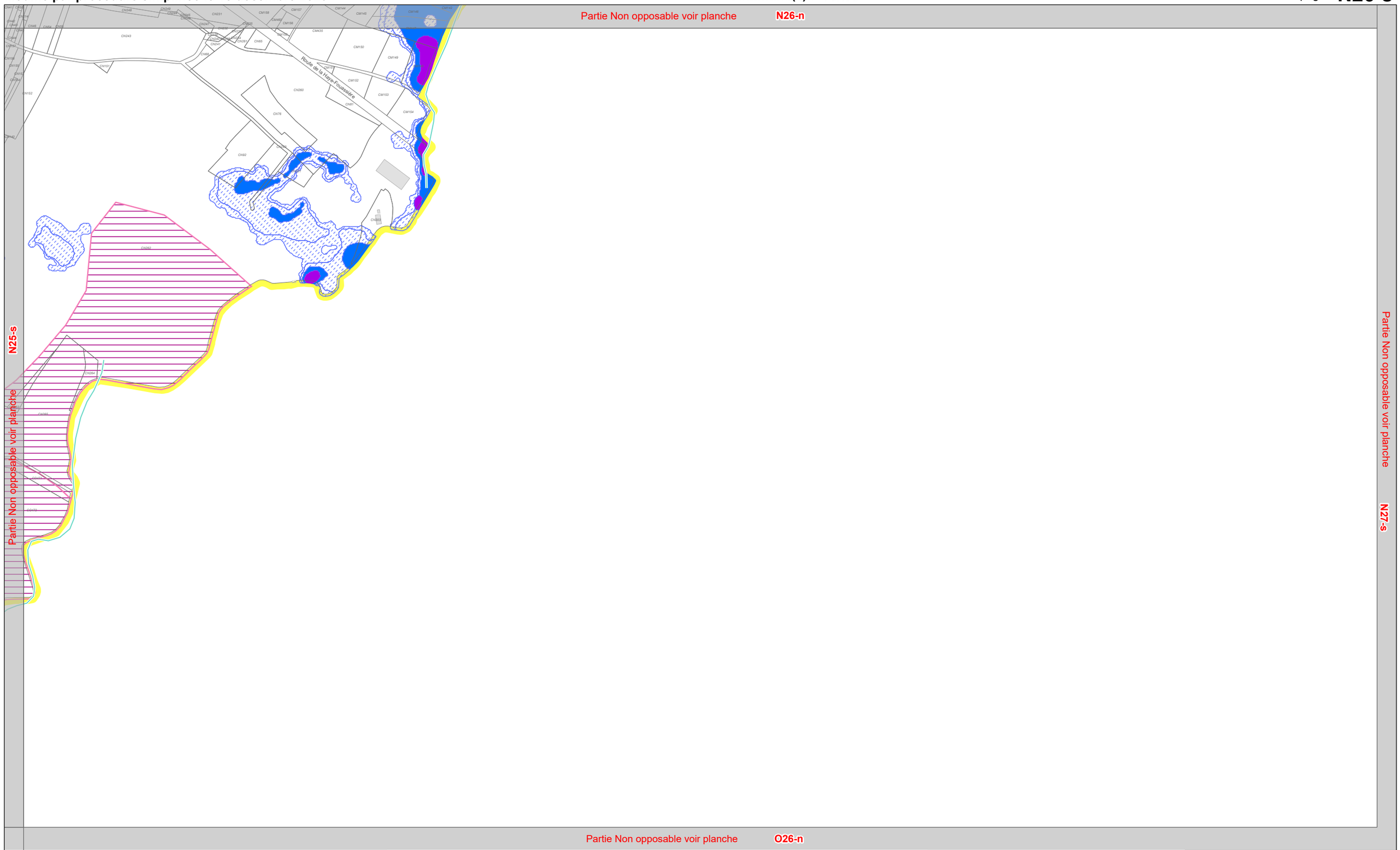

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

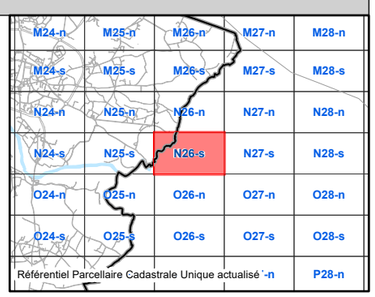

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **O20-n**

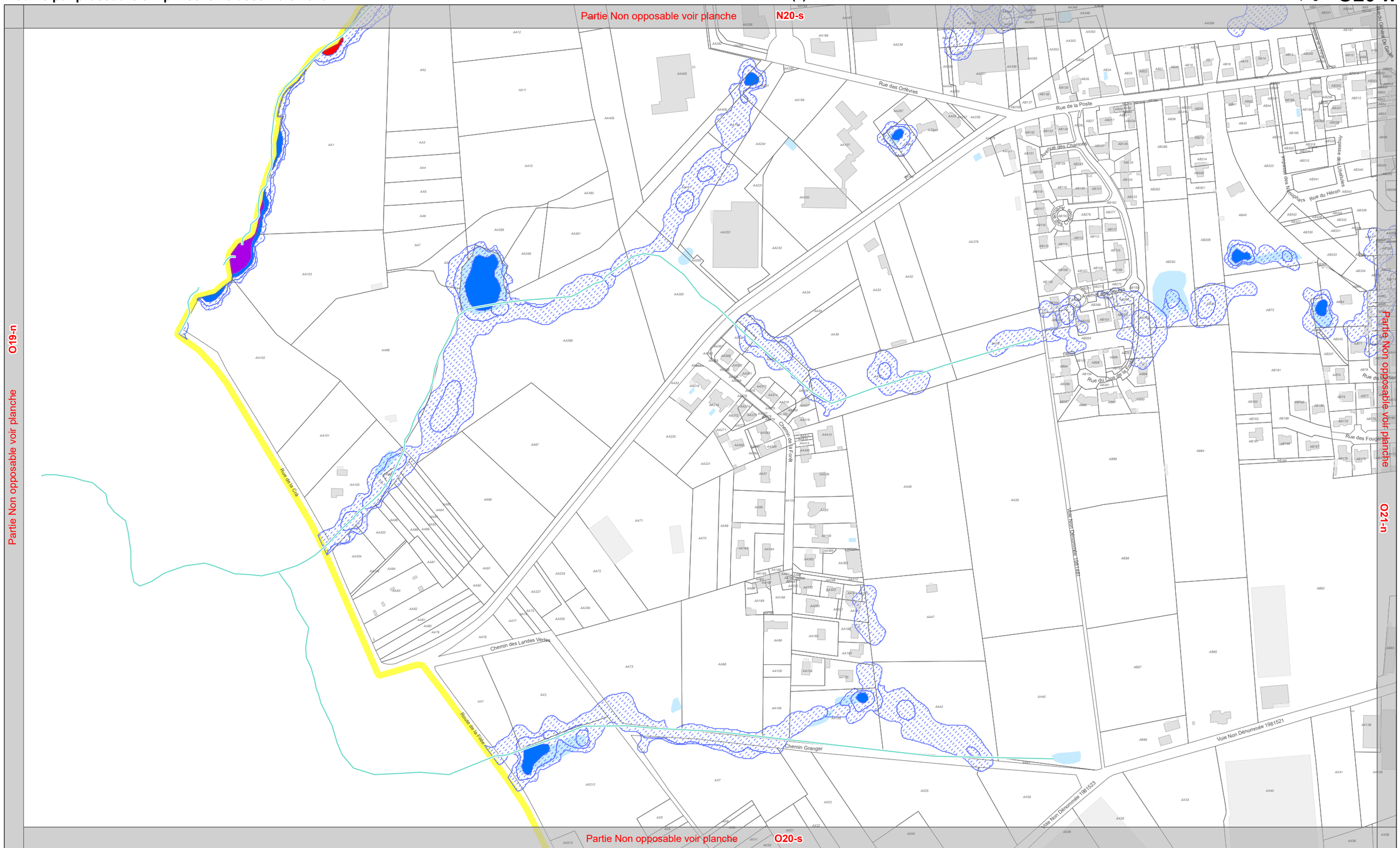

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

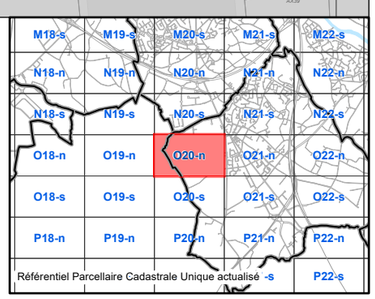

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **O20-s**

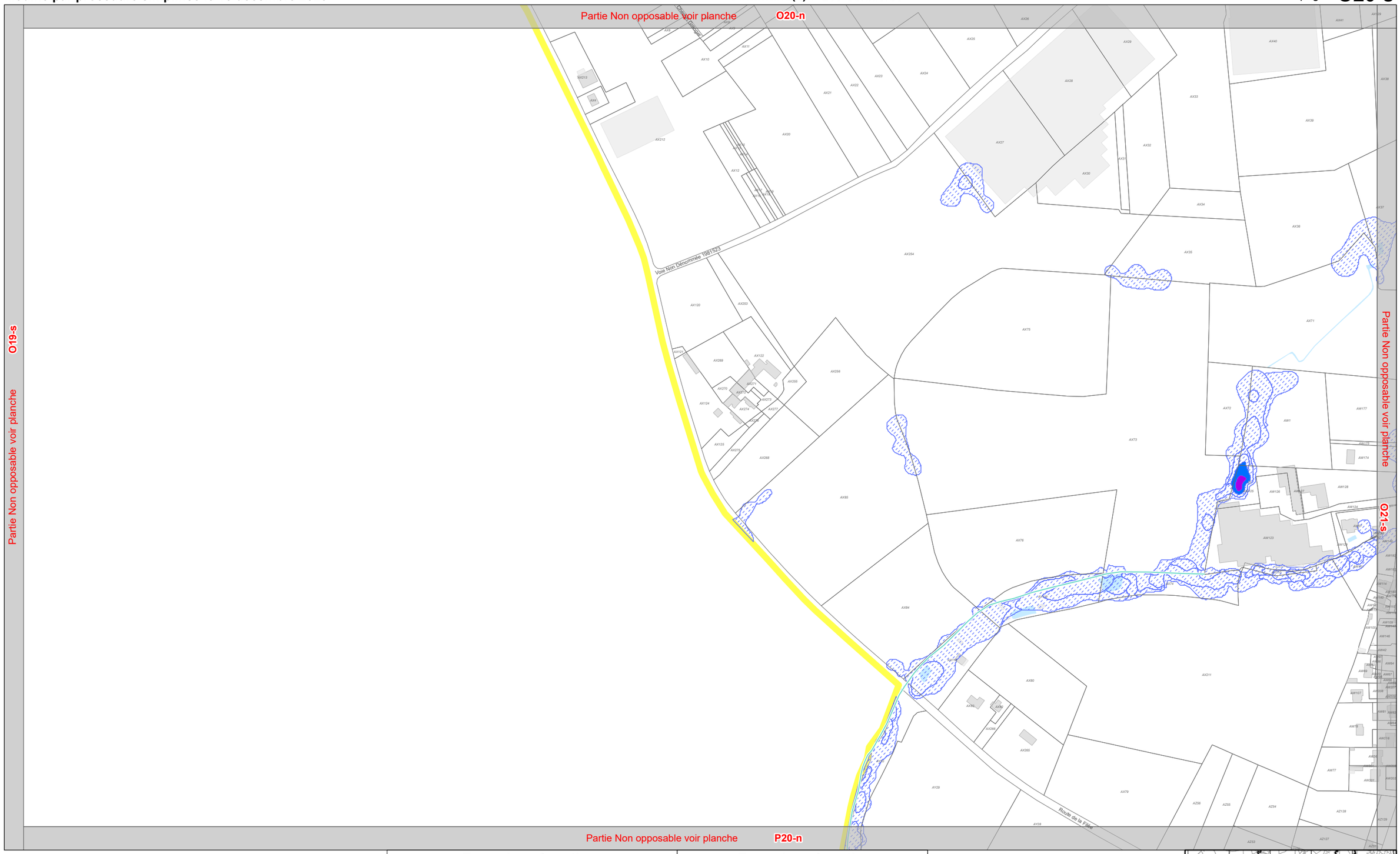

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

N18-n	N19-n	N20-n	N21-n	N22-n
N18-s	N19-s	N20-s	N21-s	N22-s
O18-n	O19-n	O20-n	O21-n	O22-n
O18-s	O19-s	O20-s	O21-s	O22-s
P18-n	P19-n	P20-n	P21-n	P22-n
P18-s	P19-s	P20-s	P21-s	P22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **O21-n**

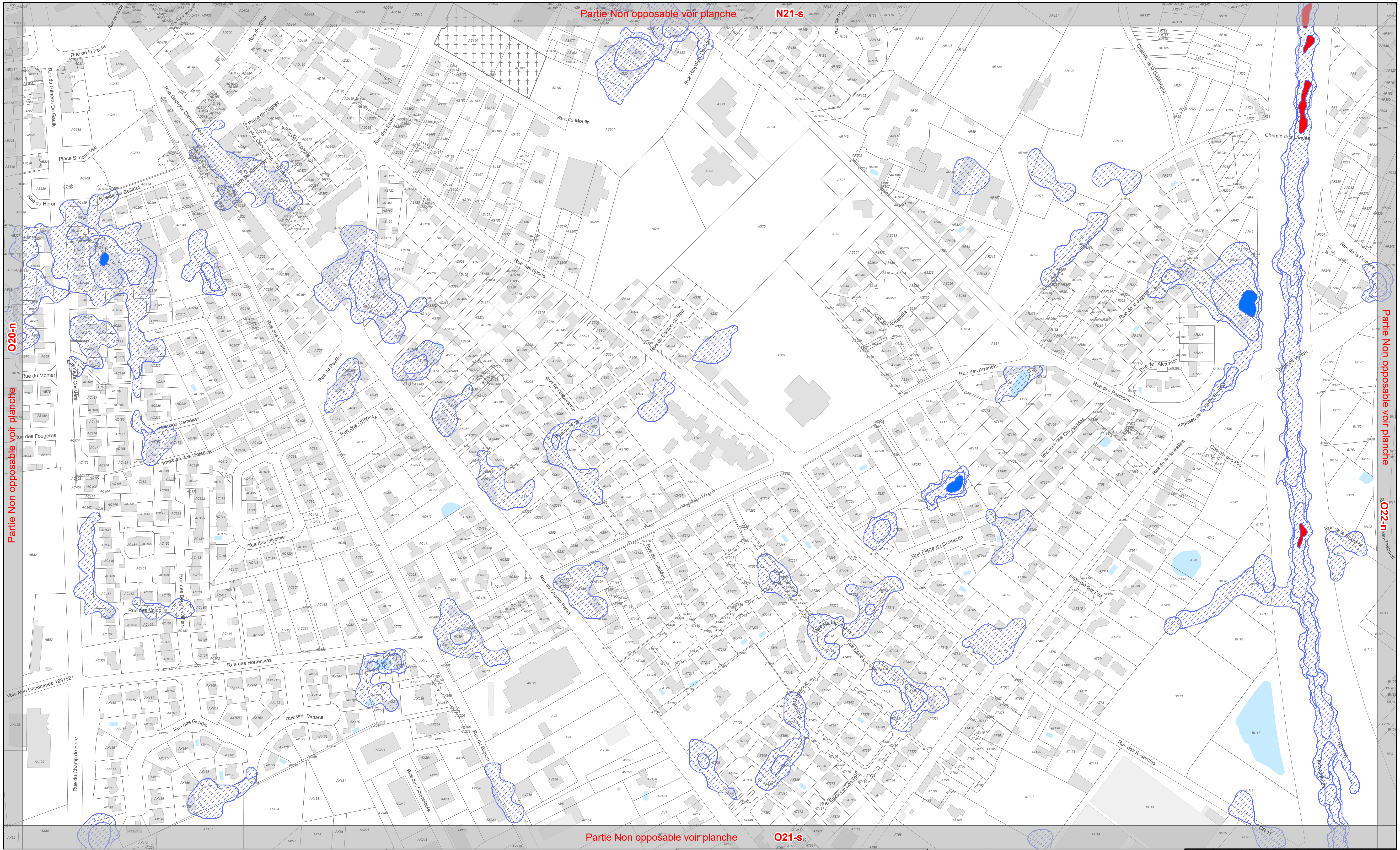

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	**Zone de précaution** Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement (Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)	Aléa moyen; Aléa fort; Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUM PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

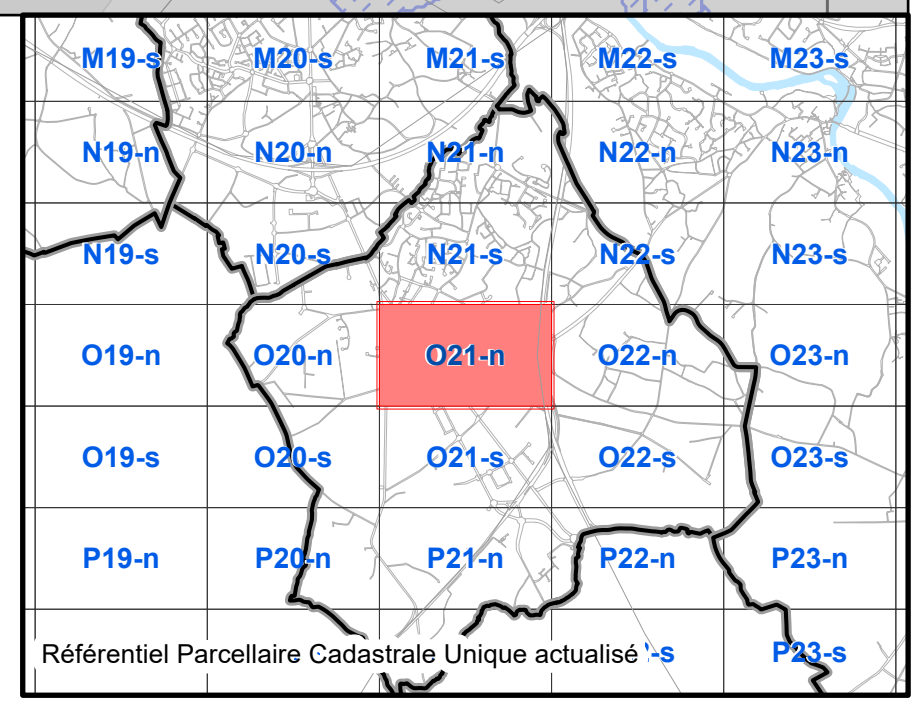

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **O21-s**

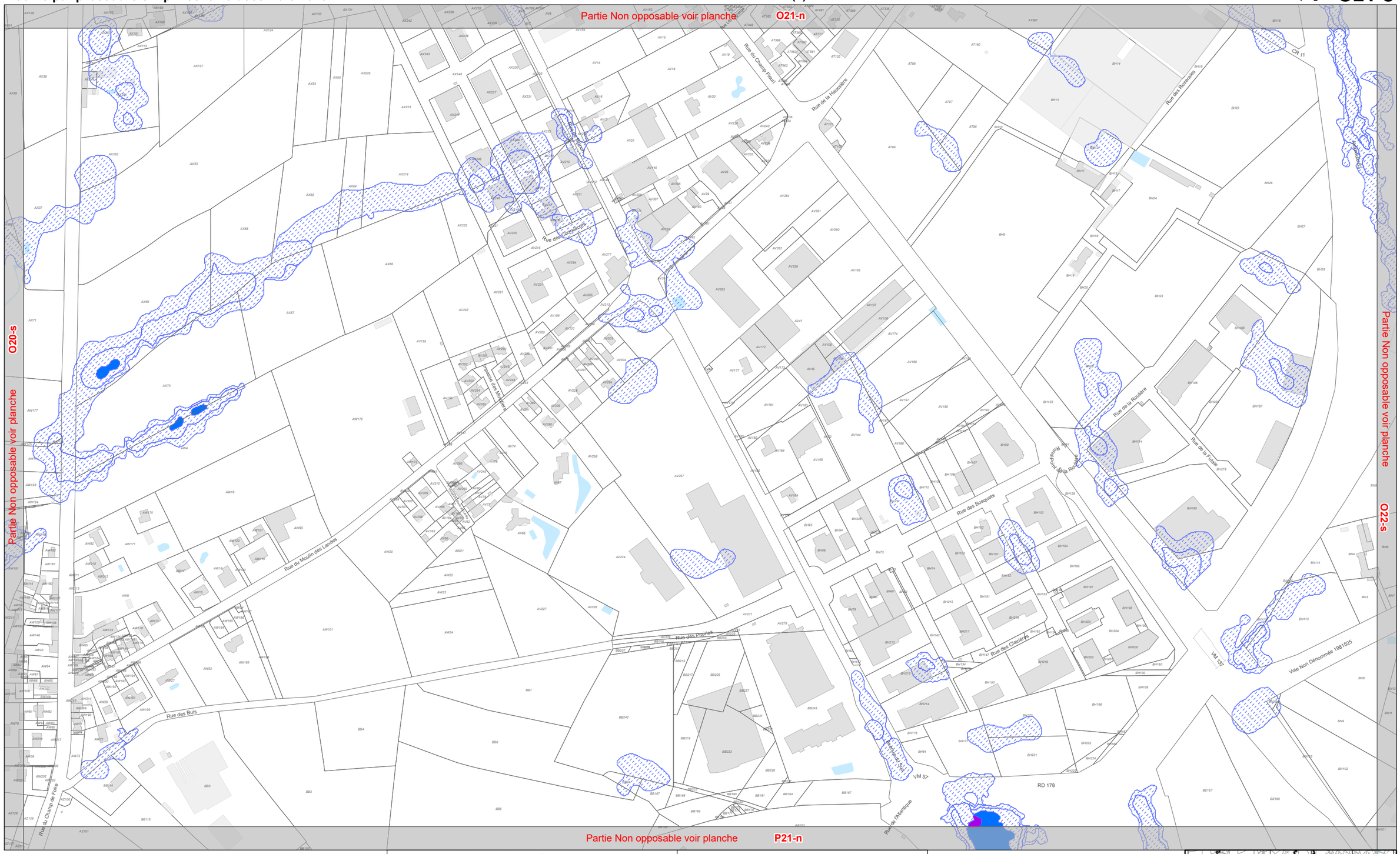

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

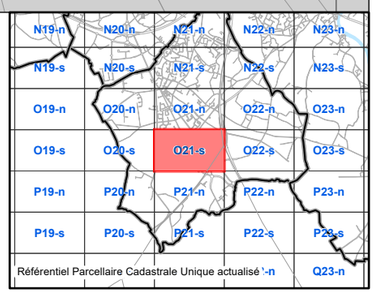

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **O22-n**

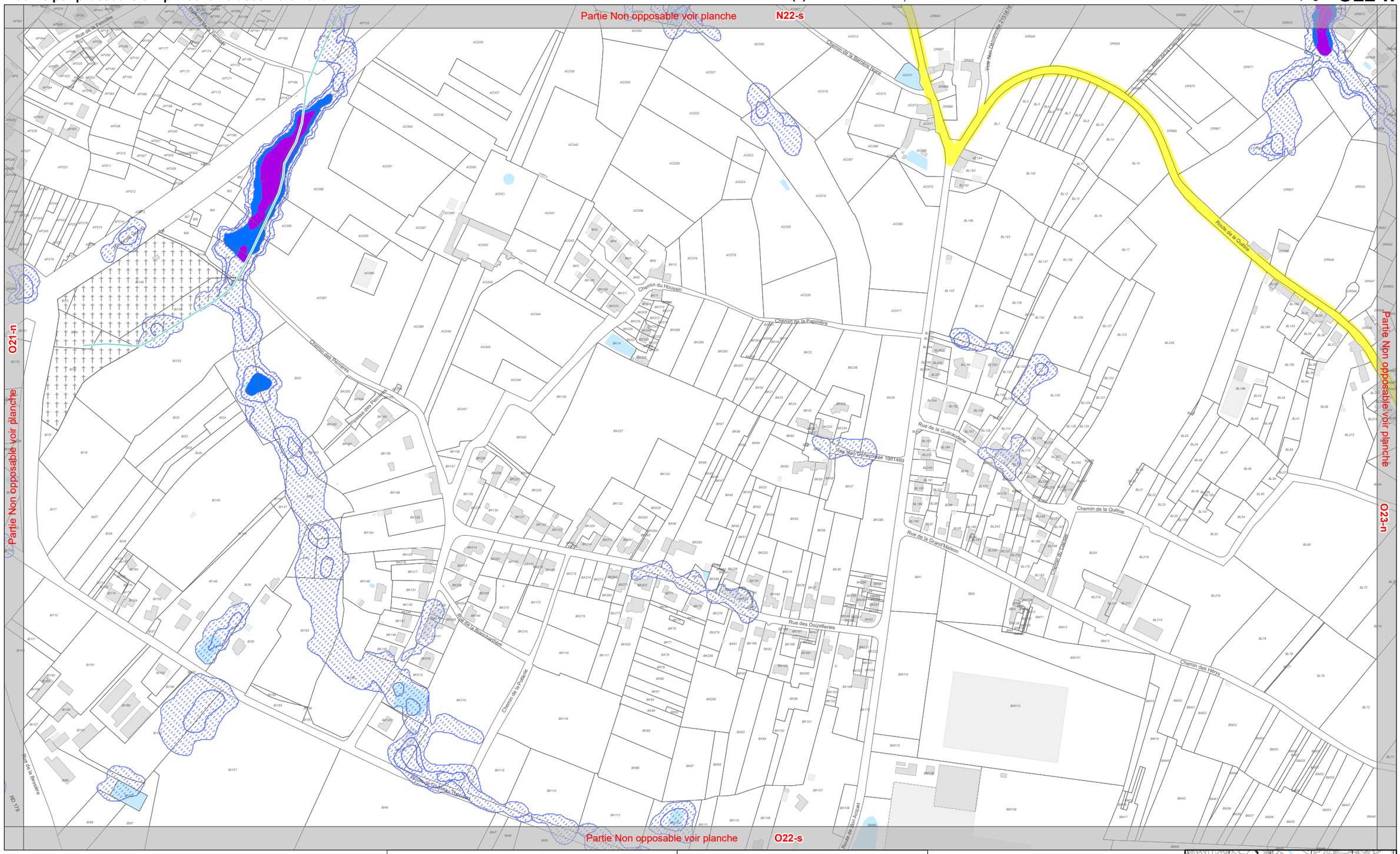

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

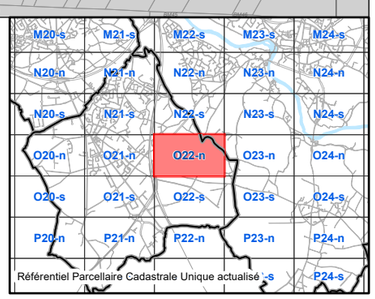

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **O22-s**

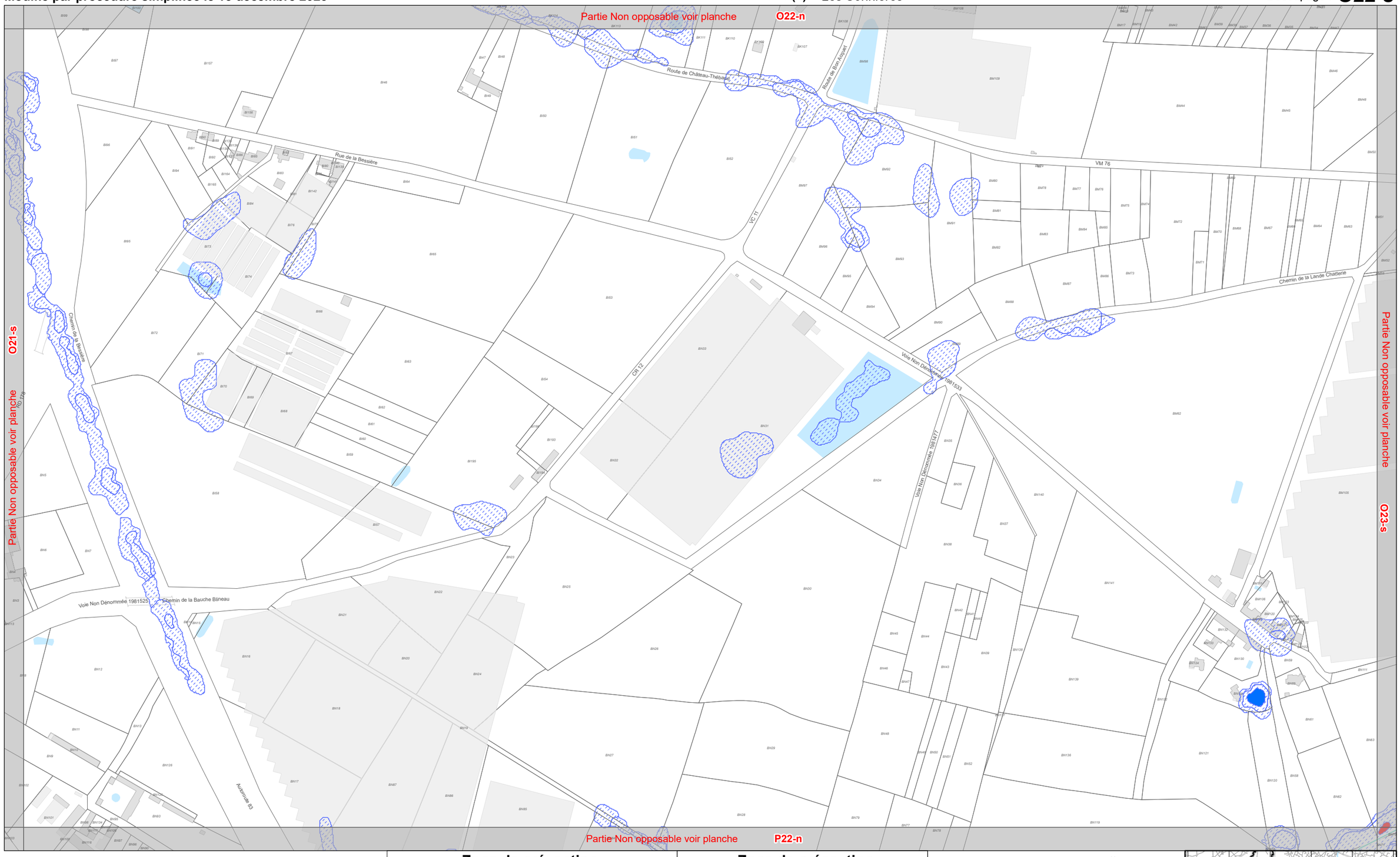

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

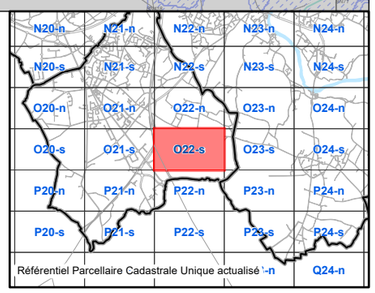

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **O23-n**

Partie Non opposable voir planche N23-s

Partie Non opposable voir planche O22-n

Partie Non opposable voir planche C24-n

Partie Non opposable voir planche O23-s

Allée du Drouillet
Allée de la Ferme du Drouillet
Impasse de la Chênaie
Route du Drouillet
Rue du Grand Fay
Rue de l'Herbray
Rue du Moulin de l'Herbray
Rue du Fief du Moulin
Chemin de la Quiltrie
Route de la Quiltrie
Rue de la Frenière
Route des Hôpitaux
Chemin des Hérys

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

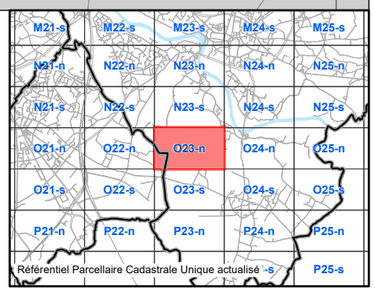

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **O23-s**

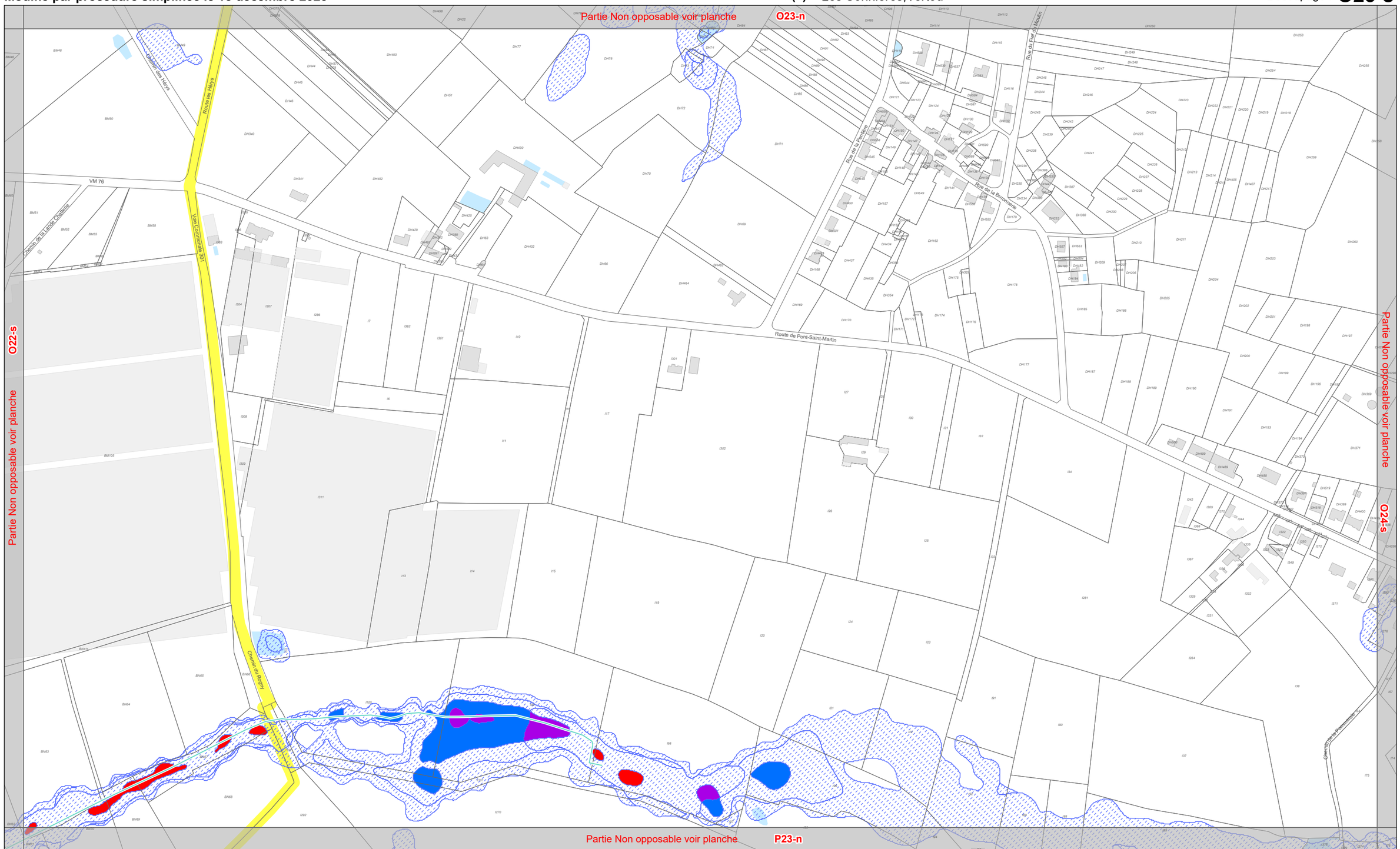

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

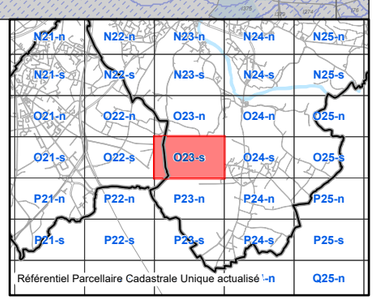

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **O24-n**

Partie Non opposable voir planche N24-s

Partie Non opposable voir planche O23-n

Partie Non opposable voir planche O25-n

Partie Non opposable voir planche O24-s

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

M22-s	M23-s	M24-s	M25-s	M26-s
N22-n	N23-n	N24-n	N25-n	N26-s
N22-s	N23-s	N24-s	N25-s	N26-s
O22-n	O23-n	O24-n	O25-n	O26-n
O22-s	O23-s	O24-s	O25-s	O26-s
P22-n	P23-n	P24-n	P25-n	P26-n
				P26-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **O24-s**

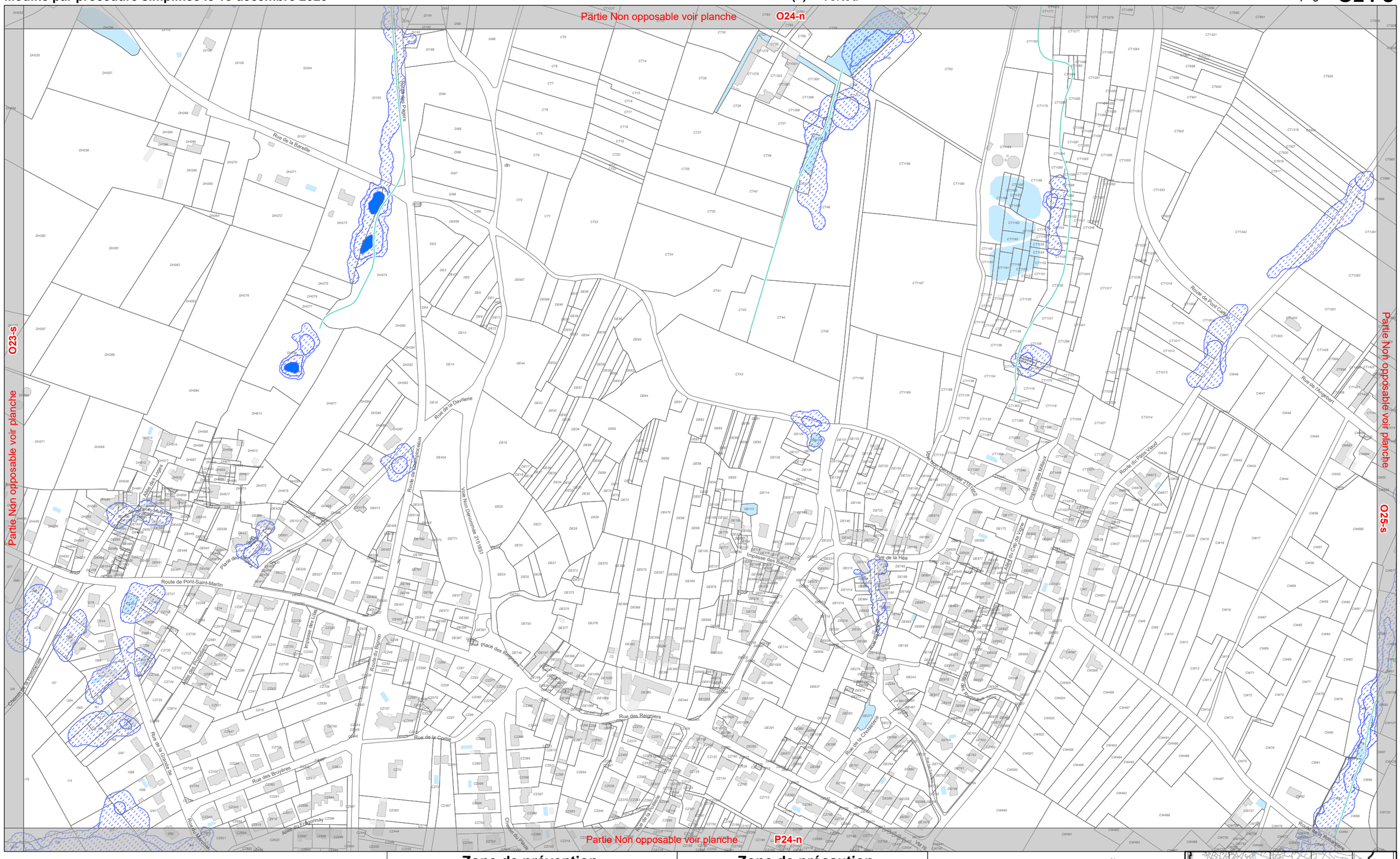

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

N22-n	N23-n	N24-n	N25-n	N26-n
N22-s	N23-s	N24-s	N25-s	N26-s
O22-n	O23-n	O24-n	O25-n	O26-n
O22-s	O23-s	O24-s	O25-s	O26-s
P22-n	P23-n	P24-n	P25-n	P26-n
P22-s	P23-s	P24-s	P25-s	P26-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **O25-n**

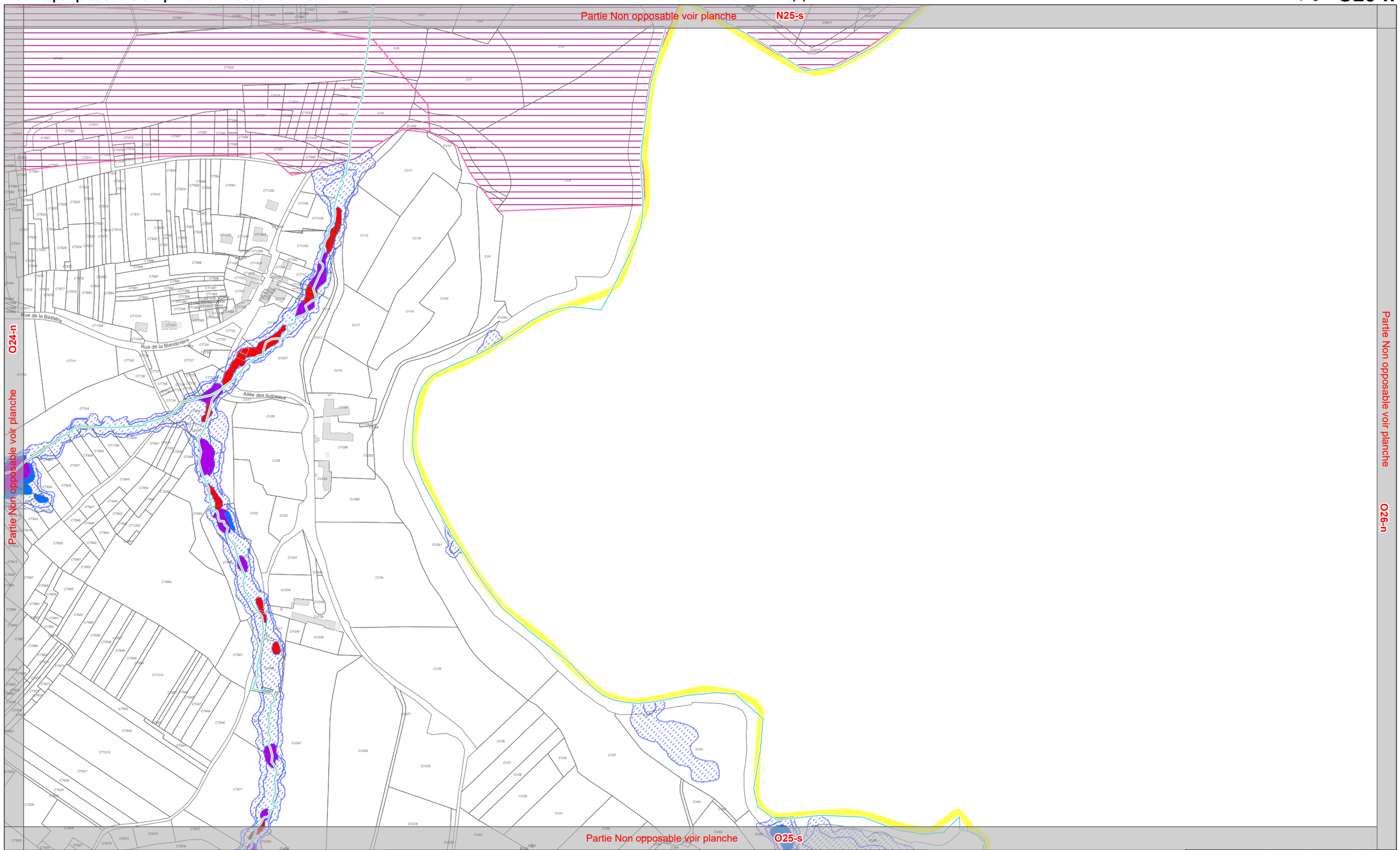

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

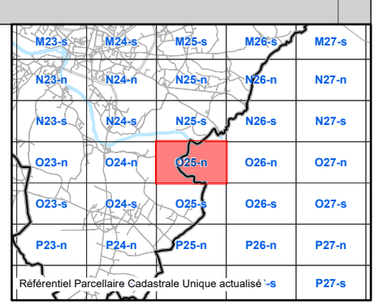

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **O25-s**

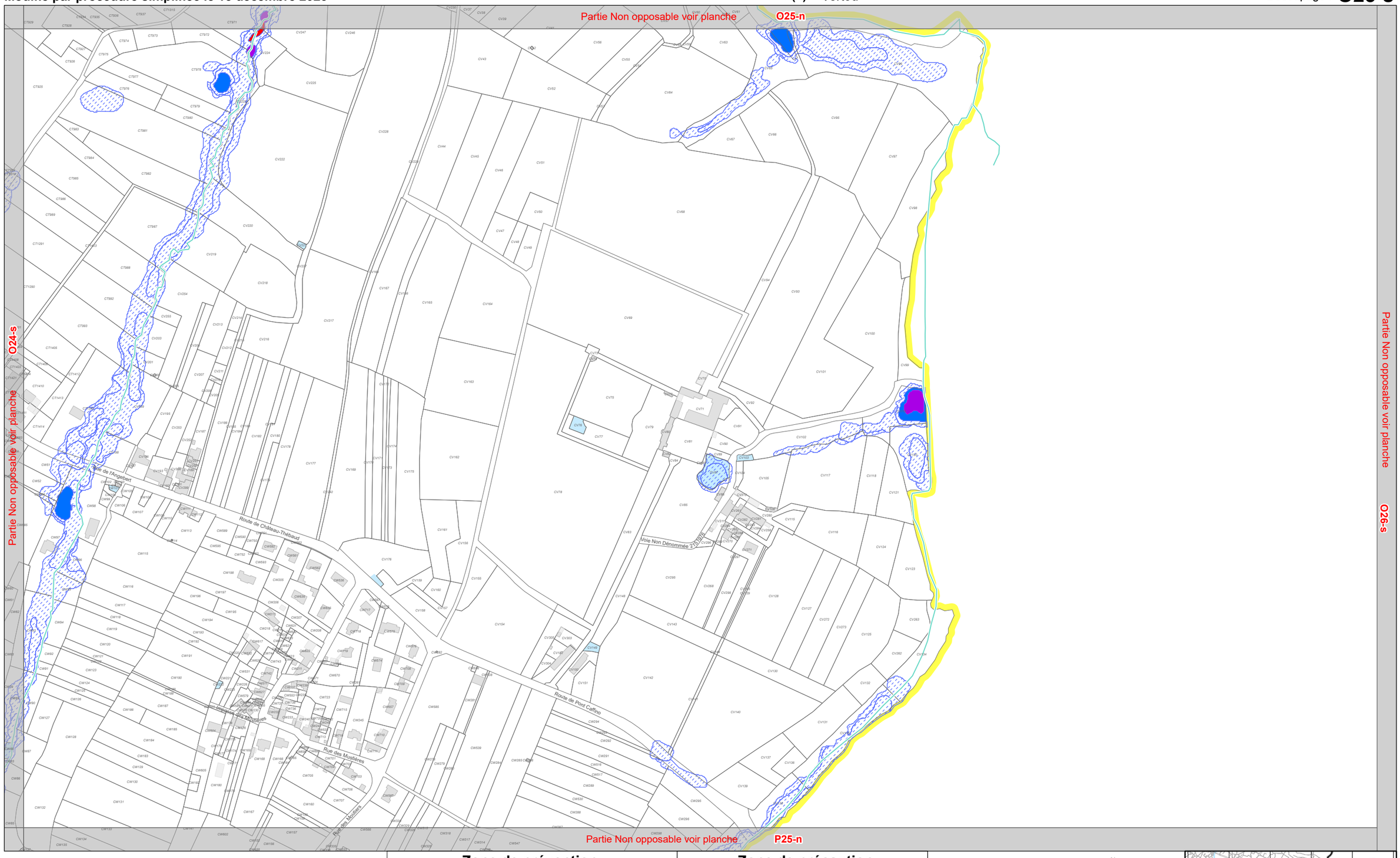

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

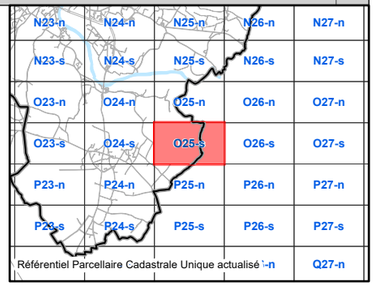

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **P20-n**

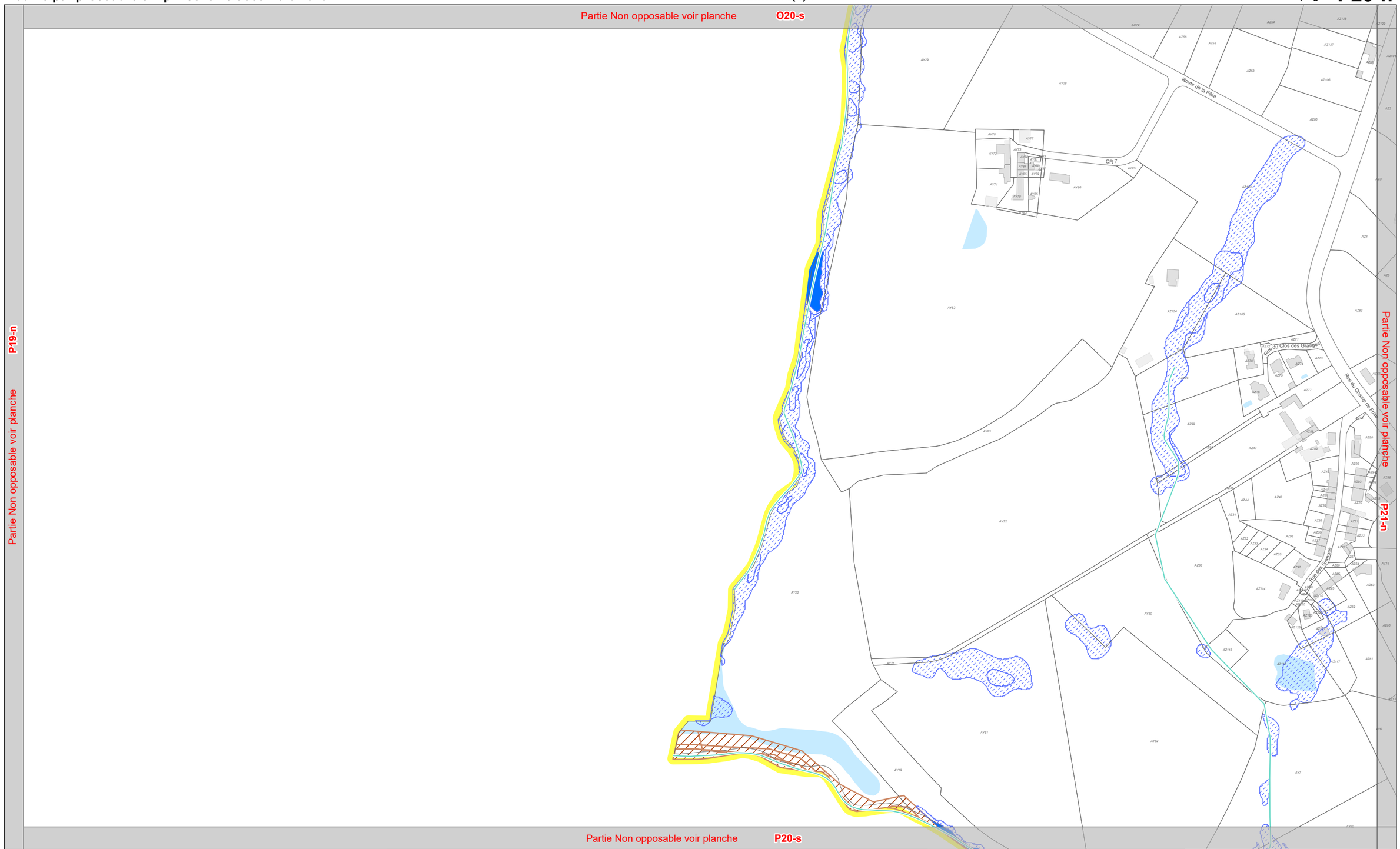

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

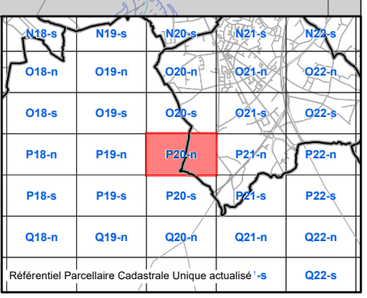

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **P20-s**

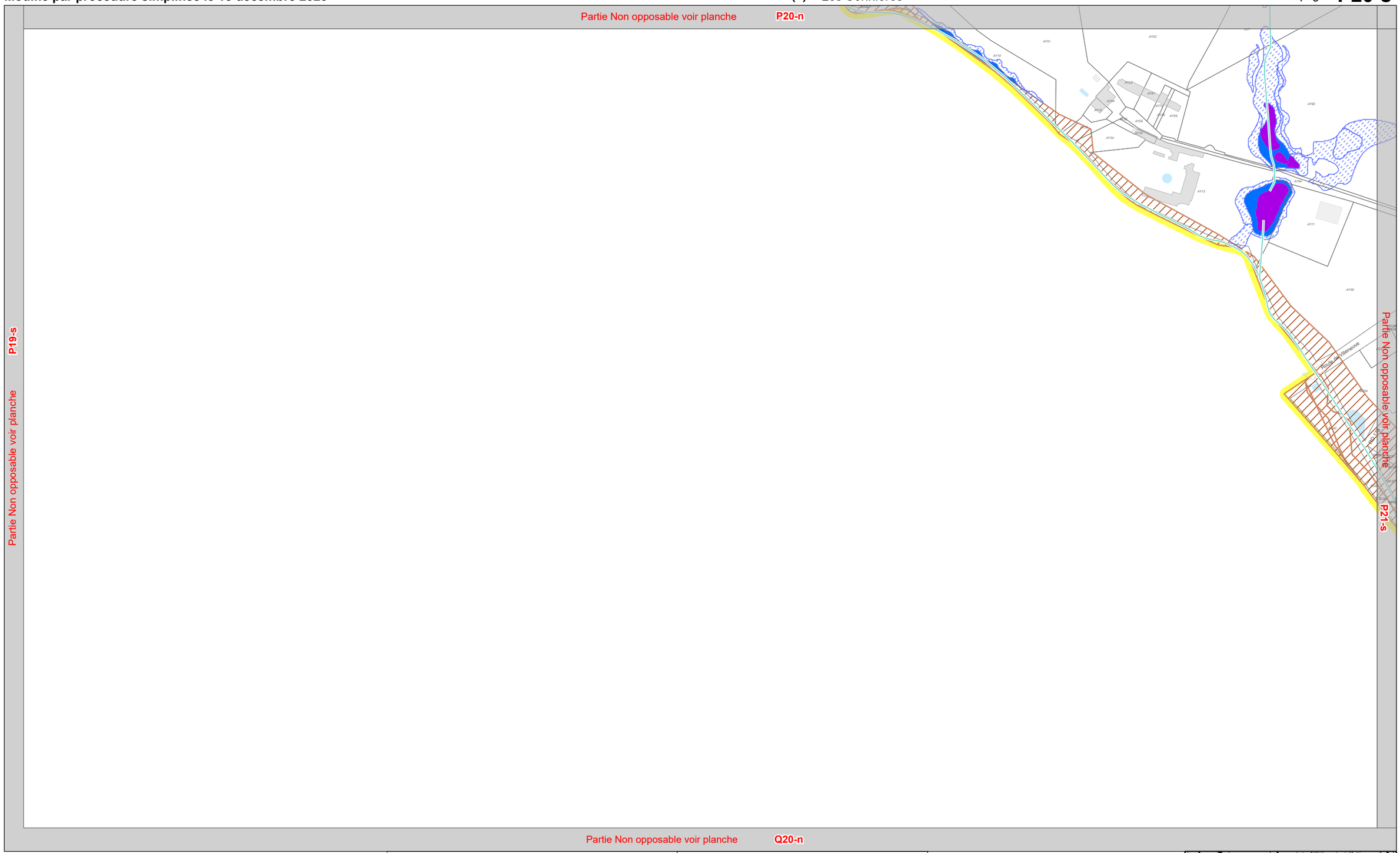

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

O18-n	O19-n	O20-n	O21-n	O22-n
O18-s	O19-s	O20-s	O21-s	O22-s
P18-n	P19-n	P20-n	P21-n	P22-n
P18-s	P19-s	P20-s	P21-s	P22-s
Q18-n	Q19-n	Q20-n	Q21-n	Q22-n
Q18-s	Q19-s	Q20-s	Q21-s	Q22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **P21-n**

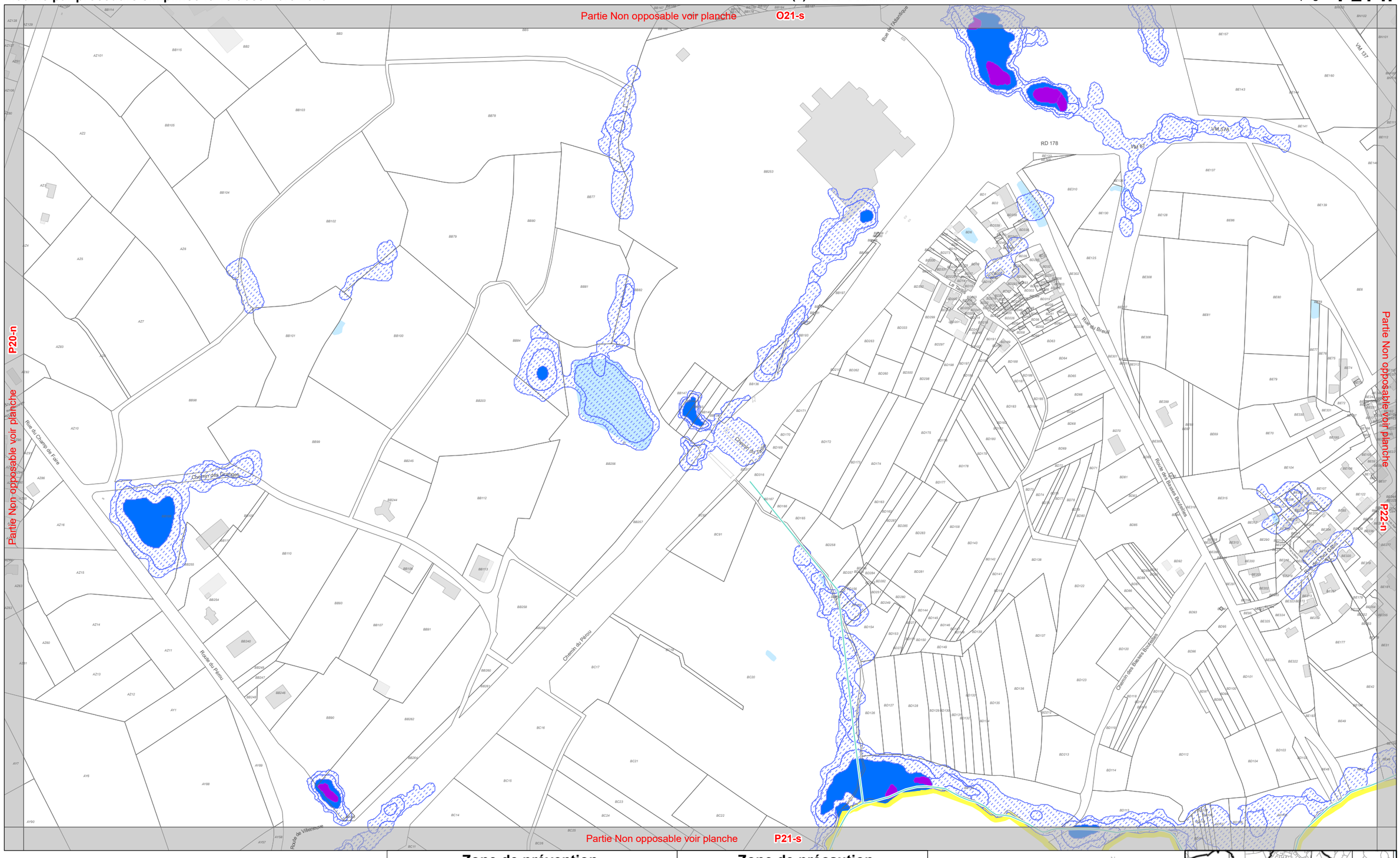

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

N19-s	N20-s	N21-s	N22-s	N23-s
O19-n	O20-n	O21-n	O22-n	O23-n
O19-s	O20-s	O21-s	O22-s	O23-s
P19-n	P20-n	P21-n	P22-n	P23-n
P19-s	P20-s	P21-s	P22-s	P23-s
Q19-n	Q20-n	Q21-n	Q22-n	Q23-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé '-s

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières

Découpage : **P21-s**

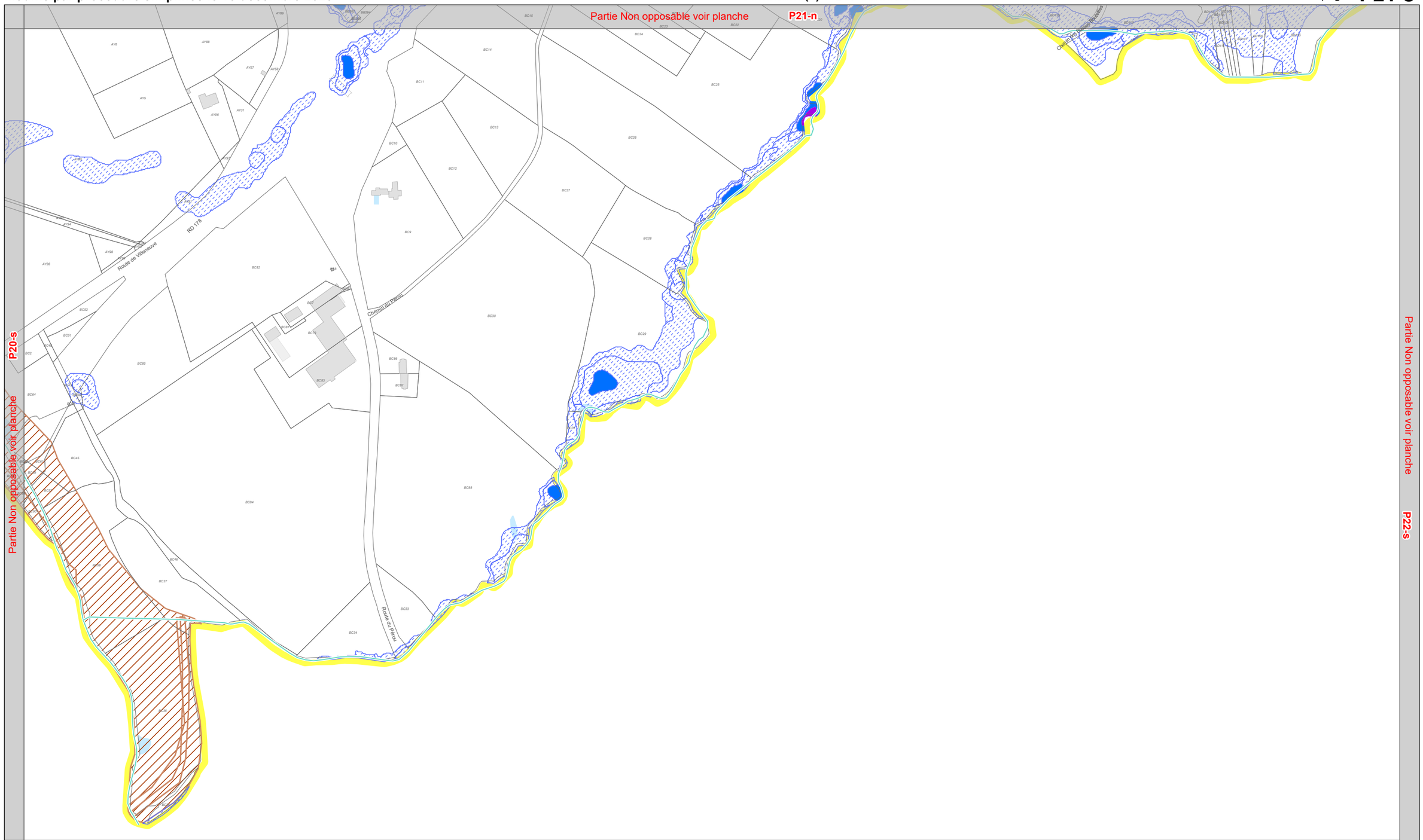

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

O19-n	O20-n	O21-n	O22-n	O23-n
O19-s	O20-s	O21-s	O22-s	O23-s
P19-n	P20-n	P21-n	P22-n	P23-n
P19-s	P20-s	P21-s	P22-s	P23-s
Q19-n	Q20-n	Q21-n	Q22-n	Q23-n
Q19-s	Q20-s	Q21-s	Q22-s	Q23-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **P22-n**

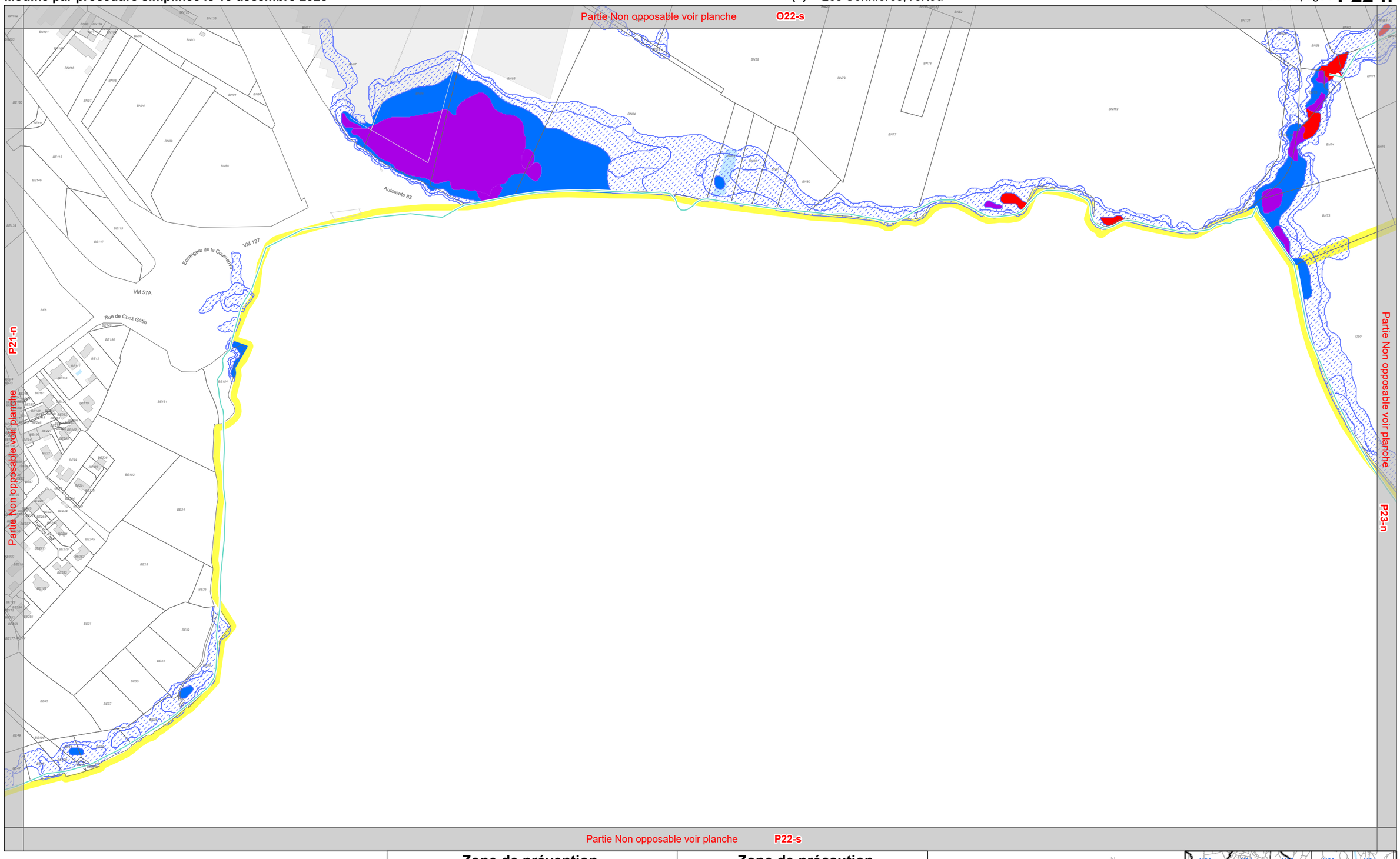

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *	
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)	Cours d'eau Limite communale
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)	

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

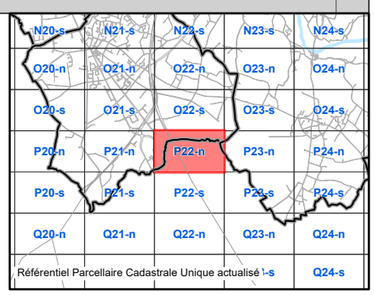

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Les Sorinières,Vertou

Découpage : **P23-n**

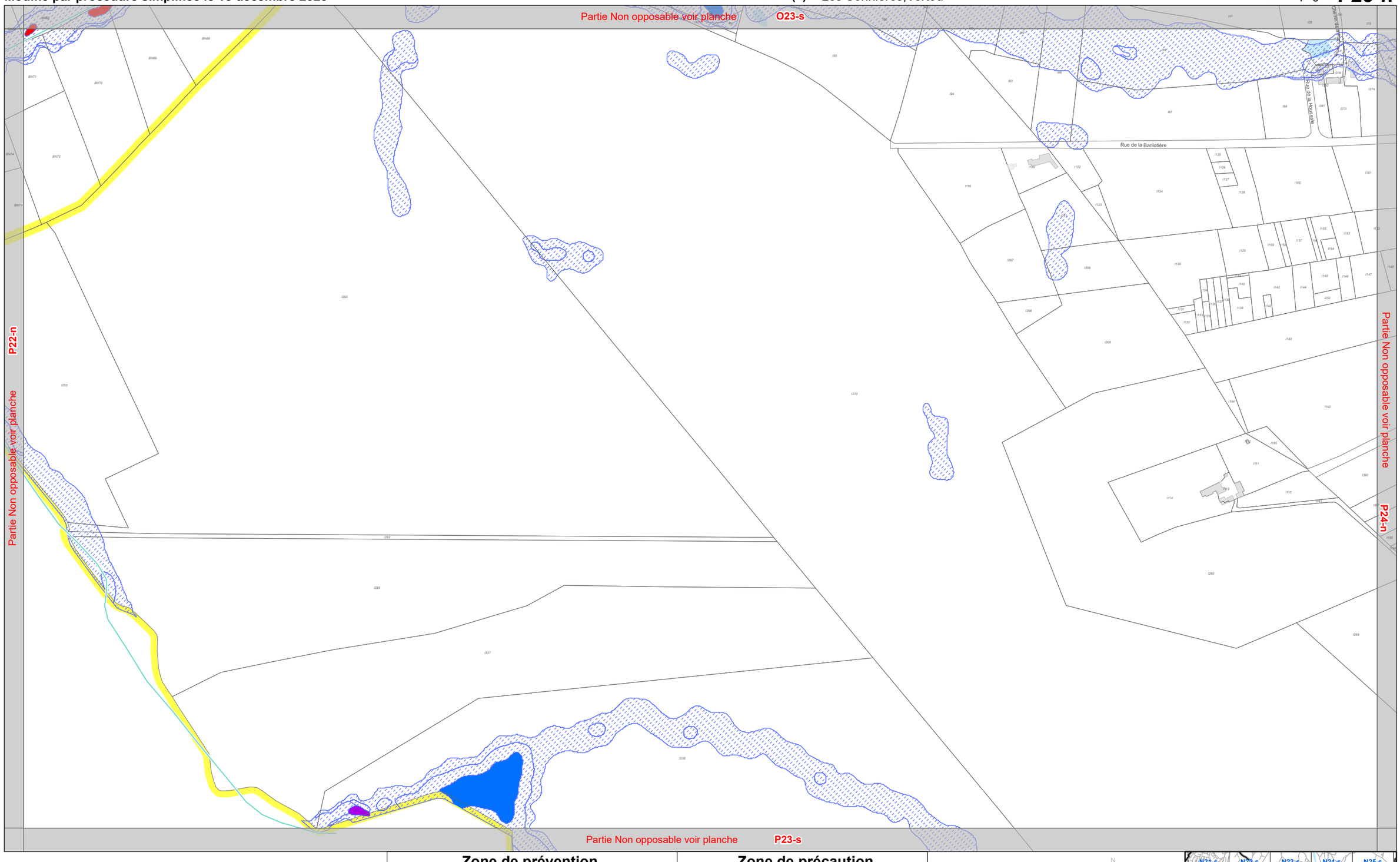

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

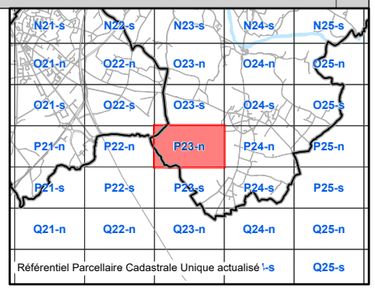

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **P23-s**

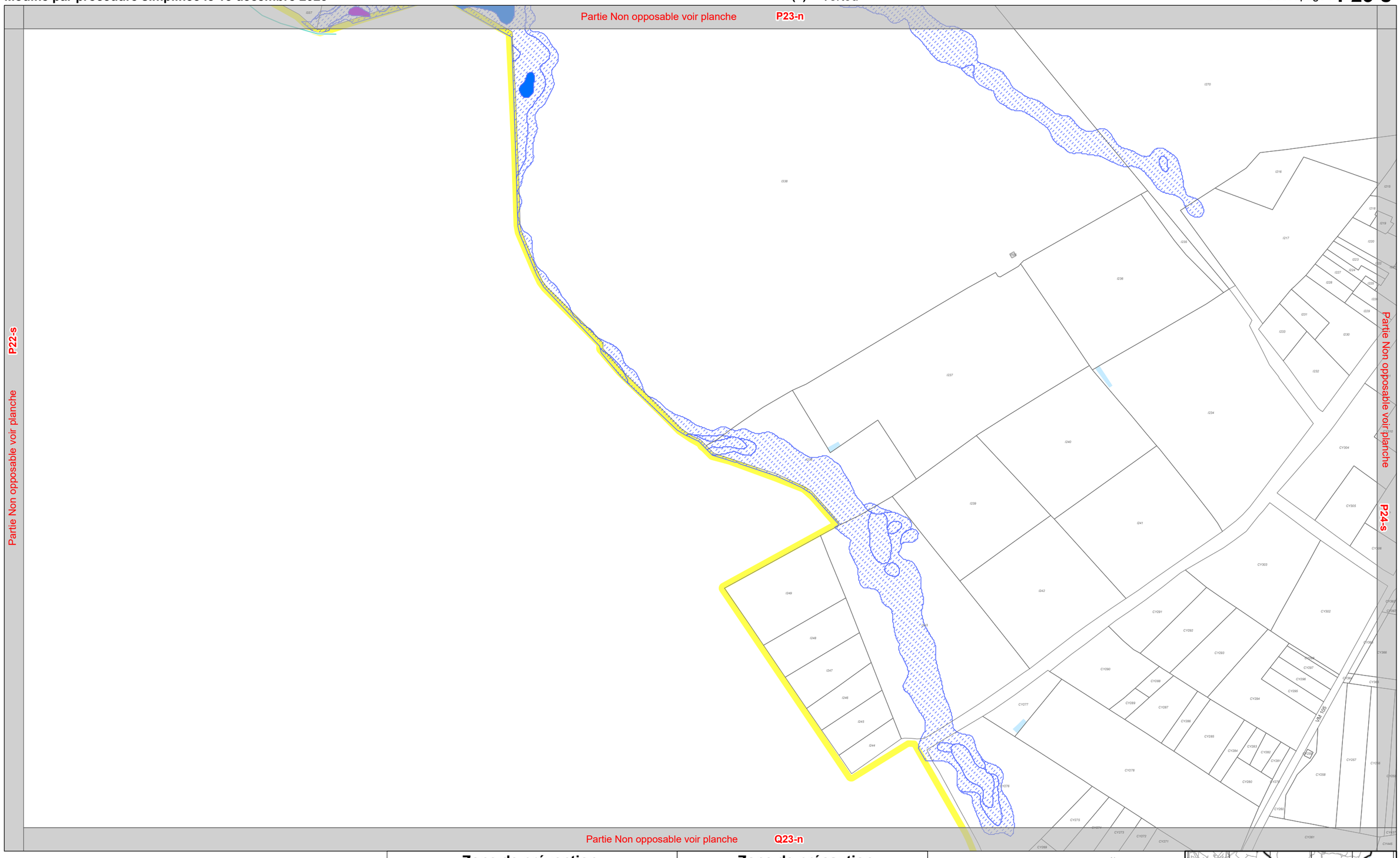

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

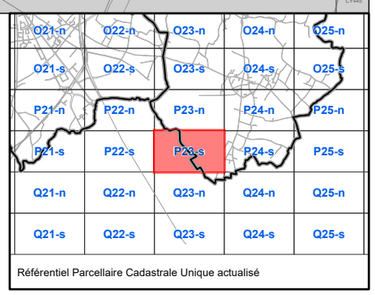

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **P24-n**

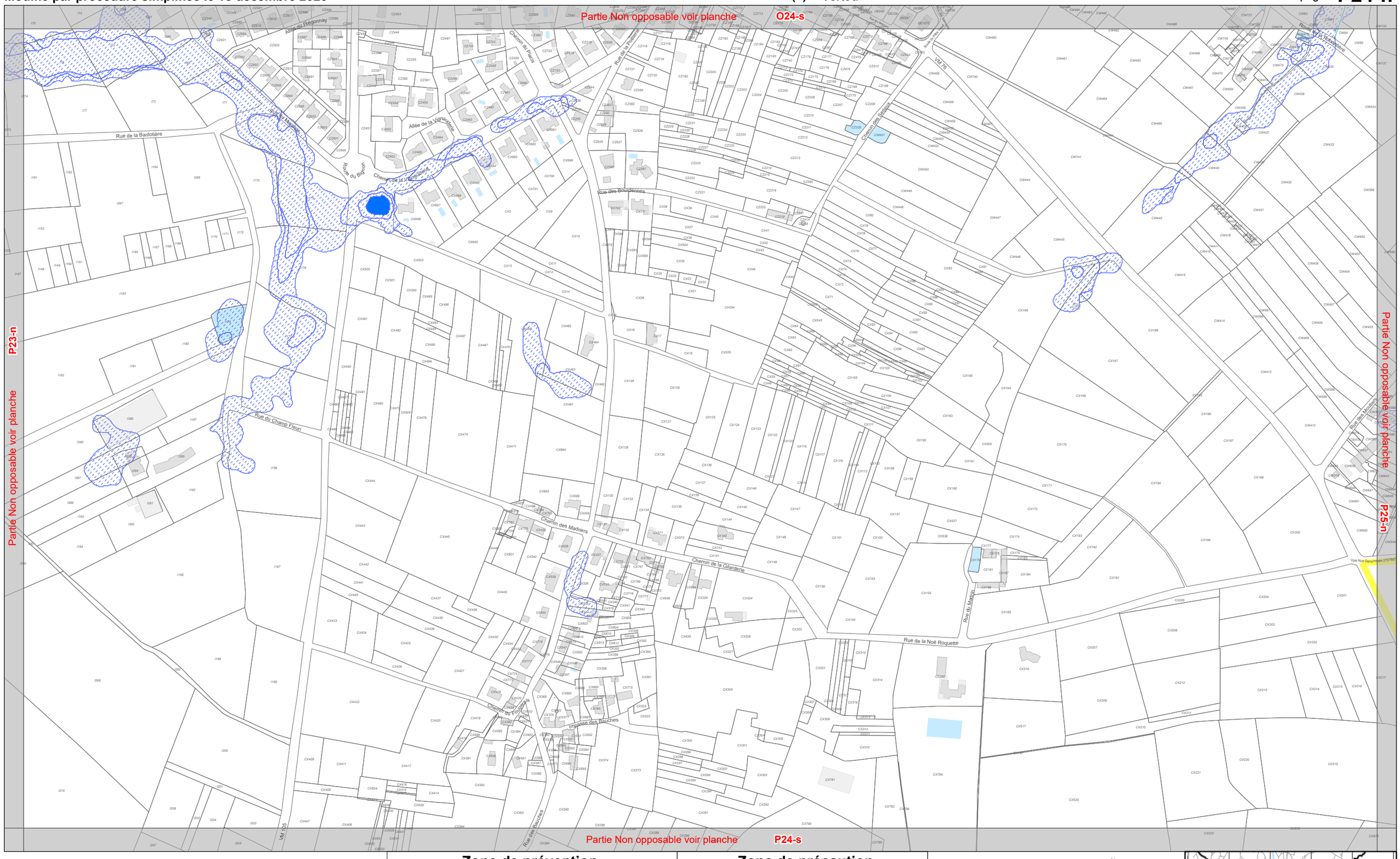

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

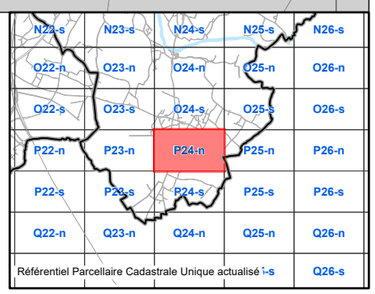

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **P24-s**

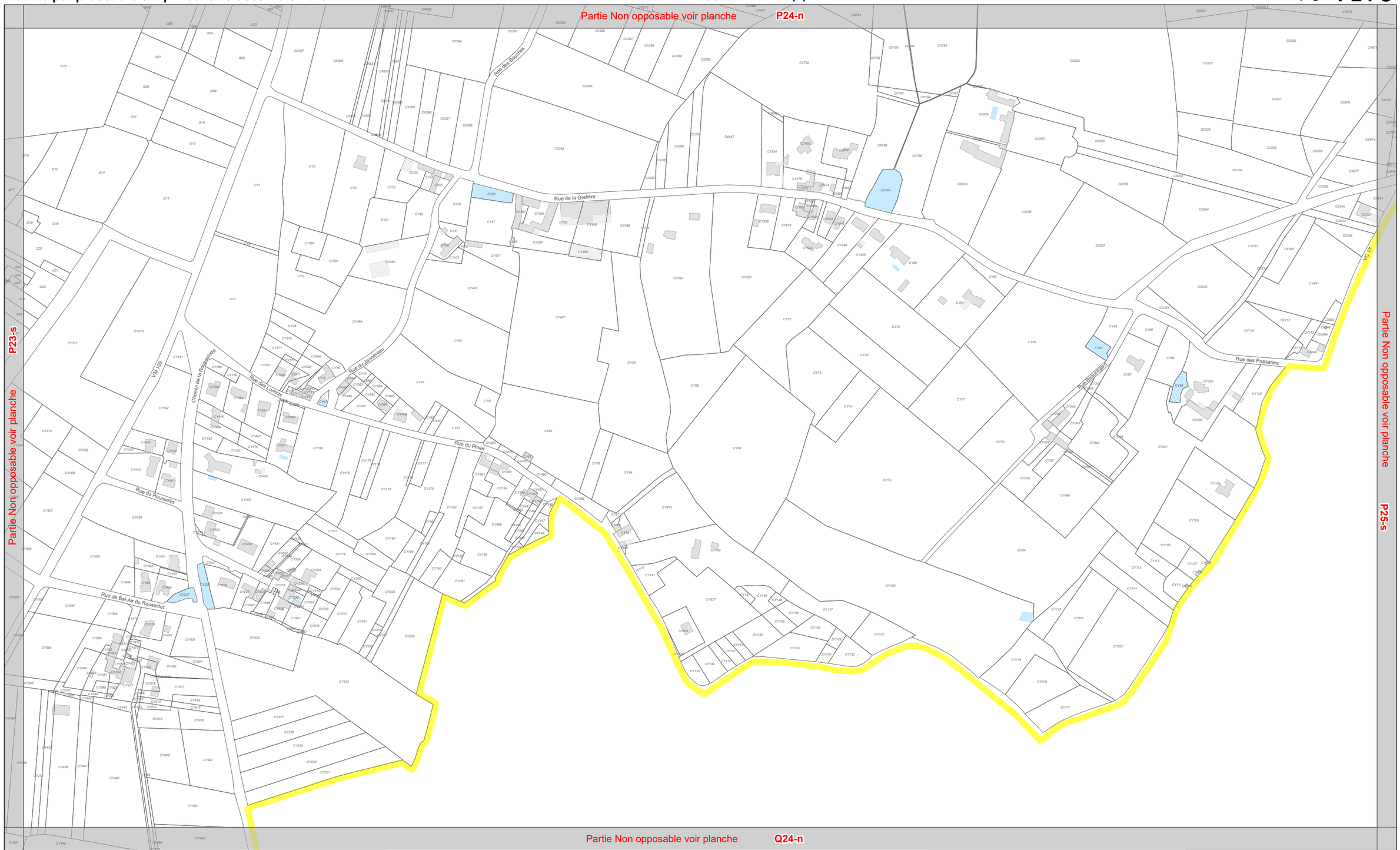

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Q22-n	Q23-n	Q24-n	Q25-n	Q26-n
Q22-s	Q23-s	Q24-s	Q25-s	Q26-s
P22-n	P23-n	P24-n	P25-n	P26-n
P22-s	P23-s	P24-s	P25-s	P26-s
Q22-n	Q23-n	Q24-n	Q25-n	Q26-n
Q22-s	Q23-s	Q24-s	Q25-s	Q26-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **P25-n**

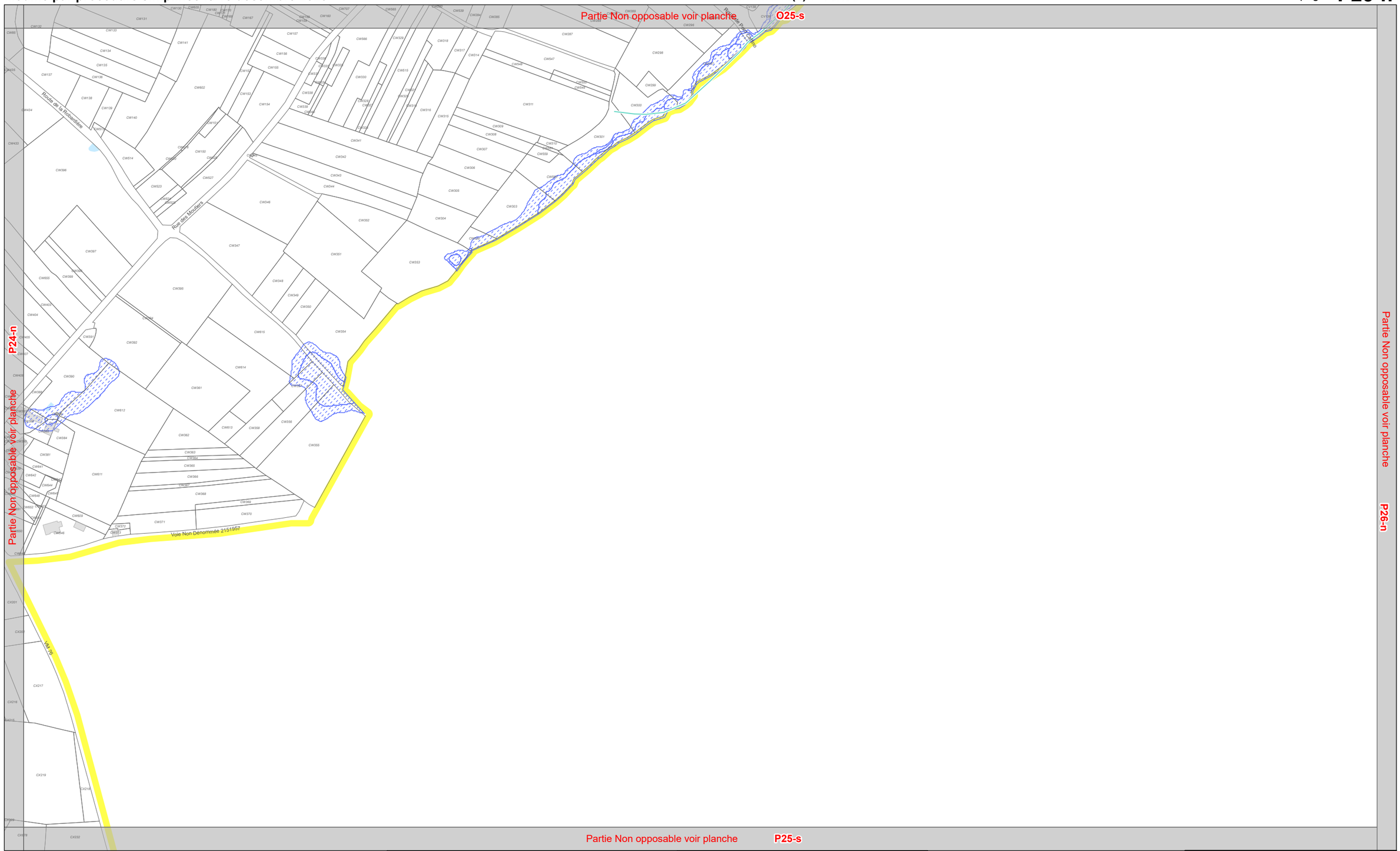

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau

Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

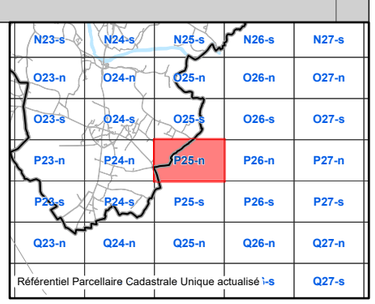

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **P25-s**

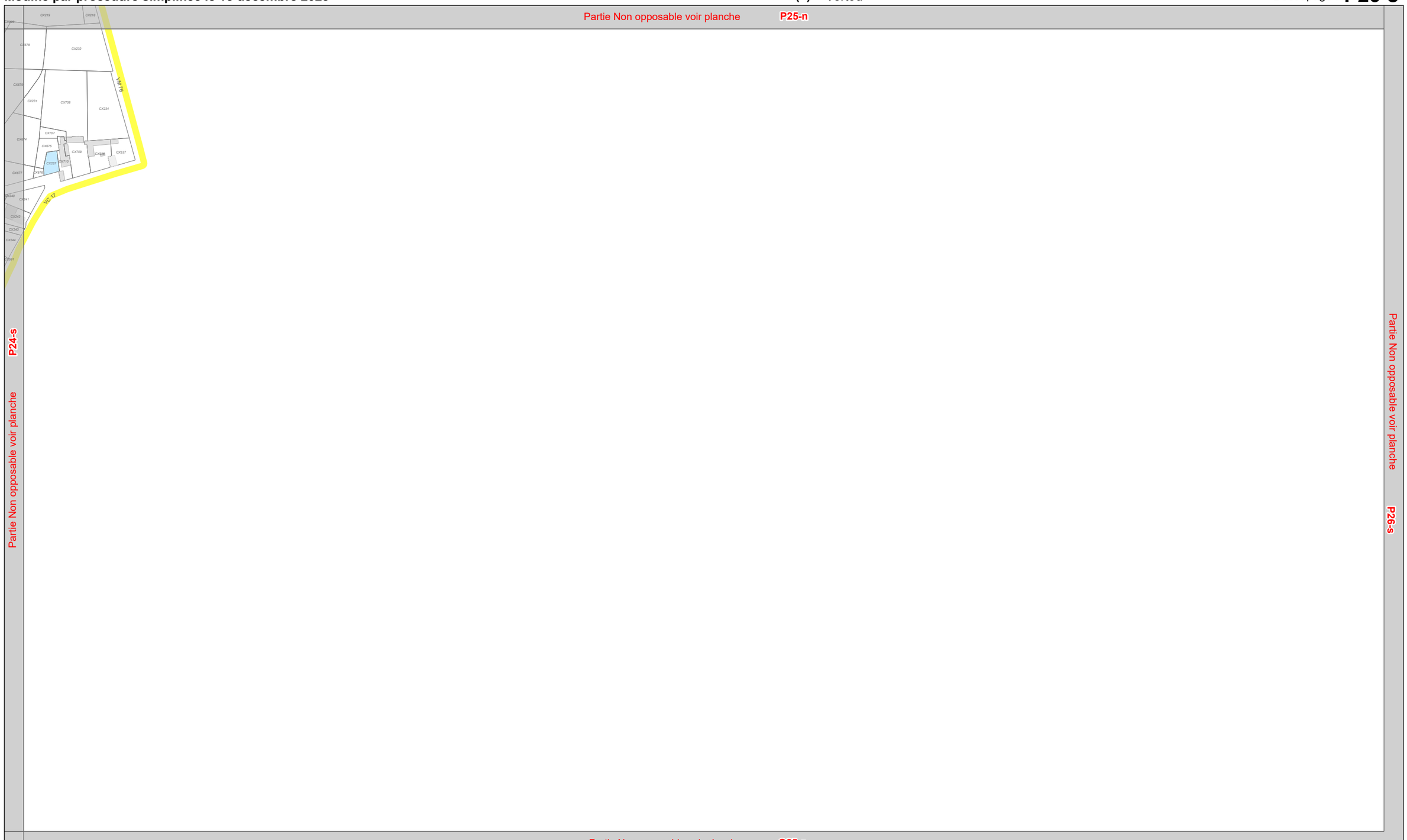

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

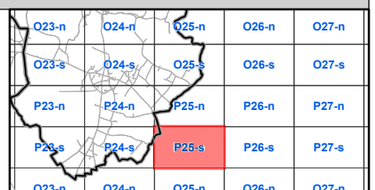

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **Q23-n**

Partie Non opposable voir planche **P23-s**



Partie Non opposable voir planche **Q22-n**

Partie Non opposable voir planche **Q24-n**

Partie Non opposable voir planche **Q23-s**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

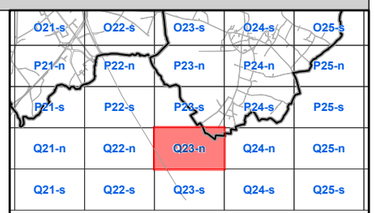

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **Q24-n**

Partie Non opposable voir planche **P24-s**

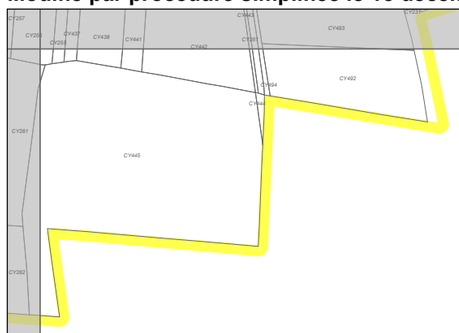

Partie Non opposable voir planche **Q23-n**

Partie Non opposable voir planche **Q25-n**

Partie Non opposable voir planche **Q24-s**

4-2-6
Cycle de l'eau

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

	Zone de prévention Prescription	Zone de précaution Recommandation *
Risque d'inondation par ruissellement **(Zone d'accumulation par pluie exceptionnelle)**	Aléa moyen Aléa fort Aléa très fort (cf 5.1.1 du règlement écrit)	Aléa faible (cf l'Orientation d'Aménagement et de Programmation TVBp)
Risque d'inondation par débordement de cours d'eau	PPRI Loire Amont, Loire Aval et Sèvre (renvoi aux annexes du Plum règlements PPRI)	AZI Erdre, Estuaire et Grand-Lieu (cf 5.1.2. du règlement écrit)

Cours d'eau
Limite communale

* sauf dispositions contraires du règlement

N

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

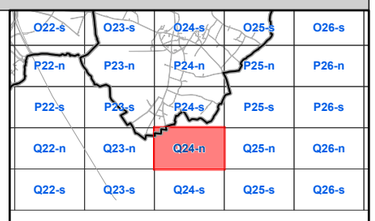

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé